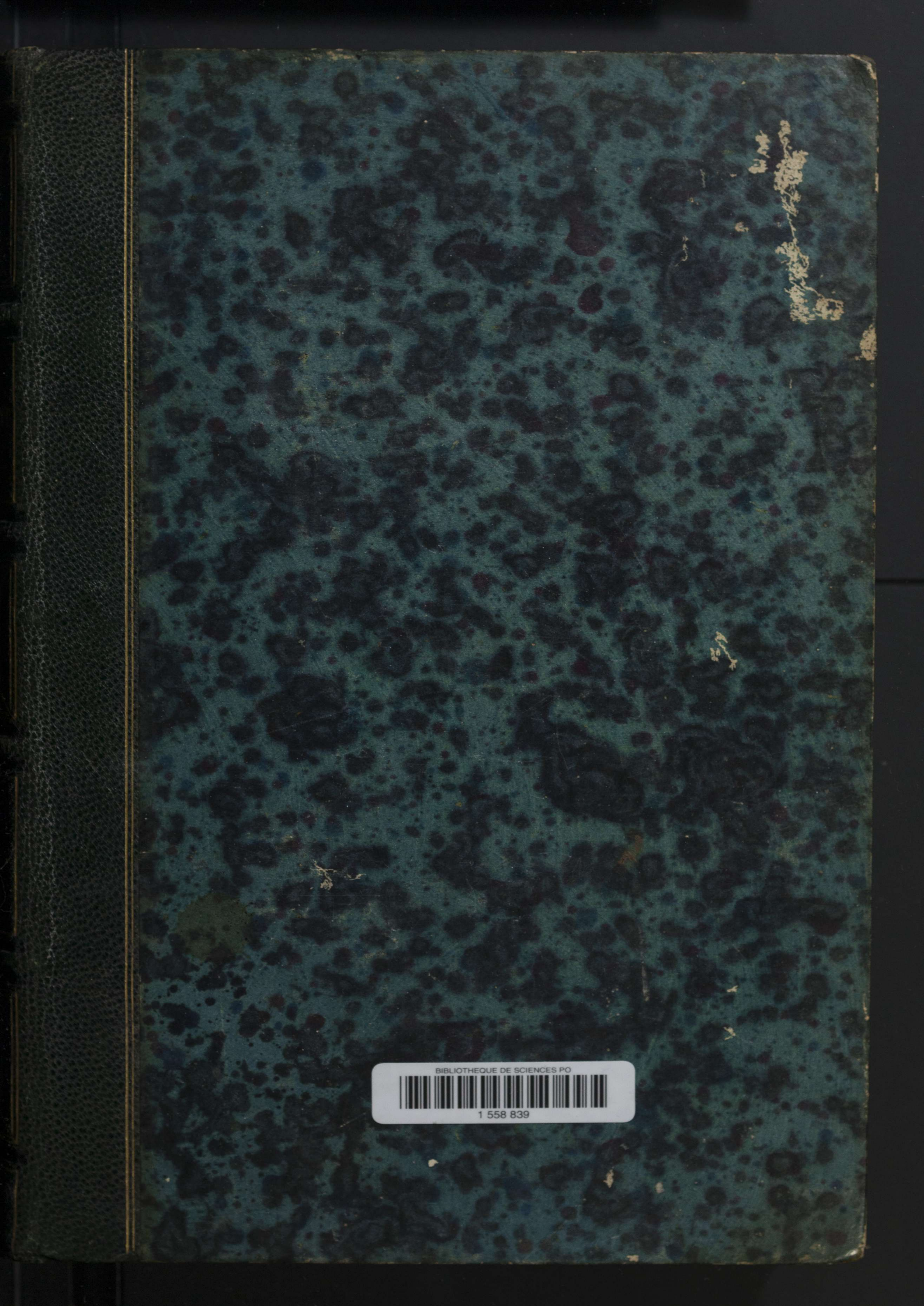
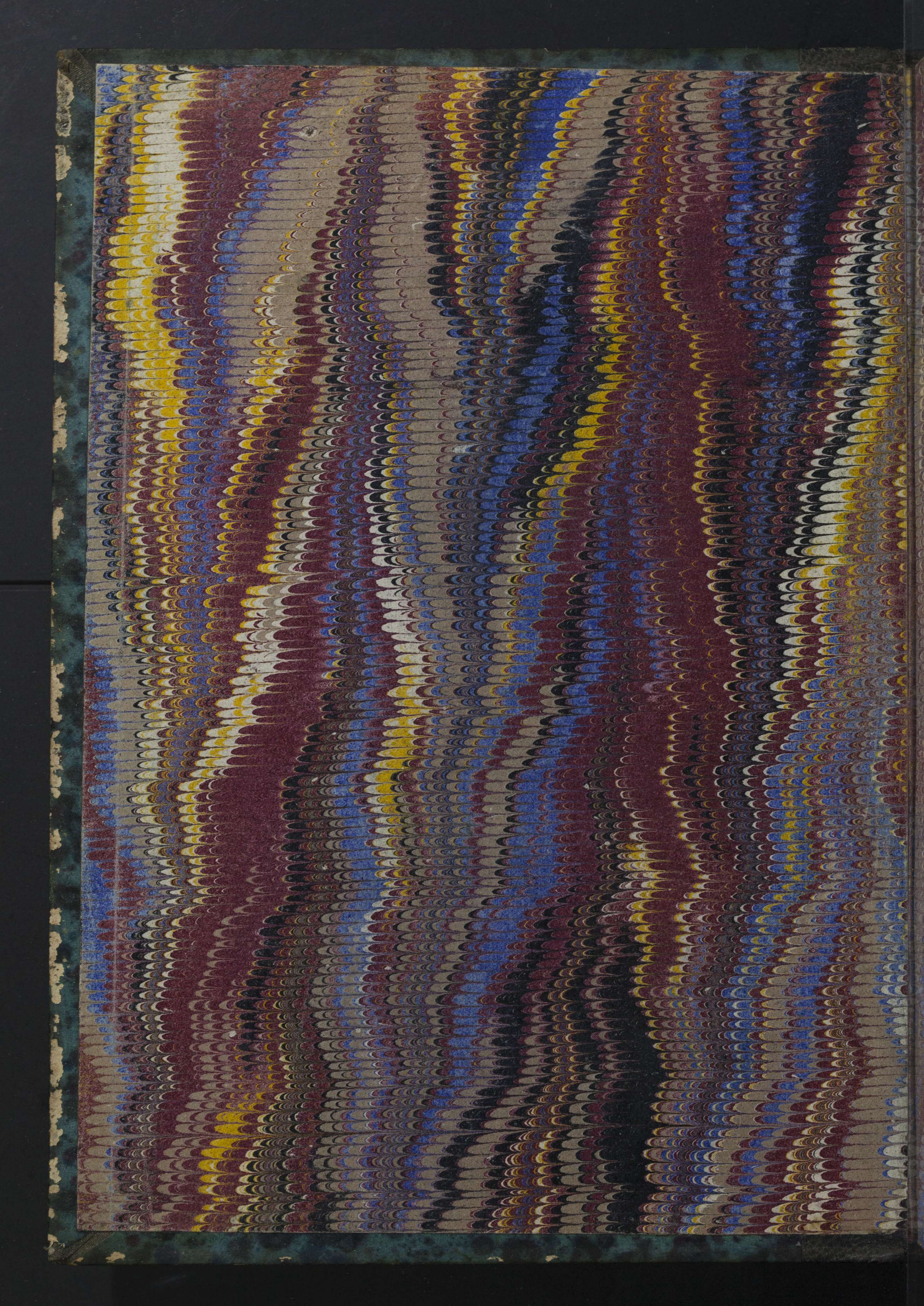

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 558 839





LE CORRESPONDANT

REVUE MENSUELLE.

LE CORRESPONDANT

REVUE MENSUELLE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME SIXIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 6.
1844

LE

CORRESPONDANT.

CATACOMBES[1].

Le premier article sur *les Catacombes* et celui qui va suivre paraîtront bientôt avec plus de développement dans le livre de M. l'abbé Gerbet, intitulé *Esquisse de Rome chrétienne*, dont ils formeront un des chapitres. Nos lecteurs seront heureux de voir, à l'avance, comment un talent si supérieur sait se prêter aux études les plus diverses, et quelle espérance on peut concevoir d'un ouvrage déjà si grand par le sujet et si impatiemment attendu. Nous pensons exprimer leur sentiment unanime en témoignant ici à l'éminent écrivain notre reconnaissance pour la communication qu'il a bien voulu nous faire des fragments de ce beau livre dont le public jouira bientôt.

L'intérêt qu'inspiraient à nos pères les souterrains de Sainte-Priscille, si souvent nommés dans les premiers siècles, survit pour nous dans les monuments que les siècles modernes y ont retrouvés. Ce cimetière et ses dépendances doivent être comptés, avec ceux de Saint-Calixte, de Sainte-Agnès, des Saints-Marcellin et Pierre, parmi les principaux musées primitifs de l'art chrétien, à raison de la quantité de peintures qu'il a fournies ; il a été aussi comme un grand dépôt d'archives par la multitude

(1) Voir le numéro de février.

d'inscriptions funèbres qu'il a dû renfermer et dont on a recueilli un certain nombre. En attendant que nous considérions ces antiquités, et particulièrement les épitaphes, sous un point de vue dogmatique, c'est-à-dire par rapport aux croyances religieuses qu'ils énoncent ou supposent, nous ferons ici, en passant, une observation relative aux sentiments qu'ils expriment. Les épitaphes trouvées dans les catacombes réfutent ce rigorisme d'origine janséniste, qui voudrait effacer dans les inscriptions tumulaires l'éloge des morts et la tendresse des vivants. Les mots *douce âme*, *très-chéri*, *âme innocente*, *très-fidèle serviteur de Dieu*, et d'autres expressions équivalentes sont fréquemment répétées dans ces inscriptions.

En parcourant les épitaphes extraites des catacombes de Rome, je désirais en rencontrer une qui se rapportât à un de nos ancêtres, à quelque Gaulois ou du moins à quelque Gallo-Romain. Une pierre sépulcrale trouvée dans le cimetière de Sainte-Agnès a fourni l'inscription suivante. Elle est écrite en caractères barbares, mais elle est belle, et elle se termine par une longue palme :

Ici Gordianus, nonce de la Gaule,
Égorgé pour la foi avec toute sa famille,
repose en paix.
Théophila servante a fait (ce monument).

Ce nonce de la Gaule s'était-il rendu dans la capitale de l'empire pour y traiter des intérêts temporels de son pays, ou bien pour y obtenir un peu de répit en faveur de ses compatriotes chrétiens placés sous le coup d'une persécution? Dieu le sait. Mais, telle qu'elle est, cette inscription est une de nos précieuses antiquités nationales. Rome nous offre beaucoup de monuments chrétiens de différents siècles qui ont trait à notre pays : leur longue série ne pouvait guère commencer plus glorieusement que par le sépulcre et la palme de ce représentant de nos pères, qui est venu avec sa famille sceller à Rome, par l'effusion de tout son sang, l'union de notre patrie avec le centre du Christianisme. La servante Théophila, dont la reconnaissance pour ses bons maîtres s'est trouvée réduite à ne pouvoir plus leur rendre d'autre service que celui d'un tombeau, a été heureusement inspirée en leur faisant faire cette épitaphe, qui est remarquable aussi sous le rapport de l'expression. Il y a un

sentiment profond dans ces mots : *Egorgé pour la foi avec toute sa famille*, écrits tout simplement, sans addition, sans étalage de regrets, au nom d'une pauvre femme, devenue tout à coup, vraisemblablement loin de son pays, la survivante solitaire de la famille à laquelle elle s'était dévouée.

En général, si l'on étudie le caractère des anciennes épitaphes, en choisissant celles de ces inscriptions qui ne se bornent pas à des noms, à des dates ou à des formules ordinaires, on y sent, parmi les symboles de l'espérance chrétienne, la présence d'une douleur tendre, mais ferme et soutenue. Ceux qui se reposaient là, en attendant leurs frères, ne leur demandaient pas plus des larmes immodérées qu'un oubli injurieux, suivant le sentiment exprimé avec tant de force dans cette épitaphe romaine, qui appartient au commencement du XVIe siècle, mais qui ne serait pas désavouée par celles des catacombes :

« Celui qui est ici prie tous les mortels de ne pas troubler « son repos ; car les morts peuvent être troublés par des inju« res ou par des larmes, puisqu'avant le dernier jour ils ne « peuvent répondre ni aux unes ni aux autres. »

Quoiqu'un sentiment triste soit presque toujours inséparable du spectacle de la mort et de ses œuvres, car ce *n'est pas Dieu qui a fait la mort*, il y a néanmoins certains tombeaux sur lesquels la Providence a réuni des images, des idées gracieuses, avec tant de profusion qu'elles en voilent entièrement le côté sombre : pareilles à des palmes verdoyantes qui seraient accumulées sur les coins noirs d'un drap mortuaire, de manière à ne laisser paraître que la croix blanche du milieu. Nous rencontrons un de ces tombeaux, lorsqu'après avoir quitté la voie Salare nous arrivons sur la voie Nomentane. Là, parmi ces riants coteaux célébrés par Martial et par Pline, fut inhumée, assez près d'un temple de Diane, une jeune martyre de la foi et de la pudicité, qui a purifié pour toujours, par sa présence de quelques instants, les murs du lieu infâme où elle avait été renfermée. Ces murs, encore subsistants, forment la chapelle souterraine de l'église dédiée en son honneur à la place Navone. Immédiatement après sa mort, le corps de sainte Agnès fut transporté par ses parents dans un domaine qu'ils possédaient près de la voie Nomentane. Le caveau où il fut déposé ne resta pas lontemps solitaire ; il fut bientôt entouré de nou-

velles chambres sépulcrales ornées de peinture : les tombes les plus distinguées s'empressèrent de se réfugier autour du puissant cercueil de cet enfant. Constance, fille de Constantin, s'était fait enterrer près d'elle, et, peu de temps après, deux autres filles du même empereur, Hélène, femme de Julien, et Constantine, femme de Gallus, décédées l'une à Vienne, dans les Gaules, l'autre au fond de la Bythinie, vinrent de l'Occident et de l'Orient rejoindre leur sœur endormie à l'ombre de la jeune sainte. L'église que Constantin avait fait élever quelques années auparavant sur la grotte d'Agnès conserve encore son architecture primitive, et elle semble, avec ses formes pleines de pureté, n'être que l'épanouissement de la tombe virginale exhaussée et agrandie. Il n'y a peut-être pas de lieu dans la campagne romaine où l'âme recueille plus d'impressions d'innocence et de sérénité, surtout lorsqu'on rattache certains souvenirs et certains usages qui se sont perpétués en cet endroit à un récit conservé par les actes du martyre de sainte Agnès. Ses parents étaient à veiller dans la grotte de son sépulcre : tout à coup, dans le silence de la nuit, ils voient une armée de vierges, qui, revêtues de ciclades tissues d'or, passaient à travers une grande lumière, et, au milieu d'elles, la bienheureuse vierge Agnès, parée aussi de cette robe éblouissante, et à sa droite un agneau plus blanc que la neige. Absorbés par ce spectacle, ils sont frappés de stupeur, ainsi que tous ceux qui étaient avec eux. Agnès prie les vierges saintes de s'arrêter un peu, et, debout devant ses parents, elle leur dit : « Vous voyez que vous ne devez pas me pleurer comme une morte ; mais réjouissons-nous ensemble et félicitez-moi, parce que j'ai été reçue avec ces compagnes dans les demeures lumineuses, et que je suis unie dans les cieux à celui que j'ai aimé sur la terre de toute ma puissance d'aimer. » Et, ayant dit ces choses, elle passa. Cette vision, semblable à plusieurs autres récits de la même époque, a ici un charme particulier, parce qu'à la scène céleste qu'elle retrace correspond une scène terrestre qui semble être l'image de la première. L'empressement avec lequel les vierges du ciel se réunissaient autour de l'âme de sainte Agnès se répéta bientôt après, parmi les vierges de la terre, autour de son tombeau. C'est là en effet que, dès l'aurore de la paix de l'Église, Constance Auguste, la fille de Constantin dont nous avons parlé, a fondé le premier monas-

tère de femmes qui ait eu une existence assurée. Beaucoup de vierges romaines y ont suivi la fille de l'empereur, pour s'y revêtir de l'habit des religieuses, en attendant ces ciclades d'or qui avaient été vues dans la cellule mortuaire de la sainte. Quelques débris du vieux monastère se sont conservés jusqu'aux temps modernes, particulièrement l'entrée de l'escalier par lequel les religieuses descendaient dans le souterrain que leurs célestes sœurs avaient visité. Un autre trait de la vision, l'agneau plus blanc que la neige, semble s'être incorporé dans une cérémonie qui subsiste encore aujourd'hui. Tous les ans, le jour de la fête de sainte Agnès, on bénit dans son église, pendant le service divin, de petits agneaux parés de fleurs et de rubans dont la laine sert à faire les pallium que le Pape envoie aux archevêques. La vision racontée par ses parents n'ayant pas été sans influence sur la liturgie de sa fête, puisqu'elle a donné lieu, suivant Durand, à l'institution d'une seconde solennité en son honneur, il est vraisemblable que la bénédiction d'agneaux blancs, analogue d'ailleurs au nom de la sainte, s'est rapportée originairement à la partie de la légende qui lui correspond, comme l'ancien monastère de religieuses correspond au cortége des vierges qui accompagnaient la jeune martyre. Cette apparition des choses d'en haut semble donc avoir laissé dans ce bas monde, autour du tombeau qu'elle avait éclairé, une double empreinte d'elle-même sous des formes terrestres, comme on voit un vase de fleurs, placé près du tabernacle, au sommet de l'autel, dans la plus vive lumière des cierges, projeter son ombre et dessiner ses contours sur le pavé de la chapelle.

Plusieurs autres cimetières, qui offrent des détails intéressants, mais dont l'énumération serait ici trop longue, étaient dispersés le long des routes qui partaient de Rome, entre la porte Nomentane et la porte Capène. Sur la voie Tiburtine, le tombeau de saint Laurent, renfermé aujourd'hui dans l'ancienne basilique bâtie en cet endroit, n'a eu originairement pour demeure qu'une crypte appartenant à sainte Cyriaque ; le nom de cette illustre veuve, qui a eu aussi sa sépulture dans ce même lieu, est celui sous lequel on désigne ordinairement les souterrains qui s'y trouvent. Une visite que j'ai faite dans une partie de ces catacombes, située un peu au delà de la basilique, m'a laissé un genre d'impression très-simple, mais dont on se souvient toujours. Quelques ouvriers, qui y faisaient en ce moment

des travaux préliminaires à l'extraction des reliques, me servirent de guides : j'aurais désiré qu'ils me fissent pénétrer dans des profondeurs plus reculées, où l'on avait retrouvé autrefois de beaux restes d'antiquités chrétiennes ; mais cela n'était pas possible, soit parce que les voies n'étaient pas encore déblayées, soit parce qu'ils craignaient quelque accident. Les étroits corridors que je parcourais, si peu élevés en quelques endroits qu'il fallait se courber pour passer outre, et, du reste, semblables à beaucoup d'autres, n'avaient de remarquable qu'un certain nombre de tombeaux intacts et pleins, dans toute leur intégrité primitive; mais je ne voyais pas d'inscriptions, excepté une ou deux qu'il était difficile de lire; je ne rencontrais ni peinture, ni chapelle, rien en un mot de ce qui ajoute tant d'intérêt aux catacombes, et qu'on serait toujours heureux d'y trouver. C'est toutefois ce manque d'intérêt spécial qui me rendait une autre impression que j'étais content de recueillir pure et entière. En préoccupant l'attention, en fixant sa partie la plus vive sur des détails, les monuments que l'on rencontre de distance en distance, dans les cimetières sacrés, affaiblissent, à quelque degré, un certain effet de l'ensemble. Lorsqu'aucune pensée particulière d'art, de science ou d'histoire, ne vient vous y donner de distractions, pas même des distractions funèbres; lorsque ces lieux, dépourvus de tout accessoire et de toute variété, se montrent à vous dans leur majesté nue et muette, qui est la majesté propre de la mort, la solitude, la nuit, le silence vous semblent plus profonds : vous comprenez mieux ce caractère de la ville souterraine, qui consiste à vous isoler du monde aussi complétement que si le monde lui-même n'était plus, et à faire pénétrer au fond de l'âme un sentiment plus vif de la séparation finale et universelle, que ne pourraient le faire des années de retraite au fond de quelque désert inconnu.

En sortant de ces catacombes, arrêtez-vous un instant pour considérer leur emplacement et leurs alentours, en vous rappelant certaines particularités locales que l'histoire nous a transmises : vous pourrez vous représenter un rapprochement ou plutôt un contraste, qui a dû frapper bien souvent les vieux chrétiens de Rome lorsqu'ils allaient visiter la crypte de saint Laurent. Ce martyr, qui avait été le grand serviteur des pauvres; qui, interrogé en quels lieux il avait caché les trésors de l'Église, avait montré les pauvres rassemblés autour de lui; qui

avait été inhumé la tête enveloppée des linges dont il s'était servi pour essuyer les pieds des pauvres, avait son sépulcre dans le voisinage de deux monuments païens, l'un de la richesse, l'autre de la misère romaine. D'un côté, le tombeau fastueux de Pallas, ce vil ministre de Claude, dont l'opulence avait scandalisé la corruption même de Rome, ce qui n'avait pas empêché le sénat de lui voter les honneurs d'un mausolée; de l'autre côté, vers la voie Labicane, l'emplacement *des puticoles* ou pourrissoirs, qui avaient servi de sépulture aux cadavres des esclaves et des pauvres, qu'on y précipitait pêle-mêle. Le cimetière de Sainte-Cyriaque et de Saint-Laurent, le mausolée de Pallas, les Puticoles offraient, dans un petit espace, la représentation matérielle de l'esprit des deux cultes : dans les sépultures chrétiennes, le mendiant avait une place décente, et les saints avaient les plus belles tombes.

Les sépultures païennes connues sous le nom de Puticoles se trouvaient dans les champs Exquilins, qui s'étendaient près de la voie Labicane, que nous rencontrons maintenant sur notre route. Nous avons déjà rappelé les grands souterrains des Saints-Marcellin et Pierre, sur cette même voie, dans un lieu nommé *aux Deux-Lauriers*, et un autre cimetière des plus anciens, celui de Simplicius et de Servilianus, situé près de la voie Latine, si illustre par ses tombeaux païens. Un de ces tombeaux portait cette épitaphe : *Il n'y a ici ni mon nom, ni celui de mon père, ni d'où je suis venu, ni ce que j'ai fait. Je suis muet pour l'éternité, ossements, cendre, rien : je ne suis plus; je n'avais été, je n'étais que le fils du néant. Passe, et ne me fais pas de reproches : tu seras ainsi.* Cette profession de foi au néant était, il est vrai, une exception sur les tombes païennes; mais on y lisait souvent ces mots : *maison éternelle*, *domus æterna.* Les chrétiens disaient que de pareilles épitaphes calomniaient la mort; leurs tombeaux protestaient contre. Sur un très-grand nombre de ceux qui ont été découverts près de cette voie Latine, était représentée, comme sur beaucoup d'autres monuments des premiers siècles, la messagère de l'espérance, l'impérissable colombe du déluge, portant le rameau d'olivier. En le posant sur le cercueil du Juste, comme sur une arche libératrice, elle annonçait qu'au moment où le temps baisse, pareil aux flots d'une mer qui se dessèche, le sommet des collines éternelles commence à paraître.

Les emblèmes, si fréquemments reproduits sur les tombes chrétiennes des premiers siècles, y formaient une espèce d'écriture hiéroglyphique, parfaitement comprise par les fidèles ; elle remplaçait les inscriptions, ou elle s'y adaptait pour les compléter et les embellir. Elle était d'autant plus utile que la plupart des anciennes épitaphes étaient aussi courtes que beaucoup d'épitaphes modernes sont verbeuses et redondantes. Ce n'est pas sans doute l'extrême brièveté des premières qui serait à imiter : nous devons regretter, au contraire, les renseignements dont elle nous a privés. La précipitation avec laquelle se faisaient parfois les sépultures, et d'autres circonstances qui tenaient aux temps de persécution, ont abrégé des inscriptions funèbres où quelques mots de plus seraient d'un grand prix pour l'histoire : on traçait à la hâte le nom, l'âge, le jour de la déposition, et c'était fini. Mais il y en a un certain nombre qui, sans tomber dans ce laconisme excessif, savent néanmoins rester brèves pour être expressives. On dirait qu'elles comptent les mots, parce qu'elles les pèsent : sauf les exceptions, la mort, qui sait tant de choses, doit être comme les vieux savants, qui parlent peu. Les inscriptions suppléent merveilleusement aux paroles par des caractères symboliques. La colombe, le cerf, les poissons, l'ancre, le candélabre, l'olivier, les palmes, les raisins et divers autres emblèmes étaient les mots d'une langue qui convient éminemment à la tombe. La parole, et surtout la parole immobilisée par l'écriture, en circonscrivant nettement les idées, les limite par là même : le symbole a une signification en quelque sorte expansive qui s'étend avec l'intelligence du lecteur. La parole énonce ce qui est clair ; le symbole figure ce qui est mystérieux, et ce monde ici n'est lui-même tout entier qu'une figure de l'autre. Le vrai style lapidaire des tombeaux renferme donc à la fois la parole écrite et l'écriture symbolique. Pourquoi ne reprendrions-nous pas celle que les premiers chrétiens avaient adoptée ? Il ne s'agit point de ces emblèmes coûteux qui font partie de certains monuments funèbres : tout homme qui fait fabriquer une pierre sépulcrale n'aurait qu'à y faire donner quelques coups de ciseaux de plus. Ne serait-il pas bien d'y imprimer le monogramme du Christ, suivant sa forme antique, composé des deux premières lettres grecques de son nom ? A Rome, on a conservé cette tradition lapidaire : les tombes du cimetière mo-

derne, situé près de la basilique de Saint-Laurent hors les murs, offrent ce même signe qu'on retrouve, à quelques pas de là, sur les murs des catacombes de Sainte-Cyriaque. Ne pourrions-nous pas aussi réhabiliter un symbole que nous avons laissé détourner exclusivement à un sens grotesque? Le plus brillant oiseau de nos climats, le paon, n'est plus pour nous, grâce à nos fabulistes, que l'emblème d'une sotte vanité. Nos pères avaient compris que la magnifique parure que Dieu lui a donnée doit avoir une autre signification. Ils le représentaient sur les tombeaux comme l'emblème de la transfiguration future. Nous pourrions également leur emprunter l'usage d'indiquer la profession du mort, en ciselant sur sa tombe quelques-uns des objets qui la caractérisent : les instruments du travail font bien sur la pierre du repos.

Ce genre d'indication est quelquefois plus développé; on voit, sur un de ces tombeaux, au-dessous de l'épitaphe, un sculpteur travaillant à un sarcophage. Enfin, la contexture des inscriptions nous présente aussi quelque chose à imiter dans ces petits signes en forme de cœur qu'on dirait être des points. Quelle qu'ait été la raison de leur emploi, ils offrent, ils suggèrent du moins l'idée d'une ponctuation très-poétique et très-regrettable. S'il s'agissait de l'inventer entièrement, on pourrait y voir de l'affectation; mais il suffirait de modifier une pratique ancienne, en plaçant régulièrement ces signes dans les intervalles des mots, tandis que, sur les pierres sépulcrales des catacombes, ils sont de temps en temps éparpillés sans rapport avec la construction de la phrase. Si nous replacions habituellement, dans nos cimetières, les emblèmes religieux qui figuraient dans les cimetières primitifs, nous redonnerions à nos jeunes tombes un nouvel air de parenté avec les plus vieux tombeaux chrétiens. La croix, l'étendard de notre divin Chef, à l'ombre duquel tous nos cercueils reposent, ne saurait avoir un entourage plus convenable. Nous reprenons le goût de nos antiquités nationales : il faut revenir aussi à nos antiquités chrétiennes, dans ce qu'elles ont d'applicable à tous les temps. Ne songeons pas seulement à décorer les tombeaux des riches, occupons-nous des tombes populaires. Rien ne serait plus aisé aux curés de village que de faire adopter, petit à petit, par ceux de leurs paroissiens qui placent des pierres sépulcrales, ces emblèmes simples, très-intelligibles pour le peuple et d'une

exécution très-facile. Cette nouveauté antique ferait une restauration heureuse dans nos cimetières, derniers manoirs du chrétien, qui auraient recouvré les premières armoiries de ses ancêtres.

Les actes des martyrs sont d'un grand secours pour expliquer complétement la signification, souvent multiple, de ces anciens symboles funèbres. Nous lisons, par exemple, dans les actes de sainte Eugénie, un passage qui peut servir à déterminer un des sens que les chrétiens donnaient aux grappes de raisin et aux ceps de vigne qu'on remarque dans plusieurs peintures des catacombes. Elle dit à ses compagnes : « Voici le « temps de la vendange où les bons raisins seront récoltés avec « la serpe et séparés du pampre frivole, pour que leur jus soit « exprimé dans les breuvages célestes. » Son martyre ne tarda pas à vérifier ce symbole. Sa dépouille mortelle, transportée au IX[e] siècle dans la basilique des Saints-Apôtres, avait été primitivement déposée dans une crypte de la voie Latine, dont la place précise n'est pas, que je sache, bien connue ; mais il reste toujours le céleste souvenir que la légende fait planer sur ce cimetière invisible. Il y est parlé, comme dans celle d'Agnès, d'une apparition de la sainte à sa mère, qui priait avec ferveur dans cette crypte. Elle lui annonça que sa fille était heureuse ; qu'elle avait revu son père dans la joie des patriarches, et que tous deux la recevraient bientôt elle-même auprès de Dieu. Suivant le même récit, elle disait aussi à sa mère Claudia : « Recommandez à vos fils, mes frères, de garder « le sceau de la croix, par lequel ils mériteront de participer à « notre bonheur. » Que l'on admette ou que l'on nie la réalité de cette vision, ces paroles, consignées dans les actes du martyre de sainte Eugénie, n'en prouvent pas moins qu'à l'époque très-ancienne où ils ont été rédigés on croyait, comme les catholiques le croient toujours, que les bienheureux ne sont point condamnés, par leur gloire éternelle, à l'indifférence pour nos épreuves, ni à l'impuissance de nous secourir.

Les deux grandes lignes de cimetières souterrains que nous venons de parcourir, et qui entourent chacune à peu près une moitié de Rome, à partir du Vatican, se rejoignent vers le sud-est de la ville, où elles aboutissent à cette célèbre voie Appienne, surnommée le Reine des Routes. Là se trouvaient les sépultures des Collatins, des Servilius, des Metellus, des Mar-

cellus, des Scipions, et de tant d'autres. C'est dans ces lieux aussi que le Christianisme avait établi, qu'on me permette ce mot, le quartier général de ses tombeaux. Ce nom convient au cimetière dit de Saint-Calixte situé en cet endroit. Agrandi ou restauré au commencement du IIIe siècle par le Pape dont il porte le nom, il existait déjà vers le milieu du IIe, et il y a quelque raison de croire qu'il avait été commencé, dans le Ier, par la même Lucine qui avait pourvu, sur la voie d'Ostie, à la sépulture de saint Paul. On fait monter jusqu'à cent soixante-quatorze mille le nombre des martyrs dont les corps y ont été successivement déposés. Il était en effet assez vaste pour en recevoir une aussi grande multitude et même une plus grande. La partie dont on a levé le plan contient à elle seule plus de trois cents corridors ou embranchements, auxquels correspondent, sur divers points, d'autres galeries qui se prolongent et s'enfoncent dans des souterrains aujourd'hui inaccessibles.

A côté de ce cimetière, et à peu près au même niveau, se trouve un souterrain semi-circulaire, qui était originairement le seul endroit auquel on donnât le nom de *catatombes*, *lieu près des tombeaux*, ou celui de catacombes, *lieu cave et profond*, que nous attribuons maintenant à tous ces cimetières.

Pour bien comprendre le caractère propre de ces catacombes, il faut se rappeler qu'elles ont été, pendant un temps assez considérable, l'église et le palais des Papes à l'époque des persécutions. Si, en visitant ces lieux, vous coordonnez à cette idée leurs monuments et leurs souvenirs, tous les détails se rassemblent et s'ajustent comme le feraient les lignes d'un seul et même dessin ; une création singulière se dégage peu à peu, à vos yeux, des ombres lointaines des premiers siècles, et vous y fait apparaître, avec toutes ses parties principales, la sombre et imposante image d'un vatican souterrain.

On ne peut former que des conjectures sur les motifs qui avaient déterminé les Papes à préférer cet asile à plusieurs autres qu'ils auraient pu se procurer dans les divers cimetières. Quelques auteurs ont pensé que ce souterrain semi-circulaire était un monument primitivement païen, qui avait été ensuite abandonné. Les Papes y trouvaient une église matériellement toute faite, et beaucoup plus spacieuse que la plupart des chapelles que l'on pouvait creuser dans les carrières de la campagne romaine. La situation près de la voie Appienne était fa-

vorable. Les chrétiens qui fréquentaient ces catacombes avaient plus de facilité qu'ils n'en auraient eu sur plusieurs autres points pour écarter les soupçons que ces excursions souvent répétées risquaient d'éveiller. Leurs allées et venues pouvaient aisément se confondre, aux yeux du public, avec celles des visiteurs que des motifs de curiosité ou d'affection amenaient auprès des tombeaux si nombreux et si renommés qui bordaient les deux côtés de la voie Appienne. Le souterrain dont il s'agit avait d'ailleurs un attrait particulier pour la piété. Nous verrons bientôt que deux corps saints, les plus vénérables de tous ceux que Rome chrétienne possède, y avaient été entreposés dans le Ier siècle, suivant la tradition la plus accréditée. Cette circonstance n'a pas été sans influence, peut-être, sur le choix que les Papes ont fait de cet asile. Quoi qu'il en soit, il a été souvent, dans le cours du IIe et du IIIe siècle, leur cathédrale et le centre du gouvernement de l'Eglise.

Il paraît que l'on plaçait, dans le voisinage, au moins de temps en temps, des espèces de sentinelles pour prévenir les surprises. On sait, par l'histoire de cette époque, que les chrétiens avaient organisé un système de précautions secrètes, plus ou moins analogues à celles qui ont été prises de nos jours par les chrétiens français, durant le règne de la Terreur. La résidence pontificale ne dut pas être négligée à cet égard ; mais les gardes qui veillaient autour de ce vatican souterrain ne ressemblaient guère à ceux dont Michel-Ange a dessiné le costume ; ils ne portaient que l'uniforme de la pauvreté. C'étaient, à ce qu'il paraît, des mendiants qui se tenaient sur la voie Appienne pour faire le guet, et qui avaient aussi une espèce de mot d'ordre ; on s'adressait quelquefois à eux pour être introduit dans la demeure du Pontife. Lorque sainte Cécile envoya son époux Valérien, converti par elle, auprès du Pape Urbain, qui était alors caché dans ce même cimetière de Calixte, elle lui dit : « Allez au troisième mille de la voie Appienne ; vous y « trouverez des pauvres qui demandent l'aumône aux passants. « J'ai toujours eu soin d'eux, et *ils connaissent mon secret*. Quand « vous les aurez rencontrés, donnez-leur la bénédiction, et « dites-leur : Cécile m'a envoyé vers vous pour que vous me « fassiez voir le saint vieillard Urbain ; elle m'a chargé d'une « commission secrète que je dois lui faire. » Ces gardes étaient donc postés entre la porte Appienne et les Catacombes. Il n'est

pas probable que leur station ait été assez rapprochée des remparts pour leur faire perdre de vue le lieu dont ils étaient chargés de surveiller les approches. L'indication militaire, déterminée dans le passage qui vient d'être cité, écarte d'ailleurs cette supposition. D'un autre côté, ils ne devaient pas non plus se fixer habituellement à l'entrée même des catacombes; car, alors, dans le cas où quelque troupe de païens serait survenue pour faire des perquisitions, ces sentinelles chrétiennes n'auraient pu avoir connaissance du danger que lorsqu'il eût été trop tard pour en avertir. On doit croire aussi qu'ils ne restaient pas dans les parties creuses de la route, mais sur quelque point élevé, pour voir de loin. En réunissant ces observations, il semble que l'endroit le plus convenable devait se trouver sur le monticule qui s'élève entre la petite église *Domine, quo vadis?* et la basilique de Saint-Sébastien.

L'église des Papes avait auprès d'elle, comme aujourd'hui la basilique de Saint-Pierre, un emplacement et des constructions très-vastes qui en étaient les dépendances. Mais, au lieu d'une superbe place, c'était un cimetière; au lieu de la colonnade avec sa couronne de statues, au lieu des grands escaliers et des corridors du Vatican, l'architecture des catacombes avait enfermé cette église dans un labyrinthe de tombeaux. Plusieurs de ces galeries furent une espèce de musée sacré, ainsi que l'atteste cette multitude de tableaux qui ont été retrouvés sur leurs murs; on a aussi retiré des sarcophages travaillés par la sculpture chrétienne, et l'ancienne poésie a fourni elle-même son tribut dans quelques inscriptions en vers de saint Damase. Les arceaux de ces catacombes ont vu, comme le portique de Saint-Pierre, défiler de longues processions chantant des hymnes. Si ces chants n'ont pas laissé de traces, on ne peut toutefois visiter ces lieux sans que la pensée s'y élève vers l'harmonie céleste, à l'aspect de l'endroit, très-distinctement marqué, où fut déposé le corps de sainte Cécile immédiatement après son martyre. Il y a quelque charme à rencontrer le premier tombeau de cette patronne de la musique, précisément dans ces mêmes galeries où les autres arts chrétiens ont rassemblé leurs produits en si grand nombre. On dirait qu'ils se sont plu, dès cette époque, à se placer sous le patronage de la résidence des Papes, et c'est la gloire des uns et des autres que de ne s'être pas dé-

couragés, alors qu'ils ne pouvaient avoir pour musée qu'une sublime caverne.

C'est au niveau de ces catacombes que se trouve le souterrain semi-circulaire qui avait été transformé en basilique pontificale. On y arrivait, comme aujourd'hui, par deux rampes : l'une était du côté de la voie Appienne, l'autre du côté de la voie Ardéatine. Il y a maintenant, dans un corridor attenant à la partie supérieure du souterrain, une embrasure qui forme une espèce de loge, d'où le regard plonge dans l'intérieur. Cette loge, comme le portique de Saint-Pierre, a ses inscriptions qui sont très-belles. Celle qui est incrustée dans le mur, à gauche, est tirée des révélations de sainte Brigitte. Elle est relative à l'époque où les corps de saint Pierre et de saint Paul furent entreposés dans un puits de ce souterrain, suivant une tradition très-ancienne.

L'autre inscription, placée à droite, est purement historique. Les paroles dont elle se compose, quoique extraites de Baronius, ne sont pas modernes, car cet historien les a empruntées aux anciennes Annales des martyrs. « Dans le cimetière de Ca-
« lixte, pendant la persécution de Valérien, saint Etienne, pape
« et martyr, offrait le sacrifice de la messe, lorsque des soldats
« survinrent. Il demeura intrépide et immobile devant l'autel,
« continuant les saints mystères qu'il avait commencés, et il fut
« décollé sur son siége. » Si on lisait ces mots sur la tombe de ce Pape, ils seraient déjà d'un admirable effet ; mais ils font une impression bien plus vive, étant tracés tout près de la place même où il tomba, entre cette chaire pastorale baignée de son sang et cet autel où il venait d'offrir le sang du Christ.

Lorsque, après avoir quitté cette loge, vous descendez vers le souterrain par la rampe qui se trouve du côté de la voie Appienne, une chambre antique vous arrête pour quelques instants : c'était, dit-on, celle des Papes. Ils ont dû, en effet, avoir à côté de leur église un petit appartement pour y placer leur lit de repos et leur table de travail. Un peu plus bas s'ouvre la porte de la basilique souterraine. Cet édifice recevait autrefois le jour par quatre soupiraux longs et étroits. Douze tombeaux arqués, creusés dans le mur, et placés sur une même ligne horizontale dans le pourtour intérieur, en forment comme la ceinture. Il y en avait jadis quatorze. Près d'un coin de cette église s'élevait la chaire pontificale, en marbre, qui, suivant la

tradition, était la même sur laquelle siégeait le Pape saint Étienne Ier, lorsqu'il fut martyrisé, et qui, d'après les *Actes* de son martyre, avait été renfermée dans sa tombe. Il n'en reste plus en cet endroit que la place assez reconnaissable. Le grand-duc de Toscane, Côme III, a eu la malheureuse dévotion de demander et le fatal pouvoir d'obtenir cette chaire; il l'a transportée dans l'église des Chevaliers-de-Saint-Etienne, à Pise, où elle est privée de son entourage naturel, au lieu de la laisser là où elle semblait fixée pour toujours sous le triple sceau de l'antiquité, du sang et d'un grand souvenir. Un banc de marbre, qui était vraisemblablement destiné aux prêtres, est inhérent aux murs et forme un demi-cercle parallèle à celui des monuments arqués, placés au-dessus. Les prêtres qui s'asseyaient là appuyaient leur tête à des tombeaux. Au centre de l'édifice est un autel antique, superposé à un puits, dont on peut apercevoir l'orifice en regardant par une ouverture pratiquée à la base même de l'autel.

La vieille tradition relative à ce puits forme un dernier trait qui complète le caractère de cette église. Le souterrain dont il fait partie avait reçu, dès les premiers temps, une visite qu'il n'attendait pas. Quelques personnes y étaient entrées mystérieusement, portant deux cadavres auxquels ils donnaient des marques extraordinaires de respect. Ils les firent descendre avec précaution dans un puits creusé au centre. Ces corps ne présentaient pas les traces d'un supplice tout à fait récent. C'étaient des morts déjà un peu vieux qui avaient dû quitter leurs premiers tombeaux. On raconte que l'empereur Héliogabale, ayant voulu agrandir son cirque du Vatican pour que ses éléphants pussent y courir plus à l'aise, les chrétiens avaient appréhendé que le lieu où saint Pierre reposait ne fût envahi et profané; et, comme quelque nouveau caprice du fou couronné pouvait menacer aussi le cimetière de Lucine, qui possédait les reliques de saint Paul, ils avaient transporté secrètement les corps des deux apôtres dans les catacombes. Suivant une autre version, mieux fondée et adoptée par saint Grégoire, il advint, dans le Ier siècle même, que des chrétiens orientaux les enlevèrent furtivement, comme un bien qui leur appartenait, parce que ces apôtres étaient leurs compatriotes et qu'ils voulaient les rendre à leur pays. Craignant d'être découverts, ils les avaient cachés provisoirement dans ce souter-

rain. Au moment où ils se disposaient à les en retirer pour continuer leur route, un orage, qui survint comme une menace du Ciel, les effraya, et des chrétiens romains, qui avaient été avertis à temps, reprirent ces deux corps. L'inscription que le Pape saint Damase, au IVe siècle, a fait graver sur une pierre de ces catacombes, confirme ce récit. « Vous qui cherchez les noms « de Pierre et de Paul, vous devez savoir que ces saints ont an- « ciennement demeuré ici. Ils sont, nous l'avouons volontiers, « les enfants de l'Orient qui nous les a envoyés. A la suite du « Christ, et par le mérite de leur martyre, ils sont arrivés au « port céleste et dans le royaume des Justes. *Mais Rome a dû « défendre* ceux qui étaient devenus ses concitoyens. » Par la double allusion qu'elle fait à la jalousie des Orientaux et au devoir qu'avait Rome de garder ses apôtres, cette inscription s'adapte clairement à la tradition consignée dans les œuvres de saint Grégoire. D'après cette tradition, les corps des apôtres ont été reportés tout de suite dans leur première demeure ; suivant l'autre légende, ces reliques seraient restées dans les catacombes pendant une trentaine d'années environ, depuis le règne d'Héliogabale jusqu'au temps du Pape saint Corneille, qui les aurait réintégrés dans leurs tombeaux. Deux tableaux très-anciens, placés dans le portique de la basilique vaticane, construite par Constantin, représentaient le double événement de la déposition de ces corps dans les catacombes et de leur extraction. Le second de ces tableaux offre une particularité qui n'est pas exactement marquée dans le premier, et qui s'accorde du reste avec une ancienne tradition historique et artistique dont nous parlerons ailleurs. L'un des apôtres, qui doit être saint Pierre, a la tête garnie de cheveux et la barbe crépue; le front de saint Paul est chauve et sa barbe pendante. On peut y remarquer aussi que, outre le flambeau portatif que tient un des assistants, trois lampes, suspendues par des chaînes ou des courroies, sont réunies et fixées au-dessus du puits, conformément à l'antique usage d'entretenir, autant que possible, quelques luminaires dans les lieux où reposaient des reliques vénérées.

En rassemblant les divers traits que nous venons de signaler, on voit que le cimetière de Calixte, son temple, son puits, furent pour le Christianisme persécuté ce que la basilique vaticane, avec ses fêtes et sa coupole, est pour le Christianisme

libre et paisible. Tout a contribué à leur donner ce caractère distinctif : la grandeur de ce souterrain, la multitude de ses tombeaux sacrés, les peintures qui en décoraient les murs et les chapelles, la résidence des Papes, les solennités qu'ils y célébraient, la sépulture qu'ils y ont reçue, l'affluence des fidèles qui s'y réunissaient, et enfin la présence momentanée de saint Pierre et de saint Paul, comme si rien n'avait dû manquer à ce lieu de ce qui pouvait en faire la métropole de la Rome souterraine. Quelques auteurs lui ont donné aussi le nom de Capitole des Chrétiens, parce que les plus nombreux trophées des martyrs y étaient rassemblés. Dans le quartier de Rome voisin de la route qui menait à ces catacombes, s'élevait l'autre Capitole, et il regardait à peu près de ce côté-là.

Dans cette revue des cimetières, je n'ai choisi que quelques-uns des principaux ou des plus anciens. Leur nombre est beaucoup plus considérable. Il y en a plus de cinquante avec des noms distincts. Les premiers fidèles avaient besoin d'avoir des catacombes sur beaucoup de points de la campagne romaine, non-seulement pour pouvoir effectuer les convois avec plus de facilité et de secret, mais encore pour n'être pas pris au dépourvu, lorsque quelques-unes de leurs retraites souterraines étaient découvertes et envahies, ce qui arrivait de temps en temps. L'empereur Numérien, ayant appris qu'une grande multitude d'hommes, de femmes, de jeunes filles, d'enfants, tous chrétiens, s'était réunie dans le cimetière de Saint-Chrysante et de Sainte-Daria, sur la voie Salare, fit boucher l'entrée de la crypte avec du sable et des quartiers de rocher. D'autres fois les païens faisaient une descente dans les catacombes et y commettaient d'horribles profanations. Une inscription, trouvée sur une pierre tumulaire, dans un des souterrains de la voie Appienne, a perpétué jusqu'à nous le cri lamentable que ces irruptions arrachaient aux chrétiens :

« O temps désastreux, durant lesquels nous ne pouvons pas « même nous sauver dans les cavernes, parmi les sacrifices et « les prières! Quoi de plus misérable que la vie! et aussi quoi « de plus misérable dans la mort que de ne pouvoir être enseveli par ses parents et par ses amis! »

La Providence s'est chargée d'apaiser ces plaintes. Ce pauvre chrétien, qui craignait de ne pas jouir d'un trou dans une ca-

verne de la campagne romaine, est peut-être un de ceux dont les restes ont été enchâssés dans l'autel du Capitole.

Tels étaient donc les retranchements du fond desquels le Christianisme, à force de vertus, de prières et de tombeaux, faisait le siége de la capitale du paganisme. Ces expressions militaires sont conformes au langage des premiers chrétiens : en désignant sous le nom de *stations* leurs assemblées près des tombes des martyrs, ils avaient emprunté ce mot au vocabulaire des camps. Les divers accessoires contenus dans les catacombes s'accordaient aussi très-bien avec cette idée. On plaçait dans les sépulcres des héros chrétiens les instruments de leur victoire, les clous, les chaînes, les croix, les tenailles. Ces différents objets ont été recueillis dans les fouilles. Parmi les reliques qui sont conservées dans une sacristie de Saint-Pierre, contiguë à la chapelle de la Pitié, il y a un énorme échantillon de l'instrument de torture appelé ongles de fer. On voit dans la basilique de Sainte-Marie, au delà du Tibre, dans l'église de Saint-Martin-des-Monts, et dans d'autres encore, quelques-unes de ces pierres qui ont été attachées aux corps de ceux qu'on noyait. L'usage de déposer, quand on le pouvait, dans les tombeaux des martyrs quelques objets qui avaient servi à leur supplice, n'était pas propre aux chrétiens de Rome. Les actes du Pape saint Clément disaient que les bourreaux avaient lié à son cou une ancre pour le précipiter dans la mer. Cette ancre a reparu, lorsqu'on a retrouvé son tombeau sur les rivages de la Chersonèse, où il avait été exilé. Quelquefois des instruments d'un autre genre étaient cachés dans les tombes. La robe tissue d'or, avec laquelle sainte Cécile fut inhumée, recouvrait un cilice; saint Laurent fut enseveli avec les linges dont il s'était servi pour essuyer les pieds des pauvres.

Outre les fioles contenant du sang, les catacombes ont fourni un certain nombre de ces vases antiques, connus sous le nom de lacrymatoires. Suivant Boldetti, qui les a examinés attentivement, ils offraient des traces que n'y auraient pas laissées les larmes, qui sèchent presque aussi vite dans les lacrymatoires que dans les yeux des hommes. La nature de ces traces, leur couleur indiquaient qu'on y renfermait, non les pleurs des vivants, mais le sang des morts. Le sang des martyrs, qui a décidé de tant de choses, semble avoir aussi tranché, à cet égard, les disputes de la science.

L'aspect de tant de monuments de courage entretenait la patience et l'ardeur de la milice chrétienne, qui s'inspirait aussi à la vue des peintures tracées sur les murs et sur les tombeaux par des artistes dont les anges savent les noms. L'histoire ne nous a légué aucun détail biographique sur ces patriarches de l'art chrétien. Ils ne songeaient guère à leur renommée : des cavernes étaient leurs galeries d'exposition. N'ayant pour but de leurs travaux que la gloire de Dieu et l'édification de leurs frères, l'art n'était pour eux qu'une belle forme de la charité; et, dans leur vie de dévouement, il y eut moins de place pour les grands tableaux que pour les grands sacrifices. Tous les arts chrétiens, la peinture, l'architecture avec ses premières chapelles taillées dans ces grottes par des mains qui furent souvent garrottées par les bourreaux, la musique et la poésie avec leurs premiers hymnes, sont nées au sein des catacombes, dans la nuit, parmi les malédictions du monde, et cette naissance leur a été bonne. Corrompu et corrupteur sous l'influence du paganisme, l'art avait été un orgueilleux sensualiste, qui devait être régénéré par ce baptême sévère, et passer ensuite par une nouvelle enfance pour reprendre possession de la vie. L'obscurité complète, qui a dérobé les noms de ces premiers artistes chrétiens à tout hommage de la postérité, faisait sans doute partie de cette expiation, qui devait s'accomplir par l'humilité comme par la souffrance.

Malheureusement beaucoup de leurs tableaux ont péri, non-seulement par le travail destructeur des siècles, qui use tout, même les tombeaux, mais encore par ce qu'ils ont eu à subir d'autres ravages que ceux du temps. Lorsque l'armée des Lombards, conduite par Astolphe, campa sous les murs de Rome, quelques hordes pénétrèrent dans plusieurs cimetières et y commirent de grandes dévastations, soit par la fureur de détruire, soit par l'effet de cette cupidité soupçonneuse qui rêve toujours des trésors dans les tombeaux. Il paraît aussi que ces lieux ont souffert, à des époques inconnues, des profanations furtives plus ou moins multipliées. La bêche de quelques extracteurs de pouzzolane, rivalisant avec le marteau des Barbares, brisa des tombes, des chambres sépulcrales, pour retirer, de la maison des morts, quelques charretées de sable pour les maisons des vivants. Vanité de tout ce qui est l'ouvrage de l'homme! Ces souterrains, protégés à la fois par la majesté de

leurs tombes et par l'obscurité de leurs labyrinthes, ont été dévastés par des soldats maraudeurs et par des manœuvres qui y cherchaient les uns un peu d'or, les autres un peu de terre.

Malgré ces ravages, un nombre assez considérable de ces premières créations de l'art chrétien s'est perpétué jusqu'à nous, les unes encore visibles sur les murs même des catacombes, les autres reproduites par la gravure. Ces tableaux, qui exprimaient, sous des formes variées, deux idées principales, celle de la lutte et celle de la délivrance, étaient, pour les soldats du Christ, ce que sont les chants de guerre avec lesquels on conduit une armée au combat. Les peintres étaient à leur manière des Tyrthées chrétiens : ce chœur d'artistes formait une troupe d'utiles auxiliaires dans le siége que le Christianisme livrait à la métropole païenne, du fond de ces retranchements souterrains.

Récapitulons maintenant les principales circonstances qui peuvent nous fournir un aperçu, en quelque sorte pittoresque, de ce siége unique en son genre. Les catacombes traçaient autour de Rome deux lignes qui allaient du nord au sud, l'une par l'occident, l'autre par l'orient. Dans la première, le tombeau de saint Pierre faisait face au cirque de Néron ; le cimetière des martyrs Pancrace et Calepodius, au Champ-de-Mars d'un côté et au pont d'Horatius Coclès de l'autre ; les grottes Pontiennes, à des jardins voluptueux qui bordaient le Tibre ; la crypte de saint Paul, à la pyramide de Cestius. Dans l'autre ligne, au mausolée d'Auguste était opposé le petit cimetière de Saint-Valentin ; au temple de l'Honneur, le camp souterrain qui portait le nom de Sainte-Priscille ; au temple de Diane, le caveau de Sainte-Agnès ; à la chaussée de Tullius, à l'amphithéâtre Castrense, à la région du Colysée, les cimetières des voies Tiburtine, Prénestine, Labicane et Latine ; enfin à la porte Capène, au palais des Césars, au Capitole, les grandes Catacombes. Les retranchements des assiégeants et ceux des assiégés offraient aussi, sous d'autres rapports, les plus vifs contrastes. Les assiégés traçaient sur les murs de leurs casernes et sur leurs étendards les portraits de leurs généraux ; les assiégeants dessinaient, dans leurs galeries souterraines, quelques placides figures de justes souffrants et de femmes en prière. D'un côté, l'aigle des légions ; de l'autre, la colombe du Jourdain : d'un côté, la louve romaine ; de l'autre,

l'Agneau. Sur les monuments, sur les tombeaux païens étaient placés des trophées, les images, les dépouilles des nations vaincues; les chrétiens renfermaient dans les tombeaux de leurs soldats des tenailles et des clous teints de leur sang, et quelquefois d'autres objets, humbles instruments de leur charité envers les pauvres. Dans leurs évolutions, les troupes païennes passaient sous des arcs de triomphe; la milice chrétienne entrait ou sortait par les trous des carrières. Quelquefois les païens faisaient irruption dans les retranchements des catacombes, et ils ravageaient; d'autres fois les chrétiens s'avançaient, tête haute, sur les places publiques, et ils mouraient. Mais, plus ils avaient de morts, plus nombreuses étaient les recrues qui arrivaient pour miner la citadelle de l'idolâtrie : leurs rangs étaient d'autant plus pressés que les cimetières s'élargissaient. Ces assauts présentent le spectacle inverse de celui que le Tasse décrit, lorsqu'il nous montre au-dessus des bataillons des croisés les légions des anges combattant dans les plaines du ciel pour prendre Jérusalem : dans le siége de Rome, l'armée de Dieu était sous terre. Les travaux de ce siége avaient duré trois siècles, et la sape avançait toujours; sous Constantin, un grand ébranlement se fit entendre, une partie de la Rome païenne s'abattit, l'autre chancela. Il y eut encore, quelque temps après, une lutte, jusqu'à ce que le vieil autel de la Victoire eût été renversé pour toujours. Alors les restes de la Rome païenne tombèrent, et lorsque la poussière de leur chute fut dissipée, voici ce qu'on vit : la Rome souterraine était devenue la Rome publique; elle avait passé des catacombes sur les sept collines.

Tel est un des points de vue sous lesquels on peut envisager ces monuments. Plusieurs circonstances qui se sont présentées à nous comme accessoires, et en quelque sorte sur le second plan, apparaissent comme faits principaux lorsqu'on se place dans d'autres points de vue. En général, les catacombes peuvent être considérées sous quatre aspects : comme cimetière, c'est le plus illustre de la chrétienté; comme retraite pour les chrétiens, elles furent les retranchements du siége dont nous venons de parler; comme dépôts d'objets intéressants pour les arts et pour l'archéologie, elles sont ou elles ont été un musée sacré; comme lieu de prière, elles possèdent un recueillement infini. L'enfant le plus dissipé se recueille lorsqu'on le mène

prier sur les tombeaux de sa famille ; les catacombes sont, pour la famille des chrétiens, le caveau des ancêtres, visiblement situé, non pas simplement sur les limites des deux mondes, mais aux portes même du ciel. Toute pensée y devient presque forcément ou un grand souvenir ou une grande espérance.

Pour mieux goûter les émotions que cette Rome souterraine inspire, on n'a qu'à les rapprocher de celles que font éprouver les ruines de Pompéi. Rien de plus désespéré que l'aspect de cette ville morte, sortant à demi de son tombeau, non pour ressusciter en se repeuplant, mais pour se donner à quelque égard un faux air de vie, pour que les brises de la mer, les parfums du printemps, les émanations de la belle nature environnante s'égarent sans but dans ces rues qu'éclaire un soleil inutile. Les ténèbres des catacombes produisent dans l'âme l'effet contraire à celui du soleil de Pompéi ; car le grand charme de ces lieux tient, en partie, au contraste qui existe entre la nuit physique qui y règne et le jour spirituel qui éclairait leurs habitants. Pompéi, à peu d'exceptions près, ne nous rappelle guère que la vie matérielle de ses habitants, leurs agitations, leurs plaisirs, tout ce qui passe ; aucun lieu ne semble plus convenable pour les cérémonies de l'Eglise, qui retracent particulièrement le néant de la terre. Lorsqu'au commencement du carême un prêtre y donne les cendres aux ouvriers de ces ruines, entre les murs délabrés d'une maison antique transformée en chapelle, cette parole : *O homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière*, ne saurait rencontrer un écho mieux fait pour elle. Dans les cimetières souterrains de Rome, tout cimetières qu'ils sont, la pensée de la mort n'est pourtant qu'accessoire ; le sentiment dominant est celui de l'immortalité. Si la foi à la vie future pouvait se perdre sur la terre, on la retrouverait dans les catacombes des martyrs. L'immense amour de la vérité et de la justice qui a consacré ces lieux a dû aboutir ailleurs qu'à un trou éternel dans une carrière de pouzzolane ; le monument de cet amour ne saurait être le vestibule du néant. Le matérialisme le plus endurci serait ébranlé, je crois, après une demi-heure de méditation dans les catacombes.

Les âmes pieuses y éprouvent, non pas de simples sentiments, mais, pour ainsi dire, des sensations de foi, comme si elles

entendaient, derrière ces murs de tombes, des voix qui leur parlent et qui les appellent. Elles sentent qu'avec plus de foi encore, plus de prières, plus d'amour surtout, elles pourraient y espérer une de ces illuminations que saint Philippe de Néri y a reçues. Pendant dix ans, étant encore dans la vigueur de l'âge, il vint habituellement passer les nuits en oraison dans les catacombes de Saint-Sébastien : on y montre encore le caveau où il aimait à se retirer. C'est dans la Rome souterraine qu'il alimentait la source de cette charité inépuisable qu'il a répandue sur la Rome des vivants. Dans le fond de cet abîme il se sentait plus près du ciel, et, à cette hauteur, la face prosternée contre terre, il demanda plusieurs fois à Dieu de modérer les consolations et les grâces dont il était inondé. « Son cœur, dit « une femme poëte, était une urne trop petite sans doute pour « contenir cet océan, et c'est pourtant de cette urne que mille « fleuves sont sortis. »

L'abbé Ph. Gerbet.

DE L'ÉCOLE POLITIQUE NATIONALE

AU POINT DE VUE DE LA FRANCE (1).

La philanthropie a sa raison dans la bienveillance que tout animal porte aux animaux ses pareils, lorsqu'aucune rivalité ne vient neutraliser ses instincts. Le véritable philanthrope aime en effet les hommes par le motif qui lui ferait aimer les chevaux s'il était cheval, c'est-à-dire parce qu'ils sont ses semblables, avec cette différence, toutefois, qu'étant un être intelligent il généralise ses idées, il les résume sous une forme abstraite, et par conséquent il distingue ce que, cheval, il serait incapable de faire, son espèce des individus dont elle est composée. Il retrouve donc son type, l'idéal de sa personnalité, d'abord dans ses *prochains*, ou, en d'autres termes, dans les hommes avec lesquels il est en contact, puis dans l'humanité entière; et comme ses prochains se perdent dans l'immensité de celle-ci, comme d'ailleurs elle ne le froisse jamais, il finit par en faire son semblable par excellence. Mais l'affection qu'il lui porte procède toujours de celle qu'il a pour lui-même. C'est l'attachement du modèle à son portrait; c'est l'égoïste chérissant son image partout où il la rencontre, sur la toile ou dans le marbre, vivante ou inanimée. Cependant l'humanité est par-

(1) Cet article, dû à un écrivain bien connu par le caractère ingénieux et élevé de ses travaux, emprunte à des discussions toutes récentes une valeur de plus. Le débat entre le sentiment national, quelquefois étroit, et ce vague cosmopolitisme qu'on voudrait nous faire prendre pour une tendance plus élevée, n'est pas près de finir. M. de Coux y porte la lumière. Quant aux détails, il est inutile d'ajouter ce que nous avons répété bien des fois : que *le Correspondant* est une lice ouverte à des opinions souvent diverses, et qu'aucune solidarité étroite ne lie entre eux ses rédacteurs.

tagée en races, en nations, en classes ; à laquelle, dans leurs conflits, offrira-t-il ses vœux ou son assistance ? Evidemment à la plus nombreuse, à celle qui reproduit le plus de fois sa similitude, ou, en d'autres termes, à celle qui comprend la plus forte partie de l'homme collectif. Le nombre, tel est le *criterium* nécessaire de ses préférences, et il ira, en tout et partout, sacrifiant la minorité à la majorité, sa famille à la multitude, le sol natal au reste du monde, la génération présente aux générations futures. Supposez-le Français, et il mettra le feu à Paris, si Londres ne peut être sauvé qu'à cette condition, parce que Paris ne renferme qu'un million d'âmes pendant que Londres compte dix-huit cent mille habitants. Et néanmoins, Paris ne périra pas si le philanthrope y possède une maison, car il serait le plus illogique des mortels s'il faisait le plus léger sacrifice personnel, soit au genre humain tout entier, soit à une partie quelconque du genre humain, puisqu'il subordonnerait alors, dans l'ordre de ses dévouements, l'objet propre de son amour, lui-même, à ce qu'il n'estime qu'en raison de sa ressemblance avec cet objet. Qui ne rirait de l'insensé assez épris de sa statue pour se passer de vêtements afin de la préserver de la pluie ?

Pendant que la philanthropie invite l'homme à concentrer d'abord toutes ses affections sur son espèce, et puis à les répartir selon la loi du nombre ; pendant qu'elle l'aguerrit contre les misères qui l'avoisinent en lui rappelant sans cesse que, dans l'ensemble des souffrances humaines, celles-là sont ce qu'est le point comparé à l'espace, l'amour du prochain suit une marche directement opposée. Celui qu'anime cet amour obéit à un commandement, ou se laisse aller aux émotions de son cœur ; et soit qu'il se soumette à un précepte, soit qu'il s'abandonne à un sentiment, ses principales sollicitudes portent sur l'individu et non sur la race, sur des réalités et non sur des abstractions, sur ce qui est en dedans de la sphère de son influence, et non sur ce que sa pensée est seule capable de saisir. Ses attachements remontent donc du simple au composé, des personnes qui subissent immédiatement son action aux unités collectives qu'elle parvient si rarement à atteindre ; et, par une conséquence nécessaire, sa bienveillance décroît à mesure qu'il aperçoit moins nettement ceux à qui elle peut être utile. Ainsi il n'en donne pas une même part à chacun des sept cent trente millions de semblables que lui attribue Balbi ; et comme

il ne tient pas la balance égale entre le pauvre qui languit à sa porte et le pauvre à mille lieues de là, il ne se ménage point le droit de ne rien mettre dans le seul plateau où son aumône puisse arriver. Il réserve donc ses dévouements à la partie du genre humain qui est assez à sa portée pour qu'elle puisse en recueillir les fruits. Là seulement sont les êtres dont il s'occupe, les semblables auxquels il accorde plus qu'une simple prière ou une vague aspiration, ses prochains, pour tout dire. Encore règle-t-il les sacrifices qu'il leur fait en raison inverse des distances. Plus vous êtes près de lui par le sang, par l'amitié, par une souffrance qu'il peut alléger, et plus il se croit ou se sent tenu envers vous. Il préfère donc invariablement le petit nombre au grand, ceux qu'il connaît à ceux qu'il ne connaît point, ses concitoyens à l'étranger, sa patrie à l'Europe, ses contemporains à leurs arrière-neveux. Voilà pourquoi l'amour du prochain a de si rudes exigences. Passionnez-vous pour l'humanité, il ne vous en coûtera guère que des phrases ; mais si vous vous passionnez pour le prochain, le prochain qui grelotte dans la mansarde au-dessus de votre foyer, votre bourse deviendra bientôt plus légère.

Cependant, malgré la différence radicale qui existe entre la philanthropie et l'amour du prochain, on a depuis bien longtemps pris l'habitude de leur attribuer la même origine et les mêmes résultats sociaux. Il y a là deux erreurs également palpables, et néanmoins nous sommes peu surpris du succès qu'elles ont obtenu. En effet, l'amour du prochain prend, ainsi que nous l'avons dit, tantôt la forme d'un devoir, tantôt la forme d'un élan spontané du cœur ; et il reçoit sous la première le nom de charité, tandis que sous la seconde il s'appelle humanité, sensibilité ou bienfaisance. Or, la philanthropie, avant qu'elle eût appris à séparer ses affections de l'individu afin de les réserver plus entièrement à l'espèce, les épanchait sur le premier semblable qu'elle rencontrait, et il était presque impossible de la distinguer alors de l'amour du prochain quand il n'est qu'un simple sentiment. On les confondit donc, et les premiers philanthropes s'y trompèrent eux-mêmes. A commencer par Rousseau, ils se dirent les hommes *sentimentaux* par excellence ; et lorsque, plus tard, afin d'échapper à une épithète devenue ridicule par l'abus qui en était fait, ils prirent le nom qu'ils portent aujourd'hui, ils en firent le synonyme de *philosophe sensible*.

Posés ainsi en sages dont la puissante raison soutenait et disciplinait les épanchements, ils firent, des règles auxquelles ils les soumettaient, une véritable science, la morale nouvelle, la morale qui devait remplacer celle dont procède la charité. A une époque où le Christianisme semblait toucher à son dernier jour, c'était, pour ceux qui soupiraient après sa mort, une merveilleuse découverte; car les pauvres savaient par expérience combien la sensibilité est capricieuse dans ses manifestations, et ils ne lui auraient confié la tâche de leur assurer le pain de chaque jour qu'avec une extrême répugnance, si elle n'avait pas remplacé ses vagabondes allures par l'imposante gravité d'une théorie philosophique. Voilà ce qui valut une si prodigieuse popularité à la philanthropie. On s'imagina d'abord qu'elle était ce qu'il y a de plus aimable, mais aussi de plus passager dans les émotions de notre nature ; puis on supposa que ces émotions pouvaient, sans éprouver une métamorphose complète, acquérir l'autorité, et par conséquent la valeur sociale d'une loi acceptée par la conscience. Encore aujourd'hui ces préjugés subsistent, et cependant, que n'ont pas fait les philanthropes afin de nous en délivrer?

Moralistes de l'école qui a agrandi l'héritage de Vico en inventant la théorie de la perfectibilité indéfinie du genre humain, ils ne tardèrent pas à s'élever au-dessus des compassions locales et irréfléchies, qui sont les premières manifestations de l'amour du *semblable* et le dernier effort de la sensibilité. Embrassant d'un regard l'espèce tout entière, ils entreprirent de la diriger dans la voie d'un progrès qui aboutit à l'infini, c'est-à-dire à la déification du type suprême de leur personnalité. Des philanthropes ne pouvaient rien rêver de plus beau, et certes ils auraient été par trop inconséquents s'ils avaient reculé devant aucun des sacrifices qu'implique une si glorieuse espérance. Après avoir nommé *civilisation* la marche ascendante de l'homme collectif, ils se mirent donc à la dégager de tout ce qu'ils prenaient, à tort ou à raison, pour un obstacle, et bientôt ils firent de terribles découvertes. Il y a, en effet, et il y aura longtemps encore, au sein des sociétés modernes, de nombreux antagonismes. Comment assurer le bonheur de tout un peuple sans briser les droits acquis des privilégiés de la fortune, de la naissance et du pouvoir? Comment affranchir des races asservies sans frapper au cœur la race qui les tient enchaînées? Comment

enfin préserver les générations futures de nos vices et de nos maux, si un traitement énergique n'empêche point la génération présente de leur transmettre ses misères? Partout les intérêts se heurtent ou se croisent; partout on aperçoit des minorités dominatrices et des majorités écrasées ou exploitées. Encore s'il était facile de distinguer les véritables majorités des véritables minorités, le bien réel, permanent, du genre humain, de ce qui n'en a que l'apparence! Mais ici les problèmes naissent des problèmes, et quand le philanthrope a subordonné d'une manière absolue l'individu à l'espèce, ce qui est bon pour l'un à ce qui est bon pour l'autre, il a seulement posé un principe dont l'application présente les plus effrayantes difficultés. Le premier crime des hommes de 1793 fut de les avoir tranchées en s'attribuant une infaillibilité qui ne leur appartenait pas. Bien loin d'être cruels par tempérament ou par goût, la plupart d'entre eux, s'ils avaient eu une confiance moins aveugle dans les terribles moyens dont ils se servirent pour ramener l'âge d'or sur la terre, auraient gardé jusqu'au bout la réputation de douceur et de bonté qu'ils s'étaient légitimement acquise. Mais, parvenus au pouvoir, ils crurent que le char de l'humanité ne pouvait avancer que sur une route pavée de cadavres, et ils se mirent à faucher des têtes dans la pleine conviction qu'ils avaient saisi la véritable loi du progrès humanitaire. La foi qu'ils eurent dans leur raison explique leur conduite. On les a pris pour des tigres faute de les comprendre; c'étaient des philanthropes dévoués à leur principe au point de l'accepter avec toutes ses exigences. Convaincus que le semblable *collectif* avait soif du sang du semblable *individu*, comment le lui auraient-ils refusé?

Dès la fin du dernier siècle, les philanthropes donc avaient montré d'une manière pratique et irrécusable combien leurs enseignements diffèrent de ceux donnés par l'amour du prochain. Mais la divergence que nous signalons se retrouve partout. Qui a proposé de fermer les hôpitaux, d'abandonner à lui-même l'ouvrier hors d'état de se suffire, de punir l'aumône dans celui qui la donne et celui qui la reçoit? Qui a créé ces Sibéries du pauvre, le *work-house* en Angleterre, et le dépôt de mendicité en France? Certes, l'amour du prochain, sous chacune de ses formes, rejette avec indignation toute part dans la honte ou dans la gloire due aux auteurs de ces théories, de ces inventions. L'une ou l'autre appartient en entier aux philanthro-

pes de l'économie politique, aux hommes qui sont parvenus à découvrir que la charité est antisociale dans ses épanchements, que la sensibilité est complice des oisifs nourris de ses bienfaits. Se trompent-ils comme se trompèrent les civilisateurs de 93? Nous n'avons nulle envie d'examiner ici cette grave question, car il nous suffit d'avoir amené le lecteur à la poser pour lui faire comprendre que, de conséquence en conséquence, la philanthropie en est venue à transformer le prochain en un voisin souvent fâcheux, rarement aimable, et qu'elle immole sans pitié sur l'autel du genre humain. Non-seulement, donc, elle n'a rien de commun, soit avec la charité, soit avec la sensibilité, mais encore elle les exclut par un antagonisme trop peu remarqué, antagonisme dont nous allons donner un dernier exemple.

Communistes, éclectiques et fouriéristes, tous les philosophes qui répudient les doctrines du catholicisme professent une égale et ardente dévotion aux intérêts généraux de l'humanité. Elle est leur dieu, et, par conséquent, ils font de l'*utile* humanitaire leur seul, leur unique *criterium* du juste et de l'injuste. Ainsi ils sont philanthropes, mais philanthropes fatalistes, car ils croient que notre espèce, entraînée par une force interne et invincible, marche à travers les siècles en approchant sans cesse davantage de cette perfection infinie, absolue, que nous, chrétiens, nous prenons pour le patrimoine éternel et exclusif de la Divinité. C'est un épanouissement nécessaire, que l'action de quelques individus, et surtout d'un peuple entier, hâtera ou retardera de quelques instants; mais malheur à qui y fait obstacle, car l'humanité sort victorieuse de toutes les résistances. Plus forte que le Titan de la fable, si elle ébranle le monde, ce n'est pas pour retomber écrasée sous le poids de son Etna. Les rochers entassés sur sa poitrine s'en vont en poussière, et elle recommence sa course avec une nouvelle impétuosité. Les cataclysmes politiques, la chute des dynasties, la ruine des cités, le fer et le feu, tels sont les moyens dont elle se sert alors pour reprendre son élan; et comme elle est la source de toute justice, en ce sens qu'il n'y a de juste que ce qui lui est utile, les justes, les saints, les purs sont ceux dont elle emploie le bras afin de déblayer sa voie. Aussi ne demandez aux historiens modernes aucune pitié pour Carthage démolie, pour les Gaules ravagées, pour les habitants des campagnes que dévastèrent, des villes que saccagèrent les Barbares. L'humanité ré-

clamait, selon eux, ces meurtres, ces incendies, ces pillages. Si Rome n'avait pas anéanti sa rivale, si César n'avait point dépeuplé le sol de notre patrie, si l'empire d'Occident était resté debout, la civilisation demeurait stationnaire. Le droit donc était du côté des hommes qui firent ces grandes ruines; et les annalistes de la fatalité, tirant une dernière induction de leur principe, affirment que, par cela même qu'une catastrophe sociale a lieu, elle est à la fois légitime et inévitable. Pour eux toute cause perdue est une cause mauvaise. Musulmans de la morale, ils ne connaissent d'autre équité que celle du succès.

Ces théories, sans doute, ne changent rien au passé; mais dans leur application au présent elles exercent une déplorable influence. En effet, lorsque le philanthrope compare son pays à l'univers, il ne voit dans ses concitoyens qu'une individualité collective, pour laquelle il fait des vœux tout juste dans la mesure où elle concourt au progrès du genre humain. Publiciste, député ou administrateur, tant qu'il croira que sa patrie est chargée des destinées du monde, il la voudra et grande, et forte, et glorieuse; mais même alors elle ne sera dans sa pensée qu'un moyen à employer afin d'atteindre un but, et, s'il dispose du pouvoir, il répandra avec joie ce qu'elle a de sang au seul profit de tout peuple dont les intérêts lui sembleront momentanément identiques avec ceux de notre espèce. Que sera-ce s'il lit ou s'imagine lire dans les arrêts de la fortune qu'une nation ennemie tient entre ses mains le flambeau de la civilisation universelle......? La philanthropie donc a ses doctrines propres en politique, comme l'amour du prochain a les siennes, et les deux systèmes sont tellement opposés l'un à l'autre qu'ils ont amené la formation de deux écoles rivales, l'école humanitaire et l'école nationale.

Dans l'ordre politique, le prochain par excellence est évidemment la patrie, et l'école nationale, partant de cette donnée, subordonne, au degré où le permettent des obligations d'une nature autre et plus élevée encore, l'homme collectif à la cité. Non qu'elle se pose en ennemie du genre humain, mais elle est patriote avant tout, et chacun de ses disciples place sur le premier plan de ses désirs et de ses devoirs la prospérité, l'honneur du pays qui l'a vu naître. Au Français, par exemple, la France est chère, avec ses faiblesses comme avec ses vertus, et il l'aimera d'autant plus qu'elle éprouvera plus de revers.

Vainement entreprendriez-vous de lui démontrer que la race saxonne est appelée à civiliser les plages les plus lointaines, tandis que la race gauloise, tenue à la lisière par son gouvernement, est incapable de fonder une véritable colonie. Il admettra peut-être que vous avez raison, et cependant, au lieu de déserter la cause de sa patrie, il fera toujours de son bien à elle, du bonheur de ses compatriotes, l'étoile polaire de ses aspirations ici-bas, et le terme suprême de ses efforts. Ainsi, entre l'école nationale et l'école humanitaire il y a une opposition perpétuelle; et néanmoins, combien de gens qui semblent convaincus que l'on peut appartenir à l'une et à l'autre, être à la fois patriote et philanthrope! Nous n'hésitons pas à le dire : ce qu'il y a de confus, de vague, de contradictoire dans les allures de la France, ses incertitudes, en un mot, et ses irrésolutions, procède de cette erreur. Comment nos Chambres, comment les hommes qui nous gouvernent seraient-ils fermes dans leurs déterminations, nets dans leurs langages, hardis dans leurs actes, aussi longtemps qu'ils voudront concilier ce qu'ils doivent à l'espèce avec ce qu'ils doivent au pays? Puissent-ils enfin comprendre qu'en poursuivant deux buts si divergents on a la triste certitude de les manquer l'un et l'autre!

Si nous sommes parvenus à montrer combien l'amour du semblable diffère de l'amour du prochain, nous oserons croire que la longueur de ces observations préliminaires n'a pas besoin d'excuses, car elles donneront à ce qui va suivre une clarté qui manque trop souvent aux travaux des publicistes modernes. Flottant pour la plupart entre les deux écoles, ils semblent ignorer en quoi elles se distinguent, et leurs écrits se ressentent de l'incohérence qui est dans leurs pensées. Nous avons au moins l'avantage de savoir nettement ce que nous voulons, et le lecteur, averti d'avance que nous ne sommes pas philanthropes, le saura comme nous. Oui, nous remercions Dieu de ce qu'il nous a fait naître en France, de ce qu'il nous a donné la France pour prochain. Nous pouvons aisément nous tromper sur les intérêts de notre chère patrie, mais du moins ces intérêts sont les seuls que nous ayons à cœur. Elle est, en politique, l'objet de toutes nos prédilections; et, s'il en était autrement, si nous étions moins disposés à chercher sa gloire, son bonheur, aux dépens, s'il le fallait, de toutes les nations de la terre, nous nous en accuserions comme de la violation d'un des grands

devoirs imposés par notre Dieu. Loin de nous, néanmoins, toute inimitié contre l'étranger, en tant qu'étranger ; nous ne le haïssons pas, seulement nous lui préférons nos concitoyens. Qu'il soit heureux, qu'il prospère, pourvu qu'eux ils n'en souffrent point. Mais si son indépendance impliquait leur asservissement, sa richesse leur pauvreté, ses triomphes leur ruine, alors, fût-il le dépositaire exclusif des éléments de la civilisation universelle, nous dirions du fond de notre âme : « Que la civilisation s'arrête à jamais, et que la France soit sauvée ! » Humbles disciples de l'école nationale, nous n'aurons donc, dans l'examen auquel nous allons nous livrer, qu'une préoccupation unique, l'utile de la France dans ses rapports avec le reste du monde.

Or, pendant les trois derniers siècles, l'état de l'Europe a plus d'une fois changé. D'abord la France et l'Espagne sont les deux nations prépondérantes du continent, l'une par ses immenses possessions, l'autre par les alliances que lui assure l'ambition de sa rivale. Quant à l'Angleterre, elle pressent déjà que la force des peuples est dans leur richesse, et elle ne songe plus à s'agrandir que sur l'Océan. Retranchée au milieu des flots, elle tient la balance égale entre les maisons d'Autriche et de Valois, en vendant son appui à la plus faible et le lui retirant lorsqu'elle est devenue la plus forte. Cependant l'Espagne, mal servie et mal gouvernée, finit par tomber en pleine décadence, et, grâce au génie de Richelieu, à l'habileté de Colbert, le rôle qu'elle ne pouvait plus remplir échut à la France. A son tour celle-ci prétendit à une suprématie pareille à celle que Philippe de Macédoine avait autrefois exercée sur les républiques de la Grèce, et les mêmes causes produisirent les mêmes résultats. De formidables résistances s'organisèrent bientôt, et l'Angleterre en prit la haute direction. Assez sage pour concentrer sa force et ses espérances sur un seul élément, son ambition n'était pas de nature à effrayer les princes dont Louis XIV convoitait le territoire, et ils acceptèrent sans hésiter l'appui qu'elle leur offrait. Les Hollandais eux-mêmes, quand Amsterdam fut menacée, oublièrent leurs vieilles jalousies commerciales et vinrent se rallier autour de son drapeau. Alors donc l'équilibre européen dépendit d'une nouvelle combinaison. La France, devenue ce qu'avait été l'Espagne, l'effroi des autres peuples, n'eut plus que des alliés tièdes ou précaires. Toujours en face d'une coa-

lition dont l'Angleterre était l'âme, il lui fallut des flottes aussi bien que des armées, et comme c'était sur terre qu'elle tenait surtout à étendre sa domination, ses armées absorbèrent la meilleure partie de ses ressources. D'autant plus faible sur l'Océan que ses troupes étaient plus nombreuses, elle expia les succès de ses généraux par la destruction de ses escadres, et, malgré les *Te Deum* chantés dans ses églises, chaque traité de paix la dépouilla d'une partie de ses possessions d'outre-mer. Une fois pourtant elle renonça à toute pensée d'agrandissement territorial, et alors, n'ayant plus que l'Angleterre à combattre, elle n'eut à s'occuper que de ses armées navales. Ce fut pendant la guerre d'Amérique, et l'on sait ce qui s'ensuivit.

Telle est, en peu de mots, l'histoire politique de la période qui commence avec les belles années de Louis XIV et finit en 1790. Malheureusement la même série de fautes se continue pendant les guerres de la République et de l'Empire, mais elles sont commises dans des proportions plus grandes, et elles aboutissent à des résultats plus désastreux encore. De la part de la France, c'est toujours une ambition qui étreint en même temps et la terre et la mer, c'est-à-dire qui alarme au même degré la Grande-Bretagne et le continent. Ils s'arment, celle-là pour défendre sa suprématie maritime, celui-ci pour sauver son indépendance; et, dans ces luttes inouïes d'un seul contre tous, notre marine est de nouveau sacrifiée, car il faut, avant tout, protéger le sol contre les ennemis qui s'apprêtent à l'envahir. Aussi les fabuleux exploits des soldats de la France ne peuvent-ils lui conserver ni son commerce, ni son industrie, ni ce qui lui reste de ses anciennes possessions coloniales. Vienne, Berlin, Milan et Madrid tombent successivement en son pouvoir; mais qu'importe à l'Angleterre? Grâce aux diversions faites par les vaincus, elle affermit de plus en plus sa domination sur les mers, et l'or qu'elle répand à pleines mains lui est rendu par les prodiges d'une prospérité intérieure jusqu'alors sans exemple. Comment Napoléon ne comprit-il pas, après la rupture de la paix d'Amiens, qu'il lui fallait choisir entre la suprématie des mers et celle de la terre? Comment ne vit-il pas qu'en voulant les saisir à la fois elles finiraient par lui échapper toutes deux? Pourquoi, afin de s'assurer de la première, qui seule pouvait le mener à la seconde, ne fit-il pas aux souverains du continent assez de concessions pour obtenir au moins une neutralité durable?

Mais sa puissance était déjà trop grande pour que l'on pût avoir foi dans sa modération future. Eût-il cédé l'Italie à l'Autriche, au lieu de poser la couronne de fer sur son propre front, la prudence la plus ordinaire aurait encore voulu que le cabinet de Vienne se liguât avec celui de Saint-James. Il y aurait eu une égale folie de la part de la Prusse ou de la Russie à abandonner l'Angleterre aux hasards d'une lutte corps à corps avec le soldat parvenu de la Révolution. Elles n'ignoraient pas que la ruine du gouvernement anglais les mettrait à la merci de la France; elles savaient que rien ne serait définitivement perdu pour elles tant qu'il garderait entre ses mains le sceptre des mers, et par conséquent elles devaient, au prix des plus sanglantes défaites, le lui conserver. C'est ce qu'elles firent. Consolées par Trafalgar des désastres d'Austerlitz et d'Iéna, elles se relayèrent, si nous osons ainsi parler, dans la lice jusqu'à ce qu'enfin, trahi par la fortune, l'ennemi commun eût subi son inévitable destinée.

Mais avec le traité de Vienne une nouvelle ère s'est ouverte pour l'Europe. Certes il y avait dans les tendances envahissantes, dans les ambitieuses aspirations de notre patrie, quelque chose de bien propre à faire battre le cœur de tout véritable Français. N'était-il pas beau de sentir que son pays pesait assez dans les destinées humaines pour servir de contre-poids au reste du monde? Comment notre orgueil national ne se serait-il pas enivré des triomphes ou consolé des revers de la patrie, en songeant à la multitude des drapeaux toujours opposés au sien? Vanité pour vanité, celle-là du moins était noble, était généreuse, élevait l'âme, et nous l'avons trop éprouvée, nous en connaissons trop bien la douceur pour ne pas regretter qu'elle ne nous soit plus permise. Mais le temps est passé où tous les regards se portaient sur Londres et sur Paris : sur Londres pour y chercher un appui, sur Paris pour savoir où tomberait la foudre. La France n'est plus la première, elle n'est pas même la seconde des grandes puissances de l'Europe; car la Russie a pris sa place, et l'Angleterre n'a point perdu la sienne. Aussi l'Angleterre et la Russie se disputent-elles maintenant une suprématie à laquelle nous ne devons plus prétendre, parce que, dans l'état actuel du monde politique, toute tentative pour la ressaisir amènerait rapidement et infailliblement la désolation complète de notre patrie. En effet l'Allemagne a cessé d'être ce

qu'elle fut si longtemps, une cohue princière que paralysait une irremédiable anarchie. Grâce à la *médiatisation* de la plupart de ses petits monarques, elle a reçu, avec l'unité qui lui manquait, une puissante organisation, et comme nous lui avons enseigné le secret des levées en masse ainsi que des conscriptions, qui firent la fortune militaire de la République et de l'Empire, elle peut aisément mettre sur pied six cent mille soldats. Cependant nous ne pouvons reculer nos frontières dans la seule direction où nous tenons à les étendre qu'aux dépens, soit de son intégrité, soit au moins de sa sécurité. Elle est donc, par une fatalité inhérente à sa position géographique, l'ennemie nécessaire, non de notre pays, mais de notre ambition, et pour la contenir elle ferait, s'il le fallait, des efforts gigantesques. La Russie et l'Angleterre joindraient leurs forces à la sienne, et, nous le demandons, que deviendrait la France, assaillie en même temps par toutes les flottes et toutes les armées de l'Europe? L'école humanitaire se préoccupe peu, il est vrai, des chances d'une lutte aussi inégale; ou plutôt, posant en fait que le drapeau tricolore est celui de la civilisation, elle s'imagine que les sympathies populaires provoqueraient assez de défections pour compenser, et au delà, notre infériorité numérique. Mais ces défections, où éclateraient-elles? Faut-il que nous apprenions aux *humanitaires* parisiens que la Belgique ne se passionnera jamais pour des théories dont l'application, faite par eux, amènerait une fusion politique dont elle a horreur? Ont-ils des yeux pour ne pas voir que, dans l'enivrement de sa jeune nationalité, elle n'a accepté qu'avec une extrême répugnance l'espoir d'une union commerciale qui lui livrerait notre marché, tant elle redoute la présence de quelques douaniers français? Est-elle d'ailleurs assez fatiguée de ses libertés intellectuelles, de ses franchises locales, libertés et franchises incompatibles avec notre centralisation, pour accueillir comme des libérateurs ceux qui viendraient les lui ravir? Elle se soulèverait certes, mais ce serait contre nous, et si elle était réduite à faire le sacrifice de son indépendance, servitude pour servitude, elle préférerait aujourd'hui le joug de la Hollande à celui de la France, parce que du moins la Hollande permet à la province et à la commune de s'administrer elles-mêmes. L'opinion publique serait-elle en Allemagne moins hostile à nos armées? Les peuples germaniques rêvent avec l'ardeur qui leur est propre la formation d'une grande nationalité allemande, et

ils gardent un cuisant souvenir des proconsuls de la République, des généraux de l'Empire. Trompés autrefois par nos promesses, ils ne croiraient pas à celles que nous leur ferions, et ils verraient dans l'invasion de leur territoire le ruineux avant-coureur d'un prochain asservissement. Laissons au *National* sa profonde ignorance des hommes et des choses. Ni les princes d'outre-Rhin ne veulent de ses doctrines, ni leurs sujets de son intervention. Les plus mécontents, les plus démocrates entendent faire eux-mêmes leurs affaires, car ils savent à quel prix la France s'en chargerait, et ils ne seraient ni les dernières, ni les moins ardentes recrues de la *Landwehr*, si la *civilisation* avait nos artilleurs pour apôtres. Les événements de 1840 l'ont assez démontré : la propagande armée a fait son temps. Ce n'est plus qu'un bélier dirigé dans la pensée des princes contre leurs trônes, dans la pensée des peuples contre leur nationalité, et l'usage qu'en ferait la France augmenterait ses périls, au lieu de les diminuer.

Ainsi, et nous ne saurions trop le répéter, notre patrie est condamnée par la force des choses à rejeter toute pensée de conquête ou de domination. Les jours d'une prépondérance enlevée à la pointe de l'épée sont passés pour elle, et néanmoins si elle tient plus à sa grandeur véritable qu'à sa grandeur apparente, si elle attache plus de valeur au développement de sa prospérité qu'aux sanglantes joies des champs de bataille, elle n'a peut-être pas trop à se plaindre de sa destinée nouvelle. Parmi les nations qui n'aspirent pas à être reines de l'univers, elle est sans contredit la plus considérable. Puissante par le nombre, plus puissante encore par l'homogénéité de sa population, elle n'a dans son sein ni une Pologne, ni une Irlande, ni une Italie à contenir, et, comme tous ses enfants sont français, le sentiment national puise chez elle, dans l'unité de sa direction, une vigueur incomparable. Les faveurs mêmes dont Paris est l'objet n'excitent aucune jalousie sérieuse, car Paris, au lieu d'être la ville des Parisiens, est la cité des Français, et si bien leur cité que les départements lui envoient jusqu'aux hommes chargés de l'administrer et de la gouverner. En réalité, les provinces constituent les tribus rurales, les tribus dominatrices du pays, et la capitale est le *forum* où elles viennent dicter des lois aux tribus urbaines. Ce fait explique, avec leur inébranlable fidélité au centre commun, les progrès toujours croissants d'une centrali-

sation, funeste sans doute à beaucoup d'égards, mais qui, dans les crises nationales, est un merveilleux moyen de salut. Combien de fois la patrie ne se serait-elle point déchirée de ses propres mains, à quels périls ne l'exposerait pas encore la fureur de nos discordes si le drapeau de la guerre civile pouvait être arboré, avec quelque espoir de succès, ailleurs qu'à Paris? Jamais assurément peuple de trente-quatre millions d'âmes ne fut *un* au même degré. Et néanmoins cet avantage, si grand qu'il soit, n'est pas le seul que possède la France. Son industrie est florissante, ses ressources financières sont presque inépuisables; l'Atlantique et la Méditerranée baignent son littoral, et le seul point où une blessure lui serait mortelle est maintenant protégé par d'immenses fortifications. Notre déchéance donc ne provient pas de notre faiblesse; elle a bien plutôt sa cause dans l'excès même d'une force qui le cède seulement à celles du reste de l'Europe conjurée entre nous. Intrinsèquement cette force est plus grande, et surtout d'une nature moins fragile que celle de l'Angleterre ou de la Russie. Mais la suzeraineté des mers et le tribut que ses marchands prélèvent sur tous les peuples du monde suffisent au cabinet de Saint-James. De son côté, celui de Saint-Pétersbourg laisserait en repos l'Occident si Constantinople lui était abandonné. Ni l'un ni l'autre donc n'a l'Allemagne ou la Belgique pour objets immédiats de son ambition, tandis que notre ambition à nous porte directement sur ces deux pays. Telle est la véritable raison de notre impuissance à l'extérieur. Voilà le mal qui nous mine, et il sera incurable aussi longtemps que nous n'aurons pas accepté de bonne foi le désintéressement territorial qui en est l'unique panacée.

Nous ne nous abusons pas sur la puissance des préjugés que froissera l'indication d'un pareil remède. Les mots « frontières naturelles» sont depuis bien longtemps le cri de guerre du pays, et nous désespérerions de lui en voir adopter un autre, si un simple coup d'œil jeté sur la carte, et le traité de Londres avec les événements qui l'ont suivi, ne suffisaient pas pour lui faire comprendre la nécessité d'un changement radical dans les tendances de sa politique. Que voulait-il en 1840? La conservation de son antique influence sur l'Orient, influence que prétendaient anéantir la Russie et l'Angleterre, l'une parce qu'elle y apercevait un obstacle futur à ses projets de conquête, l'autre parce qu'elle y voyait un danger pour ses possessions de l'Inde. Mais,

au fond, il n'y avait là qu'une question à régler entre les parties immédiatement intéressées, et la Confédération germanique, en supposant qu'elle s'en occupât, nous devait, dans le cours naturel des choses, la promesse au moins d'une neutralité bienveillante. Son industrie, en effet, est écrasée par celle de l'Angleterre ; et, à moins que la France ne s'y oppose, la Russie, quand elle sera devenue maîtresse des Dardanelles, n'aura plus qu'une démonstration à faire pour étendre son sceptre sur toute la race slave, c'est-à-dire pour enlever à la Prusse et à l'Autriche une partie considérable de leurs domaines. Si donc des considérations d'un autre ordre n'avaient prévalu, jamais à Berlin et à Vienne on n'eût consenti à signer le traité du 15 juin, et les choses changeaient complétement de face. Il n'y avait plus de possible contre la France qu'une guerre exclusivement maritime, et comme le budget de sa marine se serait grossi des énormes épargnes faites sur celui de son armée, comme la Russie aurait recueilli tous les bénéfices d'une lutte dont l'Angleterre seule eût supporté le fardeau, la paix du monde courait peu risque d'être troublée. Nous le disons sans hésiter : dans l'hypothèse que nous venons de poser, on n'aurait pas tiré un coup de canon, et Méhémet-Ali, placé sous notre patronage immédiat, serait maintenant paisible possesseur de la Syrie.

Mais, depuis 1815, nous n'avions cessé de protester par la presse et par la tribune contre la perte de la Belgique et des provinces rhénanes. C'était le thème obligé de tous les chercheurs de popularité, et la branche aînée, se mettant à leur suite, laissait assez voir qu'elle comptait, avec l'aide de la Russie, revenir sur les concessions qui lui avaient été arrachées, lorsque la révolution de Juillet vint sauver l'Allemagne d'une crise imminente. Et cependant les hommes de 1830, quand ils troquèrent des dynasties, n'avaient assurément pas entendu abandonner à titre de retour les conquêtes de la République. Le chemin leur semblait plus court des barricades au Rhin que des Tuileries, car ils allaient avoir pour eux des théories dont la Restauration ne pouvait se servir. Aussi fallut-il à la branche cadette, que les dédains du cabinet de Saint-Pétersbourg livrèrent d'abord en esclave au cabinet de Saint-James, une habileté surhumaine pour empêcher une conflagration universelle. Malheureusement les princes allemands savaient que, l'épée une fois tirée, cette habileté, si grande qu'elle fût, ne pourrait résister au double choc

de nos instincts démocratiques et de nos tendances conquérantes. Ils voyaient en outre que l'égoïsme mercantile de la Grande-Bretagne et l'ambition moscovite ne leur préparaient, après tout, que des maux ou tolérables, ou éventuels, et ils se décidèrent à faire face au péril qui était à la fois le plus grand et le plus prochain. Qui oserait leur reprocher une détermination si bien justifiée par les actes de notre gouvernement? Au lieu de déclarer et de faire déclarer par les Chambres que la France, satisfaite de son territoire actuel, renonçait solennellement au retour de sa domination sur la rive gauche du Rhin; au lieu de dire et de faire répéter par tous les organes de la pensée ministérielle que la France était la protectrice nécessaire de l'Allemagne contre l'égoïsme mercantile de l'Angleterre, son arrière-garde, sa réserve assurée contre les empiétements de la Russie; au lieu enfin de se montrer aussi pacifique sur terre que belliqueux sur mer, M. Thiers parla de conquêtes, appela le pays tout entier aux armes, évoqua, en un mot, les souvenirs les plus menaçants du passé. Aussi qu'arriva-t-il? Riches et pauvres, libéraux et aristocrates, tous les Allemands se confondirent en un seul parti, le parti anti-français; et, à l'oubli de leurs querelles intestines, à leur enthousiasme, il fut facile de voir que nos humanitaires connaissaient aussi mal les véritables dispositions des peuples voisins que l'état réel des forces du Pacha d'Egypte. Nous ne rappellerons ni les forfanteries de cette déplorable époque, ni la longue série des outrages qui en furent le châtiment. Il n'y aurait eu aucune témérité de notre part à braver à la fois l'Angleterre et la Russie; mais, après que la Confédération germanique, grâce à l'épouvantail « des limites naturelles, » se fût jetée corps et âme dans la coalition formée contre nous, il y aurait eu folie évidente à engager la lutte. La France donc dévora tout.

Nos hésitations à Alger, l'abandon de la Nouvelle-Zélande, le récent désaveu des actes d'un de nos amiraux, le triste rôle que nous jouons en Espagne, notre nullité diplomatique en Orient, l'impuissance commerciale de nos négociateurs aux Etats-Unis, au Brésil, et même à Saint-Domingue, toutes les hontes de notre drapeau, depuis les dédains de la Russie jusqu'aux insolences de l'Angleterre, tiennent à la même cause, ont la même origine. Comment la France se redresserait-elle devant un Palmerston ou un Peel, lorsqu'elle a la certitude de s'entendre dire, comme

en 1840 : *Vous n'oserez pas.* Vous n'oserez pas ! Non, elle n'osera pas tant qu'elle fera dépendre son honneur, sa gloire, sa prospérité, de la possession des départements perdus en 1814, car il ne lui sera donné ni de venger aucune de ses injures, ni de défendre aucun de ses droits, sans qu'aussitôt l'Allemagne tout entière ne se joigne à ses ennemis. L'Angleterre le sait, et, malgré sa dette publique, ses myriades de pauvres et son Irlande, elle se rit de nos vains murmures. La Russie le sait aussi, et toutes les deux se félicitent d'un aveuglement qui neutralise la France par la Confédération germanique, la Confédération germanique par la France. Cet aveuglement durera-t-il toujours? Nous, les hommes du progrès par excellence, userons-nous notre vie de peuple dans les vieilleries d'une ambition rétrograde? Monomanes de préfectures nouvelles, chérirons-nous les illusions du passé au point de leur sacrifier le magnifique avenir qui s'ouvrira devant le pays dès qu'il aura dit un dernier et sincère adieu à Bruxelles et à Cologne? Car la puissance des nations est aujourd'hui bien moins dans l'étendue de leur territoire que dans l'activité de leur commerce, l'impulsion donnée à leur industrie, le respect porté sur toutes les mers à leur pavillon. La force maintenant c'est la richesse, et qui peut dire où s'arrêtera la richesse de notre patrie quand elle sera enfin entrée dans la voie qu'elle devrait choisir entre toutes les autres, alors même que toutes les autres ne lui seraient pas fermées? Pendant que les maisons d'Autriche et de Bourbon se disputaient quelques provinces, les Anglais leur laissaient le champ libre, ou n'intervenaient qu'afin d'empêcher une des rivales de subjuguer l'autre. Ils ne profitaient même pas de ces mutuelles animosités pour revendiquer l'héritage d'Eléonore de Guyenne. Ils avaient mieux que cela à faire ; ils avaient à jeter les bases d'un empire dont la tête seulement serait en Europe, et qui néanmoins l'emporterait de beaucoup en éclat comme en grandeur sur celui des anciens Romains. Ce qu'ils firent, nous pouvons le faire; mais pour cela il nous faut ce que la possession de l'Inde et du Canada leur a fait perdre, une position *insulaire;* et l'abandon définitif, absolu, sans arrière-pensée, de «nos frontières naturelles,» nous la donnera. Alors nous ne serons attaquables, nous ne pourrons attaquer que par mer, car nous n'aurons rien à redouter ni de la Belgique ni de l'Espagne, et la Confédération germanique aura tout à attendre de

nous. Grâce au progrès industriel de tous les peuples civilisés, ainsi qu'aux rivalités nouvelles qui en sont sorties, jamais moment ne fut plus favorable pour adopter le seul système politique qui puisse rendre au pays la plénitude de son indépendance. Nous allons le montrer.

Le système continental, tel que l'avait conçu Napoléon, ne pouvait survivre à l'Empire fondé par cet homme extraordinaire. Les événements de 1814 ouvrirent aux Anglais les ports du monde entier, et, grâce à la prodigieuse supériorité de leurs fabriques, ils obtinrent cette domination industrielle qui avait été le but, et qui devenait enfin la récompense des combats d'un quart de siècle. Rien alors ne semblait annoncer qu'ils seraient un jour troublés dans la jouissance du monopole le plus étendu qui fut jamais; car la France, leur ancienne rivale, était tellement épuisée d'hommes et de capitaux qu'elle osait à peine leur disputer la possession de son propre marché. Quant aux alliés, dont les subsides de l'Angleterre avaient tant de fois ranimé le courage, que pouvait-elle en redouter? Fidèle à la politique qui l'avait élevée si haut, elle leur abandonnait l'Europe, sauf quelques arsenaux pour ses flottes, quelques entrepôts pour ses contrebandiers, et par conséquent, malgré ses immenses acquisitions dans les autres parties du globe, elle se croyait en droit de faire sonner bien haut son désintéressement. D'ailleurs, s'ils avaient beaucoup de soldats, leurs industriels, c'est-à-dire les seuls ennemis dont elle eût peur, n'étaient encore ni nombreux, ni façonnés à l'usage des machines qui centuplaient chez elle la force productrice de l'ouvrier. Aussi se promettait-elle, avec de pareils avantages et de pareils antagonistes, une longue et lucrative exploitation de tous les peuples de la terre, et cela sans escadres à entretenir, sans auxiliaires à soudoyer, sans emprunts nouveaux à contracter. Mais les espérances qui ressemblaient, en 1814, si fort à des certitudes, ne devaient pas être complétement réalisées. Les souverains du continent voulurent avoir leur part dans les trésors donnés par l'industrie, et, d'accord cette fois avec leurs sujets, la plupart d'entre eux frappèrent de droits élevés ou d'une prohibition absolue les principaux produits des manufactures anglaises. Ils usaient de la plus incontestable de leurs prérogatives, et le cabinet de Londres n'eût pu s'y opposer qu'en rallumant une guerre dans laquelle tous les gouvernements auraient été contre lui. Aussi se con-

tenta-t-il de faire formuler par ses orateurs, de faire vanter par ses diplomates, les avantages d'une liberté commerciale qu'il entendait limiter toutefois aux seules marchandises que ses manufacturiers produisent à plus bas prix que leurs concurrents. Bientôt les fabriques se multiplièrent en France, en Belgique, en Suisse, et même au cœur de l'Allemagne. Le progrès fut d'autant plus rapide que, grâce aux merveilles de la mécanique, les ouvriers n'ont plus besoin du long apprentissage dont la nécessité contribuait si puissamment autrefois à immobiliser chaque espèce de production dans les lieux où elle était née. Quelques machines et quelques mécaniciens qui enseigneront leur art à d'autres, suffisent maintenant pour naturaliser en peu d'années, et n'importe où, les prodiges de la fabrication la plus avancée. Il y a là le germe d'un changement social dont les économistes paraissent n'avoir compris ni la portée, ni la nature. Par la force des choses, tous les peuples civilisés créeront un jour, à des prix à peu près pareils, les objets manufacturés que réclamera leur consommation, et le commerce international se réduira à l'échange des matières premières, données par l'agriculture. Ce sera le coup de grâce des pays qui doivent leur prospérité à l'exportation des produits de leur industrie. Ils comptent dans leur sein des millions d'ouvriers que la clôture graduelle des marchés étrangers finira par réduire à une misère sans nom dans l'histoire.

Les produits anglais n'en avaient pas moins en 1814 une prééminence qui leur assurait un véritable monopole partout où des droits protecteurs n'abritaient pas les fabriques indigènes, et dans les autres pays la fraude, stimulée par l'appât de gains excessifs, leur fraya d'abord une large issue. En outre, les manufacturiers de l'Angleterre, mettant à contribution les secrets de la chimie et de la mécanique, marchèrent de découvertes en découvertes. Forts de leurs immenses capitaux, ils les prodiguèrent dans l'espoir de diminuer encore les dépenses de la production, car pour eux c'était une question à la fois de fortune et de vie. En effet, aussi longtemps que leurs prix *de revient* présenteraient une économie de 40 p. 100, par exemple, sur ceux du continent, ils pourraient, sans craindre de concurrence, se réserver un bénéfice extraordinaire de 35 p. 100, bénéfice dont le partage entre les maîtres et les ouvriers donnerait aux uns une grande opulence, et aux autres un véritable bien-être.

Mais il était tout aussi évident qu'au degré où les *prix de revient* se rapprocheraient, les profits dus à une supériorité industrielle qui allait en s'amoindrissant, subiraient une réduction analogue. Les Anglais continuèrent donc, avec une ardeur indicible, à améliorer leurs instruments et leurs procédés, sans s'apercevoir qu'en économisant la main d'œuvre et simplifiant le travail ils rendaient de plus en plus inutile la vieille expérience de leurs ouvriers, ou, en d'autres termes, ils affaiblissaient de plus en plus la seule garantie de durée qu'ait le monopole du *bon marché*. Aussi les nations du continent, à mesure que leurs plaies se cicatrisaient, adoptèrent-elles, avec les machines primitives, toutes les améliorations qui y étaient apportées. On déroba à l'Angleterre ses modèles et ses mécaniciens ; les anciennes routines furent graduellement abandonnées ; les ateliers, les usines se multiplièrent sous l'influence d'une législation protectrice, et la France, guérie, au bout de quelques années, des profondes blessures faites à ses finances, se plaça au premier rang de cette croisade pacifique contre les producteurs d'outre-Manche. Ceux-ci se mirent alors à chercher de nouveaux marchés. Ils fomentèrent la révolte des colonies espagnoles et portugaises; ils explorèrent les parties centrales de l'Asie et de l'Afrique ; enfin, tout récemment, ils viennent d'enfoncer à coups de canon les portes de la Chine. Mais partout où vont leurs marchands, les manufacturiers du continent et même des États-Unis apparaissent pour s'enquérir des prix de vente, décidés qu'ils sont à se faire suivre de leurs fers, de leurs fils ou de leurs tissus, dès qu'ils verront poindre la plus légère chance de succès. Ils pèsent donc sur l'industrie anglaise de tous les progrès qu'ils ont faits depuis 1815, progrès bien autrement rapides que les siens, si l'on tient compte de la différence des points de départ. Déjà, sur un nombre considérable d'objets, *les prix de revient* se sont tellement nivelés que l'Angleterre ne conserve ses anciens et ses nouveaux acheteurs qu'à la condition de renoncer à la meilleure partie des bénéfices qu'elle en retirerait, si elle n'était pas placée sous le coup d'une concurrence toujours imminente. De là les cris de détresse que jettent ses plus riches fabricants. L'étranger ne les empêche pas de vendre, il est vrai ; seulement il les force à vendre en se contentant d'un profit qui se changerait en perte s'ils accordaient même le stricte nécessaire à leurs malheureux ouvriers.

Cependant, pour frapper ainsi de stérilité la domination industrielle de la Grande-Bretagne, il a fallu que les nations devenues ses rivales développassent une puissance de production plus grande que leur puissance de consommation, puisque sans cela aucune d'elles n'éprouverait le besoin d'exporter ses produits. Ce besoin donc existe, et comme par le bas prix des marchandises anglaises elles sont privées, d'une manière presque absolue, de tout débouché extérieur, leurs propres fabricants se font chez chacune d'elles une effrayante concurrence. Enfermés qu'ils sont dans les limites du pays auquel ils appartiennent, ils sont obligés de stimuler les acheteurs par des réductions successives dans les légitimes bénéfices, soit des maîtres, soit des ouvriers, et le contre-coup de ces réductions se fait aussitôt sentir dans les ateliers d'outre-Manche. En effet, si Rouen, Liége et Elberfield opèrent la moindre économie sur leurs prix de revient, Manchester, Birmingham et Leeds seront forcés d'en faire autant, sous peine, pour ces dernières villes, de voir leurs marchandises remplacées au Brésil et à la Chine par celles de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Il y a, sous ce rapport, une réaction continue des unes sur les autres, et nous ne savons jusqu'à quel point les *humanitaires* ont raison de glorifier un système qui ne permet à aucun peuple d'aspirer à la plus grande somme possible de richesses qu'autant qu'il est capable d'endurer la plus grande somme concevable de privations. Quoi qu'il en soit, et alors même que le progrès de notre espèce aurait pour condition l'accouplement d'une opulence excessive avec une pauvreté non moins inouïe, les résultats politiques de l'état actuel des choses ne perdraient rien de leur gravité. D'une part le cabinet de Londres, selon que sa force relative est plus ou moins grande, se sert de toute son influence, tantôt pour faire prévaloir la théorie de la liberté commerciale telle qu'il l'entend, tantôt pour dicter des changements de tarifs qui ne s'appliqueront qu'à ses seuls producteurs. De l'autre part, les nations qui jadis se souciaient le moins des questions de douanes y apportent aujourd'hui la plus vive sollicitude, et les intérêts individuels ont, avec une clairvoyance qu'aucune subtilité ne saurait tromper, une force que les gouvernements n'affronteraient pas avec impunité. Il suit de là que l'Angleterre, en même temps qu'elle les froisse par ses producteurs, les menace encore par ses diplomates, et, à ce double titre, toutes la réputent leur

commune ennemie. Ce n'est pas aux usines de la France que s'en prennent de leur misère les ouvriers de Charleroi ; ce n'est point aux fileurs ou aux tisserands de la France que ceux des provinces rhénanes, des États-Unis et de l'Espagne attribuent l'abaissement graduel du prix de leur main d'œuvre. Dans la pensée de tous, l'Angleterre est le grand, l'unique coupable, et, d'accord avec les maîtres qui paient leurs salaires, ils opposent à la cupidité anglaise une barrière qu'elle n'a pu encore franchir, même en Portugal. Cette insurrection du désir d'acquérir, combiné avec le besoin de vivre, n'est nulle part plus manifeste que parmi les populations du *Zollverein*. Elles connaissent la puissance dont tous les efforts tendent à empêcher Hambourg, Lubeck et le Hanovre, la meilleure partie, en un mot, du littoral allemand, d'entrer dans leur Confédération ; elles ne s'abusent pas sur ce que cette puissance a mis, sur ce qu'elle mettra encore de ténacité, afin de prévenir la plus légère augmentation dans les droits destinés à protéger leur labeur sur le sol natal. L'Angleterre les effraie donc par les nécessités de son industrie, autant que la France par son ambition. N'est-il pas évident que notre patrie, du jour où elle les aura complétement rassurées, trouvera dans ces populations des alliés aussi ardents que fidèles?

Ainsi l'élément industriel occupe déjà une place immense dans les combinaisons de la politique, et le moment approche où cette place sera plus grande encore. En effet, tout annonce que l'Angleterre, poussée à bout, fera bientôt un appel suprême aux agriculteurs des autres pays, en permettant la libre entrée de leurs grains. C'est une détermination de la plus haute importance, et nous n'avons besoin de dire ni combien doit être grande la détresse qui la rend nécessaire, ni ce qu'elle présage de tempêtes. Il faut bien que les droits protecteurs et les prohibitions se résolvent en un blocus tout autrement efficace que celui décrété par l'Empire. Il faut bien que les manufacturiers anglais se sentent défaillir en dedans de cette terrible ligne de circonvallation, puisque le plus aristocratique des gouvernements européens s'estime maintenant heureux de pouvoir reculer de quelque temps encore le moment où il sera obligé de porter un pareil coup, sinon à son agriculture, du moins au monopole dont jouissent ses grands propriétaires. Les souffrances donc ont une menaçante intensité, et à la nature de la victime qu'il s'agit d'immo-

ler, on peut aisément juger de la grandeur du péril. Mais le cabinet de Londres obtiendra-t-il par la seule puissance de son exemple des concessions industrielles qui lui ont été si souvent refusées? Nous ne le croyons point, car la franchise accordée aux froments étrangers n'empêchera pas ses fermiers d'ensemencer leurs champs, et le prix des baux diminuera sans que les récoltes en soient amoindries; l'Angleterre, par conséquent, prendra en moyenne aux autres peuples ce qu'elle a l'habitude de leur prendre : trois millions d'hectolitres environ par an, ou une valeur vénale tout au plus de 45 millions de francs. Une part dans une exportation aussi peu considérable dédommagerait-elle les cultivateurs de la Prusse, des États-Unis, ou même de la Russie, des pertes que leur ferait éprouver la ruine des industriels, leurs compatriotes? Ceux-ci achètent une quantité énorme de produits agricoles, et, si l'ouvrage venait à leur manquer, l'accroissement de la consommation extérieure ne comblerait assurément pas le vide survenu dans la consommation intérieure. Ceci s'applique avec une égale vérité aux vignerons de la France. Le seul département du Nord leur enlève plus de vin que la Grande-Bretagne unie à la Belgique, et, comme pour prouver combien les habitudes et les goûts sont plus puissants que les faveurs commerciales, l'importation diminue dans ces deux pays à mesure que les droits d'entrée y sont réduits. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, le Midi comprendrait mal ses véritables, ses légitimes intérêts, si, au lieu de réclamer une refonte générale de notre système d'octroi, il sollicitait la rupture des digues qui empêchent les produits anglais d'inonder le marché national. C'est là une de ces vérités pratiques qui commencent à se faire jour à travers les sophismes de l'école humanitaire. Elle oublie que, depuis 1814, d'énormes capitaux ont été affectés à la création de fabriques et d'usines où d'innombrables familles, incapables désormais de tout autre labeur, gagnent péniblement le pain de chaque jour. Elle l'oublie, ou plutôt cela lui importe peu. Qu'est-ce que le système prohibitif, sinon la liberté du travail national, ou, en d'autres termes, ce travail affranchi à l'intérieur de la concurrence de l'étranger? Qu'est-ce que la liberté commerciale, sinon la liberté du travail humanitaire, c'est-à-dire le travail rendu cosmopolite par l'abolition de tout privilége sur le sol de la patrie? Cela posé, et nul ne le contestera, les philanthropes ne sauraient hésiter entre ces

deux principes, et ils sont bien obligés de se faire *anglais* à présent que la cupidité de l'Angleterre adopte une de leurs théories favorites. Heureusement les agriculteurs apercevront partout le piége qui leur est tendu, et les plus aveugles seront des amis trop tièdes pour que le cabinet de Londres puisse, par des moyens pacifiques, vaincre la résistance opiniâtre, et, s'il le faut, désespérée, des industriels. Que fera-t-il alors? La France est la personnification la plus complète de la liberté des travailleurs nationaux, et s'il ne parvient pas, en invoquant des craintes dynastiques, à la faire passer sous les fourches caudines d'un traité de commerce, il ira chercher dans les perturbations d'une guerre générale la ruine de nos fabriques et la liberté du travail *humanitaire*. Ce n'est pas, en effet, quand il est tout prêt à payer de la fortune de ses grands seigneurs une chance nouvelle d'existence qu'il reculera devant aucune éventualité. Mais il ne réussira qu'au degré où, comme en 1840, nous lui viendrons en aide par les folies de notre ambition. Si nous voulons sincèrement l'indépendance de nos voisins, il ne pourra ni se poser leur protecteur, ni les lancer contre nous, et les conflits qu'il provoquera ne seront, aux yeux de l'Europe, qu'une lutte entre les deux formes de la liberté industrielle. Formuler ainsi les motifs des combattants, c'est assurer la victoire à la France, car les peuples qui veulent l'affranchissement du travail national viendront se ranger sous sa bannière,

La rapide décroissance des bénéfices de ses manufacturiers n'est cependant pas l'unique souci du ministère anglais. La Russie, qui était à peine connue du monde civilisé en 1700, est aujourd'hui la seule nation qui puisse, sans être taxée d'extravagance, songer à étendre ses frontières par la voie des armes. Après avoir été jusqu'en 1815 le plus formidable des auxiliaires de la Grande-Bretagne, elle offrait en 1824 son appui à la France, et les deux alliées, si un pacte avait été conclu, se seraient mutuellement garanti, à l'une la Belgique, à l'autre Constantinople. Ce traité aurait partagé l'Europe en deux camps ennemis, et, comme les principales forces de la Confédération anglo-germanique étaient à nos portes, nous eussions peut-être pris, nous n'aurions certainement pas gardé notre part, tandis que, sans coup férir, la Russie se serait emparé de la sienne. Alors même qu'aujourd'hui des déplaisirs dynastiques ne rendraient pas cette alliance impossible, elle ne donnerait encore que les mêmes ré-

sultats, et s'il en était autrement, si, après avoir vaincu l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, l'épée d'un général français dictait les conditions d'une nouvelle paix de Lunéville, la sécurité du pays en serait sérieusement compromise. Il lui faut une Allemagne grande et forte pour point d'appui contre les projets futurs du cabinet de Saint-Pétersbourg, et en la foulant aux pieds nous servirions le czar au delà de ses espérances. C'est bien assez d'une première victoire de Navarin, car une autre romprait l'équilibre de l'Europe, et le colosse du Nord acquerrait une force tellement irrésistible que la France, retranchée dans les services qu'elle lui aurait rendus, pourrait tout au plus aspirer à être la dernière de ses proies. Elle commettrait donc une faute irréparable en lui aplanissant la route du Balkan, au prix n'importe de quel salaire, et ce serait déjà de sa part une erreur inexcusable que de ne pas retarder par une opposition sérieuse la chute du trône des Sultans. Toutefois, l'Angleterre a un intérêt bien autrement vital à ce que les aigles moscovites ne flottent pas sur le Bosphore. Constantinople, c'est la mer Noire pour lac, la Syrie pour sujette, la Perse pour vassale, et l'Inde pour voisine. Le cabinet de Londres ne s'abuse point là-dessus, et, tant que les Dardanelles n'auront pas changé de place, aucune promesse, aucun traité de partage ne le décidera à livrer à la Russie cette clef de l'Orient et de l'Occident. Il y va pour lui de sa prépondérance maritime, comme de la plus riche de ses colonies, et c'est assez dire jusqu'où ira l'opiniâtreté de sa résistance. Mais l'empereur Nicolas, s'il était enfin paisible possesseur de Constantinople, n'aurait plus qu'un pas à faire pour fonder un empire pan-slave, et d'un empire pan-slave à un empire pan-chrétien la distance est courte. L'Angleterre compte, par conséquent, sur l'assistance de tous les peuples disposés à défendre leur nationalité, de l'Autriche surtout, et elle prépare une coalition antimoscovite dont elle sera la tête, pendant que la France, marchant à sa suite, en deviendra le bras. Réussira-t-elle dans ce dessein? Trouvera-t-elle, après tant d'injures, une si grande docilité chez son ancienne rivale? Certes, sa joie serait grande si celle-ci consentait à faire de la question d'Orient la première de ses préoccupations, car elle se jetterait dans la mêlée avec son impétuosité naturelle, et elle aurait bientôt pris à sa charge la plus lourde part dans les frais de la guerre. Constantinople serait sauvée sans doute, mais par le sacrifice de tous

nos intérêts matériels, et nous n'en recueillerions d'autre honneur que celui d'avoir bien rempli les ordres qui nous auraient été donnés. Une pareille gloire peut suffire à l'ambition des princes ou des peuples de l'Indoustan; il en faut une autre à la France. Jamais elle ne consentira à ce que ses soldats deviennent des cipayes, jamais elle ne souffrira que les Anglais fassent de son roi un de leurs rajahs.

Non-seulement le pays se dégraderait en devenant l'humble exécuteur des volontés britanniques, mais encore il renoncerait aux avantages que lui assurent les deux antagonismes dont la coexistence cause tant de tourments à la diplomatie moderne. A côté des intérêts purement politiques des nations, sont, ainsi que nous l'avons dit, leurs nécessités industrielles, et si les uns ont leur expression dans une ligue formée sous la haute direction de l'Angleterre contre la Russie, les autres se résolvent en une coalition ayant la France pour chef, et la Grande-Bretagne pour unique adversaire. Heureusement pour notre patrie, le soin de sa sécurité ne la condamne pas à mettre en première ligne la combinaison où sa place n'est marquée qu'au second rang; car l'empereur Nicolas régnât-il sur Constantinople, elle trouverait toujours dans la jonction de ses armées aux soldats de l'Allemagne, de ses escadres aux flottes anglaises, la pleine garantie de son indépendance. Elle est, à cet égard, dans une position unique en Europe et à laquelle rien ne ressemble, si ce n'est celle de l'Angleterre elle-même au XVIe siècle, lorsque celle-ci tirait un si habile parti de nos rivalités avec l'Espagne. Il y aura donc sagesse, et non imprudence, de la part de notre gouvernement à laisser aux cabinets plus directement menacés que lui, le soin de contenir le czar, sauf à leur prêter un corps d'armée ou une flotte, s'ils viennent à défaillir dans l'accomplissement de leur pénible tâche. La France n'a ni Slaves ni Indoux à retenir sous le joug, et vraiment il y aurait chez elle par trop de simplicité à grossir sa dette publique afin d'empêcher le cabinet anglais de faire faillite ou le cabinet autrichien de contracter de nouveaux emprunts. Qu'ils défendent à leurs frais les principautés danubiennes, ces avant-postes de la Hongrie et de l'Inde, car ils ont un intérêt direct, pressant, immédiat à le faire, et le jour approche où, tous les attermoiements de la diplomatie étant épuisés, ils seront obligés d'en venir là. Quant à elle, puisqu'il ne lui est plus donné de prétendre au périlleux hon-

neur de dominer le monde, elle doit chercher un autre genre de prépondérance, et elle l'obtiendra sans peine en ne se faisant ni l'alliée docile de la Grande-Bretagne, ni l'ennemi irréconciliable de la Russie. Alors, sans jamais violer sa foi, elle disposera de la primauté politique; car flottant en sens inverse des succès, elle l'ôtera à qui s'en sera saisi et la rendra à qui l'aura perdue. Arbitre de l'Europe, parce qu'elle n'aspirera plus à en être la maîtresse, elle acquerra ainsi un ascendant moral qui vaudra bien les gloires évanouies de l'Empire.

Néanmoins la neutralité provisoire que nous osons conseiller à notre patrie n'implique pas qu'elle doive attendre pour agir le moment où l'équilibre européen sera compromis. Elle a en Orient des intérêts propres et des droits acquis, lesquels n'ont rien de commun avec les questions que soulève le rapide déclin de la race ottomane. Aujourd'hui elle protège les uns ou réclame les autres avec une timidité que les États-Unis puniraient dans leur président par un *impeachment*, et nous n'osons en blâmer ceux qui la gouvernent. Ailleurs, et avec la même mollesse, elle abandonne son industrie aux exactions de l'étranger, ou laisse peser un honteux vasselage sur son commerce. Le droit de visite cependant avait été consenti au nom et dans l'intérêt exclusif de l'humanité. C'était un pacte conclu au profit d'un tiers, et non au profit d'une des parties contractantes. Aucune d'elles, par conséquent, n'avait entendu rien concéder à l'autre, et, par conséquent encore, chacune d'elles s'était réservé la faculté, ou plutôt imposé le devoir de renoncer à ses engagements le jour où elle découvrirait qu'ils servaient mal la cause du *tiers intéressé*, c'est-à-dire de l'humanité. Mais M. Guizot ne s'aventure point jusqu'à poser ainsi la question. Il n'ose pas en finir avec le droit de visite par un appel aux besoins mieux compris de l'humanité, de cette humanité pour laquelle sans doute le paix entre les blancs est bien aussi précieuse que la liberté de quelques noirs. Non, il admet que le fatal traité ne peut être abrogé sans le consentement de l'Angleterre, ou, en d'autres termes, que ce traité a été signé à son profit. Dès lors c'est une concession qui lui a été faite, un droit qu'elle a acquis, et, avec le genre humain pour *prête-nom*, elle est bien et dûment la suzeraine de nos braves marins. Encore une fois nous n'accusons personne, car il faudrait accuser la France elle-même. Comment ses ministres auraient-ils la moindre liberté d'action

tant qu'elle gardera les idées de conquête qui lui enlèvent l'alliance de tous les peuples du continent?

Mais dans la voie que nous lui indiquons, elle retrouvera la plénitude de sa force, et par conséquent son activité perdue. Une guerre contre l'Angleterre serait maintenant une chose effroyable, si elle ressemblait aux guerres précédentes. La Belgique et les provinces rhénanes conquises, nos drapeaux plantés sur l'autre rive du Rhin, ne donneraient au pays ni les matières premières, ni les débouchés lointains dont il ne peut plus se passer. D'une part la mer serait fermée à sa marine marchande; de l'autre, assiégé dans l'enceinte tracée par ses armes, il éprouverait sur terre les horreurs du blocus le plus rigoureux. Qui ne frémira en songeant aux événements qui suivraient la désolation inévitable de nos fabriques et la ruine complète de nos industriels? Plus il y a de prospérité, plus le contre-coup serait terrible, même en cas de succès, et certes il y aurait une flagrante injustice à s'étonner des terreurs actuelles de M. Guizot ou de sa prostration devant le cabinet de Londres. Il se rassurerait et se relèverait, nous en sommes sûrs, si la France, comprenant enfin sa situation, venait à le lui permettre. Alors plus de regrets donnés au passé, et en même temps plus de dangers pour l'avenir; car les gouvernements dont le territoire touche au nôtre garderaient au moins une neutralité complète. Par le Rhin donc, par la Suisse et par le Piémont, les départements de l'Est feraient en transit leurs échanges accoutumés. La Belgique au nord, l'Espagne au midi, seraient les commissionnaires des autres départements; et, pour nous atteindre dans notre vie industrielle, il faudrait que l'Angleterre s'en prît directement à tout ce qui nous entoure. Les expéditions de la France ne se feraient plus, il est vrai, par ses armateurs, mais sa population maritime trouverait assez d'occupation dans la course ou sur les navires de l'Etat. Nous n'avons pas la ridicule prétention de vouloir tracer un plan de campagne; qu'il nous soit permis néanmoins de parler ici des ressources offertes par le progrès de la mécanique. Si les machines à filer et à tisser ont singulièrement affaibli la valeur industrielle des ouvriers de l'Angleterre, les bateaux à vapeur neutralisent dans une mesure plus grande encore la supériorité de ses matelots. Nous en avons qui valent les siens, mais en trop petit nombre pour armer de grandes flottes; ils suffiraient à la manœuvre de tous les vaisseaux à vapeur construits avec

l'argent qu'absorbaient autrefois nos innombrables bataillons. Ce n'est pas tout. Il est facile de bloquer des vaisseaux à voile; car lorsque la violence de la tempête vous chasse loin de terre, vous savez dans une certaine mesure où aller chercher l'ennemi qui est parvenu à vous échapper. Mais comment bloquer des bateaux à vapeur? Ils se jouent des vents, et pour les retrouver vous serez obligé de voguer au hasard. Il serait difficile d'empêcher la France d'opérer un débarquement en Irlande, et impossible de prévenir des descentes multipliées sur le littoral de la Grande-Bretagne, descentes qui l'entraîneraient à des dépenses tellement excessives que son crédit succomberait bientôt sous les coups qui lui seraient portés. Les Etats-Unis, en outre, ne resteraient pas impassibles; ils profiteraient assurément d'une pareille occasion pour fixer d'une manière précise les limites de l'Oregon, et peut-être même du Canada.

Une rupture ouverte avec la Grande-Bretagne serait encore, nous avons hâte de le dire, un événement déplorable. La France souffrirait beaucoup, mais cependant ce ne serait plus pour elle qu'une guerre ordinaire, c'est-à-dire une de ces guerres devant lesquelles aucune nation ne recule quand il y va de son honneur ou de ses véritables intérêts. En serait-il ainsi pour son ennemie? Que gagnerait d'ailleurs l'Angleterre même à la conquête de l'Algérie ou à l'incendie de l'un de nos ports, si le travail de nos ouvriers n'était pas interrompu? Et quand, à un certain degré, ce travail se ralentirait, les fabriques belges, allemandes, suisses, américaines en auraient-elles une activité moins grande? Au point de vue industriel, il faut au cabinet de Londres, s'il ne peut faire prévaloir le principe de la liberté commerciale, un soulèvement universel des peuples contre la France, afin que partout, excepté chez lui, le progrès manufacturier soit comprimé. Voilà ce qu'il attendait du traité de Londres, et ce qui, plus puissamment peut-être qu'aucune autre considération, le décida à le signer. Voilà aussi ce que la France doit surtout s'attacher à prévenir, et ce qu'elle rendra à jamais impossible quand elle le voudra. Vienne le jour où elle déclarera au monde que, satisfaite de ses quatre-vingt-six départements, elle ne cherchera en aucun temps, ni dans aucune circonstance, à en augmenter le nombre, et ce jour-là une révolution toute à son profit aura été opérée dans les tendances politiques des peuples. En effet, les alarmes jusque-là trop

bien fondées de l'Allemagne cesseront d'exister, et, par conséquent, elles ne fourniront plus au ministère anglais les éléments d'une coalition toujours prête à se former. Whig, il s'en servirait pour allumer une conflagration universelle, afin de détruire en Europe la liberté du travail national, sauf ensuite à tenir tête comme il le pourrait à la Russie. Tory, il en use pour accroître la séduction d'une *entente cordiale*, dont il ne se soucierait guère si elle ne devait lui livrer d'une part le marché et de l'autre les forces de la France. Celle-ci donc, par un désintéressement territorial qui ne lui coûtera rien de ce que les tories veulent lui laisser, déjouera également les projets des deux partis. Insouciante des menaces de l'un, insensible aux caresses de l'autre, elle ira, prenant son droit où il se trouve; et sans en demander la permission à personne, elle dira à l'Angleterre que le droit de visite n'existe plus, à la Porte ottomane, que les anciens traités sont encore en vigueur.

Richelieu n'était qu'un homme, et cependant, dès qu'il fut arrivé au pouvoir, il y eut comme une transfiguration de la France. Que sera-ce à l'avénement d'un principe vrai, c'est-à-dire d'une force mille fois plus puissante que le génie du plus habile ministre? Délivré de son cauchemar du Rhin, le pays dirigera toute son activité vers le double développement de sa prospérité intérieure et de sa force maritime, parce que celle-ci est la garantie de celle-là. N'ayant plus de peur à cacher sous les dehors d'une menteuse philanthropie, il n'achètera l'espoir d'aucune alliance, d'aucune neutralité, au prix d'une concession nuisible à ses navigateurs, et, par conséquent, il ne perpétuera point au delà du terme nécessaire les traités qui livrent la meilleure partie de son commerce de transport aux navires de l'étranger. Affectant à sa marine les épargnes faites sur ses armées de terre, il rendra de plus en plus impossible une collision que la Grande-Bretagne redoutera déjà par tant de motifs. Afin d'ajouter sous ce rapport à sa sécurité, il organisera une ligue défensive entre les peuples qui professent la doctrine de la liberté du travail national, ligue dont les éléments épars s'assembleront d'eux-mêmes aussitôt qu'il sera sorti de ce conclave des grandes puissances où jamais il n'aurait dû entrer. Comme il ne donnera d'ombrage ni à la Prusse, ni à l'Autriche, elles en sortiront aussi, car elles n'auront plus de raison pour ménager l'ambition territoriale de la Russie, ou l'ambition commerciale

de la Grande-Bretagne. Alors, dans les tournois de la diplomatie, il ne servira plus de jouet à une majorité nécessairement hostile, et quand il interviendra dans les affaires de l'Espagne et de la Grèce, il fera aisément prévaloir leurs véritables intérêts contre des cupidités rivales. Alors aussi l'Algérie lui appartiendra, car il ne permettra à aucun consul chrétien d'y rester sur la foi d'un *exequatur* musulman, et il y jettera la surabondance de sa population avec la certitude que cette France de l'Afrique ne subira pas le sort du Canada. Personne, en outre, n'osera lui contester le droit de fonder des colonies dans ces îles lointaines qui n'appartiennent encore à personne, et l'on ne verra plus, dans une autre Nouvelle-Zélande, son drapeau se replier à l'approche du pavillon anglais. Mais pourquoi cette énumération des résultats que donnerait à la France un changement si radical dans sa politique? La pensée du lecteur les aperçoit déjà, et, pour notre malheur, ils n'échappent point à la sagacité des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. Combien d'intrigues dorées dans leurs moyens ou menaçantes dans leurs formes, et qui sont ourdies afin de profiter, pendant qu'il en est temps encore, de l'aveuglement du pays.

A présent la France veut ce qu'elle ne peut point, et ne veut point ce qu'elle peut. Pour sortir de cette fausse position, il faut d'abord qu'il y ait harmonie entre ses désirs et sa puissance, ensuite que cette harmonie soit un de ces faits qu'aucun homme de bonne foi ne songe à révoquer en doute. Or, la seconde de ces conditions serait imparfaitement remplie, si le pays n'acceptait la première qu'à regret ; car comment répondre qu'il ne reviendrait pas un jour à ses illusions actuelles, plus fort, et par conséquent plus redoutable que jamais? Si donc il comprenait enfin que la réalisation des espérances dont il se repaît n'aurait pas la valeur qu'il y attache, une difficulté presque insurmontable maintenant serait pour toujours écartée. Alors il ne renoncerait plus à ses « frontières naturelles, » seulement à cause des incalculables avantages qu'il obtiendrait en retour ; il en ferait encore l'abandon, parce que, abstraction faite des impossibilités à surmonter, du sang à verser, des milliards à gaspiller, il serait pleinement convaincu que la conquête de la Belgique et des provinces rhénanes ajouterait peu, si elle ajoutait quelque chose, à sa véritable puissance. Par la répudiation de ses préjugés séculaires, il s'assurerait donc le mérite de la sincérité

au degré où il perdrait celui du désintéressement. Mais ces préjugés ne sont-ils pas l'expression ou plutôt la conscience d'une incontestable vérité, et si nous osions en douter, ne tomberions-nous pas dans un de ces paradoxes qui se réfutent d'eux-mêmes? Oui, sans doute, si nous vivions à une autre époque. Peut-être qu'aujourd'hui il en est autrement.

Lorsque l'Alsace, la Franche-Comté et ce qui n'était pas encore la Flandre française furent cédées à Louis XIV, ces provinces gardèrent leurs institutions locales, leurs lois, leur système d'impôt, et jusqu'au moindre des priviléges spirituels ou temporels dont elles avaient joui jusque-là. Il n'y eut, par conséquent, aucune perturbation dans les relations de la vie ordinaire, et si les paysans ou les bourgeois s'aperçurent qu'ils venaient de passer sous une nouvelle domination, ce ne fut, pour ainsi parler, qu'à l'abondance du numéraire envoyé pour payer, avec la construction des forteresses nouvelles, l'entretien de leurs garnisons. Quant aux grands propriétaires, au clergé et aux industriels, la cour du grand roi et le marché de la France présentaient des séductions ou offraient des bénéfices bien propres à leur faire oublier les princes débiles et insouciants qu'ils avaient eus pour souverains. Si l'on ajoute à toutes ces causes l'accueil qui leur était fait par la nation elle-même, l'on n'aura aucune peine à concevoir la facilité avec laquelle ces provinces devinrent françaises de cœur et de nom. Traitée plus tard de la même manière, la Lorraine subit tout aussi aisément une transformation pareille, et comme il y eut un nombre plus grand de Français, la France fut véritablement agrandie. Mais depuis 1792 elle a fait pénétrer dans tout son organisme le principe d'une centralisation absolue. C'est la loi fondamentale de son gouvernement, et s'il possède les avantages d'une méticuleuse uniformité, il en a nécessairement les défauts. Arrivé au Rhin, laisserait-il à ses nouveaux administrés leurs franchises communales, leurs immunités religieuses, leurs taxes accoutumées? Epargnerait-il une seule des libertés, tiendrait-il compte d'une seule des habitudes qu'un long usage a rendues si chères? Non, car autrement la vieille France lui demanderait aussitôt l'application du même régime. Pressurés par son fisc, tourmentés par ses monopoles, contrôlés par ses agents, traqués par sa conscription et livrés à son Université, les Belges et les *Rhénans* seraient sans cesse froissés par leur qualité de Français. Ils en auraient

donc horreur, et comme en 1814, à l'approche d'une armée ennemie, ils l'abjureraient avec transport. En ces jours de douloureux souvenirs, n'ouvrirent-ils pas aux alliés les portes de toutes leurs villes ?

Le passé répond ici de l'avenir. La République avait jeté aux classes pauvres les dépouilles du clergé, et cependant elle n'opéra point la fusion qui avait coûté si peu d'efforts à Louis XIV et à Louis XV. Napoléon avait, aux yeux des nouveaux Français, la légitimité de la conquête, et il fit tout ce qu'il était humainement possible de faire, afin d'assurer à sa dynastie l'appui de leur amour. Dans sa pensée, Gênes, succédant à Marseille, devait devenir le grand port du Midi, et il comptait remplacer Brest et le Havre par Anvers. Pendant que les chemins de la vieille France devenaient impraticables, il construisait les routes de Mayence et du Simplon. Rome elle-même occupait sur son budget des travaux publics une plus large place, Paris excepté, que les dix anciens départements les plus favorisés ; et cependant encore il ne put dompter les haines que lui suscitait la passion ou le besoin de tout centraliser entre ses mains. Nul ne fera plus que la République ou mieux que l'Empire, et, puisqu'ils ont si manifestement échoué, ne faut-il pas conclure de cette double épreuve que le gouvernement français a perdu la puissance d'assimilation qu'il possédait jadis ? Osons dire toute la vérité : si le pays parvenait une autre fois à s'emparer de la Belgique et des provinces rhénanes, il se les *juxtaposerait* et ne se les incorporerait point. Maintenant, nous le demandons, les tributs qu'il prélèverait, car les impôts ne seraient plus que des tributs, le dédommageraient-ils de la perte de cette homogénéité qui le rend si redoutable ? Pense-t-on que l'Angleterre serait moins puissante si l'Irlande tenait au continent et qu'elle vînt à la perdre?

Ceux qui veulent conquérir seulement pour conquérir, les humanitaires, par exemple, lorsqu'ils rêvent le progrès du genre humain par l'épée de notre patrie, s'inquiètent naturellement fort peu de la différence qui existe entre une province *assimilée* et une province *juxtaposée*. Elle est néanmoins énorme, car la province juxtaposée n'augmente la force agressive de ses maîtres qu'à la condition de diminuer leur force défensive, et celle-ci est assurément le véritable *criterium* de la grandeur des nations. Elle manquait à l'empire d'Attila : combien a-t-il duré?

Celui de Napoléon ne la possédait point : qu'est-il devenu? Sans doute, avec le Rhin pour limite, la France aurait plus de soldats, et Paris serait moins près de la frontière ; mais aussi il lui faudrait une nouvelle ceinture de places fortes, et ces places, au lieu d'être entourées d'une population dévouée, au lieu d'avoir pour défenseurs leurs propres citoyens, seraient peuplées et environnées d'hommes impatients de notre joug, et n'attendant que la présence d'une armée ennemie pour se rallier à elle. Compte-t-on les étapes en pays ami ? Cernant avec les gardes nationaux belges et rhénans les forteresses où seraient emprisonnées nos garnisons, cette armée avancerait sans rencontrer de résistance jusqu'à Mézières, Valenciennes ou Lille. Une seule défaite, le désastre sans lequel le siége d'une de ces cités est déjà impossible, neutraliserait donc l'avantage d'une distance que les anciens départements auraient en outre chèrement à payer. Les troupes et les administrations dont la présence vivifie maintenant un si grand nombre de nos villes seraient nécessairement déplacées. Pendant que la décadence du Havre et l'abandon de Brest assureraient la prospérité d'Anvers, la ruine de Metz ferait la fortune de Luxembourg. Certes ce seraient là des résultats dont la France de 1844 aurait grandement à s'applaudir! Encore à ce prix n'ajouterait-elle rien à sa puissance d'agression, si ce n'est contre l'Allemagne ; car dans une guerre maritime, elle serait bien mieux servie par la neutralité de la Belgique et des provinces rhénanes que par leur asservissement. Nous avons déjà développé cette vérité, et elle nous semble de la plus haute importance. Quand on ne tiendrait compte d'aucune autre considération, elle suffirait seule pour décider le pays à rejeter jusqu'à la pensée d'une union douanière avec la Belgique. Concluez cette union, et l'Angleterre, quand elle bloquera vos ports, aura le droit de bloquer ceux de votre alliée. Alors Ostende et Anvers ne seront plus des issues toujours ouvertes aux importations et aux exportations de la plus riche partie de la France. Il y aura disette de matières premières, quant aux industries qui les prennent à l'étranger, et encombrement dans les autres. Qui oserait répondre de la paix intérieure du pays si la famine assiégeait ses principaux ateliers ?

Nous livrons ce qui précède aux méditations de tous les hommes sérieux. Déjà, nous en sommes sûrs, la grandeur véritable

de la France leur semble moins intimement liée à l'extension de son territoire européen, et cependant nous n'avons emprunté à l'état de son industrie aucun de nos arguments. Considéré à l'état de pure théorie, c'est-à-dire abstraction faite des nécessités nationales et des faits accomplis, le système prohibitif est en soi éminemment mauvais. Nous sommes même fermement convaincus que si, en 1815, toutes les lignes de douanes du monde avaient été simultanément et pour toujours supprimées, jamais plus grand service n'aurait été rendu à la véritable fortune de notre patrie. Mais, par des causes dont nous n'avons pas à nous enquérir ici, elle est entrée dans une autre voie, et comme elle ne peut en sortir sans bouleverser toutes les fortunes et toutes les existences, elle est obligée d'y rester. Les prohibitions et les droits protecteurs sont désormais pour elle un mal nécessaire, mal toutefois qui a ses compensations, puisque, d'une part, il l'a placée au premier rang des peuples qui veulent la liberté du travail national, et que, de l'autre, il assure le pain quotidien de ses travailleurs. Elle peut donc s'y résigner sans beaucoup de regrets. D'ailleurs, et en supposant qu'elle ne s'exposât point à de trop grandes calamités en acceptant le principe de la liberté commerciale, est-ce bien cette liberté dans toute son étendue, et dès lors dans toute sa réalité, que lui donnerait la possession des départements perdus en 1814 ? Non, car elle ne jouirait de cette liberté que dans ses rapports avec des populations relativement peu nombreuses, et qui fabriquent à meilleur marché qu'elle. Les pays moins avancés en industrie continueraient toujours à repousser ses produits, et elle subirait ainsi les inconvénients des deux systèmes sans recueillir aucun de leurs avantages. Même en théorie, la liberté commerciale, quand elle est ainsi limitée, ne saurait être défendue que par l'école humanitaire. Elle y voit un acheminement vers le cosmopolitisme absolu du travail, un progrès, et ce progrès, fût-il payé par la ruine de la France, ne lui paraîtrait pas trop chèrement acheté. L'école nationale a d'autres croyances. Que le pays choisisse entre la philanthropie de l'une et le patriotisme de l'autre.

C. DE COUX.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'IRLANDE

DEPUIS 1776 JUSQU'EN 1800 (1).

A peine la rébellion eut-elle été étouffée qu'on vit débarquer les Français en Irlande. Le général Humbert, lassé de l'inertie que montrait le Directoire pour l'expédition projetée contre l'Angleterre, se met à la tête d'un petit corps de troupes, arrive à l'improviste sur la côte de Killala, dans le nord du Connaught, et quinze cents hommes sont sur le point d'obtenir des succès importants. Tout fuit devant eux ; leur discipline et leur valeur étonnent, par un contraste frappant, avec la conduite des soldats qu'on leur oppose. Malheureusement Humbert ne sut pas profiter de la première surprise que causa son apparition. Au lieu de se jeter dans les montagnes de l'Ulster, où il eût pu se retrancher et préparer un nouveau soulèvement, il perdit une quinzaine de jours à former les Irlandais aux manœuvres. Le marquis de Cornwallis se montra bientôt avec des forces considérables, enveloppa le général français, et l'obligea de se rendre avec ses troupes. Peu après une autre tentative plus formidable échoua complétement ; l'amiral Duncan défit l'escadre française, et le malheureux Tones tomba au pouvoir des Anglais. Il fut conduit à Dublin, jugé par un conseil de guerre et condamné à mort. Pour échapper à l'ignominie d'une potence, il se coupa la gorge en prison.

(1) Voir le numéro de février 1844, page 231.

Ce n'était point le premier procès de ce genre que faisait le gouvernement depuis une année. Le même coup qui atteignit dans leur liberté les chefs des Irlandais-unis les frappa également dans leurs personnes. On créa, pour les poursuivre, des commissions prévôtales, qui foulèrent aux pieds toutes les formes de la justice. L'autorité avait sans doute le droit de sévir contre des hommes dont le but avoué était d'opérer une séparation absolue entre les deux pays ; mais elle-même les y avait contraints par sa folle tyrannie, et maintenant elle semblait vouloir en faire des martyrs et ennoblir leur cause par les indignes traitements qu'elle leur infligea. Lord Edward Fitzgerald avait été mis au secret immédiatement après son arrestation. Ses propres blessures étaient graves, mais celles du capitaine Ryan, que Fitzgerald avait faites en se défendant, l'étaient encore plus. Le capitaine mourut; dès lors on put intenter au malheureux captif une accusation de meurtre et le condamner à une peine infamante. On avait eu soin de ne lui permettre aucune communication avec sa famille et de l'environner d'espions. Le chancelier Clare poursuivait Fitzgerald d'une haine particulière, et ses ressentiments privés, dont l'origine remontait à des intrigues de femme, vinrent en aide aux devoirs du magistrat pour rendre plus amers les derniers moments d'un ennemi vaincu. Lord Edward entendit près de lui les apprêts d'une exécution ; à partir de ce moment son état empira, et il était déjà agonisant quand on permit à son frère et à sa sœur de le visiter pour la première et la dernière fois. A peine lui fut-il possible de les reconnaître ; quelques heures après il n'était plus! Lord Clare s'acharna sur sa victime au delà de la tombe ; la mémoire de Fitzgerald fut flétrie, et on priva ses enfants de l'héritage paternel. Sa veuve, qui était Française, se vit exposée pendant longtemps aux tracasseries d'une police ombrageuse.

Parmi les nombreux captifs dont regorgeaient les prisons de Dublin, il en était trois surtout qui excitaient au plus haut degré la compassion publique : c'étaient Bagenal Beauchamp Harvey et les deux frères Sheares. Harvey, possesseur d'une grande fortune, s'était acquis l'affection générale. Son caractère franc et généreux, ses talents au barreau, son humanité pour les classes souffrantes, son esprit de saillie l'avaient environné d'une véritable auréole populaire. Comme la plupart

des esprits élevés de ces jours néfastes, il partageait les idées de Grattan, avait appuyé l'administration éclairée de lord Fitz-william, et s'était fait inscrire parmi les Irlandais unis. Il comptait des ennemis redoutables dans le parti dominant; car, à une époque où l'on soutenait fréquemment ses opinions à la pointe de l'épée, sa bonne lame s'était fait craindre de plus d'un adversaire politique.

M. Harvey habitait le comté de Wexford, et, dès la première nouvelle du soulèvement, il se hâta d'apporter dans la capitale du comté toutes les armes qu'il possédait, afin de les soustraire aux insurgés. Malgré cette preuve de soumission, on l'avait d'abord forcé de donner caution, et ensuite jeté en prison. Il s'y trouvait au moment où les insurgés s'emparèrent de Wexford. Ceux-ci contraignirent *cet avocat* de prendre le commandement en chef; il accepta, pour éviter de plus grands maux. Sa conduite, comme général, fut pitoyable; on le vit s'enivrer la veille d'une bataille; mais toujours il s'efforça d'arrêter l'effusion du sang. Quand le gouvernement reprit le dessus, Harvey se retira dans ses terres, où il s'occupait encore de protéger les personnes et les propriétés, lorsque sa tête fut mise à prix. Il réussit à gagner une île voisine avec son vieil ami, l'infortuné Colclough. Une caverne l'y cacha quelques jours, mais bientôt on l'en tira pâle, défait et s'écriant : « Mon Dieu! mon Dieu! « en sommes-nous donc venus là? » Les soldats traînèrent Harvey et Colclough jusqu'à Wexford, où les attendait une foule impitoyable et avide de ce spectacle : tous les deux furent immédiatement jetés dans les donjons destinés aux condamnés. Un conseil de guerre se réunit, et on instruisit un *semblant de procès*, dit un contemporain. « Rien de plus sommaire ni de plus illégal que les procédures. On prouva plus tard, en plein Parlement, qu'au moment où le procureur général formula l'accusation de haute trahison contre les deux prisonniers, les juges n'avaient pas encore prêté le serment, et que même ils n'étaient pas en nombre suffisant pour former une cour. »

Un pareil début annonçait ce que devait être la cause. Harvey ne put faire entendre ses témoins à décharge, et on lui refusa le ministère d'un défenseur. Il plaida lui-même et fut condamé à mort, ainsi qu'un vieillard, nommé Grogan, dont tout le crime était d'avoir une grande fortune que convoitaient ses juges.

La sentence avait été prononcée le 26 juin; dès le lendemain on la mit à exécution. Harvey ne se démentit point dans ses derniers moments. Il pria pendant plusieurs heures avec un ministre. Dans la cour de la prison, il rencontra Grogan, et, l'abordant avec effusion : « Pauvre ami, s'écria-t-il, vous, du « moins, vous mourrez innocent. » Le pont de Wexford était le lieu du supplice. Quand les deux condamnés eurent été pendus, on leur coupa la tête qui fut placée au bout d'une pique. Un instant avant de mourir, les infortunés avaient pu contempler les traits livides d'une autre victime qui avait subi sa peine quelques jours auparavant : la tête sanglante s'y trouvait encore. Pour comble d'indignité, les cadavres furent dépouillés, livrés aux plus dégoûtantes insultes, et enfin précipités dans la rivière. De pareilles scènes se répétaient chaque jour. Un malheureux venait d'être mis à mort; alors on vit une populace effrénée rouler le long du quai cette tête dégouttante de sang, et renouveler cet épouvantable jeu devant la maison où demeurait la sœur du supplicié, qui ne put échapper à l'horrible spectacle.

L'exécuteur des hautes œuvres était un monstre à figure humaine, dont la force musculaire et les traits hideux rappelaient les plus fameux brigands de la Révolution française. Dès que la tête du patient était séparée du tronc, Dunn (c'était son nom) dépouillait le cadavre sous les regards des malheureux qui attendaient leur tour, enveloppait les effets dans un mouchoir, et procédait ensuite à une nouvelle exécution. La plupart de ceux qui passaient par les mains de cet homme appartenant aux hautes classes, il trouvait un ample butin de petits bijoux qu'il vendait ensuite à la fin de chaque journée *aux gens du parti royaliste*. Cette opération achevée, Dunn roulait le chef de chaque victime dans le linge qui lui avait appartenu, l'emportait chez lui, montait sur le toit de l'hôtel-de-ville, et fixait sur des piques les trophées de son exécrable métier.

Pendant longtemps le pont de Wexford devint la promenade des *dandies* orangistes, qui se rassemblaient en groupes curieux autour du *sergent Dunn*, pour entendre les ignobles facéties dans lesquelles il se complaisait après avoir accompli ses travaux officiels. Dans la semaine qui suivit la rentrée des troupes anglaises à Wexford, soixante-cinq têtes tombèrent ainsi suc-

cessivement sous les coups du bourreau, et soixante-cinq corps roulèrent dans les ondes du fleuve vers l'Océan (1).

Après le procès de Harvey vint celui des deux frères Sheares. Ils étaient fils d'un riche banquier de Cork, dont la mémoire est encore vénérée en Irlande à cause des établissements de charité qu'il y a fondés. Henri et John avaient des caractères très-différents. Le premier, âme molle et faible, se laissa entraîner par son frère dans ces voies qui mènent ou aux révolutions ou à l'échafaud ; le second était au contraire fortement trempé et d'un patriotisme ardent. Cependant ses idées réformistes paraîtraient aujourd'hui arriérées à beaucoup de gens. Dans un voyage à Paris, en 1792, il s'était lié avec Brissot et Roland. Les Sheares suivirent la carrière du barreau ; mais lord Clare les accusa d'être les émissaires des Jacobins français : c'en fut assez pour leur fermer les voies de la fortune. Ils entrèrent alors dans l'association des Irlandais unis ; John s'y distingua et présida le comité de Dublin. Il écrivit aussi dans un journal nommé *la Presse*, qui était l'organe de son parti, et sa plume acérée causa à l'administration de vives alarmes.

Plus tard, lorsque lord Fitzgerald et les principaux chefs furent tombés entre les mains du gouvernement, le directoire exécutif fut présidé par John Sheares. Son caractère si franc et si ouvert devint sombre et taciturne ; il sentait la terrible responsabilité qui pesait sur lui. Il se garda donc de communiquer à Henri ses nouveaux devoirs et ses nouveaux projets. Il ne voulait point compromettre une vie si chère et un chef de famille. John montra la plus grande énergie dans ses fonctions ; mais trop de têtes habiles et de bras vigoureux avaient été enlevés à la cause irlandaise. Les Sheares furent trahis par un capitaine Armstrong, deux jours avant le soulèvement du 23 mai. Lorsqu'on entoura leur habitation, Henri, l'aîné des deux frères, seul, s'y trouvait. Il ne donna aucun signe d'effroi, à la saisie de ses papiers. Un petit pupitre allait échapper à la visite, quand un des agents s'en empara ; il y trouva une proclamation adressée aux insurgés et écrite tout entière de la main de John Sheares. En ce moment, celui-ci rentra dans la maison et resta prisonnier. Son sang-froid ne l'abandonna pas. La veille au soir, il s'était couché fort tard,

(1) *Madden's United Irishmen*, vol. I, pag. 418-431.

et, à l'insu de son malheureux frère, il avait rédigé l'écrit qui allait les faire condamner tous deux à mort.

Les fonctions de procureur général devant la cour criminelle étaient alors remplies par John Toler, de funeste mémoire. Servile créature de lord Clare, qui était son protecteur, Toler en servait les passions politiques avec une docilité aveugle. Cet homme fut le Jeffries de ces temps, mais il savait en éviter les emportements. Il se retranchait derrière des formes polies et froides ; rien n'égalait l'art avec lequel il savait circonvenir un jury, l'amener à son but par d'adroites flatteries, en invoquant les noms sacrés d'humanité, de vindicte publique ; en déguisant, en supprimant même les dépositions des témoins à décharge ; enfin, en faisant un appel à toutes les mauvaises passions. Puis, quand le succès si savamment combiné était assuré, Toler tombait comme la foudre sur sa victime éperdue, et le résultat inévitable de toutes ces machinations était la MORT. Tel fut l'instrument qu'on choisit pour soutenir l'accusation de haute trahison portée contre les Sheares. Le temps était venu où la haine longtemps amassée dans le cœur de Fitzgibbon allait être satisfaite. Cependant les jurés offraient peu de garanties au pouvoir ; leur position indépendante et le respect qui s'attachait à leur caractère honorable promettaient même aux accusés d'espérer une haute et impartiale justice. Le président du tribunal, lord Kilwarden, était incorruptible ; on le promut donc sur-le-champ à des fonctions plus élevées pour le remplacer par un instrument plus docile. Le discours de Toler fut un chef-d'œuvre de duplicité et de froide cruauté. L'accusation s'appuya particulièrement sur la fameuse proclamation, mais elle eut soin de supprimer de nombreux passages qui en diminuaient la gravité, et d'en faire ressortir d'autres qui, ainsi isolés, semblaient provoquer les Irlandais au massacre et à l'incendie. Henri Sheares, suivant le procureur général, avait évidemment eu part à la rédaction de la pièce. C'était mettre le comble à la mauvaise foi, et une pareille manière de procéder eût soulevé en Angleterre une indignation générale. Il était impossible d'impliquer l'aîné des Sheares ; les agents de la force publique eux-mêmes convainquirent de mensonge le misérable Toler. D'ailleurs, pendant qu'on s'acharnait sur ces deux prisonniers, d'autres hommes, non moins coupables, non moins impliqués dans la conspiration, obtenaient leur élargissement : Emmett, Mac-Nevin, Neilson,

O'Connor, Bond, avaient trouvé un asile sur le continent. Rarement de basses passions avaient affiché plus d'impudeur vis-à vis d'un accusé.

Curran s'était chargé avec son ami Ponsonby de défendre les frères. Ce dernier s'éleva avec force contre la déposition parjure du témoin Armstrong, dont le caractère était un objet d'horreur pour les honnêtes gens. Et c'était pourtant sur la foi de ce seul homme qu'on allait condamner à mort deux jeunes gens qui faisaient honneur au pays. La première séance avait duré quinze heures, et il était minuit passé : juges, jury, avocats, tous étaient épuisés, et Curran demanda quelques heures de repos, ou plutôt le temps de rassembler ses souvenirs. Le ministère public s'y opposa, et il fallut continuer les débats. « On a déjà fait beaucoup de concessions, » s'écria Toler. A ce mot de *concessions*, Curran bondit d'indignation.

« On nous a déjà fait de grandes concessions, s'écria-t-il; alors, Dieu, ayez pitié de nous ! Pour ce qui me concerne personnellement, j'ignore ce que l'on m'a concédé : serait-ce, par hasard, une concession de m'avoir réduit à un tel état d'atonie physique que j'ai à peine ressenti cette nouvelle insulte ? On a fait de grandes concessions à la défense ! de grandes concessions aux prisonniers ! Dieu tout-puissant ! qui nous contemplez en ce moment, à quel temps nous avez-vous réservés ! Voici des hommes qu'on met en jugement au milieu d'une nuit intellectuelle plus obscure encore que la nuit physique qui nous entoure, et l'on vient leur dire : « *Nous vous avons fait de grandes concessions !* Il s'agit de vos vies, il est vrai, mais la tranquillité publique ne permet pas le plus bref délai. Et vous, avocats, à vous nous avons aussi fait de larges concessions ; oui, à vous dont les forces sont pourtant épuisées par le simple examen des faits. » O mes compatriotes ! je vous en conjure par les saintes obligations que vous avez contractées à l'égard du pays, par celles non moins solennelles qui vous lient envers vous-mêmes, je vous en supplie par le Dieu tout-puissant, ayez pitié de mon client : sauvez-le, non de sa faute, mais de la bassesse de ses accusateurs, mais de l'infâme traitement sous lequel je succombe moi-même ! Songez aux principes, songez aux sentiments qui vous animaient aujourd'hui lorsque vous avez quitté vos foyers, vos familles, vos enfants. N'était-ce pas dans la ferme résolution de remplir un grand devoir? N'était-ce pas pour

prendre l'engagement, en face de Dieu même, de rendre une justice froide, calme, impartiale, parfaite, à l'accusé et à l'accusateur ? »

Il fallait à Toler deux victimes, et, grâce à la connivence du président du tribunal, lord Carleton, il réussit à jeter quelques doutes dans l'esprit du jury. Carleton posa les questions d'une manière insidieuse ; la première était de savoir si les Sheares étaient coupables de rébellion en cherchant à soulever le peuple pour aider à une invasion étrangère? La réponse fut affirmative, et on vit alors les deux infortunés se jeter dans les bras l'un de l'autre. Henri Sheares n'avait point prévu un pareil dénoûment ; il en fut accablé. Au moment où il demandait un court délai pour mettre ordre à ses affaires et assurer l'avenir de sa famille, la voix lui manqua et il laissa éclater des sanglots.

John Sheares fut plus ferme : dans de nobles paroles il repoussa d'abord avec force l'accusation d'avoir porté ses compatriotes au meurtre et à ne faire aucun quartier. Ensuite il ne songea qu'à son frère pour supplier les juges de lui accorder le répit demandé. Parmi ces derniers, Sheares voyait siéger d'anciennes connaissances et des amis. Leurs cœurs durent être émus lorsque, d'un ton contenu, mais déchirant, il laissa échapper ces paroles : « Si nous mourons tous les deux sur-le-champ, nous laisserons sans pain, sans asile, une vieille mère, une sœur bien-aimée, une épouse adorée et dix pauvres petits enfants.... Faites de moi ce que vous voudrez et aussitôt que vous voudrez ; mais, de grâce, un délai pour mon frère!... C'est mon dernier vœu, et, si vous me l'accordez, je vous en bénirai de mon dernier souffle ! »

Ce touchant appel n'eut aucun succès : Toler requit l'application immédiate de la peine. Elle eut lieu le lendemain, 14 juillet 1798. Les Sheares marchèrent au supplice en se tenant par la main, et moururent en s'embrassant. Le bourreau, soit par maladresse, soit avec intention, fit souffrir ses victimes plus longtemps que de coutume. Quand tout fut fini, il mutila les cadavres, comme le voulait une loi pénale encore barbare.

Les massacres, les tortures et les incendies systématiques avaient étouffé la révolte dans le peuple; le bourreau avait fait taire les plus nobles voix, avait éteint les cœurs les plus patriotiques de l'Irlande; le gouvernement jouissait de son triomphe, l'obéissance était muette. Mais si le lecteur a bien voulu suivre

jusqu'au bout cette esquisse, il se sera demandé plus d'une fois pourquoi on avait poussé, malgré elle, à la révolte une nation fidèle? Or, quelle plus terrible flétrissure pour un pouvoir que cette insurrection même ? Quoi ! pendant vingt années les têtes les plus calmes, comme les âmes les plus ardentes et les imaginations les plus exaltées, s'entendent, se confédèrent pour arriver à un but unique, malgré les profondes dissidences religieuses qui les séparaient! Pendant vingt années, pas un homme de quelque valeur politique, scientifique ou littéraire qui ne se rallie, dans le Parlement ou hors du Parlement, à la grande cause de l'indépendance nationale! Il y eut un instant où la grande voix du peuple, interprétée par ces autres grandes voix dont nous avons entendu quelques accents, vibra d'une façon si claire, si haute aux oreilles du gouvernement, que celui-ci dut céder. Le cabinet de Londres reconnut solennellement en 1782 l'indépendance législative du Parlement irlandais. La reconnaissance égala le don : l'Irlande offrit le plus pur de son sang et ses derniers écus à l'Angleterre, épuisée par une lutte mémorable. Cependant, à cette heure même, le ministère songeait déjà à cette Union politique à laquelle il aboutit après quinze années d'iniquités ! Pour parvenir à cette fin, il fit agir tous les ressorts qui réussissent auprès des âmes vénales, et peupla le Parlement de ses créatures. Il fut bientôt impossible à un homme de cœur de siéger dans une pareille assemblée, et pour le malheur du pays chacun d'eux se mit à en sortir l'un après l'autre. C'est une faute que commettent trop souvent les vrais patriotes; ils se découragent et laissent le champ libre à la trahison. Contents de sauver leur réputation, ils s'en enveloppent comme d'un linceul de gloire, en attendant que la patrie les suive en deuil au tombeau. Mais on n'étouffe pas les idées : l'Irlande, sacrifiée dans ses intérêts les plus chers, réduite au silence et repoussée dans ses demandes les plus justes, l'Irlande se jeta dans les conspirations, appela même l'étranger à son secours et fut véritablement sur le point de causer à la Grande-Bretagne le malheur le plus épouvantable qu'elle eût éprouvée depuis les jours de Guillaume-le-Conquérant. Que les vents, au lieu d'être par deux fois contraires, eussent été par deux fois favorables, et quelle eût été l'issue de l'invasion française en 1796? Qu'on se reporte à la situation des choses, qu'on songe à un peuple courroucé, insurgé, soutenant l'ennemi extérieur ; à une marine désorgani-

sée et en état de rébellion ; puis, que l'on prononce. Certes ce n'est pas nous qui mettrons en doute l'énergie d'un Jervis, ni les ressources d'un Pitt; mais le plus grand génie aurait-il pu éviter une effroyable mêlée où se serait peut-être abîmée la fortune des deux îles ? Et, après tout, le but d'un gouvernement quelconque doit-il être de faire naître des catastrophes?

Et cependant, je le répète, s'il y a une vérité incontestable en histoire, c'est que l'administration irlandaise poussa le pays à la rébellion afin de justifier ses projets ultérieurs par les scènes d'anarchie qui devaient précéder l'union politique. Quand il eût été possible de rétablir l'ordre sans effusion de sang, d'arrêter les enfants d'Erin sur la pente terrible où se précipitaient les plus illustres d'entre eux, on préféra, de gaîté de cœur, les voir arriver à l'abîme, on se mit à la roue du char pour en accélérer la course! Dans ces jours mauvais, un Grattan lui-même fut sur le point d'être mis en accusation, et la déposition *d'un seul* témoin pouvait mener un infortuné à la mort. Cette horrible loi fut maintenue jusqu'en 1825, quand la juste indignation de lord Holland la fit abolir, au grand étonnement des Anglais *qui en ignoraient l'existence!*

Deux faits suffiraient d'ailleurs pour couvrir d'infamie la conduite du ministère Pitt dans ces circonstances : le premier, c'est que la plupart des demandes faites par les volontaires et les Irlandais-unis sont tombées aujourd'hui dans le domaine public, soit en Angleterre, soit en France. Pitt lui-même avait naguère rédigé le plan de réforme parlementaire que réclamèrent, après son changement politique, ses anciens amis. Le second fait, c'est que les chefs des Irlandais-unis, auxquels le gouvernement permit de s'exiler, parvinrent presque tous à des emplois honorables et élevés dans d'autres pays, sur le champ de bataille et dans le cabinet. Napoléon trouva en eux des serviteurs dévoués; l'Amérique, des citoyens paisibles s'occupant d'industrie, ou fécondant de leurs sueurs ses guérets encore vierges. Que voulaient-ils donc dans leur patrie ces conspirateurs? Respirer l'air en liberté, vivre.

Que si l'on considère la marche suivie par le cabinet, sans même tenir compte de sa bonne foi, cette première loi de tout gouvernement, il faut avouer qu'il écouta rarement de plus malheureuses inspirations. Après comme avant l'Union, des révoltes périodiques, des convulsions perpétuelles n'ont pas cessé

d'agiter l'Irlande. L'insurrection de 1798 comprimée a-t-elle étouffé les autres? Les soulèvements des années 1803 et suivantes sont là pour répondre. En 1831, une coalition armée se forme contre le payement des dîmes et fait mordre la poussière à plus d'un vaillant soldat dans une vraie guerre de guérillas. Et aujourd'hui, en 1844, quelle voix que celle de cet O'Connell, de cette personnification vivante de l'Irlande! Quel enseignement plus profond voudrait-on sur l'inutilité de bâillonner la justice pour qu'elle soit muette et de garrotter la liberté pour qu'elle ne puisse jamais se servir de ses membres! Elle brise ses liens, comme l'enfant une lisière devenue inutile.

La malheureuse Irlande n'offrait plus à l'œil attristé qu'une vaste arène couverte de sang et de ruines fumantes; l'élite de ses enfants avait péri sur le champ de bataille ou sur l'échafaud; sa législature *indépendante* était redevenue ce théâtre de marionnettes dont un agent anglais faisait mouvoir les fils et qu'il ne cherchait même plus à cacher. Le temps était arrivé d'accomplir l'Union. « Jamais, dit un auteur qui l'approuve, jamais entreprise plus difficile n'avait été tentée... Pour dire la vérité tout entière, dans les deux Chambres les nerfs de plusieurs membres avaient été si fortement ébranlés par la dernière rébellion qu'ils étaient incapables de porter un jugement quelconque sur cette affaire; d'autres abandonnèrent trop facilement les convictions de toute leur vie pour obtenir les avantages momentanés qu'on offrait aux partisans de cette mesure. Enfin, il y en eut, on ne saurait le nier, qui vendirent lâchement le salut de leur patrie au prix de leurs intérêts privés. Ajoutons que, durant les vingt dernières années, pas un seul homme politique n'avait touché de loin la question de l'Union sans manifester à cet égard la réprobation et l'horreur la plus profonde. »

Ces dernières paroles prouvent cependant que le gouvernement s'en était préoccupé. En effet, on se tromperait fort si l'on s'imaginait que le cabinet de Pitt eût, le premier, conçu le projet de l'Union, ou encore qu'il lui eût été suggéré par la guerre civile. Ce dessein a été élaboré de longue main; les whigs comme les tories, Fox et Pitt, le duc de Portland et Castlereagh marchèrent constamment sur la même ligne, suivirent des principes identiques quand il s'agissait de l'Irlande. Le lecteur

(1) *An historical Review of the State of Ireland*, t. V, p. 817-818.

a sans doute hâte d'en finir avec les scènes terribles que j'ai à raconter. Ici se présente une autre face de notre récit; malheureusement, l'astuce remplacera la violence, ou plutôt l'accompagnera. Après m'avoir lu, on comprendra mieux, je pense, la défiance, l'aversion que le peuple irlandais a vouées au parti de lord John Russell non moins qu'à celui de Sir Robert Peel.

On se rappelle la grande manifestation nationale provoquée par Grattan en 1782, et qui conquit l'indépendance parlementaire. M. O'Connell se reporte fréquemment à cette période de dix-huit années, pendant lesquelles sa patrie marcha rapidement dans la voie des progrès. Il a raison, mais l'Union en elle-même n'en était pas moins une chose désirable, en la supposant établie sur des bases justes et loyalement exécutées. Il n'en fut pas ainsi; au lieu de s'avancer au grand jour de la probité et de la vérité, on s'enveloppa de mystères; on s'efforça de retirer d'une main ce que la crainte arrachait de l'autre. En 1782, le cabinet, dont M. Fox était un membre, méditait déjà l'union politique et en préparait les voies, tout en reconnaissant l'indépendance du Parlement irlandais. Cette partie de l'histoire anglaise est peu connue en France, et les détails en seront nouveaux pour beaucoup de lecteurs.

Quand le ministère whig du duc de Buckingham vit la tournure qu'avaient prise les affaires, en 1782, il essaya d'abord de gagner du temps. M. Fox écrivit au célèbre lord Charlemont pour le supplier d'obtenir un délai du Parlement afin d'empêcher la grande mesure de passer; Grattan n'est pas non plus oublié; le ministère est très-désireux d'obtenir son approbation. « J'espère, ajoute-t-il, que celui-ci trouvera *quelque ligne honorable et avantageuse à suivre pour les deux pays* (1). C'est là une première et douteuse insinuation. Lord Buckingham s'empare bientôt de la même idée et écrit aussi à Charlemont : « En vérité, mon cher lord, le temps est venu, ce me semble, de créer un nouveau système et d'adopter un nouvel arrangement pour lier les deux pays (*a new arrangement of connexion*), lien dans lequel ils trouveraient satisfaction et intérêt réciproques. Unissons-nous tous les deux pour mener à bien une si belle œuvre. »

Mais ce fut précisément le délai demandé par le ministère qui poussa Grattan à précipiter le mouvement dont j'ai raconté

(1) *Grattan's Life*, vol. II, p. 218.

ailleurs la péripétie. Les lettres que je viens de citer sont des premiers jours d'avril; la grande déclaration des droits fut emportée le 17 mai suivant, aux applaudissements de toute l'Irlande. Le Parlement vota 50,000 livres sterling (1,250,000 francs) pour l'offrir à Grattan comme une marque de la reconnaissance nationale. En même temps, le gouvernement s'efforça de le circonvenir pour le gagner; les offres les plus séduisantes ne lui manquèrent pas, et ses compatriotes lui reprochèrent d'avoir oublié pendant plusieurs années les intérêts qu'il avait si noblement soutenus. On a vu comment il rentra dans la lice en 1785. Le célèbre orateur crut, à ce qu'il paraît, un peu à la bonne foi de Fox; il alla jusqu'à penser que l'union politique aurait d'heureux résultats pour l'Irlande. Après avoir lu beaucoup de documents sur cette matière, il me serait difficile, je l'avoue, d'accuser gravement Grattan : il manqua de prévoyance. Quoi qu'il en soit, le ministère anglais ne cessa pas un seul instant de travailler au grand but de l'Union, et en 1800 Pitt put s'écrier en plein Parlement :

« J'affirme, sans crainte d'être démenti par qui que ce soit dans cette Chambre, que le gouvernement de 1782 songeait à la mesure dont il s'agit aujourd'hui (1). »

La correspondance du duc de Portland en fournit d'ailleurs une preuve évidente, et Grattan se laissa entraîner dans cette voie : il se prêta aux vues du ministère d'une façon qui contraste péniblement avec sa conduite au sein du Parlement. Du reste, dès le 26 mai 1782, le vice-roi adressait ces mots à M. Ogilvie, personnage influent :

« Je serais enchanté d'apprendre que lord Charlemont penchât vers l'adoption ou même vers la simple idée d'un plan semblable à celui que vous avez eu la bonté de me communiquer... Je suis convaincu que tout arrangement *ressemblant à une union* est le lien le plus propre à rétablir l'harmonie et la prospérité dans les deux contrées (2). » A mesure que l'on parcourt cette correspondance ministérielle, on demeure convaincu de plus en plus que les whigs, comme les tories, jouaient les Irlandais, en leur accordant la fameuse liberté de 1782. Tantôt c'est l'*union de la force et de la puissance*, tantôt *une très-grande*

(1) *Engl. Parl. Debates*, vol. XXIII, p. 262.
(2) *Grattan's Life*, vol. II, p. 289.

mesure qui deviendra le sujet d'une lettre séparée; plus loin on dit l'affaire si délicate, si *mystérieuse*, qu'on ne saurait la confier même au secrétaire le plus intime. Puis le duc de Portland annonce un projet de loi que Grattan et Charlemont promettent d'appuyer, et qui assurera la suprématie de la Grande-Bretagne! Cette lettre est en date du 6 juin 1782, et, trois jours après, lord Shelburne lui répond en propres termes :

« J'attends depuis longtemps avec anxiété quelque mesure de ce genre... Peu importe qui en aura le mérite : *Il faut que les deux royaumes en fassent un seul. Or, l'unique moyen d'y arriver, c'est que l'Irlande reconnaisse actuellement le pouvoir supérieur et la suprématie de ceux à qui la nature l'a donnée.* Elle devra le faire en termes clairs et précis. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de Votre Grâce sur l'importance des termes, *dans un acte qui fixera le bonheur des siècles à venir*, surtout en ce qui concerne les impôts et le commerce, deux sujets très-fréquemment agités.... *J'ajouterai seulement que vous pouvez compter sur notre appui* (1).»

Le ministère se flattait d'emporter la mesure; déjà le bill en était rédigé : on avait voté les 50,000 livres sterling pour Grattan, dont la voix était gagnée à cette cause. Mais l'incorruptible Flood, homme d'Etat plus encore qu'orateur, entrevit le danger; un de ses discours détruisit toutes les espérances du cabinet. L'acte qui avait rendu à sa patrie l'indépendance législative lui parut suspect dans les termes et laisser trop de latitude aux manœuvres du gouvernement dans des temps où il oserait davantage : en outre, Flood fit entendre que des *négociations secrètes* avaient lieu, et en quelques jours la fermentation devint générale. Les plus célèbres légistes du temps prirent parti pour Flood dans l'interprétation qu'il avait attribuée au bill du mois de mai, et le duc de Portland fut obligé d'abandonner son projet. Il montre son désappointement dans une communication confidentielle au ministre comte de Shelburne. « Toute tentative actuelle, dit-il, de concilier les esprits à « la mesure que j'espérais faire réussir est impossible.» Quant à Grattan, dont la participation à ces trames avait été si coupable, il devint l'objet de l'indignation publique, et se vit contraint de quitter l'Irlande pour quelque temps.

(1) *Id.*, vol. II. p. 292-293.

On concevra mieux maintenant les griefs des Irlandais contre le parti whig ; ils leur reprochent avec raison d'avoir à leur service deux morales, l'une pour la tribune, l'autre pour le cabinet : deux justices, l'une d'apparat, pour tromper par le monde, l'autre de pratique, et dont on se sert habituellement dans l'ombre pour faire des victimes quand l'occasion s'en présente. Or, les compatriotes d'O'Connell ont été plus d'une fois ces victimes.

Cependant le projet de l'union ne fut abandonné qu'en attendant *de meilleurs temps*, disait le duc de Portland. Un peu plus tard, la direction du gouvernement passa aux tories, et l'on a vu dans notre première étude comment les choses en vinrent à une rébellion terrible ; celle-ci servit admirablement le cabinet pour reprendre la grande mesure que Fox avait proposée en 1782 et que Pitt accomplit en 1800.

Quelque temps avant la fin de l'insurrection, le ministère de M. Pitt attira pour la première fois l'attention directe du public sur le projet d'une union définitive entre l'Angleterre et l'Irlande. Un de ses agents, M. Cook, sous-secrétaire au département de l'intérieur, publia, sous le voile de l'anonyme, une brochure où il montrait les avantages qui en résulteraient pour les deux pays. On répandit ce pamphlet avec la plus grande profusion, et, malgré les tristes circonstances dans lesquelles on se trouvait, les esprits furent profondement remués ; avant la fin de l'année, plus de trente écrits avaient attaqué ou défendu la mesure. Des brochures on passa aux actes ; le célèbre lord Clare se mit à la tête des partisans de l'Union : rien n'égalait son audace, si ce n'est son ambition. On nous le représente l'œil sombre et lançant des éclairs, doué d'un caractère ardent, peu scrupuleux sur les moyens, implacable dans sa haine. En lui se trouvait l'étoffe d'un Clive et d'un Hastings, d'un conquérant et d'un tyran tout à la fois, s'il fût né sur le trône.

Le système qu'on devait suivre jusqu'au bout se déclara au début de la lutte : on priva de ses fonctions tout employé qui ne secouait pas vigoureusement le nouveau brandon de discorde jeté dans la malheureuse Irlande. Le barreau entra immédiatement en lice ; c'était lui qui, généralement, donnait le ton au pays par la distinction de ses membres ; c'était d'ailleurs la seule carrière où l'on pût acquérir de l'illustration. Une assemblée de ce corps eut lieu à Dublin le 9 décembre 1798, et un des avo-

cats les plus remarquables de cette époque, M. Saurin, proposa de déclarer «que l'union législative de l'Irlande et de la Grande-« Bretagne serait une innovation dangereuse et inconvenante, « surtout dans les conjonctures présentes. »

La proposition fut votée à la majorité de 134 voix contre 32, et ces chiffres nous donnent la mesure de l'esprit qui animait le barreau irlandais. La corporation municipale suivit bientôt cet exemple ; d'après son avis, formellement exprimé, les efforts du peuple et du Parlement avaient naguère assis la constitution et le commerce de la nation sur des bases libérales et solides, et, depuis lors, la richesse et l'importance du pays n'avaient fait que s'accroître. De plus, toute proposition tendant à livrer les droits législatifs au Parlement britannique soulèverait la plus vive résistance. A partir de ce moment, la question agita les esprits comme une véritable fièvre; les protestations, les pétitions se succédaient les unes aux autres. Pour s'occuper de l'Union on oublia les souffrances de ceux dont on abattait encore les maisons, ou qu'on fouettait jusqu'au sang sous les plus légers prétextes. La nation se partagea donc en deux vastes camps; les disputes religieuses elles-mêmes disparurent un instant de la scène; mais la grande majorité du peuple laissait éclater son indignation à la pensée d'une pareille infraction aux traités solennellement reconnus.

Ce fut dans cette situation que s'ouvrit l'avant-dernier Parlement irlandais, le 22 janvier 1799. Le discours du lord-lieutenant, on peut le croire, fut écouté avec l'attention la plus soutenue ; enfin, il en vint à prononcer ces paroles :

« Plus je réfléchis sur l'état de ce royaume, sur la force et la stabilité de la Grande-Bretagne, d'un côté, sur les déchirements qui ont ébranlé l'Irlande jusque dans ses fondements, de l'autre, plus je désire voir adopter quelque mesure permanente qui puisse étendre à toutes les parties de cette île les avantages dont jouit *notre sœur* (sister kingdom). »

Dans cette déclaration, non plus que dans le dernier paragraphe, le gouvernement ne s'expliquait clairement, mais on le comprit à demi mot. Les débats commencèrent immédiatement dans les deux Chambres sur l'Adresse. Un des pairs proposa de déclarer que le Parlement n'avait point de pouvoirs pour décider une pareille question, mais sa motion fut rejetée. Dans la Chambre des Communes, la lutte fut plus ardente dès le début.

Lord Castlereagh, ministre irlandais, proclamait l'opportunité de l'Union; Ponsonby et tout l'ancien parti patriote soutenaient avec énergie la nécessité de nouveaux pouvoirs, même pour délibérer sur une pareille question. Un membre, M. Fitzgerald, rappela avec bonheur le mot de Johnson à un Irlandais : « Ne « vous réunissez pas à nous, avait-il dit, car nous vous volerons; « nous aurions tout pris à l'Ecosse, s'il y avait eu quelque chose « à prendre. » Le mot était dur, mais il fit fortune. On alla jusqu'à mettre en avant un singulier argument. Les ministres anglais gagneraient peut-être les cent Irlandais qui siégeraient au Parlement britannique, et alors ils feraient la loi à tout le royaume-uni; c'en serait fait de la liberté. Ce n'était pas relever le patriotisme national, c'était le traîner dans la boue. L'opposition s'appuyait en général sur de meilleurs arguments; la corruption politique, que l'administration pratiquait sur une grande échelle, ne fut pas oubliée. M. Barrington, juge de l'amirauté, s'adressant au jeune ministre Castlereagh, s'écria : « J'ai lieu de croire que des moyens inconstitutionnels et la corruption ont été employés par le ministre. » A ces mots, des cris *à l'ordre!* se firent entendre; Plunket, autre patriote célèbre de cette époque, se lève et déclare qu'il se propose d'employer un langage plus énergique encore. « Notez bien mes paroles, dit-il en finissant, et rappelez-moi à l'ordre. » Le ministère n'osa pas insister, et M. Barrington continua sur le même ton : « Vous employez ouvertement quelques-uns de ces moyens : deux anciens serviteurs de la couronne, deux hommes vénérés, aimés, ont été congédiés parce qu'ils se sont permis d'avoir une autre opinion que ce jeune homme (lord Castlereagh) sur une question où l'existence même de leur patrie est compromise. Leur renvoi les couvre de gloire, le ministre de mépris. Il est d'autres fonctionnaires hostiles à l'Union, et dont la position leur défend de si énormes sacrifices : eh bien, on les a traînés à l'autel de la corruption, on les a contraints malgré eux de voter contre le pays. Un troisième ayant refusé de recevoir les instructions de ses commettants, on l'a élevé à une charge plus élevée. On s'en va, m'assure-t-on, colportant des pairies au rabais; on fait jouer des ressorts pour détruire la libre action du Parlement; mais souvenez-vous que, si le pouvoir exécutif passe ses limites, si vous empiétez sur la constitution, vous autorisez par là le peuple à suivre la même voie... »

L'irritation était donc portée à son comble. Lord Castlereagh fit valoir les avantages de l'Union, et déclara que toujours la plus parfaite égalité en serait la limite : l'Angleterre en aurait tout le fardeau, l'Irlande tous les bienfaits. Les forces se balancèrent tellement dans cette première épreuve que le gouvernement obtint seulement la majorité d'*une* voix ; cent six votèrent pour l'insertion d'un paragraphe relatif au projet annoncé et qui promettait de s'en occuper avec la plus sérieuse attention. Cette faible majorité était déjà une défaite, mais elle devint bien plus réelle quelques jours après ; car, lorsqu'on s'assembla pour entendre une seconde lecture de l'Adresse, le débat recommença et les anti-unionistes obtinrent une majorité de 111 voix contre 106.

Si la joie de l'Irlande fut immodérée à la nouvelle de cette victoire remportée sur le gouvernement, la surprise et le désappointement de M. Pitt durent être extrêmes ; il s'était senti si assuré du succès qu'il n'avait pas craint de présenter au Parlement de Londres le même projet que ses agents communiquaient à celui de Dublin ; Sheridan se déclara sur-le-champ contre toute idée d'union. « Avant d'y songer, dit-il, il faudrait prouver que le dernier arrangement solennel n'a pas atteint son but. Cette première démonstration paraîtra d'autant plus nécessaire, si l'on se rappelle la déclaration du Parlement irlandais en 1782. La législation anglaise ayant formellement adhéré à cette déclaration, on ne doit rechercher aucune autre sorte de lien politique. » Sheridan n'oublia pas non plus la fraude et l'audacieuse corruption auxquels le gouvernement avait recours, et, en lisant son énergique discours, on croit assister à une des plus belles improvisations de M. O'Connell. « Vous ne viendrez pas sans doute me dire, s'écrie-t-il vers la fin, que l'Union ne détruirait pas complétement la législation de l'Irlande, que son indépendance en sera seulement modifiée, que le Parlement jugera encore les affaires locales! En vérité, ce langage serait intolérable pour des gens de cœur. Eh! ce serait donc là un parlement! Quoi! cette espèce de conseil de fabrique, exerçant un prétendu droit de législation, siégeant dans la dégradation où l'aurait réduit la privation de la plus haute autorité qu'un Parlement puisse posséder, voilà ce que vous appelleriez de l'indépendance! Et nous pourrions nous y soumettre sans y être contraints par la violence elle-même !

« D'ailleurs, le Parlement anglais a-t-il les qualités requises pour gouverner l'Irlande ? Mille fois non. Là vous rencontrez tous les avantages d'une situation locale ; ici, quand il s'agira de porter une loi, tout se réunira contre vous : l'ignorance des lieux, la différence des mœurs, des habitudes. Le chancelier Clare n'a-t-il pas dit que le Parlement britannique connaissait moins l'état de l'Irlande qu'aucun corps au monde ? Comment vous acquitterez-vous de vos fonctions de législateurs mieux que ceux d'Irlande avec toute leur vieille expérience?»

M. Canning se chargea de répondre à Sheridan, et il est assez curieux de voir le futur ministre, dont nous connaissons la gloire, épouvanter les imaginations du récit des horreurs projetées par les rebelles de l'année précédente. Assurément, il devait rire en secret de la crédulité ou de la patience de ses auditeurs, lui qui savait combien les réponses des prisonniers d'Etat avaient été contradictoires à une pareille supposition. Mais ce qui est le plus grave, et, suivant nous, beaucoup plus audacieux, c'est de voir M. Canning ne pas désavouer trois siècles de tyrannie à l'égard de l'Irlande, et ensuite déclarer que les concessions récentes étaient de pures faveurs. Le point de vue du cabinet apparaît ici dans tout son jour : « Sans doute, il convenait d'accorder à l'Irlande ces avantages , *parce que sa prospérité est celle même de l'Angleterre;* mais ce ne sont pas des priviléges qu'elle puisse réclamer comme un droit. » Donc, on pouvait les révoquer.

Il y avait à prendre la question de l'Union sous un point de vue élevé et qui convenait à de grands hommes d'Etat ; mais il aurait fallu avoir une politique franche, loyale, désireuse de procurer le bien réel des deux contrées. Je crois pouvoir affirmer que M. Pitt songeait uniquement à des questions de parti. Rien de plus misérable que la position dont il fait, pour ainsi dire, son centre de bataille parlementaire. Le Parlement irlandais est en proie à mille obsessions, le pays à l'anarchie, aux querelles religieuses, à la misère la plus profonde ; donc, il valait mieux que l'Angleterre la gouvernât directement. C'est sur ces données que repose toute l'argumentation ministérielle. Il était si facile de lui répondre que l'horrible état de ce pays était principalement dû à l'action du gouvernement anglais, depuis cent ans au moins, d'après les calculs de Pitt lui-même. Avec une mauvaise foi insigne, il feignit de voir des contradic-

tions dans l'acte de 1782 et d'entendre en faveur de l'Union certaines restrictions dont la nature concernait uniquement les relations commerciales des deux îles. A la fin de son discours, M. Pitt déclara que rien au monde ne le détournerait du but qu'il se proposait d'atteindre. La prise en considération fut votée à une grande majorité, malgré ce qui venait de se passer en Irlande : il était impossible de se moquer avec plus d'insolence de la nation tout entière.

Dans la discussion qui s'établit ensuite, le ministre laissa percer le véritable motif de sa mesure. « Rappelez-vous, dit-il, les paroles de M. Foster, chancelier de l'échiquier en Irlande, lorsqu'on y proposa le fameux bill sur le commerce. « Les « choses, faisait-il observer, ne peuvent rester en cet état. La « jalousie commerciale s'est éveillée, elle ne fera que s'accroître « avec deux législatures indépendantes ; et, sans des intérêts « unis dans le commerce au milieu d'un Etat commerçant, l'union « politique sera profondément atteinte. Des intérêts divers « menaceront d'une rupture que tout Irlandais honnête doit « redouter comme un affreux malheur. » Eh bien, ajoutait Pitt, ces maux ne peuvent être prévenus que par deux moyens : ou par un traité de commerce semblable à celui qu'on a rejeté en 1785, ou bien par l'union des législatures. » Ainsi donc, si l'Irlande ne se ruinait pas spontanément, la Grande-Bretagne se chargerait de l'y contraindre : toute l'Union est dans ce passage.

Cependant il fallait aussi mettre en avant d'autres raisons : M. Pitt s'efforça de prouver : 1° que les capitaux anglais iraient chercher un emploi naturel en Irlande, qui ne tarderait pas à entrer dans une pleine voie de prospérité; 2° que les entraves qui pesaient sur les catholiques seraient bientôt brisées. Une étude attentive de ce discours montre que l'église protestante était dès lors la pierre d'achoppement du gouvernement anglais.

La plaie de l'absentéisme, qui affligeait déjà l'Irlande à cette époque, était une des grandes objections élevées contre l'Union, et la suite n'a que trop bien vérifié la justesse de ces prévisions ; aussi est-ce une des parties les plus faibles de la défense du projet. Il en est une autre non moins importante, c'est la proportion dans laquelle l'Irlande devait contribuer aux impôts et à la dette publique. Pitt entendait formellement qu'on agît, à cet égard, sur une base équitable. Commme les paroles du mi-

nistre sont souvent invoquées dans le débat qui s'agite de l'autre côté du détroit, il faut cnonaître ses paroles textuelles.

« On a répandu le bruit que le but principal de cette mesure est de soumettre l'Irlande au double fardeau d'une lourde dette et d'une augmentation d'impôts. Sur ce sujet, qu'on me permette de citer l'Ecosse. Y a-t-il un seul exemple où, avec quarante-cinq membres de son côté et cinq cent treize du nôtre, on ait imposé cette portion du royaume plus qu'elle ne devait l'être? Pourquoi donc en agirions-nous autrement avec l'Irlande? Une égalité proportionnelle dans les contributions, non moins que l'égalité devant la loi, tel est le double caractère fondamental de la constitution anglaise. »

Le ministre avait aussi tracé un parallèle de la situation des deux îles. Il y avait quelque chose d'insultant pour la pauvre Irlande dans ce chant de triomphe en l'honneur de l'Angleterre, dans ce fastueux étalage de ses droits, de ses priviléges, de sa puissance, mis en regard de cette île qui ne *pouvait se défendre sans le secours d'une autre nation*, qui ressemblait seulement de *loin et d'une manière imparfaite à sa voisine.* Je ne sais, mais, même comme Anglais, j'aurais rougi d'entendre ces choses, en pensant que cette imparfaite ressemblance était notre ouvrage. D'ailleurs le cabinet commençait par admettre ce qui était précisément en question, c'est-à-dire le libre consentement de l'Irlande, quoiqu'elle fût en masse hostile au nouvel ordre de choses proposé.

Il fallait une audace incroyable pour prononcer, par exemple, les paroles suivantes dans un moment où le Parlement irlandais venait de manifester sa désapprobation formelle. «Croyez-vous donc que, dans une pareille situation, l'Union accomplie sous l'empire d'un libre consentement, dans des conditions de justice et d'égalité, croyez-vous qu'elle mérite d'être flétrie comme un projet d'asservir l'Irlande? N'est-elle pas plutôt l'association libre et volontaire de deux grands pays réunis dans leur commun intérêt, conservant l'un et l'autre une importance relative, sous la garantie des mêmes lois, d'une affection réciproque et d'intérêts inséparables? Et quelle autre chose manque donc à ces deux nations pour les rendre invincibles, si ce n'est cette Union même?

. . . . . . Nec Teucris Italos parere jubebo,
Nec nova regna peto: paribus se legibus ambæ
Invictæ gentes æterno in fœdere mittant. »

Ce discours célèbre, où Pitt s'éleva parfois à de hautes considérations politiques, fut suivi du projet de loi dont nous donnerons plus tard une analyse exacte. Dans cette lutte, derrière Sheridan se groupaient Burke, Laurence, Grey, et les autres membres distingués de l'opposition. Il est remarquable que lord Grey ne soutenait pas l'union législative et se laissait aller à quelques phrases banales sur l'union des cœurs, tandis que son parti avait travaillé à ce même projet dès l'année 1782. Il se présenta dans le cours des débats deux faits assez curieux. Le lieutenant général Fitz-Patrick, qui avait été le secrétaire du duc de Portland, en 1782, n'avait jamais été dans le secret des négociations qui eurent lieu en ces temps. Il put donc attaquer fort consciencieusement la nouvelle mesure ministérielle, quand ses patrons devaient sourire de son innocence dans ces roueries politiques. Le second fait, c'est que Pitt ne craignit pas d'affirmer que lord Fitzwilliam n'avait jamais été autorisé à faire des promesses aux catholiques, sauf à les retirer ensuite. Or Fitzwilliam déclara positivement le contraire. Sir Robert Peel, le ministre actuel, se montra dès lors partisan de la mesure. Peut-être a-t-il oublié ses paroles d'alors ; je ne sais s'il oserait les répéter aujourd'hui.

De l'Angleterre nous devons maintenant repasser en Irlande. Le Parlement y avait été ajourné au 7 février, afin de donner à l'administration locale le temps de coordonner sa conduite avec ce qui se passait dans le sénat de Londres. La déclaration de Pitt sur sa résolution inébranlable, malgré les obstacles, avait excité la plus vive fermentation. M. Foster, devenu l'un des adversaires les plus ardents de l'Union, avait reconquis par là une immense popularité, lui qui, naguère encore, s'était vu un objet d'aversion pour ses compatriotes. Les Adresses lui arrivèrent de toutes parts. La foule ne respectait même pas toujours l'inviolabilité des représentants. Ceux que l'on savait disposés à voter l'Union furent hués et maltraités dans les rues. Le *Dublin Evening-Post* appelait publiquement Castlereagh un *ministre corrompu, soutenu par une phalange non moins corrompue*, et la Chambre n'osa pas mander l'éditeur à sa barre. Le gouvernement, de son côté, ne s'épargnait pas pour se procurer des partisans : aux catholiques, il offrait le leurre d'un adoucissement des lois pénales et se faisait envoyer par eux des Adresses en faveur du projet. Cependant, à ne considérer que le chiffre des si-

gnataires, leur opinion ne pouvait être évidemment considérée comme l'expression des catholiques en masse. Sur trente mille habitants, Waterford envoyait seulement deux cent quatre-vingts pétitionnaires; Cork, ville de cent mille âmes aujourd'hui, n'en offrait que trois cent huit; Wexford, trois mille sur dix mille, et encore faut-il se rappeler que vingt-trois mille hommes de troupes régulières couvraient le pays, sans compter un nombre au moins égal de milices dont nous avons appris ailleurs à connaître le caractère. On était donc à peine sorti du régime de la terreur. Néanmoins un grand nombre des anciens amis du vice-roi, le marquis de Cornwallis, l'abandonnaient; et, de l'aveu même des auteurs anglais, la majorité de la nation montrait le plus grand éloignement pour l'Union. Dans les meetings, la soldatesque et les officiers intervenaient pour empêcher une libre discussion, bien persuadés que l'autorité supérieure ne leur ferait subir aucun châtiment. Plusieurs membres influents pensaient même que la meilleure manière d'emporter l'acte odieux serait d'employer la force.

Cependant, après une nouvelle prorogation, les Chambres s'assemblèrent, et, dès la seconde séance, on s'éleva avec force contre un organe officiel du cabinet de Londres, *le Sun*. Ce journal avait, en effet, représenté les séances du Parlement irlandais sous les plus noires couleurs; suivant lui, elles offraient des scènes dignes des plus mauvais jours de la Convention française. Les débats n'étaient point l'expression réelle de l'opinion publique, on ne devait pas y avoir égard. Un pareil langage était évidemment une tactique du cabinet pour discréditer la législature de Dublin. Celle-ci répondit à cette attaque en faisant brûler par la main du bourreau toutes les feuilles anglaises qui avaient répété la calomnie. Pour tenir tête à l'orage, il fallait des moyens plus sérieux. Les membres les plus célèbres et les plus hostiles à l'Union, tels que lord Charlemont, Ponsonby, Plunket et autres envoyèrent des circulaires dans les comtés pour provoquer des pétitions et une grande manifestation nationale qui conservât pourtant un caractère paisible, afin de n'offrir aucun prétexte à des mesures violentes. La lutte la plus acharnée continua dans le sein du Parlement jusqu'au moment où il s'ajourna au 1er juin. A peine la tribune publique fut-elle fermée, que l'agitation du pays sembla s'accroître. De part et d'autre on eut recours aux moyens les plus extraordinaires

pour se procurer des appuis. On se renvoyait le reproche de corruption, et trop souvent avec une apparence de fondement réel. Le marquis de Downshire s'était distingué parmi les anti-unionistes par son zèle à répandre des circulaires ; le gouvernement lui ôta son régiment et le raya de la liste des conseillers privés. C'était donner gain de cause aux adversaires du projet et justifier toutes leurs attaques. L'Irlande paraissait dans un état qui n'était ni la guerre ni la paix. Afin de s'assurer des voix, on créa de nouveaux comtés. En même temps de nombreux corps de troupes parcouraient les provinces pour les comprimer ; les cours martiales restaient en permanence, et la terreur devenait universelle. Enfin l'administration redoubla de cajoleries auprès des catholiques pour les tenir éloignés de la lutte. Le marquis de Cornwallis leur envoya une lettre qui fut remise à leurs chefs sous le sceau du secret, mais elle ne tarda pas à être divulguée. Par là, il réussit effectivement à les diviser ; cependant à Dublin même la grande majorité des hommes appartenant à cette religion se déclaraient formellement contre l'Union. Alors commence à paraître sur la scène un homme dont le nom remplit aujourd'hui tout le monde civilisé, Daniel O'Connell. Sa signature se trouvait, dès l'année 1793, au bas de la fameuse pétition des catholiques irlandais qui fit reculer momentanément le gouvernement britannique : il se montre encore en 1800 comme un phare sombre annonçant de loin l'écueil contre lequel le vaisseau de l'Etat menace de se briser. Ses coreligionnaires s'assemblèrent dans la Bourse de Dublin, et nous remarquons que Daniel ouvre la séance. Son caractère primesautier se fait aussi jour ; pour nos lecteurs, ce début aura l'attrait d'une nouveauté.

« Dans les conjonctures actuelles, on s'est fait un système de calomnier les catholiques, et plus d'une fois nous nous sommes promis, en conséquence, de nous tenir éloignés de la lutte politique, tout en prenant la ferme résolution, comme formant une grande partie du peuple irlandais, d'exprimer notre opinion de concert avec nos concitoyens protestants. Mais on a calomnié jusqu'à cette intention même ; les partisans de l'Union ont eu l'*audace*, ont eu l'*insolence* d'affirmer que nous favorisons leur mesure, que nous coopérons en silence à cette conspiration, tramée contre le nom, les intérêts, les libertés de l'Irlande. Ce ibelle, dirigé contre notre réputation, a été malheureusement

confirmé par les déclarations de quelques *misérables* appartenant à notre communion, *êtres dégénérés* qui ont cédé à la corruption et à la crainte. Voilà ce que la crédulité des masses n'a pas craint d'accepter. Oui, il n'y a pas un pamphlet, pas un discours en faveur de l'Union où l'on n'ait eu l'*impudence* de montrer les catholiques comme soutenant une mesure qui doit anéantir le nom même du pays. Et qui s'est levé pour réfuter cette calomnie? Personne. Aujourd'hui donc il nous faut repousser comme sectaires une attaque dirigée contre notre *secte*. En face de notre patrie, il nous faut désavouer la lâcheté qu'on nous impute ; il nous faut déclarer que, nous croire portés à une incorporation législative avec la Grande-Bretagne, c'est une calomnie infâme, une fausseté inique et la plus scandaleuse accusation qu'on ait jamais intentée à un individu ou à une nation.

« Monsieur, continua-t-il en s'adressant au président, selon moi, et sans doute selon tous ceux qui m'écoutent, selon même tout le peuple catholique d'Irlande, si notre opposition à cette Union injurieuse, insultante, exécrée, doit attirer sur nous le renouvellement des lois pénales, notre devoir est d'aller hardiment au-devant de la proscription et de l'oppression, car ce serait une preuve de notre vertu. Je le répète, nous devons encore une fois nous mettre à la merci de nos frères protestants, plutôt que de donner notre consentement à l'*assassinat* politique de notre pays. Oui, j'en suis sûr, j'en suis convaincu, quoiqu'on puisse présenter cauteleusement des avantages exclusifs à un catholique pour le corrompre, il n'y en a pas un qui ne se rappelle qu'il a une patrie, et que jamais il n'acceptera comme membre d'une *secte* ce qui le dégraderait, l'anéantirait comme citoyen d'un *peuple*. »

Comme le jeune lion de vingt-cinq ans secoue ici sa crinière! Avec quelle vigueur il bat ses flancs pour s'exciter à la lutte! Que de hardiesse dans sa pose ! Sentez-vous l'habileté avec laquelle il ramasse en sa personne la cause tout entière de son pays? Tel nous le connaissons aujourd'hui, tel il s'annonçait dès lors ; mais on aime à le surprendre dans ces premiers essais de tribun populaire. Il rédigea lui-même des résolutions vigoureuses qui furent votées à l'unanimité. Déjà O'Connell dirige à son gré son auditoire. Est-il donné à beancoup d'hommes de suivre ainsi jusqu'au bout les grandes lignes de leur existence politique ?

Pour balancer de pareils actes, ce n'était pas trop de toute l'influence gouvernementale. Le vice-roi parcourut l'île, employant tour à tour la menace et les promesses, montrant particulièrement une grande affabilité pour se concilier les esprits. Cependant Grattan venait de rentrer dans l'arène à l'instant décisif, et trop tard désabusé de ses espérances, s'il en avait conservé. A l'ouverture du Parlement, le lord-lieutenant évita soigneusement de mentionner même l'affaire de l'Union. L'année précédente, on avait eu recours à une subite prorogation pour empêcher les Chambres de manifester leur opinion; cette fois on renouvelait la même tactique, mais d'une autre façon. On ne croyait pas toutes les mesures prises pour assurer le succès du grand projet. Telle fut l'interprétation du moment. Lord Castlereagh fit entendre assez dédaigneusement que le gouvernement se taisait encore parce qu'il se proposait de faire de cette mesure le sujet d'une communication spéciale.

La discussion venait d'être vivement entamée quand Grattan parut dans la Chambre. Son arrivée fut saluée d'applaudissements universels. Je ne sais quelle vague terreur se mêlait aussi à cette ovation; on croyait voir en ce vieux champion le dernier défenseur de la liberté mourante. Il s'agissait d'insérer dans l'Adresse un amendement contre l'Union. Grattan reprit de nouveau la question, l'envisagea sous toutes ses faces, exposa les moyens honteux auxquels on avait eu recours pour gagner des partisans. L'orateur fut magnifique de logique et d'entraînement. Quelques-unes de ses métaphores déplairaient à notre goût sévère, mais il s'agissait de convaincre et de porter un grand coup. Grattan produisit un effet électrique lorsque, en terminant son brillant discours, il s'écria : « Songez bien à ce que le ministre vient vous proposer à vous, hommes du Parlement irlandais ! Il vous demande de mettre le Parlement britannique en notre lieu et place; il vous demande de détruire ce corps qui a restauré vos libertés, de relever cet autre corps qui les avait anéanties. Ah ! si j'étais là agonisant sur ce parquet, si j'étais à mon dernier soupir, je l'emploierais à repousser une pareille proposition. » Malgré l'éloquence de Grattan, l'amendement fut rejeté à la majorité de quarante-six voix (138 contre 92).

Le gouvernement ne s'attendait pas lui-même à un pareil succès, mais il laissa passer quelques semaines avant de communiquer aux Chambres les résolutions adoptées récemment par

celles d'Angleterre. Cette défaite inattendue de l'opposition avait presque porté le désespoir dans le cœur des Irlandais. Les pétitions continuaient d'arriver en grand nombre; la corporation de Dublin se signala par d'énergiques manifestations, mais les canons chargés stationnaient sur les places publiques, et on dispersait, la baïonnette au bout du fusil, toute réunion dont le but était de voter contre l'Union.

Ce fut alors que lord Castlereagh vint présenter le projet de l'acte d'Union. Il s'étendit beaucoup sur les prétendus avantages que l'Irlande en retirerait, soit sous le point de vue politique, soit sous celui du commerce et des taxes. Il serait inutile de suivre dans tous ses détails une discussion où se reproduisaient des deux côtés les mêmes arguments, mais avec un redoublement de vigueur, à mesure que le moment décisif approchait. Le ministre porta l'impudeur jusqu'à promettre une indemnité aux membres dont les bourgs-pourris seraient privés du droit d'élection par suite du nouveau système de représentation nationale, et cette amorce offerte à la cupidité fit encore un certain nombre de conversions. Ces hommes vils reçurent en effet chacun 15,000 liv. st. (375,000 fr.). Ce fut grâce à de pareils moyens qu'on obtint une majorité de quarante-huit voix pour la prise en considération. Le gouvernement soutenait qu'il fallait emporter le projet d'emblée. On fit une fournée de vingt-deux Pairs; on prodigua les places, les pensions, les arrangements de gré à gré, les promesses: jamais on n'avait vu un pareil scandale. Après la fameuse séance dont je viens de donner une esquisse, plusieurs députés qui soutenaient le ministère furent insultés publiquement; sur-le-champ on organisa des patrouilles pour leur sûreté personnelle: Dublin prenait l'aspect d'une ville assiégée. Du reste, voici un témoignage qu'on ne sera pas tenté de récuser, c'est-à-dire de lord Grey, dont je craindrais d'affaiblir par une analyse les paroles précises qu'il prononça dans le Parlement anglais, quelques jours après.

« En vérité, quand on ose me parler de la libre manifestation de la volonté nationale, je me rappelle involontairement le passage où le duc de Buckingham rend compte à Richard de la manière dont les citoyens de Londres avaient accueilli les prétentions du prince au trône d'Angleterre.

« D'abord quelques-uns de mes gens, placés au bas de la salle,
« jetèrent leurs bonnets en l'air, et une dizaine de voix s'écriè-

« rent : *Vive le roi Richard !* Alors je profitai de cette petite dé-« monstration. Merci, amis et citoyens ! m'écriai-je ; vos applau-« dissements universels et votre cri de joie montrent bien et « votre sagesse, et votre amour pour Richard. »

« Je ne veux point, ajouta M. Grey , traiter le Parlement irlandais d'une façon inconvenante, mais les faits sont notoires. En tout, il y a trois cents membres dont cent vingt se sont fortement opposés au projet. Parmi ces derniers, nous voyons les deux tiers des représentants des comtés, ceux de Dublin et de presque toutes les villes qui auront même plus tard le droit d'envoyer des députés à Londres. Ainsi vous avez une majorité de cent soixante-deux voix, sur lesquels cent seize sont des fonctionnaires publics, et quelques-uns même des généraux anglais attachés à l'état-major, qui n'ont pas un pouce de terrain en Irlande, et qui dépendent absolument de l'administration. Y a-t-il donc lieu de croire que le Parlement est bien de l'avis que vous lui prêtez ? Est-on fondé à dire que, s'il eût uniquement consulté le salut de la patrie, il n'aurait pas réprouvé la mesure avec autant de force et d'unanimité que le peuple lui-même ? Mais ce n'est pas tout encore. Voyons les intrigues auxquelles on a eu recours depuis la dernière session pour se forger une majorité (to pack amajority). Tous les fonctionnaires, même les plus anciens et les plus dévoués au ministère, ont été renvoyés sur-le-champ, dès qu'ils se sont déclarés contre la mesure. Oui on les a privés de chacune de leurs charges. Cependant ce moyen n'a pas été suffisant : alors on en a recherché d'autres que je n'oserais nommer dans ce lieu ; mais on me comprendra suffisamment. On a été jusqu'à abuser d'un bill dont le but était de maintenir la pureté électorale du Parlement irlandais, et non moins de *soixante-trois* membres ont été évincés de leurs siéges parce qu'ils avaient accepté des fonctions honorifiques. Je ne vous entretiendrai pas plus longtemps de ce sujet ; néanmoins je défie un homme d'honneur de mettre la main sur sa conscience et de soutenir que le Parlement d'Irlande est sincèrement en faveur du projet. »

Ce langage parut extraordinaire dans la Chambre des Communes d'Angleterre ; mais M. Grey ne craignit pas d'aller encore au delà en rappelant les célèbres paroles de lord Chatham sur les colonies américaines. Si M. O'Connell les eût prononcées

dans un de ses fameux meetings, l'attorney général y eût probablement vu matière à un nouveau chef d'accusation.

«Je suis heureux, s'était écrié Chatham, de voir que les Amé-« ricains ont résisté, car trois millions d'esclaves en Amérique « eussent été d'excellents instruments pour renverser les liber-« tés de la Grande-Bretagne. » « De même, continua lord Grey, je me réjouis de voir que les Irlandais ont montré une ferme résolution de conserver leurs droits constitutionnels, et j'espère que les ministres ne parviendront pas, par des moyens illégitimes, à vaincre cette énergique résolution.»

Ces moyens étaient cependant devenus évidents pour tous les yeux et justifient cette sortie du chef de l'opposition whig. Dans les mémoires publiés par sir Jonah Barrington, dont le patriotisme n'était pourtant pas trop ardent, on trouve d'étranges scènes et qui nous révèlent les incroyables mœurs parlementaires de cette époque. Quand on avait fini de discuter, on se rendait avec son adversaire sur le terrain et l'on terminait avec le glaive ou le pistolet ce qu'on avait commencé avec les paroles. Dans la session précédente, l'opposition avait eu fréquemment le dessus dans ces sortes de rencontres. Castlereagh osa ériger ce genre de lutte en système. Déjà Grattan se plaignait dans un de ses discours qu'on voulait se débarrasser de lui par un coup de pistolet (he saw, and had been some time aware of a set made at him *to pistol him off* on that question) : il n'est guère permis aujourd'hui d'en douter. Au début de la session, lord Castlereagh invita à dîner une vingtaine de ses plus fermes adhérents et très-disposés à identifier leur propre honneur avec celui du gouvernement. Au milieu des joies du festin et des copieuses libations en faveur des *sujets loyaux*, un compère déclara que, pour lui, jamais il ne souffrirait la plus petite personnalité dans la Chambre. L'idée fut accueillie avec joie, et les convives commencèrent à s'échauffer pour le *service actif*.

Lord Castlereagh, cependant, affecta la plus grande retenue ; puis, quand il vit les esprits suffisamment préparés, il fit observer qu'il fallait absolument avoir recours à quelque moyen pour s'assurer la présence assidue des députés, car on avait perdu plusieurs mesures importantes par leur négligence. « Jamais, ajoute Barrington, charlatan ne fit le tour des gobelets d'une façon plus adroite. »

Le ministre feignit, en effet, d'être frappé d'une soudaine et

plaisante pensée, et proposa de faire préparer chaque jour un dîner dans un des bureaux de la Chambre pour vingt ou trente députés qui se trouveraient toujours prêts à parfaire le nombre des votants en cas d'une discussion importante ou d'une *circonstance quelconque*.

L'idée parut si joviale et si excellente qu'elle fut adoptée à l'unanimité. « On se sépara à minuit, après s'être promis de manger, de boire, de parler et même de se battre pour lord Castlereagh. » La suite fit voir que les honorables tinrent parole.

Nous serions tentés de demander pardon à nos lecteurs de ces détails, si nous ne savions l'importance qu'ils acquièrent dans l'ensemble. Ainsi, dans cette réunion, le sous-secrétaire d'Etat Cook montra en perspective à ces mêmes hommes les places et les fonctions les plus éminentes pour les déterminer. On a retrouvé plus tard dans les archives des actes qui libéraient de toute obligation à l'égard de l'Etat, parce qu'ils avaient voté pour l'Union, des individus qui lui devaient jusqu'à 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.). Quelquefois les transactions et les marchés se faisaient en plein Parlement. On cite un M. Trenck qui, au commencement d'une séance, s'était rallié à un amendement de l'opposition. Comme les forces se balançaient, son vote devenait très-important ; on se mit donc à manœuvrer pour se l'assurer. Cook fut aperçu allant et revenant de Castlereagh à Trenck, dont les conditions avaient paru exorbitantes au cabinet, et, après beaucoup de pantomimes, où le député finit par comprendre que le ministre se rendait à ses vœux, notre homme déclara qu'il s'était trop avancé : maintenant il votait pour le gouvernement. M. Trenck lui assura cette fameuse majorité d'*une* voix qui signala les premières escarmouches de cette grande lutte.

Il serait facile de multiplier ces exemples, qui justifient parfaitement les allégations des partisans du Rappel de l'Union. Les adversaires dans le dernier Parlement irlandais redoublèrent d'énergie, mais ce fut en vain ; le gouvernement obtint une majorité de soixante voix pour la prise en considération du bill. Grattan annonça tout d'abord que, loin d'être une union, cet acte serait véritablement une séparation des deux pays ; le mécontentement populaire ferait probablement naître des bouleversements : l'avenir se chargea de justifier sa prédiction. Le grand orateur rédigea même contre la mesure une Adresse qui fut rejetée. C'était une protestation, une lettre envoyée à la posté-

rité, et Grattan ne se faisait plus aucune illusion. Le dernier acte allait s'accomplir, et tous les efforts de l'opposition se bornèrent à se retirer de la Chambre, lorsque la troisième lecture eut lieu. Cent dix-huit membres votèrent contre l'Union, et cent cinquante et une voix en faveur de l'acte. Peu après la Chambre des Pairs adopta le bill sans amendement; quelques voix seuls protestèrent.

Un dernier orage fut soulevé sur l'indemnité proposée à l'égard des propriétaires qui, dans le nouveau système, devaient perdre le droit d'être élus; ils étaient au nombre de quatre-vingt-quatre, et lord Castlereagh vint demander la somme de 1,260,000 liv. sterl. Elle mettait le sceau à toute cette trame ourdie par la mauvaise foi, il est presque inutile de dire que ce bill passa. Encore un mot : vingt-huit Pairs s'étaient prononcés contre l'Union; pas un seul d'entre eux ne fut appelé au Parlement britannique, et sur cent députés opposants à peine y en eut-il quelques-uns qui parvinrent à se faire élire.

L'Union devait commencer le 1er janvier 1801; les trois premiers articles réglaient les titres de la succession au trône et du nouveau Parlement.

D'après le quatrième article, l'Irlande devait envoyer au Parlement anglais quatre pairs spirituels qui siégeraient à tour de rôle, vingt-huit lords nommés à vie, et cent députés. Il faut remarquer que, d'après les calculs de lord Castlereagh lui-même, ce dernier nombre aurait dû être porté à cent huit : il avait donc biffé huit membres d'un trait de plume. En outre, tout pair irlandais appelé à siéger dans les Communes anglaises ne pouvait passer dans la Chambre des Lords à moins qu'il ne renonçât à son premier titre. Le nombre des Pairs Irlandais resterait fixé à cent, parmi lesquels on choisirait les vingt-huit destinés à prendre place dans la Chambre haute en Angleterre. Quant aux Communes, cet article déclarait que leurs élections auraient lieu de la même manière que de l'autre côté du détroit.

Le cinquième article forme un des plus grands griefs de l'Irlande : il règle la situation de l'Église et maintient *pour toujours* l'établissement anglican sur le même pied que dans les autres parties du royaume.

Dans le sixième on traite des affaires de commerce : la plupart des droits sur les produits des deux contrées étaient nominalement levés, malgré de nombreuses restrictions insérées

dans les annexes de l'acte même : sous l'apparence de l'équité, on tuait le commerce de l'île.

Le septième article règle la question de la dette, en Angleterre et en Irlande; comme nous aurons à y revenir, nous nous abstenons de l'analyser.

Enfin le dernier proclamait la conservation des tribunaux civils et ecclésiastiques en vigueur dans les deux îles, sauf les modifications que le Parlement uni pourrait y apporter dans la suite.

L'acte important qui venait de s'accomplir avait évidemment blessé toutes les susceptibilités nationales, moins pour la chose en elle-même qu'à cause des odieuses circonstances qui l'avaient accompagné. Nos prétendus bienfaits devenaient invariablement des fléaux pour l'Irlande. Il ne sera cependant pas hors de propos de se demander si l'Union était indispensable dans la situation où se trouvait alors l'Angleterre.

Cette puissance sortait à peine de la grande lutte contre ses colonies révoltées qu'elle se vit engagée dans une autre plus terrible encore contre la France révolutionnaire et impériale. Tout ce qu'il fallut d'énergie et d'habileté dans ses hommes d'Etat pour combattre le mécontentement au dedans et un ennemi ardent au dehors, c'est ce qu'on apprendra un jour, quand tous les matériaux de cette histoire seront rassemblés. Pas un ressort de l'administration qui ne restât tendu à l'excès pendant de longues années; pas une ressource latente ou connue qu'on ne se mît à exploiter sous l'impérieuse loi des événements. Il était donc très-naturel, et en même temps d'une bonne politique, de chercher à fondre les divers éléments de la monarchie britannique, afin de présenter à ses adversaires un front armé de toutes pièces, et qui fût, pour ainsi dire, à l'épreuve du boulet. Une politique saine prescrivait aussi de coordonner chaque partie de l'empire de manière à ce qu'elle contribuât à la force de l'ensemble : ce sont là des notions si élémentaires qu'à peine a-t-on besoin d'insister là-dessus. Avec le camp de Boulogne en face de soi, avec une rébellion formidable à comprimer, avec le souvenir d'une invasion récente dont l'insuccès était dû seulement à l'inconstance des vents; enfin, avec la mémoire de 1798 lui-même, le pas à faire était de rattacher par un lien solide l'Irlande à l'unité politique. Je crois que O'Connell ne se refuserait pas à accepter ces données; mais alors se présentait

la question de voies et moyens, et avec elle surgissaient les obstacles.

Personne n'ignore les préjugés invétérés qui existaient à cette époque et existent même encore en Angleterre à l'égard des catholiques : les Irlandais de l'Ulster eurent une grande peine à admettre leurs propres compatriotes dans leurs rangs pour combattre les tendances du gouvernement : nous en avons fourni des preuves abondantes dans notre précédente étude. Ce qui paraîtra croyable à peine, mais ce qui est la vérité toute simple, c'est que M. Pitt partageait les préventions de ses contemporains à l'égard du Catholicisme : on a bien osé, de nos jours, mettre en doute la sincérité d'un serment prêté par un catholique ! Le fils de lord Chatham avait demandé très-sérieusement en 1789, aux universités de Paris, de Douai, de Louvain, d'Alcala, de Salamanque et de Valladolid, si leur religion prescrivait d'observer la foi jurée aux hérétiques. Ainsi, quand le cabinet songeait à détruire l'indépendance législative de l'Irlande, il avait à rencontrer cet obstacle formidable, et à vaincre la répugnance particulière de Georges III, dont l'esprit faible croyait fermement à l'idolâtrie des papistes. Cependant, à notre sens, un génie élevé au niveau du père de Pitt eût compris l'indispensable nécessité de rallier toute la nation irlandaise sous le drapeau d'une parfaite tolérance religieuse, puisqu'on laissait autrement de côté les trois quarts du pays. Nous croyons même que le célèbre rival de Fox comprit aussi la situation, mais ne *voulut* pas ce qu'il aurait *pu ;* d'autres intérêts lui paraissaient militer victorieusement contre l'émancipation catholique, et en cela le ministre manqua de génie. A la longue, l'âme finit toujours par user le corps, et l'emporte sur ce qui est purement matériel.

Cet intérêt purement matériel, c'était le commerce : on a déjà vu comment, en 1785, l'Angleterre avait cherché à limiter celui d'Irlande avec les colonnies britanniques, et comment on y avait répondu : mais en Irlande même la législature locale avait imposé des droits protecteurs sur les produits industriels de la Grande-Bretagne : c'était son droit et son devoir, sous peine de tuer l'industrie nationale. Autre grief, et même autre danger : on avait vu le Parlement de Dublin faire des traités de commerce et de navigation avec le roi de France Louis XVI, en admettant diverses provenances françaises avec des droits

d'importation qui variaient de 5 à 15 pour 100. Grâce à ces sages mesures, l'industrie irlandaise croissait avec une prodigieuse rapidité, et faisait même concurrence, pour certains objets manufacturés, avec ses voisins de Liverpool, de Birmingham et de Londres. Qu'il y eût là un danger réel pour une politique étroite et toute boutiquière, je ne le nie pas ; mais, quoi qu'on en dise, Pitt nous habituait alors à une ligne plus élevée ; il n'avait point complétement perdu les bonnes inspirations de son illustre père. Qu'on me permette une comparaison. Très-certainement il s'élève des conflits entre les intérêts matériels de Lyon et de Paris, entre ceux des pays vinicoles et les exigences des départements septentrionaux. Que dirait-on en France si l'on voyait un cabinet sacrifier Bordeaux à Marseille ou Lyon à Paris? Evidemment, le premier devoir de tout gouvernement est de ménager les intérêts individuels de façon à faire concourir leurs froissements mêmes au salut général.

Or, l'intérêt bien entendu de l'Irlande exigeait, une fois l'Union bien établie, que son industrie indigène ne fût point étouffée par le débordement des produits anglais, et qu'ensuite elle arrivât graduellement à n'en point redouter la concurrence, si même ses lins et ses toiles pouvaient être admis à ce que j'appellerais volontiers la libre pratique sur les marchés britanniques. La bonne politique conseillait de ne point favoriser plus particulièrement les fabricants anglais ; c'était une compensation équitable, quoique partielle, pour la perte de l'indépendance politique et pour la sécurité que l'Union donnait à l'Angleterre, car on ne saurait non plus se dissimuler qu'il y avait un péril réel et très-grave pour elle dans cette législature possédant le droit de traiter avec des puissances étrangères dans un temps où les traités de commerce prenaient de plus en plus un caractère politique. Sans doute, l'énorme concession faite en 1782 était un obstacle sérieux, mais non insurmontable, surtout si l'on s'établissait sur le solide terrain d'une parfaite bonne foi.

Ainsi donc : 1° Appeler tous les Irlandais indistinctement à jouir des droits civils et politiques, pour mettre fin aux interminables haines religieuses ;

2° Donner des garanties réelles au commerce irlandais, avec la ferme résolution de les maintenir invariables, afin d'assurer à l'île les inappréciables ressources qu'elle a reçues de la nature ;

3° Octroyer à l'Irlande, dans la représentation nationale, une part large et conforme à l'importance de sa population.

4° Établir dans les tribunaux cette haute et impartiale justice qui n'en ferait plus une véritable dérision aux yeux d'un homme sensé : telles étaient, selon nous, les grandes lignes à suivre; toutes les autres seraient venues s'y rattacher successivement.

Ce fut le contraire qui arriva, et 1800 a légué son triste héritage à l'année 1843.

Les fabricants anglais avaient sur-le-champ pris l'alarme, et des pétitions furent présentées en grand nombre au Parlement de Londres. Celui-ci, comme le cabinet, eut l'air de n'en tenir aucun compte ; mais son dessein avait été d'agir en harmonie entière avec l'objet de ces demandes exclusives. Les cédules qui accompagnent l'acte d'Union prouvent jusqu'à l'évidence la préoccupation du gouvernement au sujet du commerce et de l'industrie indigènes.

Cependant le ministère avait fini par se placer sur le terrain véritable, en déclarant à l'Irlande qu'elle subirait une diminution d'impôts après l'Union et que son industrie serait sincèrement protégée. Malheureusement, l'odieux système que ce même ministère suivait pour se créer des partisans n'inspirait aucune confiance dans ses promesses, et la suite fait bien voir que cette défiance était très-fondée : ici quelques détails sont nécessaires. On me permettra sans doute de passer au delà de 1800, pour voir quels ont été les résultats positifs de l'Union sous deux points de vue : la dette et l'industrie.

Au moment où celle-ci s'accomplissait, la dette flottante et consolidée de la Grande-Bretagne s'élevait à 446,386,000 livres sterling, ou 11,159,650,000 francs, tandis que celle de l'Irlande se montait seulement à 28,545,000 livres, ou 723,625,000 francs. La dette anglaise était représentée par des intérêts de 16,600,000 livres sterling, celle de sa voisine par 1,194,000 livres. Les patriotes irlandais prétendent même que ce chiffre n'était aussi élevé qu'à raison des événements accomplis pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Dans l'exposé de motifs par lequel lord Castlereagh préluda à la présentation de l'acte d'Union, il déclare qu'à l'égard du passé l'Irlande n'aura rien à payer pour l'Angleterre, et, dans l'avenir, chaque contrée sera taxée dans la proportion de ses moyens. Il était de toute nécessité, ajouta le noble lord, *que les*

dettes des deux pays restassent distinctes. Conformément à cette déclaration, l'article VII du bill d'Union établit que, pendant les vingt années suivantes, l'Irlande sera imposée dans la proportion de 2 à 15 pour la Grande-Bretagne. A l'expiration de ce délai, si la consolidation n'avait pas eu lieu de part et d'autre, cette proportion pourrait être modifiée ; on admettait même un plus long terme, en déclarant que de nouvelles modifications pourraient avoir lieu à des époques de sept à vingt ans d'intervalle, jusqu'à ce qu'enfin les charges des deux pays fussent entièrement confondues. Ici même il y avait déjà matière à discussion, mais continuons.

Lord Castlereagh fixait pour point de départ de cette consolidation le moment précis où, l'Angleterre ayant liquidé sa dette, elle serait imposée exactement dans la proportion de 15 à 2 ; alors le Parlement devait opérer une réduction proportionnelle dans les taxes de l'Irlande. Le cas de la liquidation ou de l'amortissement de la dette était, par conséquent, la seule base sur laquelle on devait procéder à une semblable consolidation. De plus, cette proportion même de 15 à 2 ou de 2/17 après consolidation, fut attaquée par l'opposition comme tout à fait arbitrairement établie, et Castlereagh ne s'en défendit pas. Or, quelle sera la surprise du lecteur en apprenant que la dette de l'Irlande fut fondue avec celle de l'Angleterre avant le terme, et *à raison de l'augmentation énorme de cette même dette irlandaise.* Assurément, disait naguère avec raison M. John O'Connell, fort entendu en matières financières, il y a là quelque chose de monstrueusement injuste : voici comment on parvint à éluder en peu de temps l'article VII.

Déjà, dès les années 1811, 1812, 1813 et 1815, le Parlement anglais s'occupa des relations financières où se trouvaient les deux pays. En 1811, on commence par déclarer que toute dépense faite pour indemniser les corporations ou les individus qui avaient perdu la franchise électorale à l'époque de l'Union retomberait à la charge de l'Irlande, qui payait ainsi la corruption de son dernier Parlement et grevait singulièrement son budget : et remarquez qu'on lui avait déjà fait payer les frais de la rébellion, ou 526 millions. En 1812 et 1813 nos législateurs s'occupèrent beaucoup de la consolidation elle-même, sans pourtant rechercher si la proportion imposable était vraiment de 15 à 2 ; c'était pourtant la question fondamentale.

En 1815, le Parlement marcha hardiment dans cette voie, et voulut réunir les dettes des deux pays, parce que celle de l'Irlande avait constamment augmenté, au point de donner la crainte d'une banqueroute. Et, chose très-singulière, Castlereagh disait à la Chambre, en 1816, que la pauvre Erin s'endettait de la sorte parce qu'elle ne pouvait faire des emprunts sur les impôts mêmes. Cependant elle avait été rudement taxée; les députés irlandais prouvaient qu'elle était excédée, qu'il lui était impossible d'aller plus loin. Si au contraire on l'avait laissée à elle-même, son ancienne dette eût été depuis longtemps amortie. Voici la proportion dans laquelle s'était élevée la taxation : en 1800, elle était, pour l'Irlande, de 2,440,000 livres; en 1810, de 4,280,000; en 1816, de 5,760,000 livres. On l'avait exemptée, il est vrai, de certaines impositions indirectes et douanières, parce qu'*elles ne produisaient presque rien*. Du reste, j'emprunterai le tableau suivant aux journaux du Parlement de 1817, afin que le lecteur puisse mieux saisir d'un coup d'œil l'injustice.

	GRANDE BRETAGNE.		IRLANDE.	
	Dette.	*Intérêts.*	*Dette.*	*Intérêts.*
5 janvier 1801.	446,380,000 l.	16,600,000 l.	28,545,134 l.	1,194,000 l.
5 janvier 1817.	733,470,000	27,685,150	112,685,150	3,927,227

Ainsi la dette de l'Angleterre n'avait pas doublé dans cet espace de temps, mais celle de l'Irlande avait presque quadruplé, augmentant dans la proportion de 229 pour 100. Ainsi encore, loin d'avoir moins d'impôts à payer par suite de l'Union, comme on le lui avait solennellement promis, elle était écrasée sous un fardeau toujours croissant. Et ce fut alors qu'au lieu de revenir à la justice, ou tout au moins à un soulagement partiel, surtout quand les dépenses générales étaient successivement réduites, ce fut alors que l'on fit des deux dettes une seule. On n'avait pas même attendu les vingt années !

Nous avons choisi ce résultat de l'Union pour le soumettre à nos lecteurs, parce qu'il est moins connu et qu'il repose sur des documents dont nous défions qui que ce soit de contester l'authenticité ni l'exactitude. En outre, il a l'avantage de ne rien laisser à la déclamation dans des matières aussi graves, et montre avec quelle audace Castlereagh se jouait de ses propres engagements. Il ne faudrait pas croire cependant que les

choses aient changé depuis cette époque. En 1830, lord Sydenham disait en plein Parlement :

« L'Irlande offre un exemple qui devrait servir d'avis à tous nos financiers futurs, et couvrir d'infamie les auteurs d'un pareil ordre de choses. En 1807 le revenu de l'Irlande se montait à 4,378,000 livres. Depuis cette année jusqu'à la fin de la guerre, de nouveaux impôts devaient faire monter le revenu à 7,700,000 livres, d'après les calculs du chancelier de l'échiquier. Mais en 1821, lorsqu'il s'agit de faire rentrer cette somme au Trésor, moins environ 400,000 livres pour impôts annulés, tout le revenu de l'Irlande n'atteignait que 3,844,000 livres, ou 533,000 livres de moins qu'en 1807, et avant qu'un sou de ces taxes additionnelles eût été voté. Voici donc une preuve palpable qu'une augmentation d'impôts, loin de procurer un accroissement de revenus, tend plutôt à les diminuer. »

Je ne veux point pousser plus loin cette comparaison, qu'il me serait facile de continuer jusqu'en 1842, en prenant pour autorités les tableaux et les rapports publiés par le gouvernement lui-même. J'en ai dit suffisamment pour porter la conviction dans tout esprit réfléchi sur les conséquences de cette Union néfaste, opérée au mépris de tous les engagements les plus solennels. Je passe à quelques observations sur les manufactures irlandaises et sur l'administration de la justice. Le procès d'O'Connell y trouvera naturellement sa place.

Certains publicistes anglais se plaisent à mettre en avant les chiffres des exportations et des importations en Irlande, afin de prouver la prospérité générale de ce pays. Cette démonstration, pour signifier quelque chose, devrait coïncider avec une forte consommation intérieure, ou tout au moins proportionnée à la population. Qui ne voit, en effet, que, si une contrée produit en abondance, tandis que ses habitants meurent de faim, les exportations les plus élevées deviendront précisément le taux de la misère? Si le paysan vient vendre à Waterford le bœuf ou le cheval qui lui servait pour labourer, un grand nombre de bestiaux vendus à vil prix pourront passer en Angleterre sans que le paysan en soit plus riche ; car avec cet argent il payera son loyer, et bientôt il tombera dans une misère profonde. Or c'est précisément le cas. A proprement parler, l'Irlande n'a pas de marché intérieur, et la nature de ses exportations ne compense ni ce terrible vide, ni le tort que lui font

les importations anglaises. Les exportations consistent surtout en céréales, en bestiaux et en provisions de bouche, dont la valeur est bien loin d'équivaloir à leur volume, et dont la production exige un travail relatif peu rétribué. Les importations, au contraire, sont des objets d'une grande valeur sous un petit volume ; leur fabrication a exigé beaucoup de travail et d'habileté, tels que les articles de toilette et de luxe. Tous les commerçants anglais jouissent d'un accès illimité sur les marchés de l'Irlande : ainsi donc, grâce à leurs grands capitaux et par là même à une fabrication supérieure, ils ont pu faire concurrence au fabricant indigène sur son propre terrain ; ils sont parvenus même à l'en chasser. Dès lors, voyez les conséquences désastreuses qui en découlent. Le fabricant irlandais ne peut plus employer l'ouvrier indigène, et le contre-coup s'en fait sentir jusque sur le laboureur ; car, là où les manufactures n'existent pas, il faut bien demander à la terre le pain de chaque jour. Il s'établit donc à la longue une ruineuse concurrence pour acquérir le droit de faire croître quelques misérables pommes de terre sur un coin de ce sol où l'on naquit et où reposent ses aïeux ; peu à peu on s'habitue à des folles-enchères incroyables, impossibles à payer ; de là la ruine pour le tenancier, puis l'expulsion, puis le désespoir ; puis trop souvent le meurtre, l'incendie, de véritables guerres serviles qui se terminent par l'échafaud. Hélas ! l'infortuné qui y monte eût été peut-être l'honneur de son village, si les lois de son pays lui avaient permis de donner du pain à ses enfants. S'il nous fallait entrer dans des détails, nous pourrions présenter à cet égard des scènes que l'on croirait inventées par une imagination délirante, et qui sont, malheureusement, de la plus rigoureuse vérité. Mais restons sur le terrain de la statistique et de l'économie industrielle.

M. Drummond, le secrétaire de M. Peel, avait fait sur les chemins de fer irlandais un rapport dont les éléments avaient été rassemblés avec le soin le plus minutieux ; on peut donc y avoir confiance. Eh bien, son témoignage montre que les importations et les exportations ne prouvent pas cette prétendue prospérité qu'on a osé supposer. Je ne veux point faire étalage de chiffres, je me contenterai d'en citer deux ou trois. Les fils de coton importés, par exemple, sont tombés, entre 1825 et 1835, de 2,762,523 livres anglaises à 852,914. L'exportation

des mêmes produits fabriqués est tombée de 10,500,000 livres à 1 million. Les toiles irlandaises sont célèbres; en 1783 je trouve qu'on en exportait pour 1,069,313 livres sterling; en 1796, pour 3,113,687 livres, et en 1835, pour 3,725,064 livres, c'est-à-dire pas même le triple dans l'espace de trente-neuf ans. Et je rappelle ce fait parce que c'est le seul article où l'on rencontre une augmentation de revenus, tandis que, soit pour l'exportation ou l'importation, la plus triste décadence se manifeste. Belfast est aujourd'hui la seule ville d'Irlande où l'on fabrique ce qu'on appelle en France des rouenneries, et les mesures prises en 1840 contre les fils anglais y a tué ce dernier commerce. Que si vous ajoutez à ces données jetées en courant un capital de 75 millions de francs au moins dont l'intérêt est dépensé en Angleterre par les propriétaires absents, soit 2,250,000 francs à 3 pour 100; que si vous ajoutez enfin une population mendiante s'élevant à deux millions et demi d'âmes, ou à plus du quart de la population totale, vous ne serez pas tenté de soutenir que l'Union a été un bienfait pour Erin, ou qu'elle n'ait pas le droit de chercher à secouer ce joug de fer, qu'elle n'y soit pas même forcée, sous peine de mourir.

Sous le règne d'Élisabeth, quand on s'avisait d'interroger un Anglais sur l'opinion des juges qui siégeaient dans les tribunaux, il répondait : « Le juge est un animal qu'on achète pour « une demi-douzaine de poulets. » J'ai trop de respect pour les magistrats de mon pays pour les *coter* aussi bas; je les crois incorruptibles, même en Irlande. Je n'en dirai pas autant lorsqu'il s'agit de l'esprit de parti; et cependant songe-t-on à tout ce qu'a de terrible ce mot de *parti*, quand il s'agit d'un homme chargé de prononcer sur la vie et la fortune de ses concitoyens! Telle est pourtant la triste position où se trouvent les Irlandais que leur magistrature change d'allures et de principes à chaque revirement de la girouette politique. Sous l'administration actuelle il est à peine un membre des tribunaux qui ne soit animé d'une véritable haine des catholiques. Quelles garanties a donc l'accusé lorsqu'un avocat général, comme M. Smith, déclare publiquement que les catholiques ne se considèrent pas comme liés par un serment? Tel est pourtant l'homme qui a fait condamner M. O'Connell et ses amis. Il y a déjà plusieurs années que je suis en détail la marche de la justice irlandaise,

depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses juridictions, et je puis affirmer que dans trois cas sur quatre elle est tout à fait dérisoire. Les abus sont parfois si révoltants qu'on est tenté de ne pas en croire ses yeux. Cependant, on doit le reconnaître, les whigs, sous lord Normanby, lord Ebrington et lord Fortescue, ont introduit, à cet égard, de grandes améliorations ; les catholiques étaient appelés à siéger parmi les jurés, et jamais ils n'en abusèrent pour absoudre des coupables : leurs adversaires eux-mêmes l'ont formellement reconnu. Mais à peine le cabinet de sir Robert Peel fut-il formé que, malgré de solennelles promesses, les anciens désordres recommencèrent. Dans les premiers mois de 1842, un catholique, nommé Hughes, fut accusé de meurtre ; deux jurys l'acquittèrent successivement faute d'unanimité, comme le prescrit la loi anglaise. Le ministère public eut recours à une troisième épreuve ; on eut soin de récuser tous les catholiques qui se trouvaient sur la liste : le malheureux fut condamné à mort et pendu. Jusqu'au dernier moment il protesta de son innocence, et le public en demeure encore fermement convaincu. Qu'il le fût ou non, le respect pour la justice du pays en reçut une atteinte profonde. Des faits du même genre se sont passés dans le procès d'O'Connell, quoi qu'en ait dit le *Journal des Débats*, qui, dans sa colère, suscitée par de récentes et inconvenantes attaques, s'est borné à répéter les déloyales interprétations du *Times*. J'aime à croire cependant qu'il y a eu simplement ignorance de sa part. Voici la vérité.

Dans les circonstances extraordinaires et où l'on redoute de la partialité ou peu de lumière dans un jury ordinaire, la loi anglaise prescrit d'avoir recours à un jury spécial et formé de personnes appartenant à des classes où l'on est habitué à trouver plus d'indépendance et de culture intellectuelle. Le shériff du comté fait un choix dans la liste générale du jury en annexant à chaque nom un numéro d'ordre. Tous ces noms sont ensuite mis dans une boîte en verre où l'on tire au sort quarante-huit personnes qui seront réduites à douze par la récusation de part et d'autre. C'est devant un de ces jurys que M. O'Connell a été appelé ; mais ici commencent les injustices.

La liste du jury de 1843 ne pouvait servir pour le triage du jury spécial, parce qu'à force d'être incomplet les accusés se trouvaient légalement en droit de le récuser tout entier. On eut

donc recours à la liste de 1844, dressée par le greffier de Dublin, et revue par lui le 14 novembre dernier. Le shériff n'avait donc qu'à faire son triage sur cette liste, œuvre purement ministérielle, et qui, seule, aurait donné lieu à une seconde récusation, si la loi avait été ponctuellement observée. En passant sur quelques autres irrégularités accessoires, on aurait dû au moins communiquer aux parties les noms des personnes choisies ; on n'en fit rien, et le conseil des accusés les réclama vainement jusqu'à la veille même du jour où le jury devait être définitivement installé. Alors seulement la défense put se convaincre que sur plus de sept cents noms, plus de soixante catholiques en avaient été éliminés. Il s'éleva donc une énergique protestation contre une *fraude aussi évidente;* mais on passa outre, et les quarante-huit noms furent tirés au sort. Parmi eux se rencontrèrent dix catholiques, et non onze, comme on l'a prétendu. Le droit de récusation s'exerça de part et d'autre ; tous les catholiques furent éliminés par le ministère public. Le *Journal des Débats*, copiant le *Times*, a prétendu que le gouvernement était dans son droit. Ceci n'est pas exact : en Angleterre, l'institution du jury repose sur une base tellement solide que, même en admettant le droit absolu de récusation, l'accusé peut encore espérer de trouver douze jurés impartiaux. En Irlande il n'en est plus de même ; le juré arrive avec une idée préconçue, et l'on sait d'avance parfaitement à quoi s'en tenir sur le verdict qui sera prononcé. Il y a plus : les abus étaient devenus tellement flagrants que, depuis huit ans, on avait à peu près renoncé au droit absolu de récusation. En 1836, M. Kemmis, alors attorney général, donna l'ordre ponctuel de n'écarter aucun juré pour opinions religieuses ou politiques, mais seulement pour cause de parenté ou de relations personnelles avec l'accusé. Depuis cette époque on avait constamment suivi cette règle jusqu'à l'avénement des tories. La raison mise en avant pour récuser les dix était qu'ils faisaient partie de l'Association pour le Rappel. Or, le fait s'est trouvé faux pour quelques-unes des personnes dont il s'agit, et parmi elles on avait écarté par inadvertance un protestant. On conçoit donc l'indignation que cette flagrante iniquité a soulevée chez les catholiques des Trois-Royaumes. Cependant il paraît que, même avec tous ces précédents, le gouvernement doutait d'une condamnation,

quand le président du tribunal, dans son résumé, s'est jeté hardiment dans l'arène, et a fait une attaque contre les accusés, qui est devenue un véritable scandale dans les annales judiciaires de la Grande-Bretagne. Tels sont les faits principaux rétablis dans leur exactitude : bien entendu, nous laissons de côté les détails moins importants, mais qui ont fortement agi sur l'ensemble du procès.

Au moment de terminer ces deux études sur l'histoire politique de l'Irlande, dans une des plus graves crises de sa vie nationale, je crois devoir résumer en quelques lignes mon opinion sur les circonstances actuelles. La défense d'O'Connell, qu'on nous a représentée comme un échec, a été, au contraire, une victoire : nous pourrions, au besoin, le prouver par les témoignages les plus positifs de la presse anglaise. D'ailleurs sa réception à Londres et dans d'autres lieux, sa nouvelle alliance avec la ligue contre les lois des céréales, l'enthousiasme que sa présence inspire sont une preuve frappante que sa cause, loin de perdre, a gagné. Un autre fait très-significatif, c'est que le gouvernement a reculé jusqu'ici devant l'application de la peine. Cet homme étonnant s'est créé soudainement une popularité telle en Angleterre que ses propres compatriotes en ont été inquiets. Dans une séance récente de l'Association à Dublin, son fils John s'est vu contraint *de le justifier !* A vrai dire, le célèbre agitateur est devenu, me croira-t-on ? un lien entre sa nation et le cabinet. Expliquons-nous.

O'Connell proclame constamment le maintien de la paix, et se promet la réalisation de ses grands projets par les moyens constitutionnels. Mais à côté de lui s'est formé un parti qui veut *la guerre*, qui la prépare, qui en calcule les chances et marche droit à son but. Ce parti a pour organe la feuille appelée *la Nation.* Naguère encore fraction imperceptible, il a singulièrement grandi depuis quelques mois. Si mes renseignements sont exacts, il compterait aujourd'hui *deux millions* d'adhérents. Je n'ai pas ici à discuter ses moyens ni la légitimité de ses espérances ; je constate simplement le fait. Ce parti marche bien sous le drapeau d'O'Connell dont la suprême influence le domine et le maintient; mais pourtant il a ses allures d'indépendance, et prétend agir dans une sphère en dehors de celle où se meut le roi *Dan*. Il y a donc dans cette soudaine apparition un embarras réel pour le gouvernement, qui prévoit les terribles

chances auxquelles il sera exposé après la mort du champion irlandais. Ce dernier peut seul traiter convenablement avec l'administration, d'une part, avec ses compatriotes, de l'autre. C'est là une des singulières phases de ce grand drame.

Sous l'imminence de pareilles éventualités, que le Rappel de l'Union soit nécessaire, c'est possible, mais je ne serais pas disposé à l'admettre ; qu'il arrive même, j'avoue que je le regarderais comme une profonde atteinte portée à l'unité de l'empire britannique. On aura beau me dire que le Parlement irlandais s'occupera uniquement d'affaires locales, des conflits s'élèveraient à la longue ; ils s'étaient même élevés en 1785. On ne saurait jamais convaincre des hommes raisonnables que le paradis terrestre commencera pour l'Irlande après le Rappel. D'ailleurs, dans l'hypothèse où il faudrait le conquérir les armes à la main, il s'agirait d'une guerre d'extermination. Malgré quelques nouvelles ressources intérieures, et de création récente, dont peut disposer la patrie d'O'Connell, elle n'a ni flottes ni armées; ses côtes sont d'un abord facile, et on ne saurait s'éloigner d'un seul de ses ports sans rencontrer une grande ville à quinze ou vingt lieues de la côte !

Mais ce sont là des événements que je ne veux point prévoir : il s'agit, après tout, d'une seule chose : faire pour les Irlandais ce qu'on fait pour les Anglais et les Écossais, les admettre dans l'administration, éteindre les haines religieuses, donner une plus large part à leur représentation nationale, et par-dessus tout les traiter en frères et non en pays *conquis*.

Mon dernier mot serait donc : POINT DE RAPPEL, MAIS ÉGALITÉ PARFAITE ET ABSOLUE.

Si les législateurs et les ministres anglais ne comprennent pas ces choses, alors commencera le règne des catastrophes, et Dieu aie pitié de nous.

C.-F. AUDLEY,
Professeur au collége de Juilly.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DU *CORRESPONDANT*,

SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE.

Monsieur,

Au milieu des luttes si vives engagées dans votre pays pour la liberté d'enseignement, le nom de la Belgique a été souvent prononcé. Le système de liberté si large et si sincère dont elle jouit a excité tour à tour l'envie des uns et la haine des autres. Cependant, il faut le dire, d'un côté nos institutions n'ont pas toujours été bien comprises, et de l'autre elles ont été étrangement méconnues, calomniées même. Les paroles prononcées naguère à la tribune de la Chambre des Pairs par M. le ministre de l'instruction publique attestent, pour ne rien dire de plus, un défaut de connaissance des faits et une légèreté d'appréciation que rendent moins excusables encore la haute capacité de M. Villemain et la position élevée qu'il occupe dans le gouvernement de la France. La Belgique avait droit d'attendre des organes du pouvoir, chez une nation voisine et alliée, moins de dédain et plus de justice. Toutefois, il faut pardonner beaucoup à l'esprit de parti dont l'exposé des motifs de M. le grand-maître de l'Université offre partout des traces si fortement marquées. Il suffit aux catholiques belges d'avoir conquis les sympathies de tous les hommes qui, dans votre noble patrie, ont voué à la liberté un amour sincère et désintéressé; ces sympathies leur seront toujours précieuses, et ils ont à cœur de prouver qu'ils n'ont pas cessé d'en être dignes par l'usage qu'ils ont fait de leurs libertés constitutionnelles. J'essaierai de remplir cette tâche, rendue facile par l'évidence des faits et la profonde conviction qui m'anime. En vous priant de vouloir bien m'accorder une place dans *le Correspondant*, je compte, Monsieur, sur cette bienveillante indulgence avec laquelle vous accueillez tout ce qui peut jeter quelque lumière sur les questions de liberté religieuse, au service desquelles vous avez mis tant de talent et de si généreux efforts.

A peine libre du joug hollandais, la Belgique se hâta d'inscrire dans sa constitution le principe de la liberté d'enseignement, qu'elle venait de conquérir au prix de quinze années de luttes et d'une révolution. Le droit du père de famille sur l'éducation de ses enfants était tellement accepté de tous, il avait pénétré si profondément dans les consciences, qu'il n'y eut, au sein du Congrès national, qu'une seule opinion sur le principe en lui-même et sur la nécessité

de l'affranchir des entraves de toutes les mesures préventives qui en avaient fait pendant si longtemps une lettre morte. Tout le monde fut d'accord sur ce point que les délits commis à l'occasion de l'exercice de cette liberté tomberaient seuls sous la répression de la loi. La discussion, qui fut courte, porta seulement sur le droit de surveillance qu'une fraction de l'assemblée voulait attribuer au gouvernement, comme moyen de réprimer plus efficacement les délits; on rejeta cette proposition, qui fut combattue par les membres les plus influents du Congrès. Nos constituants portèrent à cet égard la susceptibilité si loin qu'ils repoussèrent un amendement qui, supposant le cas où la surveillance deviendrait nécessaire, n'accordait le droit de l'exercer qu'à des autorités directement élues par la nation. Le principe décrété par le Congrès était hardi et sans précédent en Europe; peut-être eût-il été impossible partout ailleurs qu'en Belgique. Certes il fallait une confiance bien illimitée dans la sagesse et l'énergie morale de tout un peuple pour le livrer ainsi, encore en proie aux secousses d'une révolution, à tous les hasards de la libre concurrence. L'épreuve était décisive : si la Belgique, trompant l'espoir de ses législateurs, se laissait égarer par les doctrines antisociales si ardemment propagées de nos jours, si elle succombait à la violence des passions qu'elles soulèvent, c'en était fait des droits qu'elle avait si laborieusement conquis; peut-être même plus d'un peuple eût-il vu s'éloigner en même temps le terme marqué pour son affranchissement moral. Si, au contraire, donnant un éclatant démenti aux sombres prévisions des ennemis de la liberté, les Belges se montraient dignes de la mission qui leur était confiée par la Providence; si, grâce à l'action modératrice des convictions religieuses, ils n'usaient de la liberté qu'au profit de l'ordre et de la stabilité politique, le problème était résolu : il devenait évident pour tous que la liberté sincère et sans entraves pouvait être autre chose qu'une utopie rêvée par quelques hommes aux convictions généreuses, mais irréfléchies. Dès lors la Belgique se faisait une place distincte parmi les nations; elle avait une existence propre; elle réalisait, dans sa vie publique, ce qui sera, nous le souhaitons du moins, la loi de l'avenir, l'alliance de la foi et de la liberté. Nous croyons qu'il lui est permis, dès aujourd'hui, de se rendre témoignage à elle-même, et qu'elle peut se dire, avec une légitime fierté, qu'elle n'a point failli à sa tâche.

En mettant ainsi la liberté d'enseignement la plus absolue au nombre des droits constitutionnels de tous les Belges, le Congrès reconnut pourtant la nécessité d'un enseignement donné aux frais de l'État, et décida qu'il serait réglé par la loi. Ainsi, non-seulement on ne voulut point que l'administration pût, sous prétexte de surveillance, gêner dans leurs développements les institutions créées sous la protection du droit commun; mais il ne lui fut même pas permis de distribuer à son gré l'enseignement subventionné avec les deniers de l'État. Dans les premières années qui suivirent la révolution, le gouvernement, au milieu des embarras d'une réorganisation générale, ne put trouver ni assez de temps, ni assez de calme pour travailler efficacement à la création d'un nouveau système législatif en harmonie avec les principes de la constitution de 1830; on se contenta, pour lors, de maintenir les institutions existantes, en les modifiant suivant les exigences de la liberté.

Cependant les catholiques, pénétrés des graves obligations que leur imposait la nouvelle situation, provoquée et acceptée par eux, se hâtèrent de mettre à profit la liberté d'action qu'ils tenaient de la volonté nationale, et en peu de temps de nombreuses institutions d'enseignement primaire et moyen, créées à l'aide des ressources offertes par la charité des fidèles, firent une active concurrence aux écoles des communes et du gouvernement. Le clergé séculier, dans les petits séminaires, les religieux de la Compagnie de Jésus, à Namur et

à Alost, les Frères des écoles chrétiennes, dans plusieurs de nos grandes villes, commencèrent dès lors, auprès de la jeunesse de toutes les classes, leur mission de dévouement et d'abnégation, mission dont l'accomplissement leur a attiré sans doute bien des attaques injustes et passionnées, mais qui a trouvé, dans un succès incontesté et vraiment national, la plus belle comme la plus précieuse des récompenses. Tout n'était pourtant point fait; l'école et le collége étaient redevenus religieux, les universités ne l'étaient pas; il fallait, dans cette partie de l'enseignement, une réforme radicale, sinon, le mouvement intellectuel se continuant en dehors des idées religieuses et sous une influence hostile à l'esprit chrétien, tout le fruit des soins donnés à l'éducation primaire et moyenne courait risque de se perdre. Créer un système complet d'enseignement supérieur, comprenant les Facultés de philosophie, de sciences, de médecine et de droit, avec les ressources d'une cotisation annuelle, c'était chose inouïe et téméraire en apparence. Cependant, dès 1834 notre épiscopat annonçait à la Belgique qu'il avait formé ce grand dessein, et, au mois de novembre de cette même année, les cours de l'Université catholique s'ouvraient à Malines. Un an plus tard cette même institution s'organisait définitivement à Louvain, abritant ainsi ses jeunes générations à l'ombre d'une des plus vieilles gloires de notre patrie.

La création de l'Université catholique jeta le trouble dans les rangs libéraux. Les hommes de ce parti comprirent à merveille que la domination intellectuelle, que le monopole leur avait assurée jusque-là, allait s'échapper de leurs mains. Ils résolurent de fonder à leur tour une Université, destinée à faire contre-poids à l'influence si redoutée de l'enseignement chrétien, de l'Université créée par les évêques. L'*Université libre,* sortie de cette pensée d'opposition, a depuis pleinement justifié son origine; la négation des doctrines catholiques, telle a été, quoique ses apologistes aient pu dire, l'idée dominante de son enseignement. Faut-il s'étonner dès lors qu'elle ait rencontré si peu de sympathies parmi des populations religieuses avant tout.

L'établissement de deux universités indépendantes du gouvernement imposait à celui-ci la nécessité de compléter sans délai, par des garanties légales, le système de libertés consacré par la constitution. L'idée d'un jury national s'était déjà produite dès 1830; depuis elle avait pris tous les jours plus de faveur, et à la fin de 1835, époque où fut discutée la loi sur l'enseignement supérieur, elle était considérée par tout le monde comme la seule solution, vraiment sincère et équitable, qu'il fût possible de donner au problème posé par la loi constitutionnelle. Dans l'état de la discussion en France, il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir comment les chefs du libéralisme entendaient chez nous la liberté d'enseignement. Voici les paroles prononcées par M. Charles Rogier, ancien ministre de l'intérieur, et depuis ministre des travaux publics, dans la discussion générale du projet de loi sur les universités : « Il faut reconnaître qu'aujourd'hui le haut enseignement, dans les universités libres, ne « jouit que d'une liberté illusoire. Les élèves instruits dans ces universités, « étant au moment de recevoir leurs diplômes, sont soumis à des commissions « universitaires que l'on peut considérer comme représentant simplement l'intérêt gouvernemental. Il est donc *de toute justice, de toute loyauté*, de donner « une garantie à la liberté du haut enseignement, en créant au plus tôt un jury « d'examen devant lequel tous ceux qui ont fait leurs études, n'importe dans « quel établissement, ou qui ont fait des études solitaires, puissent venir concourir pour l'obtention de diplômes. »

Cette loi, dont les conséquences pouvaient être si graves pour l'avenir de la Belgique, donna lieu à des discussions vives et animées. Elle détermina les matières qui feraient l'objet des examens, la constitution du jury, le nombre des

universités de l'État et leur organisation intérieure. La question capitale du projet, celle qui souleva les plus vifs débats, ce fut le mode de nomination des membres du jury d'examen. Le ministère, dont M. de Theux était le chef, insistait pour que le gouvernement fût investi, quant à la composition des jurys, d'un droit exclusif et absolu. D'autre part, la commission de la Chambre voulait que la représentation nationale intervînt efficacement dans ces nominations. La majorité se prononça pour ce dernier parti, et décida que, provisoirement, sur sept membres composant chaque jury, trois seulement seraient nommés par le gouvernement, et les quatre autres par les Chambres. Et qu'on le remarque bien, ce ne fut point là un vote de parti ; il n'y avait point d'un côté des catholiques seulement, et de l'autre des libéraux : à la tête de ceux qui soutinrent avec le plus d'énergie ce qu'ils appelaient les droits du gouvernement, on trouve M. de Theux et M. de Mérode, catholiques notoires, tandis que, de l'autre côté, on rencontre le nom de M. Gendebien, qui n'a jamais cessé d'appartenir à l'opinion libérale la plus avancée.

Le projet de loi présenté par M. le ministre de l'intérieur et rejeté ces jours-ci par nos deux Chambres a donné lieu, de la part de quelques journaux de Paris, à d'étranges erreurs. On a voulu y voir l'annonce d'un retour prochain aux principes du monopole. Il suffit d'une exacte connaissance des faits pour se convaincre qu'il n'était nullement question, en Belgique, *de rendre à l'État*, comme l'a dit le *Journal des Débats*, *le pouvoir qu'il a perdu sur l'instruction publique*. M. le ministre avait jugé utile, dans l'intérêt des études, et par des motifs qu'il serait trop long d'énumérer, de composer le jury d'éléments plus mobiles, et de faire en sorte qu'aucun de ses membres n'y pût rester plus de deux années. Ce changement, indispensable à ses yeux, il le considérait comme inconciliable, dans l'application, avec le mode de nomination actuellement suivi, et il proposait de donner au gouvernement seul le droit de nommer les membres du jury. Toutefois il n'accordait pas à l'administration une entière liberté dans l'exercice de ce droit; il l'astreignait à ne choisir les membres du jury que parmi les candidats présentés par les universités libres aussi bien que par celles de l'État, de manière que chaque établissement d'enseignement supérieur y eût son représentant. Voilà, en résumé, le projet de M. Nothomb. L'énergie avec laquelle la majorité vient de repousser ce projet, bien différent d'ailleurs de celui qu'on voudrait imposer à la France, montre assez que la Belgique n'est pas du tout éblouie des merveilles du monopole, pas plus qu'elle *n'est désabusée des merveilles de la liberté*. Que les défenseurs de l'Université de France en soient bien convaincus; s'il est un sentiment qui éloigne aujourd'hui la Belgique de la France, c'est le vif amour que de tout temps on a porté chez nous à la liberté, et l'invincible aversion que nous avons toujours ressentie pour tous les despotismes.

Sept années s'écoulèrent entre le vote de la loi sur l'organisation du jury et la discussion de la loi sur l'enseignement primaire. En 1839 la question politique se représenta dans toute sa vivacité, et absorba, pendant un temps assez long, l'attention du public et des Chambres. Dès que la solution définitive de cette question et la certitude d'un long avenir de paix eurent rendu les esprits à leurs tendances habituelles, la pensée publique se reporta, avec une ardeur nouvelle, vers les affaires intérieures. Parmi celles qu'il fallait régler sans délai, l'enseignement primaire se présentait au premier rang; aussi, dès 1841, son organisation était-elle devenue, dans la presse, l'objet d'une controverse très-animée. Lorsqu'en 1834 l'enseignement supérieur appelait une réforme prompte et énergique, nous avons vu l'épiscopat mettre sans hésiter la main à l'œuvre, et, par cette heureuse témérité, assurer à la Belgique un enseignement où la morale et la science n'auraient rien à désavouer. Ici encore, et

nous tenons à constater cette honorable initiative, c'est un évêque qui le premier descend dans la lice, et qui pose, avec une admirable netteté, les principes qui concilient le respect du droit de chacun avec les exigences de l'ordre social et la sécurité de tous. Mgr l'évêque de Liége, dans son *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique*, admet, avec une franchise bien digne de son noble caractère, tous les principes de la constitution belge. S'il revendique énergiquement, pour l'Église catholique, sa part légitime d'influence sur l'éducation, d'un autre côté, distinguant entre la tolérance civile et la tolérance religieuse, il n'hésite pas à reconnaître le même droit aux communions qu'une déplorable dissidence éloigne de nous. Quoi qu'aient pu dire de cet écrit des hommes qui n'ont jamais rien compris ni à la religion, ni à la liberté, il restera comme un témoignage irrécusable de la parfaite sincérité avec laquelle le clergé belge a accepté et appliqué les principes les plus libéraux de notre droit public. C'est ce livre qui a préparé la loi de 1842, et le rapide exposé que nous allons faire de ces principes suffira pour prouver à tous les esprits libres d'idées préconçues que cette loi, accueillie par un vote unanime des Chambres, peut valoir à ses auteurs quelque place dans l'estime des hommes politiques et des publicistes.

En abordant la discussion de cette loi, la législature allait se trouver, dès les premiers pas, en face de trois principes, respectables à des titres divers, souvent opposés entre eux, au moins en apparence, et qu'il fallait pourtant concilier : d'abord l'intérêt social, qui réclamait impérieusement l'intervention efficace du principe religieux dans l'école; ensuite le respect dû au droit constitutionnel de la liberté des cultes et de leur égalité devant la loi, et enfin les droits légitimes de l'État sur l'enseignement rétribué par lui.

Il fut reconnu, d'un sentiment unanime, que *l'instruction primaire comprenait nécessairement l'enseignement de la morale et de la religion.* Une fois ce principe posé, on en déduisit, sans hésiter, toutes les conséquences. Il fut admis que le ministre du culte seul était compétent pour enseigner la vérité religieuse, et que d'ailleurs son intervention pouvait seule donner à cet enseignement l'autorité morale dont il a besoin pour accomplir avec succès sa mission civilisatrice. Pour que la liberté des consciences fût à l'abri de toute atteinte, et que le père de famille ne pût être placé dans la douloureuse alternative de refuser à son enfant le bienfait de l'éducation ou de mettre sa foi en péril, la loi, dans l'impossibilité d'ouvrir dans toutes les communes des écoles spéciales pour tous les cultes, décida que *l'enseignement de la religion et de la morale serait donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école, et que les enfants qui n'appartiendraient pas à la communion religieuse en majorité dans l'école seraient dispensés d'assister à cet enseignement.*

De ces principes dérivait inévitablement le droit de contrôle des supérieurs ecclésiastiques, chefs naturels de la doctrine, sur toutes les écoles ressortissant de leur culte. De là un système d'inspection ecclésiastique parallèle au système de surveillance institué par l'État, inspection organisée avec une indépendance souveraine par l'autorité religieuse, à laquelle il était impossible d'imposer aucune condition sans porter atteinte au principe de la complète séparation des cultes et de l'État. *L'évêque et les consistoires des cultes rétribués par l'Etat font connaître tous les ans, au ministre de l'intérieur, le personnel et l'organisation de cette inspection ecclésiastique.* Toutefois, le droit des ministres des cultes se borne à la simple surveillance; les délégués des évêques et des consistoires admis dans la commission centrale d'instruction, composée de tous les inspecteurs provinciaux et présidée par le ministre de l'intérieur, n'y ont que voix consultative.

Quant à la nomination des instituteurs, le pouvoir civil s'est réservé une entière liberté d'action; on a repoussé le certificat d'aptitude religieuse délivré

par le chef du culte, et l'on a pensé que les intérêts religieux étaient suffisamment protégés par l'inspection ecclésiastique, et par la disposition de l'article 26, portant *qu'en cas de non exécution, constatée par le gouvernement, d'une des conditions essentielles de la loi, les subsides accordés à l'école seront retirés par arrêté royal, inséré au* Moniteur.

Cette dernière disposition, sur laquelle repose toute la sanction de la loi, donna lieu, dans la Chambre des Représentants, à une discussion très-vive. Les libéraux craignaient que le clergé, libre de refuser son concours, ne fût de fait arbitre souverain de l'exécution de la loi, et qu'il ne pût, à son gré, frapper d'interdit, sans motif suffisant, les écoles qui lui auraient déplu. Il résulte des explications de M. le ministre de l'intérieur, et des changements successifs introduits dans la rédaction de cet article, que le gouvernement reste juge des motifs du refus de concours du clergé; c'est à lui qu'il appartient d'examiner, en dernier ressort, si le refus de concours est réellement fondé sur quelque fait répréhensible au point de vue religieux; s'il croit, après enquête, que le fait n'existe pas, il continue à accorder les subsides malgré le clergé, et alors libre à celui-ci de se retirer; c'est, dans tous les cas, son droit, et ce peut être son devoir, et c'est dans cette faculté que se trouve pour lui, vis-à-vis du gouvernement, la sanction des dispositions de la loi. La constatation du fait, voilà le droit du gouvernement; quant à la qualification du fait, elle est tout entière dans le domaine de la puissance spirituelle. En effet, tout autre système est impossible dès que l'on admet le principe de la complète indépendance du pouvoir spirituel vis-à-vis du pouvoir politique. Si l'État croit devoir, au nom de l'ordre social et de l'intérêt de tous, appeler la religion à son aide, s'il croit utile de se l'associer dans la tâche difficile de l'éducation du peuple, il faut qu'il l'accepte telle qu'elle est, avec toute sa doctrine, et surtout avec ce droit inaliénable, auquel seule elle peut prétendre, de déclarer ce qui est ou ce qui n'est pas la vérité. C'est ce que le bon sens de la nation a parfaitement compris, en dépit des suggestions de l'esprit de parti. Aussi, lors du vote définitif, sur soixante-dix-neuf membres présents, soixante-quinze adoptèrent la loi telle que nous venons de l'analyser; trois voix seulement se prononcèrent pour le rejet. Au nombre de ceux qui donnèrent un vote affirmatif se trouvent MM. Devaux, Lebeau et Rogier, les trois hommes les plus considérables de l'opinion libérale. Confirmée par cette unanimité si rare dans les gouvernements constitutionnels et si honorable pour tout le monde, la loi nouvelle s'exécute, depuis une année, avec un plein succès, grâce au loyal concours que le clergé s'est empressé de prêter à l'État; et ce concours, on peut croire, sans crainte de se tromper, qu'il ne fera pas défaut au pouvoir, car il y a pour le prêtre non-seulement un intérêt, comme plusieurs affectent de le dire, mais un devoir, à coopérer à la grande œuvre de l'éducation populaire, et ce devoir il n'y a jamais manqué, tant que le pouvoir lui a permis de le remplir sans qu'il en coûtât rien à sa conscience et à sa dignité.

Nous nous sommes efforcé, autant que nous le permettaient les bornes d'une simple lettre, de donner une juste idée des dispositions fondamentales de nos lois sur l'instruction publique; nous avons fait voir comment on entend chez nous la liberté. Pour achever notre tâche, il nous reste à prouver que ces institutions, pour lesquelles notre attachement est si profond, sont dignes, en effet, par l'heureuse influence qu'elles exercent sur l'esprit public, du haut prix que nous leur accordons, et du soin jaloux avec lequel nous les défendons. Nous croyons qu'il résultera, à l'évidence, du rapide examen des faits auquel nous allons nous livrer, que, depuis quatorze ans que la Belgique est en possession de ses libertés, il y a eu progrès continu, aussi bien pour la moralité que pour l'étendue et la solidité de l'enseignement, et que, loin d'amener *l'affaiblis-*

sement des études, la libre concurrence a, tout au contraire, provoqué parmi nous un mouvement intellectuel que nous n'avions jamais connu sous le régime du monopole.

Quelques mots d'abord sur la moralité : à cet égard la preuve est facile et peut être courte. On n'a jamais reproché, que nous sachions, à l'enseignement catholique d'être immoral; les plus acharnés même veulent bien lui concéder le pouvoir d'exercer sur les âmes, en les détachant des intérêts trop pressants de ce monde, une influence aussi salutaire pour les mœurs qu'utile au développement des intelligences. Nous nous contenterons de mentionner l'heureuse réforme introduite dans les habitudes des universités par le régime disciplinaire de l'Université de Louvain. Grâce à la fermeté intelligente et paternelle avec laquelle on l'applique, l'ordre et le calme ont succédé, dans cette vieille cité, aux habitudes irrégulières et trop souvent scandaleuses dont les élèves du monopole lui avaient fréquemment donné le triste spectacle. Cette heureuse transformation est un fait notoire en Belgique, et nous savons que des membres éminents de l'Université de France, qui ont visité Louvain, ont accordé au système suivi dans cette Université une approbation très-explicite.

Un fait dont tout le monde a été témoin en Belgique, il y a quelques années, prouve assez quelle force la liberté trouve en elle-même pour réprimer les écarts qu'en apparence elle semble favoriser. Une doctrine déplorable, le panthéisme dans toute sa crudité, s'enseignait à l'Université libre de Bruxelles. Les propagateurs de cette doctrine, trompés sans doute par cet amour excessif que tout philosophe porte à ses propres idées, par cela même incapables d'en bien saisir toute la portée morale, sans cesser pour cela d'être, dans leurs actes comme dans leurs intentions, des hommes honorables, nous aimons à le dire, les propagateurs de cette doctrine semblaient ne reculer devant aucune des conséquences extrêmes de leurs théories. Les catholiques n'hésitèrent pas à s'engager dans une lutte où un devoir impérieux les appelait. Les réfutations sérieuses surgirent de toutes parts, et, au bout de quelques mois, le principe corrupteur de ces doctrines, mis dans tout son jour par la controverse et repoussé par tous les hommes d'ordre, quelle que fût d'ailleurs leur conviction religieuse, expirait sous les coups du ridicule que lui portait dans un journal conservateur, mais non catholique, un spirituel feuilletoniste de notre capitale.

Il est donc hors de doute que, sous le régime de la liberté, et par la liberté même, la moralité de l'enseignement a été préservée de toute atteinte grave. L'épreuve a été également décisive en faveur de la force des études et de la diffusion des lumières. Quant à ce dernier point, l'excellent article publié dans la *Gazette de Liége* et reproduit par *l'Univers* nous dispense d'entrer dans aucun développement nouveau; il était impossible de prouver d'une manière plus péremptoire qu'à aucune époque la Belgique n'a possédé plus d'écoles de tous les degrés, et qu'à aucune époque aussi ces écoles n'ont été fréquentées par un plus grand nombre d'élèves. Sommes-nous en droit de nous féliciter également de la solidité de l'enseignement dans ces écoles si multipliées? Nous osons l'affirmer, et nous sommes bien convaincu que le changement qui s'est opéré, depuis 1830, dans l'enseignement secondaire et supérieur, a été tout au profit de l'avancement intellectuel de notre patrie.

Remarquons d'abord que, pour apprécier le progrès qu'un peuple a pu accomplir dans un temps donné, et quant à un certain côté de la vie nationale, il ne faut le comparer qu'à lui-même, et se garder soigneusement de tout rapprochement avec d'autres peuples que la Providence avait placés dans des conditions plus heureuses. Constatons ensuite qu'à la fin du siècle dernier le niveau intellectuel de la Belgique, si nous osons ainsi parler, avait singulièrement baissé, grâce surtout à l'influence assoupissante de la domination autrichienne.

L'un de nos historiens les plus savants et les plus graves, M. de Gerlache, n'hésite pas à dire qu'au XVIIIe siècle les arts et les lettres avaient presque entièrement disparu de notre patrie. Pendant vingt années nous fûmes soumis au régime de la République et de l'Empire, et tout le monde conviendra que ce temps était peu favorable à la restauration des études littéraires et philosophiques. Vint ensuite la réunion à la Hollande; or, quelle influence pouvait exercer sur notre développement intellectuel le contact de ce peuple lourd et pédant, plutôt que savant? D'ailleurs le gouvernement hollandais, protestant avant tout, avait intérêt à retenir la Belgique catholique dans un état d'abaissement intellectuel qui ne lui permît pas de s'élever jamais au-dessus de sa rivale. Aussi, tout en donnant à l'activité des esprits un certain aliment, s'efforça-t-il de les contenir dans des limites fort étroites. Ce ne fut donc qu'à partir de 1830 que, libres enfin des chaînes qui avaient si longtemps pesé sur nous, nous pûmes nous abandonner sans contrainte au sentiment qui nous pressait de suivre, dans leurs progrès littéraires et philosophiques, les nations qui nous entourent.

Immédiatement après la révolution, un autre embarras se présenta. Lorsque tous les esprits étaient émus de ce travail de rénovation générale qui s'accomplissait dans l'ordre politique, lorsque chaque jour, dans les débats de la législature et de la presse, on remettait en question les principes fondamentaux des sociétés, il était difficile qu'un mouvement analogue ne se produisît point dans les théories sur l'enseignement. De là des réformes précipitées et imprudentes, tentées même dans les établissements du gouvernement, qui, entraîné par l'impulsion générale, était impuissant à les réprimer. Il y eut là, pour un moment, exagération de la liberté; mais, encore une fois, le remède se trouve dans la liberté même, et, grâce au succès qu'ont obtenu, à l'aide de la libre concurrence, des établissements organisés d'après des méthodes anciennes et éprouvées, cette crise, inévitable chez un peuple en révolution, ne fut que de courte durée. Dès 1833, dans les colléges de la Compagnie de Jésus, l'enseignement des humanités était rendu à toute sa pureté; on s'y conformait à cet ancien et excellent procédé par lequel on s'occupe avant tout de former le cœur et l'esprit du jeune homme, par l'étude des immortelles beautés des littératures anciennes et modernes; puis, lorsque toutes les puissances de l'âme sont ainsi éveillées et fortifiées par cette étude, qui n'est autre que celle de la vie même de l'homme, intérieure et extérieure, mais toujours dans ce qu'elle a d'actif et de réel, on livre l'homme, ainsi préparé, aux spéculations les plus abstraites de la science mathématique, sans crainte qu'elles puissent faner son intelligence ni dessécher son cœur. Tel est le plan suivi dans tous les colléges de la Compagnie de Jésus, en Belgique, plan entièrement conforme aux principes d'après lesquels M. Cousin a procédé, en 1840, à la réforme de l'enseignement secondaire dans l'Université de France, où la révolution de Juillet avait aussi causé des perturbations fâcheuses. M. Villemain prétendrait-il par hasard que les mesures prises par son prédécesseur, en 1840, avec l'approbation de tous les hommes compétents, afin de rendre l'enseignement plus fort, n'aient pu produire en Belgique, où on les appliquait dès 1833, que *l'affaiblissement des études?* D'ailleurs ces améliorations ne se sont pas concentrées dans les seuls établissements des Jésuites; les colléges communaux et royaux, stimulés par la concurrence et par le contrôle que le gouvernement exerce sur ces institutions, au moyen des concours généraux, ont fini par revenir à des méthodes plus sûres, et aujourd'hui les colléges de nos grandes villes ne laissent plus rien à désirer sur ce point. C'est ainsi que la réorganisation de l'enseignement secondaire, dont nos Chambres n'ont pas pu s'occuper encore, s'est opérée par les seules forces de la libre concurrence.

Nous avons sous les yeux les programmes de nos principaux colléges; si nous pouvions, sans être trop longs, en rendre un compte détaillé, nous prouverions facilement qu'on y a adopté toutes les améliorations introduites depuis une dizaine d'années en France dans les études secondaires; mais ce détail nous conduirait trop loin; nous ne dirons plus qu'un mot, touchant les petits séminaires. Ici l'enseignement n'a pas tout à fait le même caractère que dans les autres colléges; il y est tout aussi fort, tout aussi complet, mais plus grave, plus austère, plus conforme en tout à l'esprit des sévères fonctions auxquelles ceux qui le reçoivent sont destinés. Pour se convaincre que tout le clergé n'est pas resté étranger au mouvement philosophique de notre siècle, qu'il en a au contraire suivi toutes les phases, il suffit d'examiner le programme des conférences faites aux élèves de la classe de philosophie dans les petits séminaires. On trouverait, dans quelques-unes de ces conférences, particulièrement dans celles faites au petit séminaire du diocèse de Liége, une supériorité de vues philosophiques, unie à une connaissance approfondie de tous les systèmes de la philosophie allemande, qui étonnerait peut-être plus d'un membre de l'Université de France.

Pour compléter la démonstration que nous avons commencée, il nous reste à prouver que l'enseignement supérieur, loin d'avoir rétrogradé sous le régime de la liberté, a accompli au contraire, depuis 1830, d'incomparables progrès. Nous exposerons d'abord rapidement les faits; nous ne rapporterons que les principaux; il serait trop long de les énumérer tous. Remarquons, avant tout, que l'enseignement supérieur se propose un double but : pour la plupart c'est une préparation à la vie pratique; pour les autres, toujours en petit nombre, c'est une initiation aux plus hautes conceptions de la pensée humaine. Pour les premiers, le système de la liberté a obtenu un succès incontestable et incontesté; l'heureuse sévérité du jury a rendu aux études professionnelles un caractère sérieux, et à la société des garanties qu'elle n'avait plus lorsque les diplômes étaient délivrés par le monopole. C'est un fait trop bien établi pour que nous insistions davantage. La liberté a-t-elle amené des résultats également heureux dans un ordre d'idées et de travaux plus élevés? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Nous l'avons déjà dit, le gouvernement hollandais s'était soigneusement gardé de donner aux études, dans ses universités, des tendances qui auraient pu contrarier ses vues d'absolutisme politique et de propagande protestante. La philosophie y était enseignée par des professeurs venus d'Allemagne, d'après la méthode des savants de ces nébuleuses contrées, de telle sorte que ces leçons étaient perdues pour les Belges, accoutumés à des procédés intellectuels tout différents; une seule chose y était claire : la négation de la vérité catholique. L'étude de l'histoire était fort incomplète, le moyen âge presque inconnu, et l'histoire moderne exploitée au profit des vues politiques du prince. L'histoire de l'antiquité y était seule étudiée avec fruit et enseignée avec une supériorité incontestable. C'était de ce côté que le gouvernement cherchait à retenir les esprits; aussi les littératures anciennes et l'archéologie furent-elles cultivées sous ce régime avec beaucoup de succès; mais ces travaux, si utiles et si intéressants d'ailleurs, restaient stériles faute d'être complétés par des études plus générales.

Le système d'enseignement, appliqué pour la première fois en Belgique par l'Université catholique de Louvain, avait été conçu d'après des idées toutes différentes. La philosophie, considérée comme une force utile, indispensable même, à la défense des vérités religieuses, fut sérieusement enseignée et sérieusement étudiée. L'histoire, et surtout l'histoire du moyen âge et l'histoire politique, reprirent tous leurs droits. La science sociale, réduite sous le régime

précédent à une espèce d'arithmétique politique, fut tout d'abord remise à la place importante que tout le monde lui assigne aujourd'hui, et il nous suffira, à cet égard, de citer un nom bien connu en France, celui de M. de Coux, qui fait depuis dix années, à l'Université de Louvain, les cours d'économie sociale et d'économie politique. Les études philologiques et archéologiques, toujours cultivées avec succès, furent complétées par des cours de langues et de littérature orientales : l'hébreu, le syriaque, l'arménien et le sanscrit ont pris rang dans l'enseignement de l'Université de Louvain à côté du latin et du grec. Il nous sera permis de dire qu'une institution ainsi organisée fait certes beaucoup d'honneur aussi bien à l'épiscopat, qui en a conçu la pensée, qu'à l'homme éminent auquel a été confié le soin de la réaliser.

Si nous avions le temps de passer en revue le programme des cours des universités de Gand, de Liége et de Bruxelles, nous pourrions y constater également de notables progrès sur l'organisation antérieure à 1830. Ce que nous avons dit de l'Université de Louvain suffira, nous le croyons, pour justifier pleinement nos assertions. D'ailleurs les publications des deux Universités de Louvain et de Bruxelles, et la vive controverse qui s'est élevée entre elles au sujet des doctrines philosophiques de cette dernière, prouvent que, si l'on était en droit d'adresser à celle-ci de sévères reproches sur les tendances antisociales de son enseignement, il n'est pas moins vrai que, des deux côtés, on s'est vivement préoccupé des problèmes les plus élevés de la science, et que, s'il y a eu de graves erreurs, du moins il n'y a eu ni ignorance, ni indifférence.

Toutes les fois que la question qui nous occupe en ce moment s'est présentée à notre pensée, nous nous sommes demandé ce que pourrait être en Belgique le mouvement intellectuel sans la liberté? Supposez, en effet, que, dans un pays livré, comme le nôtre, à tous les travaux de l'industrie et à toutes les spéculations de l'esprit mercantile, le gouvernement, indifférent par sa constitution même à toutes les doctrines religieuses et philosophiques, et forcé de garder entre toutes une stricte neutralité, eût seul le droit d'ouvrir des écoles et fût seul chargé d'en régler les études. Évidemment il en serait de cet enseignement officiel comme de l'enseignement des universités de Liége et de Gand, fondées par l'État et placées sous son entière dépendance. Les Facultés des lettres y sont fortement organisées; elles comptent parmi leurs professeurs des hommes d'un mérite supérieur, et pourtant on y trouve peu d'ardeur pour les hautes études; elles sortent rarement du cercle modeste de la préparation au baccalauréat; et l'on aurait tort de leur reprocher cette impuissance, car c'est chez elles un vice d'origine. Les études professionnelles, au contraire, celles qui se font dans les Facultés de médecine et de droit et dans les écoles spéciales des mines et du génie civil, y sont aussi florissantes que dans les universités libres. Que tout l'enseignement supérieur soit concentré aux mains de l'État, et le mal sera plus profond et plus irremédiable encore; car, dans la situation actuelle, les universités du gouvernement trouvent du moins, dans la concurrence des établissements libres, des stimulants qui leur manqueraient tout à fait sous le régime du monopole. C'est qu'en effet, dans un pays comme la Belgique, auquel la nature a donné un sol si riche, une puissance productrice si merveilleusement féconde, où par conséquent l'amour du bien-être matériel puise, dans les facilités mêmes qu'on trouve à le satisfaire, un nouvel aliment, dans un pays dominé par de pareilles influences, il ne faut rien moins que les intérêts les plus puissants sur le cœur humain, une foi toujours combattue à défendre, la liberté des consciences à préserver, les saintes ardeurs du prosélytisme, pour arracher les âmes à ce mortel sommeil de la prospérité matérielle, pour soulever ce poids qui tient tous les fronts courbés vers la terre. Otez à ces forces toutes-puissantes de l'ordre moral la faculté de s'organiser librement

dans des vues de propagation ou de défense, de s'incarner en quelque sorte dans des institutions animées de leur souffle, et que deviendront, au milieu des préoccupations industrielles de notre temps, le mouvement des idées et le progrès des doctrines? On a beau dire que tout grand développement industriel amène nécessairement une période de gloire pour les arts et les lettres; cette théorie a contre elle l'expérience de tous les temps et de tous les hommes, et, sans remonter plus haut que notre époque, ne trouve-t-elle pas, dans la situation des États-Unis, un irrécusable démenti? On ne songe pas que, lorsque des peuples renommés par leur activité industrielle ont brillé en même temps de l'éclat des lettres, il y avait chez eux autre chose que des richesses matérielles, il y avait la première des richesses morales : une foi sincère et ardente; et quand on nous cite les républiques de l'Italie, on oublie que plusieurs des grands poëtes qui ont illustré ces riches cités étaient des docteurs en théologie, et que plusieurs de leurs artistes les plus célèbres méditaient leurs chefs-d'œuvre à l'ombre du cloître. Non, nous n'hésitons pas à le dire, la Belgique n'a et ne peut avoir de vie intellectuelle que par la liberté, et, du jour où elle lui serait ravie, on la verrait retomber rapidement dans cet affaissement moral dont elle n'est sortie que depuis qu'elle s'appartient à elle-même.

Cette liberté, nous la possédons, et, avec l'aide de Dieu, nous la garderons. Ce n'est pas, toutefois, qu'on ne nous la dispute et qu'on ne fût aise de nous l'ôter. Il y a en Belgique, comme en France, un libéralisme aussi intolérant qu'impuissant, et, grâce à ses écrivains et à ses orateurs, les accusations injustes, les insinuations perfides n'ont pas manqué aux catholiques. On leur a imputé des tendances au monopole, à l'envahissement, à la théocratie; que sais-je? le dessein d'absorber la liberté de tous au profit de *leur seule domination*. A ces récriminations bien vieilles déjà, auxquelles les journaux libéraux nous ont accoutumés, mais qu'on peut s'étonner de trouver dans la bouche d'un ministre, nous répondrons par des faits. Quelques professeurs de l'Université libre, quelques élèves, fidèles aux leçons de leurs maîtres, attaquent les doctrines catholiques avec une extrême vivacité, certains descendent même jusqu'à l'outrage envers les plus vénérables prélats. Toutes ces choses, ils les disent, ils les impriment, en vertu des libertés écrites dans notre charte par une majorité catholique, et défendues aujourd'hui encore par cette même majorité. Sont-ils pour cela traduits en cour d'assises, condamnés à la prison, à l'amende et aux réquisitoires d'un procureur général? Mon Dieu non; la vérité n'a que faire de pareilles armes. D'ailleurs nous avons eu soin de bannir de nos lois les qualifications vagues à l'aide desquelles de pareilles poursuites sont possibles. Tout se passe plus paisiblement : les écrivains catholiques réfutent leurs adversaires; l'opinion publique intervient et vide le débat; il est vrai que d'ordinaire elle ne donne pas raison au libéralisme, mais il faut en accuser le bon sens de notre nation, et non l'esprit envahisseur du clergé. Autre reproche : le clergé s'approprie le monopole de l'enseignement supérieur; à cet égard, voici des chiffres. Il y a, dans toutes les universités de la Belgique, environ 1,700 élèves; l'Université catholique en compte 550, et les autres universités, toutes en dehors de l'influence catholique, en comptent, par conséquent, 1,150. Et voilà ce qu'est le monopole de l'enseignement entre les mains du clergé. Nous affirmons, sans hésiter, qu'il en serait de même de toutes les accusations dirigées contre les catholiques, si nous voulions pousser plus loin cet examen.

Les doctrines religieuses gagnent du terrain en Belgique, nous le savons, et nous nous en réjouissons pour l'avenir de notre patrie. Mais si ces conquêtes s'accomplissent par la seule puissance de la parole divine; si, procédant de l'acquiescement spontané des consciences, elles ne coûtent rien à la liberté, pourquoi nous en ferait-on un crime? Voudrait-on nous enlever ce droit de

prosélytisme dont on se montre si jaloux pour soi-même? Nos adversaires pourraient y renoncer; pour nous, nous ne saurions l'abdiquer sans cesser d'être nous-mêmes. Quand une religion prétend posséder la vérité absolue, le premier de ses devoirs, comme de ses droits, c'est la diffusion de sa doctrine. Si c'est là ce que nos adversaires entendent par les envahissements des catholiques, qu'ils aient du moins le courage de le confesser sans détour; alors il n'y a plus pour eux qu'une alternative : il faut qu'ils acceptent notre foi, avec toutes ses conséquences, ou que, dépouillant ces respects trompeurs qu'ils lui prodiguent, ils la rangent parmi ces cultes que la conscience publique réprouve, et que l'État ne saurait tolérer sans péril. Ainsi, du moins, les positions seraient nettes, il y aurait des deux parts franchise égale; les catholiques sauraient ce qu'ils ont à attendre de la tolérance de leurs adversaires, et ils sauraient aussi ce que leur conscience leur commande. En vain se flatterait-on de comprimer l'élan généreux qui pousse les catholiques à conquérir les âmes; jamais on ne les forcera à dérober aux regards la lumière remise en leurs mains pour en éclairer le monde. Toujours on les verra lutter, comme lutte aujourd'hui cette Église de France, illustre par tant d'admirables talents, plus illustre encore par son inébranlable courage, et que suivent toujours, dans ses joies comme dans ses douleurs, les sympathies de tous les hommes dont le cœur n'est point fermé aux émotions généreuses.

Bruxelles, 6 avril 1844.

Charles PÉRIN,

Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

L'HONNÊTE FEMME [1].

(Suite et fin.)

XL

SAVOIR SI UN HOMME POLITIQUE DOIT PRIER DIEU.

Autour de la maison de Valère régnait un vaste jardin où il retrouvait les plus calmes et les plus purs souvenirs de sa vie. Là, entre les joies de l'amour filial et les douces ardeurs de l'étude, son adolescence s'était épanouie en rêves charmants. Que de fois, enivré de la beauté du jour et de la splendeur des campagnes, plus enivré de la sève de jeunesse innocente qui de toutes parts florissait en lui, il avait bondi, souri et chanté sous ces allées solitaires, sans autre motif que la soudaine joie de vivre, et de contempler la vie, et de savourer d'indéfinissables espérances ! Heureux âge ! heureux temps ! Regardant du même œil l'avenir et le vaste espace ouvert devant lui, il se sentait assez de force pour parcourir tout l'espace, un fonds de bonheur assez grand pour affronter toute la destinée. Il croyait à tout ; il croyait que la foi, la vertu, l'honneur, l'amour, la justice habitent la terre ; il croyait aux hommes, aux femmes, à lui-même. Il ne prévoyait aucune de ces infirmités de l'esprit et du corps qui retiennent l'homme dans une impuissance éternelle, loin du but qu'il s'est marqué... Pour un moment ses illusions lui revinrent : le soleil de juin caressait la campagne et tirait de la terre échauffée les pénétrants parfums qui doublent les puissances de l'être. Valère ressentit, tout âgé de trente ans et aspirant député qu'il se voyait, une pointe de cette énergique ivresse de la vie où se baignent les jeunes cœurs ; mais bientôt les soucis de la

(1) Voir les numéros des 15 février, 15 avril, 15 décembre 1843, et 15 janvier et 15 mars 1844.

politique et ce penchant toujours indompté à s'occuper de Lucile vinrent changer en pensées d'amertume cette arrière-floraison, née d'un rayon de soleil sur la tige du bonheur passé. « Quels trésors, pensa-t-il, Dieu veut que nous laissions par les chemins du monde, et que de coups la mort a déjà frappés sur un homme de trente ans ! Combien s'est rétréci l'espace sans bornes où je m'élançais, il y a dix ans à peine ! Que d'obstacles faits pour décourager de tout, si on pouvait les soupçonner d'avance ! Voici mes meilleurs desseins près d'échouer contre l'entêtement de quelques intérêts misérables, et je trouve en moi-même des abîmes qui me donnent le vertige dans l'accomplissement des plus communes vertus!... »

Ce fut le commencement d'une longue rêverie sur cet inconsolable ennui de sentir sa faiblesse, auquel nul homme n'échappe en ce monde, et qui précipiterait les saints dans le désespoir, comme elle précipite les incrédules dans l'abrutissement de la lâcheté, si Dieu, chaque jour invoqué, ne prenait soin de ceux qui l'adorent, et, tout en les abandonnant assez à eux-mêmes pour qu'ils sentent l'impossibilité de rien faire sans lui, ne leur accordait cependant le pain quotidien qu'il faut à l'âme, afin qu'elle accomplisse sur le monde et sur elle-même les volontés célestes dont la manifestation, opérée par notre consentement, forme toute notre grandeur. Mais ce secours soudainement obtenu, c'est un miracle; mille fois il a éclaté dans nos âmes, et mille fois nous l'avons oublié. Hier nous étions forts, aujourd'hui nous sommes abattus. Nous mourrons si la manne ne tombe encore, et nous avons été si ingrats, nous avons tant murmuré, tant regretté les lâches douceurs de la terre infidèle, qu'il nous semble que Dieu va nous délaisser et qu'il n'y a plus qu'à périr.

Valère fut distrait par la visite de deux de ses partisans les plus zélés, qui venaient, avec le curé du village, lui rendre compte de l'état des esprits. L'un était libéral, l'autre un légitimiste loyalement rapproché par ses opinions conciliantes des honnêtes gens de tous les partis. Quelques conversations l'avaient gagné ; seul à peu près entre tous les électeurs du collége, il ne demandait à Valère que de servir la France de son mieux. Il avait une femme chrétienne, et il respectait la religion. Le libéral, également un homme de bien, tolérait l'Église à cause de la Charte et du principe de Béranger, invoqué au commencement de cette

histoire par le président de Chignac. Les nouvelles étaient bonnes. Une fraction importante des légitimistes proposait de se réunir aux libéraux dynastiques pour appuyer Valère. La commune de Charabiac offrait toutes ses voix, pourvu que Valère s'engageât à faire passer sur son territoire une route départementale en projet.

Valère observa que la route serait plus directe en passant par une autre commune qu'il nomma, et que Charabiac était assez riche pour faire les frais d'un embranchement. On en convint; mais Charabiac donnait quinze électeurs, tandis que l'autre commune, beaucoup plus pauvre, n'en donnait que quatre. Charabiac, sentant sa supériorité, ne voulait pas supporter la dépense de l'embranchement, et refusait en masse ses suffrages, à moins que Valère ne prît l'engagement proposé, et qu'une promesse positive à ce sujet n'arrivât du ministère des travaux publics avant le jour des élections. Valère répondit qu'il y songerait. — Vous êtes un honnête homme, lui dit le libéral; mais prenez garde, il s'agit de onze voix, et nous n'avons pas encore ce qu'il nous faut pour contre-balancer l'influence de La Garrigue, qui devient de plus en plus menaçant.

— Ah ça! reprit rondement le légitimiste, nous voulons vous parler d'une autre affaire, et nous avons amené M. le curé pour que vous ne suspectiez pas nos intentions. Vous connaissez nos sentiments : moi, je respecte la religion, je la trouve bonne, je n'ai point de préjugés contre elle; mais il s'en faut que tout l'arrondissement pense comme moi.

— Le curé, continua le libéral, vous dira que je suis bon diable, mais mauvais paroissien. Que voulez-vous? Je ne fais de tort à personne, je ne refuse point l'aumône au malheureux; je me trouve content comme cela. Cependant je veux bien qu'on en fasse davantage. Les sentiments d'enfance,... les malheurs,... les idées... Bref, les cultes sont libres. Article 5 : « Chacun pro- « fesse sa religion avec une égale liberté et obtient pour son « culte la même protection. » Voilà mon Evangile. Mais il y a des rancunes, des souvenirs, des préjugés, si vous voulez.

— Eh bien, messieurs? demanda Valère.

— Parlez, monsieur le curé, dirent les deux électeurs.

— Ces messieurs, reprit naïvement le curé, trouvent que vous en faites un peu trop.

— Et vous-même qu'en pensez-vous, monsieur le curé? dit Valère, étrangement surpris.

— Moi, monsieur, je vous admire ; que le bon Dieu vous bénisse pour votre zèle et pour votre foi ! Après cela, je crois qu'il faut se conformer aux usages du pays où l'on est. Dans celui-ci nous avons besoin de beaucoup de prudence et de modération.

— Qu'entendez-vous par là, monsieur le curé?

— Voici ce que j'entends, reprit le curé avec la même bonhomie, et sans s'apercevoir de l'étonnement de Valère. Vous causez avec les paysans, vous leur parlez du bon Dieu, c'est admirable ; mais le mal est qu'ils répètent tout aux petits bourgeois du pays et au maître d'école qui est un vrai franc-maçon (pardon, messieurs). Ceux-ci en font des gorges-chaudes; ils disent que vous êtes un fanatique, un émissaire des Jésuites; ils vous font beaucoup de tort, et cela retombe aussi sur nous. J'avais manœuvré de telle sorte qu'on me laissait à peu près tranquille, j'étais bien avec tout le monde.... Demandez à ces messieurs.

— Il n'y a que des éloges à faire de M. le curé, dit le légitimiste ; il est reçu partout.

— Bon prêtre, dit à son tour le libéral; sage, tolérant, tel qu'il les faut en ce temps-ci.

— Vous voyez, dit le curé avec une certaine expression d'orgueil. Mais maintenant on se remet à parler du parti prêtre, des empiétements du clergé. Il m'est déjà arrivé plusieurs désagréments depuis que vous êtes ici. Je ne vous le dis pas pour vous faire de la peine. Ah! si tout le monde était comme vous!

— Vous le souffririez, s'écria le libéral avec un gros rire. Vous, pas fier ! Vos affaires iraient bon train.

— Et que me conseillez-vous, monsieur le curé ? demanda Valère.

— Ecoutez, monsieur, dit le curé, il faut vous contenir. L'essentiel est que vous deveniez député ; une fois que vous en serez là, vous servirez la religion. Je le voudrais, pour mon compte ! Notre pauvre église a besoin de bien des petites choses que le gouvernement nous donnerait, s'il savait combien nous sommes tranquilles. Mais notre préfet ne s'occupe pas de nous, et M. Camus ne songe qu'à nous tracasser. Il nous faudrait un tableau pour le maître-autel ; un petit ornement noir ne serait pas de trop, si on voulait nous le donner : notre clo-

cher exige des réparations.... Nous y avons toujours entretenu le drapeau tricolore... Il y aurait aussi beaucoup à faire au presbytère, mais je tâcherai d'y suffire.... Pardon, je voulais dire que vous devez éviter de vous compromettre : ne pas tant parler de religion aux paysans, parce qu'on prétend que vous voulez les embaucher et que vous êtes un carliste déguisé ; ne pas venir à la messe si assidûment, tous les jours..... Vous me direz que c'est une pieuse coutume, bien consolante, qu'on y puise beaucoup de force : je le sais. Par malheur, ici cela se remarque : le maître d'école entreprend de persuader aux paysans que si vous êtes élu, vous les forcerez d'aller à la messe tous les jours aussi, de chômer toutes les fêtes, de payer la dîme... Ils ne savent seulement pas ce que c'est, mais ils le croiront, et vous pourriez perdre les voix de deux ou trois d'entre eux, qui sont électeurs et plus bouchés que les autres. Dans le fait, vous n'êtes astreint à la messe que tous les dimanches et fêtes.

— C'est déjà gentil, remarqua le libéral ; mais... liberté !

— Je puis vous assurer, ajouta le légitimiste, s'adressant à Valère, que je vais moi-même à la messe tous les dimanches, et que personne n'y trouve à redire dans ma commune. Si j'en faisais davantage, je ne serais pas même marguiller.

— Ainsi, dit le curé, l'avis de ces messieurs, et c'est aussi le mien, est que, dans l'intérêt de votre candidature, vous vous modériez. Dieu n'en sera pas offensé, croyez-le bien, et la religion y trouvera son compte par les services que vous pouvez lui rendre à la Chambre.

— Messieurs, dit Valère, je vous remercie de votre démarche ; je ne me trompe point au sentiment qui l'a dicté, et je vous proteste que j'en suis reconnaissant. Mais vous permettrez que je n'en profite pas : c'est une affaire de conscience. Je suis chrétien, et je veux être dévot. Si vous désirez que je m'explique nettement là-dessus, je le ferai devant vous et devant qui vous voudrez. On me prendra tel que je suis, ou on ne me prendra pas.

— Je vous reste fidèle, dit le légitimiste ; vous êtes un homme de cœur.

— Je crains que vous n'échouiez, dit le libéral. Cependant la Charte est pour vous, et moi aussi. Il n'entre pas dans ma tête que la religion puisse redevenir un danger pour l'Etat.

Ils prirent congé; le curé fit mine de les suivre; Valère le retint.

— Monsieur l'abbé, lui dit-il lorsqu'ils furent seuls, je n'ai point voulu soulager mon cœur devant ces messieurs; maintenant je puis parler. Vous m'avez scandalisé!

— En quoi? monsieur, comment? s'écria le prêtre tout déconcerté de cette parole et de l'accent que Valère y avait mis.

— Vous m'avez scandalisé, répéta Valère ave une sorte d'emportement. Savez-vous que nous servons un Dieu insulté, battu de verges, couronné d'épines, crucifié?... J'en fais trop, monsieur! j'en fais trop, parce que je ne vous laisse pas célébrer les saints mystères dans une solitude monstrueuse! parce que je me mets à genoux parmi les petits et les méprisés, sur les pierres abandonnées de votre église! parce que je parle de Dieu à ceux pour qui Jésus-Christ est mort! Il faut que je laisse ignorer quelle est ma foi! Ne faut-il encore pas que je la laisse outrager, et que, feignant aujourd'hui l'indifférence, j'autorise demain le blasphème? Vous vous félicitez de vivre en repos, vous prêtre, vous pasteur, au milieu d'un troupeau qui ne croit plus en Dieu!.... Je vous plains de cette paix, monsieur; je crains qu'elle ne dure pas. Je me figurais que, dans un temps pareil à celui où notre Maître est venu, nous devions être traités comme il l'a été lui-même, et beaucoup moins nous occuper de plaire au monde que de prêcher Jésus-Christ, quoi qu'il nous en puisse arriver. Savez-vous ce qu'on dit de vous? Ces pauvres qui m'entendent trop s'étonnent de ne vous entendre jamais, et les impies, qui me raillent d'être dévot et fanatique, vous louent d'être tolérant. J'ai reçu vos avis, voyez ce que vous avez à faire des miens.

— Monsieur, balbutia le curé, vous vous êtes mépris sur mes intentions. Vous êtes fort ému.... Je le suis beaucoup moi-même. Permettez-moi de me retirer.

Il s'éloigna tout troublé. Valère, encore indigné, ne s'aperçut pas combien il avait été dur, et bientôt d'autres pensées s'emparèrent de son esprit. Le domestique de Cléante lui remit une lettre sur laquelle il reconnut l'écriture de Lucile.

XLI

ÉCHEC A LA REINE.

— Qui vous envoie? demanda Valère.

— C'est notre maître, monsieur, répondit le garçon. Madame lui a dit : Il faut que Baptiste aille tout de suite chez M. de Valère. Il lui a dit : Ecris, pour lors. Elle a écrit ça.

— Il est donc au Sauvageon, votre maître?

— Oui, monsieur, et bien portant. Mais madame est toute chose. Elle a une figure à porter en terre. « Il n'y a que le Sauvageon qui puisse me remettre, qu'elle dit; sinon je suis une femme perdue. » J'attends une réponse, monsieur, comme l'autre fois.

Valère décacheta la lettre, et lut :

« Mon mari, embarrassé de mille affaires, veut que je vous « prie, monsieur, de l'excuser s'il ne va pas vous voir ; il vous « demande de venir amicalement partager ce soir notre dîner. « M. Lagarrigue y sera probablement, et on l'aura disposé à « vous être utile.

« *P. S.* Venez, s'il est possible, de bonne heure. Quelques « instructions vous seront peut-être nécessaires sur la position « et le caractère de M. Lagarrigue. »

— J'irai, dit Valère.

Le domestique se retira.

Valère cependant le regardait partir avec indécision, comme s'il eût voulu le rappeler. Il le suivit longtemps des yeux, et, lorsqu'enfin il l'eut perdu de vue :

— Allons, répéta-t-il avec un brusque mouvement, le sort en est jeté : j'irai !... Que Dieu m'assiste !

Plongé dans une méditation profonde, il fit encore plusieurs tours de jardin, s'habilla et se rendit à l'église. Ayant prié quelque temps, il alla frapper à la porte du presbytère. Le curé vint lui-même ouvrir. Valère, voyant ce prêtre tout décontenancé, tout interdit, les yeux fatigués encore de larmes à peine séchées, se rappela la scène du matin et se la reprocha intérieurement.

— Monsieur l'abbé, lui dit-il, je viens me confesser.

Le prêtre changea de visage. Son attitude humble et pres-

que craintive fit place à la paisible gravité du juge et du père.

— Avez-vous fait votre examen, monsieur? demanda-t-il.

— Oui, répondit Valère, je suis prêt.

Il s'agenouilla sur un prie-Dieu que le geste du prêtre venait de lui indiquer; et celui-ci, ayant imploré la grâce de dignement remplir son ministère sacré, vint s'asseoir auprès du pénitent.

— Parlez, mon frère, lui dit-il après l'avoir béni.

Valère se confessa. Simple, fervent et contrit, il déroula courageusement les plus secrets replis de son cœur. Le confesseur attentif eut à peine besoin de lui adresser une ou deux questions pour lire comme en plein jour dans cette âme affamée de vertu, mais si cruellement tentée.

Lorsque ce lent et sincère aveu de ce qu'il avait fait, de ce qu'il avait pensé, de ce qu'il avait désiré fut terminé, Valère, courbant la tête, se frappa par trois fois la poitrine.

— C'est ma faute, dit-il avec l'accent d'une contrition profonde, c'est ma faute, ma très-grande faute.

Et il pria la bienheureuse Vierge Marie, les anges, les apôtres, tous les saints et le prêtre d'intercéder pour lui.

Le prêtre reprit en lui souhaitant la miséricorde du Dieu tout-puissant, la rémission de ses péchés et la vie éternelle.

— *Amen*, dit Valère.

— Mon frère, continua le prêtre, que Dieu est bon! qu'il prend un tendre soin de nous sauver! qu'il est digne d'amour! Nous voulons nous perdre, et il ne le veut pas. Sur le chemin du ciel, où nous sommes placés par la grâce du sang divin répandu pour nous, nous nous endormons: il nous réveille; nous marchons lentement: il nous pousse; nous nous égarons: il nous éclaire et nous remet dans la voie! Mon cher frère, humilions-nous, prenons courage, bénissons Dieu! Pour guérir un malade, il peut ressusciter un mort! Ainsi donc vous voilà blessé: oh! oui, le lion rugissant a posé sur vous sa griffe terrible; mais tout à l'heure je vais vous absoudre; la puissance de Dieu, remise en mes mains indignes, fera ce grand miracle. Vous êtes courbé sous le poids de vos fautes, vous vous relèverez muni de la force des saints combats. Gémissez, mais aussi espérez et soyez plein de joie; car CELUI à qui vous êtes venu appelle tous ceux qui sont chargés et fatigués. Il les appelle pour les soula-

ger, pour leur rendre la vigueur qui sied à ses amis : *Et ego reficiam vos.*

Il y a une pensée dans votre âme, je la devine ; il y a une sainte soif de générosité envers ce Dieu si clément qui va tout pardonner, tout oublier, s'approcher de vous, se communiquer à vous avec autant de complaisance et d'amour que si vous ne l'aviez jamais offensé. Que rendrai-je au Seigneur, *quid retribuam?* Que lui rendrai-je pour tous les biens que j'ai reçus de lui ? Mon frère, nous sommes bien pauvres, et cependant, malgré cette extrême indigence où le péché nous a mis, il est un don que nous pouvons faire à notre grand Dieu : rendons-lui notre volonté, offrons-lui notre cœur. Oui, cette volonté inclinée à la révolte ; oui, ce cœur couvert de plaies... Hélas ! quel présent pour celui qu'adorent les anges fidèles, et devant lequel ne paraissent qu'en tremblant tant de créatures immaculées qui n'ont point quitté les cieux... Mais ce pauvre cœur gâté, c'est encore pourtant tout ce que nous possédons de meilleur ; c'est un bien dont nous ne pouvons même pas comprendre le prix... Car que pouvons-nous imaginer, quand nous pensons à ce fait écrasant : Nous avons un trésor que Dieu a voulu posséder, et pour l'acquérir il s'est incarné, il a pris la forme d'esclave, selon la parole de l'Esprit-Saint ; il a souffert, il est mort, il est mort sur la croix ! O mon frère, que nous sommes riches ! et que ce trésor est redoutable pour l'argile humaine dans laquelle il est enfermé ! Notre volonté, notre cœur, biens suprêmes, biens que nous pouvons offrir au Roi éternel, et qu'il ne dédaigne pas de nous demander. Ecoutez le Saint-Esprit : *Je vous conjure...* — Est-il rien de plus pressant ? — *Je vous conjure, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos cœurs comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux.* Voilà de quoi nous consoler de notre pauvreté, voilà de quoi nous faire frémir. Offrons donc nos cœurs à Dieu pour qu'il en fasse sa propriété, un domaine où il règne souverainement, uniquement ; et, afin de n'être point tentés de lui ravir le prix de ses sueurs divines, efforçons-nous de songer toujours, au milieu des séductions du monde, que ce bien n'est, en quelque sorte, qu'un dépôt dans nos mains, un denier dont nous ne pouvons acheter les ivresses passagères d'ici-bas, mais dont la destination véritable est de payer les joies éternelles ; et que, si nous ne le possédons plus au jour des justices, la seule éternité qui deviendra notre

partage sera celle des pleurs et des grincements de dents.

Mon frère, Dieu vous réserve une glorieuse couronne, et il vous a donné beaucoup de foi; mais il a voulu que vos chemins fussent pleins d'embûches. Longtemps encore vous y trouverez les avances du monde, les complaisances de l'ambition, les sourires de la volupté. Voies redoutables! Ne vous y engagez qu'avec la salutaire pensée de la mort. D'autres écarteraient cette compagne importune : appelez-la, vous qui êtes chrétien, et chérissez-la. Quand le pouvoir, quand la gloire, quand tous les fantômes du bonheur humain, vous montrant à quelques pas leurs fruits dorés, leurs moissons mûres, leurs enivrantes fleurs, vous diront : Tout ceci est à toi! songez, fils d'Adam, que vous êtes sujet de la mort, et que, si tous ces biens sont au prix d'un seul désir pour eux, d'une seule injustice contre vos frères, la mort vous enverra bientôt rendre compte de cette injustice dont vos frères auront gémi, et de ces désirs qui ne devaient chercher que le ciel. Songez que vous devez ici servir Dieu et mourir, et que ce sont là vos fins. Une promesse bien consolante est faite à ceux qui se souviendront dans la vie de leurs fins dernières; ils éviteront le péché. *Memorare novissima tua, et non peccabis*. C'est la parole du Saint-Esprit.

Il y a un déchirement, des combats, des supplices, je le sais, dès qu'il faut détourner le cœur de tant de vanités. Telle est notre misère : une chose infime que notre raison dédaigne, que notre voix déprise publiquement, que nos souvenirs et notre conscience déshonorent encore plus, aussitôt qu'il s'agit de la sacrifier à Dieu, nous devient chère et regrettable; il nous paraît que c'est un bien sans pareil, et la flamme des trois concupiscences dont parle saint Jean, s'allumant pour ce vil holocauste, le cherche avec une ardeur effrénée : concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie, trois courants impétueux que le moindre choc déchaîne et qui mènent à l'abîme. Il faut lutter, lutter avec effort, avec pleurs et gémissements; couper, trancher, arracher, détruire toujours ce qui renaît toujours. Ah! il en coûte! Mais nous avons la parole de Dieu : tout est possible avec son secours, tout est facile même. Il ne s'agit que de prendre ce joug qui est léger, qui est suave. C'est une vérité de foi, vous le savez, mon frère : Celui qui prendra le joug de Jésus-Christ trouvera la paix : *Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris*. Il n'y a point à

douter. Cette parole est générale pour toutes les conditions de la vie humaine. Fatigues du repos, épreuves du labeur, séductions de la fortune, tentations de la misère, tout échouera contre la paix de l'âme qui porte amoureusement le joug de Jésus-Christ. Cette âme est un fort bien défendu. Là, pour repousser les sept esprits du mal, sont les sept dons de l'Esprit-Saint. Cette lutte offre des périls, des tristesses, des angoisses. Oui, mais elle prépare une abondance de gloire; et combien durera-t-elle? Un moment, un petit moment, *momentaneum*, dit saint Paul.

Vous avez demandé mes conseils; les voici du fond de mon cœur et de ma foi:

Quant à vos affaires politiques, je loue Dieu de vous avoir inspiré de si nobles desseins. Persévérez; n'aimez que l'Eglise, que la justice et que vos frères au milieu de tous les partis, et ne les aimez point contrairement aux devoirs qui vous sont tracés par les lois saintes que vous voulez servir. Oui, mon enfant, oui, contre tous les conseils de la prudence mondaine, agissez en chrétien; cela est plus sûr pour votre âme, et peut-être aussi pour votre succès. D'ailleurs il ne faut pas réussir sans Dieu. Dieu ne veut pas être servi par le parjure, par l'injustice ni par le respect humain. Seulement prenez garde, je vous en conjure, comme saint Paul, par la miséricorde de Dieu; oh! oui, prenez bien garde à cette tentation subtile d'être jamais fier de votre vertu. Ne vous attribuez point ce qui ne vient pas de vous. Dites-vous bien que vous êtes boue et péché en vous-même, et pas autre chose; souvenez-vous que, devant d'autres passions, vous pouvez être le plus faible et le plus lâche des pécheurs.

— Oui, mon père, dit le pénitent.

— Quant à ce prêtre que vous avez repris, continua le confesseur, soyez sans inquiétude; vous n'avez point péché. Il méritait votre correction. Je vous loue d'avoir eu la charité de ne point la lui faire en public, non à cause de lui, mais à cause de son caractère, qu'un chrétien doit toujours respecter.

— Mon Père, dit Valère ému jusqu'aux larmes, je me suis accusé d'y avoir mis de l'emportement.

— Non-seulement, dit le prêtre, votre colère était excusable, mais elle était sainte; n'y pensez plus.

Quant à la personne qui vous a tant occupé tous ces jours-ci,

vous ferez pénitence de l'adultère que vous avez commis dans votre cœur. Pour elle, c'est une malheureuse; elle a besoin d'une leçon; donnez-la-lui, et ne craignez point que cette leçon soit dure. Il faut rompre absolument, et à tout prix, tout commerce, tout rapport. Ne la voyez plus. Si par hasard vous la rencontrez, baissez les yeux et passez; si vous êtes forcé de lui parler, que vos regards, que vos discours, que vos mépris lui enlèvent jusqu'à la dernière espérance de vous faire faillir.

— Mon père, dit Valère, je me sentais assez maître de moi pour la braver, et j'avais espéré qu'en lui parlant de Dieu je pourrais porter quelques bons désirs dans son cœur.

— Ne vous y trompez pas, mon frère, reprit le confesseur; un secret amour du péril vous avait inspiré cette pensée. Or il est écrit que celui qui aime le péril y succombera : *Qui amat periculum, in illo peribit.* Voyez comme l'Ecriture sainte est nette et précise : *Peribit*. Eh! ne le savez-vous pas, qu'on succombe? Fuyez; c'est tout ce que Dieu vous demande. Des discours contre le diable? Tous ceux qui veulent être vaincus par lui ne font pas autre chose. Fuyez cette femme. Vous ne sauriez rien dire qui fût plus éloquent, et elle ne s'y trompera point. Me promettez-vous de ne la plus voir?

— Elle souffrira cruellement, dit Valère; elle n'est guère accoutumée à ces mépris.

— Bah! bah! elles n'en meurent jamais, reprit le confesseur.

— Je voudrais la sauver, objecta encore le pénitent.

— Priez pour elle, répondit le prêtre; mais votre présence ne peut que hâter sa perte et la vôtre. Voulez-vous la fuir?

— Je n'ose m'y engager, murmura Valère.

— Et moi, répondit le prêtre, si je n'ai cet engagement je ne puis vous absoudre. Plus vous hésitez à le prendre, plus mon devoir est de l'exiger.

— Mon père, s'écria Valère, soyez assuré que mes intentions sont pures, que je n'aime pas cette femme, et que c'est une simple raison de prudence et de charité qui me fait souhaiter de la voir.

— Mon frère, reprit à son tour le prêtre, dites ce que vous voudrez. Je lis mieux que vous dans votre cœur, et je ne veux pas que le sacrement de Dieu devienne le complaisant de vos amours. Prenez garde, si vous quittez ce saint tribunal sans que je vous délie! Encore une fois, me promettez-vous de fuir?

— J'obéirai, dit Valère vaincu.

— Dieu soit loué ! s'écria le prêtre. Mon frère, pour votre pénitence, vous direz à plusieurs reprises dans le jour : *Que Dieu est bon !* et vous réciterez une fois le psaume *Miserere*. Regrettez bien tous les péchés de votre vie: je vais vous donner l'absolution.

Le ministre de Dieu, étendant sa main sur le pécheur courbé jusqu'à terre, le délivra, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de tout lien, de toute excommunication, de toute entrave.

—Vous êtes réconcilié, lui dit-il, lorsqu'il eut achevé de prononcer les paroles sacramentelles; allez en paix, ne péchez plus. Je me recommande à vos prières.

Il se leva et attendit en silence derrière Valère, qui priait encore. Celui-ci s'étant levé enfin, il fut fort surpris de voir son confesseur tomber à ses genoux.

— Que faites-vous, mon père? s'écria-t-il en se baissant pour le relever.

— Monsieur, dit le curé, je vous demande pardon du scandale que je vous ai donné ce matin. Il est vrai que j'avais de bonnes intentions, mais mon langage ni ma démarche n'étaient pas dignes d'un prêtre de Jésus-Christ. Je sais maintenant ce que je dois faire, et c'est le commencement d'une plus solide réparation que je compte offrir à Dieu.

Il vous arrive, mon cher pénitent, continua-t-il avec un sourire plein de bonhomie, après s'être relevé, la même aventure qu'à sainte Thérèse, qui convertit un jour un confesseur, et je souhaite que vous ressembliez en tout à cette grande âme. J'ai beaucoup réfléchi sur vos paroles ; elles m'ont fait voir que je me perdais. J'avais commencé par un grand fonds de timidité, j'étais tombé dans la négligence et dans la tiédeur. Mais je vois ce qu'il me faut. Je suis trop craintif et j'aime trop mes aises pour rester dans le monde: je m'en vais au couvent. Une fois là, l'obéissance et la règle sauront bien m'imposer le travail, la pauvreté, la ferveur. J'espère que je deviendrai un bon religieux. Ecrivez à Monseigneur notre évêque pour qu'il me donne un successeur zélé, et quand vous serez député, défendez l'Église: empêchez qu'elle ne tremble et ne s'avilisse devant les maîtres d'école, qui sont bien mauvais pour la plupart, et faites qu'elle puisse bâtir des monastères, afin qu'une quantité de bon-

nes âmes qui se perdent dans la vie trouvent au sein de ces pieux asiles la paix et le salut.

Le pénitent et le confesseur s'embrassèrent cordialement, et après quelques minutes d'un doux entretien, ils se séparèrent, chacun d'eux glorifiant la miséricorde divine, chacun d'eux étant satisfait de son cœur.

Valère écrivit à Lucile qu'il ne pourrait se rendre au Sauvageon, et, désirant jouir pendant quelque temps du repos de son âme, il s'en alla rêver dans les belles solitudes qui environnaient son château.

XLII

ÉMOTIONS DE VOYAGE.

Après avoir envoyé son domestique chez Valère, Cléante s'était rendu lui-même à Givraines, où il allait, entre autres besognes, avertir Lagarrigue qu'on l'attendrait à dîner au Sauvageon. Rien n'égalait la satisfaction de ce digne Cléante. Lucile lui avait donné de son prétendu malaise une raison qui le ravissait. Il se proposait de retourner le lendemain à Chignac, et ne devait revenir chercher sa femme qu'au bout de huit jours, quand le bon air des champs, qui déjà lui faisait éprouver un mieux sensible, l'aurait tout à fait rétablie.

— Que votre tendresse est ingénieuse ! s'écria Lucile, après qu'elle eut suggéré à son mari ces diverses résolutions. Je n'aurais jamais imaginé de quitter Chignac, et je m'y sentais mourir.

— L'amour est médecin, répondit Cléante. Ah ça, ne va pas t'ennuyer, tandis que je serai à Chignac !

— C'est le plus difficile. Ne pourriez-vous pas rester ici ?

— Peut-être. Nous parlerons de cela.

— Quel dommage, poursuivit Lucile, que vous ayez à faire telle chose, puis telle autre, et telle autre encore.

Elle trouva cent motifs pour retenir Cléante à Chignac, et s'en plaignit beaucoup. Cléante la consola en lui faisant remarquer que huit jours sont bientôt passés, qu'il ne faut point négliger le travail, etc. Lucile finit par se rendre, ajoutant même qu'il importait de redoubler de zèle au moment où sans doute Valère allait solliciter les faveurs de l'administration. Mais je perds mon temps à conter ces finesses trop connues, et tout

homme sait avec quel art on l'a fait obéir aux volontés qu'il croyait imposer.

Lucile se montrait d'ailleurs paisible et contente. Sur le point de gagner une partie engagée depuis le jour de son mariage, elle contemplait, non sans orgueil, la belle ordonnance de ses derniers plans. Tout était prévu, tout promettait le succès. Grâce aux bons avis donnés par le journaliste, qui ne savait pas si bien faire, Lagarrigue devenait un appât pour attirer Valère fugitif, et l'on allait voir comment ce scrupuleux saurait se défendre, quand l'ambition le tiendrait lié sous les flèches de l'amour. — S'il a fui, raisonnait Lucile, c'est qu'il m'aime; s'il revient, il ne fuira plus... Et nous serons seuls!...

On imagine avec quelle impatience elle attendait le retour de son messager. Baptiste était à peine parti que déjà elle s'irritait de ne le voir pas revenir. Enfin elle l'aperçut. Quittant la fenêtre où elle s'était mise en sentinelle, elle courut le recevoir à la porte du jardin, et lui demanda tout d'abord s'il avait vu Valère.

— Oui, madame, répondit Baptiste. Même qu'il ne paraît pas de bonne humeur.

— Que vous a-t-il dit?

— Il m'a dit : J'irai! d'une voix sec; comme qui dit : Ça me dérange.

— Bien, Baptiste. Je suis contente de vous.

— Madame sait reconnaître la peine qu'on prend, dit Baptiste s'essuyant le front d'un air qui demandait à boire.

— Vous a-t-il dit s'il viendrait avant le dîner? poursuivit Lucile.

— Fait' excuse, madame, je n'en sais rien. Il ne s'agit pas de causer avec cet homme-là. C'est comme un empereur : Dis ce que tu veux, et va-t-en.

Lucile, quoique l'entretien l'intéressât, n'osa pousser plus loin ses questions. Elle connaissait la perspicacité matoise des paysans chignacquois, et savait qu'ils éclaircissent vite un secret lorsqu'ils en ont aperçu l'ombre. Elle envoya, par prudence, Baptiste boire un verre de vin, et chercha elle-même quelque moyen de se distraire.

Elle essaya successivement et inutilement de la lecture, de la tapisserie, de la promenade. Rien ne pouvait calmer cette espèce de fièvre que l'attente et l'incertitude allument dans les

cœurs impérieux. Le temps marchait, Valère ne paraissait pas, et bientôt elle craignit de voir revenir Cléante, malgré le soin qu'elle avait pris de le charger de commissions ; car il se hâtait toujours, et les petites scènes de ménage qui venaient d'avoir lieu n'avaient pas laissé de ranimer beaucoup sa tendresse. Avec ce penchant à tomber dans l'idylle qu'on lui a vu plusieurs fois, il se comparait lui-même au ramier tendre et fidèle, toujours triste loin de sa tourterelle, et il savait une chanson là-dessus. Or Lucile n'était plus sûre de rien, si le retour de Cléante l'empêchait d'entretenir Valère en tête-à-tête. Sans délibérer davantage, elle jeta sur ses beaux cheveux un large chapeau de paille, dit à un petit garçon de ferme de la suivre, et, sortant de sa maison, s'engagea sur le chemin par où Valère devait arriver.

Il faut ici quelques détails topographiques. Le Sauvageon, ancienne dépendance du domaine de Valère, devait son nom à sa situation retirée au milieu des bois. La vieille marquise l'avait vendu au père de Lucile pour subvenir à l'éducation de son fils, dont elle songeait surtout à faire un homme, ainsi que nous l'avons dit. Le père de Lucile, ayant passablement éclairci les bois, s'en était défait à son tour. Successivement embelli par plusieurs autres propriétaires, le Sauvageon, qui n'avait plus rien de sauvage, était devenu presque une villa, côtoyée par un beau chemin vicinal, lorsque Cléante, obéissant aux conseils de sa femme, en fit l'acquisition d'un ancien marchand de bœufs, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, lequel, après l'avoir accommodé pour y finir en paix ses jours, s'était aperçu qu'il s'ennuyait là comme ailleurs, et qu'il ne pouvait décidément vivre si loin du théâtre des Variétés. C'est actuellement une espèce de petit château à l'italienne, entouré de jardins, qui forme, avec les tourelles de Valère et les clochers de Givraines, un triangle rempli par un reste de forêt. En sortant du jardin on trouve une prairie, et à deux portées de fusil les bois commencent. Pour aller à Valère il faut suivre une charrière étroite, presque impraticable dans la mauvaise saison, mais que l'été enrichit de toutes les charmantes beautés de la nature. C'est un tapis de mousse festonné de buissons et relevé de fleurs champêtres, qui s'avance capricieusement sous un épais berceau d'érables, de frênes et de bouleaux. La solitude en est profonde. Ce terrain n'ayant pas en-

core été morcelé entre vingt propriétaires différents, on pourrait s'y promener tout un jour aussi solitaire que dans un parc bien fermé, sans y entendre d'autre bruit que le cri du pivert, et parfois la cognée du bûcheron.

Lorsque Lucile fut arrivée sous les arbres, elle appela son petit compagnon. Cet enfant la suivait à quelque distance, les yeux fixés sur un livre qu'il avait tiré de sa poche et qu'il étudiait avec une extrême attention.

— Ecoute, petit, lui dit-elle en le plaçant au pied d'un noisetier d'où il pouvait voir la porte du jardin ; tu vas t'asseoir là, et tu n'en bougeras pas que je ne sois de retour. Mais si tu vois venir quelqu'un du côté de la maison, M. Cléante ou un autre, tu courras tout de suite après moi..... sans qu'on te voie!... Tu viendras m'avertir ; tu me diras : Madame, on vous demande. Tu comprends bien?

— Oui, madame, répondit l'enfant ; si je vois qu'on vient, je me cacherai et je courrai vous le dire.

— C'est çà. Prends bien garde.

Lucile s'éloigna ; mais après avoir fait quelques pas, ayant tourné la tête, elle vit l'enfant déjà replongé dans sa lecture. Elle pensa qu'il ne remplirait pas sa consigne, et revint.

— Que lis-tu là? lui demanda-t-elle.

L'enfant leva sur elle un œil surpris.

— C'est mon catéchisme que je *repasse*. Je vais faire ma première communion bientôt.

— Donne-le-moi, il t'empêcherait de faire attention.

L'enfant hésita.

— C'est que je ne sais pas bien ma leçon, dit-il ; M. le curé m'interrogera demain, et, si je me trompe, il ne me recevra pas.

— Ne crains rien, reprit Lucile, je lui parlerai pour toi.

— Madame, poursuivit l'enfant, il faudra donc vous dire qu'on vous demande.

— Sans doute.

— Mais ce ne sera pas vrai, madame.

— Qu'est-ce que cela fait?

— Ça fait que le mensonge est un péché, tiens!

— Bah! bah! je le prends pour moi. Fais bien attention ; je te donnerai quelque chose de beau, si tu n'oublies pas.

Elle emporta le catéchisme, songeant qu'au besoin il lui ser-

virait de contenance, et l'aiderait à expliquer par quelle distraction elle avait pu s'aventurer toute seule dans le bois.

L'enfant se tint fidèlement à son poste. Mais ni Lucile ni lui n'avaient compté sur les papillons. Il en laissa passer plusieurs sans bouger, se contentant de les suivre d'un regard stoïque. Par malheur toutes les tentations se présentèrent à la fois. Au bout d'une demi-heure, vinrent en même temps l'ennui et un paon-de-jour, pourvu de si larges ailes et drapé de si riches couleurs que tous les entomologistes de France l'auraient poursuivi à travers des abîmes. La légère sentinelle se laissa entraîner à quelques pas d'abord, puis un peu loin, puis très-loin du passage qu'elle devait garder.

En ce moment Cléante sortait à son tour par la porte du jardin, et gagnait le chemin que Lucile avait pris.

Cléante n'était pas tranquille. En rentrant, il avait demandé sa femme ; personne ne savait où elle était. Alors Baptiste, qui avait usé de la permission de se rafraîchir jusqu'à s'échauffer beaucoup, ouvrit un avis étrange.

— Sauf votre respect, monsieur, dit-il, madame a filé avec le petit par la porte du jardin; vraisemblablement qu'elle est allée au-devant de M. de Valère.

— Comment! s'écria Cléante, montrant une lettre qu'il tenait à la main; M. de Valère m'écrit qu'il ne viendra pas.

— Bon! reprit Baptiste, parlant par respect, c'est tout de même farce; qui s'entend, ça ne me surprend pas.

— Pourquoi cela? demanda Cléante.

— C'est qu'il m'avait dit qu'il viendrait.

— Eh bien! imbécile?

— Sans vous démentir, monsieur, il est au su d'un chacun que le ton fait la musique : de la manière qu'il avait dit : J'irai, c'est comme qui dit : Je n'irai pas. Alors, si c'est un effet de votre part, j'ai une idée...

— Parle.

— Comme madame avait grande envie qu'il vienne, je crois qu'elle est allée le chercher.

— Butor ! s'écria Cléante, quand tu seras dégrisé je t'apprendrai à peser tes paroles.

Il laissa là Baptiste fort étonné, et se lança dans le bois. Il ne supposait rien, il ne soupçonnait rien ; mais certains discours du journaliste lui revenaient désagréablement en mémoire.

Sans vouloir espionner sa femme, il marchait néanmoins avec quelque précaution, plus désireux de voir que d'être vu, et pour cela, côtoyant le chemin, tantôt derrière les buissons, tantôt sous les arbres.

XLIII

LA CLAIRIÈRE DE L'AVE.

Lucile, pendant quelque temps, avait poursuivi sa course d'un pas actif et résolu, s'attendant toujours à voir paraître Valère; mais enfin elle se trouvait loin dans le bois, et, tout en continuant de marcher, elle commençait à s'inquiéter sérieusement. La majesté de l'ombre, le profond silence qui régnait autour d'elle, versaient dans son âme cette sorte de terreur que tout le monde connaît, et qui vous fait frémir au moindre bruit. A cette impression se joignait la fatigue de tant d'émotions violentes qu'il avait fallu contenir, l'incertitude de savoir si Valère n'aurait pas pris un autre chemin, le dépit fougueux de trouver un obstacle qu'elle n'avait point prévu et qu'elle ne pouvait deviner. Elle voulait retourner sur ses pas, et elle avançait néanmoins, poussée invinciblement par cette autre volonté qui s'irritait au fond de son âme. Parfois elle s'arrêtait court, épouvantée de quelque bruit; dans ces moments-là elle pouvait entendre les battements précipités de son cœur, et elle regardait en arrière, souhaitant presque que l'on vînt la chercher. Une crainte surtout, qu'elle n'avait jamais éprouvée, la persécutait étrangement; il lui semblait que, si elle voyait tout à coup apparaître Cléante, ce Cléante si ridicule à ses yeux et si méprisé, elle mourrait de confusion et d'effroi. Dures leçons données à quiconque transgresse les lois de la divine morale; dures leçons, et d'autant plus dures qu'elles sont ordinairement perdues!

Pensant qu'elle ne pourrait supporter longtemps de pareilles angoisses, Lucile se marqua en esprit un certain point jusqu'où elle irait encore; après quoi, si Valère n'avait pas paru, elle se promettait de rebrousser chemin. Ce point était un certain carrefour où se réunissent divers sentiers de la forêt, et qu'on appelle dans le pays la *Clairière de l'Ave*. A l'époque des guerres de religion, une marquise de Valère, ayant appris en ce lieu la mort de son mari et de l'aîné de ses fils, massacrés le même jour par les protestants, dit, pour toute plainte, sept fois

l'*Ave Maria*, en mémoire des sept douleurs de la sainte Vierge, surnaturellement avertie d'ailleurs que l'âme de ses chers martyrs ne courait aucun danger. Une croix de pierre, soigneusement entretenue, s'élève encore à la place où se prosterna cette vraie chrétienne. Sur le granit du large piédestal, on lit ce quatrain, longtemps populaire dans toute la France :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
Chrétien, cy ne t'oublie
De lui dire un *ave*.

Deux antiques chênes forment un dais au-dessus de cet humble monument respecté comme un autel, et sur lequel en effet, durant la Révolution, les premières lueurs de l'aube ont parfois éclairé la messe des prêtres proscrits.

Aucun de ces détails n'était ignoré de Lucile, mais elle n'y songeait guère. Elle se rappelait seulement que, dans sa première enfance, la clairière avait été souvent le théâtre de ses jeux. On l'y conduisait en promenade, et quand Valère, à peine âgé de trois ou quatre ans plus qu'elle, s'y trouvait, tantôt il l'emmenait chez sa mère, tantôt il l'accompagnait au Sauvageon. Plus tard, lorsqu'ils s'étaient fiancés à Chignac, les purs souvenirs de la clairière revenaient fréquemment dans leurs entretiens. Un soir de printemps que Lucile, par pur caprice et sans aucun motif, avait feint un peu de jalousie, Valère en la quittant était monté à cheval, et, malgré un violent orage, il était allé jurer, devant la croix de l'*Ave*, que jamais sa fiancée n'aurait lieu d'accuser son cœur. Comme gage de son serment, il avait le matin rapporté à Lucile, à peine éveillée, des violettes cueillies au pied de la croix. La bonne grâce et la sincérité de cette action, après dix ans et tout ce qui s'était passé, formaient encore dans l'âme de l'infidèle un souvenir à part, le plus doux et le plus amer qu'elle eût conservé, sa plus chaste joie, son seul remords. En recevant le bouquet elle avait demandé avec larmes qu'on la conduisît à la Clairière, afin d'y promettre, elle aussi, de n'avoir qu'un amour. Les célèbres violettes, depuis longtemps séchées, étaient toutes dans le paquet de lettres qui fut jeté aux flammes après la trahison du receveur général, et si cette larme, que les yeux de Lucile ne purent

alors retenir, lui fut arrachée par un bon sentiment, je crois qu'elle coula sur les pauvres fleurs flétries.

On conçoit maintenant le sentiment, il faudrait peut-être dire la superstition qui poussait Lucile à choisir pour terme de sa course la clairière de l'*Ave*. Il lui semblait qu'au delà elle n'avait plus rien à espérer, et que, si elle n'y voyait point Valère, tout était fini entre eux. Or, il ne lui restait à faire que quelques pas, et son cœur battait plus impétueusement. Elle reprit haleine, jeta autour d'elle un regard effrayé, prêta l'oreille... A la voir, on eût pensé qu'elle jouait sa vie ; et en effet des pressentiments étranges et soudains se pressaient pour l'avertir qu'elle faisait quelque chose d'immense. Jusqu'ici nous l'avons vue coupable ; en ce moment elle commença d'être malheureuse. Un instinct suprême, une de ces voix que tous les coupables ont entendues au moins une fois sur le seuil des grandes fautes, lui criait de fuir, de retourner à sa maison, à son mari. Elle se roidit contre elle-même et refusa d'obéir.

— Allons, se dit-elle, je vais connaître mon sort !

En un instant elle fut sur la limite de la clairière.

Ses pressentiments ne l'avaient point trompée : non loin d'elle, Valère, placé de façon à ne pas la voir, priait à genoux devant la croix.

Elle recula de quelques pas, avec un sentiment dont elle ne cherchait point à se rendre compte, mais qui lui faisait supposer que Valère serait humilié s'il se voyait surpris dans cette posture.

— Il m'aime, pensa-t-elle en regardant de nouveau à travers l'épais feuillage d'un buisson. Il a besoin que la religion le protège contre son cœur... Et peut-il se trouver en ce lieu sans se souvenir de moi ? Mais que va-t-il me dire ?...

Valère s'était levé ; debout, le coude appuyé sur le socle de granit qui supportait la croix, il promenait autour de lui un regard distrait et pensif. Quelle que fût la paisible beauté du paysage, son esprit s'envolait bien loin des choses présentes. Un sentiment pieux et non pas le hasard l'avait conduit à la clairière de l'*Ave*. L'aïeule dont cet endroit consacrait la mémoire était morte en réputation de sainteté, et une tradition de famille disait que cette femme héroïque, souvent éprouvée, était toujours venue reprendre courage à la place où Dieu avait d'un coup si terrible brisé son bonheur. On ajoutait que jamais un Valère

ne priait là sans y recevoir quelque chose de cette force supérieure qui fait braver les destinées et mépriser le cortége attrayant des félicités humaines. La raison de notre héros acceptait à titre de hautes vérités ces légendes du foyer paternel. Maître de son cœur dompté, il ne luttait plus contre le fantôme qui peu d'heures auparavant l'obsédait encore; mais il lui restait à porter devant le monde et devant lui-même le vieil honneur de sa race, devant Dieu le glorieux poids des devoirs que lui imposaient sa foi, son intelligence et ce grand sentiment si peu connu de ceux qui s'en parent : l'amour de la patrie. N'être une pierre de scandale pour personne au milieu du monde où ses œuvres se trouvaient engagées ; servir l'Eglise et les hommes comme soldat, comme frère, et si Dieu l'exigeait, comme holocauste, voilà ce qu'il était venu demander en invoquant l'intercession de sa bienheureuse aïeule ; et sa prière l'avait rempli d'une des plus douces émotions dont puisse être enivrée l'âme d'un homme, car il se sentait exaucé. Il y a dans la vie du chrétien d'ineffables moments où je ne sais quelle lumière inénarrable semble lui montrer en lui-même le signe des prédestinés. Au milieu des déchirements et des ruines, dans l'abandon et dans les mépris, quand le sang, pour ainsi parler, coule de toutes les blessures salutaires, mais douloureuses, que l'âme s'est volontairement faites pour rester, dans sa prison de chair, la libre et obéissante fille du Ciel ; quand l'homme, ratifiant par sa volonté les engagements que l'irrésistible vérité l'a forcé de prendre, renonce aux voluptés des sens et aux voluptés de l'orgueil, veut bien combattre, veut bien souffrir, veut bien être inconnu, pourvu que Dieu l'aime ; alors cet être déchu que son amour relève, sait ce qu'il a gagné; il devine sa félicité, il connaît véritablement sa grandeur. Tout lui est doux, tout lui est facile ; il voit, pour cet instant du moins, et il ne lui en faut pas davantage, combien sont peu de chose ces trésors, ces prospérités, ces délices qu'il a su dédaigner, cette vaine apparence d'infortunes, de misères et de délassements qu'il a su braver. Passez donc, richesses de la terre, enivrements de la vie, molles chansons des amants, hymnes orgueilleux des rois du monde, bruits de fêtes, murmures d'amour, vapeurs de gloire, passez sous l'oubli de ces regards qui ont entrevu les splendeurs éternelles ! Et vous, lugubre foule des amertumes d'ici-bas, chagrins que l'homme ne peut fuir, mais qu'il peut vaincre, passez

aussi, passez sous les mêmes dédains, ou plutôt apportez à ce cœur dont vous fûtes trop redoutés la conviction nouvelle qu'il est plus fort que vous! Torrents vite épuisés, voici le rocher stable de l'espérance; flèches de la terre, voici l'aigle que vous n'atteindrez pas dans son vol; fers acérés de la raillerie et du doute, voici le soldat dont vous ne percerez pas l'armure. Que lui importent vos assauts et votre multitude? La mort qui vous suit ne sera que le complément de son extase!

Ainsi Dieu paie au centuple ce qu'on lui sacrifie, et Valère, délivré de l'attrait du mal, reconnaissait en lui ce courage qui nous rend fier sans orgueil, parce que nous savons qui nous l'a donné. La majesté de ses résolutions illuminait son visage, et lui imprimait un cachet de noblesse et de force que Lucile admirait.

— Hélas! pensait-elle, il m'aimait tant! et il m'aurait aimée toujours! Pour me plaire il se serait élevé à tout. Que de gloire, que de fortune, que de bonheur m'étaient promis!

Dans le monde tumultueux de ses rêves, elle voyait Valère, maître du pouvoir, de la richesse et de la renommée, faisant à sa brillante compagne une existence enivrée. Un mirage cruel lui montrait et lui laissait contempler tous ces éblouissements; elle entendait le bruit des louanges publiques; elle apercevait jusqu'au blason du léger équipage qui portait rapidement la belle et célèbre marquise de Valère aux fêtes de la cour. Hélas! quel retour de songer à Cléante, et de se retrouver bourgeoise de Chignac, tout simplement et sans miséricorde, pour le reste de la vie!

— Si du moins, se disait-elle, son amour me voulait consoler! s'il consentait à me délivrer de cet horrible ennui qui me tue!... Si, méprisant les sottes opinions du monde...

Mille projets plus fous, plus effrénés qu'on ne le voudrait croire, assiégeaient à la fois son esprit. Imaginez l'état d'une âme où le feu des plaisirs, sans cesse attisé par de dangereux spectacles, et contraint uniquement par de vils calculs, éclate enfin sous la cendre de tous les principes d'honneur et de retenue qu'il a dévorés. Profondément corrompue, mais femme cependant, et remplie de chimères, Lucile allait jusqu'à rêver je ne sais quel étrange idéal de vertu, échafaudé sur des souvenirs de roman; une pastorale imbécile, où l'épouse ne serait adultère que pour devenir amante fidèle et dévouée. Car tels

sont ces cœurs perpétuellement enfants et que la sainteté seule parvient quelquefois à mûrir : au milieu de leurs perversités les plus noires, à l'origine des forfaits les plus hideux, on trouvera souvent une pensée puérile, presque innocente, et c'est là-dessus qu'auront été ourdies des trames d'enfer. Un homme meurt ; on dit que sa femme n'y a pas nui : la chose est possible. On ajoute que cette femme a fait cela par le désir d'aller, dans une chaumière au bord du Gardon, nourrir de laitage et couronner de fleurs champêtres quelque jeune berger : assurément je le crois ; et quand j'apprendrais que, par un nouveau sacrifice, elle a enterré le berger dans la plaine, uniquement parce qu'elle avait besoin de consoler et de servir au fond des bois un klephte sans passeport, rien ne m'étonnerait moins.

Je veux être exact, et je dois dire que pourtant Lucile, dans ce conflit de desseins et de pensées déraisonnables, en avait de sages aussi. Les yeux attachés sur le visage de Valère, elle croyait y lire sa condamnation. Elle s'attendait à être repoussée, méprisée. — Et ne ferais-tu pas mieux, malheureuse, murmurait-elle en elle-même, de le délivrer d'un amour qu'il trouvera criminel? Retire-toi! garde au moins son estime; va pleurer, sans qu'il sache que tu pleures, sur le sort affreux que tu t'es fait. Va le servir, et qu'il ignore à jamais ce qu'il te devra!

Mais ce n'était là peut-être qu'une autre réminiscence poétique, trop haute pour son cœur. Du reste, toutes ses incertitudes furent terminées lorsqu'elle vit Valère, quittant le petit monument où il s'était reposé, s'avancer lentement vers le buisson qui la cachait. Elle sortit de sa retraite, la tête haute, et marcha à la rencontre du jeune homme, résolue de s'abandonner à l'inspiration du moment.

Cléante, qui arrivait à pas de loup, jetant à droite et à gauche des regards soupçonneux, sans trop savoir ce qu'il pensait ni de quoi il avait peur, vit flotter et disparaître une écharpe à l'endroit où le chemin débouche dans la clairière. Cette circonstance lui donna des tintements d'oreilles ; il ne connaissait guère qu'une écharpe à plusieurs lieues à la ronde. Se jetant dans le fourré, et continuant de marcher avec plus de précaution encore, il parvint jusqu'à l'observatoire que Lucile venait d'abandonner. Elle y avait laissé son voile accroché aux bran-

ches. Il s'empara machinalement de cette pièce à conviction et regarda dans la clairière.

— Misérable jésuite! murmura-t-il en reconnaissant Valère, je te tuerai comme un chien!

XLIV

CLÉANTE APPREND DIVERSES CHOSES.

Rien au monde ne peut peindre le saisissement de Valère, lorsque Lucile, pâle, tremblante et plus belle de cette émotion, se montra devant lui. Il sentit ses genoux fléchir et se recommanda mentalement à Dieu, comme il l'aurait fait dans un grand danger. Je vois ici beaucoup de gens sourire, mais je suis obligé de dire la vérité. Bienheureux ceux qui comprennent mon langage! Ce sont des hommes honnêtes et des femmes de bien, et je les salue fraternellement. Les autres sont faits pour se moquer de moi; je les prie de ne point s'en gêner.

Le trouble de Valère ne contribua pas à rendre à Lucile cette belle assurance sur laquelle elle avait tant compté dans le cours de sa vie. Elle s'arrêta décontenancée; Valère en fit autant. Il y eut de part et d'autre une hésitation visible. Ce ne fut qu'un moment, mais ce moment suffit pour que Valère se rappelât les ordres de son confesseur, et prît, malgré le respect humain, terrible en ces circonstances, la résolution d'obéir. Il inclina son front couvert d'une vive rougeur, et, se tournant de côté, fit mine de passer outre, sans engager autrement la conversation.

Son mouvement acheva de déconcerter Lucile. Cléante, étonné autant qu'on peut l'être, n'y comprenait rien. Cette façon catholique lui paraissait en dehors de tous les usages connus.

La détermination de Lucile fut subite. En deux pas elle se trouva devant Valère et lui barra le chemin.

— Marcel! Marcel! s'écria-t-elle d'une voix tremblante.

— Madame, dit Valère ému et presque suppliant, que voulez-vous de moi?

— Hélas! poursuivit Lucile, vous me fuyez?

— Oui, madame, répondit-il plus froidement.

— Ecoutez, reprit Lucile avec une véhemence contenue; je

n'ai plus rien à cacher, rien à feindre, rien à perdre auprès de vous ; mais je soulagerai mon cœur. Si vous voulez vous venger de mes anciens torts, vous allez être vengé. Marcel, je vous aime, et vous m'aimez...

— Madame, interrompit gravement et doucement Valère, ne parlez point ainsi. Je ne voulus jamais me venger ; je n'ai plus, depuis bien longtemps, rien à pardonner. Tout ce qui s'est passé entre nous est oublié. Nous sommes étrangers l'un à l'autre. Lucile et Marcel sont morts; ils ne peuvent renaître.

— Pourquoi, s'écria Lucile, oh ! Marcel, pourquoi?

— Vous êtes mariée, dit Valère, et je suis chrétien.

A ces mots, Lucile, qui savait en définitive à peu près ce que c'est que la religion, comprit avec une sorte de rage silencieuse quelle immense barrière elle avait à franchir. Cloué dans sa cachette par une force supérieure à sa volonté et à sa colère, Cléante essuyait la sueur abondante qui coulait de son front.

— Je suis mariée, reprit Lucile, oui, je suis mariée.... Vous deviez me jeter ce mot cruel.... c'est par mépris que vous me dites cela, vous, chrétien ! Parce que je suis mariée, il faut que je souffre, que j'étouffe mon cœur ! En parlant comme je fais, j'outrage toutes les lois divines, n'est-ce pas ? Mon devoir, c'est de mourir... désespérée !... Votre vertu ne vous permettra pas de me tendre la main. Votre main serait souillée si elle touchait la mienne. Savez-vous à qui je suis mariée?...

Elle fondit en larmes et tempéra ainsi l'indignation qu'avait excitée dans l'âme de Valère cette sortie violente, où il ne pouvait d'ailleurs s'empêcher de soupçonner un peu de comédie.

— Je sais, Madame, dit-il, que vous avez le malheur de méconnaître l'affection profonde que M. Cléante a pour vous.... Enfin je l'ai bien vu ! Il est bon, franc, sincère ; vous-même, l'autre jour, vous me le faisiez entendre...

Si quelque chose au monde pouvait ajouter au mortel déplaisir que Lucile éprouvait, c'était l'éloge de Cléante. Elle comprenait avec un extrême dépit que l'entretien était mal engagé et qu'elle l'avait pris sur un ton trop tragique; mais le désir d'arriver à des formes plus douces ne put l'emporter sur l'impatience et l'humiliation d'entendre louer son mari par la bouche de Valère.

— Par grâce, monsieur, interrompit-elle, épargnez-vous cette facile générosité. M. Cléante est sans doute un homme admira-

ble ; mais tout ce que vous diriez ne pourrait faire que je ne sois malheureuse, et si ce n'est à cause de lui, c'est à cause de vous.

La physionomie de Valère exprima un doute modeste et poli. Dans le fond de l'âme, il éprouvait quelque gêne à se voir ainsi adorer, et ce n'eût plus été un effort pour lui de s'éloigner, s'il avait espéré qu'on voulût bien le laisser partir sans quelque crise de nerfs.

— A cause de vous! reprit Lucile. Mon malheur me force à tenir des discours étranges ; mais que m'importe à présent un peu plus ou moins d'humiliation et de honte ! Il est vrai que j'avais presque accepté cet atroce ennui, cette épouvantable destinée de ne vivre plus ni par l'esprit, ni par le cœur. Sans demander à Dieu comment j'avais mérité mon supplice, je m'y soumettais. Hélas ! pourquoi, Marcel, êtes-vous revenu ? Vous dites que Lucile est morte. Que n'est-elle morte, en effet, et dans la tombe ! Mais elle n'est morte que dans votre cœur. Sur la terre, elle vit avec le regret de ses torts, avec toute l'énergie des sentiments que vous lui avez connus... Non, non, Marcel, vous ne les avez pas connus, et ce fut ma faute, je l'avoue. Je vous laissai croire que je vous trahissais. J'étais si jeune ! Vous ne savez pas combien j'ai pleuré... Voyez, je ne me suis mariée que sept années après. Vous m'aviez bien oubliée, et j'attendais toujours.... j'attendais follement... Par charité, Marcel, écoutez-moi ! Ne voulez-vous point que j'aie la joie de me justifier ? N'ai-je pas été assez punie, ne le serai-je pas assez ? Ma vie est affreuse ! affreuse ! c'est une torture continuelle. Ce pauvre homme n'a aucune délicatesse : des sentiments vulgaires et bas, une irréligion grossière. Il m'aime... comme il aimait avant moi n'importe qui. Savez-vous de quoi il me parle plus volontiers ? des abjectes joies de sa vie passée !... Enfin je ne puis l'estimer ; j'ai tort, mais je ne puis. Quand je l'ai pris, je ne savais pas cela : une honnête fille ignore ces choses ; une honnête femme peut-elle les souffrir ? Prononcez, Marcel, et jugez vous-même si ce sont là de faibles tourments pour une femme qui fut aimée de vous. Je ne devais pas me marier, je devais rester fidèle à votre souvenir, à mes remords; mais vous savez ce que c'est qu'une pauvre fille isolée. Ses parents la pressent, elle va être sans appui, je pensais ne plus jamais vous revoir... Si vous aviez été plus clément pour mes premiers torts,

cela ne serait pas arrivé. Vous m'auriez corrigée de tous mes défauts... Je crois que je n'en aurais pas eus avec vous. Quelle joie de vous aimer, de vous obéir, d'être bonne, de vous voir heureux! J'avais de la religion; le bonheur et vos conseils m'en auraient inspiré davantage. Aujourd'hui je n'en ai plus; cet homme a tout détruit. Il faut me prendre en pitié, Marcel. La Providence a été miséricordieuse pour vous, elle ne l'a pas été pour moi. Concevez-vous cette fatalité implacable qui vous fait passer ici au moment de mon mariage? Ah! si Dieu vous avait amené un jour plus tôt, si seulement je n'avais pas été dupe d'un jeu cruel de mon imagination, à l'instant, je vous le jure, dans l'église, devant tout le monde, je me serais jetée à vos pieds, je me serais écriée que je ne pouvais appartenir qu'à vous. J'étais pure encore... Vous m'auriez emmenée, n'est-ce pas, Marcel? Nous aurions fui loin, dans un coin du monde. Oh! que votre amour m'eût payée de ma réputation perdue; que le mien vous eût bien récompensé de cette gloire et de cette fortune délaissée pour moi.... mon noble Marcel!

Elle se tut, haletante, ivre de son audace, de sa passion, de ses mensonges. Valère, épouvanté d'un pareil délire, osait à peine en croire son oreille et ses yeux. Cherchant, moitié par charité, moitié par politesse, à dissimuler le mépris glacial qu'il éprouvait, il essaya quelques paroles de raison. Lucile l'interrompit avec une expression d'ingénuité tout à la fois passionnée et soumise.

— Si vous voulez, dit-elle, me témoigner un peu d'attachement, un peu de pitié, j'écouterai tous vos conseils, je ferai tout ce que vous m'ordonnerez; vous me verrez accomplir d'un cœur ferme et généreux mes plus pénibles devoirs. Oui, vous avez raison... Je ne serai jamais heureuse, mais je pourrai du moins retrouver la paix, cette paix morne où j'étais parvenue à m'endormir quand votre présence m'a réveillée. Puisque le devoir existe, il ne s'agit que d'obéir. Mais si vous me refusez secours, je ne puis rien. Il me faut la joie de vous voir et l'honneur d'être votre amie. Vous pouvez ici faire une belle et bonne œuvre, Marcel. Tenez, je vous le dis franchement : j'ai souhaité m'éloigner de la vertu, vous pouvez m'y ramener. Si je vous suis odieuse, ayez pour mon âme qui se perd un peu de charité chrétienne. Conduite par vous, je puis rentrer dans la bonne voie. Je serais pénétrée de tant de reconnaissance pour ce pre-

mier et unique bonheur que Dieu m'accorderait depuis que vous m'avez abandonnée! Je reviendrais à la religion, car je n'ai pas perdu la foi. Je vous bénirais, je bénirais mes infortunes, et je parviendrais peut-être à éclairer mon mari, que je rendrais plus heureux. Ne voulez-vous pas nous sauver?

— Eh! madame, dit Valère, comment le puis-je autrement qu'en priant pour vous?

— Vous le pouvez, reprit ardemment Lucile; il suffit de ne point me fuir comme vous l'avez fait, ce qui me jette dans une frénésie de haine contre Dieu, contre la religion, contre vous, contre le monde entier. Venez nous voir quelquefois; je ne vous dirai plus rien qui vous déplaise. Nous nous mettrons à votre service, nous assurerons votre élection. Je gagnerai très-aisément votre principal ennemi. Oh! je fais de lui ce que je veux. Il ne sera pas même nécessaire que vous lui disiez un mot. Une fois député, vous aurez tant de choses à faire que vous ne penserez plus à cette pauvre femme ensevelie au fond de sa province; mais je serai fière de vos succès; j'aurai mis la main à votre fortune, et je trouverai que ma vie n'a pas été perdue. Vous serez notre ami. Votre nom, qui va remplir le monde, ne viendra pas toujours à moi comme un outrage et comme un remords. Concevez donc ce que j'aurais à souffrir: tant que vous vivrez on ne parlera que de vous dans ce pays, et vous voudriez que votre nom prononcé soulevât toujours un blasphème dans mon cœur!.... Cléante ne croit pas à la religion, ni à la vertu; mais quand plus tard, vieille, je lui révèlerai que je vous ai aimé, que je vous l'ai dit, que vous m'aimiez peut-être, et que, loin de profiter de ma faiblesse, vous m'avez rendue au devoir, je le verrai tomber à genoux. Venez, Marcel, on vous attend chez moi. Oubliez ce que vous venez d'entendre, c'est fini. A présent que je n'ai plus ce poids sur l'âme, je suis plus calme, et je vous demande pardon de mon égarement. Je ne suis point faite pour le crime. Venez voir Cléante : je sais qu'il vous aime; vous le dominerez aisément. Peut-être sera-t-il converti avant moi : s'il était chrétien, je serais plus heureuse. Allons, partons! je promets à la bonne Vierge de l'*Ave* que vous serez satisfait de votre ancienne et nouvelle amie.

— Madame, reprit Valère oppressé, nous nous quitterons ici, et nous prierons Dieu de faire en sorte que nous puissions ne jamais nous revoir. Je n'ai aucun appui à vous donner; vous

n'avez nul besoin de mes conseils. Quant à moi, je dois vous fuir, et, s'il faut que je l'avoue, on me l'ordonne. Ainsi, dans le cas où vous croiriez que je vous hais ou que je me venge, vous le voyez, tels ne sont point les sentiments auxquels j'obéis. Il n'y a point de relations innocentes possibles entre nous. Souhaitons-nous mutuellement l'oubli et le silence.

— Hélas ! Marcel, et tant de bonheur nous était réservé ! Pour moi, j'ai tout mérité ; mais vous qui êtes si bon et que j'ai méconnu, suis-je condamnée à penser qu'après de si longues années vous souffrez encore à cause de moi ?

— Non, madame, répondit Valère, éloignez ce souci. Les chagrins que j'ai reçus de vous ont été plus vifs que durables, et m'ont peut-être épargné de grands malheurs. Après cette première épreuve, j'ai tout de suite assigné à ma vie un but dont je suis content, et que je ne veux point abandonner. Je n'ai pu vous revoir sans quelque trouble....

— Est-il vrai ? s'écria Lucile. Oh ! Marcel, ce seul mot me console de tout, et me ferait supporter même une séparation éternelle.

Valère poursuivit avec plus de froideur.

— Je n'ai pas maudit mon premier amour, et j'ai horreur pour moi et pour vous-même de celui que je pourrais éprouver aujourd'hui. Si je n'étais pas chrétien, si je n'étais que l'homme qui vous aima jadis, je voudrais encore étouffer une passion qui vous outrage et qui détruirait les chastes souvenirs que me rappellent ces lieux.

— Je ne vous comprends pas, balbutia Lucile, humiliée sous le regard ferme de son ancien amant.

— Vous baisseriez les yeux, répliqua Valère, si je m'expliquais davantage. Pour tout dire et tout terminer entre nous, je vous aime et je ne vous aime pas, et vous éprouvez un sentiment tout semblable. Il n'y a rien de pur, rien d'excusable dans cette passion. Elle devrait vous révolter, et je vous répète qu'elle me fait horreur.

— Poursuivez, murmura faiblement Lucile, domptant, par un effort inouï, son orgueil et sa colère ; poursuivez, monsieur. Vous révolteriez, sans doute, par ce langage, la dernière des créatures ; mais vous me parlez, et je suis encore trop heureuse.

Valère, à ce mot, sentit chanceler son courage ; il se remit pourtant.

— Madame, reprit-il, ayez pitié de vous-même. Quelle que soit l'amertume de votre vie, soyez convaincue que vous y trouverez des consolations dès que vous voudrez fermement embrasser vos devoirs. Vous oublierez comme moi ce qui vous trouble en ce moment. Si votre intérêt vous touche, faites ce que je fis après vous avoir perdue : tournez-vous vers Dieu. Vous ne pouvez rien aimer avec autant d'énergie que je vous aimais alors, ni être déséspérée autant que je le fus ; Dieu remplaça tout, et avec abondance. Qu'arriverait-il si je cédais à ce désir violent, mais éphémère, qui voudrait en vain ressusciter le passé? De l'ennui vous tomberiez dans le remords, et bientôt vous me verriez fuir, exécrable à moi-même, loin des lieux où vous seriez, et loin de tout ce qui me parlerait de vous.

— Qu'importe ! s'écria Lucile, vous m'auriez aimée.

— Non, madame, dit Valère, je ne vous aurais pas aimée. A l'âge que nous avons, une liaison adultère ne s'appelle pas de l'amour. Adieu, madame ; il me serait pénible de prolonger un entretien qui m'oblige à vous dire de telles choses. Puissiez-vous, plus tard, ayant réfléchi sur mes paroles, m'en savoir gré ! Alors vous offrirez à Dieu votre cœur éprouvé, et vous y sentirez des joies inconnues. Suivez ce dernier conseil d'un ami véritable ; c'est le seul bonheur que je puisse recevoir de vous.

Valère, en prononçant ces mots, se tourna vers la croix, l'embrassa d'un regard reconnaissant, et quitta lentement la clairière de l'*Ave*.

Lucile, muette et terrible, le suivit des yeux jusqu'au moment où il disparut dans le bois. S'il y avait eu là quelque sopha, peut-être se fût-elle sincèrement évanouie ; mais comme il fallait s'en passer la fantaisie sur l'herbe tendre, elle partit, après avoir aussi regardé la croix à sa manière, et reprit d'un pas ferme le chemin du Sauvageon.

Cléante, dans un état facile à imaginer, avait eu d'abord la pensée d'aborder sa femme avec une branche de houx que pouvait lui procurer sa retraite. Il craignit sa propre colère, et eut assez d'empire sur lui-même pour remettre les explications à un autre moment. Gagnant à travers le fourré, il de-

vança Lucile, et vint, lorsqu'elle arriva, la recevoir à la porte du jardin.

— D'où viens-tu? lui dit-il; depuis une heure on te cherche partout.

XLV

CONCLUSION MORALE ET POLITIQUE.

Cette question et plusieurs autres inquiétèrent Lucile, déjà mal rassurée de n'avoir pas retrouvé à la sortie du bois son petit factionnaire. Cléante parlait d'un ton neuf, avec un air de chef et de maître de la communauté civile. Lucile pensa tout de suite qu'il avait des soupçons, et elle mit dans ses réponses une douceur prudente; mais elle eut le chagrin de voir que Cléante en paraissait plus irrité. Elle demanda si M. de Valère était arrivé.

— Ne sais-tu pas qu'il ne viendra point? dit Cléante.

— Comment puis-je le savoir? reprit Lucile effrayée. Baptiste m'a rapporté qu'il acceptait, et même en me promenant dans le bois je craignais de le rencontrer.

— Tu craignais de le rencontrer! Il te fait donc peur?

— Mon ami, qu'avez-vous contre moi? Vous semblez prendre plaisir à entendre de travers tout ce que je dis. Je craignais de rencontrer M. de Valère, parce qu'il aurait pu croire que j'allais au-devant de lui?

— Eh bien, quand il l'aurait cru?

— A cet égard, vous me permettrez, Cléante, d'avoir plus de scrupules que vous. Je puis agir par des raisons que vous ignorez.

— Je n'ai pas assez d'esprit pour deviner les énigmes. Explique-toi.

Cette parole fut dite avec un accent de haut-justicier qui autorisait toutes les craintes.

Lucile prit tant bien que mal une attitude d'épouse injustement offensée.

— L'explication sera facile, dit-elle, quoique j'eusse souhaité l'éviter. M. de Valère m'a aimée et s'en souvient. Voilà tout. Dans l'intérêt de votre repos...

Cléante éclata.

— Tais-toi, s'écria-t-il, monstre d'hypocrisie! Ne me fais

pas repentir de t'avoir épargnée tout à l'heure. Ne prononce jamais devant moi le nom de cet homme. Je le hais, mais je l'estime autant que je te méprise, toi !

Il tira de sa poche le voile qu'il avait ramassé dans le bois, et le porta, par un mouvement violent, jusque sur la figure de Lucile :

— Tiens ! sais-tu où tu as laissé ce voile ? C'est là que je l'ai pris. J'ai tout vu et tout entendu. A genoux, misérable ! demande-moi la vie.

Il ne s'agissait plus d'y mettre de la fierté. Lucile se prosterna, demandant grâce, et criant qu'elle allait mourir.

— La dernière des créatures, poursuivit Cléante, tu l'as dis toi-même, serait morte de honte sous les mépris qu'il t'a prodigués. J'en ai vu de bien effrontées : aucune n'aurait parlé comme tu l'as fait. Cet homme s'est enfui, consterné des infamies de ton cœur ; mais il n'a pu connaître ton abjection tout entière, et moi je l'ai mesurée. Je t'ai épousée sans un sou, je t'ai sacrifié mon avenir, je t'ai entourée des soins les plus tendres ; tu n'as pas, depuis un an, formé un désir que je n'aie satisfait ; tu n'as pas eu un caprice auquel je n'aie obéi, et tu vas dire que je te rends malheureuse ! Et ne pouvant me déshonorer par tes œuvres, tu cherches à le faire par tes paroles !... Tu trompes le monde, tu trompes Dieu, tu trompes ton mari, et celui que tu choisis pour complice, cet homme que tu veux séduire, que tu veux débaucher, tu le trompes encore. Il croit peut-être que tu l'aimes : tu n'aimes que le mal, tu n'aimes que le vice. Si tu pouvais me trahir sans crime, tu ne me trahirais pas. Non ! dans les derniers degrés du désordre, je n'ai rien vu d'égal à ta perversité. Les malheureuses, les malheureuses qu'on regarde avec dégoût ont des excuses que tu n'as point. Ta place et celle des femmes de ta sorte est après ce rebut de l'espèce humaine.... Ah ! tu te dis à plaindre !... Par hasard, et pour cette fois, tu n'auras pas menti. Ma vie est empoisonnée ; tu vas voir ce que sera la tienne. Je te traiterai selon tes mérites. Tu m'as trouvé stupide quand je t'aimais...... Nous allons changer d'allures. Je ne t'abandonnerai pas, comme j'en ai eu le dessein et comme tu l'espères peut-être ; je ne veux point que le nom que j'ai eu le malheur de te donner soit traîné dans la boue. J'y veillerai ; prends bien garde.

Lucile murmura quelques mots d'une voix éteinte.

— Tais-toi, dit Cléante, dont la fureur semblait s'accroître. Quand je t'interrogerai, tu me répondras. Pas de pleurs, pas d'évanouissements : je saurais bien te faire revenir..... Tu sais que je n'ai aucune délicatesse.

Et il fit siffler, d'une façon significative, aux oreilles de la plus belle et de la plus honorée femme de Chignac, une cravache qu'il tenait à la main.

— Tiens, poursuivit-il, je m'en vais. Si je te touchais une fois, je te laisserais sur la place. Nous avons du monde ; habille-toi!...

Lucile se sentait dévorée d'une fièvre de vengeance qui ne lui permettait pas de perdre le temps à se lamenter. Elle fit sa toilette et descendit au salon, où elle trouva Lagarrigue et plusieurs électeurs de Givraines. Cléante n'était pas encore rentré. On s'entretenait déjà des élections, et les esprits paraissaient favorablement disposés pour Valère. Lagarrigue lui-même en parlait dans les meilleurs termes. Lucile l'attira dans l'embrasure d'une croisée.

— Monsieur Lagarrigue, lui dit-elle avec le sourire le plus aimable, je voudrais influer sur votre vote ; mais je voudrais aussi que personne ne le sût. Consentez-vous à me servir, et me promettez-vous le plus rigoureux secret ?

— Madame, dit Lagarrigue ravi, ordonnez.

— Je puis me fier à votre loyauté ?

Lagarrigue avait été assez beau sergent-major pour être encore fat malgré ses quarante ans et sa piètre condition. Il répondit à Lucile qu'elle pouvait se fier à son dévouement.

— Eh bien, reprit-elle, sachez, mais ceci n'est que pour vous, que M. de Valère n'est pas mon candidat.

— Ni le mien, madame, dit Lagarrigue ; je ne l'aurais soutenu qu'en vue de vous être agréable, et bien à contre-cœur. M. Cléante m'a parlé si chaudement pour lui...

— Mon mari a son opinion et moi j'ai la mienne. Je ne veux point le contrarier ouvertement, mais...

— Soyez tranquille, madame. Si M. de Valère obtient cinquante voix, je ne m'appelle pas Lagarrigue, et je veux être condamné à ne vous revoir jamais.

— Oh! fit Lucile, vous allez trop loin. Je ne consens pas si vite à me priver de mes amis.

Cléante arriva ; l'on se mit à table. Le repas fut sérieux en dé-

pit de la gaîté un peu forcée du maître de la maison. Chaque fois qu'il était question d'élection, Lagarrigue, Lucile ou Cléante parlaient d'autre chose. Au dessert, néanmoins, Cléante, moins par générosité que par désir de blesser Lucile, fit l'éloge de Valère.

— Et vous, madame, demanda poliment un des convives, que pensez-vous de notre candidat?

— Je suis neutre, monsieur, répondit Lucile ; ces affaires-là ne sont pas de mon ressort.

— Oh! dit gaîment Cléante, il ne faut point s'en rapporter à ma femme : elle trouve que M. de Valère est trop dévot.

On se sépara de bonne heure. Les convives reprirent ensemble le chemin de Givraines.

— Ah ça, Lagarrigue, dit l'un d'eux, il me semble que ça été un peu froid pour M. de Valère. Franchement, que pensez-vous de lui ?

— Bah! répondit Lagarrigue qui connaissait ses concitoyens, ne m'en parlez pas. C'est un *puant* et un aristocrate. Croiriez-vous qu'il a refusé de venir dîner avec nous? J'en suis content parce qu'il est jésuite et nous aurait enjôlés. Vive Camus! voilà notre homme. Les vieux de l'opposition, mes amis, il n'y a que cela! Ce n'est pas toujours brillant, mais ce n'est jamais fier, et c'est crânement patriote. Laissez venir le petit Thiers : Camus sera influent, et Givraines s'en ressentira sans avoir eu la honte de voter pour un ministériel. Je ne m'appelle pas Lagarrigue si Camus ne nous fait pas faire une halle avant deux ans.

La candidature de Valère était perdue, ou, pour employer une expression du style politique de M. Lagarrigue, *enfoncée*.

— A partir de ce moment tout alla de mal en pire dans les affaires électorales de notre héros. Aux amis de Lagarrigue se réunirent les voteurs de Charabiac pour se venger de n'avoir pas leur chemin, une partie des ministériels qui décidément ne pouvaient consentir à se faire représenter par un jésuite, et presque tous les légitimistes, les uns, ceux qui n'étaient pas nobles, afin de punir Valère d'avoir oublié sa noblesse, les autres par discipline de parti. L'avocat général resta fidèle, mais malgré sa fidélité et le zèle ardent du petit journaliste qui ne cessait de conseiller en rougissant des choses inacceptables, Valère n'obtint au scrutin qu'une minorité ridicule; il s'y atten-

dait et avait voulu boire le calice jusqu'à la lie, se refusant aux prières du journaliste, qui le conjurait à la fin de se désister.

ÉPILOGUE.

Je pourrais sans doute ajouter un chapitre à cette histoire, mais je craindrais qu'il ne parût languissant. Qu'importe au lecteur de savoir si Lucile, vengée de Valère par la défaite électorale de ce dernier, a pu se venger encore de son mari, et si elle le pourra? Quatre ans après la scène de la clairière de l'*Ave*, Lucile est toujours la Minerve de Chignac, réputée impeccable, adorée des surnuméraires et des officiers, révérée des bourgeois. Cependant on remarque qu'elle jaunit, et l'autre jour elle a vu, comme une fêlure sinistre, dans son diadème de cheveux noirs, courir un long fil d'argent. Pendant quelque temps plusieurs personnes ont pensé que Cléante la battait. On n'en parle plus, et l'on dit seulement que cette honnête femme s'ennuie d'une manière incomparable. D'où les gens qui s'intéressent à sa destinée peuvent conclure qu'elle s'ennuiera toute sa vie, car elle a maintenant trente ans passés, et sera vieille tout à l'heure. Qu'on veuille bien se représenter ce que c'est que la vieillesse pour une femme qui n'a point de religion, point d'enfants, et qui n'aime point son mari : l'on verra que ma composition , pour malhabile qu'elle soit, ne manque pas aux règles de l'art et de la morale, qui veulent qu'au dénoûment de toute aventure le crime soit puni. On se demande parfois quelle est, ici-bas, la peine infligée à certains coupables : ils vivent.

Cléante, pour lequel j'éprouve toute la pitié, mais aussi tout le mépris que m'inspirent beaucoup d'honnêtes gens , n'a pas profité des lumières que la conduite de Valère fit un instant briller à ses yeux. De même que Lucile continue d'aller à la messe le dimanche, il continue d'être esprit-fort, et, sans cesser d'être jaloux, il est devenu mari infidèle. Ses scandales sont publics à Chignac; la vertu de Lucile, que l'on plaint, en est d'autant plus célébrée. Du reste, tout le monde estime infiniment Cléante : il a la croix, il donne des fêtes qui effacent celles de la préfecture, il passe enfin pour un gaillard qui sait faire bon usage de la vie. On ne songe pas qu'il est soumis à d'assez fré-

quentes attaques de goutte, et que, tandis que Lucile bâille dans sa chambre sur un roman nouveau, l'heureux Cléante, empaqueté de flanelle, maugrée et jure à loisir, tout seul dans son cabinet.

Le petit journaliste est parti de Chignac en même temps que Valère, non sans avoir trouvé le moyen de faire causer Lagarrigue et Cléante, et de dire adieu à Lucile qui l'aurait voulu retenir. Je comptais sur leur entretien pour égayer ce chapitre, que je ne ferai pas. Ce fut, du reste, une des dernières cruautés qu'il se permit en ce genre. Ayant résolu de devenir meilleur, il est devenu plus indulgent. Son départ a tué *l'Eclaireur*, au grand contentement du *Hérault*, lequel y trouva deux avantages : *son bien premièrement, et puis le mal d'autrui*... LA FONTAINE.

Lagarrigue, toujours usurier, est chevalier de la Légion-d'Honneur, et son représentant Camus, toujours député de l'opposition, a obtenu du ministère 25,000 fr. pour faire bâtir une halle à Givraines.

L'avocat général n'est pas encore franc libéral comme il se l'était tant promis. Tout au contraire il est maintenant juste-milieu fougueux et furieux : il veut l'alliance anglaise, les fortifications, les dotations, les lois de septembre ; il désirerait inventer quelque chose de mieux. Cela tient à ce que le ministre de la justice, au lieu de l'asseoir conseiller à Chignac, l'a dressé procureur général dans une autre petite cour. Et comme le digne homme continue à mourir de peur, il fait rage afin d'obtenir le plus tôt possible une présidence et sa chère inamovibilité. Nul doute qu'alors le caractère libéral ne reparaisse et ne brille en lui du plus pur éclat. En attendant, malheur à moi si je tombe sous sa main !

Plus que dégoûté de ses amis politiques, mais sans haine contre qui que ce soit en ce monde, Valère, au moment où j'écris, fait ses préparatifs pour un voyage à Rome. Selon toute apparence, il y demeurera longtemps. Il n'est plus maître des requêtes, ni familier du ministre, ni mêlé aux tristes affaires de l'Etat. Dernièrement il a cédé presque pour rien son domaine à une congrégation de religieuses enseignantes et hospitalières qui s'occupent de faire bâtir une maison de refuge sur la clairière de l'*Ave*. L'ancien rédacteur en chef de *l'Eclaireur* regarde partir Valère avec un mélange de tristesse, d'envie et

d'admiration. Seul il connaît ses desseins ultérieurs et ne les révèle pas. — Marcel, lui disait-il, je vous approuve et je vous loue ; mais en même temps je vous regrette. Il me semble que vous êtes nécessaire ici. Avez-vous bien considéré l'état du monde ? Voyez combien on nous attaque, et combien peu nous avons de combattants.

— Ne craignez point, répondit Valère ; la guerre ne m'a pas lassé, je vais aussi combattre ; mais combattre ne me suffit plus : il faut encore pouvoir absoudre.

Louis Veuillot.

UN CONCLAVE.

L'Histoire de saint Pie V, par M. le vicomte de Falloux, paraîtra ces jours-ci. Nous sommes heureux d'en donner par avance et comme recommandation un fragment à nos lecteurs.

« Un conclave, renfermant toujours des vues et des prétentions diverses, est sujet à des longueurs fort dommageables au bien de la religion. L'embarras même de décerner le prix à tant d'éminentes vertus, la diplomatie des monarques, les rivalités, les exclusions fomentent et prolongent les difficultés, jusqu'à ce que l'inspiration divine vienne à souffler sur toutes ces brigues, les dissipe, et désigne le front souvent le plus humblement incliné.

« Le conclave qui s'ouvrait ne fut exempt d'aucune des vicissitudes habituelles. Tous les regards se tournèrent d'abord vers l'archevêque de Milan. Charles Borromée n'était âgé que de vingt-trois ans lorsque son oncle lui conféra la pourpre, et le jeune cardinal, dans le maniement des affaires les plus délicates, avait promptement mérité l'amour des peuples ainsi que la confiance des rois. A peine entré dans sa vingt-huitième année, il se trouvait alors chef de la plus nombreuse fraction de cardinaux dont la plupart avaient été créés par son oncle, et derrière lui consentaient à se ranger les diverses influences étrangères. Philippe II avait salué avec joie l'élévation de Borromée à la tête d'un des principaux diocèses de ses Etats.

« La cour de Madrid était devenue, depuis quelques années, un séjour habituel pour les princes italiens ; les Orsini, les Rovère y occupaient des charges considérables, et les jeunes seigneurs espagnols venaient à leur tour, par Naples et Milan, se former aux écoles de Bologne et de Padoue. Les intérêts qui enveloppaient Rome le plus

immédiatement se personnifiaient donc dans le fils de Charles-Quint, et ce prince s'unissait aux vues pacifiques du sacré collége. L'empire venait de passer, affaibli, des mains de Ferdinand Ier dans celles de Maximilien II. La France inquiète voyait se prolonger l'enfance de Charles IX sous la tutelle et par les soins jaloux de Catherine de Médicis. Le roi de Portugal, don Sébastien, n'était âgé que de quatorze ans, et le trône d'Angleterre, occupé par Elisabeth, n'était plus compté parmi les trônes catholiques.

« Le cardinal Borromée, qui ne pouvait se dissimuler l'étendue de sa responsabilité, n'entra dans le conclave qu'avec la ferme résolution d'immoler ses propres affections à l'intérêt de la chrétienté; il tint parole. Dès le premier jour, les cardinaux Morone et Sirlet furent, par son initiative, présentés aux suffrages. Le nom de Morone venait de retentir dans la chrétienté, avec les derniers travaux du concile, qu'il présidait. Le cardinal Sirlet était un des hommes les plus doctes de son siècle, versé dans les belles-lettres, dans les langues grecque et hébraïque.

« Charles Borromée avait déjà gagné beaucoup de voix à Morone, lorsqu'il vint solliciter le cardinal Alexandrin, qui restait enfermé dans sa cellule, n'attendant que de la prière le succès d'un Pape selon son cœur. Il remontra facilement à Borromée les inconvénients de ce choix : que personne ne pouvait rendre, plus sciemment que lui, témoignage de la foi du cardinal Morone, mais que, dans les circonstances qui désolaient l'Eglise, l'élu qu'on élevait sur la chaire de saint Pierre ne devait donner prise à aucune récrimination dans le passé, même la plus injuste. Borromée, rencontrant à ce sujet dans le cardinal Alexandrin une résistance invincible, se rendit à ses objections, et lui proposa le cardinal Sirlet. Le cardinal Alexandrin alors lui promit son vote, et consentit même à presser quelques-uns de ses amis en faveur de cet irréprochable collègue. Mais d'autres cardinaux, à leur tour, traversèrent cette nomination, non qu'ils contestassent les vertus du cardinal, mais parce qu'ils soutenaient que l'Eglise avait besoin d'un chef plus adonné aux affaires qu'aux sciences.

« Borromée, s'apercevant que ces contestations n'aboutissaient qu'à la prolongation du conclave, songea soudainement au cardinal Alexandrin lui-même, et ne douta point que ce nom ne fît cesser toutes les hésitations. Il s'en ouvrit au cardinal Morone et au cardinal Farnèse; ceux-ci découvrirent encore un obstacle, et répondirent que les lois de la plus vulgaire prudence interdisaient ce choix ; que le chapeau de ce cardinal lui ayant été donné par Paul, dont la maison avait été si cruellement traitée par Pie IV, on s'exposait à d'inévitables

représailles de la part d'un ancien ami des Caraffa. Ces considérations, sans réplique au point de vue humain et dans l'intérêt surtout de Borromée, propre neveu du persécuteur des Caraffa, ne le troublèrent pourtant en aucune façon. Rappelant les saints travaux auxquels ils avaient été employés tous les deux ensemble sous le pontificat de Pie IV, il engagea ses amis à ne chercher, comme lui, de garantie que dans le caractère du nouvel élu. Son désintéressement finit par triompher de tous les obstacles. Ces trois cardinaux, voyant leur résolution unanimement approuvée par leurs collègues, reparurent dans la cellule de Ghislieri, pour lui annoncer son élévation.

« A un profond étonnement succéda la résistance de son humilité; mais Borromée, Morone et Farnèse avaient bien prévu qu'il faudrait soutenir cette dernière lutte. Ils prirent tour à tour la parole avec une extrême chaleur, et, s'apercevant que l'autorité de leurs raisons allait échouer contre l'inflexibilité de ses refus, ils l'arrachèrent de sa cellule avec une sorte de violence, et l'entraînèrent dans leurs bras jusqu'à la chapelle où se pratique la première cérémonie de l'adoration.

« Tous les cardinaux réunis se jetèrent à ses genoux dès qu'ils le virent paraître, et proclamèrent Souverain Pontife le plus pauvre d'entre eux, celui qui n'appartenait à aucun parti, mais celui-là, il est vrai, que présentait saint Charles Borromée et qui devait s'appeler saint Pie V.

« Il fallait cependant, pour que cette élection fût valide, qu'il y donnât son consentement, et prononçât les mots solennels de l'acceptation. Cet effort ne fut pas obtenu sans de nouvelles démonstrations de son effroi, et de nouvelles protestations de son indignité, mêlées d'abondantes larmes. Lorsque les acclamations de ceux qui n'osaient déjà plus le nommer leur collègue eurent encore une fois étouffé ses gémissements, il prit le nom de Pie, comme un nouvel engagement envers Dieu, et un témoignage de soumission envers Borromée, qu'il honorait ainsi dans la mémoire de Pie IV.

« Ce nom de Pie (*Pius*) remonte au IIe siècle de l'Église. Il avait été décerné, comme qualification de la plus haute piété, au successeur de saint Hygin, élu Pape en l'année 142, et canonisé sous le nom de saint Pie Ier.

« Toutes les opérations du scrutin ont lieu dans la chapelle du Quirinal; les votes sont déposés dans un calice, et les vêtements pontificaux préparés derrière l'autel. Après en avoir été revêtu, Pie V se plaça sur un siége adossé à l'autel, et reçut la première *obédience* ou *adoration* des cardinaux, avec le baisement de la main et l'em-

brassement sur les deux joues. Le cardinal camerlingue, se présentant à son rang, lui passa au doigt l'anneau du Pêcheur, que le Pape remit au maître des cérémonies, chargé d'y faire graver le nom élu. Le cardinal premier diacre demanda alors à Sa Sainteté la permission d'aller annoncer son exaltation, et, accompagné d'un maître des cérémonies portant la croix papale, il se rendit à la fenêtre murée qui donne sur la place du Quirinal et que les maçons du conclave n'ouvrent que pour cet instant. Le cardinal, couvert de la barrette, proclama l'élection en ces termes devant la multitude dans une impatiente attente : « *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus em. ac rev. Alexandrinum cardinalem, tituli S. Sabinæ presbyterum, qui sibi imposuit nomen Pium quintum :* Je vous annonce une grande joie : nous avons pour Pape l'éminentissime et révérendissime cardinal d'Alexandrie, prêtre du titre de S.-Sabine, qui s'est donné le nom de Pie V. »

« Les cardinaux, redevenus libres, retournèrent à leurs palais. Le soir même ils revinrent se placer, suivant leur rang, dans la chapelle Sixtine, et Sa Sainteté arriva du Quirinal au Vatican, dans sa voiture précédée d'une escorte. Il revêtit de nouveau les habits pontificaux, en moire blanche, posa sur sa tête la calotte blanche, chaussa des souliers de velours rouge brodés d'une croix d'or. Là eut lieu le second hommage, avec la même accolade et le baisement du pied.

« Ces profondes démonstrations de respect remontent aussi haut que la Papauté elle-même. Corneille, centurion, adora de même saint Pierre, en se jetant à ses genoux, et témoignant, par tous les signes de l'humilité extérieure, la vénération qu'il professait pour le prince des apôtres, investi de l'autorité de Dieu sur la terre; et c'est dans cet esprit du centurion que les fidèles se prosternent encore tous les jours devant le Vicaire de Jésus-Christ. L'usage de baiser le pied du souverain Pontife n'a ni une autre origine, ni une moindre antiquité. Les empereurs païens exigeaient cet hommage comme dû à leur personne et à leur puissance, et portaient exprès des cothurnes enrichis de pierres précieuses. Les Papes, jugeant à propos de tourner ce faste à la gloire du Dieu crucifié par leur ordre, substituèrent, dès les premiers temps de la primitive Église, la croix sur leurs sandales, et la présentèrent ainsi au baiser et à l'amour des fidèles qu'on introduisait en leur présence.

« De la chapelle Sixtine Pie V descendit à la basilique de Saint-Pierre, précédé du sacré collége et de tout le corps des prélats, la musique entonnant : *Ecce sacerdos magnus*. Sa Sainteté fut conduite d'abord à l'autel du Saint-Sacrement, y fit une fervente prière, puis

se dirigea vers l'autel pontifical, sur lequel son trône est placé. Pie V s'y assit, et reçut la troisième adoration, tandis que les acclamations de l'Église universelle le saluaient dans l'hymne du *Te Deum*, suivi des versets et des oraisons pour le nouveau pontife. Pie V descendit ensuite de son siége, et, debout sur les degrés de l'autel, donna au peuple sa première bénédiction. C'est durant cette cérémonie qu'un prélat brûle trois fois des étoupes devant le Pape en lui adressant ces mots : « *Sic transit gloria mundi.* »

« Le sacré collége dépêcha des courriers à tous les princes chrétiens, pour leur annoncer l'élévation du cardinal Alexandrin sur le trône apostolique, et les exhorter à remercier Dieu d'avoir donné un tel chef à son Église. Mais les réjouissances ordinaires ne signalèrent pas seules cette élection : le ciel voulut manifester par des signes extraordinaires la part qu'il y avait prise.

« Le cardinal de Gonzague était tombé extrêmement malade durant le conclave, et ne pouvait plus s'unir à aucun des mouvements du sacré collége. Dans la nuit qui précéda l'élection, il s'éveilla en sursaut, appela ses gens, leur reprocha de ne l'avoir point averti de l'élévation du cardinal Alexandrin; puis, quelques heures après, il rendit le dernier soupir. Ses serviteurs crurent d'abord qu'ils venaient d'assister au délire d'un mourant; mais le lendemain, en apprenant le nom du Pape, ils comprirent au contraire qu'ils avaient été témoins d'une révélation surnaturelle, et publièrent aussitôt la confidence miraculeuse dont leur maître avait été favorisé sur son lit de mort (1).

« L'ambassadeur de France avait expédié à Paris un courrier extraordinaire, qui, passant près de Bosco, fut emporté par son cheval vers le village, où il s'arrêta. Les habitants, apercevant ce cavalier fort embarrassé par la mutinerie de sa monture, lui demandèrent où il se rendait. Celui-ci, sans savoir dans quel lieu il se trouvait, répondit qu'il allait annoncer au roi de France l'élection du cardinal Alexandrin, et à peine avait-il eu le temps de remarquer l'allégresse répandue à ces mots parmi les auditeurs que le cheval reprit au galop sa course vers le grand chemin. Le lendemain arriva un message exprès du Pape à ses chers compatriotes; mais les habitants de Bosco n'hésitèrent pas à lui répondre qu'ils avaient été instruits dès la veille par un miracle.

« Le prieur du couvent de la Minerve eut une vision à peu près semblable à celle du cardinal de Gonzague, mais elle lui montrait le

(1) Ce miracle et ceux qui suivent sont empruntés fidèlement aux différentes histoires de saint Pie V, et particulièrement à la vie, déjà citée, et publiée en français par le Père Feuillet.

Pape paraissant et disparaissant presque à la même heure, d'où il avait conclu que l'Église ne le posséderait qu'un instant. Il confia sa crainte au Pape lui-même, qui s'écria : « *Lœtatus sum in his quœ dicta sunt mihi: In domum Domini ibimus:* Je me suis réjoui des paroles qui m'ont été dites : Nous irons dans la maison du Seigneur. » La vision du prieur se réalisa pourtant, mais dans un autre sens qu'il n'avait imaginé; car le pauvre religieux se noya en passant une rivière, et le règne de Pie V ne se composa en effet pour lui que d'un petit nombre de jours.

« Un prodige plus surprenant encore s'opéra, et ce fut dans le cœur même de Pie V. La cérémonie de l'exaltation étant achevée, il recouvra une admirable tranquillité d'esprit, et dormit sans interruption la nuit suivante. Le moine austère, plaçant toutes ses prédilections dans le silence et la retraite, se dérobant à chaque faveur, repoussant chaque dignité nouvelle, s'est résigné tout d'un coup à la dignité suprême : c'est qu'après avoir sondé son cœur il l'a trouvé pur d'ambition et de convoitise ; c'est qu'il a compris enfin, repassant en arrière les divers sentiers de son élévation, que la Providence l'y avait conduit par la main, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à son but, qui était de l'asseoir sur le trône universel. La première fois qu'il contemple, d'une telle hauteur, le monde chrétien attentif et soumis, il se trouble, recule et pleure ; mais, bientôt rassuré par ce sentiment ineffable d'abnégation qui ne considére dans sa propre fortune que l'ouvrage de Dieu, il rejette avec respect sur Dieu même la responsabilité de ses commandements.

« Ghislieri avait été jusqu'à ce jour un religieux exemplaire, ardent dans la foi, éloquent dans la parole, ferme dans l'action, mais reposant sa pensée dans l'obéissance. Aujourd'hui il règne, et désormais sa pensée devient la providence visible de l'univers chrétien. Son froc sera tissu de soie, son cloître s'appellera le Vatican, et cette grande âme, qui mettait l'héroïsme dans la docilité, plane aujourd'hui au-dessus des empires. Ghislieri reste calme pourtant, et reste fidèle à lui-même : il règnera, comme il a vécu, par la prière; en priant il interroge Dieu ; en régnant il lui obéit. Après avoir vaincu l'humilité par les armes qui n'ont coutume de terrasser que l'orgueil, il détache ses regards de lui-même, et les promène désormais sur toute la surface du monde.

« A ne consulter d'ailleurs que la carrière humaine du cardinal Alexandrin, on y découvre déjà les prémices de son glorieux pontificat. Entré dans l'Église à une époque où elle était abattue et défi-

gurée, il déploya, dès l'abord, la sagesse, la pénétration, la doctrine, la piété dont l'Église était altérée, et qu'il devait faire couler à flots du sommet des sept collines pour rafraîchir et vivifier la chrétienté. Sans être rude ni superbe, il avait toujours été grave et vigilant ; il n'était aveugle sur aucun désordre, mais savait se montrer clément à propos ; il n'était indulgent pour aucun abus, mais gardait en son cœur une place largement hospitalière pour tous les repentirs; le ressentiment ne l'entraînait pas au delà du devoir, la séduction ne l'en fit jamais sortir. Ne prenant enfin que son Dieu pour guide, il se faisait, comme lui, aimer dans le bien, craindre dans le mal. Sa physionomie avait reçu l'empreinte exacte de son âme : son visage amaigri était à la fois serein et sévère; sa barbe longue et blanche semblait l'ornement naturel d'une bouche qui ne laissait échapper que de vénérables discours, et son front chauve portait, avant la tiare, la triple couronne de la vieillesse, de la science et de la vertu.

« En contemplant dans le nouvel élu cette constante effusion des dons divins, correspondant aux exigences variées de chaque état, les hommes ne purent croire qu'il faillirait à cette suprême mission, et les Romains comprirent aussitôt qu'on ne pourrait rien redouter de son gouvernement que la rigueur. Cette appréhension se répandit assez généralement, et fut exprimée au Saint-Père qui se contenta de répondre : « Faisons en sorte qu'ils soient plus affligés de ma mort qu'ils ne l'auront été de mon avénement; » et, sans rien accorder davantage à l'émotion ni à l'étonnement, il consacre toutes ses forces au service de l'Église.

« Un habile observateur des événements humains, Hume, a dit : « Il y a un degré d'abaissement comme d'élévation, d'où les choses humaines, lorsquelles y sont arrivées, retournent en sens contraire, et qu'elles ne passent presque jamais ni dans leurs progrès, ni dans leur déclin. »

« Cet arrêt a paru s'exécuter ici sur les peuples et sur les institutions auxquels Dieu n'avait rien promis. A l'époque où nous entrons, les protestants comptaient bien l'appliquer aux successeurs de Pierre, et démentir ainsi les titres divins sur lesquels la papauté s'appuie; mais voilà que la démonstration contraire s'élève du sein même des débris. Le concile de Trente a comblé tous les vœux, résolu tous les problèmes; cela ne suffit pas encore: il a besoin d'une sanction efficace, d'une exécution rigoureuse : le pouvoir souverain échoit à un Pape dont le génie est exempt de timidité, dont la piété surpasse le génie. Les Pères ont prononcé : Pie V vient agir. »

REVUE POLITIQUE.

Dans la discussion des fonds secrets, la Chambre a écouté avec assez d'indifférence un long discours de M. Ledru-Rollin contre le gouvernement personnel. En partant du ministère Laffitte, en 1830, il est arrivé, par le ministère du 1er mars, aux discussions récentes sur Taïti et sur le mémoire des évêques; et dans cet intervalle il a signalé de nombreuses atteintes portées par un pouvoir irresponsable à la pureté du système parlementaire. La Chambre semblait dans la position d'un homme qui ne nie pas le mal, mais ne sait qu'y faire. Et, à vrai dire, cette thèse ne pouvait que perdre beaucoup à passer par la bouche de M. Ledru-Rollin; car c'est le parti auquel il appartient qui a rendu presque inévitables, à diverses reprises, ces déviations constitutionnelles. Que serait-il advenu si Louis-Philippe avait laissé M. Laffitte aux influences révolutionnaires qui le poussaient à mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, et à raviver les principes faux et les passions indisciplinables qui ont fait le malheur de la première révolution? Que serait-il arrivé si, en 1840, M. Thiers, en l'absence des Chambres, avait pu continuer ses étourderies diplomatiques, et tourner en guerre révolutionnaire, au chant de *la Marseillaise*, la guerre purement politique qui semblait inévitable? En pareil cas, on peut sans doute justifier quelque peu celui qui manque aux formes pour sauver le fond. Il n'appartient qu'aux médecins de Molière de vouloir qu'on meure selon les règles plutôt que de vivre contre la formule. Le gouvernement parlementaire est sans doute le moteur régulier du système représentatif, et nous y tenons beaucoup; mais enfin les institutions ne sont que des machines auxquelles il faut une certaine élasticité pour amortir les chocs imprévus, les impulsions accidentelles et violentes. Le parti de M. Ledru-Rollin, désordonné par tradition et par nature, est cause que la France s'est accoutumée à supporter des infractions à l'ordre

parlementaire, et il en sera ainsi tant que ce parti ne sera point complétement régénéré.

— Dans cette même discussion des fonds secrets, champ sans limite, ouvert à toutes les questions, M. Isambert est monté à la tribune pour attaquer les évêques, à l'occasion du mémoire signé par Monseigneur l'archevêque de Paris et ses suffragants. On devine aisément tout ce que M. Isambert a pu verser de vieux fiel sur un acte procédant du clergé. C'est peu de chose qu'une diatribe de M. Isambert; mais, M. Dupin s'étant mis de la partie, on a pu voir par son discours et par l'assentiment de la Chambre combien, sur certains principes de nos institutions, les esprits sont encore embourbés dans l'ornière du passé. Les évêques, selon lui, n'ont pas, comme les simples citoyens, le droit de se concerter pour défendre leurs prérogatives, parce qu'ils sont fonctionnaires, et comme tels jouissent de certains priviléges que les autres citoyens n'ont pas. Cette conséquence est-elle juste? Si on voulait ôter à la magistrature, par exemple, ce qui lui est nécessaire pour exercer librement et dignement ses fonctions; si on voulait la rendre amovible, je suppose, croit-on que les magistrats de toute la France ne se concerteraient pas, ne réclameraient pas en commun? M. Dupin ne serait-il pas le premier à leur donner l'appui de son talent et de sa science? N'a-t-on pas vu des corps privilégiés, celui des notaires, des avoués, des agents de change, pétitionner collectivement contre l'abolition de la vénalité de leurs charges? Et les évêques, pour obtenir non un privilége, mais le droit commun et l'accomplissement d'une promesse solennelle, ne pourraient pas s'entendre et s'expliquer en commun! Au reste, si la conclusion de M. Dupin était mal fondée, ses prémisses valaient moins encore, et la Chambre a applaudi au plus détestable syllogisme que la scolastique ait jamais démasqué. Les évêques sont fonctionnaires, soit; mais fonctionnaires de qui? de l'État? Non, leur fonction est d'enseigner, et ils n'enseignent point au nom de l'État. Ils sont fonctionnaires de l'Église, indépendante dans sa sphère spirituelle. L'axiome de M. Dupin, de quelque côté qu'on l'envisage, est insoutenable de tout point : historiquement, car ce n'est point l'État qui a fait l'Église, c'est l'Église, en France surtout, qui a fait l'État; chrétiennement, car les évêques tiennent leur mission de Dieu et non des hommes; philosophiquement, car la pensée et sa propagation, qui est l'enseignement sous toutes les formes, sont supérieures aux faits dont le gouvernement est l'expression; et aujourd'hui surtout, selon l'esprit de toutes nos institutions, ce n'est point l'Etat qui fait la pensée publi-

que, c'est elle qui fait l'État et le dirige tous les jours. En finissant, M. Dupin s'est pris à menacer les évêques de quelque nouvelle loi corroborant la loi de germinal an X, et fortifiant d'une pénalité l'appel comme d'abus. Alors, en effet, on pourrait dire que le prêtre est devenu un vrai fonctionnaire de l'Etat; mais il faudrait ajouter aussi que la religion est devenue un dogme royal ou parlementaire, et l'esprit un instrument du corps. Il sera beau de voir essayer ce nouveau système au milieu du XIXe siècle et en France, le pays des franchises et de la libre intelligence! Attendons la nouvelle loi de M. Dupin.

Après M. Isambert et M. Dupin, organes, en cette occasion, de l'ancien régime, M. de Carné n'a pas eu de peine à ramener des idées plus modernes. Au lieu de fouiller dans les constitutions abolies, il a demandé la lumière aux institutions actuelles, et, mieux que cela, à la situation politique du monde entier, et de la France au milieu du monde; aux pressentiments d'avenir que nous partageons tous, et qui nous font prévoir de grands événements internationaux d'ici à peu de temps peut-être. L'influence catholique de la France est sa principale force en Orient; elle peut lui devenir un puissant élément d'alliances continentales : toutes les nations libres ou aspirant à la liberté politique sont précisément les nations catholiques, et la France apparaît à tous les yeux comme la première d'entre elles, comme leur centre d'action et d'inspiration. Les prétentions du monopole universitaire auraient pour résultat d'anéantir peu à peu cette prééminence acquise par quatorze siècles d'efforts. Il est donc d'un immense intérêt politique pour le pays de résoudre, dans le sens de la justice et de la constitution, cette question principale, que les incidents semblent faire perdre de vue. Malheureusement la Chambre n'est point encore à la hauteur de ces considérations-là. Quelques hommes, sans doute, commencent à les comprendre; mais il faudra du temps encore pour que la haute politique exposée par M. de Carné, celle qui veut relier entre elles toutes les forces morales qui constituent la France, et les faire agir ensemble au milieu des nations, ait triomphé des antécédents surannés de l'ancienne monarchie, et des utopies révolutionnaires non moins vieillies et plus dangereuses.

— Une discussion importante soulevée dans le Parlement anglais à l'occasion du bill des manufactures, et qui a vivement ému l'opinion dans la Grande-Bretagne, vient de jeter un nouveau jour, un jour triste et funèbre, sur les conditions d'existence de ce pays industriel et mercantile. Lord Ashley avait proposé à la Chambre des Communes de réduire de

douze heures à dix la journée de travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Les âmes généreuses ont applaudi à cette motion; mais, pour un grand nombre d'autres, elle n'a été qu'une affaire de parti, qu'une représaille politique. Le parti agricole, qui résiste avec tant de peine à la ligue contre la loi des céréales, a vu dans cette mesure un moyen d'attaquer les manufacturiers. « Vous voulez, par l'introduction des blés étrangers, diminuer la valeur de nos terres, abaisser la rente territoriale, sous prétexte que le pain revient trop cher à vos ouvriers : eh bien, si nous leur vendons le pain trop cher, vous leur imposez le travail trop long, et nous demandons qu'il soit raccourci de deux heures par jour. Philanthropes intéressés, nous vous rendrons bien la pareille en fait de philanthropie! » Ainsi l'arrière-pensée n'a pu se cacher longtemps, et alors la fatalité de l'Angleterre s'est officiellement révélée, fatalité qui consiste en cette complication des choses par laquelle la richesse et la force britanniques sont intimement nouées à l'excessive misère de sa population ouvrière. Les adversaires de la proposition, et surtout les ministres, ont fait voir que deux heures de travail retranchées par jour sont un retranchement de sept semaines par année sur le travail national; car si les femmes et les enfants jouissent de cette diminution, il faudra bien aussi que les hommes en jouissent, les métiers ne pouvant marcher sans les femmes et les enfants. Ce serait donc ravir plus d'un douzième au travail, et par conséquent à la richesse du pays : car les ouvriers des filatures de coton qu'on veut soulager ne sont pas les plus malheureux; le ministre a énuméré bien d'autres fabriques importantes où l'oppression du pauvre est beaucoup plus grande; là, un homme est renvoyé généralement à quarante-cinq ans, comme un appareil usé et hors de service; les ouvriers agricoles même portent un joug tout aussi intolérable. Il faut donc limiter le travail dans toutes les professions; mais alors que devient l'Angleterre, avec sa dette, avec sa marine marchande, avec son besoin impérieux d'exportation à bon marché pour faire concurrence à toutes les industries étrangères? D'ailleurs, si on retranche deux heures de travail sur douze, les manufacturiers seront forcés de retrancher une part des salaires proportionnelle au tort que leur fera cette prolongation du chômage de leurs capitaux. Enfin la situation a paru à sir Robert Peel tellement périlleuse qu'il a menacé le parti agricole de l'abandonner sur la question des céréales s'il persistait dans son attaque contre les manufacturiers.

En somme, après deux épreuves, on a voté sur la proposition ministérielle, qui imposait douze heures, et, malgré les efforts de

M. Graham, elle a été repoussée à une faible majorité. On a voté ensuite sur celle des dix heures de lord Ashley, et elle a été repoussée de même faute de quelques voix. Ainsi la Chambre s'est trouvée partagée sur cette question en deux fractions presque égales. Les liens de parti ont paru, pour un moment, dissous, le ministère tory combattant les siens, l'opposition whig soutenant le ministère. C'est que la question était moins politique que sociale; c'est que la question sociale absorbe et transforme de plus en plus la vieille politique.

Une chose qui nous a paru bien remarquable dans cette discussion, c'est l'abus fait par lord Brougham, dans l'intérêt des manufacturiers, du dogme même de l'expiation. En insistant beaucoup, aussi bien que sir Robert Peel, sur la nécessité qu'il y aurait, si l'on soulageait les ouvriers filateurs, à soulager aussi les ouvriers des autres catégories : « Il faudrait donc, a-t-il dit, prendre en considération non-seulement les excès de travail, mais aussi les circonstances malsaines et délétères de certains travaux ; ainsi l'ouvrier des houillères, dont la profession est l'une des plus funestes à la santé, ceux qui broient les couleurs, ceux qui opèrent sur le mercure, etc., auront droit à ce qu'on prenne des mesures favorables à leur conservation ; ce qui ne se peut que par une diminution de travail ou quelque autre compensation qui, en définitive, aboutira toujours à une hausse de prix. Je crains bien que cela ne soit pas possible ; je crains bien que ces maux ne soient que l'effet indestructible de l'expiation imposée à la race humaine par la faute de nos premiers parents, lorsqu'il leur fut dit par Dieu même : « Vous travaillerez à la sueur de votre front. » Je le croirai ainsi, à moins qu'on ne me révèle quelque autre doctrine que j'ignore, qui rendrait possible le changement des conditions jusqu'à présent inévitables de l'existence sociale. » Voilà ce que lord Brougham a osé dire dans l'intérêt du commerce des cotons et de la prospérité industrielle de l'Angleterre. C'est ainsi qu'il met sur le compte de la Providence le fléau d'une politique jetée par l'orgueil et la cupidité en dehors de la voie morale. Il n'est pas vrai que le dogme de l'expiation puisse être invoqué comme justification d'une telle tyrannie. Calvin aurait pu dire cela ; mais les héritiers mêmes de sa doctrine en ont dû effacer le fatalisme cruel et aveugle. L'expiation nous a été imposée pour qu'en l'acceptant nous réagissions en quelque sorte contre elle par nos œuvres, avec le secours du Ciel ; la misère sévit pour nous punir, mais en même temps pour que la charité ait lieu de la soulager. En permettant le mal, Dieu ordonne de nous en racheter autant qu'il est possible à nos efforts. La civilisa-

tion tout entière n'est autre chose que le résultat de ces efforts. Lord Brougham ne dirait pas qu'il faut laisser les indigènes de la Nouvelle-Hollande dans leur état sauvage, sous prétexte de l'expiation qui pèse sur eux ; pourquoi donc veut-il, sous ce même prétexte, maintenir tant de pauvres ouvriers, ses compatriotes, dans une abjection pire que l'état sauvage? Ici est toute la pensée civilisatrice de l'Angleterre ; dans la Nouvelle-Hollande, aux Sandwich et ailleurs, la civilisation introduite ouvre des débouchés aux marchandises ; on rachète ces malheureux d'une partie de l'expiation pour qu'ils puissent consommer des produits anglais. Mais les sauvages du dedans, les ouvriers des mines et des filatures, à quoi bon les soulager? Qu'est-ce que cela rapporterait? Quel nouveau débouché cela ouvrirait-il? Au contraire, les profits des capitaux en seraient diminués. Alors laissez passer la justice de Dieu, et que l'expiation continue à peser sur les pauvres! Voilà la théorie politique de lord Brougham.

Quelque jour, quand cet abominable système d'oppression aura éclaté, ce sera un étrange chapitre de l'histoire d'Angleterre que ces nombreuses enquêtes et motions parlementaires qui, de temps à autre, ouvrent, aux yeux du public, les horreurs des ateliers, des mines, des maisons de travail, et finissent toujours par n'aboutir à rien. C'est qu'il y a une voie de perdition d'où l'on ne recule plus quand on s'y est avancé trop loin. La presse, même ministérielle, toujours un peu plus théoricienne que pratique, ne veut pas croire aux sinistres présages des ministres. « Quoi! s'écrie-t-elle, cette dernière heure d'une journée de travail, cette heure de soif, de faim, de prostration pour un pauvre enfant et une faible femme, cette douzième heure extorquée à l'extrême misère, ce serait là le palladium de la puissance britannique! » D'autres font observer combien les embarras politiques s'augmenteront, combien ce soulagement d'un instant rendra la maladie plus grave ; car d'un côté les villes mettront plus d'ardeur encore à exiger l'abolition des lois sur les céréales, et elles auront de nouveaux arguments pour cette exigence ; et, de l'autre, la fabrication n'ayant plus assez d'ouvrage humain pour se soutenir, cherchera dans la mécanique des moyens nouveaux. Déjà, dit-on, on est sur la voie de remplacer les doigts intelligents des enfants et des femmes par des doigts de fer, par des engins mécaniques, qui rattacheront les fils du coton, les noueront, les renoueront artistement, et renverront sur le pavé ces femmes et ces enfants, libres désormais de raccourcir leur travail, non plus de deux heures, mais de douze! Ainsi l'aristocratie et la fabrique se renvoient la misère publique

comme une balle dans un jeu de paume. A l'époque de la taxe des pauvres, les paroisses se renvoyaient les unes aux autres les indigents, qui, reniés et répudiés partout sous mille prétextes, étaient ainsi ballottés entre les bureaux de la charité légale. Aujourd'hui, depuis l'établissement des workhouses, ce spectacle s'est agrandi; ce ne sont plus les paroisses, ce sont les deux grandes classes de la nation qui se jettent l'une à l'autre cette énorme masse d'os et de chair où il semble qu'il n'y ait plus d'âme, tant elle est avilie, et qu'on appelle le peuple de la Grande-Bretagne.

— Pendant que l'Espagne semble sortir enfin de sa longue révolution, l'Italie tâtonne de nouveau, cherchant la sienne. Des agitations partielles, mais senties à de grandes distances, paraissent révéler un foyer unique, un seul mobile de ces secousses. Naples, les Etats romains, Modène, la Sardaigne, sont inquiets à divers degrés; des escarmouches ont eu lieu dans la Calabre; Rome, la grande cité de la prière, pressentant des dangers, a invité solennellement son peuple à invoquer la Providence divine. On prétend qu'aux périls intérieurs qui menacent le Saint-Siége il faut ajouter certaines intrigues dont le but serait de pousser les évêques de Hongrie à se séparer de l'unité catholique; quelques-uns accusent la Russie des manœuvres secrètes qui remuent tout cela. Ce serait sans doute témérité d'accuser trop légèrement d'aussi odieuses menées un gouvernement quelconque; toutefois ce serait aussi une duperie que de se reposer avec confiance sur la loyauté politique d'une puissance qu'on voit depuis si longtemps à l'œuvre en Pologne, sur le Danube et à Constantinople. D'abord on ne conçoit pas aisément pourquoi les réfugiés italiens, livrés à leur propre inspiration, choisiraient ce moment-ci pour essayer un mouvement révolutionnaire, que tous les Etats voisins sont disposés à empêcher. Ensuite un tel mouvement viendrait merveilleusement en aide aux projets actuels de la Russie. Remuer l'Italie, c'est occuper l'Europe occidentale par une puissante diversion; chasser le Pape de ses Etats, le forcer à chercher un refuge en France peut-être, lui ôter ainsi, en apparence du moins, la neutralité et la liberté que le patrimoine de saint Pierre lui donnait; inquiéter par là l'administration jalouse et sceptique de l'Autriche, où l'esprit de Joseph II n'est pas éteint; chercher à semer en même temps dans l'épiscopat hongrois les germes funestes qui ont déjà, il y a quelques années, produit des fruits d'apostasie dans le clergé grec-uni; tout cela concorderait admirablement avec le dessein de plus en plus mûri d'étendre sur le Danube et le Bosphore la domination russe. Il faut bien avouer aussi que l'état

actuel de l'Italie et sa régénération administrative et politique ne peuvent tarder à se présenter comme la plus grande difficulté internationale de ce siècle. Il est impossible que ce peuple ardent et ingénieux, avec son penchant pour la France, avec sa langue sœur de la nôtre, et, comme la nôtre, claire et logique, avec ses souvenirs d'antiquité dominatrice, *populum latè regem*, et son unité morale qui lui fait désirer l'unité politique; il est impossible, disons-nous, que ce peuple reste longtemps encore découpé en petits Etats, les uns soumis à un joug étranger, les autres mal administrés, d'autres enfin, comme l'Etat romain, incapables seulement de faire leur propre police et de se défendre contre une poignée de rebelles. Mais, d'un autre côté, d'immenses complications, qui touchent au monde entier par la fibre vitale du Catholicisme, se rattachent à cette reconstitution de l'Italie; et malheureusement ceux qui se donnent la mission d'accomplir une œuvre aussi difficile sont beaucoup trop préoccupés de la cause politique; ils ne comprennent pas assez la belle prérogative de la Rome moderne, qu'ils devraient conserver avec tant de soin; ils sont pour la plupart voltairiens et révolutionnaires à la façon du XVIII[e] siècle: triste présage qui nous fait attendre avec crainte ce que nous aurions vu avec espérance se réaliser par de meilleurs principes.

—La réaction contre les chrétiens continue dans l'empire ottoman. De nouveaux désordres en ont été la suite à Latakié. C'est l'effet d'une impulsion donnée, dont on ne peut arrêter instantanément les contre-coups; mais il y a lieu d'espérer que cet esprit d'intolérance barbare cessera désormais de se manifester à Constantinople, et que, par suite, il s'éteindra ailleurs; car les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont persévéré, avec une louable énergie, dans leurs protestations contre la peine capitale infligée aux renégats lorsqu'ils reviennent au Christianisme. Les ministres, les voyant décidés à parler au sultan lui-même, ont fini par se rendre et ont promis *par écrit*, toute promesse verbale ayant été repoussée comme peu digne de confiance, qu'à l'avenir la peine de mort ne serait plus appliquée en pareil cas. C'est à sir Stratford Canning qu'on attribue surtout cette nouvelle victoire sur le Koran; M. de Bourqueney se serait montré beaucoup moins résolu. Ceci paraît fort probable, d'abord à cause du caractère général de notre politique actuelle, qui ne parle haut qu'aux petits gouvernements de l'Amérique, et se tient volontiers sur le second plan dans les grandes affaires; ensuite parce que, en effet, les anciens collaborateurs de M. de Bourqueney, qui sont assez au fait des idées ministérielles, parlaient récemment encore en ce sens. A les entendre, il

ne fallait pas brusquer les choses, ni réveiller le fanatisme turc par trop d'exigences ; la peine de mort contre ceux qui renoncent au Koran est écrite dans le Koran même : on ne peut pas forcer une religion à s'annuler ainsi. Comme si la loi du prophète n'avait pas subi déjà depuis longtemps, et surtout depuis Mahmoud, des modifications moins nécessaires ! Ces enfants du prophète se sont bien permis de boire du vin, et ils ne pourraient pas se permettre d'épargner le sang? D'ailleurs ce fanatisme musulman n'est pas aussi terrible qu'on veut bien le dire, il n'y a plus de janissaires pour l'entretenir. Il a fallu, dans ces derniers temps, que le ministère l'échauffât pour qu'il parût revivre, et Reschid aurait moins de peine à le laisser mourir que Rifaat n'en a pris pour lui imprimer quelques mouvements factices.

Mais une autre affaire encore plus grave vient de jeter le trouble dans le Liban, et nous saurons bientôt si notre ambassadeur aura pris sa revanche en faveur des Maronites, que le pacha de Beyrouth livre sans défense à la haine et aux cruautés des Druses. Les Turcs, en mettant ces deux nations aux prises, n'ont sans doute d'autre but que de se rendre nécessaires au plus faible, et de décourager les velléités d'indépendance de la montagne. Ils ont pris au sérieux *l'intégrité de l'empire ottoman*, cette impossibilité proclamée possible par la diplomatie européenne, et ils se mettent en devoir de la réaliser. Ce grand corps gangréné n'entend pas qu'on lui coupe un membre, et son héritier présomptif de Saint-Pétersbourg rit sous cape, voyant que les habiles médecins d'Occident n'osent prendre cette dernière mesure de salut. Chaque jour apporte une nouvelle preuve que la vie de l'empire est trop faible pour animer un si vaste espace, et qu'elle serait plus intense, plus accessible à des éléments nouveaux, si elle limitait son action au Taurus et aux Balkans. En 1840, la Syrie pouvait être laissée à l'Egypte; aujourd'hui, on pourrait plus avantageusement encore, selon le plan indiqué à cette époque par M. de Lamartine, la préparer à devenir un État indépendant, dont le Christianisme des Maronites serait le principe régénérateur ; l'Europe aurait ainsi un foyer d'action civilisatrice entre la Turquie, l'Egypte et la Perse, et la chaleur d'une vie nouvelle se répandrait sur l'Asie entière, par cette circonférence que la nature même a si heureusement tracée. Mais nos hommes d'État aiment mieux réserver ces idées de civilisation pour quelques discours de tribune ; ils s'en font un brillant manteau de circonstance pour couvrir les nippes de leur politique ordinaire; et quand la crise ministérielle est heureusement traversée, ils se recouchent dans leur indigence, laissant à d'autres les

fécondes entreprises. C'est pourquoi, comme l'Angleterre n'a plus en Syrie le même intérêt qu'à Byzance, comme ce serait le tour de la France d'étendre une main vigoureusement protectrice sur les Maronites, qui n'ont cessé d'espérer en nous, il est vraisemblable qu'il n'y aura point là de solution satisfaisante, et que les faits suivront leur cours : les *faits*, ce grand mot d'une certaine école, ce *fatum* devant lequel on s'incline quand on est au pouvoir et qu'il s'agit du pays, sauf à reprendre la personnalité et l'énergie quand on ne sera plus au pouvoir et qu'il s'agira de soi.

— Les Grecs viennent enfin de voter leur constitution parmi les tiraillements de l'amour-propre national et de la diplomatie étrangère. Le roi nomme les sénateurs à vie : c'est un avantage remporté sur le parti russe, qui aurait voulu un sénat électif ou au moins nommé par le roi pour dix ans seulement. La Russie, en effet, ne voulant rien de définitif en Orient, devait préférer tout système propre à affaiblir cette jeune monarchie. Dans un pays comme la France, où l'aristocratie manque, la formation d'une pairie par nomination royale peut être un mal, parce qu'elle ôte à l'élément de stabilité une grande partie de l'influence qu'un certain mode d'élection lui donnerait ; mais en Grèce, où il y a une aristocratie trop portée aux discordes, trop accessible aux suggestions étrangères, il était utile de la constituer sous l'action de la monarchie pour l'empêcher de se constituer à part. Cependant la Russie a repris ses avantages sur deux autres questions plus importantes peut-être que celle-là, et l'on ne tardera pas sans doute à la voir tirer parti de deux grandes erreurs commises par l'assemblée grecque, malgré les efforts des représentants de la France et de l'Angleterre. La première, c'est l'expulsion des hétérochthones ; on appelle ainsi les Grecs qui ont fait la guerre de l'indépendance et qui ne sont pas nés dans le royaume actuel, par opposition aux autochthones, c'est-à-dire indigènes. Jusqu'à présent ils avaient joui, en récompense de leurs services et comme signe de fraternité nationale, des droits de citoyens dans la Grèce proprement dite ; on leur retire ce privilége. Ces hétérochthones forment en grande partie la classe la plus instruite ; les écrivains et les professeurs en sont presque tous sortis. La Macédoine, la Crète et les îles les avaient envoyés à la patrie commune aux jours de danger et d'espérance. Cet abus rétroactif les refoule à présent sous le gouvernement turc, auquel ils ont fait une si large blessure, et désormais, comme tous les Grecs soumis à la Porte-Ottomane, ils auront besoin de la protection des Russes. Ils entrent donc ainsi tout naturellement dans le système de

la Russie, qui est de s'emparer par un lien moral de tout ce qui est grec dans l'empire en attendant d'autres liens plus étroits. La seconde erreur a procédé de la jalousie religieuse. Il a été décidé que les successeurs d'Othon devraient professer la religion grecque. Le traité de 1832 appelle à succéder au roi Othon, à défaut d'enfants mâles, son frère Léopold, qui est catholique, et n'a point dessein d'abandonner sa religion pour un trône. L'article de la constitution semble donc avoir violé le traité de 1832; c'est déjà une ingratitude et une imprudence. De plus, en voulant réaliser le nouveau système caduc des religions nationales, les Grecs d'Athènes recommencent la grande faute commise sous le Bas-Empire par les Grecs de Constantinople : ils jettent un obstacle entre eux et les races latines, qui sont pourtant leur appui nécessaire. Enfin, vouloir un roi de la religion grecque, c'est s'exposer à ne trouver qu'un prince russe; on ne peut songer, dans l'état actuel des esprits, à une royauté indigène. Le danger est donc grand pour la Grèce; il est plus sérieux encore pour l'Europe; car la religion est l'instrument le plus puissant dont la Russie puisse se servir en Orient, et elle le manie depuis trop longtemps avec succès. Si la France et l'Angleterre ne parviennent pas à neutraliser cette disposition (la France surtout, comme centre politique du système catholique), il en sortira quelque jour de nouvelles difficultés pour le remaniement inévitable de l'Europe orientale.

— A peine échappé à sa dernière crise, et marchant encore dans un chemin hérissé d'obstacles, le gouvernement espagnol se prépare à une expédition contre le Maroc. Victor Darmond, Français et consul pour l'Espagne à Maragnon, a été assassiné dans cette ville, et l'empereur Abderraman, comme si le vertige de Constantinople s'était propagé dans tous les pays soumis à la loi du prophète, refuse satisfaction pour le meurtre d'un chrétien. Assurément ce serait une chose très-heureuse que la prise de possession, par les nations chrétiennes, de toute cette côte d'Afrique, qui semble, du pied de l'Atlas, insulter à la civilisation, assise sur le rivage opposé. La France a donné un exemple qui sera peut-être suivi plus promptement qu'on ne l'aurait cru. Déjà la Sardaigne menace Tunis, et Ceuta est une pierre d'attente dont l'Espagne a conservé l'héritage pour s'y appuyer quelque jour. Mais aujourd'hui cette expédition ne peut être, relativement au Maroc, qu'une représaille et un châtiment, dont les suites cependant pourraient préparer d'autres événements dans l'avenir. Relativement à la politique intérieure, l'expédition a été probablement comprise, par le gouvernement espagnol, comme une diversion propre à exalter

le sentiment national, à donner un but commun à cette activité trop longtemps divergente, et à inaugurer, par un peu de gloire, le gouvernement nouveau, ce qui n'est jamais complétement inutile chez les peuples d'origine ou de tradition latine, surtout lorsque l'esprit mercantile ne les a pas trop envahis. Sur ces peuples, toutes les causes morales, bonnes ou mauvaises, ont plus d'action que sur les nations à intérêts complexes et à calculs, et le sentiment y entre pour une plus grande part dans la politique. Une petite croisade pourrait donc être opportune; elle serait surtout un moyen de fortifier la discipline militaire, et de préparer, par elle, un peu plus de discipline civile. Sous ces deux rapports, c'est-à-dire comme répression contre les Barbares et comme ressource indirecte pour l'ordre politique en Espagne, la France devrait prêter à l'expédition au moins un appui moral très-prononcé. Le consul assassiné était Français; Abderraman est un ennemi dont la neutralité n'est que peur et que tromperie. Abd-el-Kader ne cesse de recruter sur le territoire marocain une partie des cavaliers qui s'attachent encore à sa fortune, et y trouve toujours un refuge inviolable contre les poursuites si pénibles et si souvent répétées de nos troupes. Une leçon vigoureuse, qui ferait comprendre à l'empereur que son empire n'est plus que toléré par les nations chrétiennes, lui imposerait la nécessité de rechercher notre faveur par des services, au lieu d'amasser des ressentiments dont il est bon qu'il connaisse d'avance le poids par quelque passagère épreuve. Et, d'autre part, il serait habile de signaler l'entente véritablement cordiale de la France et de l'Espagne par un concours évident à un acte qui doit flatter en même temps l'amour-propre national de ce peuple si fier, l'esprit religieux de cette race catholique, et les souvenirs héroïques de sa guerre de sept cents ans contre ces mêmes Arabes.

—Venons plus spécialement à la question religieuse et universitaire. Nous l'avions prévu dès le commencement de cette année : de la question de l'enseignement, si grave qu'elle fût, devait sortir une question plus grave encore, la question tout entière des droits, de la situation de l'Église dans notre pays. Plus on avance, et plus ce fait nous apparaît imminent. Voilà cette question posée par Monseigneur l'Archevêque de Paris d'un côté, par MM. Dupin et Isambert de l'autre, d'une manière qui, pour être d'une part calme et modérée, de l'autre illogique et inconséquente, n'en doit pas moins aboutir tôt ou tard à une discussion sérieuse. Notre prélat, dans une lettre pleine de dignité que l'épiscopat approuve et qu'acceptent les catholiques, réclame contre ces articles organiques contre lesquels l'Église

a toujours protesté ; il les repousse comme un empiétement du pouvoir civil sur les droits de l'Église, comme une atteinte injuste autant qu'inutile à la liberté de la conscience ; et, en même temps, les deux orateurs que nous venons de nommer, applaudis d'une grande partie de la Chambre, demandent que le pouvoir civil ne s'en tienne pas là, que de nouvelles rigueurs soient ajoutées à ces rigueurs, que la liberté de conscience soit resserrée dans de plus étroites limites.

Nous le répétons : le fait seul d'un tel débat, son imminente nécessité est chose extrêmement sérieuse. N'est-ce pas le commencement d'une crise qui fera sortir enfin l'Église du régime d'alliance et de protection, pour arriver au régime d'isolement et de liberté? Cette protection, que l'Église acceptait de la part de souverains personnellement et officiellement catholiques, se croira-t-elle obligée de la subir, quand le pouvoir, au contraire, est officiellement non catholique? Ce qui était rationnel, logique, tolérable, heureux même, si vous le voulez, sous le régime ancien, ne devient-il pas sous le régime actuel inconséquent, inadmissible, funeste?

Que le pouvoir y prenne donc garde ! le maintien du régime actuel, sans altération et sans changement, est-il possible entre ceux qui lui demandent de l'adoucir et ceux qui lui demandent de l'aggraver ? Il faudra ou se dégager de cette responsabilité qu'entraîne plus que tout autre pouvoir un pouvoir inconséquent et inutile, laisser l'Église lutter à elle seule contre ceux qui l'attaquent, et lui donner une liberté dont elle ne sera pas en droit de se plaindre, puisque, la première, elle l'aura demandée ; ou bien, au contraire, entrer dans la voie des rigueurs que prescrivent MM. Isambert et Dupin, attacher une sanction pénale aux appels comme d'abus, comme le voudraient ces honorables députés, entrer à l'aide des gendarmes et de la police en lutte ouverte contre le clergé et l'épiscopat, bien qu'on ait dû apprendre, par les exemples assez mémorables de 1790 et de 1813, que de telles luttes ne portent point bonheur aux gouvernements. Voilà les deux voies entre lesquelles il me paraît impossible, avec plus ou moins de résolution ou d'incertitude, plus ou moins de promptitude ou de lenteur, de ne pas choisir. Par l'une le pouvoir se débarrasse de beaucoup de soucis et de difficultés ; n'y gagnât-il que de n'être plus responsable par-devant M. Isambert de tout ce qui se fait en France d'actes religieux, ce serait déjà quelque chose. Par l'autre voie, sait-il quelles difficultés il se crée en luttant contre les difficultés actuelles, quelles rigueurs nouvelles peuvent être nécessitées par de premières rigueurs? Si ce qu'on appelle plaisamment la *saisie du temporel* ne suffit pas

pour faire plier les évêques, qu'essaiera-t-on? Et si une pénalité plus sérieuse ne réussit pas encore, à quelle autre pénalité aura-t-on recours? En pareil cas, contre un peu de constance et de foi, les ressources du pouvoir sont bien vite épuisées : et a-t-on si grand intérêt à la lutte pour l'entreprendre sans savoir comment on pourra, jusqu'où on voudra la soutenir?

Aussi (et c'est là ce qui peut nous rassurer) le pouvoir, malgré les colères qu'on lui souffle, ne laisse pas que de se sentir passablement désintéressé dans la question. Il se passerait volontiers de cette mitre sacerdotale dont veulent l'affubler les gallicans modernes. Au fond, s'il combat, il combat pour d'autres que pour lui, et par suite il combat mollement. Ni dans le pouvoir ni dans les Chambres, le bon sens et le sang-froid ne sont assez absents pour que beaucoup d'hommes veuillent, de gaîté de cœur, une lutte dont personne ne sait le terme.

Aussi les adversaires de l'épiscopat mettent-ils maintenant leurs espérances ailleurs. C'est de Rome que ces philosophes et ces gallicans attendent des secours. On sollicite, dit-on, de Rome, une condamnation contre l'épiscopat. On ne sait donc pas que Rome la première a protesté contre ces articles organiques qui sont aujourd'hui l'objet des protestations épiscopales; on ne sait donc pas que Rome a appris, par le douloureux exemple de la Pologne, ce que c'est que la foi des gouvernements qui prétendent armer le catholicisme du Saint-Père contre le Catholicisme de leurs sujets; on ne sait donc pas que Rome aurait appris, quand elle ne l'aurait pas su d'avance, par l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, ce que vaut pour la religion le régime de la liberté, comme elle a appris aussi, par les violences de la Russie et de la Prusse, ce que vaut le régime de la protection.

Chose étrange! sommes-nous revenus au moyen âge? La Russie s'est adressée à Rome contre ses sujets révoltés. L'Angleterre, malgré ses lois, qui lui défendent toute communication avec elle, la sollicite contre l'Irlande. En France, c'est le parti universitaire qui vient baiser humblement les pieds du Saint-Père, en lui demandant protection contre le clergé. Ces protestants et ces esprits forts de tous les coins de l'Europe s'acheminent vers la cité éternelle, comme autrefois les catholiques fidèles, pour demander au Pontife son secours, son intervention, son arbitrage dans leurs querelles et dans leurs terreurs politiques. Le personnage qui siége au palais du Vatican n'est donc plus si obscur et si méprisé! Ce vieillard sans soldats, si peu puissant à Civita-Vecchia et à Ferrare, a donc en Europe quelque puis-

sance! On ne veut plus tenir de lui sa couronne; c'est fort bien : mais on veut bien tenir de lui la paix du royaume et l'obéissance des peuples. A quel autre homme en ce monde fait-on une telle demande et reconnaît-on un tel pouvoir?

Il en est toujours ainsi : notre faiblesse est apparente, notre force est réelle. Le Pape est un souverain sans vaisseaux, sans armée, sans finances même, si l'on veut, et l'on en revient toujours, bon gré mal gré, à traiter avec le Pape. En France, on nous compte à peine; on ne se soucie point de nous; nous sommes en dehors du *pays légal*, ou à peu près; on nous méprise comme on nous méprisait en 1790 et en 1830 : et bientôt l'on reviendra à nous comme on y est revenu en 1800 et en 1834. On essaie du jury contre la presse catholique, on greffe les procès les uns sur les autres; mais la presse catholique tiendra bon, et l'on reculera devant sa constance. Par des appels aux préjugés on soulève la Chambre contre nous, si bien qu'un seul homme ose prendre notre défense : mais cet homme, seul en face de tous, par son talent, par son courage, par l'élévation de son âme, impose silence à cette Chambre irritée, et, de l'aveu de tous, les paroles de M. de Carné ont été les seules dans cette séance qui, faisant appel à l'avenir plus qu'au passé, aux pensées intelligentes et nobles plus qu'aux ressentiments vulgaires, ont jeté sur la question un jour vraiment nouveau; ce sont les seules que l'avenir rendra fécondes. Nous sommes faibles, obscurs, ignorés, nous dit-on, et par moment nous sommes tentés de le croire; la foi manque à nos cœurs, le courage à nos convictions, les fidèles à nos églises. Et il y a peu de jours, dans une seule de nos églises, plus de deux mille hommes, appartenant aux conditions élevées de la société, sont venus librement, sans ombre d'ambition ni d'intérêt personnel, non pas protester contre telle opinion, telle prétention ou tel pouvoir (ce n'est point à de telles misères que l'on songe au pied de l'autel), mais faire un acte de foi que l'on semble aujourd'hui croire impossible, et dire qu'ils se confessent, le dire aussi franchement, aussi simplement à tout Paris qu'ils le diraient à leur famille. En un mot, on affecte de nous mépriser aujourd'hui, demain on aura besoin de nous; les dédains de la veille sont le gage du triomphe du lendemain. C'est éternellement l'histoire de l'Église.

—Nous venons de lire le rapport de M. le duc de Broglie et le projet de loi modifié. L'un et l'autre méritent d'être sérieusement étudiés. Une exposition de principes élevés, une disposition savante des matières est substituée à l'œuvre incohérente et sans hauteur de pensée

de M. Villemain. Le projet ainsi modifié n'en est que plus facilement attaquable, précisément parce qu'après avoir proclamé un grand nombre d'excellents principes il se refuse, par des motifs sans gravité, à en déduire et à en appliquer les conséquences, ou prétend y satisfaire par des concessions dérisoirement insuffisantes. Dans le projet nouveau, la condition des établissements libres, une fois formés, devient plus tolérable; mais on peut dire que les mêmes entraves subsistent à l'entrée de la carrière de l'instruction. Ce sont pourtant les conditions d'admissibilité dans cette carrière qui feront qu'il y aura, oui ou non, liberté d'enseignement.

— On a parlé diversement des causes qui ont fait cesser un peu à l'avance le cours d'histoire moderne à la Sorbonne et qui empêcheront peut-être ce cours de s'ouvrir pendant le second sémestre. Voici le fait : M. Guizot a exprimé l'intention de quitter la chaire et d'y être remplacé par M. Lenormant, qui le supplée depuis neuf années. Suivant les règles établies, la présentation aux chaires vacantes appartient aux professeurs de la Faculté. Quelques-uns d'entre eux ont témoigné de leur répugnance à admettre *actuellement* M. Lenormant parmi eux, et la présentation a été ajournée. On conçoit qu'après une manifestation qui pouvait impliquer un blâme, ce professeur suppléant ait jugé impossible de se contenter de son titre précaire et convenable d'attendre dans le silence une décision. Nous attendons avec lui et avec son nombreux auditoire, très-désappointé. Si, comme on peut l'espérer encore, la difficulté se résout en faveur de M. Lenormant, nous regretterons seulement la suspension momentanée d'un cours qui faisait du bien ; mais si la solution devait être contraire, nous aurions à nous demander si les choses en sont venues à ce point dans l'Université qu'un protestant d'une aussi grande autorité que M. Guizot soit impuissant à couvrir un catholique devant la Faculté des Lettres.

Si, en présence d'un grave intérêt, un sentiment d'égoïsme pouvait prendre place sous notre plume, nous nous féliciterions de ce que les nouveaux loisirs de M. Lenormant nous assurent de sa part une collaboration active. Nous publierons le mois prochain un article de lui.

REVUE SCIENTIFIQUE.

L'Académie des Sciences a employé sa séance du 26 février à la distribution des prix qu'elle est dans l'usage de décerner chaque année. La solennité de cette séance publique a été rehaussée par la lecture d'un excellent discours de M. Arago sur la vie et les travaux de l'astronome Bailli, une des illustres victimes de notre grande révolution. S'écartant de l'usage, l'honorable secrétaire perpétuel ne s'est pas contenté, cette fois, d'esquisser une de ces courtes notices auxquelles l'Académie s'était laissée habituer par ses prédécesseurs : c'est une vraie biographie qu'il a donnée, une biographie complète, comprenant, outre l'exposé de la vie et de la carrière scientifique de Bailli, le tableau animé autant que fidèle des progrès des sciences et de leur état actuel. Nous ne nous permettrons point de défigurer, par une analyse décharnée, ce remarquable discours que l'on voudrait reproduire en entier, et où M. Arago a trouvé l'occasion de faire, dans le domaine de la politique, avec la chaleur de conviction qu'on lui connaît, une excursion qui, par les préoccupations du moment non moins que par les faits qui se rattachent au sujet, ne pouvait manquer d'inspirer un vif intérêt. Il n'y a donc eu, depuis la publication du dernier numéro de ce recueil, que trois réunions de la savante compagnie consacrées aux communications ordinaires ; encore ces communications ont-elles été rares et ne sont-elles pas de nature à fixer bien fort l'attention. Si nous mentionnons un mémoire de M. Léon Dufour sur *le Piophila petasionis*, la description d'un pèse-voiture hydraulique portatif de M. Galy-Cazalat, et les expériences de M. Persoz sur l'engrais des oies, c'est, avec de nouvelles recherches sur la coloration des métaux par M. Becquerel, et quelques autres mémoires encore moins importants, à quoi se réduisent les travaux communiqués pendant le mois de février.

La substance alimentaire où fourmillent les vers, quand ce serait le gibier le plus rare, la préparation culinaire la plus exquise, n'est, aux yeux du monde, qu'un foyer de corruption, un objet d'horreur ; pour l'homme de science, au contraire, pour l'investigateur passionné des merveilles de la nature, c'est encore un curieux sujet d'études, une mine féconde en intéressantes observations. Swammerdam l'a bien prouvé, lui qui a fait le plus beau de ses mémoires sur les vers du fromage ; M. Léon Dufour également vient de nous le montrer, en ne dédaignant pas de se livrer, sur les traces de l'auteur du *Biblia naturæ*, à de pénibles dissections sur les vers du jambon. Ces vers, ainsi que ceux du fromage, se changent en une petite mouche du genre *Piophila*, dont M. Dufour s'est attaché à faire connaître l'anatomie et les diverses métamorphoses. On ne peut assurément porter plus loin l'étude des infiniment petits, et le travail de M. Dufour ne serait point renié par le célèbre anatomiste hollandais.

Quant à M. Persoz, utilisant sa position dans la ville aux pâtés de foie gras, où il occupe une chaire de chimie, il s'est mis à gaver des oies, et a fait sur la nutrition et la formation de la graisse, chez ces intéressants bipèdes, une série d'observations dont il vient également d'édifier la docte Académie. Nous regrettons de ne pouvoir ici rapporter les détails de ce laborieux travail, dont la lecture rappelle un peu les expériences du grand Sanctorius,

qui, pour déterminer la déperdition que nous éprouvons par l'exhalation cutanée, passa bravement dans le plateau d'une balance trente années de sa vie. Nous ne ferons connaître à nos lecteurs que les conclusions suivantes, qui intéressent la gastronomie, aussi bien que l'économie domestique et la chimie. Il résulte des recherches de M. le professeur Persoz :

Que les oies ne supportent pas également et pendant le même nombre de jours l'alimentation par le maïs employée pour les engraisser, et qu'une oie ne peut être soumise à ce régime avec profit si l'on est obligé de la tuer soit avant dix-huit jours, soit après vingt-quatre jours d'engrais;

Que les oies engraissées sont moins charnues que les oies maigres, proposition qui semble être en opposition avec ce qu'a observé M. Liebig;

Que le maïs ancien est supérieur, et doit être préféré au maïs nouveau, la dessiccation qu'il a éprouvée par son exposition à l'air ayant pour résultat d'en augmenter les qualités nutritives;

Que l'oie, en s'engraissant, ne s'assimile pas seulement la graisse contenue dans le maïs, mais qu'elle en forme elle-même une certaine quantité aux dépens de l'amidon, du sucre de maïs, et peut-être aussi de sa propre matière, puisque la quantité de graisse que la bête a produite sous l'influence de cette alimentation est plus du double de celle qui se trouvait dans la graisse;

Qu'après avoir été engraissée une oie contient une quantité de graisse supérieure à l'augmentation de poids qu'elle a subie;

Que, durant l'engrais, le sang des oies change de composition, que lui-même devient gras, et que l'albumine en disparaît ou s'y modifie;

Enfin qu'il semble exister une certaine relation entre le développement du foie et la quantité de graisse formée.

Selon l'ingénieux chimiste, l'oie, *pouvant être considérée comme un laboratoire véritable où se fabrique de la graisse*, il suffirait d'évaluer exactement, au moyen d'appareils appropriés, les matériaux gazeux, liquides ou solides qui y entrent, et ceux qui en sont expulsés ou qu'on en extrait, pour établir une théorie rationnelle sur la formation de la graisse, et décider si l'oxygène agit directement ou indirectement sur la fécule ou sur le sucre pour transformer en matière grasse ces principes immédiats. C'est ainsi sans doute que M. Persoz a lui-même procédé.

La police du roulage, dit de son côté M. Galy-Cazalat, a pour but de mesurer, dans des limites déterminées, la pression que chaque roue de voiture chargée exerce sur le sol. Mais les ponts à bascule qu'elle emploie à cette fin mesurent-ils cette pression? Nullement; ils ne font connaître que la charge totale, qui peut être et qui est toujours en effet plus ou moins inégalement répartie. Ils ne remplissent donc point leur objet; vice fondamental auquel s'ajoutent encore les désavantages de leur fixité, de leur inexactitude, et des dépenses considérables qu'ils entraînent. — Voulant faire cesser de si capitales imperfections, M. Galy-Cazalat a imaginé un appareil hydraulique portatif, peu dispendieux, et sur lequel il suffit de faire passer une des roues de la voiture soumise à la vérification pour déterminer exactement la charge qu'elle supporte.

M. Coste, qui fait au collége de France, avec autorisation ministérielle, un cours particulier d'embryogénie comparée, publie une *Histoire générale et particulière du développement des corps organisés*. M. Flourens, chargé par l'auteur de présenter à l'Académie la dernière livraison de cette publication, a cru devoir appeler l'attention de la Société sur quelques faits nouveaux que le travail du jeune naturaliste a fait connaître, entre autres, l'existence, de chaque côté du cou du fœtus des mammifères, de quatre fentes transversales qui s'ouvrent dans le pharynx, et qui sont séparées entre

elles par des cloisons charnues, correspondantes aux arcs branchiaux des poissons. Cet appareil branchial transitoire n'existe pas seulement, dit M. Flourens, chez le fœtus des mammifères et des autres vertébrés; on le rencontre encore, avec des formes identiques, chez celui de l'homme, et M. Coste conserve un fœtus humain de vingt-cinq jours sur lequel quatre fentes branchiales se dessinaient si nettement, des deux côtés du cou, qu'il serait impossible de distinguer ce fœtus de celui des mammifères, si on le délivrait de ses membranes. »

On mande de Toulouse qu'une girafe, destinée au Muséum, est morte en chemin, et a été disséquée par MM. Joly et Lavocat, qui y ont constaté un énorme développement des sinus frontaux. Ces observateurs concluent de leur découverte que la troisième corne, attribuée à cet animal, pourrait bien n'être qu'une saillie moyenne du frontal, saillie d'autant plus prononcée que l'individu lui-même est plus âgé.

En Angleterre on s'entretient d'un télescope gigantesque construit par lord Rosse, et dont la puissance, on l'assure, est telle qu'il permet de distinguer une portion de la lune de la grandeur d'une maison. Cet instrument paraît être destiné à faire faire à l'astronomie des découvertes importantes. Il est encore question de l'invention faite chez nos voisins, par un de nos compatriotes, d'une nouvelle espèce de bateau à vapeur, sorte de voiture marine ou de chemin de fer flottant, au moyen duquel on réalisera, dans les voyages par eau, les grandes vitesses qu'on obtient sur les chemins de fer terrestres. La vitesse normale devant être, dit-on, de trente-six kilomètres par heure, il ne faudra plus guère que six jours pour aller du Havre à New-York. Dans ces nouveaux véhicules marins, plus de mouvement de tangage, partant plus de mal de mer; le roulis même y sera insignifiant, et, ce qui est plus important, la sûreté sera parfaite; le vent transversal le plus violent ne saurait les faire chavirer. — Si cette conception, qui paraît être sérieuse, passe à l'état de réalité, nous en donnerons à nos lecteurs la nouvelle avec la description du bateau et de son appareil locomoteur.

Le calme plat du mois de février s'est continué, dans les sociétés savantes, pendant le mois qui vient de finir. Pas une seule communication ne leur a été faite, qui soit de nature à être rapportée ici avec détails. — Disons donc seulement que M. Casaseca a rendu compte à l'Académie des Sciences de travaux auxquels il s'est livré à l'effet de vérifier sur les lieux même, c'est-à-dire dans les Antilles, les analyses faites, il y a quelques années, par M. Péligot, sur des produits conservés et apportés en France. Les analyses ont montré que la canne ne renferme pas deux espèces distinctes de matières sucrées, l'une cristalline, l'autre sirupeuse, ainsi qu'on le pensait, et qu'elle ne contient pas moins de 18 à 19 pour 100 de sucre marchand, bien que par les procédés actuellement employés on n'en tire que de 6 à 15 pour 100. — Disons aussi que M. Le Roy d'Étioles, le broyeur de pierres, a lu un mémoire sur la pulvérisation des calculs urinaires et l'évacuation artificielle de leurs débris, et que M. Guérin, le redresseur de tailles, dont tout le monde connaît les tribulations académiques et judiciaires récentes, vient d'adresser à la même Académie une lettre où il repousse des attaques nouvellement dirigées contre lui, toujours à propos de sa méthode orthopédique par les sections cutanées. Certes, nous sommes bien convaincus, pour notre part, qu'il y a autre chose encore que l'amour de la science et du bien public au fond de la guerre qu'on fait à cet ingénieux spécialiste, et l'on ne peut refuser tout au moins de reconnaître que M. Guérin a montré du courage et d'étonnantes ressources dans la lutte inégale qu'il soutient contre tant d'ennemis conjurés pour sa perte. Mais est-il bien digne de l'illustre société de tolérer l'abus qu'on tend à faire de son auto-

rité, en glissant d'audacieuses réclames au milieu de ses plus sérieux travaux? — Bornons-nous à mentionner des recherches faites en commun par MM. Jacquinot et Hombrun sur les mœurs et l'histoire naturelle des oiseaux de la tribu des Procellaridées ; les expériences de M. Edm. Becquerel sur les lois qui président à la décomposition chimique des corps; un travail de M. A. Chatin sur les fonctions des vaisseaux chylifères et des veines, ainsi qu'un mémoire de M. Joly sur les mœurs, les métamorphoses, l'anatomie et l'embryogénie d'un petit insecte coléoptère (*colapsis atra*, L.) qui ravage les luzernes du midi de la France, avec indication des procédés à employer pour le détruire. — Puis terminons par quelques notes seulement sur le ballon à enveloppes en cuivre laminé de M. Marey-Monge, et sur de nouvelles expériences entreprises en Hollande, dans le but de mieux élucider la question, toujours pendante, de la gélatine employée comme substance alimentaire.

« Quand on considère, dit M. Marey-Monge, l'aérostation dans l'hypothèse d'une navigation aérienne capable de rendre les mêmes services que la marine, on voit aussitôt surgir mille difficultés que le calcul est loin, cependant, d'indiquer comme insolubles. Il en est surtout une qui semble dominer toutes les autres : quelle est la substance capable de faire une enveloppe aérostatique en état de résister, comme un navire, aux intempéries des saisons pendant un séjour de plusieurs années dans l'air extérieur? Telle est cette difficulté, dont la solution est la première condition pour que la navigation aérienne soit possible, au point de vue d'utilité. Or, la soie, la baudruche, en général les tissus et les peaux préparées ne sont point de nature à présenter une résistance suffisante. En examinant les métaux sous le rapport de leurs densités, leur souplesse lamelleuse et leur ténacité, le cuivre semble convenir. » Guyton-Morveau, en 1784, et près de cent ans avant lui le P. Lana, un Jésuite, ont parlé de la possibilité d'un ballon de métal. Il s'agissait de réaliser cette idée et d'étudier la manière dont se comporterait le cuivre dans cette circonstance; c'est ce que M. Marey-Monge a fait, il paraît, avec un entier succès. Mais tout d'abord il importait de savoir quelles sont les conséquences d'une enveloppe métallique. Ces conséquences sont : qu'une telle enveloppe ne pouvant, sans danger de se détériorer en peu de temps, subir les variations de volume qui ont lieu, en montant et en descendant, par les pertes de gaz, il y a nécessité de se soumettre à l'invariabilité de volume; que l'invariabilité de volume ne peut s'obtenir qu'en supprimant les pertes de gaz des orifices inférieur et supérieur du ballon; et qu'ainsi il y aura une pression intérieure qui ne saurait dépasser une atmosphère. Il en résulte donc un nouveau genre d'aérostation, que l'auteur appelle à basse pression, par imitation de ce qui se passe dans les arts mécaniques, où les machines sont dites à basse pression quand leur pression ne dépasse pas deux atmosphères; et l'aérostation à basse pression conduit à la recherche des problèmes suivants :

1° Quelle est la hauteur qu'un ballon, d'une capacité et d'une force de métal données, peut atteindre sans crever?

2° Quelle est la force nécessaire à une enveloppe de métal pour une hauteur et une capacité données?

3° Cette hauteur étant connue, quelle est la force ascensionnelle du ballon, c'est-à-dire le poids dont on peut le charger?

M. Marey-Monge donne deux formules qu'il appelle *aéronautiques*, au moyen desquelles, connaissant la hauteur thermométrique, barométrique et manométrique au moment de la fermeture de l'appareil, on peut en conclure la force ascensionnelle, la pression intérieure et la hauteur qu'atteindra le ballon à un instant donné. Il indique en outre l'usage que l'aéronaute devra faire de ces formules, les avantages de l'aérostation à basse pression sur l'aérostation ordi-

naire, et le moyen économique que possède le nouvel aérostat dans la force naturelle de la variation de température. Voici d'ailleurs la manière dont M. Marey-Monge établit son ballon.

Il construit une carcasse sphérique de dix mètres de diamètre, tournant sur un axe horizontal; il taille les fuseaux sur un patron en plâtre, et les fait souder sur la carcasse à mesure qu'elle tourne; puis il extrait les bois de cette carcasse, après l'achèvement du ballon, par une ouverture de $1^{m},50$, ayant soin de soutenir l'enveloppe, pendant cette opération, à l'aide d'une insufflation d'air donnée par le ventilateur.

Le ballon pèse..	kilogr.	400,00
L'hydrogène qu'il renfermera..............................		52,36
Total....................		452,36
Les 523,16 mètres cubes d'air déplacé par le ballon pèsent...		680,68
D'où retranchant....................................		452,36
Il reste pour différence en force ascensionnelle du ballon....		228,32
La nacelle, le filet et l'aréonaute peuvent être estimés à.....		130,00
Il reste donc pour force ascensionnelle nette................		98,32

Pour remplir son ballon de gaz, M. Marey-Monge emploiera le procédé de Guyton-Morveau.

Pour ce qui est de la gélatine, personne n'ignore les recherches qui ont occupé si longtemps les chimistes, les médecins et l'administration des hôpitaux, dans le but de s'assurer si cette substance peut être employée comme aliment utile pour l'homme? Les journaux scientifiques en ont fait grand bruit, et les débats dont ces recherches ont été l'objet, dans les sociétés savantes, ne sont pas encore, après dix ans, sur le point de finir. Ainsi, la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas vient, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, de faire vérifier, dans son sein, les conclusions défavorables de la commission de Paris; et déjà M. d'Arcet, membre de cette commission, semble, de son côté, s'inscrire en faux contre de certaines assertions du rapport néerlandais.

Les conclusions de la commission française portaient que, prise isolément, la gélatine ne nourrit point, et les travaux qui les ont amenées ont paru aux savants hollandais assez irréprochables pour qu'ils n'aient point cru devoir les recommencer. Mais n'est-il pas important aussi de constater si la gélatine, quoique impropre par elle-même à nourrir l'homme, pourrait au moins, mêlée à d'autres aliments, augmenter leur force nutritive, et devenir, par là, une addition utile et désirable pour eux? C'est de répondre à cette question, laissée indécise par l'Académie de Paris, que la commission néerlandaise s'est imposé la tâche.

Il serait trop long de rapporter toutes les expériences qu'elle a faites à cette fin sur des chiens, nourris simultanément, les uns par de la gélatine pure, d'autres avec de la gélatine mêlée de pain, en diverses proportions. Une chose seulement est utile à noter : « Ces recherches ont prouvé, dit le rapport, de la manière la plus concluante, que la gélatine, même à haute dose, ne possède aucune propriété nourrissante, mélangée non plus que pure; il serait donc au moins inutile de continuer à en faire entrer dans les potages destinés aux pauvres; enfin, qu'au lieu de fabriquer à grands frais, au moyen d'appareils fort compliqués, il serait bien mieux de préparer la soupe des indigents avec de la viande, qui, incomparablement plus nourrissante, offre encore, en définitive, l'avantage d'être réellement moins coûteuse. »

— La librairie de Labé, place de l'Ecole-de-Médecine, 4 (1), vient de mettre en vente la seconde édition de *la Médecine des Passions*, de M. le Dr Descuret. Cet ouvrage, un des plus curieux, comme production médico-scientifique, qui aient paru depuis quelque temps en France, a obtenu, on le sait, un grand succès, dans le monde aussi bien que près des savants, un succès mérité, par la forme autant que par l'importance du sujet et par les saines doctrines dont il a reçu l'empreinte. Il peut être rangé, pour l'intérêt et la variété des détails, à côté du livre bien connu de M. Parent du Châtelet, et n'est pas indigne de servir de pendant, de complément ou de suite, comme on voudra, à la célèbre physiologie des passions de feu le professeur Alibert, même sous le rapport du style et de l'élégance de la diction. L'auteur, praticien distingué, appartenant au petit nombre des médecins qui allient la culture des lettres à celle des sciences, exerce l'art de guérir depuis une vingtaine d'années, et a été, pendant ce temps, en rapport avec toutes les classes de la société. Or, dans ces relations journalières avec un grand nombre d'hommes de tout caractère, de toute fortune, de toute condition, il a eu l'occasion de voir et d'étudier l'influence variée qu'exercent sur les passions et leur développement la fortune, l'éducation, la religion, les institutions de toute espèce, les tempéraments, la santé, la maladie, en général toutes les situations, physiquement comme moralement, normales et anormales, où peut se trouver l'homme pendant la durée de sa vie. C'est le résultat curieux de cette observation, d'une observation longue, attentive et délicate, que M. Descuret a consigné dans son livre, lequel se trouve donc vraiment copié d'après nature, et se recommande, selon l'intention de l'auteur, par les faits, par la tendance et l'utilité pratique; nous ajouterons par la finesse des aperçus et un remarquable talent de narrer, plus que par la puissance de généralisation, par les conceptions théoriques, par les vues transcendantes, ou par les considérations d'un ordre vraiment philosophique.

On peut déjà se faire une idée de l'intérêt qu'offre cette importante publication, par une simple indication des matières qu'elle renferme.

Le livre entier est divisé en deux grandes parties. La première, comprenant douze chapitres *sur les Passions en général*, traite successivement :

De la distinction à établir entre les émotions, les sentiments, les affections, les vertus, les vices et les passions ;

De la division des passions selon les moralistes et selon les médecins (l'auteur donne ici une nouvelle théorie des *besoins*) ;

Des causes des passions, de l'influence qu'exercent sur elles les différents âges, les sexes, les climats, la température, les saisons, la position sociale, les professions, le grand monde, la solitude, la vie champêtre, les spectacles et les romans, l'irréligion, les différentes formes de gouvernement, etc., etc.;

Des signes physiognomoniques et phrénologiques au moyen desquels on prétend les caractériser ;

De la marche, de la complication et des terminaisons des passions;

Des effets des passions sur le corps social, sur les croyances religieuses, sur l'organisme, et de la réaction de celui-ci dans les passions ;

Du traitement médical, législatif et religieux des passions;

Des passions considérées comme moyen de guérison dans les maladies, etc.

Dans la seconde partie, subdivisée en vingt chapitres, il est question des *passions en particulier :*

1° *Des passions animales* (ivrognerie, gourmandise, colère, peur, paresse, libertinage) ;

(1). Un fort volume in-8° de plus de 800 pages ; prix : 8 fr.

2° *Des passions sociales* (amour, orgueil et vanité, ambition, envie et jalousie, suicide, duel, nostalgie) ;

3° *Des passions intellectuelles* (manie de l'étude, manie de la musique, manie de l'ordre, manie des collections, fanatisme artistique, politique et religieux, etc., etc.).

Telle était l'ancienne édition ; la nouvelle, outre qu'elle a été soigneusement retouchée, quant au style, a été augmentée d'un assez grand nombre de pages, d'un chapitre, entre autres, sur la récidive dans la maladie, dans le crime, dans la passion, et d'un *résumé* dont l'objet est de montrer l'harmonie de la médecine, de la législation et de la religion, en même temps que d'aider le lecteur à mieux saisir l'ensemble et le but de l'ouvrage.

En somme, la *Médecine des Passions* est un bon livre, dont la lecture est aussi instructive qu'attachante. Riche en détails curieux, il est de plus chrétien et bien écrit, écrit avec finesse, délicatesse, atticisme même et pureté ; en le publiant, M. le Dr Descuret a enrichi la science d'une excellente pathologie morale, et la littérature d'un ouvrage éminemment utile aux mœurs.

Dr E. P......

BULLETIN LITTÉRAIRE.

MANUEL
DU DROIT PUBLIC ECCLÉSIATIQUE FRANÇAIS,

PAR M. DUPIN.

La publication de cet ouvrage a suivi de près la séance du 19 mars, et l'on peut dire qu'elle l'a complétée. Le discours du député de la Nièvre et le livre du docteur *in utroque jure* sont des parties d'une œuvre unique : l'un est le texte, l'autre est le recueil des pièces justificatives. Nulle qualification ne convient mieux au *Manuel* à la composition duquel l'illustre jurisconsulte n'a apporté que le tribut de sa vaste érudition. Les quatre-vingt-trois articles des libertés gallicanes, rédigés par Pierre Pithou ; divers travaux reproduits ou analysés de Fleury, de Louis Ellies Dupin et d'Edmond Richer; des déclarations de la Sorbonne et du clergé de France; des édits de Louis XIV et de Louis XV; des décrets de Napoléon et des ordonnances de Charles X; des rapports de Portalis et des fragments parlementaires de l'honorable auteur lui-même; plus une traduction libre d'un fragment de Tite-Live, que nous n'avons garde d'oublier; le tout assaisonné de notes très-courtes, et précédé d'une introduction de trente-six pages, voilà ce qui constitue ce volume, dont le caractère dominant est, comme on le voit, celui d'une savante compilation.

S'effacer personnellement à ce point, en traitant un pareil sujet, c'est un excès de modestie qu'il n'est pas possible d'approuver; car enfin toute question de droit public, ecclésiastique ou autre, aboutit, en dernière analyse, aux principes posés ou supposés par la Charte. Or, ce n'est pas le Dupin de l'autre siècle, c'est celui de nos jours qui a fait le rapport du 7 août; c'est donc à celui-ci qu'il appartient de commenter la loi fondamentale qui nous régit, et de donner la clef des difficultés que son application peut offrir. Nous aurions voulu le voir, au lieu de ne s'occuper de ces dispositions que dans deux passages de moins de deux pages chacun (1), en faire l'objet principal de son travail, et,

(1) Dans le premier, il se borne à donner avec le texte des articles 5 et 6 un extrait de son rapport qui explique pourquoi on a supprimé les mots *religion de l'État* (page 155).

Dans le second, il établit directement qu'on ne fut pas assez dupe en 1830 pour entendre que les Jésuites dussent avoir leur part de la liberté d'enseignement promise par le pacte nouveau (page 336).

dessinant à grands traits l'ensemble de nos institutions, prouver aux plus incrédules que rien n'est plus conforme à leur esprit que les vieilles traditions gallicanes; que la royauté conditionnelle, sortie des barricades, a fort naturellement recueilli le bénéfice des doctrines du clergé de France sur l'inamissibilité du pouvoir; qu'un gouvernement légalement étranger à la profession d'une religion quelconque est le véritable et légitime *évêque du dehors;* que la liberté des cultes n'est pas blessée quand la discipline catholique relève d'un corps de fonctionnaires civils dont la majorité peut être protestante ou juive, et que la liberté des opinions s'accommode merveilleusement du régime consacré par cet arrêt du conseil du 24 mai 1766 (voir page 139 du *Manuel*), qui, pour affermir l'autorité des maximes de 1682, n'avait trouvé rien de mieux que de faire « très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de rien écrire, publier ou soutenir qui puisse tendre à renouveler des disputes, élever des contestations, ou faire naître des opinions différentes sur ladite matière, Sa Majesté imposant de nouveau, et par provision, un silence général et absolu sur cet objet. » La démonstration de ces propositions eût bien eu autant d'intérêt que les nombreux articles de P. Pithou sur les matières bénéficiales, ou que ceux qui nous apprennent que le Pape ne peut légitimer les bâtards au temporel, proroger les fonctions des exécuteurs testamentaires, ni exercer en France la juridiction criminelle.

Il faut le reconnaître, l'exemple d'un grand homme a fait illusion à nos *parlementaires* modernes. Napoléon, sans s'inquiéter de son origine républicaine, a trouvé tout simple de se poser (voyez plutôt son décret du 25 février 1810) en continuateur de Louis XIV; MM. Dupin et Isambert on cru dès lors pouvoir s'adjuger, sans discussion, l'héritage des légistes de l'ancienne monarchie. Mais qu'ils nous permettent de le leur dire en termes de palais : il n'est pas donné à tout le monde *d'intervertir* ainsi *le titre de sa possession.* MM. Isambert et Dupin n'ont pas gagné les batailles de Marengo et d'Austerlitz; ils n'ont pas même, comme Dumoulin (*Manuel*, page 35), fait, par la vigueur de leur plume, tomber les armes des mains d'un Pontife ennemi de la France; et nous ne pensons pas que les lauriers qu'ils ont cueillis au Palais-Bourbon les autorisent suffisamment à imiter le sans-façon impérial.

Parlons sérieusement, et répétons ce que M. de Carné a proclamé avec une si puissante raison à la tribune, ce que nous avons déjà dit plus d'une fois nous-mêmes. Ni les anciennes règles du gallicanisme politique (il ne peut être question ici que de celui-là), ni la contrefaçon qu'en a donnée la législation du Consulat et de l'Empire ne peuvent être appliquées à l'état présent des esprits et des faits sans un anachronisme flagrant. Des passions de nature et d'origine diverses font prendre en ce moment le change; mais la vérité ne saurait tarder à prévaloir. Elle prévaudra, nous ne disons pas quand ces passions seront calmées, ce serait trop ajourner son triomphe, mais quand, leur ardeur même appelant de plus en plus la controverse sur un terrain jusqu'ici peu connu, les hommes pour qui la liberté n'est pas un vain mot seront forcés d'étudier par eux-mêmes et de substituer les résultats d'un examen approfondi à des solutions acceptées de confiance sur la foi de quelques journaux et de deux ou trois légistes. Ils sauront alors que l'Église de France, Bossuet en tête, Bossuet, dont on invoque si inconsidérément le grand nom, ne concéda jamais l'intervention du pouvoir temporel dans les matières religieuses, telle que la réclamaient les Parlements. Ils sauront que, par la constitution toute catholique de la société d'autrefois, cette intervention, jusque dans ses excès, était entourée de garanties qu'elle ne peut plus offrir aujourd'hui. Ils sentiront enfin qu'en présence du déplacement général des anciennes limites entre le domaine du pouvoir et celui de la liberté, il est impossible de prétendre que, sur un seul point, ces li-

mites soient encore où elles étaient jadis, et doivent demeurer immobiles à jamais.

Nous en sommes convaincus : le *Manuel*, contre l'intention de son auteur, contribuera au développement de ces idées; car les documents qu'il contient ne peuvent manquer de faire réfléchir plus d'un lecteur. Nous avons déjà cité l'arrêt du conseil de 1776, qu'il importe de voir d'un bout à l'autre; nous signalerons encore l'article 81 du Code de P. Pithou, ainsi conçu (page 108) : « Et est « encores très-remarquable la singulière prudence de nos majeurs, en ce que telles « appellations (les appels comme d'abus) se jugent, *non par personnes pures laycs « seulement*, mais par la grande chambre du Parlement, qui est le lict et le siége « de justice du royaume, *composée de nombre égal de personnes tant ecclésiasti- « ques que non ecclésiastiques*, mesme pour les personnes des pairs de la cou- « ronne. » On se demandera s'il y a quelque parité entre une juridiction ainsi définie et celle de notre conseil d'État; on se demandera de plus, lorsqu'on aura passé du texte au commentaire, si M. Dupin est aussi fidèle qu'il s'en fait gloire aux traditions antiques, lui qui voulait, en 1821, dessaisir le conseil d'État des matières ecclésiastiques, comme suspect d'être trop chrétien (page 109).

On remarquera aussi, sans nul doute, les choses que M. Dupin ne dit pas, et que les recherches provoquées par celles qu'il dit feront infailliblement découvrir. Ainsi, après avoir appris de lui que le Parlement de Paris, ayant fait informer sur les associations et congrégations non autorisées et non revêtues de lettres-patentes, les proscrivit par arrêt du 9 mai 1760 (page 281), on trouvera, en se reportant à un rapport de M. Portalis à la Chambre des Pairs, dont il ne donne qu'une analyse sommaire (page 296), que, dans l'examen qui fut fait de la plupart des associations dont il s'agit (qu'on attaquait surtout en vue des confréries fondées par les Jésuites), il ne fut rien constaté de contraire à l'ordre public, aux mœurs ou à la religion, et que le Parlement en toléra plusieurs, quoique non revêtues de lettres-patentes, *à cause des avantages spirituels qui pourraient en résulter sans aucun inconvénient* (*Moniteur* de 1827, page 88). Ainsi, en consultant M. Vuillefroy, v° *Congrégation*, auquel le *Manuel* renvoie, on verra que, suivant cet auteur, assurément fort pur du soupçon d'*ultramontanisme*, l'article 291 du Code pénal et la loi des associations du 10 avril 1834 ne peuvent pas concerner les congrégations composées de personnes existant en communauté, que le gouvernement aurait seulement le droit de dissoudre administrativement, et sans aucune pénalité, d'après le décret de messidor an XII (*Traité de l'administration du culte catholique*, page 162, note *a*), et l'on s'étonnera peut-être que M. Dupin, qui remonte, en fait d'associations, jusqu'au procès des Bacchanales, en l'an 186 avant J.-C. (page 269), ait mis ces divers textes sur la même ligne, sans entrer, même à titre d'examen critique et de réfutation, dans aucune des distinctions dont leur application pouvait être susceptible (page 282). Ainsi l'on sera sans doute curieux de connaître le rapport du conseil des évêques sur les lois organiques, mentionné dans le préambule du décret du 28 février 1810 (page 239), et dans cette connaissance on puisera la preuve de plusieurs faits dignes d'attention. On se convaincra notamment qu'à cette époque, même aux yeux des prélats les plus disposés à se montrer faciles, les faveurs impériales ne compensaient pas, pour la religion, ce qui manquait au libre exercice du ministère évangélique (1).

(1) Tout en proclamant que l'état du clergé de France s'est singulièrement amélioré depuis le Concordat, tout en énumérant avec une exactitude plus que scrupuleuse les bienfaits ajoutés par Napoléon à l'exécution littérale de ce traité, les évêques demandent la permission de déposer au pied du trône *les vœux qui leur restent à former pour un plus libre exercice de leur ministère*, et d'adresser à l'empereur *leurs humbles re-*

On voit quelle doit être l'utilité du *Manuel*. N'omettons pas un avantage qui, bien que plus matériel, n'est pourtant pas à dédaigner. Il est très-commode, en effet, de trouver réunis, sous un format portatif, des documents jusqu'à présent épars dans un grand nombre de gros volumes où il fallait les compulser péniblement. Sous ce rapport encore, beaucoup d'*ultramontains* voudront acheter ce petit livre ; nous le leur conseillons du moins, dût-on nous accuser de n'avoir fait qu'une *réclame*, et soupçonner M. Dupin de s'être entendu avec nous pour la mériter.

PETRI LOMBARDI SENTENTIARUM *libri quator*, et S. THOMÆ AQUITANIS SOMMA THEOLOGICA, 4 vol. in-4° (24 fr.). — PERRONE, *Soc. Jesu*, PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ, 2 vol. in-4° (12 fr.).

Quand M. Migne n'aurait publié que ces ouvrages du Maître des sentences, de saint Thomas et de Perrone, il aurait bien mérité de tous les hommes qui s'occupent de la science ecclésiastique, et la presse périodique, qui ordinairement n'est appelée à rendre compte que de travaux futiles ou de seconde main, devrait ses encouragements au laborieux éditeur. M. Migne a déjà publié, en plus de cent volumes in-4°, tout ce que la tradition catholique a de plus admirable, de plus substantiel, et il publie tous les Pères de l'Église intégralement, bien convaincu qu'un choix est toujours une chose infidèle et sans utilité pour les hommes sérieux et peu utile aux travailleurs. Ces livres ne pourront jamais être trop lus, et c'est un dévouement de les répandre. Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant d'une si utile publication, et nous la ferons connaître par des comptes-rendus aussi détaillés que nous le pourrons.

Les six volumes que nous annonçons aujourd'hui contiennent l'abrégé de toute la doctrine chrétienne : Pierre Lombard qui la formula, saint Thomas d'Aquin qui l'a généralisée et appliquée à toutes les branches des connaissances humaines, et le P. Perrone, Jésuite, qui, sortant des moules scolastiques, l'a opposée à toutes les démonstrations scientifiques modernes. — Pierre Lombard, né à Novarre, en Lombardie, dans le XII° siècle, fit ses études à Paris, dont il fut évêque, après avoir enseigné la philosophie et la théologie dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il mourut en 1160. Son *Livre des Sentences*, joint à saint Thomas par M. Migne, est un recueil des sentiments des Pères sur tous les points de la théologie. L'influence de ce livre, qui fut très-longtemps un texte classique que les professeurs expliquaient, a été jugé diversement. Ce qu'il a de vrai à dire, c'est que Pierre Lombard a rappelé les esprits à des études positives; il les a portés à consacrer aux anciens monuments de la philosophie chrétienne une partie du temps qu'ils dépensaient en querelles vaines. On

montrances sur divers objets qu'ils croient intéresser la religion et la morale, par conséquent le bien général de la société.

Il résulte encore du même document :

1° Que, dès les premiers temps et avant les modifications de 1810, plusieurs dispositions de la loi de germinal demeuraient sans application de fait, soit par l'effet de dispenses formelles, soit par la simple tolérance du gouvernement, qui laissait dire qu'elles n'avaient été que *des règlements de circonstance*, que *des ménagements jugés nécessaires pour applanir la voie au rétablissement du culte catholique ;*

2° Qu'on avait posé, au conseil des évêques réuni à Paris par ordre de l'empereur, un certain nombre de questions divisées en plusieurs séries, et qu'on ne jugea à propos de publier que deux de leurs réponses.

Le conseil était composé des cardinaux Fesch et Maury, de l'archevêque de Tours, et des évêques de Verceil, d'Évreux, de Trèves et de Nantes (*Moniteur* de 1810, pages 244-245).

avait abusé de la méthode de saint Anselme, qui est le véritable fondateur de la philophie moderne; car il est le premier qui, tout en admettant la certitude du mode de connaissance qui résulte de la foi, a établi que l'esprit humain doit s'efforcer constamment de se développer sous un autre mode, qui est celui de la science, et, avec une ardeur qui ne se ralentit pas même au lit de mort, il entreprit de former un ensemble de spéculations correspondant aux dogmes. Descartes s'est emparé de cette idée, qu'il faut bien distinguer de celle des chercheurs rationalistes qui nient l'ordre de foi.

Abailard, au XII[e] siècle, était arrivé, par l'abus de la dialectique, à affirmer que la foi n'était certaine qu'autant qu'elle se transformait en science. L'école contemplative fondée par Richard et Hugues de Saint-Victor, et qui se continue par sainte Hildegarde jusqu'à saint Bonaventure, et l'*Imitation de Jésus-Christ*, était certes une éloquente et toute sainte réaction. Pierre Lombard fit la réaction par la science, par la raison, et son œuvre fut continuée par saint Thomas d'Aquin, né en Italie en 1227. On crut longtemps qu'il n'avait d'élevé que la naissance. Cependant sa naissance même, si royale qu'elle était, disparut dans la magnificence de sa renommée personnelle. A l'âge de quarante et un ans, et n'en ayant plus que neuf à vivre, saint Thomas songea au monument qui était le but encore inconnu de sa destinée. Il se proposa de rassembler dans un corps unique les matériaux épars de la théologie, et de ce qui pouvait n'être qu'une compilation, il en fit un chef-d'œuvre dont tout le monde parla, même ceux qui ne le lurent pas, comme tout le monde parle des pyramides d'Égypte, bien que presque personne ne les ait vues. Cette popularité plus forte que l'ignorance est le dernier terme de la gloire ici-bas.

Toute la science humaine du XIII[e] siècle était renfermée dans les écrits d'Aristote : logique, métaphysique, morale, politique, physique, histoire naturelle, Aristote enseignait tout; il était regardé comme ayant dit sur tout le dernier mot de la nature. Cependant il suffisait de parcourir quelques-uns de ses ouvrages pour s'apercevoir combien le génie de ce philosophe était éloigné du génie chrétien, et déjà l'étude assidue qu'on faisait de lui avait porté des fruits déplorables. Il n'était pas extraordinaire d'entendre des maîtres ès-arts, par exemple, soutenir qu'une proposition était vraie selon l'Evangile et fausse selon le *philosophe*. Voilà les éléments scientifiques dont disposait saint Thomas. Il fallait avec cela créer une psychologie, une ontologie, une morale et une politique dignes de s'unir aux dogmes de la foi. Saint Thomas le fit. Laissant de côté les chimères et les aberrations du Stagyrite, il tira de ses écrits tout ce qui pouvait s'y glaner de vrai, d'élevé, et transforma ces matériaux; et, sans abattre ni adorer l'idole de son siècle, il ourdit une philosophie qui avait encore dans les veines le sang d'Aristote, mais purifié par le sien et par celui de ses grands prédécesseurs dans la doctrine.

La *Somme* est une encyclopédie très-vaste dont toutes les parties sont régulièrement disposées et unies par une chaîne logique merveilleuse. Aucun philosophe n'a, mieux que saint Thomas d'Aquin, fécondé l'analyse par la synthèse; et ce n'est pas sans raison que cette intelligence, bien plus haute que celle d'Aristote, a voulu s'emparer du langage de l'ancien maître et le faire servir à la cause de la vérité. Il fallait tourner cette arme contre les rationalistes eux-mêmes, et démontrer que le Christianisme ne décline aucune espèce de combat. Si la *Somme* avait été conçue dans les larges proportions d'une dissertation animée, nous n'aurions pas eu, à beaucoup près, cette netteté de formules, cette multiplicité de vues qui sont toutes, pourtant, ramenées à la grande unité; ces réponses frappantes à tant d'objections qui ont été établies depuis dix-neuf siècles; nous n'aurions pas une science chrétienne, l'ensemble des doctrines théologiques, métaphysiques, morales et politiques, le plus complet que le genre humain puisse montrer après

tant d'expériences et tant de disputes. Et la science de saint Thomas n'est pas une science aride et desséchante : le poëme de Dante est nourri de la *Somme*. Mais justement parce que c'est un ouvrage de grand et beau dessein, parce qu'on y touche aux dernières conséquences de certaines vérités, sans jamais sortir des limites de la foi, il faut le juger dans son ensemble ; il ne faut pas s'arrêter à telle ou telle phrase, mais interpréter chacun de ses cinq mille articles par tous les cinq mille articles. L'édition de M. Migne, donnée sur celle de Nicolas, est la plus complète et la plus commode qui existe maintenant.

Pour la théologie dogmatique du P. Perrone, destinée à remplacer dans les séminaires le pitoyable abrégé de Bailly, elle devrait être aussi entre les mains de tous ceux qui s'occupent de philosophie et de science. Là est la vraie et la seule philosophie, c'est la seule école. Le rationalisme ne peut rien fonder ; il pénètre sourdement dans quelques intelligences isolées, voilà ses conquêtes ; il va çà et là trouver les esprits, comme la graine mûrie au soleil se détache de la plante, et, emportée par le hasard des vents, va germer sous mille cieux divers, tandis que la tige qui la porta meurt loin de ses filles.

INTRODUCTION A LA SCIENCE DE L'HISTOIRE, par M. P.-J.-B. Buchez (2e édition); 2 vol. in-8°, chez Guillaumin, galerie de la Bourse, 5, passage des Panoramas.

Aux deux points extrêmes de l'horizon moral un jour nouveau semble s'être levé sur les intelligences fatiguées de ce doute désespérant, triste héritage du siècle qui précède. Kant, embrassant de son regard d'aigle toute la métaphysique, l'a comme réduite en chiffres, et, avec cette sorte de mathématique nouvelle, il a pulvérisé la raison elle-même, et l'a convaincue de n'être qu'une *antinomie* perpétuelle, espèce de monstre à double nature, portant dans ses flancs à la fois et en même temps le pour et le contre, le oui et le non, la vie et la mort. Philosophes, retournez les armes contre votre chef; c'est lui, et non plus le Catholicisme, qu'il faut accuser d'attenter aux droits absolus de la raison. Ce n'est pas tout. Kant n'était pas homme à s'arrêter au milieu du chemin, et à planter sa bannière sur le sable mouvant du scepticisme. Il avança. « L'homme ne pense pas seulement, se dit-il ; il agit, il est libre. » Or il n'y a qu'un être réel qui puisse être libre, et avec la vie humaine il reconstruisit l'intelligence, il retrouva Dieu. Mais la vie pratique suppose une loi morale nécessaire, absolue, et de cette haute conception on arrive vite à Schelling, qui s'efforce de rentrer au sein du Christianisme par la philosophie, au sein de la foi par la science. On comprend alors cet immense travail intellectuel de l'Allemagne ; c'est le dernier effort de la raison humaine qui, dans son vol hardi, s'élance aux plus hautes cimes du monde des intelligences, et de là entrevoit les plaines éthérées de la foi où elle espère se reposer bientôt. Sans doute cette marche laborieuse a aussi ses saturnales ; Kant est renié par ceux-là même qui disent le suivre et relèvent la statue qu'il a brisée. Mais qu'importent les fuyards qui retournent en arrière ? L'avant-garde n'en est pas moins dans la voie qui mène au Catholicisme : déjà même elle a touché l'enceinte de son camp.

Ici est un des points de l'horizon ; tournons nos regards vers l'autre.

La Restauration vint saisir au milieu de leurs rêves patriotiques des jeunes hommes auxquels le nom même de Bourbon était comme étranger, et qui ne connaissaient de la France que sa tradition révolutionnaire et sa triple devise républicaine. Trois d'entre eux fondèrent le carbonarisme, et l'un de ces trois, homme d'action avant tout, et jeté à corps perdu dans la conspiration, ne sauva sa tête du jugement que pour venir la jouer dans la lutte de 1830. Cet homme avait parcouru toutes les sciences de son temps : déjà il était rédacteur en chef dans un journal de médecine, et préludait par des cours publics à la

formation d'une école philosophique. Il s'était trouvé au milieu des hommes que plus tard on appela saint-simoniens, sans les toucher pour ainsi dire; car il ne cessa de les voir que lorsqu'il fut las de les combattre. Esprit droit et logicien austère, il avait agi avant de penser, il ne pensa que pour agir. Or il fallait à ses actions une règle invariable : cette règle fut toute pour lui dans la morale. Mais la morale, d'où découlait-elle? De la religion, du Catholicisme. Le carbonaro était rentré dans l'Eglise, le révolutionnaire s'était fait catholique. Et d'où était-il parti pour y rentrer? Du même principe que Kant : il niait la raison purement spéculative, et ne cherchait la vérité que dans la vie pratique, avec la loi morale révélée comme base. Pour lui toutes les notions de l'intelligence n'avaient point d'autre principe ni d'autre fin. Kant, à force de penser, en était venu à nier la pensée en elle-même, et à ne plus lui trouver d'autre fondement que la vie active et pratique. A force d'agir, M. Buchez arriva à poser la morale de l'Évangile comme règle de tous les actes humains, comme *criterium* de toutes les vérités. Il nous semble donc, sous ce rapport, être le vrai continuateur, en France, du philosophe de Kœnigsberg.

Je ne sais si nous avons su nous faire suffisamment comprendre ; mais, pour quiconque laisse la superficie des choses et pénètre jusque dans leurs entrailles, il nous semble qu'il n'y a là rien moins que l'apparition d'un principe nouveau de certitude et de philosophie. En effet, Descartes avait dit : « Je pense, donc j'existe. » Ainsi c'était la pensée qui créait la vie, Dieu et le monde, et voilà en effet la conclusion dernière et littérale de la doctrine hegelienne. Au contraire la philosophie nouvelle, en se faisant positive de purement théorique qu'elle était jusqu'alors, tend à dire : « Je pense, parce que j'existe, » c'est-à-dire à chercher les lois de la pensée dans celles de la vie : la psychologie décrit la vie dans l'individu, l'histoire dans l'humanité.

Tirons de ce principe deux conséquences seulement, autant pour en faire saisir la portée que pour en montrer l'application. Si la vie spéculative ou la pensée est le résultat et non le principe de la vie pratique, il s'ensuit que les systèmes intellectuels varient selon la nature des principes moraux eux-mêmes. Or, c'est ce qu'exprimait ainsi saint Clément de Rome : « Quiconque veut chercher la vé-« rité par lui-même est induit en erreur ; car il conclut du visible à l'invisible ; « *ses inclinations se réfléchissent dans ses conceptions, de sorte que le résultat de* « *ses réflexions n'est autre chose que l'extrait de ses désirs*. C'est ce qui fait que les « systèmes philosophiques sont si différents les uns des autres. » En second lieu, la vie pratique ne peut trouver la loi de ses actes dans la pensée, dans la raison humaine, puisqu'au contraire c'est elle-même qui donne naissance à la pensée. Cette loi ne peut donc lui être donnée que de Dieu ; elle est révélée : elle est à la fois une morale, car elle est destinée à régler tous les actes humains ; un dogme, car elle doit être la base de la raison de l'homme ; un culte, car elle doit faire de tout acte une pensée, et de toute pensée un acte.

Nous nous arrêtons, non pour revenir au livre de M. Buchez, car nous y sommes, nous ne l'avons point quitté, et ce qui précède n'est que l'énonciation de l'idée-mère d'où sa doctrine tout entière est sortie, mais pour montrer comment il a su l'appliquer à l'histoire.

Pour lui, l'histoire c'est l'acte incessant de l'humanité accomplissant sur la terre la grande fonction pour laquelle Dieu l'a créée. La loi de cet acte c'est le progrès. Le progrès est la loi universelle du monde : il règle la genèse de la terre et celle du genre humain. Ce n'est point, comme pour M. Pierre Leroux, le développement continu des mêmes éléments primitifs, c'est une série croissante de termes dont chacun marque l'intervention de Dieu dans le monde. De là la *géogénie* ou l'histoire des six périodes successives de la création terrestre (t. II, p. 29 à 201) ; puis l'*andréogénie*, ou l'histoire des quatre

âges successifs de la vie du genre humain (t. II, p. 201 à 511). Le premier âge commence à Adam et finit à Noé; le second semble fixé de Noé à Abraham, et le troisième d'Abraham à Jésus-Christ, qui commence le quatrième dans lequel nous vivons. Le premier constitue la famille, le second la race ou la tribu, le troisième la nation, le quatrième l'humanité.

Les autres parties du livre de M. Buchez ne sont point susceptibles d'analyse. Il s'y trouve plusieurs hypothèses remarquables, entre autres l'électricité substituée à la théorie du feu central, système développé depuis longtemps déjà par M. Lyell dans ses *Principes de Géologie*.

Mais le côté véritablement novateur de M. Buchez, c'est moins d'avoir voulu soumettre l'histoire à la méthode rigoureuse et mathématique des sciences naturelles (*voy.* tome Ier tout entier) que d'y avoir cherché, par un effort hardi de la pensée, la démonstration vivante de la loi morale et de la révélation divine. Sa préoccupation constante, c'est moins d'édifier une doctrine que de donner un but à l'activité de tous, hommes et nations. Assez longtemps la pensée humaine avait dit : La morale varie comme je varie moi-même, car c'est moi qui l'enfante. Mais M. Buchez, après Kant, vient, au nom même de la raison humaine, lui crier : La morale est ta loi suprême; car c'est d'elle que tu es né, et les idées de l'homme varient comme les croyances de son cœur.

Heures poétiques et morales de l'ouvrier, par Claudius Hébrard; chez Waille, 6, rue Cassette. — OEuvres complètes d'Hésiode, traduites en vers français avec le texte en regard, par Alph. Fresse-Montval; chez Langlois et Leclercq, 81, rue de La Harpe. — *Poésies religieuses*, par le comte Louis de Trogoff; chez Périsse frères, 8, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice. — *Castel-aux-Chênes*, par Mme la comtesse Elfride de Malleraix; chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. — *Contes de Bretagne*, par M. Paul Feval ; chez Waille, 6, rue Cassette. — *Du Système conservateur. Examen de la politique de M. Guizot*, par un homme d'Etat; chez Amyot, rue de la Paix, 6.

Ceux qui ont assisté aux séances de la Société de Saint-François-Xavier connaissent déjà M. Claudius Hébrard. Il s'est donné une mission grande entre toutes; c'est à l'ouvrier, c'est au peuple qu'il s'adresse. Poëte religieux, il vient apporter la bonne nouvelle à ceux qui souffrent, et donner aux déshérités de ce monde les paroles de Dieu. Sa voix s'anime et son accent pénètre quand il se prend à célébrer tour à tour les douces joies de la famille, la sainteté du travail, les nobles élans de la patrie, les magnificences de la religion. C'est alors qu'il s'écrie :

« Ingrats! laisserons-nous se perdre l'héritage
« Que le Christ en mourant nous légua sur la croix?
« Laisserons-nous briser sa consolante image?
« N'est-il, pour la sauver, plus d'hommes, plus de rois?
« La cause du Très-Haut n'a-t-elle plus d'empire?
« N'est-il personne encor pour braver le martyre?
« Si nul bras n'est pour toi, mon Dieu, j'offre le mien,
« Arme-moi poëte chrétien. »

Les *Heures poétiques et morales de l'ouvrier* ont la bonne fortune de s'ouvrir par quelques pages où l'auteur du *Livre des peuples et des Rois* rappelle, avec la touche toujours mâle et profonde de son style, « que l'ouvrier est le prêtre de la nature, » comme « le prêtre est l'ouvrier des âmes. » A peine à son début, M. Claudius Hébrard présage pour l'avenir un de ces hommes d'élite qui, unis-

sant dans leur amour Dieu et le peuple, savent ressusciter au sein de la foule cette foi vivante qui fait les nations fortes. Qu'il donne à ses chants plus de vigueur, plus de hardiesse, plus d'allures populaires ; qu'il s'inspire, en les épurant, de la première forme d'Auguste Barbier et de celle de Barthélemy, et il acquerra ce langage mâle et sonore qui réveille l'homme du peuple et le fait dresser debout, comme le cheval qui hennit en entendant le clairon de la bataille. Poëte des choses saintes, qu'il se garde surtout de parler de lui-même, et qu'il réserve pour des confidences d'amis ses vers à une fleur ou à un couteau. L'homme qui aspire à une mission vraiment haute et qui veut parler au peuple doit abandonner aux rimeurs vulgaires tout ce bagage inutile.

— Nous venons un peu tard parler de M. Fresse-Montval. Le professeur de l'Athénée est d'ailleurs connu par différents travaux. Aussi ne dirons-nous qu'un mot de sa traduction en vers d'Hésiode. Les considérations qui la précèdent annoncent une connaissance parfaite de l'antiquité, un sentiment exquis de la poésie grecque : la pensée et le style nous rappellent à chaque pas M. Ballanche. La versification nous paraît aussi pure que le sens fidèlement gardé, et nous engageons vivement M. Fresse-Montval à publier les nombreuses traductions en vers qu'il garde encore inédites.

— « La poésie est la conscience d'un monde à venir. » Telle est l'épigraphe byronienne des *Poésies religieuses* de M. le comte Louis de Trogoff. Ce livre plein de foi et de saintes pensées, peut surtout être mis entre les mains de jeunes personnes. Il ne saurait éveiller dans leur âme que de pures aspirations. Le style toujours égal ne manque pas d'onction et d'harmonie ; mais il ne s'élève jamais à cette exaltation, féconde parfois en écarts, mais qui est aussi la source des grandes beautés et la sève de toute poésie.

— Voici un roman bien conduit et riche en enseignements utiles, sans moralités pédantesques. *Castel-aux-Chênes* est l'histoire d'une jeune fille dont l'intelligence précoce s'est laissée prendre aux piéges du doute et de l'incrédulité, mais qui, par la force même de sa pensée, revient à toutes les grandes vérités de la foi. Mme la comtesse Elfride de Malleraix écrit d'abondance, et si parfois on serait tenté de lui demander plus de sobriété dans ses descriptions, on suit avec intérêt l'élan souvent hardi de sa pensée, et la simplicité toujours correcte de son style.

— *La Femme blanche des marais, Anne des îles, le Joli château,* tels sont les trois récits qui forment les *Contes de Bretagne.* Ce sont de ces légendes comme savaient en conter nos pères, où le merveilleux mêle partout sa poésie fantastique, et où les choses héroïques et chevaleresques se font avec une simplicité d'enfant. La première surtout est d'une originalité piquante et d'un intérêt soutenu. Le héros est Noël Torrec, le pêcheur de macres des marais de l'Oust, qui devint plus tard capitaine de la marine de Louis XIII : la Femme Blanche n'est autre que la forme vaporeuse qui s'élève au-dessus du gouffre de Trémeulé. Pauvre et faible enfant, Noël Torrec délivre seul, à force de dévouement et d'adresse, Marguerite du Malestroit. Le second de ces récits est la légende de la fondation d'Audierne. Anne des Iles est une prêtresse de l'ancien culte des druides qui se fait chrétienne et sauve les naufragés, et qui est délivrée elle-même de la main des Anglais par Niel Roz de Kermor. Le *Joli château de Coquerel* est une terrible satire de tous les intendants passés et présents, et ses lugubres scènes de la tour du Diable défrayeraient à merveille un feuilleton. Puisse M. Paul Feval rencontrer de nouveau quelque jour *Job-Misère*, et nous apprendre encore quelque vieille légende du temps passé !

— Le *Système Conservateur, par un homme d'Etat,* se renferme exclusivement dans le domaine des faits, mais ne sait pas les rattacher assez aux idées qui les

engendrent. Esquisser la topographie des actes d'un ministère, c'est montrer où est le débat politique, mais non pas le résoudre.

Questions d'Orient, d'Espagne et du droit de visite, discussions sur les fortifications de Paris, l'armée, les travaux publics, les sucres et les finances ; tous ces faits au moins sont exposés avec précision, avec clarté : et c'est là certes un mérite. L'auteur sait aussi saisir avec habileté tout ce qui vient en aide à sa cause ; car la tâche qu'il s'est donnée, c'est l'apologie complète du ministère de M. Guizot. C'est une médaille frappée en son honneur, et l'on pourrait presque dire à ses frais, car les discours du ministre forment le canevas de cet ouvrage, qui peut bien, à tout prendre, être un indicateur utile pour se retrouver dans les voies parfois difficiles et compliquées de la politique, mais qui n'indique ni le plan général ni l'issue du pays qu'il parcourt.

L'Homme d'Etat pourrait-il nous dire pourquoi il passe l'époque de la coalition sous le silence et recule devant l'histoire de cette partie de la vie parlementaire de M. Guizot ? En attendant nous citerons, comme étant ce qu'il y a de plus remarquable, quelques-unes de ses considérations sur la question universitaire.

« A notre époque de doute, d'indifférence, dit-il, et, tranchons le mot, d'ingratitude, on oublie trop que l'Eglise est non-seulement notre mère dans la foi, mais aussi dans la civilisation. Elle nous a enfantés non-seulement à la vie morale et religieuse, mais à la vie sociale et politique... Gardons-nous de l'oublier jamais ! Le Christianisme, qui a fondé notre Europe moderne, peut seul la conserver libre et civilisée. Le jour où il aurait disparu de nos contrées, c'en serait fait de ces lumières et de ces libertés dont nous sommes si fiers...

« Loin donc de blâmer les protestations des évêques, qui ont cru devoir signaler le danger des systèmes irréligieux émanés de quelques chaires publiques, nous les approuvons sans réserve. Nous serions heureux que le gouvernement y fît droit, en tant que cela est juste et praticable. Il est douloureux de voir aujourd'hui les Facultés transformées, pour la plupart, en écoles de scepticisme, où les jeunes gens puisent l'indifférence et le mépris pour les saintes vérités de la foi. Combien n'a-t-on pas souvent à gémir d'entendre le blasphème et la raillerie alimenter la loquacité irréligieuse de ces philosophes enfants, esprits forts et superbes qui, à peine sortis des langes du premier âge, s'avisent de traiter de haut les sublimes révélations du Christianisme, devant lesquelles les plus grands génies se sont tenus dans le respect et l'admiration.

« Qu'attendre, qu'espérer d'une génération qui boit ainsi à longs traits les eaux empoisonnées de l'erreur ? Que penser d'un enseignement qui porte de pareils fruits ?...

« Contre tout cela les évêques ont grandement raison de réclamer ; nous ne saurions trop approuver leur sollicitude à cet égard...

« Un droit rigoureux du gouvernement, c'est d'exiger pour les professions libérales des justifications d'aptitude qui en garantissent le bon et loyal exercice. Mais une fois ces droits admis, n'y aurait-il pas moyen de laisser à chacun la liberté d'enseigner ? Ne pourrait-on pas se départir des restrictions imposées ? »

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES.

J'aborde une des questions les plus difficiles et les plus controversées, celle des associations religieuses et de leur position dans l'Église et dans l'État. Les passions, les préjugés que je rencontre dès l'abord ne m'étonnent ni ne m'effrayent. C'est déjà beaucoup que la question soit controversée. Peu importe que la discussion soit vive, pourvu qu'elle soit franche et décidée.

Les associations religieuses doivent être étudiées au point de vue du théologien, du légiste et de l'historien. Sur les deux premiers points je me récuse; les légistes de profession me trouveraient trop facilement en faute, si je m'engageais dans la discussion des détails ; ils ont d'ailleurs une manière de raisonner et de voir les choses qui ne peut être la mienne. Pour eux, la *loi* est tout, et par la loi ils n'entendent pas l'application de principes mûrement méditéspar un législateur impartial. Ils ne distinguent pas entre les mesures passionnées et tyranniques d'un pouvoir éphémère et les décrets d'une puissance régulière et modérée. L'ancien régime, la Révolution, l'Empire leur fournissent indifféremment le thème qu'is adoptent: disposition heureuse à beaucoup d'égards, et nécessaire au point de vue pratique, dans lequel il faut toujours une loi, bonne ou mauvaise ; mais disposition étroite et trompeuse, hâtons-nous de le le dire, toutes les fois qu'un besoin de la conscience publique oblige à demander compte aux lois existantes de leur inconséquence et de leur injustice.

Nous ne nous croyons pas plus autorisé à entreprendre l'étude théologique de la question; mais ici la réserve nous est imposée par des motifs d'un ordre tout différent. Si depuis quelques an-

nées je puis me flatter d'avoir appris quelque chose, c'est, à coup sûr, le respect pour la théologie. Aujourd'hui la facilité qui existe dans le commerce des idées a encouragé tout le monde à parler de toutes choses : les plus graves sujets ont été effleurés avec une ignorance présomptueuse ; la théologie surtout a souffert de ces indiscrétions : on croirait renoncer à la liberté de penser si l'on ne tranchait pas d'un seul mot les problèmes sur lesquels s'est épuisée la méditation des plus grands génies et des plus nobles consciences. Dogme et discipline, tout a été profané, sacrifié au désir qu'éprouve chacun de paraître seul connaître ce que tant d'autres ont vainement cherché. Grâces au Ciel, j'ai fait divorce avec ces légèretés. La théologie est, à mes yeux, la plus haute des sciences : quand il est question de théologie, je ne parle pas, j'écoute.

Quant à l'histoire, il m'est peut-être permis de le dire, je reprends mes droits. Une religion comme la nôtre, appuyée sur des faits, placée dans le temps, ne saurait se passer de l'histoire. On l'attaque par des arguments historiques ; elle doit, pour triompher, se placer sur le même terrain, et on lui rendra cette justice qu'elle n'a jamais manqué de le faire. Aussi la vraie critique s'est-elle fondée à son ombre et sous ses auspices. C'est l'histoire qui m'a ramené à la religion : je dois à la religion le secours de l'histoire. Si je réussis, c'est-à-dire si j'apporte un seul argument utile à la glorification de l'Église, je recevrai la récompense du sentiment qui m'a guidé dès mes premiers pas dans l'accomplissement de mes devoirs publics, un ardent amour de la vérité.

Toutefois, je ne puis aborder les preuves historiques sans avoir esquissé la théorie de la vie religieuse. Je le ferai avec la défiance la plus grande dans mes propres forces et une déférence entière envers l'autorité morale dont j'emprunte pour un moment le langage.

Dans cette esquisse rapide, mon but est d'interpréter le plus largement possible l'esprit d'association, tel qu'il règne dans l'Eglise. Je ne distingue pas entre les associations proprement dites et les congrégations ou les ordres, entre les vœux simples et les vœux perpétuels, entre les corporations dont le siége est en France et celles qui reconnaissent un pouvoir étranger. Ces distinctions ont de l'importance au point de vue de la législation pratique et de la conscience individuelle : le principe

de l'association n'en est pas moins absolu; il faut, ou le condamner sans restriction, nous le pensons du moins, ou l'admettre avec toutes ses conséquences. Les associations approuvées par l'Église forment un ensemble varié dans ses formes, homogène dons son esprit, et qu'on ne peut scinder sans porter atteinte à la loi catholique de l'unité.

I. Le principe de l'association dans l'Église est soumis à un autre principe qui le dirige et le féconde, celui du renoncement. La vie du renoncement est à son tour la conséquence de deux lois, ou plutôt de deux observations puisées dans ce que la conscience a de plus intime. Suivant l'une, nous ne pouvons nous améliorer qu'en luttant contre nous-mêmes ; suivant l'autre, il nous est impossible de nous élever à un certain degré, sans avoir devant les yeux un modèle, un type devant la perfection duquel notre orgueil naturel s'abaisse et s'humilie.

Ce type, c'est la vie de Jésus-Christ, de l'homme-Dieu. La morale du Christianisme se résume dans l'imitation de Jésus-Christ. Tous les chrétiens ont les yeux tournés vers le Christ; chacun doit reproduire, dans sa sphère et selon ses forces, la vie et les œuvres de son modèle. Mais la distance à parcourir est infinie, les dispositions sont inégales, les vocations diverses; chacun choisit sa place dans l'échelle des vocations, qui s'étend depuis l'accomplissement pur et simple des principaux devoirs de la religion jusqu'à la grande lutte dans laquelle l'homme, s'élevant au-dessus de ses penchants et de ses affections ordinaires, atteint à un degré plus élevé d'abnégation et de dévouement.

C'est ce qui fait que la vie de renoncement est considérée par l'Église comme supérieure à toutes les autres ; c'est ce qui fait aussi que les signes de cette vocation sont les plus rares.

Il y a plus : l'homme ne parviendrait presque jamais à réaliser la vie de renoncement, si l'obéissance volontaire à une règle tracée d'avance ne soutenait sa faiblesse et ne le préservait des erreurs et des illusions individuelles.

Au premier abord, le renoncement se présente comme une entreprise égoïste : en se séparant du monde, on semble abjurer les sentiments humains. Si tel était, en effet, le résultat du renoncement, la société humaine en recevrait une atteinte grave ; mais il s'en faut qu'une pareille crainte soit fondée. Ici se révèle un des plus profonds mystères que présente le cœur de

l'homme. On n'apprend à se connaître soi-même qu'en se jugeant d'une manière impartiale ; on ne se juge impartialement qu'après qu'on a secoué le joug de ses penchants. Quiconque a organisé en soi-même ce qu'on a appelé le *combat spirituel* y trouve des trésors de sagesse et d'expérience. Ce que l'âme esclave dans le monde n'apprendra jamais par le contact journalier des autres hommes, le solitaire le découvre en appliquant le scalpel à sa propre conscience. C'est dans le désert que se sont formés les plus grands psychologues et les premiers moralistes. La *vie des Pères du désert* en apprend plus long sur le cœur humain qu'un La Rochefoucauld ou un La Bruyère.

La vie de renoncement est supérieure à toutes les autres, nous l'avons dit ; mais elle a ses périls, plus grands peut-être que ceux qui s'attachent aux autres conditions humaines. Plus haut l'homme a voulu s'élever dans l'échelle morale, et plus Dieu exige de lui. La récompense ne s'attache pas seulement à la vie de renoncement : il en est pour toutes les positions, pour l'accomplissement de toutes les vocations, même les plus humbles. Celui qui s'est roulé soixante ans sur les épines de la pénitence, est celui peut-être qui doit attendre avec le plus de crainte le jour du jugement. Une goutte de charité partie du cœur efface jusqu'au crime ; la somme des œuvres persévérantes peut devenir stérile, s'il manque une seule goutte à la mesure de la charité. Qui a dit cela? Est ce le monde? Non, ce sont les solitaires.

Et pourquoi donc garder cette position périlleuse? Pourquoi tous ces efforts menacés d'impuissance et de vanité, s'il est si facile à la brebis égarée dans le monde de rencontrer le bon Pasteur? C'est que l'homme qui se dévoue au péril du renoncement sait que, comme un brave soldat, il est au premier rang pour couvrir le péril des autres. Il ne suffit pas que le dévouement et l'abnégation soient écrits dans l'Évangile : les leçons vivantes ont une efficace suprême. La vue des hommes qui ont embrassé la vie de renoncement rappelle les autres hommes à ces principes du Christianisme que l'intérêt personnel tend sans cesse à leur faire oublier. Là où n'existe pas le renoncement absolu du petit nombre, la source de la charité tarit dans le cœur du plus grand, et il ne reste plus même cette goutte unique qui peut produire le salut.

Voilà ce que le Christianisme a fait de la vie de renonce-

ment. Par la grandeur de l'exemple, par la communauté des sentiments et de la prière, il a relié l'existence du solitaire à celle des autres hommes; par l'efficacité de la règle, il a transformé l'isolement en communauté : c'est le problème de la fraternité entre les hommes résolu sous sa forme la plus sublime. Dans le langage du Christianisme il n'y a plus de distinction entre le *moine* et le *cénobite*, c'est-à-dire entre celui qui vit seul et celui qui partage une vie commune.

La vie cénobitique n'était point l'amour, elle l'élève et le développe en l'épurant. Ce n'est pas seulement pour soi-même qu'on accomplit le renoncement, c'est surtout pour les autres. Dans le silence de la nuit comme au milieu des distractions du jour, la prière du cénobite veille pour tous, en vertu de cette grande loi de solidarité qui embrasse l'humanité entière. On n'a donc quitté les joies de la famille, abjuré ses propres affections, que pour servir la grande famillle. On doit, on consacre à tous ses forces, ses facultés et son amour.

La préoccupation personnelle et privée disparaît de la vie du cénobite: il se voue toujours à une pensée commune. Le cercle de cette pensée peut être restreint et temporaire; mais si l'idée fondamentale de l'association prend un caractère de généralité, alors le cénobite n'appartient plus à une ville, à un diocèse, à un royaume: il appartient au monde entier; dès lors son existence converge au centre du Christianisme, et en même temps il concourt à transmettre aux extrémités l'impulsion qui part du centre. Tout naturellement, en vertu d'une loi nécessaire, il se range auprès du chef visible de l'Église : c'est ce chef qui reconnaît les ordres religieux, c'est lui qui les confirme et les autorise. Les ordres le servent en fidèles milices : ils n'obéissent pas au Pape comme à un souverain étranger ; ils reçoivent directement l'impulsion du souverain spirituel de tous les chrétiens.

On remarque que l'association communique aux ordres une force immense, et on s'en effraye. Mais cet effroi, s'il est conséquent, doit remonter des ordres à l'Église qui les dirige. Dites que vous craignez l'Eglise, et alors vous n'êtes plus catholique: vous ne pouvez rester catholique sans consentir à l'action et à l'influence des ordres, qui sont les milices de l'Eglise.

Il ne faut pas non plus se représenter les ordres comme les séides aveugles d'une théocratie tyrannique. Pour qui sait voir

les choses sous leur véritable aspect, l'esprit de la vraie liberté ne joue pas dans l'Eglise un rôle moins important que l'autorité d'une part et l'obéissance de l'autre. C'est dans l'Eglise en effet que la liberté se concilie pleinement avec l'autorité. Jamais l'autorité n'a produit ni même provoqué une association dans l'Eglise; elles ont toutes germé d'abord dans la liberté des consciences. Grâce à la même impulsion, elle se sont produites, elles se sont essayées à la vie; l'autorité est venue ensuite pour les confirmer, les diriger ou les abolir.

J'ignore si beaucoup de voyageurs, en entrant dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, se sont préoccupés de la grande pensée qui a dirigé la décoration de cet édifice. A mesure qu'on s'avance dans la nef principale de ce temple immense, on voit s'élever de chaque côté des statues colossales en marbre blanc. Quels sont les héros du Christianisme auxquels l'Eglise romaine a accordé cette place d'honneur? Les martyrs qui ont scellé de leur sang la confession de la foi chrétienne, les plus illustres pasteurs, les docteurs éminents sur les écrits desquels l'Eglise s'appuie comme sur des colonnes? Ce ne sont ni les célèbres martyrs, ni les évêques illustres, ni les grands docteurs: ce sont les fondateurs des ordres religieux. L'autorité suprême du Catholicisme a tenu à ce que le monde sût ce qu'elle pensait des ordres, et si elle consentirait jamais à ce qu'on cessât de les considérer comme un élément essentiel de la société chrétienne. Eh bien, quand nous aurons accepté la pensée de l'Eglise, transportons-nous pour un moment au milieu de cette étonnante assemblée: élevons nos regards vers ces types de l'humilité glorifiée; interrogeons l'un après l'autre chacun de ces colosses: D'où venez-vous, soldats de Jésus-Christ? qui vous a donné votre mandat? qui a suscité le dévouement dans vos âmes?

Tous répondront, tous, sans en excepter un seul : Dieu et la liberté!

Nous n'avons tenu notre mission, après Dieu, que de nous-mêmes. La pensée première s'est élevée confuse dans le silence de notre âme. Pour que cette pensée s'éclaircît et se justifiât, que d'incertitudes, que d'efforts, que de combats! Aux premières manifestations de nos projets, on les confondait, et on avait ce droit, avec ces rêves d'une fantaisie orgueilleuse que l'imagination humaine enfante chaque jour.

Nous avons rencontré des résistances inévitables, des défiances légitimes. Afin de conquérir le droit de servir l'Eglise, nous avons dû lutter contre l'Eglise. Enfin, après tant et de si sérieuses épreuves, l'autorité spirituelle a dû se rendre. Et alors elle nous a couverts de son manteau; car elle avait reconnu en nous les signes d'une consécration divine. En conséquence nous nous sommes rangés dans sa milice, mais sans jamais perdre le cachet de cette libre impulsion qui nous avait créés. Notre faculté d'agir est de l'Eglise ; notre vie est de Dieu et de nous.

Ainsi la poétique et grande histoire des Croisades nous montre les soldats accourus de tous les points du monde chrétien pour la *rescousse* de la Terre-Sainte. Un souffle commun et irrésistible a comme déraciné toutes les populations à la fois ; le trouble, la confusion, l'indiscipline règnent dans la foule innombrable des croisés. Dans leur marche, que de désordres, que d'erreurs, que de pertes et de tumulte! Ce n'est que le plus petit nombre qui touche enfin le sol de la Palestine; mais ce sont les plus dignes et les plus vaillants. Alors ils sentent, pour achever leur entreprise, la nécessité de se soumettre à un chef plein de gloire et d'expérience. Poussés en avant par la détermination la plus libre qui fût jamais, ils confient à Godefroy de Bouillon la direction d'une liberté qu'ils n'abjurent point. Et le cri: *Dieu le veut!* qui retentissait au départ, ils le répètent avec la même énergie dans les rangs de l'armée disciplinée par Godefroy.

II. C'est là non-seulement la théorie, mais l'idéal de la vie monastique. La réalité a-t-elle répondu à cet idéal? ou plutôt l'étude des faits ne va-t-elle pas nous faire descendre de cette hauteur, pour nous traîner dans la misère des plus honteuses ou des plus coupables passions?

Les ordres, depuis qu'ils existent, ont été l'objet des attaques les plus vives et des satires les plus mordantes ; une opposition acharnée s'est formée contre eux et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le dissentiment fondé sur l'existence des ordres et sur les abus qui en résultent a contribué en grande partie à la séparation d'une moitié des chrétiens d'avec l'Eglise romaine ; aujourd'hui nous donnons l'exemple d'une nation fidèle au Catholicisme, et qui pourtant repousse les ordres monastiques. Si ces répugnances et ces séparations sont appuyées sur un motif légitime, il faut bien reconnaître une incompatibilité fon-

damentale entre la théorie de ce que le Catholicisme a appelé *la vie religieuse* par excellence et sa réalisation pratique, c'est-à-dire qu'il faut taxer l'Eglise elle-même d'une aberration constante sur un point d'une importance capitale.

Il importe donc d'examiner les reproches dont la pratique de la vie religieuse a été l'objet.

Nous pourrions, pour en dissiper un grand nombre, commencer par prendre à parti la passion même qui a suscité les récriminations les plus vives. Ç'a été d'abord la disposition du pouvoir politique des empereurs à repousser tout contrôle ; ç'a été ensuite la violence inhérente à la féodalité, qui, rencontrant au-devant de ses excès la résistance chrétienne, s'est efforcée de flétrir dans son principe l'organisation monacale dans laquelle l'esprit du Christianisme puisait principalement son indépendance. A travers tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, toutes les tyrannies ont eu à leur solde une littérature d'antichambre qui n'a cessé de payer son écot à la table des grands aux dépens de l'honneur des corporations religieuses. La satire d'un Rutebœuf ou d'un Rabelais ne s'inspire pas de l'opinion populaire : c'est l'écho servile de ces grossières invectives qui, à l'ombre des tourelles féodales, consolaient la violence des oppresseurs, comprimée par la puissance de la religion.

Concédons pourtant un moment ce point, et faisons comme nos adversaires ; prenons pour bons, pour vrais, pour fondés en fait, tous les reproches adressés aux moines. Nous reconnaîtrons d'abord, et nous prierons ceux qui ne partagent pas notre manière de voir de reconnaître avec nous, que cette vivacité même dans l'esprit d'opposition et de satire contre les abus monastiques est un hommage rendu à la sainteté de notre religion. Si cette religion n'avait pas élevé le sentiment moral au plus haut degré de délicatesse, la foule du peuple chrétien, cette foule qu'on ne cesse de représenter comme servilement courbée sous le joug d'une superstition grossière, n'aurait pas osé relever la tête pour constater les contradictions qui, dans la vie pratique, s'étaient opérées entre la règle monastique et son usage. Qui ne connaît les honteux désordres de ceux qui, dans les religions de l'Orient, ont embrassé une vie de contemplation et de prière? On peut affirmer pourtant que leur dégradation morale ne porte aucunement atteinte à la vénération dont ils sont l'objet.

Ainsi la vivacité même des attaques est, dans le Christianisme, une marque de la vigilance avec laquelle la conscience publique a surveillé les dépositaires de la religion. Ceux qui se sont permis les plus rudes invectives ont, dans bien des circonstances, eu l'intention formelle de relever et de servir la religion : de quel droit s'empare-t-on de leur langage pour saper la religion elle-même dans une de ses institutions les plus importantes?

Et d'ailleurs, quel besoin a-t-on de s'adresser à la critique extérieure? C'est dans l'histoire ecclésiastique, écrite, la plupart du temps, par des moines et pour des moines, que nous trouverons le plus sincère tableau des abus qui, dans tous les temps, ont corrompu le sublime principe de la vie monastique. Du sein même de l'Eglise, du sein des ordres affaiblis ou déchus, la conscience chrétienne a perpétuellement suscité des hommes intrépides qui ont porté la réforme partout où la corruption avait commencé à se faire sentir. Or, c'est là tout ce qu'on peut demander non-seulement à la faiblesse, mais encore à la liberté de l'homme. Faudra-t-il qu'on méconnaisse sans cesse la loi suprême de notre destinée? qu'on refuse de voir l'imminence de la chute à côté de la gloire du triomphe? qu'on oublie que toute notre grandeur morale est dans le péril même de l'épreuve? Quand les ordres devenaient infidèles à leur principe, l'Eglise a-t-elle sommeillé? a-t-elle agi de connivence avec les abus? s'est-elle refusée à porter la cognée de la réforme là où les plantes parasites s'étaient entées sur l'arbre de la religion? Si l'on parvient à prouver dans un seul cas ce sommeil, cette connivence, cette indulgence coupable, nous consentons à nous tenir pour vaincu.

Voici au contraire des faits constants, qu'aucun de ceux qui ont l'expérience de l'histoire ne refusera d'admettre.

Le nombre des associations religieuses qui ont tenté de se former, de celles même qui ont eu une existence éphémère, est presque infini dans l'Eglise. Celle-ci n'a autorisé que celles qui étaient nées viables ; et, parmi les associations qui ont vécu, toutes celles qui s'étaient simplement affaiblies ont péri naturellement, sans que l'Eglise se soit souciée de prolonger leur existence.

Il suffit d'ouvrir un ouvrage bien connu, le tableau des ordres religieux par Hélyot, pour dresser immédiatement une

liste considérable des ordres qui ont péri; et pourtant il s'en faut que le recueil d'Hélyot soit complet.

Il résulte de cette observation que, si un ordre a prolongé jusqu'à nous son existence, s'il a résisté aux attaques, non-seulement de ses ennemis, mais encore de ses rivaux, c'est que la corruption intérieure n'a jamais pénétré chez lui jusqu'à l'organe vital, c'est qu'il lui a suffi de sa discipline et de sa vertu propre pour rejeter au dehors la lèpre qui s'attachait à ses membres.

Nous ne craignons donc pas de nous inscrire en faux contre la généralité des reproches adressés aux ordres dont la vie s'est prolongée jusqu'à nous à travers les siècles, et que l'Eglise n'a point jugé à propos d'abolir.

L'éclaircissement de cette difficulté tient d'ailleurs à l'emploi d'une des règles les plus délicates de la critique historique : aussi connaissons-nous peu d'historiens qui l'aient appliquée avec une sûreté constante.

Tous les témoignages, même contemporains, même sincères, même éclairés, doivent être considérés comme suspects, toutes les fois et en tant qu'ils sont empreints de généralité.

Les formules collectives sont non-seulement familières, mais nécessaires à l'esprit humain. Toute observation générale est, plus ou moins, une violence faite à la diversité des événements et des causes afin de les condenser dans les limites de notre esprit.

L'intelligence généralise donc et altère toujours en généralisant ; la passion généralise et altère encore davantage. L'homme en effet se refuse à considérer son impression et sa souffrance comme isolées ; il y associe, tant qu'il peut, le plus grand nombre de ses semblables ; si la grêle a détruit sa moisson, il croit que toutes les moissons ont disparu ; si un supérieur l'opprime, il en conclura que l'oppression est universelle. De là, pour l'historien, la nécessité de fermer son âme à la généralité et à l'exagération des plaintes qui s'élèvent de tous les témoignages d'une époque.

Je sais de grandes et belles histoires qu'on a faites avec la mise en relief de toutes les plaintes contemporaines, mais je ne crois pas que ces histoires soient de toutes les plus judicieuses et les plus sûres.

En recueillant ainsi les griefs et en reproduisant la généralité

des accusations, on croit servir l'humanité, et souvent on ne fait que perpétuer l'injustice et soutenir la calomnie. On méconnaît, en effet, les vertus les plus grandes de toutes, celles qui ont redouté les témoignages publics et ont reçu leur plus douce récompense de l'obscurité même dans laquelle elles ont vécu. Or, comme la semence jetée par les vertus humbles et obscures est la plus efficace, il est arrivé presque toujours aux historiens qui ont méconnu ou négligé cette lente et sûre fécondation du sol de transporter à des vertus menteuses, à des actions fastueuses, mais stériles, le mérite des plus heureuses transformations qui se soient accomplies dans le monde.

Soyez convaincus que ce sont les ordres religieux qui ont le plus souffert de ce *quiproquo* perpétuel.

Cette sorte d'injustice est d'autant plus reprochable qu'il suffit d'une circonstance extraordinaire pour manifester la puissance et l'efficacité des institutions dont l'influence est la plus mystérieuse. A ces signes, tout esprit impartial et juste devrait pourtant reconnaître et restituer la part immense du bien qui, dans les conditions ordinaires, n'a point surgi à la surface de la société.

Un exemple va rendre sensible l'observation que je viens de faire.

Il est un ordre religieux qui, dans ses conséquences apparentes, a présenté le contraste le plus extraordinaire avec son point de départ. Autrefois ce contraste n'aurait pas suffisamment frappé les esprits, car la vertu même du fondateur de l'ordre était méconnue; je veux parler de saint François d'Assise, de ce héros de la religion et de la poésie, dédaigné, bafoué même, quand le génie du moyen âge n'était plus compris, mais qui, grâce à Dieu, a repris son rang dans l'admiration des hommes avec le Dante, son sublime panégyriste. Aujourd'hui donc les voiles qui couvraient cette sainte et adorable figure se sont abaissés; il est permis, sans ridicule, de se prosterner devant la lampe de la charité la plus ardente qui se soit allumée dans le cœur de l'homme, depuis que Dieu lui-même est descendu jusqu'à se revêtir de l'humanité.

Mais si le moine séraphique brille aujourd'hui de toute la pureté de sa gloire, il s'en faut que son ordre ait reconquis le même rang dans l'opinion. Récemment encore un écrivain qui ne partage pas notre point de vue, mais aux intentions duquel

je me plais à rendre hommage, M. Delécluze a mis en contraste la vertu de saint François d'Assise et la corruption anticipée de l'ordre qu'il avait fondé. J'ajoute que l'historien a été autorisé, jusqu'à un certain point, à tenir ce langage par celui de saint François lui-même.

Oui, il est certain que ce grand homme a été frappé au cœur par l'altération que ses disciples avaient fait subir, de son vivant même, à l'ordre qui lui devait l'existence. Avant de mourir il s'est réfugié, pour échapper à la triste réalité, entre les bras de Dieu même; il a pu craindre que sa pensée, déjà flétrie par le contact des passions humaines, ne disparût dans l'abîme de la corruption.

Cependant, trente ans après la mort du fondateur, l'ordre, adopté avec enthousiasme par les peuples, avait couvert l'Europe, et, renfermant dans son sein des hommes tels qu'un Roger Bacon et un saint Bonaventure, il avait produit saint Antoine de Padoue, c'est-à-dire le plus courageux, le plus éloquent, le plus aimant des hommes, si saint François lui-même n'avait pas existé; et, quant aux plus sublimes applications de l'intelligence, il ne connaissait de rivaux que dans les rangs d'un ordre contemporain, dont, sous un autre ciel, une pensée presque analogue, et excitée par les mêmes besoins, avait jeté les fondements. Au milieu du XIII[e] siècle, les disciples de saint François et ceux de saint Dominique, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon et Albert-le-Grand se donnaient une main fraternelle, et les deux bannières cheminaient du même pas.

Il n'en fut pas toujours ainsi; le flambeau allumé par les fondateurs, après avoir menacé de s'éteindre, avait repris pendant quelque temps tout son éclat. Mais la tourmente religieuse du XIV[e] siècle sembla déraciner les ordres mendiants. Au XV[e] siècle, après que le schisme eut cessé, des hommes d'un mérite prodigieux se rencontrent dans l'ordre de Saint-Dominique. Ce temps n'a rien produit d'égal à Savonarole et au peintre que Raphaël n'a point surpassé dans l'expression de la pensée chrétienne, le bienheureux Angelico de Fiesole. La famille de saint François ne reparaît pas avec un éclat correspondant (1); et, s'il fallait s'en rapporter aux contes et aux satires,

(1) Je parle ici d'après les idées du monde. Car, dans la *véritable histoire*, il n'y a pas eu au XV[e] siècle un homme plus grand par son caractère et ses services que le Franciscain saint Jean de Capistran.

la plupart de ses membres se seraient traînés de génération en génération dans un affreux désordre. En somme, jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, hors de l'Eglise on n'en parle plus guère, et, si l'on en parle, c'est généralement pour en dire du mal.

Voici pourtant ce que je lis, à propos de la peste de Marseille, dans un historien fort peu suspect de partialité en faveur de la religion :

« La France compte avec orgueil les saints qui succombèrent « dans cette noble mission. Il périt vingt-six Récollets, et dix-« huit Jésuites sur vingt-six. Les Capucins appelèrent leurs « confrères des autres provinces, et ceux-ci accoururent au « martyre avec l'empressement des vieux chrétiens; de cin-« quante-cinq l'épidémie en tua quarante-trois. » (Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 406.)

Il faut compléter le témoignage de l'historien, contenu, quoique sincère, dans l'expression de sa sympathie pour les Capucins de la Provence. Il faut dire que cet appel fait à tous les couvents de la contrée n'avait pas eu lieu seulement lors de l'apparition du fléau, qu'à deux reprises le couvent de Marseille avait été vidé par la contagion, et que les derniers venus étaient venus volontairement s'étendre comme une troisième couche sur les cadavres de leurs compagnons, tombés victimes de l'accomplissement de leur devoir.

Tout cela se faisait simplement, naturellement, dans un climat que je pourrais appeler lascif, et à côté des orgies de la Régence.

Oh! si la vie de notre La Fontaine s'était prolongée jusqu'à cette époque, que j'aurais voulu voir alors le rimeur de ces contes dans lesquels un talent du premier ordre a consacré la réprobation haineuse et calomniatrice des enfants de saint François, se soulever de son lit de pénitence, afin de brûler le dernier encens de sa poésie en holocauste à la vertu d'un ordre contre lequel il avait ameuté les passions! Il est vrai que, dès qu'il s'agit de religion, la poésie est aussi méconnue que la vertu elle-même. Qui a lu *la Captivité de saint Malc?* qui sait que La Fontaine s'est inspiré des Pères du désert pour écrire les vers les plus homériques de notre langue? En revanche, on a appris par cœur les *Cordeliers de Catalogne!*

J'en reviens aux Capucins de Marseille, à ces nobles acolytes

des Roze et des Belzunce. Est-ce donc le sentiment de l'humanité qui les a seul inspirés? Ce sentiment, je n'en méconnais pas la puissance : il y eut à Marseille autant de dévouements civils que de dévouements religieux. Les humbles frères dont la gloire a été chrétiennement complète (car leurs noms ont péri) ne prétendaient pas au monopole de l'héroïsme; mais si, avant l'heure du sacrifice, la corruption s'était glissée parmi eux, si le désordre avait été traditionnel dans leurs monastères, pourrions-nous comprendre que le devoir eût parlé si clairement et si haut à leurs consciences? Car enfin, il n'est pas de la corruption des religieux comme de la corruption des gens du monde. Ce cortége de mensonges, de lâcheté et d'égoïsme, condition obligée de la corruption telle que le monde la supporte et l'approuve, ne peut pénétrer dans le cœur d'un cénobite qu'à l'aide d'un vice plus odieux encore, l'hypocrisie. Un moine corrompu est le plus bas et le plus dégradé de tous les êtres. L'accès de la pénitence est ouvert à tous, nous le savons; la grâce tire le pécheur de la fange la plus immonde; mais ces miracles de la bonté divine ne sauraient être érigés en règle générale; et puisque les Capucins de Marseille ont été sublimes, j'en conclus que leur ordre était vertueux. A l'aide de cette lumière qu'une calamité immense jette tout à coup sur la famille de saint François, je rétablis, par un jugement qui me semble aussi équitable qu'infaillible, toute la série des services oubliés, mais constants, d'une congrégation dévouée en tous lieux à la consolation des pauvres. Peu m'importe qu'une science peut-être chimérique, et en tous cas incompétente, méconnaisse et flétrisse cette loi de la *mendicité* qui a été l'âme, et l'est encore, des ordres religieux fondés dans le XIIIe siècle! Le pauvre, qui souffre peut-être plus encore de l'humiliation que du besoin, prêtera toujours une oreille plus attentive et plus confiante à celui qui se sera volontairement fait pauvre comme lui.

Voilà ce que j'avais à dire des ordres sur lesquels pèse principalement le reproche de corruption. Il en est d'autres qu'on a accusés surtout d'ambition, qu'on a représentés comme ne s'étant formés et n'ayant agi que dans un but de domination. Tout le monde comprend que je vais parler des Jésuites, et beaucoup de chrétiens sincères, je le reconnais, trembleront à

me voir m'engager, à propos de cet ordre célèbre, dans une voie d'apologie.

Mais s'il y a quelque courage à dire aujourd'hui librement le bien qu'on pense des Jésuites, n'est-ce pas la preuve d'un service à rendre à la religion comme à la vérité?

Je conviendrai donc ingénument que je pars de ce qu'on appelle aujourd'hui une *idée préconçue.* Avant tout, je considère dans la Société de Jésus l'approbation que l'Eglise lui a donnée.

Hors du Catholicisme, les opinions sont libres sur les Jésuites, comme sur les autres ordres religieux; en dedans du Catholicisme, la guerre aux Jésuites est la plus monstrueuse des inconséquences.

L'Eglise, il est vrai, a prononcé une fois l'abolition des Jésuites; mais au milieu de quelles circonstances, sous quelles influences, après quels actes de la part du pouvoir temporel! Je le demande à quiconque se targue de quelque impartialité.

Les catholiques qui croient à l'infaillibilité du Saint-Siége ont été témoins, dans le IV[e] siècle, de la chute de Libère. Ils ont reconnu que le plus infaillible des pouvoirs, selon l'ordre du monde, ne pouvait complétement échapper, malgré la protection visible de Dieu, aux conséquences de la faiblesse humaine. Dieu, à ce qu'il paraît, a tenu à donner de grandes preuves de ce que j'oserais appeler son respect pour la liberté de l'homme, et en même temps il a voulu nous prémunir contre le désespoir qu'inspire la violence des oscillations déterminées par l'exercice de cette liberté: il a permis le schisme de soixante ans et le pontificat d'un Alexandre VI. Or, l'abolition temporaire des Jésuites, suivie du martyre et de la captivité de deux papes, n'équivaut pas pourtant au grand schisme, et Clément XIV, qui a prononcé l'abolition de la Société de Jésus, doit être mis au rang des pontifes sincères et vertueux.

D'ailleurs, l'ordre dont Rome esclave avait consommé la destruction, Rome, rendue à la liberté, l'a immédiatement rétabli. Continuer la proscription morale des Jésuites, c'est moins protéger la mémoire de Clément XIV qu'outrager celle de Pie VII.

L'Eglise ne s'est jamais livrée ni subordonnée aux Jésuites. Le saint fondateur de l'ordre a levé sa milice pour la mettre avec un entier désintéressement au service du chef de l'Eglise.

et il n'y a pas eu un moment de l'existence de cet ordre où il ait cessé d'être un instrument docile entre ses mains. L'autorité compétente a considéré l'association comme pure dans son principe, utile dans son application ; elle l'a approuvée et soutenue, c'est-à-dire qu'elle a agi à l'égard de la Société de Jésus comme elle a agi et agira encore à l'égard de tous les ordres religieux.

La différence qui existe entre les Jésuites et les autres ordres, c'est qu'ils sont venus, dans des circonstances plus graves, pour une tâche plus difficile, et que s'étant attaqués, non seuls, mais avec plus de dévouement et de résolution que personne, à un adversaire plus redoutable que l'Eglise n'en eût encore rencontré, ils ont provoqué une résistance plus acharnée, des préventions plus hostiles qu'aucune association religieuse n'en avait trouvé sur sa route.

Cet adversaire, ce n'est ni la raison, ni la liberté de penser, comme on le dit tous les jours, mais l'enivrement causé à l'esprit humain par ses progrès et ses conquêtes.

Les Jésuites ont-ils toujours été à la hauteur de la tâche qu'ils avaient embrassée? Ce serait déjà un grand progrès que la question en fût réduite à ces termes ; car on serait précisément dans le point de vue de l'Eglise.

L'Eglise s'est montrée, à l'égard des Jésuites, non-seulement indulgente, mais protectrice. C'est, à ses yeux, celui de tous les ordres qui s'est maintenu dans la plus grande pureté, le seul qui ait pu se passer de réforme. Ses travaux ont été universels ; la somme de ses victoires a surpassé de beaucoup celle de ses défaites ; vaincu en Angleterre et dans le nord de l'Allemagne, il a reconquis pour l'Eglise la Pologne et les Etats autrichiens. Souvent inhabile au sein des nations civilisées, il a été merveilleux dans les missions.

Rien, ni les fautes que les Jésuites ont pu commettre, ni les préventions de leurs ennemis, ne saurait abolir la dette de reconnaissance que la France a contractée envers les disciples de saint Ignace. Tant qu'il restera dans notre pays un esprit impartial, un cœur sincèrement religieux, il reconnaîtra, il proclamera la transformation que les Jésuites opérèrent, au commencement du XVII[e] siècle, dans les mœurs et les habitudes des classes élevées de la nation. C'est à l'éducation des Jésuites que ce grand siècle a été redevable surtout et avant tout de sa

modération et de sa dignité. Le pauvre leur a dû tout autant que le noble et le riche; le peuple, à moins d'un oubli coupable, ne peut refuser d'associer le nom de saint François-Régis à celui de saint Vincent de Paul.

En fait d'apologie des Jésuites, je crois être peu exigeant; car je me contente de demander qu'on me concède ce qui ne peut être contesté par personne. Après cela j'abandonne les fautes de la Société, ces fautes plus nombreuses peut-être en France que partout ailleurs, à la variété des jugements.

Il est vrai que je ne consens pas à ce qu'on juge les Jésuites, leur morale, leur politique, leur caractère, indépendamment des circonstances au milieu desquelles l'ordre a vécu.

Dans les jugements qu'on prononce sur l'histoire des trois derniers siècles, on a deux poids et deux mesures, selon que les Jésuites sont ou ne sont pas en cause. En dehors de la question des Jésuites, on ne se fait aucun scrupule de reconnaître la faiblesse, la position fausse, les engagements coupables de quiconque a pris part aux affaires publiques. Nulle popularité n'est restée debout. Louis XIV n'est qu'un sot et un lâche, ou du moins un égoïste sans cœur et sans esprit. Richelieu, c'est *l'homme rouge*; sa pourpre a été teinte dans le sang. Sully s'est drapé dans ses *Mémoires* aux dépens de ses contemporains, qui valaient mieux que lui. L'habile et spirituel historien de Louis XIII, M. Bazin, ne consent à nous laisser ni Sully ni même Henri IV! Henri IV, un homme sans foi, un libertin ridicule, un monarque sans dignité!

Même rigueur, ou, si vous voulez, même impartialité, même absence d'illusion à l'égard des corps de l'État, dont la réputation en imposait autrefois. La vieille et courageuse noblesse, les Parlements austères et patriotes ont perdu tout leur prestige. Sous ces investigations hardies, l'ancienne société française reste dépouillée et déshonorée.

Pour remettre toutes les statues sur leurs bases, il suffit qu'on parle des Jésuites. Dès lors toutes les causes sont bonnes, excepté la leur; tous les témoins sont sincères et désintéressés, excepté ceux qui déposent en faveur de l'ordre proscrit par l'opinion. Tout ce qu'une Université troublée dans la possession de sa routine; tout ce qu'un avocat, qui plaide avec le goût et le bon sens de l'*Intimé;* tout ce qu'une cour qui proscrit par arrêt la circulation du sang et impose par arrêt aussi la philosophie

d'Aristote; tout ce que des magistrats dociles à légitimer les bâtards d'un souverain en présence d'une reine outragée; tout ce qu'une noblesse qui se fait un jeu de l'adultère et de l'escroquerie; tout ce que les préventions de la doctrine théologique la plus fausse et la plus hostile à la liberté humaine accumuleront d'attaques, d'invectives, de sentences contre la Société de Jésus, sera recueilli avec applaudissement par l'opinion qui les condamne. Alors au moyen de tous ces témoignages faussés et corrompus on allumera comme un phare dont la pure lumière devra diriger à tout jamais la conscience publique.

Au nom de l'ancienne Université, de l'ancienne magistrature, de l'ancienne noblesse et des jansénistes, il sera interdit de hasarder un jugement, je ne dis pas favorable, mais indulgent, sur la Société de Jésus.

On ne peut mettre en doute le but formel et unique qu'avaient les fondateurs de la Société de restaurer le Catholicisme, ébranlé et mutilé par la Réforme; on ne peut nier qu'au moment où les Jésuites se sont mis à l'œuvre, la cause du Catholicisme ne fût, humainement parlant, à peu près désespérée. Je voudrais bien savoir, dans une telle situation, entre la tyrannie de l'Espagne et le paganisme de la France, entre le matérialisme dissolu de l'Italie et le matérialisme marchand de l'Angleterre, entre une civilisation raffinée et amollie comme à Florence et même à Rome, et des mœurs encore sauvages comme en Allemagne, qui s'en serait mieux tiré que les Jésuites.

Quel problème que de soutenir une autorité ébranlée par ses propres abus, que de réveiller l'ancien esprit de l'Eglise du sein de richesses corruptrices et d'habitudes engourdies, de provoquer, de réaliser la réforme intérieure de la discipline, fatalement ajournée depuis trois siècles, vingt fois reprise et vingt fois abandonnée par les pontifes comme par les conciles! — et en même temps de dégager la question du dogme de celle de la discipline, de manifester la certitude et l'immutabilité de la tradition, de ramener les dissidents à une Eglise dont la réforme disciplinaire paraissait désespérée, de persuader à plus des trois quarts des catholiques que l'Église n'était pas un de ces navires qu'on peut sauver du naufrage en jetant à la mer son chargement et son équipage.

Auraient-ils succombé dans la part qu'ils ont prise à l'accomplissement d'une tâche aussi gigantesque (et si la bataille a été

meurtrière, il faut convenir que le champ en est resté entre les mains des catholiques), auraient-ils succombé, dis-je, les Jésuites n'en devraient pas moins être absous quant à la pureté des intentions qui les ont guidés. Cette justice, l'avenir la leur rendra sans aucun doute. On discutera longtemps sur les moyens dont ils ont fait usage, et on les condamnera souvent ; mais quant à l'hypothèse d'une conspiration permanente et savamment ourdie au profit de l'intérêt exclusif de la Société contre le genre humain, dévoué par les conjurés à la servitude et à l'abrutissement, — j'en demande pardon au grand et noble génie dont la parole éloquente protége encore cette absurdité séculaire, — l'avenir, plus impartial et mieux renseigné, n'aura pas assez de dédains pour une telle fantasmagorie.

Sans doute la Société de Jésus a été possédée de l'esprit de corps et l'a poussé fort loin. Pour l'accomplissement des affaires catholiques elle ne s'en est fiée ni au clergé séculier, ni aux ordres plus anciens, créés pour des circonstances toutes différentes. La Société n'a rien considéré de plus grand que ses saints, de plus beau que ses livres, de plus parfait que ses colléges, de plus fertile que ses missions, de plus efficace que ses conseils. — Mais concevrait-on une corporation qui n'aurait pas en elle-même une confiance exclusive et passionnée? Si c'est là le défaut des corporations, c'est aussi le principe de leur force. L'Eglise le sait bien, l'Eglise qui n'a jamais considéré les corporations que comme des instruments, et qui non-seulement ne s'est pas bornée à tel ou tel de ces instruments, mais encore s'est attachée à détruire l'excès naturel aux corporations par leur concurrence et par leur diversité.

Je n'admets pas volontiers la distinction que quelques personnes établissent entre le commencement et la fin des Jésuites. Ils me frappent au contraire par leur unité et leur persévérance : c'est l'abîme qui s'est fait entre eux et le XVIII[e] siècle qui causa leur impuissance, et cet abîme, on ne peut pas les accuser de l'avoir creusé.

Au reste, c'est là une étude difficile au plus haut degré, et qui attache par la diversité même de ses aspects.

Quelquefois on se sent tenté de considérer l'ordre comme un seul homme, comme un de ces génies puissants que la Providence s'est plu à jeter au milieu des plus terribles épreuves. On juge l'ordre tout entier comme on jugerait Ximénès ou Ri-

chelieu, et, alors même qu'on n'approuve pas sa conduite, on sent si bien la cause de l'erreur qu'il a commise que la sévérité nécessaire de l'arrêt n'altère pas dans le juge l'admiration et la sympathie.

D'autres fois, on se figure que la prétention à l'unité absolue a été dans l'ordre un point d'honneur, une gageure noblement soutenue, mais trop souvent démentie par les faits. La soumission aveugle de tous les membres de la Société, dont on continue de faire tant de bruit, ne m'est pas absolument démontrée. La Société, en démentant quelques-uns de ses membres, aurait-elle craint de perdre son prestige? a t-elle, en certaines occasions, poussé jusqu'au martyre la passion de la solidarité?

Enfin, si l'on en venait à juger les Jésuites comme on juge les autres hommes, je me permettrais d'adresser à la Société deux reproches, tout différents de ceux dont on cessé de l'accabler.

A mes yeux, elle n'a montré trop souvent ni prudence, ni habileté.

Elle a trop cru au bien; elle a trop, si je puis m'exprimer ainsi, pratiqué la vertu de l'espérance, surtout à l'égard du pouvoir temporel.

Née à l'époque de la formation des grandes monarchies, elle est restée fidèle aux moyens et aux ressorts de la souveraineté. Avec Louis XIV comme avec l'empereur de la Chine, elle a trop compté sur la faveur du maître, et pas assez sur la sympathie des sujets. Peut-être est-elle en train d'en apprendre beaucoup sur ce chapitre.

Surtout elle a vu trop de choses à la fois, embrassé trop d'idées, et s'est flattée trop vite de les réaliser.

Depuis l'époque de la renaissance, la plus grande de toutes les révolutions s'est accomplie dans la science. L'humanité, armée du levier de l'induction, s'est élancée dans cette carrière indéfinie où elle marche de conquête en conquête. Evidemment, dès lors, le temps de la tutelle religieuse était passé. La Société de Jésus, qui s'en est parfaitement aperçue, est la seule qui ait vu clairement la part que la religion devait prendre à cette émancipation nécessaire.

Le problème qui tourmente la société moderne est celui de son accord avec la religion : il faut que la religion soit partout, que ses inspirations accompagnent l'humanité, sans la diriger

exclusivement dans tous ses mouvements ; souveraine constitutionnelle d'un nouveau genre, qui répond de tout et ne se charge de rien que d'elle-même.

C'est en vue de cette transformation que la Société de Jésus s'est montrée et si insinuante et si accommodante. Et où en serions-nous si, à l'exemple des Jésuites, l'Église n'avait pas sacrifié la rigueur farouche des prescriptions à l'esprit même de la morale religieuse ? Ne rien céder de ce qui est immuable dans la foi, s'accommoder pour le reste de la mobilité inhérente à l'espèce humaine, voilà ce que les Jésuites ont tenté dès le XVIIe siècle ; seulement ils s'étaient trop pressés de mettre en œuvre leur système, pour être approuvés et compris.

Dès lors, la Société de Jésus s'est trouvée dans la situation la plus périlleuse : entre les hommes d'habitude, les routiniers, les gens timides, ceux qui restent fidèles à la forme jusqu'à la superstition, et les ennemis avoués ou secrets de l'Église.

Si leur imprudence ne les a pas perdus, c'est que leur cause était bonne.

J'ai dit en gros ce que je pensais historiquement des Jésuites. Cet exposé rapide a des inconvénients sur lesquels je ne me fais pas illusion : il est dénué des preuves et des développements nécessaires ; il ne tire aucune autorité de la personne même qui le produit. J'ai pu tomber dans les erreurs les plus graves, et je n'ai aucun droit d'exiger qu'on me croie à l'abri de l'erreur.

J'insisterai davantage sur une preuve qui m'est particulière et sur laquelle je me considère comme compétent : je veux parler du caractère et de l'érudition des Jésuites.

S'il était vrai que les Jésuites eussent répandu, dans l'intérêt de leur domination, les principes d'une morale relâchée et corrompue, qu'ils eussent pratiqué sciemment et constamment le précepte que la fin justifie les moyens, s'ils avaient réellement abjuré toute bonne foi, et si le nom de jésuitisme devait équitablement servir à caractériser ce qu''il y a de plus odieux dans le monde, le machiavélisme religieux, les ouvrages d'érudition écrits par les Jésuites n'auraient-ils pas dû porter surtout l'empreinte de leurs calculs ? N'est-ce pas là que l'on devrait chercher la preuve et comme le monument de leur mauvaise foi ? Car enfin c'est dans l'érudition qu'il est le plus facile de porter impunément atteinte à la vérité ; l'érudition n'a qu'un petit nombre de juges, le plupart intéressés personnellement dans les

questions qu'on dispute. La masse des lecteurs n'a ni la patience, ni les lumières, ni l'habitude nécessaires pour vérifier l'exactitude des travaux d'érudition. Il y a, à l'heure qu'il est, mille effrontés mensonges ensevelis dans des ouvrages dont l'autorité subsiste depuis plusieurs siècles, et qui attendent encore un regard assez vigilant pour les découvrir.

La mauvaise foi, les falsifications habituelles, le mépris de la vraie critique, le besoin de dompter l'intelligence au lieu de la convaincre, voilà ce qu'on doit s'attendre à rencontrer dans les ouvrages d'érudition produits par des Jésuites.

J'en conviendrai sans peine, il n'y a pas encore bien longtemps que je secouais la tête en ouvrant l'ouvrage d'un Jésuite, et si j'y trouvais la marque d'une candeur éclairée, d'une science solide et sincère, d'une critique modérée et impartiale, d'un évident amour de la vérité, je rangeais l'auteur parmi ces Jésuites de bonne foi que la Société, suivant le dire de Pascal, garde en réserve pour fermer la bouche à ses ennemis.

Cependant la liste des exceptions grossissait tous les jours, et je n'étais pas le seul à la grossir.

M. Augustin Thierry, dans sa profonde et impartiale appréciation des historiens français, rendait un hommage éclatant à la critique judicieuse, à la modération constante du Jésuite Daniel.

Un homme qui a passé honorablement par les affaires, un ancien ministre des relations extérieures, mettait devant moi au premier rang des lectures nécessaires à un diplomate l'*Histoire du Traité de Westphalie*, du Jésuite Bougeant.

Le nouvel historien de Louis XIII convenait, avec moi, qu'il avait tout lu d'avance sur son sujet, excepté le livre du Jésuite Griffet; plus tard, l'ouvrage dédaigné était tombé entre ses mains, et, après l'avoir lu, il s'était vu tout près d'avouer que, probablement, s'il avait connu ce livre, il n'aurait pas entrepris l'*Histoire de Louis XIII*. A quoi je lui répondais qu'il avait tort, que le livre du Père Griffet n'était qu'un recueil de matériaux disposés avec une simplicité et un jugement admirables, mais que cette lecture tardive profiterait certainement à la seconde édition de la nouvelle Histoire de Louis XIII.

Cependant, de mon côté, j'avais trouvé mes François-Xavier, mes Laynez et mes Régis dans le domaine de la science. On m'a parlé de Suarez comme jurisconsulte : je n'en sais rien, car je suis moi-même un pauvre jurisconsulte. Mais voici, dans trois gen-

res différents, trois noms que je ne mets au-dessous d'aucun autre : le Père Maldonado, le Père Sirmond, le Père Petau. Ce qu'ils ont de commnn, c'est la hardiesse du coup d'œil, c'est une bonne foi intrépide, c'est un large sentiment de l'avenir.

Le père Sirmond a soutenu, relativement à l'usage laïque de la communion sous les deux espèces, une polémique qui de son temps pouvait être considérée comme compromettante pour l'Eglise romaine. L'Eglise et la Société ont laissé au Père Sirmond toute liberté dans la controverse, et aujourd'hui il n'en reste que le souvenir de la préférence donnée à la vérité sur les considérations du moment par le Père Sirmond, par l'Eglise et par la Société de Jésus.

Le père Maldonado a vu le premier la face nouvelle que devait prendre l'explication de l'Écriture sainte en présence des progrès de l'histoire. Il a fondé la vraie critique sacrée avant Richard Simond, avec plus de génie que ce dernier, et non moins de hardiesse. Il a droit d'être rangé au nombre des précurseurs.

Le père Petau, chronologiste très-inférieur à Scaliger, a jeté, dans ses *Theologica Dogmata,* les bases de l'alliance qui doit se sceller un jour entre la théologie dogmatique et la haute philosophie. Jamais une plus pure, une plus puissante intelligence n'a associé la profondeur de ces investigations à l'humble méditation des mystères.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le père Maldonado et le père Petau ont été tous deux accusés de socinianisme par les ennemis de la Société de Jésus. Des théologiens philosophes jusqu'au socinianisme exclusivement (1), parmi les Jésuites les plus honorés de la Société, les plus calomniés avec elle, dans le XVI[e] siècle, au commencement du XVII[e] ! Qu'en disent ceux qui accusent les Jésuites d'avoir voulu mater l'intelligence humaine ?

Quand la Société de Jésus fut fondée, la tradition de l'histoire ecclésiastique était défigurée par d'innombrables légendes sans critique et sans autorité. Les dissidents s'étaient sur-

(1) Il y a un abîme entre le socinianisme, qui est une négation de la religion chrétienne, et les opinions qui ont pu donner lieu à une accusation de socinianisme de la part d'esprits étroits et prévenus. C'est ainsi qu'on a accusé de *pélagianisme* le Jésuite Laynez, pour sa protestation en faveur de la liberté humaine, et le concile de Trente qui l'a approuvée.

tout servis de ces légendes pour taxer l'Église romaine d'une imposture constante et volontaire. Des catholiques fervents ne craignirent pas de porter la cognée dans cette forêt enchantée de la légende. Animés par une foi profonde, mais éclairée, ils savaient d'avance que la vraie religion ne perdrait rien aux progrès de la critique. Or, ces hommes si remplis de foi et de prévoyance, c'étaient encore des Jésuites. Quand on a pris l'habitude de consulter la volumineuse collection des *Acta Sanctorum*, ce livre des *Bollandistes*, ainsi nommé de son premier auteur, le Jésuite belge *Bollandus*, on se sent pénétré d'admiration pour ce monument d'une patience sans relâche, d'une exactitude scrupuleuse, d'une bonne foi à toute épreuve. Plus de vingt-cinq érudits, d'une intelligence et d'une instruction rares, se sont volontairement ensevelis dans le recueil des *Acta Sanctorum*. Leur édifice s'élève au milieu du champ de bataille de la science moderne, comme ces *Polyandria*, ces tumulus renfermant les tombeaux de *beaucoup d'hommes*, que les Grecs construisaient sur le théâtre de leurs victoires. On peut douter que l'érudition donne la gloire, mais on sait ce qu'il en coûte à la vanité des savants pour renoncer à l'espèce de gloire qui peut attendre leur nom. Et cependant la chaîne des Bollandistes s'est continuée sans interruption pendant deux siècles, avec ce sacrifice tout chrétien de la vanité personnelle à la cause commune. On remarque le même dévouement chez les Bénédictins ; mais ce sont encore des chrétiens et des moines.

Après ces témoignages que je pourrais multiplier encore, j'attends qu'on me désigne un érudit Jésuite qui ait manqué de bonne foi. J'en connais un, c'est le Père Athanase Kircher, et encore ç'a été dans des matières qui ne se rapportent en rien à la religion.

Telle est ma déposition personnelle dans le grand procès des Jésuites. On ne s'étonnera plus, après cela, si je refuse de porter lâchement ma pierre à ceux qui continuent de les lapider.

Dans l'examen des accusations portées contre les ordres religieux, je devais naturellement insister sur celles qui préoccupent le plus gravement les esprits. Au reste, je n'ai touché ici que la question historique : la question actuelle viendra bientôt, et j'espère qu'elle aura gagné quelque chose à ces éclaircissements préliminaires. CH. LENORMANT.

(*La suite au numéro prochain.*)

NOUVEAU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

APPELÉ

SYSTÈME AMÉRICAIN.

Dans la vie de saint Vincent de Paul, qu'a laissée Louis Abelly, évêque de Rodez, on trouve ce passage (1): « Dès lors qu'il com-
« mença à demeurer en la maison de Saint-Lazare, saint Vincent
« en a toujours tenu la porte ouverte pour y recevoir des jeunes gens
« incorrigibles dans le désordre de leur vie. Sur la demande de leurs
« parents, ils sont reçus à Saint-Lazare avec permission du magistrat,
« *sans qu'on les laisse voir à personne du dehors, sans qu'ils soient*
« *vus ni connus de personne au dedans.* Ils sont visités par les prêtres
« qui les consolent et les exhortent à changer de vie, à se porter au
« bien et à la vertu. L'état de solitude et d'humiliation où ils sont
« (vivant comme des religieux dans un bâtiment à part) est très-pro-
« pre pour leur faire ouvrir les yeux et les ramener au bien. »

Peu d'années après cette fondation de saint Vincent de Paul, un pauvre Bénédictin français, envoyé en Italie dans l'année 1685, le Père *Mabillon*, proposait humblement, tout en disant toutefois que cette idée passerait probablement pour venir d'*un autre monde*, de réformer les détenus par l'*isolement*, le *travail* et la prière.

Ces paroles inspirèrent, quelques années plus tard (1703 ou 1707), au pape Clément XI le projet d'après lequel fut commencé le pénitencier de Saint-Michel.

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Louis Abelly, évêque de Rodez: tome Ier, p. 169.

Sur la rive droite du Tibre, au pied du Janicule, en face du mont Aventin, s'éleva donc la magnifique maison de Saint-Michel. Là soixante-quatre enfants enfermés dans le quartier réservé pour eux, isolés la nuit dans leur cellule, se partageaient le jour en deux classes. Ceux que la volonté de leurs parents retenait dans cette maison ne quittaient jamais leur cellule; on les y occupait par le travail et la prière. Les autres, ceux condamnés par la loi, étaient rassemblés le jour dans des ateliers communs. Dès lors, on le voit, fut réalisée la pensée d'une réforme qui, plus tard, devait nous revenir comme une pensée nouvelle conçue dans *un autre monde*.

Pendant qu'en Italie le Catholicisme avec ses grandes vues et son ardeur de charité posait ainsi la première pierre de la réforme des prisons, cette réforme s'éveillait au Nord dans la ville de Gand. En 1772, un mémoire présenté aux états généraux de Flandres par le comte Vilain XIII, en faisant introduire le travail dans la nouvelle prison construite à Gand, y apporta un premier changement.

Quelques années avant (1727) était né en Angleterre un homme qui devait amener une heureuse révolution dans le régime des prisons, John Howard, fils d'un tapissier fort riche, maître de sa fortune à l'époque du tremblement de terre de Lisbonne (1) : sa curiosité (sa bienfaisance peut-être) fut excitée par ce grand désastre; il partit pour aller visiter ce pays malheureux et bouleversé. Mais *le Hanovre,* paquebot qu'il montait, fut capturé pendant sa route. Pris avec les autres, amené en France, jeté dans une geôle, Howard conçut une telle horreur des souffrances que lui et ses compagnons de captivité y endurèrent, que dès lors il se promit de consacrer sa vie au soulagement des prisonniers. Il tint parole. De retour en Angleterre, nommé shérif du comté de Bedfort (1773), il s'occupa uniquement de la réforme des prisons. Après avoir visité toutes celles des trois royaumes, il présenta un mémoire à la Chambre des communes, et deux bills adoptés en faveur des prisonniers furent le signal d'une réforme; mais elle n'était pas encore telle qu'Howard la désirait.

Cependant, avant de provoquer de nouvelles améliorations, il voulut connaître par lui-même le régime des prisons de chaque pays. Il partit, et dès lors sa vie fut un long pèlerinage qui, de prison en prison, le conduisit dans toutes les contrées de l'Europe. Il vit tout de ses propres yeux; il parcourut la France, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, la Russie, la Turquie. Il vint à Rome, où il visita

(1) 1er novembre 1755.

l'admirable établissement de Saint-Michel, dont on retrouve le nom plusieurs fois dans ses ouvrages. Il retourna enfin en Angleterre publier le résultat de ses recherches et de ses méditations. Il fit alors paraître son premier ouvrage, *de l'État des prisons en Angleterre*, et proposa son plan de réforme, inspiré bien probablement par ses souvenirs d'Italie.

D'après ce plan on érigea le pénitencier de Glowcester (1785). On isola les prisonniers la nuit, on les réunit sous un régime de classification et de travail pendant le jour. Ce même plan, mais modifié, servit de base, quelques années après, pour la réforme de la prison de Milbarick (1816-1822). On y adopta l'isolement constant de nuit et de jour pour les premiers temps; mais ensuite on adoucit cette dernière mesure en la combinant avec un système de classification moins sévère; mais ces essais furent partiels dans l'origine.

Vers ce même temps, dans les provinces unies d'Amérique, les esprits se tournaient aussi vers la réforme des prisons. Les quakers en conçurent la première pensée. Ils se mirent à l'œuvre d'abord en Pensylvanie. On y éleva (1786) la prison de Valmet-Street (1), sur un plan combiné d'isolement, de classification et de travail. Mais ce plan, comme ceux d'Angleterre, manquait d'une bonne organisation, on en reconnut bientôt l'insuffisance, et (toujours en Pensylvanie) deux pénitenciers nouveaux furent établis sous la règle générale de l'isolement complet de nuit et jour. Les prisonniers, auxquels on retira la consolation du travail, demeurèrent abandonnés à eux-mêmes dans une solitude absolue. Tel est le *solitary confinement*.

Qu'arriva-t-il de cette rigueur extrême? des résultats effrayants. Plusieurs prisonniers se suicidèrent, d'autres devinrent fous ou moururent de désespoir. On s'arrêta dans cette voie funeste ; on rétrograda vers les premiers essais, et, dans la prison d'Auburn, État de New-York, tout en conservant l'isolement de nuit, on rendit le travail aux prisonniers, et on les réunit le jour dans des ateliers communs, mais sous la loi *d'un silence absolu*. Tel est le système d'Auburn.

Bientôt, à son tour, l'État de Pensylvanie abandonna le système du *solitary confinement* comme incompatible avec toute idée d'humanité ; mais on en conserva quelque chose néanmoins, et, en le combinant

(1) M. le duc de La Rochefoucault-Liancourt visita cette prison lors de son séjour en Amérique (1795-97) ; il a reproduit les réflexions que le nouveau système lui inspira dans l'ouvrage publié par lui (1799), sous le titre de *Prisons de Philadelphie, par un Européen*. Cet ouvrage fit assez connaître à la France le système des Américains.

avec celui d'Auburn, auquel, par cela même, on apportait une grande modification, on fonda dans la prison de *Cherry-Hill*, à *Philadelphie*, le système qui porte ce nom. L'isolement y est conservé de nuit et de jour, et le travail solitaire y est donné dans la cellule.

Donc, trois systèmes s'élevèrent tour à tour en Amérique. Le premier, celui dit de Pensylvanie, ou *solitary confinement*, fut bientôt rejeté partout comme dangereux pour la vie, la raison des prisonniers. Les deux autres subsistent encore, et ils se disputent à cette heure la réforme des prisons d'Europe. Nous allons les examiner en détail.

L'établissement du système d'Auburn (État de New-York) date de 1816; il ne fut en pleine activité qu'en 1823. Ce système, qui se compose de l'isolement la nuit, avec travail *silencieux* dans les ateliers communs le jour, réunit d'abord tous les suffrages en Amérique. Il ne tarda pas à être adopté en Angleterre pour des essais tentés partiellement. C'était d'ailleurs à peu près la même organisation qu'Howard avait établi à Glowcester quelques années avant. Ce système, admis après le terrible *solitary confinement* de Pensylvanie, parut offrir tous les avantages possibles d'humanité ei de moralisation. On crut d'abord que les condamnés réunis de jour pour le travail seraient *isolés moralement* par la loi du silence sévèrement imposée dans les ateliers, au réfectoire, dans les cours ou préaux, partout enfin où les condamnés se rencontreraient. Dès lors plus de plan d'évasion concerté entre eux, plus de projets formés pour les crimes à commettre en association à la sortie, plus de conversations obscènes, plus de vicieux enseignements, plus de corruption mutuelle : le silence obviait à tout; l'essentiel était donc de l'obtenir. On organisa le service de surveillance le plus complet, le plus actif, mais inutilement; ce silence ne fut pas obtenu. Alors on fut forcé d'avoir recours à la peine du fouet, infligée immédiatement. C'est donc le fouet à la main que durent marcher et que marchent encore les gardiens dans les populeuses prisons d'Amérique et d'Angleterre.

Mais voilà que, dans ce dernier pays, un rapport de MM. W. Crawford et Withforth Eussel au ministre de l'intérieur, sur le système du silence (7 avril 1837), vint tout à coup révéler ce dont on aurait pu se douter auparavant; c'est que, *même avec le secours du fouet*, LE SILENCE NE S'OBTENAIT PAS DAVANTAGE. Les prisonniers savent fort bien se communiquer entre eux leurs pensées par des regards ou des signes que la surveillance la plus active et la plus extrême rigueur ne peuvent prévenir ou empêcher. Outre le fouet, la réduction de nourri-

ture, le confinement dans la cellule ténébreuse furent sévèrement employés, et employés sans résultat.

Cette impossibilité d'obtenir le silence, l'inconvénient non moins grave du nombre prodigieux de gardiens que ce système rend nécessaire (1), enfin le plus grave de tous, le danger d'une reconnaissance entre les condamnés, à leur sortie de prison, décourageaient depuis longtemps, en Amérique, les plus chauds partisans du système d'Auburn. L'État de Pensylvanie résolut de réformer les vices de ce système, et dans la prison de Cherry-Hill s'éleva le système rival, celui dit de Philadelphie.

La règle de Philadelphie maintient l'isolement de jour et de nuit. Placé dans une cellule spacieuse où tout est prévu pour qu'il ne sorte jamais, le condamné, soumis à la surveillance secrète du gardien de faction dans le corridor, ne peut faire un mouvement qu'il ne soit aperçu. Occupé par un travail obligatoire, tous ses moments sont employés. Visité alternativement par le directeur, le ministre ou aumônier, par les contre-maîtres et les gardiens, il ne communique qu'avec eux. Jamais il ne voit ses camarades, jamais il n'entend leur voix; il ignore leur présence, même leur nom. Il n'a enfin d'autre communication possible avec le monde que les rapports jugés utiles ou nécessaires par ses supérieurs.

Malgré l'appui du célèbre Livingston, auteur du code de réforme, ce système trouva d'abord, en Amérique, de nombreux adversaires. On l'essaya cependant (Cherry-Hill, 1829), et, d'après ces essais, qui parurent satisfaisants, il fut adopté succesivement dans les prisons de New-Jersey, Rhode-Island, du Missouri, du Bas-Canada; l'État de New-York même abandonna la règle d'Auburn pour celle de Philadelphie, et aujourd'hui l'Amérique étend à presque toutes ses prisons ce dernier système.

En Angleterre, un décret du parlement (1835) en ordonna l'établissement général et uniforme. En 1839, le Parlement votait des fonds pour l'exécution, près de Londres, d'une prison cellulaire destinée à cinq cents condamnés.

Le système de Philadelphie est en activité depuis dix-neuf ans dans la maison de correction de Glasgow. Il s'organise aussi dans la nouvelle prison d'Edimbourg.

(1) Dans la prison modèle de Colbath-Field, en Angleterre, la moyenne du nombre des gardiens est de 2 pour 5 prisonniers, et la moyenne de leur population est de 900. Le nombre, en 1831, s'est élevé jusqu'à 1325.

Dans la Belgique on a construit, d'après la même règle, le quartier de la prison de Gand.

La Hollande, en attendant une plus grande extension, vient de l'adopter pour les maisons d'arrêt et de justice.

Il en est de même en Pologne. A Varsovie, ce système est en vigueur dans la maison d'arrêt contenant trois cent quatre-vingts prisonniers, et bientôt il va s'étendre aux autres prisons.

En Prusse le docteur Julius, partisan d'abord de la règle d'Auburn, s'est déclaré, après un consciencieux examen sur les lieux, pour celle de Philadelphie.

Dans la Suisse, pays où les prévenus échappent à l'emprisonnement et où les plus fortes peines ne dépassent jamais vingt ans de détention, les deux systèmes se partagent la pénalité. Les prisonniers condamnés pour un premier crime, assujettis d'abord pendant les premières semaines à l'isolement absolu, sont réunis ensuite dans des ateliers communs sous la règle du silence d'Auburn. On obtient d'eux ce silence, sans la peine du fouet. Il est juste de faire observer que le petit nombre de détenus rend la surveillance plus facile. Les récidivistes, au contraire, sont soumis au système solitaire de Philadelphie.

Ce régime complexe, adopté d'abord par le canton de Vaud, le fut successivement par ceux de Genève, Berne, Lausanne, Neufchâtel, etc., mais, dans plusieurs cantons, avec un mode de classification établi sur le degré de repentir et de bonne conduite des condamnés.

L'Espagne ne reste pas stationnaire. A Madrid une nouvelle prison s'achève en ce moment, construite selon le système de Philadelphie.

Enfin l'Allemagne, après quelques hésitations, semble entrer aussi dans la même voie.

Au milieu de ce mouvement général que fait la France?

L'opinion est unanime sur la nécessité d'apporter une réforme efficace et durable au régime actuel des prisons. Les avis s'accordent également sur le rejet absolu du *solitary confinement;* mais ils se partagent sur les deux autres systèmes.

Les partisans de la règle d'Auburn reprochent à leurs rivaux l'extrême rigueur de l'encellulement continu.

L'homme, disent-ils, formé par le Créateur pour vivre en société, ne peut supporter une longue solitude sans une profonde altération de ses facultés physiques et morales. La loi même n'a pas le droit de placer le criminel dans un état hors nature en le séquestrant de la vue de ses semblables. De plus, la solitude ne peut être un moyen assuré de rénovation pour le criminel, parce que, tel qui se sera bien conduit à

l'abri des murs épais de sa cellule, loin des tentations, sentira ses anciens penchants se réveiller lorsqu'il se trouvera de nouveau en butte à ces tentations et en contact avec ses pareils. N'est-on pas fondé à regarder comme plus assurée l'amélioration de celui qui aura fait ses preuves au milieu de ses camarades, en travaillant près d'eux *sous la loi préservatrice du silence absolu?* »

A ces raisons ceux qui repoussent la règle d'Auburn comme insuffisante répondent :

L'homme n'est pas fait pour vivre seul, c'est une vérité ; mais Dieu, en le créant pour l'état de société, l'avait créé pour l'état d'innocence. Il ne fut point mis sur la terre pour y être criminel et prisonnier, mais pour y vivre parfait et libre. Il faut qu'il se soumette aux conséquences inévitables de sa faute première et des fautes qui en sont la suite. Le droit d'emprisonner dans l'intérêt de la société, non pas seulement l'homme jugé coupable, mais encore celui qui est soupçonné de l'être, vous ne les mettez pas en doute. Partant des mêmes conséquences, pourquoi ne séquestrerait-on pas le criminel de la société des hommes, si leur contact lui devient funeste ou s'il est une cause de désordre parmi eux? L'homme corrompu ne s'améliore pas dans la société de ses pareils ; il se corrompt davantage, il corrompt les autres ; ceci est une vérité qu'il ne faut pas mettre en oubli. N'est-ce pas dans les maisons centrales et les bagnes, école mutuelle des plus honteuses turpitudes, que se complotent une grande partie des crimes projetés pour l'instant de la sortie? N'est-ce pas dans ces repaires que se forment des associations qui entraînent, par leur funeste puissance, le malheureux qui voudrait et ne peut leur échapper, et qui repentant, désireux de revenir à la vertu, se trouve, malgré lui, solidaire des crimes de ses associés? Il est donc salutaire, nécessaire même de prévenir ces crimes par l'isolement.

« La solitude occupée n'est absolument contraire ni à la nature physique ni à la nature morale de l'homme. Les recherches de MM. de Tocqueville et de Beaumont ont pour résultat de prouver que « la mortalité, qui, dans les anciennes prisons d'Amérique, était « dans la proportion de 1 sur 16, n'est plus, sous la nouvelle règle, « que de 1 sur 49, sur 56 et même sur 58. La mortalité moyenne « pour sept années a été, dans le pénitencier de Cherry-Hill, de 3 pour « 70 : c'est la même mortalité que celle de la ville (1). »

« Il résulte des rapports du directeur de l'établissement de Cherry-

(1) *Des Condamnés et des Prisons*, par M. Bretignères de Courteilles, p. 272, 275.

« Hill, M. Wood, et du médecin, le docteur Franklin Bache, que « les 26 condamnés mis en liberté pendant l'annnée 1835, et qui « avaient séjourné dans la maison de trois à six ans, se trouvaient, « lors de leur sortie, dans une meilleure disposition morale, et la « plupart dans un meilleur état de santé qu'à leur entrée (1). » Et, dans nos maisons centrales, la mortalité moyenne est de 1 sur 14. »

« Un prisonnier de Philadelphie auquel M. de Beaumont demande ce que la solitude lui fait éprouver au moral répond ainsi : « *Son âme est changée; il trouve même une sorte de plaisir à vivre dans le calme de la solitude.* » — Un autre dit : « *Je n'ai jamais trouvé qu'ici du plaisir à travailler, à lire la Bible et à entendre des discours religieux.* » — Un autre encore, un récidiviste, s'écrie : « *Ah! monsieur, si j'avais été, dès le principe, dans une prison comme celle-ci, je n'aurais jamais été condamné une seconde fois!* »

« Donc la solitude, de l'aveu même de ceux qui y sont soumis, n'est point un état insupportable, un état hors nature. »

Des hommes de grand mérite, des magistrats pleins d'expérience et de savoir ont comparé l'isolement individuel du système de Philadelphie à l'isolement forcé dans lequel on tient quelquefois les accusés au secret. « Cette mesure est si sévère, disent-ils, qu'elle ne peut être employée plus de quinze jours de suite sans danger pour la santé ou la raison de celui qu'on y soumet. »

Mais ces deux sortes d'isolement peuvent-ils bien se comparer réellement?

Le secret, mesure juste, rendue nécessaire par les circonstances, est cependant une mesure en quelque sorte arbitraire. Celui qu'on y soumet, encore en prévention, n'a point été jugé; il n'est passible d'aucun châtiment; la peine du secret que vous lui infligez, tout indispensable qu'elle vous paraisse, à vous magistrat, il peut, lui prévenu, la trouver injuste au fond de son âme et se révolter contre elle. Il sait fort bien, le plus souvent, que, si on le retient au secret, c'est dans l'espoir qu'il fera des révélations, et que la crainte, l'ennui, le découragement, amollissant son âme, la rendront plus facile à pénétrer. Dès lors il est en défiance perpétuelle de tous ceux qui l'approchent. Dans le secret, le repos d'esprit lui est interdit : son passé, que souvent il voudrait fuir, lui est remis sans cesse sous les yeux ; on scrute ses pensées, on rappelle ses souvenirs, pour les tourner contre lui ou ses complices. Agité par la crainte, inquiet de sa position,

(1) *De la Réforme des Prisons en France*, par M. Moreau Christophe, p. 464.

troublé par les remords, il faut qu'il affecte l'indifférence et le calme; il faut qu'il demeure impassible. Ainsi la révolte intérieure, la défiance, la contrainte et l'effroi lui composent un supplice auquel il n'est pas étonnant qu'il ne puisse résister. Mais la position du condamné soumis à l'emprisonnement individuel n'est pas la même. L'isolement du condamné est un châtiment infligé *par la loi après un jugement*. Le prisonnier arrive dans sa cellule fatigué de longs débats ; il n'a plus à craindre d'interrogatoire; son jugement même le protége : tout est fini. Loin des regards des hommes il peut se reposer de la lutte soutenue, de la honte subie. Dans la cellule il trouve de l'ouvrage qui l'aide à distraire ses pensées et ses remords. Ce ne sont plus des ennemis qui le visitent ; ce sont des supérieurs, il est vrai, mais qu'il peut se rendre favorables. Le moindre pas qu'il fera vers le bien lui sera compté. S'il apporte dans sa cellule l'exaltation de ses mauvais penchants, s'il y entre furieux, révolté, désespéré, rien n'y entretiendra son désespoir, sa révolte et ses fureurs. Tout au contraire est disposé pour le protéger contre lui-même et contre ses vices ; tout le portera à l'apaisement et au calme. S'il commence son expiation avec repentance et soumission, il sera soutenu, encouragé. Enfin, il peut, s'il le veut, rejeter à jamais son passé loin de lui pour entrer dans une voie nouvelle. Le secret et l'isolement individuel nous paraissent donc différer essentiellement, car dans le premier tout est trouble, inquiétude et tourments ; dans le second, tout est calme, repos et oubli.

Nous revenons à la seconde objection : « Le détenu absolument « isolé se trouve dans un état complétement négatif : il n'est soumis « à aucun devoir particulier dont l'accomplissement puisse annoncer « la ferme volonté de se corriger. Visité rarement et à de courts in- « stants, il paraîtra résigné, et pourra même prononcer quelques pa- « roles d'un hypocrite repentir (1). »

« Non ; dans notre pénitencier l'hypocrisie n'aura rien à gagner ; « elle serait facilement démasquée.

« Aucun adoucissement dans la prison, aucun privilége, aucune « exception à la règle commune n'intervertiront l'ordre et ne porte- « ront atteinte au principe de l'égalité pour tous. Nous proscrivons la « pistole et la cantine, comme incompatibles avec toute réforme pé- « nitentiaire ; c'est renoncer aux moyens d'espionnage et de délation. « Nous n'admettons pas même le système des grâces et des re-

(1) M. Bérenger, *Mémoires*, p. 142.

« mises de peine, parce qu'il entretient dans le cœur des condam-
« nés une espérance qui leur laisse entrevoir un autre terme à leurs
« maux que la conversion morale. Ainsi, pas d'hypocrisie. Le dé-
« tenu ne travaille que pour se créer des ressources dans l'avenir ; car
« le salaire soldera d'abord son entretien dans la prison et lui for-
« mera une masse de réserve qui lui sera remise à sa sortie. S'il est
« calme et résigné, serein et laborieux, c'est donc que le repentir
« est entré dans son âme ; c'est qu'il jouit déjà de cette satisfaction
« intérieure qu'on trouve partout dans l'accomplissement de son de-
« voir. Car le détenu dans sa cellule a encore des devoirs à remplir ;
« à la manière dont il recevra les exhortations morales et religieuses,
« à son attitude, à sa physionomie, à son langage, le cœur se trahira,
« la vérité se fera jour. Il ne faut pas considérer le prisonnier comme
« un être isolé ; il sera souvent visité, étudié ; au moment où il s'y
« attend le moins, il est surpris et observé ; il ne peut échapper à
« cette permanente surveillance ; il lui est presque aussi difficile de
« mal penser sans être deviné que de mal agir sans être vu (1). »

« L'infaillibilité même de cette discipline, observe M. Charles Lu-
« cas, le plus ferme antagoniste de l'encellulement continu, détruit en
« elle le caractère pénitentiaire ; car ce n'est pas par la force morale,
« mais par la force matérielle qu'elle se meut. Ce n'est pas la vo-
« lonté du bien, mais l'impuissance de mal faire qu'elle impose au
« détenu. »

« N'est-ce pas déjà beaucoup de prévenir le mal dans ces âmes habituées à le commettre ? N'est-ce pas un pas immense vers la rénovation que de leur faire sentir que la pratique du bien, même forcée, amène le calme et le repos de l'esprit ? Et quelle autre force que la force morale du directeur ou de l'aumônier pourra pénétrer jusqu'au fond de ces âmes dégradées pour leur faire entrevoir une vie nouvelle ? Quelle autre force que la force morale bien employée du condamné pourra lui faire accepter son châtiment avec soumission de l'esprit et contrition du cœur ? Cette lutte contre lui-même dans la solitude ne peut-elle le préparer victorieusement à la lutte contre l'exemple et l'entraînement de ses anciens compagnons de crime, lorsqu'il les retrouvera ? »

Supposez que la religion vienne à son tour graver dans son cœur ses admirables commandements, ses sublimes préceptes de charité ;

(1) *Des Condamnés et des Prisons*, par M. Bretignères de Courteilles, p. 314.

n'appprendra-t-il pas à détester sa vie passée, à aimer ses frères au lieu de les haïr, à leur faire du bien au lieu de leur faire du mal ?

Sans doute, il vaudrait mieux faire l'éducation de l'homme criminel au milieu de *ses égaux vertueux* et joindre la pratique immédiate à la théorie; mais le moyen ? On ne l'a pas encore trouvé.

La vie commune est entièrement préférable pour la jeunesse, afin de la former de bonne heure à la sociabilité. Cependant, que de parents sages font élever leurs enfants, leur fils unique, chez eux, loin de tout autre enfant, dans la seule vue de le soustraire à la contagion des colléges, des mauvais conseils et des mauvais exemples !

« Le premier devoir comme le premier droit de toute société bien organisée, c'est de veiller à sa conservation et d'y pourvoir par les moyens les plus énergiques et les plus sûrs. »

« L'isolement, comme moyen d'éducation, préparerait mal à la « vie sociale, mais comme moyen coërcitif et préservateur, je le crois « infaillible sur l'homme égaré, pervers et corrompu, qui, élevé, « protégé par la société, vivant sous l'égide de ses lois, s'insurge contre elle, l'attaque à force ouverte, et devient dangereux pour l'ordre public. C'est alors que le pouvoir social, auquel chacun de nous « a confié sa part de droit, à la condition de garantir ceux de tous; « c'est alors, dis-je, que la police humaine doit saisir le coupable et « le livrer à la justice, qui, ne voulant pas toujours faire expier le « sang par le sang, isole cet être, l'enferme et le sépare à la fois des « meilleurs et des plus méchants que lui. Tout dans cette marche est « conforme à la justice et à la religion (1). »

Telles sont les principales raisons par lesquelles se combattent les deux systèmes rivaux.

Quant à nous qui, dans notre Revue, examinons consciencieusement le pour et le contre, spectateurs impartiaux des débats, ne rejetant que ce qui est incompatible avec la religion, la morale et les lois, nous demeurons persuadés que les deux systèmes peuvent trouver en France leur utilité et leur application, ainsi que nous nous réservons de le dire plus tard. Nous ajouterons : 1° que le système d'Auburn, appliqué en Suisse, pour les coupables d'un premier crime, y réussit bien jusqu'à présent, ainsi que nous l'avons dit précédemment; le silence s'y obtient sans l'auxiliaire du fouet, et le travail des condamnés suffit à leur entretien ; 2° il en est de même dans la prison militaire modèle de Saint-Germain, si parfaitement orga-

(1) M. Bretignères de Courteilles.

nisée, et où le système d'Auburn est en vigueur et produit les plus heureux résultats. Nous parlerons avec détail de cette maison lorsque nous examinerons les essais tentés en France d'après l'un et l'autre systèmes américains.

Nous devons dire cependant encore que, jusqu'à présent et en attendant une plus complète expérience, le système de Philadelphie paraît l'emporter dans l'opinion de la généralité des hommes capables qui ont étudié le système dans le pays même où il est organisé depuis plusieurs années.

« Les prisons, dit M. Moreau-Christophe, ont pour but de détenir « les coupables et de les *empêcher* de devenir pires. D'après MM. d'Ar- « nim et de Veveld, publicistes, « *la mission de l'État n'est pas d'entre-* « *prendre l'amélioration morale des condamnés; son activité n'étant* « *dirigée que contre les actions contraires à la loi, il n'a pas à s'occuper* « *des motifs intérieurs de ces actions, et la moralité des citoyens ne peut* « *jamais être le but de ses efforts; elle peut tout au plus l'intéresser d'une* « *manière négative, en ce sens qu'il s'oppose à ce qui pourrait la trou-* « *bler*. En appliquant ces principes à l'administration des prisons, « l'Etat n'aurait pas d'autre mission que celle *d'empêcher* la corruption « des prisonniers par tous les moyens qui sont en son pouvoir ; ne « devant se servir de ces moyens que pour fournir aux criminels une « *occasion* de s'améliorer, sans s'inquiéter de l'effet qu'ils produiront « sur le moral du détenu. » C'est là, selon MM. de Tocqueville et de « Beaumont, *le système le plus parfait qui soit peut-être dans l'état ac-* « *tuel des choses.* »

« Si le principe obviatoire agit négativement sous les verroux, à « l'égard du condamné, le principe *exemplaire* agit activement, en « dehors de la prison, à l'égard des individus en liberté qui seraient « tentés de devenir coupables. « *C'est un usage de notre patrie*, dit Mon- « taigne, *d'en condamner aulcuns pour l'advertissement des aultres... On* « *ne corrige pas celui qu'on prend, on corrige les aultres par lui.* L'INTI- « MIDATION PRÉVENTIVE et générale, tel est le but principal, le but « dominant des lois pénales. Il faut, pour qu'il y ait utilité sociale « dans les peines, qu'elles effraient et contiennent le grand nombre; « c'est là l'utilité générale, l'utilité permanente. *Il n'y a point de mo-* » *ralité, point de vraie moralité, sans la crainte. Il faut qu'un pouvoir* « *constant, énergique, redoutable, veille sur l'homme et le contienne;* « *sans quoi vous livrez l'homme à toute l'intempérance, à toute la dé-* « *mence de l'égoïsme individuel.* » (M. Guizot.)

« Selon nos réformateurs, le but unique de la peine est de mora-

« liser le coupable ; et, pour arriver à ce but, ils vicient le principe et « dénaturent le caractère de la peine. C'est en cela surtout que pèche « le système pénitentiaire introduit comme système de moralisation « dans le régime des prisons.

« Lorsque la justice humaine condamne un homme à une peine « moindre que la peine capitale, elle fait deux choses à l'égard du coupa- « ble : elle le châtie, ce qui est l'œuvre de la justice ; elle veut le cor- « riger, ce qui est l'œuvre de l'amour. Mais l'amour ne commence « son œuvre que quand l'œuvre de la justice est faite... Le Christia- « nisme, qui a su faire du système *de repentir* un usage bien autrement « moral, bien autrement curatif que la philanthropie *carcérienne*, a « voulu que la pénitence fût une *punition* aussi bien qu'un *remède* du « péché, et c'est en rappelant les œuvres satisfactoires exigées par les « canons pénitentiaux pour le rachat des fautes commises que le con- « cile de Trente appelle, d'après tous les Pères de l'Église, le sacre- « ment de Pénitence un baptême *pénible* et *laborieux*. Le système « pénitentiaire, dont le but *direct* et *principal* est d'exciter le repentir « dans l'âme du coupable, manque donc à son nom, à son principe, « à son but, lorsque le *sacrement* en est administré aux criminels en- « durcis qui peuplent nos prisons, et dont l'âme, devenue *tout mal*, ne « laisse plus de prise à l'amour. Le principe pénitentiaire peut entrer « comme élément accessoire et subsidiaire, mais jamais comme sys- « tème unique et dominant dans l'application du SYSTÈME PÉNAL d'em- « prisonnement. Nous répétons : la peine *doit* PUNIR ; elle MORALISERA « si elle *peut* (1). »

Cette dernière phrase résume le principe sur lequel M. Moreau-Christophe base son système.

Il faut bien s'entendre sur la valeur de ce mot *punir*. C'est, dites-vous, tirer *vengeance* de la faute ; et cette *vengeance est la satisfaction que la justice exige du coupable envers la société qu'il a injuriée. La satisfaction, dans l'ordre pratique, s'obtient par l'expiation, c'est-à-dire par la douleur de la peine offerte en sacrifice à la vindicte humaine.*

Mais, partant de ce principe, quel besoin avait-on de passer de si longues années à changer les lois, à en élucubrer de nouvelles ? Les anciennes suffisaient largement à *l'expiation*, à la douleur qu'exige la vindicte humaine. Les cachots, les tenailles et les chevalets n'étaient-ils pas une terrible satisfaction, et la potence aussi ? la potence, supplice physique ou arrivait le criminel après le supplice moral des vingt-

(1) *De la Réforme des Prisons en France*, par M. Moreau-Christophe, p. 363 et suiv.

quatre heures passées en chapelle. Non-seulement il y avait là satisfaction, mais le principe obviatoire ou d'empêchement, le principe exemplaire ou d'intimidation s'y trouvaient aussi. Les murs des cachots gardaient assez bien ceux qu'on y jetait; les cadenas de fer qui enchaînaient les criminels *obviaient* au mal qu'ils auraient pu commettre; les tortures laissaient leurs empreintes sur les membres, dans le souvenir de ceux qu'on y soumettait, et les cris des suppliciés mettaient assez bien l'effroi dans le cœur de ceux qui les entendaient. On ne corrigeait pas celui qu'on pendait, on l'offrait en sacrifice à la vindicte humaine: on corrigeait les autres par lui, et vos principes obtenaient une pleine satisfaction.

Les tortures, la peine de mort ne sont plus dans nos mœurs; mais, dès que vous laissez la vie au criminel, vous entrez forcément dans un tout autre ordre d'idées et de faits, dans un tout autre système, et vos principes ne peuvent recevoir la même application.

Du moment où vous laissez la vie au criminel, vous êtes forcé de le considérer comme pouvant un jour rentrer dans la société. Fût-il condamné à perpétuité, le droit de grâce peut s'exercer en sa faveur; une révolution peut briser les portes de sa prison, et, cette possibilité admise, la peine, pour être conséquente (pour n'être pas seulement une vengeance cruelle, stérile, sans but, une abstraction enfin), la peine doit non-seulement *punir*, elle DOIT moraliser, non pas si elle le peut, mais absolument, mais nécessairement, car *elle doit* PRÉPARER L'HOMME *à rentrer dans la société*. Si la *peine* n'a fait que punir sans moraliser, la justice aura été satisfaite en tant que le criminel aura souffert dans son corps et dans son âme, mais il n'y aura pas eu satisfaction réelle, parce qu'il n'y aura pas eu acceptation résignée, volontaire de la peine par celui qui la subit: il n'y aura pas eu la réflexion, le retour sur soi-même, le regret ou le repentir que suppose cette acceptation; la satisfaction, obtenue tout au profit de la vindicte humaine, sera nulle pour le moral du condamné en ce qu'elle ne le corrigera pas.

Si la peine n'a fait que *punir*, nous voulons bien que le principe *obviatoire* ou d'empêchement, le principe exemplaire ou d'intimidation même soient satisfaits (ce dernier pour un temps, car mal passé ou mal d'autrui n'est que songe); mais le prisonnier sortira de sa cellule avec tous ses anciens vices, avec un vice de plus, fruit de la douleur soufferte sans résignation, et de la crainte du châtiment éprouvée sans désir ou ferme propos de retour au bien. Avilie par la crainte, révoltée, ulcérée par la *vengeance* que vous aurez tirée de lui par force sans sa participation ni sa volonté, son âme concevra des passions non moins

violentes et plus dangereuses, car il apportera à les satisfaire un instinct plus développé d'astuce et de ruse.

Si vous ne regardez pas le principe pénitentiaire ou de repentir comme inhérent au système, si vous en faites un accessoire facultatif, si la peine ne DOIT pas *nécessairement moraliser*, votre système est incomplet, car il ne s'efforce pas *de rendre l'homme propre à rentrer dans la société sans la troubler de nouveau*, il ne cherche pas à substituer chez le criminel de bonnes habitudes à ses habitudes vicieuses, et ce système, devenu incomplet, rend fautif et défectueux tout l'ensemble de la pénalité en lui faisant manquer son but.

Pour parer à cela, M. Moreau-Christophe veut « qu'une fois la « peine subie dans ce qu'elle a de légalement et de physiquement ap- « plicable, ou même pendant que le condamné la subit, on puisse « tenter sur l'âme du condamné des essais d'amendement et de repen- « tir. » Il reconnaît que, « du moment où cet amendement est possi- « ble, c'est aider aux conséquences du principe même de la pénalité « que de faciliter, et mieux encore, d'organiser les moyens qui peuvent « l'opérer avec plus de chances de succès (1). »

L'auteur ne repousse donc pas l'amendement du criminel, mais il sépare le principe de moralisation de la peine elle-même, ou plutôt il *affranchit du devoir de moraliser les condamnés ceux qui sont chargés par le pouvoir d'appliquer cette peine*. Car il ajoute : *Ces moyens de moralisation constituant un autre ordre d'idées, ils constituent un tout autre mode d'action ; ce n'est plus affaire* D'ADMINISTRATION, c'est affaire de RELIGION. Autrement dit : ce n'est pas affaire du directeur, mais de l'aumônier. « Laissons, dit-il, au *directeur* de la prison le soin exclusif d'*admini-* « *strer* la peine, et donnons à *l'aumônier* de la prison le soin exclusif « de la sanctifier. L'*un* ENSEMENCERA *le champ que l'autre* FÉCONDERA *de* « *ses prières ; l'un agira sur le* CORPS *et* l'ESPRIT *du coupable*, *l'autre* « *agira sur son âme et sur son cœur.* »

Mais qu'est-ce donc qu'ensemencer le champ ? Qu'est-ce donc qu'agir sur l'esprit ? Sans doute ce n'est pas uniquement veiller à l'observation mécanique et matérielle du règlement qui fera sonner la cloche à telles heures ; ce n'est pas uniquement veiller à la régularité du service de l'entreprise : c'est concourir, il nous semble, à l'œuvre morale de la régénération du condamné.

Et c'est là notre pensée. Cette œuvre, première par son but, ne peut être l'œuvre d'*un seul* : parce qu'elle est *complexe*, elle doit être l'œu-

(1) *Réforme des Prisons*, p. 486.

vre de *tous*. Le DIRECTEUR (*et sous ce nom nous comprenons tous les délégués, tous ceux qui le remplacent auprès du prisonnier*), le directeur a sa mission, l'AUMÔNIER a la sienne ; et ce sont là des missions distinctes, missions séparées qui ne peuvent se confondre ni s'exercer par le même homme. Pour l'un mission de la terre, œuvre de justice ; pour l'autre mission du Ciel, œuvre de miséricorde. Mais l'un et l'autre ont un devoir commun dans la pratique duquel ils sont inséparables, devoir (n'importe comment vous le nommerez : moralisation, correction, conversion) qui consiste à obtenir du criminel l'acceptation volontaire du châtiment comme satisfaction pour lui, comme exemple pour les autres ; le regret sincère du passé ; la résolution d'amendement pour l'avenir, avec abandon, dès le présent, des mauvaises habitudes, et pratique volontaire des bonnes. Principe obviatoire dans le présent, et qui, pour l'avenir, vaut mieux que la crainte, en ce qu'il élève l'âme au lieu de la dégrader.

Comment le directeur et ses délégués peuvent-ils pour leur part accomplir ce devoir près des criminels ? Ce n'est point en entrant dans le domaine religieux de l'aumônier, ce n'est point non plus en enseignant aux prisonniers la morale des *intérêts*, celle-là rapetisse l'homme et lui ôte de sa valeur ; c'est en leur enseignant la morale du DEVOIR ; principe noble, élevé, et qui fortifie l'âme ; morale qui se prêche autant et mieux par l'*exemple* que par la parole, et qui doit arriver au prisonnier par toutes les bouches, mieux encore par toutes les actions de ceux qui l'approchent. Le DIRECTEUR doit prêcher la morale du devoir par sa fermeté inébranlable, sa justice inflexible dans l'application de la peine ; ses délégués, *gardiens*, *contre-maîtres*, *entrepreneurs*, *médecins*, *infirmiers*, par leur fermeté, leur douceur, leur ponctualité dans l'exercice de leurs fonctions. L'aumônier doit prêcher aussi cette morale du devoir, si bien écrite à chaque page de l'Évangile, par son zèle infatigable, sa mansuétude, sa patience envers tous et sa charité égale pour tous.

Et quand le prisonnier aura bien compris cette morale vivifiante du devoir, enseignez-lui à chercher dans la prière et l'approche des sacrements la force de l'accomplir. Alors vous aurez plus fait pour lui et pour la société que ne fera jamais la peine, principe faussé, qui demande sa moralité problématique non pas à l'amendement du coupable, mais d'abord et surtout à sa punition ; principe dégradant, qui procède par la crainte sans montrer dans l'avenir ni réconciliation avec soi-même ni réhabilitation réelle aux yeux des autres ; principe stérile, qui cherche à venger la société avant de songer à lui ren-

dre un jour son membre purifié, corrigé, et désormais utile à lui-même, utile à tous également par le devoir accompli.

RÉFORMES OPÉRÉES EN FRANCE DANS LE SENS DES SYSTÈMES DITS AMÉRICAINS.

Pénitencier militaire. — Système d'Auburn.

L'établissement de ces maisons, premier pas vers la réforme américaine, est dû au maréchal Soult et date de 1832.

Il y a, ou, pour mieux dire, il devrait y avoir trois sortes de prisons militaires :

1° Des maisons d'arrêt pour les prévenus. A Paris, c'est la prison de l'Abbaye, reste d'un ancien couvent ; en province ce sont les maisons d'arrêt ordinaires.

2° Des maisons de correction militaire pour les condamnés passibles de la peine de l'emprisonnement. Ces maisons spéciales n'existent pas. Les militaires condamnés à six mois d'emprisonnement vont faire leur temps dans la prison départementale, où, mêlés aux autres condamnés correctionnels, ils sont exposés à se vicier les uns les autres par un contact corrupteur.

3° Les pénitenciers militaires, où sont renfermés tous ceux dont la peine correctionnelle excède six mois d'emprisonnement.

(Les militaires condamnés à la réclusion, à la détention ou aux travaux forcés sont dégradés et remis à l'autorité civile, qui les envoie subir leur peine soit dans les maisons centrales, soit aux bagnes.)

Il y a quatre pénitenciers militaires, situés à Lyon, Metz, Toulouse et Saint-Germain. Ils sont placés sous la haute direction générale du ministre de la guerre et la direction spéciale d'un conseil d'administration.

La même ordonnance qui institua ces pénitenciers (3 novembre 1832) en régla le mode d'organisation, et cette organisation, sauf la peine du fouet et quelques autres points peu importants, n'est autre que le système d'Auburn.

Chaque prisonnier couche seul dans une cellule fermée chaque soir. Le jour, les condamnés sont réunis dans des ateliers, sous la loi *du silence absolu*, et cette loi est observée non-seulement dans les ateliers, mais au réfectoire et dans les cours.

Dans le budget de l'exercice 1843 la dépense des quatre pénitenciers militaires est portée à 253,336 fr., et la recette à 243,500 francs,

Les prisonniers rapportent donc par leur travail à peu près ce qu'ils coûtent.

Le pénitencier de Saint-Germain, qui contient actuellement cinq cents condamnés, est bien réellement une prison-modèle par l'extrême propreté, l'ordre et le silenee qui y règnent. Une fois son entretien payé, le produit restant du travail du condamné lui appartient et se divise en deux parts : le denier de poche, qui se paie au détenu le dimanche, et la masse de réserve ou d'épargne. De nombreux ateliers exploitent plusieurs industries ; les plus considérables sont ceux des tailleurs et des cordonniers, qui habillent et chaussent la garde municipale.

« Cet heureux essai de la règle d'Auburn prouve, disent ses partisans, que ce système est applicable en France, où il réussit sans la peine du fouet. »

Nous croyons que, si cet essai doit sa réussite à l'habitude de la discipline, qui a tant d'empire en France sur l'esprit du soldat, il la doit bien plus encore à la fermeté, au talent d'administration, au caractère du commandant directeur. Et cet essai vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut ; en administration, il ne faut rejeter que ce qui est contraire aux lois, à la morale et à la religion.

VOITURES CELLULAIRES.

Pendant de longues années le transfèrement des condamnés aux bagnes se fit par par troupes appelées chaînes. Attachés deux à deux à une longue chaîne de fer qui recevait plusieurs couples assis dos à dos sur une charrette longue et étroite, les forçats en voyage promenaient d'un bout de la France à l'autre leur aspect ignoble et effrayant. La foule accourait sur leur passage ; on se montrait les plus criminels, et ces malheureux, donnés ainsi en spectacle, refoulaient en eux-mêmes les derniers restes de la honte et cherchaient un soulagement dans l'orgueil. Ils se pavanaient dans leur cynique démoralisation.

Une ordonnance présentée au roi par M. de Gasparin, et signée le 9 décembre 1836, supprime le service des chaînes, et ordonne qu'à l'avenir le transport des condamnés aux bagnes se fera par des voitures cellulaires.

Construites en forme d'omnibus, ces voitures, longues de quatorze pieds sur cinq de large, contiennent de chaque côté une rangée de six cellules pour autant de condamnés. Au milieu, dans un couloir haut de cinq pieds, se tient un gardien ou gendarme. Ces voitures sont dues à l'invention de M. Guillot.

PÉNITENCIER DE LA ROQUETTE. — QUARTIER DES JEUNES DÉTENUS. — SYSTÈME DE PHILADELPHIE.

Un enfant arrêté pour délit, pour crime ou vagabondage, passe, comme les adultes, par toute la filière de la justice, par les mandats d'amener, de dépôt ou d'arrêt, qui le placent successivement dans les prisons préventives et prisons pour peines. Un enfant condamné par l'art. 67 du Code pénal comme ayant agi avec discernement doit subir sa peine comme un adulte. Un enfant reconnu coupable, mais ayant agi sans discernement (art. 66), est retenu pour être élevé dans une maison d'éducation correctionnelle. Il y a peu d'années encore, les uns et les autres restaient confondus avec les adultes dans les prisons de province et de Paris. L'affreuse démoralisation qui atteignait les pauvres enfants soumis à un pareil contact frappa enfin les yeux de l'administration. Des ordonnances furent rendues pour autoriser leur placement en apprentissage ; mais cette mesure se trouva entravée par la répugnance des familles honnêtes à admettre au milieu d'elles des enfants traduits devant la justice. Cette difficulté détermina le gouvernement à faire préparer dans les maisons centrales des quartiers séparés, destinés particulièrement aux enfants condamnés. Peu après, grâce à M. Baude, préfet de police en 1830, et à M. Vivien, son successeur, la capitale se vit dotée d'un pénitencier pour les jeunes détenus.

Mais il est une autre classe de petits prisonniers qu'il est bien important de soustraire à tout pernicieux contact. Ce sont les enfants acquittés pour avoir agi sans discernement, mais retenus pour être élevés sous la surveillance de l'administration. Les conseils généraux vinrent en aide au gouvernement pour cet objet, et des maisons spéciales d'éducation correctionnelle furent établies à Lyon, Strasbourg, Rouen, Bellevaux, Toulouse, Paris, etc.

Il est une troisième classe d'enfants qu'on ne peut confondre avec les deux premières : ce sont ceux qui, par leur caractère indomptable ou leurs mauvais penchants, forcent les familles à demander à l'administration leur placement dans une maison de correction. A ceux-là il importe de n'être pas connus et de rester séparés de toute manière des autres jeunes détenus. Dans l'intérêt de ces enfants, M. Delessert, préfet de police, prit une mesure décisive en 1838. Par ses soins, des cellules spacieuses furent construites dans un quartier séparé de la prison de la Roquette, à Paris, et les enfants détenus par la volonté de leurs parents y furent soumis à l'isolement individuel de jour et de

nuit, avec travail dans la cellule. Satisfait des résultats obtenus par ce moyen, M. Delessert, d'accord avec la commission des prisons du département de la Seine, étendit cette mesure aux enfants condamnés et aux enfants acquittés, et ce pénitencier renferme aujourd'hui quatre cent douze jeunes détenus (1).

Une méthode, due à M. Pontignac de Villars, permet d'étendre l'enseignement élémentaire à la lecture, l'écriture, le calcul. Le dessin est enseigné gratuitement par MM. Patrois et Daix.

Quatorze métiers s'enseignent et s'exercent dans les cellules; tels sont les métiers de ciseleur en cuivre, sculpteur sur bois, ébéniste, etc... Le produit de la journée de travail est de 31 centimes 32 centièmes (2).

Des moyens sont pris aussi pour que, sans qu'ils se voient, sans communication possible entre eux, on puisse néanmoins réunir à la fois un certain nombre d'enfants, auxquels M. l'aumônier fait une instruction religieuse. Il leur apprend aussi le catéchisme et les dispose à leur première communion. Outre ces instructions, M. l'aumônier les visite séparément quand il le juge convenable. Les enfants observent le dimanche par la cessation du travail; ils assistent à la messe et font de pieuses lectures ce jour-là. Enfin, des Frères de la Doctrine chrétienne sont admis au quartier de l'infirmerie.

La privation du travail, le pain et l'eau pour nourriture, la cellule obscure sont les punitions infligées; on récompense par l'admission sur la liste d'honneur ou le don de plusieurs petits objets à l'usage de ces enfants.

La maison de la Roquette est la seule jusqu'à présent où les enfants soient soumis à l'isolement individuel continu (système de Philadelphie). Les rapports de M. Bérenger (3), pair de France, et de M. Allier (4), dans les comptes-rendus des travaux de la société pour le patronage des jeunes détenus, sont favorables à ce système, qui, disent-ils, présente jusqu'à présent des résultats satisfaisants pour le moral, l'instruction religieuse et industrielle, et même pour la santé des jeunes détenus, malgré la défectuosité du local.

Mais la position de l'enfance emprisonnée est si triste, lors même que la prison est la suite d'une faute! A l'enfant il faut l'air, le so-

(1) Voir le *Journal des Débats*, 25 février 1843, le rapport du préfet de police au ministre de l'intérieur.

(2) *Idem*. La dépense de chaque enfant est évaluée à 1 fr. 10 c. *Id.*

(3) *Compte rendu des travaux de la Société*, 19; Potier, 1840.

(4) *Études sur le système pénitentiaire*, 1842.

leil, le mouvement, la liberté, la famille ; et si, pour le premier temps de rénovation, l'isolement, la privation des joies et des compagnons de son âge sont chose salutaire, la solitude longtemps prolongée, en l'habituant à concentrer en lui-même tous les mouvements de son âme, le rendrait sauvage, insociable, égoïste, et dans certains cas elle pourrait lui devenir tout-à-fait pernicieuse. D'ailleurs, beaucoup de ces pauvres enfants n'ont failli que parce qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans l'ignorance au milieu de mauvais exemples, de funestes conseils, qu'il est essentiel de leur faire d'abord oublier. On a donc pensé que plusieurs mois de prison, passés sous un régime sévère et la loi du travail, étaient une leçon suffisante pour les coupables et un avertissement assez fort pour ceux qui avaient agi sans discernement, et qu'après cette époque, les dispositions des uns et des autres étant bien connues, on pourrait sans danger leur donner une sorte de liberté provisoire, protégée et surveillée. Alors se formèrent, avec l'autorisation du gouvernement, de nombreuses associations entre les protecteurs de ces pauvres enfants, et de ce concours de tant de gens de bien, zélés, charitables et expérimentés, sont sorties de belles choses.

D'abord la société de patronage pour les jeunes libérés, qui s'étend aujourd'hui comme un vaste réseau sur toute la France, et dont nous parlerons tout-à-l'heure avec détail ; en outre des maisons spéciales se sont élevées, et à l'exemple des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne, et surtout de la Hollande, des colonies agricoles se sont organisées où l'on recherche le plus grand bien pour le présent et l'avenir des enfants.

La colonie de Mettray, située dans le département d'Indre-et-Loire, fondée en 1839-40, par MM. Demetz et Bretignères de Courteilles, et depuis lors dirigée par eux, présente les résultats moraux les plus satisfaisants. Les enfants tirés des prisons départementales et des maisons centrales y sont placés, comme dans ces établissements, aux frais de l'État. La Maison reçoit pour chaque enfant 80 cent. par jour, et 40 fr. à l'entrée pour le trousseau, somme qui est doublée si l'enfant reste dans la maison plus d'un an. La culture des terrains de la colonie, les soins qu'exigent une magnanerie à laquelle est joint depuis peu, et par les soins du préfet, un jardin-école pour la culture du mûrier, l'apprentissage de plusieurs métiers propres à l'habitant des campagnes, tels que les métiers de bourrelier, cordonnier, etc., l'instruction religieuse et quelques cours pour l'instruction industrielle, sont les travaux qui occupent toutes les heures des jeunes

colons. Libres sur parole en pleine campagne, sans verroux ni murailles ; laissés en toute confiance, et sans qu'on ait à s'en repentir, au milieu de la richesse des jardins et vergers ; habitués à une obéissance absolue ; relevés à leurs propres yeux par les sentiments d'honneur qu'on cherche à leur inspirer ; rattachés aux liens de famille par le doux nom de frère qu'ils se donnent entre eux et l'élection d'un frère aîné de leur choix ; ramenés à l'innocence, à la pureté de leur âge et en même temps à la santé par la frugalité du régime et les fatigues salutaires de travaux proportionnés à leur âge ; sans cesse surveillés, encouragés, soutenus par le zèle de M. l'aumônier et de MM. les directeurs ; formés à une vie laborieuse qui les rendra utiles à eux-mêmes et aux autres, les enfants de la colonie de Mettray, ramenés au bien, à la vertu, rendus à la société dignes d'elle, présentent un des plus beaux résultats que puisse obtenir en si peu de temps et sur de tels éléments une administration sage, morale, religieuse et paternelle. La formation d'une école de contre-maîtres ne tardera pas à augmenter la somme du bien qui se fait à Mettray. Les résultats financiers sont-ils ce qu'ils pourraient être? Les frais de premier établissement, la faiblesse maladive, le jeune âge, l'inexpérience des premiers ouvriers, la nécessité de cultiver certains produits plutôt que certains autres étaient de grands obstacles à surmonter. Espérons mieux pour l'avenir. Pourquoi ne pourrait-on en France ce qu'on peut en Hollande, et surtout dans la colonie agricole de Dansay, en Suisse, fondée en 1831 par MM. Jayes et Sounay pour les pauvres enfants orphelins abandonnés? Parmi les zélés fondateurs de la colonie de Mettray, il faut placer en première ligne M. le comte Léon d'Ourches, de qui les dons généreux ont permis de construire plusieurs bâtiments d'une nécessité urgente, entre autres une école et une chapelle.

Dans le département de la Somme, près d'Amiens, M. de Renneville a fondé une petite colonie modèle sous le nom de Petit-Mettray. Dans cette établissement, dont l'avenir dira toute la portée, M. de Renneville s'est efforcé de réduire les dépenses autant que possible, et il est arrivé sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, à de si bons résultats qu'il est prouvé désormais que de pareilles fondations ne sont hors de la portée d'aucun département ni même des propriétaires aisés. Le conseil général, après quelques préventions dont il est pleinement revenu, a donné son approbation entière au Petit-Mettray, et a mis à la disposition de son fondateur une modique somme, bien due à ce dernier pour frais de premier établissement,

Il serait à désirer que chaque grande ville ou chaque département,

d'après les errements de M. de Renneville, fondât une colonie où seraient ainsi formés de bons agriculteurs, qui deviendraient en même temps d'habiles ouvriers pour les campagnes. Nous avons visité avec un bien vif intérêt cette petite colonie, et nous avons applaudi de grand cœur au projet qu'a M. de Renneville d'y former des contre-maîtres instruits, honnêtes, pieux, qui, un jour chefs d'atelier, aideront puissamment à l'établissement d'autres colonies semblables.

Le pénitencier de Saint-Pierre, fondé par M. l'abbé Fissiaux, de 1839 à 1842, a reçu deux cent cinquante-cinq enfants envoyés des prisons départementales ou des maisons centrales, condamnés, acquittés ou soumis à l'éducation correctionnelle par la volonté de leurs parents.

Béni par son évêque, mais envoyé par lui comme les apôtres le furent par Notre-Seigneur, sans bâton ni sandale, M. l'abbé Fissiaux vit arriver à lui une troupe de pauvres enfants, les pieds ensanglantés, la chevelure en désordre, couverts de plaies, l'air sauvage et méchant, portant encore sur leur bras amaigris l'empreinte des fers que leur avait mérités la révolte, presque tous victimes de la honteuse turpitude des prisons et initiés à tous les vices...... A cette misère dégoûtante, à ces natures dépravées, M. Fissiaux ouvrit les bras de sa charité ; à cette lèpre du corps et de l'âme il prodigua des soins courageux et persévérants. Bientôt il en recueillit le fruit. Aujourd'hui ces enfants ne peuvent se reconnaître ; ils sont miraculeusement changés. Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne cette œuvre admirable, au rapport fait par M. l'abbé Fissiaux lui-même au Cercle Catholique, et inséré dans le numéro du 15 avril 1843 du *Correspondant*.

Le vénérable abbé, approuvé par le gouvernement dans ses vues, et soutenu par lui dans l'exécution de son projet, a fondé un ordre particulier dont tous les membres, religieux, bien que généralement laïques, se vouent à l'œuvre admirable de l'éducation correctionnelle des enfants détenus. Si l'on songe à tous les dégoûts qui doivent abreuver ces hommes saints dans l'exercice de leur mission difficile, on ne pourra qu'admirer leur dévouement ; et si l'on calcule quelle portée peut avoir dans la suite leur œuvre régénératrice, les vœux les plus ardents s'élèveront pour que leur nombre se multiplie, pour qu'il devienne si considérable qu'après avoir embrassé toutes les maisons qui retiennent des enfants condamnés ou acquittés, cette œuvre de salut puisse s'étendre *jusqu'aux adultes*. Mais ce n'est pas assez que des vœux, il faut des secours, il faut des sacrifices ; et puisqu'ici-bas on ne fait rien sans argent, que toutes les bourses s'ouvrent devant M. Fissiaux.

Et ce ne sera pas encore assez ; il faut que le gouvernement, qu'une loi exempte du service militaire ces hommes si utiles là où ils seront. En consacrant leur vie entière au soin de rendre à l'État des citoyens purs et capables, ils paieront certes bien l'équivalent de l'impôt du sang.

SOCIÉTÉS DE PATRONAGE POUR LES JEUNES DÉTENUS.

Leur fondation ne remonte pas plus loin que l'année 1823, époque où la première fut créée. Depuis lors, en 1833, M. Charles Lucas, inspecteur général des prisons de France, posa les bases d'une Société de patronage pour le département de la Seine, dont M. Bérenger, alors député de la Drôme, fut aussitôt élu président. Quelques années après on comptait à Paris tant d'enfants patronés que, le nombre premier des patrons ne suffisant plus, on constitua la Société sur un plus large plan. On révisa le règlement, on en fit un nouveau, et on organisa une agence composée d'un agent général, d'un agent comptable, d'un agent de placement, d'un inspecteur et d'un économe, tous destinés à remplacer le patron dans les détails de leurs diverses fonctions. De cette mesure il résulte une grande économie dans l'ensemble des dépenses et l'augmentation du nombre des patrons. Ceux-ci, débarrassés des détails matériels et financiers, n'ayant plus à s'occuper que de la direction morale de l'enfant, se recrutèrent avec plus de facilité et plus de choix. Les frais de cette agence, ceux qu'exige l'entretien des enfants, ont déterminé le gouvernement à payer à la Société 60 centimes pour prix de journée de chaque enfant. Cette somme est inférieure à celle qu'aurait coûté le détenu dans la prison.

Depuis 1833, des Sociétés se sont fondées sur le même modèle ou à peu près à Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Rouen, Marseille, Besançon, Grenoble, Alençon, Valence, Saumur, etc., etc. Le bien qu'elles ont opéré est attesté par la diminution des récidives, qui, avant leur établissement, étaient pour les jeunes détenus dans la proportion de 70 ou 80 pour 100, et qui aujourd'hui ne dépassent pas 14 pour 100. On comprendra ce résultat lorsque nous aurons dit en peu de mots quels soins le patron donne à l'enfant dont il se charge, quels rapports s'établissent entre eux, et quelle bienfaisante influence le premier peut exercer sur le second,

Lorsque le jeune détenu a passé plusieurs mois dans la prison (généralement une année), et que sa conduite est satisfaisante, on lui accorde une liberté provisoire ; trois mois avant le jour où commence

cette liberté (et il en est de même pour les condamnés qui ont fini leur temps), le patron qui se charge de lui va le visiter; il l'interroge sur ses désirs et ses projets; il étudie son caractère et ses dispositions; il cherche surtout à lui inspirer assez de confiance pour le disposer à suivre en tout ses conseils. Le jour de la sortie il vient le prendre; il le conduit lui-même dans sa famille, si l'enfant en a une dont l'influence ne soit pas à craindre, sinon chez le maître d'atelier où doit s'achever la peine et se continuer l'apprentissage. Le patron a réglé d'avance avec le maître les conditions du séjour de l'enfant. Après l'installation de l'apprenti dans sa nouvelle demeure, le patron lui doit encore des soins assidus. Il le visite deux ou trois fois par mois; il s'informe de sa conduite, le reprend avec autorité, l'encourage ou le félicite selon qu'il est nécessaire; il veille encore à l'emploi de son temps le dimanche, à ce qu'il accomplisse régulièrement ses devoirs de religion et ne fréquente pas de mauvais camarades. Enfin il doit veiller à ses besoins, au payement de son gain ou de ses épargnes, et si malheureusement le libéré se conduit mal, c'est au patron que le maître porte plainte, et c'est encore le patron qui fait réintégrer le coupable dans la prison. On le comprend, ces devoirs sont les charges de la tutelle, presque celles de la paternité. Et cependant un grand nombre d'hommes haut placés les acceptent avec zèle, et ne craignent pas d'accorder leur patronage à plusieurs de ces pauvres enfants.

Il est impossible de méconnaître le bien que dès aujourd'hui produit une pareille œuvre. Dans l'avenir elle peut amener une régénération complète, surtout si, comme nous en sommes persuadés, on apporte un soin scrupuleux au choix des maîtres d'apprentissage. Si les jeunes détenus retrouvaient dans les ateliers où on les place les dangers auxquels on les a soustraits avec tant de peine, tout ce qu'on a fait pour les moraliser deviendrait inutile.

Le patronage des enfants est une œuvre admirable en ce qu'elle est rendue possible par les lois, l'âge et la position des patronés. Le patronage des adultes présente d'immenses difficultés par l'âge, la position, le caractère, les antécédents des libérés. La tutelle du patronage est empêchée, pour certains enfants, par le refus qu'ils en font, eux ou plutôt leurs parents (1). Combien de libérés adultes voudront l'accepter? Où les placerait-on? Les familles honnêtes d'ouvriers consentiraient-elles à les admettre parmi elles? En voudra-t-on dans les ateliers? N'y porteraient-ils pas la lèpre de leur démoralisation?

(1) Ceux-ci veulent rester maîtres et profiter des masses de réserve de leurs enfants.

Voilà de grandes difficultés que nous avons signalées déjà dans notre précédent article de la libération. Ne serait-ce pas le cas d'organiser pour les adultes une société particulière de patronage qui, les formant en cohorte, les guiderait dans nos landes arides (1) pour les cultiver et amender ? Menés militairement, campés comme des soldats en guerre, ils travailleraient à rendre utiles et productifs ces terrains stériles et abandonnés. Mais à cette société de patronage il faudrait des lois, des règlements, des hommes spéciaux.

Nous ne dirons qu'un mot des sociétés de patronage de la province ; leurs règlements sont à peu près les mêmes que celui de Paris ; seulement le devoir des patrons est encore plus complexe en ce qu'ils se chargent seuls des détails financiers, des démarches de toute espèce, qui, à Paris, sont laissés aux agents spéciaux de la société.

Nous avons dit que des sociétés semblables étaient organisées dans beaucoup de grandes villes, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Rouen surtout, où un homme que nous nous honorons de connaître particulièrement, M. Henri Duhamel, a fait tant de bien. Les jeunes détenus ne jouissent pas seuls des bienfaits du patronage ; les pauvres petites filles ont aussi leurs patronesses, que préside à Paris Mme de Lamartine. Généralement on les place dans des couvents où elles apprennent à travailler, et les dames du Bon-Pasteur d'Angers, établies dans plusieurs villes (2), se consacrent à cette œuvre avec un zèle admirable.

PROJET DE LOI SUR LES PRISONS.

« La pensée qui domine ce projet, dit M. le ministre dans l'ex-
« posé des motifs, est de centraliser d'une manière directe, forte,
« précise, le service des prisons, de le soumettre à une discipline gé-
« nérale, à des règles uniformes, de le faire entrer plus complétement
« dans ce système d'unité gouvernementale qui est le principe de nos

(1) Cette idée appartient à M. Bérenger. « La septième partie du territoire de la France est inculte ; au delà de 7 millions d'hectares de terres vaines et vagues, sur une superficie de 52,874,614, attendent des bras pour les mettre en valeur. La Bretagne, les départements des Landes, de la Gironde, des Hautes et Basses-Alpes, etc., etc., offrent des ressources admirables pour l'établissement de semblables colonies. » (Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, p. 91.) Nous ajouterons que l'exemple de M. Slam Lynds conduisant en troupe ses prisonniers sur les bords sauvages de l'Hudson, pour construire eux-mêmes leur prison, prouve ce qu'on peut exécuter même avec de tels hommes, lorsqu'à la force morale, à l'énergie de volonté, on joint le don de savoir leur commander et la science de s'en faire obéir.

(2) A Paris, rue Plumet ; à Amiens, au Blamon. L. R.

« institutions.... Abandonner le service des prisons aux chances di-
« verses qui résultent du plus ou du moins de zèle, du plus ou du
« moins de ressources des localités, c'est manquer, dans une partie
« très-importante de l'économie sociale, au caractère essentiel et aux
« principes de tout notre système administratif. »

C'est donc la centralisation absolue du service des prisons non militaires que proposent les quatre premiers articles du projet.

La centralisation, tradition des siècles passés, est encore une conséquence de notre législation, de notre mode de gouvernement, et nous comprenons fort bien que M. le ministre cherche à l'étendre sur toutes les branches de son administration. La nécessité de rendre uniforme, pour toute la France, le système des prisons, vient encore à l'appui de sa proposition. Tous les Français étant égaux devant la loi, la peine doit être la même pour tous, et le coupable doit être traité dans un département du Midi comme il le serait dans un département du Nord. C'est ce que M. Bérenger a parfaitement exprimé lorsque, après avoir appelé de ses vœux le principe de centralisation dans l'administration des prisons, il ajoute : « Il ne suffit pas qu'une même pensée dirige nos vingt maisons centrales de détention ; il faut qu'elle s'étende à tous les lieux de répression répandus sur le territoire. »

Mais quel sera l'organe de cette pensée? Le règlement, sans aucun doute. Les règlements sont chose fort importante; ils sont la loi en détail, ils appliquent la peine à chaque minute du jour, ils guident l'autorité, ils procurent l'obéissance, mais il faut qu'ils soient exécutés. Les bons règlements ne manquent pas pour nos maisons centrales; nous avons vu dans le précédent article quelles améliorations ils y apportaient en théorie. Les bonnes intentions, les vues morales, religieuses même, de M. Duchâtel, se sont traduites par de sages règlements. Quels sont les résultats? nous le savons. Le règlement du silence : non observé; le règlement du travail : mal observé, puisqu'il rapporte si peu ; le règlement qui supprime la cantine : non observé encore dans beaucoup de prisons, etc., etc. Quel est donc l'organe réellement pratique de cette pensée? quel est donc le principe vivifiant sans lequel le meilleur règlement est comme n'existant pas? C'est le pouvoir qui doit le faire observer, c'est un bon directeur.

« Ce poste, dans les pénitenciers des États-Unis, est confié à des hommes honorables, *propres par leur talent à des fonctions de cette nature*... Ce sont des hommes distingués par leurs connaissances et leur capacité.... Nous avons été frappés de l'importance qu'on attache au choix des individus qui dirigent ces établissements; les hommes les

plus distingués se présentent pour administrer un pénitencier où il y a une direction MORALE à imprimer. C'est, à Boston, M. Austin, ancien capitaine de marine; c'est, à Auburn, M. Gershom-Powers, juge de l'Etat de New-York, ou M. Slam Lynds, le fondateur d'Auburn, qui, lorsque la fondation de la nouvelle prison de Sing-Sing est votée, prend avec lui cent détenus, les mène, sans milice, sans chaînes, sans murailles, sur les bords de l'Hudson. Là il les met à l'ouvrage, les fait, malgré eux, charpentiers et maçons, et, *par la seule force de sa volonté*, oblige les prisonniers à construire eux-mêmes leur prison (1). » Et, sans aller chercher si loin nos exemples, on sait que l'esprit de la prison de Beaulieu fut entièrement renouvelé sous la ferme et sage direction de M. Diey. M. Roussel sait maintenir la prison d'Amiens dans un ordre parfait; et sans doute il est encore d'autres noms honorables que nous pourrions citer. Mais ces exemples suffisent à prouver ce que peut un bon directeur. Le choix, la nomination de ce fonctionnaire, dont le caractère et les principes frappent tant de choses ou de vie ou de mort, est donc d'une extrême importance, et c'est ici surtout le côté dangereux du principe de la centralisation; il faut que la nomination d'un directeur de prison coure toutes les chances des intrigues de bureau, des promesses faites aux électeurs, et que souvent, lorsqu'un homme capable se présente, un autre nom que le sien se trouve sous la plume du ministre, dont la main est forcée par la nécessité d'un vote à obtenir. Toute nécessaire qu'on ait rendu maintenant la centralisation, la vénalité morale des places est un de ses côtés malheureux. Dans presque toutes les carrières, sauf le poste principal, où souvent arrivent du premier bond les capacités universelles, il faut stationner dans chaque degré et faire, en quelque sorte, son noviciat. Quel noviciat a fait l'homme que vous nommez directeur d'une prison? Où est la loi, où est le règlement qui disent par quels degrés il a passé? Où a-t-il appris à savoir commander, à se faire obéir? Où a-t-il acquis la force de volonté, la puissance morale que demandent les devoirs qu'il aura à remplir? Plusieurs choix heureux ont été faits, nous le savons, et nous ne dirons pas qu'ils sont dus au hasard; nous croyons, au contraire, que cette preuve de confiance a justement honoré le directeur nommé et le ministre qui a signé la nomination, mais il en pourrait être autrement. S'il y a quelque chose de peu stable au monde,

(1) Emprunté à l'article de M. Franz de Champagny sur l'ouvrage de MM. de Tocqueville et de Beaumont. *Revue Européenne.*

c'est le poste ministériel; tel ministre aura mis le plus grand soin à choisir les directeurs de prison dont le successeur ne portera à ce service qu'une attention secondaire. Il faut à un choix bien important quelque chose de plus stable, de plus assuré que la présence au ministère de tel ou tel.

M. Bérenger propose, une fois la centralisation établie, et pour suppléer à la négligence involontaire que pourraient entraîner les préoccupations ministérielles, pour obvier à l'*irrésolution* qu'entraîne la *succession si rapide* des hauts dépositaires du pouvoir, d'établir une surintendance générale des prisons, assistée d'un conseil ou comité.

Cette mesure, que nous sommes loin de rejeter, serait insuffisante, il nous semble, pour assurer la nomination de bons directeurs; car le principe de la centralisation qu'entraîne la responsabilité empêcherait le ministre de se dessaisir de sa signature pour ces places, et, lors même qu'il le ferait, de pareils inconvénients d'intrigues se glisseraient dans les bureaux de la surintendance comme dans ceux du ministère.

La nomination doit donc rester au ministre; mais pourquoi ne pas y faire concourir la religion, la justice et le pays? Si, sur trois candidats présentés, un par l'évêque, un par la Cour royale, un par le conseil général du département, le ministre devait choisir, l'intrigue aurait moins de chances de réussite, et le vrai mérite en aurait davantage. L'évêque, la Cour royale, le conseil général, en recherchant quels sont les titres de leur candidat, en le mettant à même de faire valoir ses preuves de capacité, sauraient quelles garanties offrent son passé, son caractère et ses principes.

La France ne manque pas d'hommes honorables propres, par leur caractère et leur capacité, à remplir ce poste important; mais ils sont rebutés non pas tant peut-être par les difficultés de la place elle même que par la difficulté d'arriver à la nomination.

Quant à nous, nous faisons des vœux ardents pour que bientôt s'élève pour les prisons un ordre religieux SPÉCIAL *dont les statuts, approuvés par le gouvernement, en harmonie avec le temps actuel, les lois existantes et les règlements des prisons*, donnent des hommes SPÉCIAUX pour toutes les places, depuis celle de directeur jusqu'à celle de gardiens et de contre maîtres, hommes d'expérience, formés pour cette carrière et par un long noviciat à la fermeté, à la patience, à la douceur; hommes de devoir, dont la vie soit un exemple constant pour les prisonniers; hommes religieux par le zèle et l'amour de leur œuvre plus que par

les pratiques de dévotion ; enfin des hommes d'une trempe énergique et d'une évangélique charité.

Ce que nous demandons est impossible à la terre, mais non à la religion, qui peut tout. Celui qui, il y a mille ans, eût formé le vœu de voir dans nos hôpitaux et près de tous les malheureux les Sœurs de Charité aurait probablement passé pour un utopiste. Saint Vincent de Paul est venu ; l'ordre des Sœurs de Charité est fondé.

M. l'abbé Fissiaux commence à Marseille et pour les jeunes détenus ce que nous demandons pour tous. Après avoir fait leur noviciat près de ces enfants, mûris par l'âge et l'expérience dans leur pénible, mais sublime vocation, que ces hommes généreux voient s'ouvrir devant eux toutes les prisons de France, qu'on en centralise entre leurs mains bénies la direction morale, et alors nous applaudirons à ce principe, parce qu'alors les conséquences seront heureuses, religieusement et socialement.

Le projet de loi, dont nous ne passerons en revue que les principaux articles, entre dans une voie nouvelle en plaçant les prisons sous le système de Philadelphie quelque peu modifié, et nommé pour cela *système français*. Les articles 6 et 32 établissent l'encellulement de jour et de nuit pour tous inculpés, prévenus, accusés et condamnés. Les premiers resteront libres de l'emploi de leur temps, et, s'ils veulent travailler, le produit de leur travail leur appartiendra (1). Ils pourront être visités par leurs conseils, parents et amis (2) ; des communications de détenus à détenus pourront être permises par le préfet, ou, avec son autorisation, par le chef de la maison, entre les parents et alliés (3) et même entre les détenus compris dans la même instruction (4).

Les articles 13, 14, 15 et 17, en établissant des prisons ou quartiers distincts pour la prévention, l'emprisonnement, la réclusion, la détention et les travaux forcés, abrogent l'ordonnance du 2 avril 1817, et rétablissent la classification des prisons telle que la loi l'avait faite, sauf, toutefois, que la loi nouvelle précise dans quels lieux les condamnés aux travaux forcés subiront leur peine.

L'article 18 enlève les enfants condamnés ou retenus des prisons des adultes pour les placer dans les maisons de correction particulières ou bien dans un quartier séparé des maisons d'emprisonnement. L'article 21, qui sanctionne la liberté provisoire des enfants et leur placement en apprentissage dans les ateliers, les familles, les colonies

(1) Art. 12. — (2) Art. 10. — (3) Art. 8. — (4) Art. 9.

agricoles ou autres, sanctionne par cela même, quoique sans les nommer, les sociétés de patronage, sans lesquelles les placements seraient fort difficiles à effectuer. L'article 23, très-important en ce qu'il règle le travail, en ce qu'il le rend obligatoire pour tous les condamnés, sauf les cas où la Cour les en dispenserait, manque pourtant de précision. *Le produit du travail des condamnés appartient à l'Etat*, dit le *projet; néanmoins une portion déterminée de ce produit* POURRA ÊTRE *accordée aux condamnés, soit en commun, soit individuellement, soit pendant leur captivité, soit à leur sortie, soit à des époques déterminées après leur sortie.*

Le denier de poche est-il retiré aux condamnés? Leur formera-t-on une masse de réserve sur le produit de leur travail? Leur part sera-t-elle prélevée avant ou après les frais de leur entretien rendus à l'État? Rien de tout cela n'est expliqué dans le projet de loi. M. le ministre, dans l'exposé des motifs, admet bien *que la société doit être dédommagée des sacrifices et des dépenses que l'entretien des prisons lui coûte, et que le principe qui attribue aux détenus un droit de propriété sur une partie des fruits de leur travail n'est ni vrai ni moral.* Comme conséquence de cette vérité, le projet de loi déclare bien que le *produit du travail des condamnés appartient à l'Etat,* et par cela même il abroge les articles 21 et 41 du Code pénal; c'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez; et, comme rien n'est précisé dans le nouveau projet, le denier de poche, la masse de réserve, refusée aux condamnés par le ministère d'aujourd'hui, pourra leur être rendue par le ministère de demain. De plus, si la loi ne dit pas positivement que les condamnés doivent avant tout indemniser l'État de leurs dépenses, ces dépenses pourraient figurer au budget, en tout ou en partie, sans que les Chambres eussent à y trouver à redire.

La question du denier de poche est jugée; elle ne compte plus en sa faveur que les philanthropes quand même, ou ceux qui pensent (et parmi ces derniers on compte des directeurs) que, sans denier de poche, comme sans cantine, on n'obtiendra pas de travail des condamnés. Mais les avis sont encore partagés sur les masses de réserve, et c'est ici le lieu d'en dire quelques mots. Dans ce mouvement général d'amélioration qui naguère ne laissa dans l'oubli que les prévenus, on songea aussi aux condamnés libérés. Leur position alors était absolument ce qu'elle est aujourd'hui; après avoir dépensé en débauches leur masse de réserve, ils se trouvaient sans ressources. Et dans l'intention louable de leur fournir les moyens de gagner leur lieu de séjour et de pourvoir à leur existence jusqu'à ce qu'ils eussent de l'ou-

vrage, on leur créa une masse de réserve. Aujourd'hui, l'expérience a démontré que ce moyen ne prévenait que pour quelques jours la position dangereuse et misérable à laquelle on avait voulu les soustraire, et que même, pour beaucoup d'entre eux, ce moyen devenait une occasion plus prompte de rechute et de récidive. Les statitisques prouvent (1) que les récidives sont plus fréquentes parmi les libérés sortant des prisons de Melun et de Poissy, où le prix de journée, plus fort, permet de former des masses de réserve plus considérables. L'injustice, l'immoralité d'accorder aux condamnés un denier de poche, a frappé tous les esprits. D'ailleurs on espère que, dans le nouveau système, la solitude rendra le travail trop attrayant, trop nécessaire même aux condamnés, pour qu'il soit urgent de l'obtenir par d'autres moyens. Par la loi nouvelle donc, l'article 41 du Code pénal est abrogé et le denier de poche supprimé. Mais la position du libéré sortant de la cellule sera la même, financièrement parlant, que celle du libéré sortant de prison. Si on supprime la masse de réserve, beaucoup de ces hommes se trouveront sans asile et sans pain ; si on la leur laisse, elle sera une terrible tentation après toutes les rigueurs et toutes les privations de l'emprisonnement individuel, et il est à craindre que la masse de réserve, abandonnée aux mains du libéré sortant, ne devienne, même pour celui qui serait en disposition de demeurer dans la bonne voie, une prochaine occasion de chute.

Nous comprenons fort bien l'embarras du ministre au milieu de ces difficultés. Cet embarras est d'autant plus grand que les avis restent encore partagés sur l'établissement des sociétés de patronage pour les adultes. Nous-même, tout en désirant la réalisation du bien qu'elles pourraient faire, nous avons dit plus haut les raisons qui nous font craindre qu'elle ne puissent opérer ce bien.

M. Allier (2) conçoit la chose autrement que nous, et peut-être a-t-il raison. Voici en deux mots ce qu'il propose. Après avoir posé en principe que la loi ne doit matériellement rien au condamné, il établit que non-seulement le coupable doit fournir, *par son travail*, à la dépense totale de son entretien, mais encore que, si son travail n'est pas suffisant pour acquitter cette dette, l'Etat doit prélever les frais sur la fortune particulière du condamné. Mais si le produit de son travail dépasse la somme jugée nécessaire à son entretien, l'excé-

(1) Voyez à ce sujet le tableau des récidives calculées d'après le chiffre des masses de réserves, par M. Moreau-Christophe (*de la Réforme actuelle des Prisons*, p. 451).

(2) *Études sur le système pénitentiaire.*

dant du produit devra servir à former une masse générale de réserve à laquelle aucun condamné n'aurait droit légalement et personnellement, mais qui, mise par le gouvernement à la disposition de la société de patronage, alors formée pour les adultes, servirait aux besoins des libérés qui demanderaient à être patronés. De cette sorte, la loi serait satisfaite, le principe serait reconnu, qui ôte au coupable *le droit* de jouir du fruit de son travail, alors que ce travail devient une peine à laquelle la loi le condamne : le patronage serait non-seulement *accepté* par le libéré, mais il deviendrait comme *forcé* pour lui, puisque, sans le secours d'un patron, le libéré resterait sans ressources. Ceux donc qui voudraient se bien conduire regarderaient le patronage comme un bienfait ; ceux qui le refuseraient, pour rester libres dans leur voie mauvaise, ne tarderaient pas à retomber entre les mains de la justice. La société de patronage, prenant ses secours sur le produit même du travail du condamné, n'aurait plus rien à demander à la charité, dont les bienfaits resteraient aux malheureux, et, si surtout des ateliers pour les libérés provisoires étaient établis, comme nous l'avons proposé, près des prisons, cette œuvre de moralisation cesserait d'être regardée par quelques personnes comme faisant concurrence à la classe ouvrière.

En résumé, nous dirons qu'il manque au projet un article où soit bien expliquée la loi qui établit qu'avant tout *le condamné, par son travail,* DOIT *rembourser l'Etat de ses frais,* et que l'excédant de ces frais, n'importe comment on l'appelle, pécule ou masse de réserve, ne doit pas, même à titre de secours, être remis au libéré en argent et sans conditions.

Les six articles que contient le titre *Dépenses des prisons* participent du vague qui règne dans tout le projet de loi.

Les dépenses des prisons préventives et des maisons d'emprisonnement correctionnel, jusqu'à un an et au-dessous, restent à la charge des communes et des départements ; les maisons de travaux forcés, de réclusion, de détention, d'emprisonnement correctionnel d'un an à cinq, restent à la charge de l'État ; là, rien de nouveau. Des dépenses nécessaires pour établir le nouveau système, M. le ministre ne dit que ce mot dans l'exposé des motifs : « Ces dépenses seront considé-« rables ; tous les renseignements désirables seront donnés par le gou-« vernement à la commission chargée d'examiner le projet de loi. « Les prisons ne pourront être toutes construites avant quinze ou vingt « ans : c'est sur un espace de vingt années que la charge sera répartie. « Le nouveau système permet d'espérer des économies pour l'avenir,

« parce que les crimes seront moins nombreux, les récidives moins « fréquentes, les peines moins longues. Le condamné contribuera pour « une plus forte proportion aux dépenses de son entretien ; toutes ces « causes réunies allégeront, on peut l'affirmer avec assurance, la dé- « pense des prisons. »

Avant de rechercher ce que pourront être les dépenses et recettes du nouveau système, il importerait de savoir ce qu'elles sont dans le système actuel. Mais il est assez difficile de se rendre compte au juste de ce que coûte en France la répression du crime, parce qu'au budget la fusion des articles ou les combinaisons multiples des chapitres laissent les détails dans l'obscurité.

Voici néanmoins le calcul des dépenses et recettes tiré du budget de l'exercice de 1843.

ÉTAT DES DÉPENSES TEL QUE NOUS L'AVONS EXTRAIT DES DIFFÉRENTS SERVICES AU BUDGET 1841.

	INTÉRIEUR.	MARINE.	GUERRE.	TOTAL.
Dépenses ordinaires des maisons centrales de force et de correction. . . . . *Id.* Des enfants jugés par application de l'art. 66 du Code pénal et retenus pour plus d'un an . . Indemnité aux départements pour frais d'entretien de condamnés destinés à subir leur peine aux bagnes et maisons centrales. . .	3,720,000	»	»	»
Entretien et réparations des maisons centrales. . . . . Transport par voitures cellulaires des condamnés.	100,000	»	»	»
Dépenses ordinaires des prisons départementales.	5,560,000	»	»	»
	9,380,000.			9,380,000

N. B. Ne sont pas comprises dans la somme ci-dessus les grosses réparations de bâtiments et 260.000 fr. de secours aux condamnés politiques.

Bagnes (Voir pour le détail au budget 1843, p. 715), 310,000 fr. Une note placée en marge dit : « La dépense générale des chiourmes, classée dans les différents chapi-

A reporter. . . 9,380,000

			Report. . .	9,380,000
tres du budget, s'élève à plusieurs millions (Not. prélimin., p. 655). D'après cette note, nous prenons pour évaluation de la dépense réelle celle désignée par le budget de 1837.	»	2,176,500	»	2,176,500
Pénitenciers militaires (Saint-Germain, Lyon, Metz, Toulouse) . . .	»	»	253,336	
Ateliers de condamnés (Ile d'Oléron et Belle-Ile-en-Mer).	»	»	291,873	
			545,209	545,209
			Total. . . .	12,101,709

La recette est nulle pour le ministère de l'intérieur. L'administration des maisons centrales est donnée à l'entreprise; le gouvernement paie à l'entrepreneur tant par journée de présence; la moyenne du produit du travail d'un condamné est de 33 centimes par jour. Sur cette faible somme rien ne revient à l'État : le premier tiers est laissé à l'entrepreneur, le second tiers forme le denier de poche, et le troisième la masse de réserve. Dans les prisons départementales où le travail est organisé il en est de même.

Le travail qui se fait dans les bagnes par les forçats ne peut s'évaluer par journée d'homme à cause de la diversité des travaux. Une note insérée au budget (p. 656) estime ce travail en moyenne aux deux cinquièmes à peu près, et nous prenons cette note pour base.

ÉTAT DES RECETTES.

	MARINE.	GUERRE.	TOTAL.
Travail des bagnes, évalué à 2,176,500 fr., donne pour les deux cinquièmes	870,600	»	870,600
La recette du ministère de la guerre (p. 540) donne, comme produit des ateliers de condamnés (1000 : 400 à Oléron, 600 à Belle-Ile).	»	58,000	
Pénitenciers (900 : 500 à Saint-Germain, 100 à Metz, 200 à Lyon, 100 à Toulouse).	»	111,500	
		169,500	
Mais à l'article *Produit* du budget (p. 204), le produit des ateliers de condamnés militaires est porté à 243,500 fr. Quoique nous n'ayons pu trouver d'où vient la différence de ce chiffre avec celui donné			
		A reporter. . . .	870,600

		Report. . .	870,600
ci-contre, comme il est porté plusieurs fois comme recette, nous l'admettrons. .	»	243,500	243,500
			1,114,100

Dépense. . .	12,101,000
Recette. . .	1,114,100
Reste, dépense réelle. . .	10,986,900

A supposer que le nouveau projet de loi soit adopté, quelles seront les dépenses probables, soit comme frais d'organisation, soit comme frais d'entretien?

M. Bérenger a calculé les premiers d'après le système d'Auburn (1); évaluant la population de toutes les prisons de France, sauf les bagnes et les pénitenciers militaires, à cinquante mille détenus, il porte à 500 francs l'établissement de chaque cellule de nuit pour autant de détenus, et, mettant ce prix à 600 francs, à cause des achats de terrains propres à faire dans chaque prison des préaux spacieux, il trouve que, tout compté, la somme de 40 millions de francs serait nécessaire pour établir le système d'Auburn dans toutes les prisons de France. M. Moreau-Christophe, qui s'est livré aussi à des calculs détaillés sur cet objet (2), admet le même nombre de détenus que M. Bérenger, et suppose que la somme de 600 francs, comptée par l'honorable pair de France pour la cellule de nuit, serait suffisante pour établir les cellules de jour et de nuit, avec tous les aménagements nécessaires au système de Philadelphie. Pour plus de sûreté, néanmoins, il ajoute à ce calcul 10 millions, soit 50 millions, qu'il estime devoir coûter les cinquante mille cellules, ce qui les met en moyenne à 1000 francs chacune.

Pour parer à cette dépense, M. Moreau-Christophe indique les ressources suivantes :

1° Admettant que dans le nouveau système l'État devra trouver de grandes améliorations dans le prix d'entretien des prisons par suite d'un régime plus sévère, il suppose cette économie d'un tiers et trouve.	3,500,000
2° Evaluation du travail solitaire des condamnés (moyenne prise comparativement au prix du travail des dernières années). . . .	1,500,000
3° Masses de réserve des détenus morts placées en rente par or-	
A reporter. . .	5,000,000

(1) *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire*, p. 99.

(2) *De la Réforme des Prisons en France*, p. 401 et suiv.

Report. . . .	5,000,000
donnance royale (1) et capitalisées.	3,000,000
4° Economie du tiers que coûtent les bagnes en plus des autres prisons.	700,000
5° Vente des vieilles prisons ou emploi des matériaux	10,000,000
6° Diminution des frais judiciaires, qui suivrait nécessairement la diminution des récidives, évaluée à 6,400,000 fr.; mais prenons seulement moitié	3,200,000
7° Diminution des récidives parmi les jeunes détenus, évaluée à 9,210,000 fr., dont nous prenons seulement le tiers.	3,100,000
Total.	25,000,000

C'est donc, d'après M. Moreau-Christophe, 25 millions de francs disponibles dès la première année. « *De plus,* ajoute l'auteur, *il faut compter pour les années suivantes une somme annuelle de* 12 *millions, résultant des économies nos* 1, 2, 4, 6, 7, *lesquelles sont de nature à se renouveler tous les ans. De sorte qu'au bout de dix années, ces* 12 *millions d'économie annuelle, réunis aux* 25 *millions ci-dessus, auraient produit un capital de* 145 *millions. Ainsi le système actuel, qu'il s'agit de détruire, est si riche en abus de toutes sortes que le seul argent que ces abus nous coûtent suffirait, et au delà, pour en opérer la réforme.* »

Ce calcul des recettes est contestable à notre avis; car doit-on faire figurer dans le chapitre des ressources les espérances, possibles il est vrai, mais peu assurées, faute d'expérience, qu'on établit sur la diminution des récidives, et ne faut-il pas laisser également dans le doute la diminution des frais judiciaires?

Nous avons essayé d'établir, à notre tour, un calcul raisonné des dépenses probables du nouveau système, comme frais d'organisation, et si nous avons trouvé un résultat à peu près semblable à celui des auteurs cités ci-dessus, pour les dépenses, nous n'avons point trouvé les mêmes chiffres aux recettes.

Que fera le gouvernement, que diront les Chambres devant cette nouvelle dépense? Faute des fonds nécessaires abandonnera-t-on ce nouveau projet de réforme? Mais si la réforme est aussi urgente que s'accordent à le dire autant d'hommes capables et compétents, ne serait-ce pas un malheur que d'être forcé de la remettre encore indéfiniment, et ne vaudrait-il pas mieux que l'État fît temporairement un sacrifice d'urgence, et contractât un emprunt de 50 à 60 millions?

Alors, prenant à sa charge l'organisation ou l'établissement de toutes les prisons d'après la loi nouvelle, et se mettant de suite à l'œuvre,

(1) 8 septembre 1819.

au bout de quatre ans aménagements ou constructions seraient terminés, et le nouveau système, organisé au fur et à mesure dans chaque prison préparée, serait en pleine vigueur au bout de six années. Dans ce laps de temps, il faut l'espérer, le travail des condamnés serait organisé de manière à suffire à leur entretien. Le résultat du travail dans les autres pays, ou mieux encore dans le pénitencier de Saint-Germain, nous fait croire cela plus possible.

Au bout de six ans donc, les prisons étant construites, les condamnés encellulés, le travail organisé fortement, le budget pourrait se trouver allégé d'une forte partie des 12 millions qu'il livre chaque année pour la répression du crime.

L'entretien des prévenus et accusés dans les prisons départementales, celui des jeunes détenus dans les maisons de correction, les frais de transport des condamnés, etc., etc., devront rester encore longtemps, et peut-être toujours, à la charge de l'État. Nous supposons pour cet emploi la somme de 5 millions : ce serait donc 7 millions à retrancher du budget ; mais nous supposons encore que les 7 millions restants y figurent encore pendant six ans, pour éteindre d'autant chaque année la dette contractée que nous supposons de 55 millions.

Soit 7 millions pendant six ans.	42,000,000
Anciennes masses de réserve capitalisées.	3,000,000
Vente de vieilles prisons ou emploi des matériaux estimé par MM. Bérenger et Moreau-Christophe à	10,000,000
Total.	55,000,000

Ainsi, au bout de douze années, dont les six premières seraient laissées à l'organisation, les prisons, d'après le nouveau système, pourraient être construites, organisées et payées.

Nous pourrions entrer dans de plus grands détails sur la manière dont nous comprenons cette organisation, les économies à faire, la centralisation des masses de réserve et du produit du travail des condamnés ; mais ces détails nous entraîneraient au delà des bornes d'un article de Revue. Nous nous contenterons donc d'exprimer aujourd'hui le désir que, lors de cette discussion, la loi fixe le degré de pénalité infligée pour chaque degré dans le crime. Ainsi la nourriture, le coucher, les heures de travail ne doivent pas être les mêmes pour l'homme condamné à l'emprisonnement que pour celui qu'un crime amène dans les maisons de détention, de réclusion ou de travaux forcés. Il faut que la peine soit non-seulement plus longue,

mais aussi plus sévère, selon le crime, et cette gradation ne doit pas être laissée à l'arbitraire d'un réglement, car un réglement peut changer avec les hommes, et l'esprit du châtiment doit être invariable, et la peine, même dans ses degrés, doit être sanctionnée par la loi.

Pour résumer en quelques mots tout ce qui précède, nous dirons :

Le système actuel produit un résultat contraire à celui qu'on devrait en attendre ; il est reconnu mauvais par plusieurs raisons : 1° la peine est trop douce ; 2° ses degrés sont en sens inverse des degrés du crime ; 3° le détenu au lieu de se moraliser en prison achève de s'y perdre. Ainsi le système actuel est mauvais puisqu'il n'effraie pas, ne prévient pas, ne punit pas et ne moralise pas.

Les améliorations qu'on s'est efforcé d'y apporter ont demandé généralement les moyens de moralisation à l'égoïsme, à l'intérêt matériel, aux mauvaises passsions du détenu, plutôt qu'aux sentiments généreux, plutôt qu'à une direction choisie, ferme et éclairée, plutôt qu'aux ressources toute-puissantes de la religion.

D'après les renseignements que nous avons recueillis et donnés, il semble prouvé, 1° que l'ancien système doit être rejeté ; 2° que le système d'emprisonnement individuel, combiné avec la classification selon la loi des maisons de prévention et de répression, et formant ainsi ce qu'on appelle le système français, emporte l'approbation de la majorité des hommes spéciaux qui s'occupent de cette question. Des essais ont été faits dans les deux systèmes américains ; le système d'Auburn est particulièrement organisé dans le pénitencier de Saint-Germain ; dans la prison de la Roquette le système de Philadelphie est essayé sur les jeunes détenus ; une prison se construit en ce moment à Paris, au faubourg Saint-Antoine. Enfin, un projet de loi, dans le sens de ce système, est soumis en ce moment à une commission dont, comme en 1840, M. de Tocqueville est rapporteur. Ce projet, s'il n'est pas présenté à cette session, le sera probablement à la prochaine.

Mais ce nouvel effort d'amélioration qui entre dans une voie nouvelle aura le même résultat que le système rejeté, si la loi ne reconnaît pas la nécessité de *moraliser le coupable par la peine subie*, c'est-à-dire si elle n'admet pas en principe que la peine, pour être réellement fructueuse, pour ne pas être une vengeance stérile, DOIT MORALISER EN PUNISSANT ; si elle ne demande pas ses moyens d'amélioration à une direction ferme, sage, éclairée, morale, qui chargée *d'appliquer la peine* par l'observation stricte du réglement, soit chargée aussi de remettre sans cesse sous les yeux du prisonnier, par les con-

seils, par la transformation de chaque action régulière de la vie de cellule en bonnes et vertueuses habitudes, et surtout par l'exemple, *la pensée essentiellement moralisante du* DEVOIR ; enfin, si la religion n'est pas hautement appelée à sanctifier la peine, à la rendre réellement satisfactoire, expiatoire, exemplaire, utile enfin aux condamnés et à la société elle-même.

Un ordre religieux établi pour les prisons, spécialement consacré à cette œuvre par ses statuts et son esprit, atteindrait ce double but, selon nos espérances, celle de tous les gens de bien, et aussi, nous n'en doutons pas, selon les intentions du gouvernement ; et cela serait, parce que ces hommes pratiques, animés de la grande pensée du devoir, d'une sainte et patiente charité, porteraient dans leur sainte mission l'esprit éminemment réparateur et vivifiant de l'Évangile.

CLÉMENT D'ELBHE.

DE QUELQUES

TRAVAUX PROTESTANTS[1].

I. — INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DU PROTESTANTISME FRANÇAIS,

Par le comte Agénor de GASPARIN (2).

II. — ESSAI SUR LA MANIFESTATION DES CONVICTIONS RELIGIEUSES,

Par A. VINET (3).

III. — DU MARIAGE AU POINT DE VUE CHRÉTIEN (4).

IV. — MÉLANGES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES, HISTORIQUES ET RELIGIEUX,

Par M. P.-A. STAPFER,

Précédés d'une Notice sur l'auteur, par M. A. Vinet (5).

L'importance du sujet a conduit l'auteur de cet article à donner à son travail une étendue qui s'accorderait difficilement avec la nature et les bornes de notre publication. Nous devons donc nous contenter de présenter par fragments la fin de ce travail. Ainsi se trouvent forcément omis toute la discussion du système de M. Vinet sur l'Eglise, tout le développement pratique auquel donnait lieu l'examen du livre *Du Mariage*, etc. Le travail entier, revu et complété, va paraître immédiatement sous ce titre : *Observations d'un catholique sur quelques travaux protestants*. Chez Waille, 6, rue Cassette.

(*Note du Rédacteur*.)

§ I.

Nos lecteurs connaissent maintenant le livre de M. de Gasparin. Un livre pareil fait par un catholique et pour les intérêts

(1) Voir les numéros de février et de mars.

(2) Un vol. in-8, chez Delay. — (3) Un vol. in-8, chez Paulin et Delay. — (4) Trois vol. in-8, chez Delay. — (5) Chez Paulin et Delay.

catholiques, un livre où l'on rendrait compte des œuvres accomplies par le Catholicisme, où l'on indiquerait celles qui peuvent être tentées, où l'on signalerait les besoins, les périls, les griefs de notre foi, sa position vis-à-vis du pouvoir, les demandes qu'elle est en droit de lui faire; un tel livre, écrit avec l'intelligence, le talent, la sagesse, le zèle de M. de Gasparin, serait sans aucun doute accueilli avec faveur par tous les catholiques. Sur tous les points, peut-être, l'auteur ne se rencontrerait pas avec tous; ces dissentiments secondaires, humainement inévitables, sont une preuve réciproque de franchise et de liberté. Mais qui blâmerait un tel livre? qui pourrait en désapprouver l'ensemble? quel catholique ne le lirait avec approbation, avec reconnaissance, avec joie?

Cependant, en commençant son livre, M. de Gasparin ne paraît compter ni sur une telle approbation ni sur une telle sympathie. « Cette publication est un acte dont j'ai mesuré la gra-
« vité. Je l'accomplis avec réflexion. J'obéis, après de longs
« combats, à un sentiment irrésistible de devoir... J'ai lutté
« longtemps contre une de ces convictions si puissantes qu'on
« se sent coupable de les discuter... J'ai refoulé en moi-même
« mes pensées les plus chères... J'ai espéré que quelqu'un de
« plus digne prendrait en main une cause à laquelle je me sen-
« tais si disproportionné... Ceux qui savent ce que l'on souffre
« quand on a la tête et le cœur pleins de choses auxquelles on
« n'ose livrer passage... ceux-là me sauront peut-être quelque
« gré de mes efforts. »

Et remarquez cependant que M. de Gasparin écrit pour des frères, pour des protestants, pour ceux dont il défend avec tant de chaleur les intérêts religieux.

Accuserons-nous ce langage d'affectation et d'hyperbole? Achevons seulement la lecture du livre, et nous comprendrons mieux ce qui effraie M. de Gasparin. Nous comprendrons mieux pourquoi il hésite à compter sur les sympathies de ses frères; nous comprendrons mieux jusqu'à quel point, sans cesse obligé de se défendre, d'expliquer et de commenter ses propres paroles, au milieu de ce protestantisme si isolé en France, il se sent lui-même isolé.

Il y a en effet, il nous l'apprend, des protestants timides qui seront effrayés, scandalisés même, par les réclamations qu'il élève en leur nom. Ceux-là « voudraient maintenir le système

longtemps admis... » ceux là « font du silence la plus sublime des vertus, et érigent en axiome commode que, pour bien servir le protestantisme en France, il faut le faire oublier (p. 272). » La hardiesse de M. de Gasparin leur fera peur et les éloignera de lui.

Il y a encore des protestants serviles, qui ne veulent ni ne comprennent la liberté de l'Eglise. Ceux-là n'admettent pas que le Christianisme protestant puisse être autre chose qu'une branche d'administration publique ; ceux-là embrassent avec amour cette tutelle despotique de l'Etat que d'autres rejettent avec mépris (p. 312). Ceux-là s'éloigneront de M. de Gasparin, dont l'esprit d'indépendance religieuse leur paraît hostile à l'essence même du protestantisme.

Il y a enfin (et c'est la plaie douloureuse sur laquelle il évite le plus qu'il peut de porter la main), il y a des protestants hétérodoxes ou rationalistes qui, à force de substituer la raison à la foi, sont arrivés à entendre l'Evangile dans un sens tout humain, à ne plus croire ni à la Trinité, ni à la divinité du Verbe, ni, par suite, à aucune des conséquences qui sortent de ce dogme fécond et qui sont la vie du Christianisme. M. de Gasparin nous apprend que, dans le protestantisme européen, dans le protestantisme français lui-même, la majorité appartient toujours au rationalisme. Il y a vingt ans, le protestantisme français était presque unanime dans cette doctrine (p. VII) ; et aujourd'hui même M. de Gasparin en est réduit à se réjouir, comme d'un triomphe inespéré, de ce que deux cents ministres (sur sept cents) se sont trouvés qui ont eu le courage de confesser *Christ manifesté en la chair*, c'est-à-dire de reconnaître la divinité de Jésus-Christ. Et encore ceux qui ont ainsi proclamé leur foi « ont-ils eu à vaincre des cris, des menaces, parfois des persécutions véritables (p. VII), » tellement que « plusieurs pasteurs orthodoxes de la confession d'Augsbourg ont été retenus par les ordres du Directoire, plusieurs autres ont été arrêtés sur des scrupules. » Et encore est-il vrai que les démarches tentées, les sociétés formées, les pétitions adressées au pouvoir par ces ministres orthodoxes ont rencontré sur leur chemin des démarches contraires, des établissements ennemis, des comités hostiles, des pétitions opposées (p. X) de la part des ministres hétérodoxes. Et l'on accuse de pousser à la division et de fomenter le schisme (comme si le schisme dès longtemps n'existait pas), on dénonce

comme Anglais ceux qui ont l'audace de croire ouvertement à la divinité de Jésus-Christ.

Il y a quinze ans encore, Genève, Montauban, Strasbourg, les trois facultés protestantes, étaient unanimes contre l'*orthodoxie*. Aujourd'hui, il est vrai, « l'*orthodoxie* a enfin pénétré à travers les exclusions systématiques (p. 382). » Mais pourtant « les doctrines funestes du rationalisme tiennent toujours » une certaine « place à Strasbourg (p. 335). » Mais « Genève enseigne » ouvertement « le rationalisme et confie ses principales chaires aux adversaires déclarés de l'*orthodoxie* (p. XIII). » Mais beaucoup de protestants trouvent que ce n'est pas encore assez et « ne voudraient même pas que, sur les trois séminaires, il y en eût un seul où les *doctrines vitales* du Christianisme fussent professées (p. XIV). » Mais M. de Gasparin avoue implicitement que, si aujourd'hui les synodes protestants étaient rétablis en France, le rationalisme aurait encore la majorité dans ces synodes (p. 382, 383).

M. de Gasparin est donc séparé de la majorité des pasteurs et du protestantisme français par la profession ouverte et sincère de sa conviction orthodoxe. Nous ne recherchons pas ici, et il nous est impossible d'apprécier, comment la réunion de fait, la communauté du culte, l'adhésion à une Eglise qui est officiellement la même, peut subsister entre ceux qui admettent et ceux qui rejettent *les doctrines vitales du Christianisme*; comment on peut ne pas rompre de fait avec ceux dont on se sépare si ouvertement quant au dogme; et quelle union peut subsister quand, sur des points aussi fondamentaux, on est en dissidence. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué combien la séparation est profonde, par la foi, par le cœur, par les vœux et par les désirs.

. . . .

Il est bon de citer; les paroles de M. de Gasparin ont un double mérite: elles nous font connaître ce qu'est la division du protestantisme; elles témoignent jusqu'à quel point la raison et le Christianisme lui font sentir le besoin de l'unité.

« Rien de triste, rien de charnel et de mondain, rien d'opposé « au vrai caractère du Christianisme comme ces barrières terres- « tres qui emprisonnent encore et séparent l'une de l'autre les « fractions de l'Église évangélique... Que la *catholicité*, *ce carac-* « *tère de la vérité*, auquel on n'a pas le droit de renoncer en son nom, « *reparaisse* au sein du protestantisme! Comment ne pas s'affli-

« ger, ne pas rougir en pensant que nos Eglises françaises sont « aussi étrangères aux Églises allemandes, par exemple, que si « elles n'avaient pas les mêmes espérances et les mêmes crain- « tes, les mêmes amis et les mêmes ennemis, le même Évangile « et le même Sauveur?.... Où est donc cette communion des « saints, don précieux du Seigneur? Qu'en avons-nous fait? « Sommes-nous encore les *membres* les uns des autres? Peut-on « dire des nations protestantes *qu'il y a plusieurs membres, mais* « *un seul corps*, et *que les membres ont un soin mutuel les uns des* « *autres?* Peut-on dire, en parlant d'elles, que, *lorsqu'un des* « *membres souffre*, *tous les autres membres souffrent avec lui*, *et que*, « *lorsqu'un des membres est honoré, tous les autres membres en ont* « *de la joie?*

« Hélas! *le corps du Christ est comme divisé;* il l'est encore, « quoiqu'il le soit moins aujourd'hui qu'il ne l'était il y a trois « cents ans.. On ne convient même pas qu'il faille aspirer à « une vraie *catholicité protestante*, et peut-être contestera-t-on « les arguments que je viens d'emprunter à saint Paul. Peut-être « fera-t-on remarquer que ce ne sont pas diverses Églises, mais « divers fidèles de la même Église, qu'il compare aux membres « du corps de Christ. Peut-être essaiera-t-on de réduire ce corps « aux proportions d'une Église française, d'une Eglise allemande, « d'une Église anglicane ou d'une Église hébraïque... Comme si « les apôtres l'avait réduit, eux, aux proportions d'une Église « de Corinthe, d'une Église de Rome, d'une Église d'Éphèse ou « d'une Église de Galatie (p. 138, 139)! »

Mais que pourrait donc être, entre les Églises protestantes, une telle unité?

L'unité véritable, l'unité telle que la comprenait et la prêchait saint Paul, celle qui enfante l'amour et la fraternité véritables, c'est l'unité de la foi (*una fides*, dit saint Paul). L'on n'unit pas les hommes si l'on n'unit pas les croyances, parce que la croyance est l'homme lui-même.

« Quoi que fasse l'homme, il ne peut faire que sa vie ne se « règle et se mesure sur sa connaissance ou son ignorance des « choses éternelles; visiblement ou invisiblement, d'une ma- « nière positive ou négative, il y apporte tout. Forcément il a des « principes. Suivant que Dieu est ou n'est pas, et suivant ce que « Dieu peut être, l'homme sera tel ou tel; telle sa croyance, tel « lui-même. Il n'est aucun individu qui ne soit prêt à convenir

« que la différente solution de ces questions premières entraîne « dans la vie les plus graves conséquences ; que tout, sans ré- « serve, tient à ce seul point ; que tout notre être en est modifié « et déterminé, et que, dans un sens général, mais profond, savoir « ce que nous croyons, c'est connaître ce que nous sommes. » (M. Vinet, p. 73.)

C'est donc sur la foi qu'il faut être un avant tout, si l'on veut que l'unité soit sérieuse. Or, entre les Églises protestantes, existe-t-il quelque chose de pareil à cet accord dans la foi ?

On affecte, il est vrai, de ne voir entres elle d'autres différences que des idées de nationalité française, anglaise, allemande ; que de vieilles distinctions usées, que de purs accidents historiques (p. 11), ou, tout au plus, des dissidences sur des points secondaires de doctrines, « des diversités d'opinions et de pratiques. telles que celles qui existaient au temps des apôtres entre les chrétiens venus de la synagogue et ceux qui étaient sortis du paganisme. » (M. Vinet, p. 180, 181, 446.)

En vérité, faut-il répondre à de telles assertions ? La réponse n'est-elle pas dans l'histoire tout entière du protestantisme ? dans ces variations infinies, si multipliées encore depuis le jour où Bossuet en a clos le récit, et dans lesquelles nous ne savons pas un seul dogme du Christianisme qui soit demeuré intact ? Ce n'est donc pas la foi à la sainte Trinité, ce n'est donc pas le mytère de l'incarnation, ce n'est donc pas la croyance à la divinité de Jésus-Christ, qui sont les dogmes fondamentaux du Christianisme, s'il est vrai de dire que, sur les dogmes fondamentaux du Christianisme, les Églises protestantes sont demeurées d'accord.

Signalons quelques faits.

Le schisme calviniste, auquel M. de Gasparin appartient, s'unira, par exemple, au schisme anglican. Et pourtant, combien de fois, sous les noms de puritains ou de presbytériens, les calvinistes n'ont-ils pas attaqué, maudit, renversé même l'Église anglicane ? Qu'on nous dise que les passions sont calmées, que les haines et les vengeances sont éteintes ; rien de mieux : laissons là tout ce qui tient au cœur de l'homme ; mais oublierons-nous ce qui tient à son intelligence et à sa foi ? Les dogmes se sont-ils assoupis avec les passions ? La foi s'est-elle éteinte avec la colère ? L'anglicanisme, qu'on ne hait plus comme puissance, je le veux bien, l'accepte-t-on comme école ? Les dog-

mes de la césaréopapie, comme dit M. Vinet, de l'épiscopat, de la succession apostolique sont-ils devenus plus vrais et plus évangéliques? M. de Gasparin plaide longuement en faveur de l'église anglicane ; il voudrait jeter le manteau de la charité sur les plaies de cette *digne sœur*. Tout en convenant que l'épiscopat anglais « s'écarte de la pauvreté et de la simplicité des premiers pasteurs ; » que « Rome a légué à l'anglicanisme un ensemble de traditions humaines dont les restes, encore debout, affligent les regards des vrais chrétiens (p. 287), » il cherche cependant à excuser tant de torts aux yeux d'autres calvinistes « animés » contre l'anglicanisme « d'une vivacité injuste et passionnée. » Mais, en vérité, est-ce par de telles apologies et de telles excuses, par de telles concessions en matière de foi que peut se former une véritable unité chrétienne? Vous figurez-vous saint Paul, puisqu'on nous cite saint Paul, écrivant à l'Église de Corinthe de recevoir au baiser de paix l'Église de Smyrne ou celle d'Éphèse, parce que celle-ci, bien que « roide et orgueilleuse en apparence, » bien que « héritière de principes dangereux... qui exercent toujours sur elle une influenee vague et générale, » n'est pas cependant trop hérétique, et, quoiqu'elle « *se refuse à se mêler fraternellement aux autres communautés évangéliques*, mérite d'être traitée par elles *comme une sœur chérie et révérée* (p. 284.) »

Ce n'est pas assez : non-seulement calvinistes et épiscopaux, anglais et gènevois, entreront d'un même pas dans la grande unité protestante ; il faudra encore qu'elle embrasse complaisamment le rationaliste et l'*orthodoxe ;* celui qui croit au caractère surnaturel des faits évangéliques, et celui qui, malgré ce *réveil* dont on nous parle, les humanise encore autant qu'il le peut.

Le rationalisme en effet, cet effacement, cette négation adoucie du Christianisme, est encore partout, tantôt constitué en sectes distinctes, comme celle des unitaires, tantôt introduit dans les églises officielles qu'il divise et que surtout il domine. En France, nous l'avons vu, les protestants *orthodoxes*, confondus avec lui dans une même Église, n'osent en sortir et se séparer de lui, de peur de « mettre en pièces leurs précieuses institutions. » A Genève, il y a peu d'années encore, pour en finir et laisser à chacun le droit d'être incrédule autant qu'il le voudrait, on faisait promettre aux ministres de ne parler dans

un sermon ou dans une partie de sermon, ni pour ni contre les doctrines du péché originel, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe, en un mot ni pour ni contre le Christianisme. En Allemagne, dans cette patrie du rationalisme, qui ne sait jusqu'à quel point d'audace antichrétienne il en est venu, montant de degré en degré d'un Paulus à un Schleiermacher et de Schleiermacher au docteur Strauss? Et enfin, pour que nulle terre protestante et nulle branche du protestantisme ne fût à l'abri de ce fléau, la cité de Zwingle a vu un conseil d'Etat protestant nommer à une chaire de théologie protestante ce même docteur Strauss qui avait nié non-seulement l'humanité, non-seulement la mission divine, mais l'existence même de Jésus-Christ.

Voilà (et que d'autres dissentiments nous voulons bien oublier ici!) cette Europe protestante que des *orthodoxes* convient au baiser de paix; que, dans la ferveur de sa foi, M. de Gasparin, à l'exemple et avec les paroles de saint Paul, convie aux pieuses agapes d'une chrétienne fraternité. Lui, *orthodoxe*, non content de vivre en *communauté, non pas en communion*, avec les *hétérodoxes* de France, veut étendre cette communauté ou cette communion à tous ceux qui, en Europe, rejettent les *doctrines vitales du Christianisme* (v. ci-dessus). Lui, respectueux lecteur de la Bible, qui « y croit à la lettre et voit dans chaque parole une parole infaillible de notre Dieu (p. 560), » tend la main au rationalisme impitoyable de l'Allemagne, dont l'érudition sacrilége a déchiré la Bible tout entière, page par page, si bien qu'il n'en reste pas vingt feuillets dont l'authenticité n'ait été contestée. Lui, *orthodoxe*, ouvre ses bras à cette Europe protestante qui, en 1836, représentée par trois cents ministres au triste *jubilé* de Calvin, sifflait un pauvre et naïf ministre *orthodoxe*, parce qu'il avait osé se plaindre, dans cette sainte assemblée, de la présence d'un unitaire!

Mais il est bon de savoir ce qu'a été dans la pratique cette dificile union, et quelles tentatives ont signalé ce *travail incessant*, quoique *non assez avancé encore, qui se fait* dans le protestantisme vers l'*unité* (p. 139). Deux grands faits reviennent ici à la mémoire de M. de Gasparin.

Le premier est l'union imposée, il y a quelque vingt ans, par décret de Frédéric-Guillaume III, aux calvinistes et aux luthériens de ses Etats: «Efforts malheureux, dit M. de Gasparin

lui-même, qui gâtait une excellente cause en opérant, par les décrets du prince, ce qui doit s'opérer par la seule puissance des convictions religieuses. » Rien de plus vrai; et ajoutons que cette union forcée n'a pu s'établir que sur l'effacement de tout dogme, et en concentrant dans le cercle de la liturgie toute l'activité des Eglises; ajoutons que, s'accomplissant ainsi contre la foi et aux dépens de la foi, elle a éprouvé plus de résistance là où il y avait le plus de foi.

Ainsi, en Silésie, le luthéranisme, plus vivant, n'a cédé qu'à la force militaire. Ainsi le Catholicisme, qu'on aurait bien voulu englober aussi dans ce pêle-mêle religieux, le Catholicisme a opposé une tout autre résistance, parce qu'il avait une foi tout autre; et devant cette foi, après quinze ans de tracasseries ou de lutte ouverte, le monarque a échoué. Il y a plus : le fils revient aujourd'hui sur l'œuvre de son père. « Frédéric-Guillaume IV a ordonné de faire des recherches sur la manière dont la liturgie de l'Église unie a été introduite; de lui signaler les Églises... où elle a été imposée par l'autorité, et de préparer les bases d'un travail destiné à effacer, dit-on, les traces de cette invasion d'un pouvoir séculier sur un territoire qui n'est pas le sien. » Et déjà « il invite les luthériens de Silésie, qui repoussent l'union, à se réunir en synode pour régler leur admission parmi les cultes officiellement reconnus. »

M. de Gasparin nous permettra de laisser là cette union prussienne qui commence à se rompre dès le jour où l'on acquiert le respect des consciences et de l'indépendance religieuse.

Mais il cite un autre fait : le rapprochement auquel on travaille depuis peu d'années entre les deux Églises, ou plutôt entre les deux monarchies protestantes d'Angleterre et de Prusse. Cette œuvre, qui s'est signalée principalement par la fondation de l'évêché anglais de Jérusalem, tient fort au cœur de M. de Gasparin. Il y revient plus d'une fois; plus d'une fois il travaille à réconcilier avec cette œuvre épiscopale les scrupules presbytériens de ses co-religionnaires français. Mais, sur aucun point, sa discussion ne me paraît plus chancelante et plus embarrassée : il reprendrait moins souvent cette apologie s'il pouvait la faire plus complète. Il est forcé d'avouer que « dans cette occasion » même « l'anglicanisme a exagéré la raideur de son orgueil et la *fausseté* de ses principes » (p. 179), qu'il « a réclamé sans détour les droits du patriarche de Jéru-

salem, fondé en la personne de saint Jacques et *établi depuis plus de mille ans par un concile général* (1). »

Et c'est aux oreilles calvinistes qu'on fait ouïr ces paroles mal sonnantes de concile général et de succession apostolique! et c'est en face de ces prétentions que le protestantisme prussien (mi-parti de calvinisme et de luthéranisme) a baissé la tête! Il a fait, il est vrai, quelques timides réserves en faveur de la Bible, « conservant » *in petto* « toute son aversion pour un système si opposé à la doctrine biblique. » Mais cependant, il a admis, par la bouche du roi de Prusse, « le *veto* absolu de l'archevêque de Cantorbéry sur les candidats, la consécration des pasteurs allemands » (de ses propres pasteurs!) « par l'évêque de Jérusalem, une liturgie conforme à celle de l'Église anglicane, la confirmation donnée par l'évêque aux troupeaux luthériens, » et enfin « *la signature des trente-neuf articles* » (page 171), c'est-à-dire de la confession de foi anglicane. Y eut-il jamais de la part d'une Église un plus complet abandon de la vie et de la foi qui lui est propre?

Nous pouvons le dire : Si, dans l'union prussienne des religions, c'est le calvinisme qui a dominé sur le système de Luther, dans l'alliance qui a eu pour but la fondation de l'évêché de Jérusalem, c'est le *prussianisme* (pardonnez-moi cet horrible mot, qui est la seule désignation vraie du protestantisme de Frédéric Guillaume), c'est le prussianisme que l'anglicanisme a dominé. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, on ne s'est allié à des conditions égales; il y a toujours en une Église vaincue, une foi compromise, un dogme abandonné.

Il en sera donc toujours de même, et ici, comme dans toute œuvre protestante, nous retrouvons l'éternelle, l'inévitable action du pouvoir civil, du fait humain, seule efficace dans le protestantisme. Pour la vie intérieure de l'Église, c'est au pouvoir civil qu'on a recours, et c'est sous sa tutelle, ou, si vous l'aimez mieux, sous la garde de son amitié, qu'on place les *précieuses institutions* de l'Eglise : leur salut tient à cela! Pour l'unité générale du protestantisme européen, ce ne sont pas les peuples, les clergés, les églises qui ont agi; ils ont résisté bien plutôt quand la foi leur a été chère. Seules, les puissances

(1) Lettre de l'évêque Alexander et discours de consécration du docteur Mac-Caul; cités par M. de Gasparin, p. 287-288.

ont stipulé, négocié, conclu, comme fondées de pouvoir des croyances. C'est la diplomatie, ce sont les rois ; c'est Frédéric-Guillaume, chef réel de son Eglise, et la reine-pape Victoria, qui ont tout fait.

Et cette prépondérance du pouvoir civil entraîne, comme conséquence nécessaire (M. Vinet le démontre d'un bout à l'autre de son livre), l'abandon au moins partiel de la foi. Dans l'une et l'autre de ces tentatives d'unité, c'est en sacrifiant quelques-uns des points pour lesquels les ancêtres du XVI[e] siècle ont combattu, c'est en traitant de dissidences secondaires, de pures distinctions nationales les questions fondamentales du Christianisme (*voyez* p. 151, 161, 163, 172, 173); c'est en provoquant chez les protestants zélés des réclamations dont on ne peut cacher l'importance, qu'un certain semblant d'union a pu s'établir pour quelques jours.

Aussi ne nous étonnons-nous point si, quand il faut ainsi mettre la foi de côté, on écarte les confessions de foi. Les confessions de foi sont la grande gêne du protestantisme. Rien dans une église ne semble plus nécessaire et plus logique qu'une confession de foi : quand on s'unit librement, on veut savoir sur quel terrain on s'unit ; surtout quand on s'unit à une église, non par suite d'une autorité infaillible qui lui est reconnue, mais par suite de l'identité de sa doctrine avec votre croyance, on sait sans doute ce que croit et ce que professe cette église. Autrement, qu'est-ce que l'union, l'association, la communion des fidèles? Il semble que M. de Gasparin doive penser ainsi : il sait « quelle est l'impuissance d'une religion sans dogme (p. 563) ; » il sait « où sont venues ces églises qui ont établi leur union dogmatique sur le silence et l'inaction, sur la prétérition systématique des points contestés (p. 568). » Et cependant M. de Gasparin ne veut point des confessions de foi (*voyez* p. 12) ; il n'en veut point, et la raison en est trop claire. Il est trop clair que les principes cèdent chez lui à l'imminence du danger ; que, si on exige des églises protestantes une confession de foi sérieuse et sérieusement observée, il n'y aura plus d'Eglises protestantes ; que les dissentiments entre le socinien et le chrétien, entre l'orthodoxe et le rationaliste, entre les mille degrés qui séparent celui qui ne prend l'Évangile que pour un mythe ou une métaphore, de celui qui croit littéralement à l'Evangile, deviendront, ce jour-là, ce qu'ils devraient-être si la foi était plus

vivante, de publiques et d'éclatantes ruptures; que l'unité intérieure de chaque secte protestante, même la moins nombreuse, est toute de fait et de position, non de conviction et de foi; qu'elle ne se maintient que par le silence, par les termes vagues, par les arrière-pensées dissonantes; qu'en un mot toute société protestante ne vit que sur une équivoque et un à-peu-près (1).

Il y a, sur ce sujet des confessions de foi, un curieux morceau d'un protestant célèbre, M. Stapfer (2). Il comprend, lui, qu'elles sont nécessaires; il en démontre la nécessité pratique dans l'éducation, dans la prédication quotidienne, etc. Mais les rationalistes ne les aiment point, et quoiqu'il ne soit point rationaliste, il voudrait réconcilier les rationalistes avec elles. Il serait désolé que la confession de foi les écartât, que l'église fût privée de leurs talents et de leurs vertus. Il leur remontre, qu'en somme ces formulaires n'exigent pas grand'chose, que ce ne sont point «des règles de croyances» qu'on leur impose au lieu de la Bible, leur règle unique, mais « un moyen de cimenter l'union par la promesse de ne point mettre en problème les articles que cette profession déclare fondamentaux (p. 576); » qu'on n'exige pas d'eux de ne pas croire à leur opinion personnelle, mais seulement de n'en pas parler (ce n'est guère ici le langage

(1) Voici un exemple de ces ambiguités et de ce vague dans le langage. C'est la conclusion d'un sermon de M. Stapfer sur la mission divine et *la nature sublime* de Jésus-Christ, destiné à établir la divinité du Christianisme. M. Stapfer termine par cette invocation à Jésus-Christ, dans laquelle la question de la divinité du Sauveur est laissée dans le vague et la confusion la plus parfaite:

« Heureux furent les témoins oculaires de tes œuvres éclatantes, qui, convaincus de ta divine mission, s'écrièrent: Ici est le doigt de Dieu! Plus heureux encore ceux qui, ayant un sens pour comprendre la sublimité de ton caractère, reconnurent le Père en ta personne et firent cette confession: *Ici est l'*IMAGE *de Dieu!* « (Serait-ce par hasard la traduction du : *Vere* FILIUS *Dei erat iste?*) » Mais *beaucoup plus heureux* encore seront les chrétiens des siècles à venir, si, s'*occupant moins des recherches curieuses sur les rapports mystérieux que tu soutiens avec le Père*, ils s'efforcent davantage de graver ta divine image dans leurs cœurs!

« Heureux sont ceux qui par la réflexion ont conclu de tes miracles ta divine descendance du Père! Mais *plus heureux* encore ceux qui lisent sur les traits de ta face divine la lettre de créance qui t'a accrédité auprès des hommes et qui la retrouvent dans leurs propres cœurs!

« Tu as vécu parmi nous! tu es mort pour nous! Désormais il n'est plus possible de douter du sort de l'humanité! Amen. » (T. II, p. 503, 504.)

(2) Voyez *Mélanges philosophiques, littéraires, historiques et religieux*, par M. Stapfer, précédés d'une notice par M. Vinet. 2 vol. in-8°, chez Paulin et Delay. Tome II.

de David : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé »), de ne pas dire leurs arrière-pensées, de ne pas se livrer à la défense d'opinions qui sont un objet de réprobation pour la majorité des ministres (p. 571); qu'après tout la confession de foi n'est point éternelle, qu'on peut la changer comme on change les lois humaines (p. 576) ; qu'elle peut « s'adoucir successivement, se simplifier, sur la demande plus générale de l'opinion mieux éclairée » (p. 579); que le rationalisme qu'elle exclut pourra même finir par y entrer, qu'il y entrera sans aucun doute, s'il est vrai. Il leur représente que cela donnerait mauvais air à leur église, si l'on voyait « ses ministres se combattre, se réfuter mutuellement, et les fidèles dans une cruelle perplexité sur les systèmes rivaux (*ibid.*) ; » si l'on provoquait « une variété d'exposition des *vérités fondamentales* qui déroute et scandalise le commun des fidèles (p. 571). » Il les engage donc à se taire, à prendre patience, à signer le formulaire et à laisser à leur église l'heureux malentendu qui lui garde encore une apparence d'union.

Voilà où nécessairement le protestantisme arrive : à sacrifier la foi à l'unité, ou l'unité à la foi ; à nous conduire, par suite d'un respect en soi bien légitime de la conscience individuelle, à l'éparpillement infini des sectes, et c'est ce que fait M. Vinet ; ou à nous mener, dans le désir de garder un peu d'unité et de ne pas subdiviser sans fin les églises, à traiter de dissidences secondaires les dissidences sur les *dogmes fondamentaux de l'Évangile* (1) : et c'est ce qu'a fait, bien malgré lui, M. de Gasparin.

Personne plus que moi n'est persuadé de sa sincérité et de ce qu'il y a en lui, malgré son erreur, de sentiments chrétiens. Je comprends parfaitement la cause, qu'il ne saurait s'avouer à lui-même, de ses contradictions et de son trouble. Il est placé entre les principes et les intérêts de sa croyance. Il voudrait fortifier le protestantisme par l'unité de fait; il ne voudrait cependant pas l'anéantir en lui imposant l'unité de doctrines. Il cherche, mais bien en vain, « un esprit saintement catholique, sans être latitudinaire, qui conserve le précieux lien de la foi commune » (quelle foi ?), « et qui relègue à leur véritable place les dissidences secondaires » (comme celles du presbytérien à l'épiscopal, du trinitaire à l'unitaire, de l'orthodoxe

(1) Expressions de M. Stapfer en parlant des dogmes qui sont contestés par les rationalistes. Tome II, p. 212.

au rationaliste). Il lutte contre « cette disposition funeste qui aboutira toujours à des refus de concours (p. 163), » et il ne voit pas que cette disposition fatale, cette disposition à la négation, à la dissidence, est l'esprit même et la vie du protestantisme. Il veut l'unité : et cependant il donne « son respect à toutes les dissidences nées de l'interprétation individuelle ; » il veut conserver les dissidences qui indiquent l'examen et le choix. Dans tout cela, le tiraillement de la pensée est évident entre l'unité et la liberté, entre la concorde et la foi, entre la crainte du pouvoir civil et la nécessité de son intervention, entre les besoins du protestantisme et ses doctrines, entre « ce respect, » doctrinal chez le protestant, « pour toute dissidence née de l'interprétation individuelle (p. 315), » et le besoin si légitime en lui-même de cette unité et de cet accord, sans lequel « jamais rien de considérable ne pourra se fonder au sein du protestantisme (p. 164). »

Non, elle est impossible cette unité *libre et consciencieuse* qu'il demande et pour laquelle les convictions auraient tant à sacrifier. Rien n'est possible qu'une unité *factice et servile* (p. 315), disons de plus, précaire, fondée sur la prépondérance du pouvoir temporel, soutenue par l'oubli des doctrines et l'effacement de la foi. Un seul point de contact existe, un seul lien est possible, la haine de l'Eglise catholique ; mais la haine ne fonde pas. La haine surtout ne fonde rien de chrétien ! Si l'unité protestante était possible, ou plutôt, si quelque apparence d'unité pouvait naître dans le protestantisme, c'était sous le niveau du rationalisme, qui confondait tous les dogmes, rapprochait toutes les sectes dans un doute pareil et dans une égale indifférence. Mais dans le protestantisme, quiconque relève un drapeau quelque peu chrétien, quiconque essaie de croire, quiconque cherche à donner à ses opinions personnelles une forme de religion, celui-là travaille contre l'unité. Dans le protestantisme, qui dit unité, union, alliance, dit indifférence, dit négation, dit rationalisme, dit servitude de l'Eglise sous le bras de l'homme : au contraire, qui dit foi, qui dit Christianisme, qui dit indépendance religieuse, dit en même temps schisme, dissidence, séparation.

Quoi donc ! on nous parle de la communion du protestantisme européen : et dans le protestantisme français, cette société si restreinte, avec qui donc est-on dans une véritable et sérieuse communion, dans cette double unité, à la fois intérieure et extérieure, dont la réunion présente, dit-on, un si beau spectacle ?

Séparé de fait du luthéranisme qui a son église, et je n'ose plus dire ses dogmes, mais au moins ses tendances à part; séparé de fait de ceux qu'on appelle protestants indépendants et qui, subdivisés eux-mêmes, ne veulent pas compter dans l'église officielle de France; séparé de doctrine de la majorité de cette église, qu'on traite à bon droit de rationaliste et d'hétérodoxe, ne ralliant autour de soi qu'une faible minorité dans cette faible minorité protestante de notre pays : en vérité, peut-on parler de *catholicité* lorsqu'on est ainsi isolé, isolé (disons-le à l'honneur de M. de Gasparin), par cela même qu'on est plus zélé, plus croyant, plus chrétien, que la plupart des protestants?

. . . .

Il y a une Église qui a compris d'une tout autre manière ces problèmes de la liberté et de la discipline, de la foi et de l'unité. Dans le sein de cette Église, vous ne voyez ni cette crainte excessive du pouvoir civil qui arrive à considérer la séparation absolue d'avec lui comme la seule condition chrétiennement acceptable; ni ce besoin du pouvoir civil, qui porte à jeter l'Église entre ses bras, sous peine, dit-on, de la voir se dissoudre et se briser. Elle peut être amie du pouvoir sans être son esclave; elle peut être libre vis-à-vis de lui sans perdre sa force, sans que son unité intérieure en soit atteinte. Dans son sein on ne rencontrera ni cette diversité infinie des opinions individuelles, cet égarement désordonné des esprits avec lequel ne subsiste en réalité aucune Église, aucune religion, aucune société; ni en même temps cet effacement de la foi, ce silence sur les points les plus graves, ce vague et cette obscurité calculée, au moyen desquels on prétend mettre un peu de paix entre les esprits, garder un semblant d'unité, et s'entendre en ne se parlant pas. Formée par des adhésions libres, volontaires, individuelles, elle sait cependant maintenir dans une voie commune le troupeau de plusieurs millions d'hommes qui marche sous sa loi, mieux que la moindre congrégation protestante ne sait gouverner une centaine de fidèles. Elle conserve l'unité; elle la conserve à travers les variations de temps et de lieu; et cependant nulle doctrine n'est plus positive que la sienne, nulle profession de foi plus explicite, nulle Église ne dit plus à ses fidèles et ne leur dit plus en détail ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent professer. Loin de ressembler aux églises protestantes, dans lesquelles l'apparence de l'unité ne s'acquiert qu'aux dépens de la foi et

la foi ne se produit qu'au détriment de l'unité, chez elle, plus la foi augmente, plus l'unité est puissante; plus l'unité se fortifie, plus la foi est vivante et active.

C'est que chez elle il y a un principe, dans lequel l'unité de l'Église s'unit et s'incorpore à la croyance de l'homme, un principe qui, une fois accepté, entraîne tous les autres, si bien que nul ne lui appartient à moitié, et qui n'accepte pas tout, doit tout rejeter. C'est qu'en vertu de ce principe il y a un pouvoir, un pouvoir qui n'est ni le peuple, ni la force du prince, un pouvoir que les hommes n'ont point fait (car on saurait alors le jour où il fut établi de la main des hommes); un pouvoir qui fait remonter son droit jusqu'à Dieu, qui essaie au moins de prouver et qui prouve aux yeux de plusieurs millions d'âmes intelligentes ce droit divin que certaines églises protestantes s'arrogent sans l'ombre d'une preuve (1).

C'est ce pouvoir qui fait de l'Église une unité réelle, intérieure autant qu'extérieure, une société véritable ; car sans chef il n'y a pas de société. Grâce à ce pouvoir, grâce à cette tête qui surmonte un corps organisé, l'Église a maintenu sa liberté vis-à-vis de la puissance civile. Grâce à ce pouvoir, quelle que soit la position civile de l'Église, elle n'en est intérieurement ni moins ferme, ni moins cohérente; elle ne se dépouille,

(1) M. Vinet, p. 493-494. « Si l'Église ne veut point du Saint-Esprit pour pape, il faut qu'elle en ait un autre, et il faut que cet autre pape soit lui-même en communication avec le Saint-Esprit. Il faut qu'il le prouve; il faut du moins qu'il essaie de le prouver. Or, dans les Églises réformées, ni le clergé, ni le pouvoir n'ont essayé cette preuve... Le Catholicisme, c'est la théocratie, mais franche et impérieuse; le protestantisme territorial, c'est aussi la théocratie, mais équivoque et doutant d'elle-même. » Ailleurs : « L'absorption de l'Église dans le clergé est constitutionnelle et dogmatique dans l'Église de Rome; mais étant hérétique et inconstitutionnelle dans le système protestant, *c'est une double énormité* (p. 418). » « Ce gouvernement (le gouvernement civil en général), on ne nous dit pas qui l'a fait évêque. Les catholiques romains *se donnent un peu plus de peine* pour établir l'autorité du Siége apostolique. Les protestants, *pour toute justification du fait, s'en tiennent au fait* (p. 362)... La différence, dit-on encore, c'est que le clergé romain allègue des textes, invoque l'idée d'une inspiration perpétuelle, et que l'église nationale n'allègue et n'invoque rien de semblable. La différence encore, *c'est que le Catholicisme* SE CROIT UNIVERSEL COMME LA VÉRITÉ et la nationalisme local comme l'opinion. » (Cette différence est du tout au tout.) « Il est arrivé une fois *au Catholicisme* (il faudrait dire à quelques catholiques) de se faire national; mais il a senti que *c'était ne plus être catholique* (p. 372). » Je cite tous ces textes; ils prouvent admirablement que les reproches faits sans vérité au Catholicisme retombent avec vérité sur les églises d'État protestantes; et cependant le système d'une église d'État, ou au moins de l'union avec l'État, selon la plupart des protestants, selon M. de Gasparin (dans une certaine mesure), et enfin selon toute l'histoire, est nécessaire à la vie du protestantisme.

ni au profit du peuple, ni au profit du prince, du droit de nommer ses pasteurs, parce qu'elle a à sa tête le pasteur suprême, qui confirme les droits de tous les pasteurs. Quelle que soit sa condition temporelle, elle ne met pas ses prêtres à la merci du peuple ou du pouvoir dont ils reçoivent le salaire, parce qu'elle est une, et que c'est à elle, non pas au prêtre, que sont offerts les dons des fidèles ou la rétribution du prince.

C'est encore ce pouvoir qui, enseignant comme il gouverne, au nom de Dieu, donne aux fidèles l'unité et la certitude de leur foi. Grâce à lui, l'Église sait exactement quels sont ses fils; ses fils savent exactement ce qu'elle leur demande. Elle reconnaît pour siens ceux qui adhèrent humblement à ce pouvoir, et leur adhésion lui est un gage de l'identité de leur foi : par quel grossier contre-sens en effet, par quel démenti donné à lui-même, l'homme refuserait-il à croire sur un point l'autorité qu'il reconnaît infaillible sur tous? Et, à leur tour, les fils savent exactement sur quels points fondamentaux l'Église leur commande une foi dont leur adhésion est le principe, et dont sa propre parole est la preuve : ils savent aussi sur quels points secondaires l'Église, par son silence, autorise une liberté dont l'unité religieuse ne saurait souffrir. Car ici, bien que tout se réduise à un seul principe, lien supérieur, gage infaillible, signe incontestable d'unité, la foi ne laisse pas d'être définie dans ses détails ; ici on ne redoute ni les symboles, ni les expositions de foi, et nulle part la doctrine n'est spécifiée autant que dans cette Église, où le principe de la doctrine est renfermé dans un seul mot.

Ainsi la part est faite également à la liberté et à la règle, à l'individualité et à l'unité, et l'une comme l'autre est dans les besoins de la nature humaine. L'Église ne règne pas par la contrainte, elle règne grâce à la libre adhésion de l'homme envers une autorité dont son intelligence lui a fait reconnaître le divin caractère : «Son point de départ, dit M. Vinet lui-même, est un acte de foi, et, par conséquent, de personnalité» (p. 411). L'Eglise ne règne pas en despote et par l'étouffement, dans l'intelligence qui lui est une fois soumise, de toute pensée qui lui soit propre : non, la liberté de l'homme connaît le champ qui lui est ouvert, vaste, mais limité, où elle peut se répandre et ne risque pas de s'égarer. — Mais l'Église formée par ces libres adhésions, l'Église qui n'exclut pas la diversité des ten-

dances ou des opinions, l'Église n'en est pas moins une, une dans tous les temps et dans tous les lieux, parce que son autorité est incontestée partout, parce que sa foi est reçue de tous également, parce que les points fondamentaux de sa doctrine, exactement définis, sont admis de tous, partout, toujours, en toute façon : *semper*, *ubique*, *ab omnibus*.

Oui, c'est bien à cette Eglise qu'appartient la *catholicité, ce caractère de la vérité*. C'est bien elle, et elle seule, qui, du faisceau des consciences humaines réunies par une libre adhésion, a su former la plus puissante et la plus inébranlable, comme la plus douce autorité; qui, sur un consentement volontaire, a constitué le seule vraie, la seule réelle, la seule impérissable, la seule universelle unité, la seule qui soit indépendante des puissances et des volontés humaines. Remercions-en la Providence. Il n'est pas besoin que les rois s'unissent, que les vaisseaux soient équipés, que les diplomates s'accordent, pour que le fidèle de Paris et de Londres se sente vivre dans une réelle et intime communion, intérieure aussi bien qu'extérieure, avec le fidèle de la Nouvelle-Zélande; il n'est pas besoin que des propositions soient faites ou retirées, que des protocoles soient ouverts dans les cabinets ou dans les livres, que des compromis soient proposés, des sacrifices demandés, des concessions faites, pour établir l'unité de notre foi. L'unité de la foi ne se crée point : elle vit par elle-même, ou elle ne doit jamais vivre ; elle vit en nous, grâce au pouvoir qui en est le sceau comme il en est le signe; elle vit, grâce à la foi commune, que nul ne peut modifier ni régler, conservée et enseignée par ce pouvoir; elle vit enfin, grâce à la divine et réelle union avec Dieu que seule notre Église a conservée dans sa pureté, et qui nous permet de dire, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, depuis l'Europe jusqu'à la Chine : *Multi unum corpus sumus*, *qui de uno pane participamus*.

Effaçons donc cette anomalie de langage, ce mot de *catholicité protestante*, contre-sens inspiré par un honorable mais bien inefficace instinct vers l'unité. Ces deux mots, catholique, protestant, si admirablement vrais, si universels, si justement appliqués, garderont leur sens et leur valeur. M. de Gasparin se plaint quelque part de ce nom de protestants, qui n'indique autre chose qu'une protestation, c'est-à-dire une doctrine négative (p. 107). C'est que les mots eux-mêmes ont leur logique, et nulle part cette logique du langage n'est plus admirable. Le

catholique sera toujours celui qui a cherché l'unité de la foi là où seule elle est possible, dans le sein de cette Eglise seule indépendante de tout assujettissement national, et, par son essence, par la vérité de sa mission divine, partout, constamment éternellement la même. Le protestant sera toujours celui qui élève contre cette universalité divine sa protestation humaine, celui qui fait la religion variable comme l'homme, au lieu de la faire une comme Dieu. Le Catholicisme sera toujours l'universalité par l'autorité, comme le protestantisme sera la diversité par la révolte ; l'un sera toujours universel par son essence, quand il ne le serait pas par le fait ; l'autre sera toujours partiel et divers, quand il couvrirait la face du monde. M. de Gasparin a beau lutter contre le principe fatal de l'indépendance qu'il a choisie : *être protestant* ne signifiera jamais *être chrétien*, *humble disciple*, adorateur soumis ; *être protestant* ne signifiera jamais *se soumettre à l'autorité de Dieu, agir*, *prier, travailler*. Les mots ne mentent pas à ce point ; la parole humaine n'est pas à ce point dépravée. Quand le protestant prie, obéit, agit, travaille, ce n'est pas comme protestant, c'est comme chrétien, c'est (je ne crains pas de le dire ; car d'où lui vient, sinon de notre Église, sa foi, sa prière, son action ?) comme catholique, comme partiellement et involontairement catholique.

Tout ce qui précède me rappelle un récit qui, le jour où il me fut fait, me frappa vivement et me révéla d'une manière inattendue ce qu'est, au moins dans une partie de l'Europe, le protestantisme et la foi protestante. Il m'a été permis d'en donner communication au lecteur. Il me semble en le faisant lui donner une sorte de compensation pour la longueur de mon travail.

Il y a quelque vingt ans, un homme, aujourd'hui connu dans la science allemande, jeune alors et qui venait d'achever avec éclat ses études dans les Universités, s'entretenait avec un de ses amis, jeune aussi et plein de talent. Tous deux avaient été élevés dans le luthéranisme. L'origine de leur entretien avait été un mauvais roman qui était jeté devant eux sur la table et dont l'auteur, dans son avant-propos, convenait de sa foi à un être supérieur, tout en avouant que la nature de cet être lui était profondément inconnue. Est-il possible de connaître l'être absolu ? l'esprit humain peut-il le pénétrer ? Le plus savant sait-il à cet égard autre chose que sa propre ignorance ? Telle était la question qui les occupait.

« J'ai entendu, dit l'un deux, pendant que j'étudiais à Berlin, une théorie qui m'a paru remarquable. Selon le professeur Néander, Dieu, à une certaine époque, se serait fait homme, et cet homme aurait été Jésus-Christ. »

Chose qui nous confond! cette doctrine qui nous est si familière, ces paroles du catéchisme dont nos oreilles sont rebattues depuis l'enfance, ces paroles avaient passé pour l'un à peu près inaperçues, pour l'autre étaient complétement nouvelles. Son éducation avait été brillante, profonde, diverse; il avait été élevé dans un pays chrétien, dans des dogmes chrétiens et par des maîtres chrétiens, disait-on. Mais le rationalisme remplissait tellement l'air qu'il avait respiré, que le nom de l'Incarnation, ce dogme fondamental du Christianisme, n'était pas même venu jusqu'à lui. Jésus lui avait été représenté comme un homme digne de respect et d'amour, digne de compassion par sa fin cruelle et par le malheur, ordinaire aux hommes supérieurs, de n'avoir pas été compris du vulgaire. Le nom de Fils de Dieu, que lui donne l'Évangile, ne lui avait paru autre chose qu'une phrase poétique; l'opinion qui attache à cette phrase un sens sérieux lui avait été dépeinte comme une opinion absurde et abandonnée par tous les hommes de sens. Les dogmes du Christianisme lui étaient infiniment moins connus que la philosophie de Platon ou celle d'Aristote.

Cette parole nouvelle fut une révélation pour son âme. « Oh! si du fond du cœur je pouvais croire une telle doctrine, je serais sauvé! » Ce fut là sa première pensée, et son premier mot fut un mot de satisfaction à son ami: « Vous m'expliquez maintenant, lui dit-il, une expression des catholiques qui m'avait paru jusqu'ici le comble du non-sens: l'invocation de la Vierge comme *Mère de Dieu.* »

Il avait compris que, jusque là, il n'était chrétien que de nom. Deux jours après, il avait en main la confession d'Augsbourg d'un côté, de l'autre le concile de Trente. Dans l'un et dans l'autre, il lisait cette doctrine fondamentale de l'Incarnation et de la divinité de Jésus-Christ. Mais il voyait en même temps que, dans le Catholicisme, elle était demeurée debout, perpétuellement enseignée comme l'enseigne le concile de Trente; que, dans le protestantisme, au contraire, elle s'était effacée, que rien n'était resté, dans le prétendu luthéranisme de notre siècle, de ce que Luther avait voulu établir; que lui, protestant et instruit, n'avait

jamais rencontré le protestantisme du XVIe siècle. Il s'ouvrit à ses amis. On fut au désespoir ; on lui cria qu'il faisait fausse route, qu'il allait s'égarer. — Mais, disait-il, je suis la confession d'Augsbourg, je m'attache à elle, je veux lui conformer ma croyance. — Vous ne pourrez, lui disait-on : la confession de Luther n'est qu'un Catholicisme mutilé auquel vous ne pourrez vous tenir. Vous ne pourrez croire à la divinité de Jésus-Christ, ou vous admettrez le reste du Catholicisme. Vous n'êtes pas homme à demeurer dans ce moyen terme : prenez garde, vous arriverez à être catholique.

On avait parfaitement raison : deux ans après, il était catholique. Quelques années plus tard, le malheureux ami qui lui avait annoncé la foi sans la connaître, et que les remontrances de son ami n'avaient pu faire sortir de la fausse route dans laquelle il marchait, fut logique jusqu'au bout dans le scepticisme, comme l'autre l'avait été dans son amour pour la vérité : il se donna la mort.

Nous achèverons notre travail par l'examen des conséquences morales du mouvement protestant, telles que nous les fait connaître le livre *du Mariage*.

§ II.

Sachons rendre au livre *du Mariage* la part d'éloges qui lui appartient. Quand, pour la première fois, nous est tombé entre les mains cet écrit sur le mariage, composé par une femme du monde, disait-on, et *destiné aux jeunes femmes du monde*, nous nous attendions, nous devons l'avouer, à y rencontrer cette vague et incomplète morale dont le monde se paye, cette sagesse qui loue toutes les vertus en les énervant toutes, et autorise un peu tous les vices en ne laissant pas que de les blâmer. Ce livre est d'une autre portée; il est tout autrement ferme, intelligent, sérieux, chrétien, et on ne se plaindra pas que nous jugions la morale protestante d'après un type médiocre ou imparfait. Les preuves sont nombreuses de la sévérité, on dira peut-être du rigorisme de l'auteur, et je dis surtout de son indépendance vis-à-vis des opinions qui dominent : ainsi la critique très spirituelle de ce qu'on nomme *les femmes incomprises* (t. II, p. 15 et 16); ainsi la franche attaque dirigée contre les romans modernes et le besoin d'émotion qui les fait lire

(t. II, p. 45); ainsi la rigide condamnation du bal et du théâtre (t. II, p. 283 et suiv.), et surtout la critique pleine de finesse de ce qu'on nomme *théâtre de société*. Lisez encore une grande partie de ce qui est dit sur les vices et l'insuffisance de l'éducation commune de notre siècle, sur l'intervention des parents dans l'éducation, si rare et pourtant si nécessaire (t. III, p. 64 et suiv.). Lisez la réponse énergique et chrétienne à ce lieu commun, qui érige les désordres du jeune homme en chose non-seulement indifférente, mais nécessaire, mais désirable (t. III, p. 79). Lisez surtout, parce que là il y a indépendance vis-à-vis non-seulement des préjugés du monde, mais vis-à-vis des doctrines et même des conséquences logiques du protestantisme, lisez le passage contre le divorce, où le sens moral a vaincu l'esprit de secte, et mis sous une plume protestante l'interprétation catholique de la parole divine (t. III, p. 213 et suiv.).

Non, loin de subir les idées qui courent le monde, il est évident que ce livre en présente le revers ; loin d'être inspiré par les livres à la mode et la littérature régnante, il réagit énergiquement contre elle. Ce livre d'une femme est une protestation contre Mme Sand. C'est une protestation contre cette désastreuse indépendance qu'on a prétendu infliger à la femme, contre ces apothéoses du divorce et de l'adultère, contre cette abjuration de la soumission féminine et de la dépendance conjugale, contre cette haine de l'époux. La pensée qui domine, c'est celle de la soumission, du renoncement, de l'abaissement devant l'époux, de l'absorption de la femme par le mari. La théorie de ce livre est l'apothéose du mariage, je dirai presque du mari. Et ce langage est d'autant plus remarquable qu'il est sorti d'une âme forte et d'une bouche intelligente, tandis que les femmes qui se sont faites les tribuns de la révolte féminine n'ont eu, le plus souvent, à leur service qu'une pensée vulgaire, une âme molle, un talent dégradé.

Reste maintenant à faire la part de la critique, et cette part sera forcément, je ne dirai pas plus grande, mais plus longue. L'éloge n'a pas besoin d'être justifié, la critique doit l'être. L'éloge du livre revient en entier à la main qui l'a écrit ; la critique du livre retombe en entier sur la doctrine sous l'influence de laquelle il fut écrit.

Une chose frappe surtout en le lisant ; elle a frappé, je

crois, tous ceux qui l'ont lu, hommes du monde ou chrétiens : c'est, à travers beaucoup de noblesse, d'élévation, de pureté, quelque chose, je ne dirai pas seulement de sévère, mais de roide, d'absolu, même d'un peu sec, dans la pensée et dans la forme de la pensée. Une telle critique, du reste, appliquée à l'ouvrage d'une femme, devient, à certains égards, un éloge.

Mais d'où provient ce caractère inattendu sous une plume féminine ? à quelle doctrine, à quelles habitudes d'esprit doit-il son origine ? De ce défaut intellectuel quels inconvénients pratiques doivent résulter ? Cette question indique le but de tout notre travail.

Quand l'homme qui veut étudier ses devoirs et les comprendre se trouve réduit, pour cette tâche, à ses propres forces, ou, si l'on veut, quand il n'a d'autres lumières que celles qui passent nécessairement par son intelligence et que son intelligence doit vérifier, il est impossible qu'il n'arrive pas de deux choses l'une. Ou cet homme, placé au niveau commun, faible comme nous le sommes pour la plupart, trouvera dans son isolement, qu'il appelle sa liberté, un moyen commode d'établir la paix entre ses penchants et ses devoirs ; il se fera une morale vague, par conséquent accommodante, peu de règles précises, aucun devoir absolu, un complaisant milieu entre la licence et la loi, entre le devoir et la méconnaissance du devoir ; il se fera une vertu, de toutes la moins exigeante et la plus légère : c'est ce qui arrivera à la plupart des hommes. Ou bien au contraire il sera du petit nombre : son âme, pure et élevée, sentira le besoin de la règle ; et cette règle, forcé de la créer, non-seulement il l'exagérera, il la rendra dure et excessive, mais surtout il la fera inflexible et absolue ; il la voudra d'autant plus invariable dans son application qu'elle est plus arbitraire dans son principe : personne ne lui ayant marqué la route, il se sentira toujours prêt à dévier, et il marchera à pas comptés, avec une minutieuse exactitude, sur la ligne étroite où il se sera placé.

Et cette morale, d'autant plus absolue que son principe est plus humain, deviendra plus roide et plus absolue encore si elle est gouvernée par les doctrines, de toutes les plus accablantes pour l'homme, les doctrines qui diminuent son libre arbitre et mettent hors de son pouvoir sa vertu ou son salut. Cette roi-

deur et cette dureté sont le triste revers de la vertu protestante ; et ne nous en plaignons pas trop, car c'est par elles seules que le calvinisme comme le jansénisme peut échapper au relâchement et à l'indifférence. Cela est vrai, en France surtout. Chose singulière ! l'esprit français, de sa nature intrépide et léger, semble, par moments, se complaire à ces terreurs et à cette rigidité du fatalisme. Sorti de la droite voie, il accepte les dogmes de Calvin, il enfante le jansénisme, c'est-à-dire qu'il retourne par deux fois vers ces doctrines menaçantes de la prédestination, du salut sans les œuvres, de l'impossibilité des mérites. Le protestantisme français, aigri par les souffrances et l'exil, assombri par la vie du désert et par ces horribles guerres des Cévennes, a conservé, plus que tout autre, le caractère sombre et l'immiséricordieuse vertu que devait enfanter le dogme de Calvin. A sa morale manquent l'intelligence et la douceur ; à sa piété l'amour, la confiance, l'abandon. Vis-à-vis de ces dogmes terribles l'âme se sent toujours menacée et elle menace ; elle est tremblante et farouche en même temps, à moins cependant que le désespoir ne la pousse à une extrémité contraire, et que, lasse d'une impossible vertu, elle ne se jette dans le vice, ne serait-ce que pour se distraire et oublier. Dans la philosophie même, le fatalisme, et tout ce qui s'en approche, entraîne avec lui ce sentiment d'impitoyable terreur auquel on ne se soustrait que par le tumulte des passions et l'ivresse des plaisirs. Ici, comme partout, un excès touche à l'excès contraire : l'exagération de la vertu produit le vice, et l'on se sauve de l'exagération de la peur par une folle témérité.

C'est donc un grand mal que ces règles tout humaines et cependant absolues, que l'homme est obligé de se faire quand les règles véritables ne lui sont point données. C'est par là, à nos yeux, que ce livre pèche surtout : par la substitution d'un principe arbitraire, et par cela même exagéré, exclusif, inflexible, au principe véritable et divin, et plus humain parce qu'il est divin, c'est-à-dire plus praticable, plus approprié à toutes les circonstances, plus conciliable avec tous les besoins et tous les devoirs.

Prenons par exemple le point de départ même de ce livre.

L'Église catholique, qui a lu dans saint Paul, au sujet du mariage : « Ce sacrement est grand, je vous le dis, en Jésus-Christ

et en l'Église (*Éphes.*, V, 32) ;» l'Église catholique fait, avec saint Paul, du mariage un sacrement : et de ce principe dérive toute sa doctrine morale sur le mariage ; de ce principe dérive la loi de l'indissolubilité de l'union, inadmissible et impraticable sans lui. « Si le Fils de Dieu avait laissé le mariage dans l'ordre purement naturel, ce ne serait qu'une simple convention, plus rigoureuse, à la vérité, que toutes les autres dans son engagement, mais, après tout, qui pourrait se rompre dans les nécessités extrêmes..... Dieu même, dans l'ancienne loi, permettait aux Juifs de répudier leurs femmes..... mais dans l'Église chrétienne, c'est-à-dire depuis que Jésus-Christ a fait du mariage un sacrement, et qu'il lui en a donné la vertu, ce sacrement porte avec soi un caractère d'immutabilité. Est-il une fois reconnu valide : c'est pour toujours. Quand il s'agirait de la conservation de la vie, quand des royaumes entiers devraient périr, quand l'Église universelle serait menacée de sa ruine, et que toutes les puissances s'armeraient contre elle, ce mariage subsistera, ce mariage durera jusqu'à la mort, qui seule en peut être le terme. Voilà ce que la foi même nous enseigne. » (Bourdaloue, *Sermon sur l'état du mariage*, seconde partie.)

Du même principe dérivent encore, pour le catholique, tous les devoirs du mariage. C'est le caractère sacré et surnaturel de l'union qui en fait la force et la sainteté ; et sans entrer dans plus de détails, il n'y a qu'à lire, d'un bout à l'autre, ce sermon de Bourdaloue que nous venons de citer, et voir quel fondement il donne à toutes les obligations du mariage, à la fidélité, à la patience, à la prudence conjugales.

Or, ce point de départ manquait au livre que nous examinons. Le protestantisme a effacé le caractère sacramentel du mariage pour lui donner le simple caractère d'un contrat, et le passage de saint Paul que nous venons de citer est peut-être, dans les saintes Écritures, le seul relatif à l'union conjugale que ce livre ne rappelle point.

Et cependant on veut le mariage indissoluble. Mais, à défaut du véritable principe sur lequel s'appuie cette indissolubilité, on a recours à une longue discussion sur les textes de l'Écriture sainte, à des interprétations en partie justes et légitimes, en partie dures et forcées ; à des interprétations qui, fussent-elles toutes excellentes, ne resteraient pas moins éternellement livrées à l'arbitraire des discussions humaines, que

chaque siècle, chaque jour, chaque homme pourra contester, que le protestantisme en masse, loin de les accepter, rejette et rejettera toujours comme il les rejetait dès le temps de Luther.

Et cependant encore on veut du sérieux dans le mariage et du respect pour les devoirs qu'il impose. Mais comme on n'a pas le principe véritable de ce sérieux et de ce respect, il faut lui créer un principe; et ce principe, on le fait, comme on devait le faire nécessairement, peu justifié dans son origine, vague dans ses termes, absolu dans son application, outré dans ses conséquences. Ce sont là les inévitables caractères de toute morale que l'homme puise en lui seul.

En signalant l'erreur, honorons ce qui la rend excusable. A un excès condamnable mille fois, l'auteur de ce livre oppose un autre excès, digne de notre respect, sans doute, mais un excès encore ; à l'exagération de l'indépendance et de l'égoïsme, l'exagération, je ne dis pas de la soumission, mais du renoncement conjugal. Quand les autres ne font du mariage qu'un contrat, et un contrat qu'ils ne sont pas même tenus de respecter, l'auteur prétend faire du mariage une religion; le mariage lui semble le but presque unique, la destination nécessaire de la femme, le point de mire constant de son éducation (t. III, p. 31 et suiv.). C'est là le grand devoir, le devoir dominant et même exclusif; et ce dépouillement de soi-même, que le chrétien doit à Dieu, la femme, dans un degré inférieur, le doit au mari. Tous les autres devoirs diminuent, toutes les autres affections s'effacent ou même s'éteignent : la chrétienne cédera presque le pas à l'épouse. Tout se taira, en un mot, devant cette loi fondamentale de la vie féminine, que l'auteur appelle *l'exclusisme* conjugal.

Sous ce principe, vaguement indiqué du reste, mais continuellement rappelé, il y a une profonde erreur du protestantisme. Le schisme est terrestre de sa nature, et il fallait qu'il fît tout descendre vers la terre; qu'il rabaissât tout d'un degré; qu'il donnât aux vues et aux destinations temporelles une place plus large que le Christianisme, dans sa pureté céleste, ne l'avait faite. Pour la vie de la femme comme pour celle de l'homme, le Christianisme a toujours vu un but supérieur, qui n'admet les buts terrestres que comme des voies secondaires et détournées. Le Christianisme a toujours donné à la femme pour point de mire, non le mariage, mais le ciel, non pas le mari, mais

Dieu. Afin que cette notion fût bien comprise, afin que les devoirs secondaires, si grands qu'ils soient, ne fissent jamais oublier les devoirs principaux; afin, comme dit l'Apôtre, « que ceux qui ont des épouses soient comme s'ils n'en avaient pas, parce que la figure de ce monde passe (I *Corinth.*, 7), » le Christianisme a toujours maintenu, dans une sainteté et dans une dignité plus grandes, la virginité au-dessus du mariage. Même avant le Christianisme, l'idolâtrie, au milieu de ses impuretés et de ses désordres, s'était prise pour la sainte virginité d'un involontaire respect et d'une admiration mystique dont les témoignages sont partout. Même avant le Christianisme, et malgré l'esprit de la loi juive, tout différent parce que sa fin était différente, les derniers écrivains de l'Ancien-Testament, éclairés comme par un crépuscule de la lumière évangélique, entrevoient « le bonheur de ceux qui, innocents et purs, ne laissent après eux d'autre postérité que leurs bonnes œuvres, et auront dans le temple de Dieu la place la plus respectée (*Sapient.*, III, 13, 14; *Isaïe*, LVI, 3, 4, 5). » Le protestantisme seul a méconnu cette tradition du genre humain et de la foi; seul il a prétendu contre les paroles de l'Apôtre, contre l'exemple de toute l'antiquité, élever le mariage au-dessus de la virginité; seul il a méconnu ce qui est l'état supérieur de l'homme, ce qui le dégage véritablement de la terre, et, comme disait saint Augustin, lui donne dans la chair quelque chose qui n'est plus de la chair (*de Sancta Virginitate*, 12). »

L'auteur du livre *du Mariage*, avec ses idées d'*exclusisme* conjugal, qui font du mariage le but presque unique de la vie de la femme, devait aussi méconnaître cette tradition chrétienne. Il se rappelle cependant les paroles de l'apôtre saint Paul, si claires, si positives, où la supériorité du célibat est proclamée si ouvertement et à tant de reprises (1). Mais il est

(1) Il faut ici citer ce passage, si bien connu qu'il soit, c'est-à-dire presque tout le chapitre. « Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, IL EST AVANTAGEUX *à l'homme de ne toucher aucune femme* » (voilà le principe qui domine tout)... « *Je voudrais* que vous fussiez tous *comme moi* » (c'est-à-dire non marié); « mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière et l'autre d'une autre. — Pour ce qui est de ceux qui ne sont plus dans les liens du mariage, je leur déclare qu'il *leur est bon* de demeurer dans le même état, *comme j'y demeure moi-même*. — S'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que d'être brûlé... — Quant aux vierges, je n'ai point reçu de *commandement* du Seigneur; mais voici le *conseil* que je donne *comme étant fidèle au Seigneur par la miséricorde*

curieux de voir comment l'interprétation protestante se débat contre ces textes si multipliés et si formels, et, dans ce livre écrit par une femme, quelle querelle est faite à saint Paul. L'embarras de l'auteur est tel que, « bien qu'elle ait grande confiance aux interprétations du simple bon sens, quand il s'étaye de la prière, » en d'autres termes, bien que protestante, elle a recours à l'autorité. Ce n'est pas, il est vrai, l'autorité du Christianisme tout entier, du Christianisme de tous les pays et de tous les siècles, c'est celle « de *quelques amis pieux*, et même *d'ecclésiastiques éclairés* ; » ce n'est pas l'autorité de ce qui a été dit toujours, par tous et partout (*semper*, *ubique*, *ab omnibus*), c'est l'autorité de ce qui est dit aujourd'hui et qui changera demain, de ce qui est dit à Paris et contredit à Genève ; de ce qui est dit par quelques-uns et contesté par d'autres (*hodiè hìc*, *à quibusdam*). Aussi, « *chacun d'eux expliquait-il ce passage à sa manière*, » je le crois facilement. Mais « tous se réunissaient » (il est curieux de voir sur quel point avait lieu cette rare concordance) « dans la pensée que cette déclaration n'ôte rien à la supériorité de l'union conjugale ; » c'est-à-dire que ces mots : « Celui qui se marie ne pèche pas, mais celui qui ne se marie pas fait bien,... » signifient qu'il vaut mieux se marier que de ne pas se marier ; que ces mots : « ne cherchez pas de femme, » signifient : cherchez

qu'il m'en a faite. Je crois donc *qu'il est avantageux*, à cause des nécessités pressantes, qu'il est avantageux à l'homme de rester ainsi. — Êtes-vous lié avec une femme ? ne cherchez pas à vous délier. *N'êtes-vous point lié avec une femme ? ne cherchez pas de femme.*—Si néanmoins vous épousez une femme, vous *ne péchez pas*, et si une fille se marie, elle *ne pèche pas. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions et des maux*, et je voudrais vous les épargner.....—Je veux vous voir dégagés de soins. *Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu* ; celui qui est marié *s'occupe du soin des choses de ce monde* et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, *et ainsi il est partagé.*—La femme qui n'est pas mariée et la vierge *s'occupent du soin des choses du Seigneur*, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses de ce monde et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.—Je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous dresser un piége, *mais pour vous porter à ce qui est honorable, et vous donner ce moyen de prier Dieu sans empêchement.* — Si quelqu'un croit que ce lui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de l'âge, et qu'il juge devoir la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra, *il ne péchera pas* s'il la marie. — Mais celui qui, n'étant engagé par aucune nécessité, et qui, se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, celui-là *fait bien.* — Ainsi, celui qui marie sa fille fait bien ; mais celui qui ne la marie pas *fait encore mieux...*— La femme... sera plus heureuse si elle reste veuve, selon mon avis. Or, *je pense que j'ai aussi l'esprit de Dieu* (1 Corinth. VII, 1, 7, 8, 9, 25 — 28, 32 — 38, 40). »

une femme. Enfin on a si bien et si diversement interprété saint Paul, qu'on arrive à dire unanimement que saint Paul a menti.

Vous demandez sans doute quelle explication a pu mener à un si singulier résultat. Il y en a plusieurs : « Les uns, dit l'auteur, voyaient dans les paroles de l'Apôtre un conseil dicté par les persécutions extraordinaires de l'époque ; » comme si, à l'exception d'un seul verset, le langage de l'Apôtre n'était pas général ; comme s'il ne devait pas y avoir éternellement, comme s'il n'y avait pas toujours, pour employer les expressions de l'auteur, de ces *actes* particuliers *d'obéissance*, de ces *œuvres spéciales, de ces formes de dévouement auxquelles le mariage peut mettre obstacle;* comme s'il pouvait n'être pas éternellement vrai ce mot de l'Apôtre : « que celui qui est marié est partagé ! » ou celui-ci : « Il est avantageux à l'homme de ne point toucher une femme ! »

Aussi ceux-là étaient-ils en petit nombre. La plupart ne s'embarrassaient pas dans de telles difficultés ; et, tout simplement, sans plus de respect pour les Écritures, dont ces paroles font partie, et dont « chaque verset est une parole infaillible de Dieu » (M. de Gasparin, p. 560), « prenant en considération cet avertissement si positif de l'Apôtre : Je n'ai pas de commandement du Seigneur » (avertissement qui se réfère à la distinction si simple et si nettement indiquée ici du *commandement* et du *conseil*), » ils pensaient que ces *directions n'ont pas, au même degré que le reste des Écritures, une autorité infaillible* (p. 49) ; » plus brièvement : que saint Paul n'était pas inspiré ce jour-là. Il fallait, en effet, en venir là ; car l'alternative n'était pas possible entre l'erreur complète et la complète vérité, entre la supériorité absolue du célibat sur le mariage et la supériorité absolue du mariage sur le célibat. Si les amis pieux et éclairés de l'auteur ne se trompent pas, la Bible nous trompe. S'ils ne se trompent pas, saint Paul, dont les paroles, comme ils le disent avec une politesse quelque peu inconséquente, « sont inspirées par une âme tout imprégnée de vérité, » saint Paul est diamétralement opposé à la vérité ; saint Paul qui, dans sa simplicité, *pense avoir en lui l'esprit de Dieu* (verset 40), tombe ici dans l'esprit d'erreur. Il y a plus : saint Paul, qui *a reçu en lui la miséricorde de Dieu pour être fidèle*, saint Paul est infidèle : car il joint à un précepte faux un dangereux exemple ; et, au

lieu de rechercher le mariage pour mieux accomplir la loi de Dieu, il s'abstient personnellement du mariage, dans la pensée d'être plus libre pour les choses de Dieu.

Mais si l'inspiration a pu défaillir à saint Paul, a-t-elle donc aussi défailli à saint Jean, lorsqu'il nous montre « ceux qui sont vierges suivant l'Agneau partout où il va, achetés pour Dieu et pour les hommes comme les premiers d'entre les hommes (*Apocal.*, XIV, 4)? » A-t-elle aussi défailli à saint Mathieu (car nous n'osons faire remonter jusqu'à sa conséquence dernière la logique protestante), lorsqu'il rapporte les paroles du Sauveur (1) sur la continence et le mariage, paroles dont l'épître de saint Paul n'est autre chose que l'application et le commentaire ? Ce ne sont donc pas les paroles de saint Paul que l'on réprouve, ce sont celles du Christ ; ce n'est pas seulement l'exemple de saint Paul que l'on condamne, c'est l'exemple du Sauveur dont on condamne l'imitation, du Sauveur qui a dit : « Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. »

« Jésus fils d'une Vierge, vierge lui-même, il a pris pour son précurseur Jean-Baptiste, vierge, et pour son disciple bien-aimé saint Jean, vierge, selon toute la tradition chrétienne (Bossuet, *Élévations sur les mystères*). » C'est ainsi que le Sauveur a donné le précepte et l'exemple, et, grâce à cet exemple, le Christianisme tout entier reste comme imprégné de ce parfum de la virginité. Saint Paul n'a fait que suivre l'exemple, développer et commenter le précepte. L'Église, à son tour, n'a pas été un instant infidèle à commenter saint Paul en l'imitant. Elle ne s'est jetée, ni elle, ni aucun de ses saints, dans ces laborieuses interprétations qui effacent le texte à force de l'expliquer. L'honneur qu'elle a éternellement rendu à la sainte virginité a été pour elle le meilleur et le plus irréfragable commentaire des paroles du Christ et de l'épître aux Corinthiens. Dès les premiers jours de l'Église, des milliers de fidèles, hommes et femmes, ont commenté saint Paul, non par des explications captieuses et contradictoires, mais en cherchant avec lui dans la virginité la sainte liberté du service de Dieu. Un Ambroise, un

(1) Dicunt ei discipuli ejus : Si ita causa est hominis, cum uxore non expedit nubere. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. — Sunt enim eunuchi qui de matris utero sic nati sunt ; et sunt eunuchi qui facti sunt ab hominibus ; et sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere capiat (Math. XIX, 10-12).

Augustin, un Chrysostôme, un Grégoire de Nysse, dans ces temps où l'on veut bien reconnaître encore une certaine pureté dans le Christianisme, ont commenté saint Paul en chantant à l'envi les louanges de la sainte virginité (1). Des milliers de vierges chrétiennes, dans ces siècles héroïques, l'ont commenté par leur sang, et, fiancées à Dieu, ont préféré le martyre, je ne dirai pas au déshonneur, mais même au mariage. Et l'Eglise, lorsque des temps plus calmes le lui ont permis, en faisant du célibat une condition du sacerdoce, un précepte pour quelques-uns de ce qui était déjà un conseil pour tous, n'a fait que continuer, que développer, que réaliser davantage encore cette sainte et pure doctrine du célibat chrétien, la plus belle, la plus céleste, la plus angélique de toutes les traditions du Christianisme. Je le sais bien, ce n'est là que de la tradition ; mais de quel droit la réforme préfère-t-elle, au mépris des paroles de l'Écriture, sa tradition de quelques jours à cette tradition de dix-huit siècles? Ce n'est que de l'autorité ! mais n'est-ce pas ici à l'autorité même qu'on a recours, et ces déplorables théologiens, à qui il coûte si peu d'effacer les versets de saint Paul, ont-ils une autorité beaucoup plus grande que celle du Christianisme tout entier à partir des temps apostoliques? Ce ne sont que des exemples! mais on ne me permettra donc pas d'aimer et de respecter l'exemple du célibat de saint Paul un peu plus que l'exemple du mariage de Luther !. . . . .

. . . .

. . . .

Une réflexion me frappe en terminant. Il y a, je l'ai déjà dit, dans la pensée des écrivains que nous avons cherché à analyser, un mouvement de retour vers les premiers temps du protestantisme, vers ces temps où le zèle chrétien était plus ardent, mais aussi l'esprit de séparation anticatholique plus violent et plus absolu. Et cependant, sur bien des points on s'écarte des traditions premières et des instincts originaires de la réforme. Sur bien des points on conteste la légitimité de ses tendances ; on en ressent, on en souhaite, on en appelle d'autres.

Ainsi—le mouvement du XVI[e] siècle, on le reconnaît avec une

(1) V. Augustin, *de Sancta Virginitate* ; Ambroise, *de Virginibus* ; Grégoire Nyss., *de Virginitate* ; Tertullien, *de Pudicitia*, etc., etc.

franchise et une netteté parfaites, ce mouvement dont le pouvoir civil avait eu presque partout l'initiative, avait aussi établi presque partout la prééminence du pouvoir civil sur l'Église. Il avait fondé ces Eglises d'Etat qu'on appelle « l'avortement du protestantisme. » Et maintenant, dirigé par un sens plus chrétien, et obéissant à ce que je puis appeler l'évidence chrétienne, on veut ou la rupture absolue, ou du moins les rapports d'égalité entre l'Eglise et l'Etat. On ne veut point d'Eglise d'Etat, on ne veut point de prééminence du pouvoir civil sur la religion. On n'a pas de termes assez forts pour caractériser ce *fait brutal*, cette *inconséquence des grands hommes du XVIe siècle*. On en revient à une involontaire admiration et à des éloges inattendus pour la seule Eglise qui ne s'est *jamais laissé absorber par l'Etat*, qui lui a toujours opposé *un obstacle immortel*, et dont le chef a pu *se constituer le représentant d'une des idées essentielles du Christianisme, de l'idée même du spirituel.* —Voilà donc un point sur lequel on combat ouvertement les premières et les plus fortes tendances de la réforme.

Ainsi encore — le mouvement du XVIe siècle, et par son principe théologique, et par son caractère de servilité politique, avait doublement contribué, comme on le dit, à *fractionner* et à *nationaliser* la religion : et dans le dogme, et dans le fait, il n'avait fait que diviser et subdiviser l'unité. Et cette unité on voudrait la reconstituer aujourd'hui, ou du moins en retrouver quelque chose. Le plus simple bon sens fait comprendre que la vérité ne peut être dans la divison ; les premiers principes de la foi font sentir que l'esprit du Christianisme est un esprit d'union et de fraternité d'alliance. On travaille dans ce but ; au moyen de quelles transactions, de quelles concessions illogiques, de quels démentis donnés au principe du protestantisme, de quel voile jeté sur les plus irrémédiables dissidences ? je l'ai dit, et je n'ai pas besoin de le redire. Mais on y travaille ; on voudrait faire un ce qui sera éternellement divers, universel ce qui a toujours été national, *catholique* en un mot ce qui s'appellera toujours *protestant*, parce que *la catholicité*, on le comprend et on le dit, *est le caractère de la vérité*. — Encore un reproche adressé aux premiers réformateurs, encore un mouvement pour s'éloigner d'eux.

Sur d'autres points qui, après ceux-ci, paraîtront secondaires, il en est encore de même. N'est-ce pas de la sécheresse calvi-

niste, qui a ôté toute poésie à la religion et l'a cantonnée, abstraite et nue, dans un coin de l'intelligence humaine, au lieu de lui donner l'homme tout entier; n'est-ce pas d'elle que l'on veut parler lorsqu'on dit: «Ce n'est pas nous qui voyons la vraie et l'immuable forme de la religion dans cette dialectique aride et dans ce puritanisme abstrait qui nie si imprudemment une partie de l'homme et de la vie. Le fleuve, qui semble s'être précipité tout entier dans un canal étroit et profond, coulera vers la mer par toutes ses embouchures, et embrassera, dans le réseau d'un delta fécond, tout le terrain qu'il est destiné à baigner (M. Vinet, p. 402)?»

Et remarquons ici un aveu qu'il est précieux de recueillir. Par cette poésie même que l'on a si souvent attaquée, l'Église catholique s'allie aux sentiments patriotiques, que, sous d'autres rapports, l'esprit du Christianisme l'oblige de combattre. «La religion, dit M. Vinet, rend plus saisissable l'idée de la patrie à mesure qu'*elle est elle-même plus saisissable et plus visible*, et forme autour de la vie de l'homme de plus nombreux replis. Rien n'attache plus au sol natal que les souvenirs à la fois augustes et aimables d'un culte *épuré*. A cet égard, le Catholicisme paraît avoir *quelque avantage*. Le protestantisme en aurait beaucoup moins si son histoire n'était pas, pour la plupart des peuples qui le professent, *celle de leur affranchissement ou de leur émancipation* POLITIQUE,» (et en même temps de l'asservissement et de la nationalisation de leur foi). «Là où, par exception, le protestantisme n'a pas d'histoire, là, surtout, où le souvenir de son introduction se lie, en politique, à des souvenirs *peu glorieux* ou peu douloureux; là, s'il ne parle pas à la conscience, il ne dit rien (p. 393 et 394).»

Ainsi le protestantisme n'a su être patriotique qu'en se faisant national, c'est-à-dire qu'il ne se rattache à l'idée de patrie que là où il a fait dominer cette idée sur la religion et s'est constitué en religion toute politique. Le Catholicisme, au contraire, peut être patriotique sans être national : en d'autres termes, nulle religion n'est moins politique, nulle Eglise moins dépendante de l'Etat, nulle doctrine n'a fait plus petite la part des diversités nationales: et cependant nulle religion n'a ajouté tant de puissance et de charme à l'amour du sol natal, à la fraternité de ceux qui sont enfants d'une même cité. Le Catholicisme a agrandi, a épuré, a rendu plus touchantes les idées de

patrie, comme les idées de famille, par cela même qu'il les a dominées.

Encore un autre retour contre les tendances premières.— Parmi ces signes extérieurs qui forment la poésie de la religion, en voilà déjà un qu'on veut reprendre : on se reproche un « usage que *la réaction contre le Catholicisme a d'abord fait naître*, et qu'un sentiment vrai de notre misère morale aurait dû abolir depuis longtemps. Sans lui, dit-on, nous prierions à genoux, au lieu de conserver, en présence du Seigneur, une posture qui n'est pas celle de l'adoration et du respect (M. de Gasparin, p. 199 et 200).» — On rappelle les passages et les exemples de l'Ecriture qui condamnent cette parcimonie d'hommages envers le Seigneur. On « souffre quand on voit *le protestantisme* PRESQUE ENTIER *ne pas suivre de telles traces;* quand on le voit, seul dans la chrétienté, *seul peut-être dans le monde*, se tenir roide et droit devant le Dieu qu'il implore. On espère que le moment n'est plus éloigné où il effacera cette distinction — *je veux dire cette tache* — qui altère sa pureté (M. de Gasparin, p. 201). »

On voudrait aussi ne plus éloigner tout à fait cette loi de la mortification et du jeûne, tant de fois répétée dans les Ecritures, que le protestantisme *néglige habituellement*, et on voudrait dire avec saint Paul : « Je mortifie mon corps et je le soumets. » — « *A force de nous éloigner de Rome*, *prenons garde de nous éloigner aussi du Seigneur*, qui plaçait le jeûne à côté de la prière dans l'énumération des moyens par lesquels le démon doit être combattu. Soumettre notre corps sera toujours une de nos plus étroites obligations. Ne rien refuser à son corps, satisfaire tous ses appétits, *ce n'est pas assez pour se dire chrétien* et pour regarder en pitié les *inventions erronées* du Catholicisme. Et combien de protestants qui font consister en cette grossière liberté *une partie de leur religion* (M. de Gasparin, p. 196)! »

Et enfin, repoussant une des conséquences morales les plus directes et les plus immédiates de la réforme, on voudrait revenir à l'indissolubilité du marige. — La loi du divorce est cependant sortie l'une des premières de cette révolte protestante qui prétendait réhabiliter l'union conjugale en mariant ensemble des prêtres et des religieuses; nous devons même nous féliciter que le divorce ait prévalu plutôt que cette monstrueuse bigamie permise par Luther au landgrave de Hesse. Dans la plu-

part des pays protestants le divorce a été permis, non-seulement dans le cas d'adultère, pour lequel l'Evangile ne semble pas le défendre d'une manière aussi absolue, mais même hors du cas d'adultère, là où l'Evangile le condamne le plus hautement et le met au niveau de l'adultère lui-même. Je ne saurais trop louer le sentiment qui fait réagir contre ce legs humiliant du protestantisme primitif (voy. *du Mariage*, t. III, p. 213-345). On « *rougit* que cette question du divorce soit résolue affirmativement par l'Eglise protestante.» On juge « qu'elle y est résolue contradictoirement à l'Évangile, auquel le protestantisme a rendu sa souveraineté populaire. » On attribue cette *inconséquence*, comme tout à l'heure, à *une réaction contre le catholicisme* (p. 213). On convient que le divorce « altère, dans son immutabilité, c'est-à-dire dans son essence et dans sa base même, ce lien précieux du mariage, qui est à moitié rompu quand il est possible de le rompre. Si une telle proposition, ajoute-t-on, osait se reproduire en France, je voudrais que les protestants fussent les premiers à s'élever contre elle et qu'ils aidassent ainsi à *laver* leur communion *d'un des reproches les plus mérités qui lui soient faits* (M. de Gasparin, 215). »

Mais, en vérité, qu'est-ce donc que le protestantisme? Quel caractère attribue t-on au fait du XVI[e] siècle, contre lequel on réagit sur tant de points? «On ne croit à une religion que parce qu'on la suppose l'ouvrage de Dieu; tout est perdu si on laisse entrevoir la main de l'homme (M. Portalis, cité par M. Vinet).» Eh quoi donc? est-ce que la main de l'homme n'apparaît pas ici de toutes parts? Ce caractère de *réaction* aveugle, exagérée, contre le catholicisme, que l'on est obligé de reconnaître à l'œuvre protestante, n'est-il pas un signe de la main de l'homme? Ces reproches d'*avortement*, d'*inconséquence*, ces *taches* que l'on découvre non-seulement dans les faits individuels, mais dans les faits traditionnels et permanents du protestantisme; ces *altérations* de l'Évangile qu'on lui reproche; ces conséquences immorales dont on *rougit* et dont on sent le besoin de *se laver*, tout cela n'est-il pas exclusif de la conduite, de l'inspiration, de la protection divine? tout cela n'est-il pas naturel et humain, au point de ne pouvoir être, même dans la plus petite mesure, divin et surnaturel? Y a-t-il rien dans tout cela qui rappelle la pureté, la persévérance, la liberté du véritable apostolat? Qu'y a-t-il de commun entre le mariage de Luther

et le célibat de saint Paul? entre le *non possumus* des apôtres et les doctrines protestantes de soumission de l'Eglise à l'Etat! entre l'unité des Eglises chrétiennes (*multi unum corpus sumus*) et la diversité des Eglises protestantes, par laquelle *le corps du Christ est comme divisé*, et *le royaume* de la réforme *est partagé contre lui-même?* entre la mesure exacte de la vérité évangélique et l'inégale mesure du protestantisme, qui tantôt reste en arrière de l'Evangile et tantôt le dépasse, tantôt réagit contre l'Evangile et tantôt revient vers lui? Et enfin la main humaine n'apparaît-elle pas encore dans cette décadence avouée du protestantisme, ou, si l'on veut, des Eglises protestantes. Cet édifice, qui *craque de toutes parts*, cette institution, qui demeure *seule et désorganisée,* est-elle donc l'œuvre de la main de Dieu? et sont-ce des prophètes, des apôtres, sont-ce même des hommes amis du Seigneur que ceux dont l'œuvre, prise et reprise, replâtrée de siècle en siècle, demeure éternellement à refaire? ceux dont l'œuvre n'est, on nous l'a dit, que *le lieu d'une religion*, c'est-à-dire un vide que l'on travaille à remplir, mais que jamais l'on ne remplira?

On nous accordera au moins que, si notre Eglise mérite des reproches, ces reproches ne sont pas les mêmes. On n'accusera, certes, ni son esprit national, ni sa servilité trop grande envers les puissances: les aveux, à cet égard, sont assez complets. On n'accusera pas l'Eglise catholique d'avoir cessé un instant de fléchir le genou devant le Seigneur, d'avoir oublié un instant la sainte loi de la mortification et du jeûne ; on lui reproche, au contraire, de l'avoir exagérée.

On ne lui reprochera pas non plus, nous l'espérons, d'avoir manqué au principe de l'indissolubilité du mariage, à ce principe qu'elle a soutenu avec une si persévérante constance; qu'elle faisait valoir au moyen âge contre les passions et l'emportement des rois; qu'elle soutenait, il y a peu d'années encore, dans la cause d'une femme protestante mariée à un époux catholique. Ce principe tient d'une manière trop intime à la doctrine de l'Eglise catholique sur le sacrement du mariage, et, loin de l'avoir affaibli dans son sein, c'est l'Eglise catholique qui l'a fait entrer dans le sein de la société civile. Relevons en passant une singulière erreur historique échappée à l'auteur du livre *du Mariage* (t. III, p. 242): ce n'était pas au moyen âge, chez ces rois et ces chevaliers dont la cour de

Rome brisait les nœuds illicites pour maintenir la loi de l'indissolubilité de l'union, mais c'était bien au XVI[e] siècle, chez un Henri VIII, par exemple, qu'on voyait « se succéder, auprès du même homme, et avec le titre d'épouse, les femmes dont la beauté réveillait ses désirs sensuels, celles dont les biens, dont le nom, dont l'apparentage servaient ses vues ambitieuses (*du Mariage*, t. III, p. 242). »

Enfin on ne reproche pas non plus à l'Eglise catholique d'avoir laissé entamer par le rationalisme *les doctrines vitales* de la religion chrétienne. On ne le dit pas; mais il faut bien qu'on le reconnaisse : quand, parmi nous, dans le sein de notre Eglise, par les ministres de notre Eglise, avec la connivence ou l'approbation de notre Eglise, les dogmes de la Trinité divine, du péché originel, de l'Incarnation, de la divinité du Christ, ont-ils été contestés, comme ils l'ont été, comme ils le sont journellement dans le protestantisme, par la bouche même de ses ministres et sans la réprobation de son clergé? Ainsi l'Eglise catholique est libre en face de l'asservissement protestant, une contre la diversité protestante, fidèle contre les égarements avoués de la *réaction* protestante, *orthodoxe* (nous prenons ce mot dans le sens où le prend M. de Gasparin) contre le rationalisme protestant.

Rome a d'autres torts, dira-t-on; ce n'est pas le lieu de les discuter; il faut cependant qu'on l'avoue, ces torts prétendus ne sont pas tels du moins que Rome soit accusée par ses propres fils. Nous, du moins, nous ne sommes pas réduits à dévoiler les *taches* de notre Eglise et les *inconséquences* dogmatiques *de nos grands hommes.* Nous, du moins, ne sommes pas réduits à dire, pour excuser notre foi, qu'elle a *avorté*, qu'elle a *réagi* aveuglément et sans mesure contre une foi différente. D'autres peuvent dire que cet *édifice craque de toutes parts;* nous, du moins, ne le disons pas; il y a plus, nous demeurons paisibles, confiants, pleins d'amour sous ce toit que l'on nous montre prêt à nous écraser. (Nous parlons ici, chacun le sent, en ce qui touche l'Eglise comme en ce qui touche le protestantisme, des faits généraux, permanents, dogmatiques, non des faits individuels, abusifs, passagers). On ne nous surprendra jamais *rougissant* de notre Eglise, lui reprochant d'avoir *altéré* l'Evangile ou de n'en avoir pas suivi les traces, l'invitant à *se laver* de ses fautes, et recommandant à *notre bienheureuse foi d'être*

enfin *ce qu'elle aurait dû toujours être*. Toujours nous la confesserons pure, glorieuse, sans tâche, comme elle le dit de la Reine des vierges: *Tota sine macula*.

Rome est coupable, dit-on; mais alors reste à chercher l'Eglise pure, l'Eglise innocente, la véritable Eglise de Dieu. Si la vérité n'est pas là où se trouve la liberté du spirituel, l'unité de l'Eglise, la pureté du mariage, la fidélité aux dogmes fondamentaux du Christianisme, est-elle davantage là où le spirituel a été asservi, l'Eglise divisée, la loi du mariage altérée, les dogmes fondamentaux attaqués et à peu près effacés? On ne veut pas de Rome; veut-on davantage de Genève? Genève, l'héritière directe de la réforme, la fille aînée de Calvin, la ville sainte du protestantisme, la « ville des confesseurs et des martyrs; » Genève et son « école, fondation admirable du temps des persécutions, » Genève tombe sous le coup de l'anathème dès le jour où l'on veut être chrétien. C'est elle qui a effacé l'interprétation littérale, surnaturelle, respectueuse des saints Evangiles, qui a oublié les dogmes fondamentaux du Christianisme; c'est elle dont « l'enseignement manque au devoir de la fidélité évangélique, » qui livre au rationalisme sa foi et ses écoles; et l'on jette ce cri d'alarme: « Prenez garde aux ministres que forme Genève (M. de Gasparin, dans sa préface). » Mais s'il ne faut pas aller à Genève, où aller, sinon à Rome? Si Genève est sous le coup de l'anathème, Rome n'est-elle pas justifiée? S'il faut fuir ce rationalisme absolu qui était le fruit nécessaire du protestantisme lui-même, ne faut-il pas chercher la vérité du dogme chrétien là où elle s'est gardée de la manière incontestablement la plus invariable et la plus fidèle? Si c'est *à force de s'éloigner de Rome qu'on s'est éloigné du Seigneur*, ne faut-il pas revenir vers Rome pour revenir vers le Seigneur? Autrement la vérité, mutilée dans le protestantisme, altérée dans l'Eglise romaine, n'est pure nulle part! La pureté de la foi, l'immutabilité, la fidélité aux paroles divines, en d'autres termes la religion n'est point sur la terre! Une foi partagée, une demi-lumière, une doctrine éparpillée par tout le monde, voilà tout ce que le Rédempteur est venu apporter aux hommes! En un mot il ne demeure aucun sens admissible, aucune application sérieuse, aucune trace dans le fait de cette parole: « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Que nos paroles, du reste, si elles arrivent à ceux que nous

combattons, puissent être entendues par eux comme elles sont écrites, sans amertume. Plus nous sommes touchés à la vue de ceux qui, dans le sein de l'erreur, appuyés sur une portion de vérité et sur les heureux dons que Dieu leur a faits, luttent, sans le savoir, contre l'erreur ; plus nous paraît profonde et détestable cette erreur qui étouffe tant d'heureux dons et paralyse tant de pieux vouloirs.

Franz DE CHAMPAGNY.

SALON DE 1844.

L'exposition de peinture et de sculpture est un bienfait de Louis XVI. De triennale qu'elle était avant 1830, on l'a rendue annuelle, et il en est résulté ce à quoi l'on devait s'attendre.

Autrefois cette comparution des artistes en présence du public avait toute la solennité d'une audience devant le souverain juge. Les artistes se préparaient laborieusement. Ils avaient tout le temps nécessaire pour produire des chefs-d'œuvre; ils voulaient du moins ne laisser paraître au Louvre que des tableaux de choix. Cette foule qui se presse dans les galeries était, à leurs yeux, un tribunal en premier ressort dont la postérité, jugeant comme cour souveraine, ratifiait ordinairement les sentences; aussi le jour de l'ouverture du Salon était un grand jour.

Aujourd'hui, l'exposition étant annuelle, qu'arrive-t-il? Les artistes se préoccupent seulement de produire beaucoup sans prendre souci de bien faire. Produire beaucoup est le mot d'ordre de l'art passé à l'état d'industrie. Pour les artistes militants, et il en est parmi eux de fort recommandables, faire défaut à un Salon serait chose funeste; ils risqueraient de se laisser dépasser par leurs rivaux, et on pourrait les oublier. Ils se mettent à l'œuvre et couvrent beaucoup, beaucoup de toiles. Quelques-unes trouveront bien moyen d'arriver au Louvre en échappant aux sévérités du jury. Elles seront là exposées aux yeux des amateurs. On y remarquera du métier toujours, du talent quelquefois, plus rarement de l'art consciencieux; mais l'acheteur, le *bourgeois*, comme ils l'appellent, s'arrêtera devant tel tableau plein de coquetteries toutes à son adresse. Il ira traiter du prix chez le peintre, ou tout au moins le choisira pour donner des leçons à sa *demoiselle*. Le peintre ne demande pas autre chose. Il n'a exposé que pour cela. A ses yeux l'exposition n'est qu'un bazar, une foire annuelle de tableaux.

— D'un autre côté, nous dira-t-on, les expositions annuelles établissent entre les artistes et le public un rapport d'idées très-désirable.

— Cela est vrai également, mais ce que nous avons dit subsiste.

Si l'on voulait une preuve que la solennité des expositions s'efface, les maîtres de l'art se chargeraient de l'administrer. Ingres, Delacroix, Delaroche, Flandrin (Hippolyte), M. Léon Coignet, qui eut les honneurs du dernier Salon, Scheffer (Ary), Decamps n'ont pas daigné cette année se produire parmi la foule très-mêlée de leurs confrères.

L'absence de M. Ingres s'explique par les travaux importants qu'il exécute pour M. le duc de Luynes, au château de Dampierre, près Chevreuse. De son côté, M. Delacroix, qui est pour les *Ingristes* l'abomination de la désolation, est occupé à décorer une salle du Luxembourg.

Mais il y a longtemps que M. Ingres s'est retiré dans sa tente, c'est-à-dire dans son atelier de l'Institut. Il y expose à domicile. C'est là qu'on a vu tour à tour, dans une période de quelques années, le portrait du feu duc d'Orléans, celui de Cherubini, couronné par le génie de la musique, et la *Stratonice*, charmant morceau qui eût mérité l'honneur d'être offert à l'examen, à l'admiration de l'univers. M. Ingres est un grand artiste. Personne n'a plus que lui le haut style des compositions, la finesse du contour et un modelé vraiment exquis. Ceux-la même qui ne l'acceptent pas tout entier lui ont assigné une place entre Raphaël et Albert Durer, place belle, glorieuse et enviable assurément! On trouve toujours autour des tableaux de M. Ingres, quand il expose à l'Institut (il ignore cela peut-être), des élèves de son atelier, admirateurs à la journée, qui s'approchent du visiteur se communiquent à voix haute leurs réflexions laudatives et en appellent souvent au visiteur lui-même. Plusieurs personnes ont été victimes de ces petites manigances, faites plutôt pour dégoûter de l'enthousiasme que pour l'inspirer. Est-ce ainsi que M. Ingres pourrait vouloir se consoler de critiques qui lui ont été adressées sur le ton de réserve que son talent commande? Eh! mon Dieu, il y a près de dix ans qu'il exposa son *Saint Symphorien;* ne voudra-t-il donc jamais oublier et redevenir le peintre admiré du grand nombre, estimé de tous?

Enfin, prenons, bien qu'à regret, notre parti de l'absence des maîtres, et voyons ce que nous offre le Salon.

Le nombre des toiles de l'exposition de 1844 est double de celui de certaines années. On peut se faire une idée de ce qu'est la production en peinture par ces chiffres: 2,000 tableaux ont été refusés,

2,400 admis; total 4,400 tableaux présentés. Le jury, épouvanté de cette foule de toiles qui assiégeait les portes du Louvre, voulait, dit-on, se montrer sévère; une haute intervention est venue le fléchir. Ce serait une triste époque que la nôtre si, dans cette multitude, il ne se trouvait pas beaucoup de bons tableaux! Au contraire, les chefs-d'œuvre, les morceaux de premier ordre sont rares; mais le bon goût, le talent, pénètrent dans la milice artistique. Cela est consolant à remarquer. Nous n'en sommes plus au temps où les partisans de M. Ingres et ceux de M. Delacroix soutenaient une lutte qui menaçait de devenir aussi fameuse que certaine autre lutte littéraire; rien dans le Salon de cette année n'excitera dans le public beaucoup d'émotion; mais, disons-le, jamais salon peut-être ne compta autant de tableaux estimables.

Ce terme même n'est pas suffisant toujours; ainsi, dans le genre religieux, ce genre où tant d'artistes se lancent, où si peu réussissent, M. Chasseriau vient de produire une œuvre vraiment excellente, à laquelle de tout point revient l'honneur de l'exposition.

Élève de M. Ingres, dont il appliqua d'abord à la lettre tous les préceptes, M. Chasseriau a eu le bonheur de se séparer à temps de son maître, et de sentir qu'un moment arrive où un artiste doit, coûte que coûte, suivre sa nature et se résoudre à être lui-même. Il a mis sur sa palette ce qui manque à plusieurs de ses condisciples pour faire d'excellents tableaux : un peu de soleil, un peu de soleil pour éclairer ce crépuscule éternel auquel M. Ingres condamne tous ses élèves, et il s'en est bien trouvé. Le *Christ au jardin des Oliviers* est un pas de géant dans la voie nouvelle où le jeune peintre a eu l'heureuse inspiration de s'engager.

M. Chasseriau a bien disposé son sujet; il a rendu avec succès une des plus belles scènes de la Passion, cette scène où Jésus-Christ se sent saisi d'une tristesse mortelle et éprouve toutes les angoisses du combat qui se livre en lui-même entre l'homme et Dieu.

C'est cette nuit où le Christ, se rendant avec trois de ses disciples près du village de Gethsemani, leur dit : « Mon âme est triste jusqu'à « la mort, attendez ici et veillez avec moi. » Le demi-jour d'une nuit claire est répandu sur toute cette composition. Jésus quitte le sommet de la colline où il était allé prier, il descend tristement un chemin poudreux, rayé par les ornières et bordé d'oliviers au feuillage cendré. A ses pieds sont Pierre, Jacques et Jean; Pierre, qui doit le renier la nuit même, et Jean, son disciple bien aimé. Le Sauveur les regarde avec compassion, car il est déjà venu deux fois près d'eux,

leur a dit : « Ne pouvez-vous veiller une heure avec moi ? » et pourtant ces hommes faibles ont cédé au sommeil. Mais voici qu'on aperçoit déjà une lumière rougeâtre dans un coin du tableau. Les soldats arrivent, portant les torches; ils sont conduits par Judas Iscariote. Le Christ va réveiller une troisième fois ses disciples et leur dire : « Levez-vous! Allons! celui qui va me livrer s'approche! »

Cette scène, si profondément émouvante, a été bien comprise. L'attitude du Christ est très-bonne; les apôtres sont bien groupés; les draperies sont traitées non pas largement (il ne faut pas exiger d'uu artiste ce qui n'est pas dans sa nature), mais elles sont traitées avec soin et intelligence. La mélancolie du paysage est ici d'un grand à-propos; tout prouve que M. Chasseriau a compris son sujet avec le sentiment religieux, nous allions dire avec la poésie que ce sujet comporte.

Le modelé que M. Chasseriau a acquis dans l'atelier de son ancien maître est plein de délicatesse. Il est à regretter que l'élévation où ce tableau se trouve ne permette d'apprécier ce mérite qu'avec peine et au moyen d'une lorgnette. Il y a de couleur ce qu'il en faut, et pas davantage. La figure du Christ, cet écueil des peintres qui n'ont pas de style, est ici ce qu'elle doit être : le plus beau morceau de la toile. On voit qu'elle a été travaillée avec prédilection ; elle est vraiment divine.

M. Chasseriau est un des plus précieux espoirs de notre jeune école. C'est un artiste laborieux qui a déjà beaucoup produit, et qui marche dans une voie excellente. Il a un tempérament artistique sage ; il est studieux et consciencieux : avec cela on va loin.

Que gagne-t-on à s'abandonner aveuglément à la fantaisie? Voyez MM. Devéria frères! Qu'on ne s'étonne pas de voir ici réunis deux noms que séparait jadis une grande distance, et qu'un mérite à peu près égal met aujourd'hui sur la même ligne. M. Eug. Devéria fut un des coryphées de la révolution romantique qui eut lieu dans la peinture, il y a environ douze ans. Il produisit alors la *Naissance de Henri IV*, tableau bien composé, plein d'un sentiment original, et qui eut le rare bonheur de paraître bien en son temps. Ce tableau fit une véritable sensation, et pourtant ce n'était pas de la grande peinture. On y remarquait une cacophonie de tons criards, une bigarrure de couleurs d'assez mauvais goût : c'était tout un spécimen des défauts de l'école romantique du temps.

Plusieurs années durant, M. Eug. Devéria fut, aux yeux de beaucoup de personnes, un grand peintre; puis il s'éclipsa subitement du

premier rang, ne produisit que des tableaux de chevalet sans importance ; il descendit même jusqu'à l'aquarelle. Il cherchait, au milieu de ces travaux de courte haleine, à réformer son style. Quelque temps après il reparut à Notre-Dame-de-Lorette avec des fresques ; mais sa peinture était sans caractère. M. Devéria avait trop complétement dépouillé le vieil homme ; ses qualités s'en étaient allées avec ses défauts. Il ne fit que des religieuses roses et coquettes, des saints, des martyrs élégants et parfumés, convenables tout au plus dans une église qui ressemble quelque peu à un boudoir.

La Résurrection qu'il expose cette année n'annonce point, hélas ! le retour de son talent. C'est une œuvre digne de faire suite à ses fresques. On y trouve la même absence de caractère, la même afféterie dans les détails, le même sentiment mesquin en tout. M. Eugène Devéria était un peintre distingué. En examinant sérieusement ses productions de toutes les époques, on lui reconnaît tous les caractères d'un peintre de genre, mais d'un peintre de genre seulement. Nous pensons qu'il serait profitable pour M. Eug. Devéria d'être bien pénétré de cette vérité. Il a toutes les qualités secondaires qui le feraient briller dans une sphère où il aurait des rivaux, mais peu ou point de supérieurs.

M. Achille Devéria, son frère, avait accepté, dès l'abord, tout uniment la condition de son genre de talent. Il s'était appliqué à faire des jeunes *miss* blondes, rieuses, des jeunes gens pensifs et des enfants qui étaient de vrais anges, mais des anges mondains. Le succès de ses aquarelles (c'est la seule partie de ses œuvres dont nous entendions parler) fut prodigieux, et d'autant plus flatteur qu'il s'était établi dans la classe élégante et lettrée, parmi les femmes du monde, bien capables de sentir ce qu'il y avait de poésie et de suave beauté dans ces jeunes filles au regard brillant, mais pudique, où l'azur du ciel se reflétait sans une ombre. Cette vogue ne s'arrêta pas à la France ; nous avons vu des keepsakes anglais exclusivement illustrés d'après ces mêmes dessins, qu'on eût dit avoir été faits pour cela. Après s'être longtemps fourvoyé, après être tombé dans un genre moins élevé encore, M. Achile Devéria est monté jusqu'à la grande peinture. L'année dernière il exposa un tableau mystique ; en voici un autre : *Saint Michel ramène à Dieu deux âmes que Satan entraînait dans l'abîme* ; tel est le titre un peu prolixe de ce second tableau. M. Achille Devéria se renferme, lui, du moins, dans une donnée toute de convention, et se met ainsi à couvert de beaucoup de critiques. Mais en se plaçant même à son point de vue, on trouve que le sujet

n'est point traité avec le sentiment convenable. Et puis, de ces deux âmes qui sont personnifiées, l'une fait un petit geste boudeur, réminiscence de keepsake. — Tout cela n'est nullement pieux.

Voyez cependant, abstraction faite du sujet, comme ce dessin est mignon, sinon correct, comme ces têtes sont gracieuses ; comme il y a bien dans ce tableau tous les mérites du peintre, qui n'est pas généralement estimé ce qu'il vaut. Mais ces mérites, nous croyons que M. Achille Devéria les applique en pure perte dans une forme qui ne leur convient pas. Il est telle aquarelle qui vaut mieux que certains tableaux. Qu'il retourne à ses poétiques créations, qu'il alimente les vagues rêveries des dames de France et d'Angleterre.

Il serait difficile de dire quel est aujourd'hui le genre de M. Champmartin. M. Champmartin semble avoir oublié qu'il nous donna, voilà quelques années, de bons tableaux de sainteté. On y voyait déjà cependant poindre ces efflorescences de cinabre, ces teintes nacrées qui ont fini par tout envahir. Qu'est-ce que son tableau *le Christ au milieu des enfants?* Comment a-t-il traduit cette douce parole: *Sinite parvulos venire ad me*? Il ne s'en est nullement préoccupé. Il n'a mis dans son tableau ni style, ni dessin, rien. Tout cela est monotone, flasque, commun; c'est une toile couleur hortensia, devant laquelle on n'éprouve qu'un douloureux étonnement, car M. Champmartin fut un peintre distingué. Il avait une palette heureuse, ses empâtements étaient savants; il avait même trouvé un usage nouveau de la brosse qui lui réussissait beaucoup. Sans être jamais sorti du second rang, il avait un excellent métier. Il faisait aussi de bons portraits. Qui nous rendra M. Champmartin?

La *Conversion de Saint Paul* par M. Cottrau est aussi une chute, soit dit sans allusion à son soldat qui sort de la toile et va faire un terrible plongeon au beau milieu du salon carré. Ce tableau a pour titre *la Conversion de Saint Paul* et pourrait en avoir un tout autre. Quand M. Cottrau voudra, il l'a déjà prouvé, il fera mieux et prendra sa revanche.

Donnons à M. Norblin le tribut d'éloges que mérite un travail fait avec soin et conscience. Sa composition est bonne, quoique trop symétrique et disposée sur le plan de certaines compositions: *l'École d'Athènes* entre autres; et puis cela est froidement traité. Saint Paul n'était point un professeur au collége de France; il avait plus d'auditeurs que vous ne lui en donnez. La couleur est glaciale, les personnages manquent de mouvement. Du reste, nous sommes au Por-

tique. Voici bien dans la perspective l'Acropole, puis le Parthénon; le lieu de la scène est bien indiqué, mais il manque à M. Norblin une chose: oser.

Maintenant nous arrivons à un tour de force qui a mal réussi à son auteur. Canova, le suave, l'élégant statuaire, l'athénien Canova disait à qui voulait l'entendre qu'il était né pour être peintre; que l'engouement seul du public le faisait rester statuaire; et il n'est pas le seul qui ait ainsi dédaigné, avec plus ou moins de bonne foi, sa véritable aptitude pour s'en attribuer une qu'il n'avait pas. Nous avons vu, il y a peu d'années, à l'exposition du Louvre, une Vénus et des Amours semblables à ceux de feu Lagrenée, seulement un peu plus mauvais. C'était une masse savonneuse toute rose, étendue sur un nuage bleu tendre, avec accompagnement de colombes et de petits rubans. Boucher n'avait pas tant osé. M. Bosio, le statuaire de talent dont beaucoup d'ouvrages resteront, disait qu'il voulait montrer cela à ses amis et à ses ennemis, et que c'était sur cette toile qu'il comptait le plus pour sa gloire. Quels dégoûts ne recueillit-il pas de cet essai malencontreux! Aussi pourquoi vouloir sortir de sa nature? N'est-ce pas bien assez des amertumes qui vous attendent dans la route que vous avez constamment suivie, quand vous venez à décliner, alors que le public ingrat et exigeant vous redemande l'homme des belles années, oublie votre vieille gloire, et vous accable sans pitié de vos récentes erreurs? N'est-ce pas assez d'arriver, après une belle carrière, à éprouver les dégoûts de l'infortuné Gros?

M. Etex croit avoir du temps à perdre, de la gloire à risquer, parce qu'il est jeune. Il a exposé un *Saint Sébastien* (nous ne parlons pas de son autre tableau, qui ne mérite vraiment pas cet honneur). Au milieu du cadre est un arbre, un pommier, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Un bras roidi est lié à ce pommier et tend en diagonale vers l'angle supérieur du cadre, à droite. On aperçoit ensuite des épaules, puis partie d'une épine dorsale qui fuit; quelques mèches de cheveux font présumer une tête vue par derrière. Dans l'éloignement, à la lueur d'un crépuscule qui ne fut jamais un jour naturel (et comment demander à un sculpteur un jour naturel avec les perspectives aériennes, avec les nuances, les vapeurs qu'il faut?) une ombre s'avance: c'est sans doute la veuve Irène, qui vient recueillir le corps du martyr. Mais est-ce un tableau que nous avons devant les yeux? M. Etex a mieux à faire que de s'essayer dans un genre où l'attend toute autre chose que le succès. Chacun son métier. Cet aphorisme banal nous échappe, tant il est de circonstance. Nous sommes tous

intéressés à ce que M. Etex demeure fidèle à un art dans lequel il a fait ses preuves. Espérons qu'il s'y tiendra, et qu'en voyant combien sa tentative a été malheureuse il ne la renouvellera plus.

Nous revenons avec plaisir à un artiste qui fait sérieusement de la peinture, et qui, par là, est justiciable d'une appréciation sérieuse. M. Gigoux a fait déjà des tableaux de sainteté, mais il n'y a point trouvé les succès auxquels il est accoutumé dans un autre genre. M. Gigoux a surtout le sentiment actuel. Il expose cette année *le Baptême de Clovis*. Or, c'est une chose à remarquer, personne n'a jamais pu réussir dans les sujets tirés de l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Il y a dans cette obscurité des détails historiques, dans ces mœurs, dans cette lourde architecture, quelque chose de brut et de réfractaire que le succès semble ne pouvoir entamer. M. Ary Scheffer lui-même, au milieu de sa vogue et en employant l'action qu'il possède sur les sympathies du public, n'a pu exciter d'intérêt avec sa *Bataille de Tolbiac*.

Comment, en effet, s'intéresser à ce que fait un homme dont nous ne connaissons pas même la figure de science certaine? En présence du drame peint, il faut que tout le monde, qui voit votre principal personnage, dise tout de suite : Ah! voici César! voici François Ier! voici Louis XIV! Autrement que nous importera cet inconnu en cotte de mailles, dont nous ne pourrons savoir le nom qu'en consultant le livret? Après la Révolution, on trouva, dans des débris extraits de l'abbaye royale de Saint-Denis, deux statues, si l'on peut appeler ainsi deux longues draperies étroites, sans aucune forme de corps, et surmontées d'une tête. C'était un homme et une femme; chacun portait la couronne royale. La sculpture, d'une époque barbare, semblait appartenir au XIIe siècle. Quelqu'un eut l'idée de dire : Voilà Clovis et voilà Clotilde! Notre seule certitude, nous allions dire notre incertitude, se fonde sur un monument postérieur de sept cents ans à la mort du chef frank, et taillé à une époque où l'on n'avait plus que nous ni monuments ni traditions, et où l'on avait moins que nous l'art de les interpréter. Quelle idée pourrons-nous donc avoir de la figure de Clovis?

M. Gigoux a senti cette lacune, et il l'a comblée, vaille que vaille. Le programme du tableau à faire portait : Saint Remi, évêque de Reims, dit à Clovis : « Courbe la tête, fier Sicambre; adore ce que tu « as brisé et brise ce que tu as adoré. » Soit un évêque en costume du Bas-Empire, un baptistère d'architecture très-gauloise, de lourdes arcades en plein cintre avec bordure en zigzag. Donnons maintenant

à Clovis une barbe rousse, puisque cela est de convention; mettons sur sa tête un bandeau au lieu d'une couronne, à son côté un large glaive à deux tranchants, *et voilà!*

Ce sujet avait été traité avant M. Gigoux, à la fin du XVIIIe siècle, par Brenet et quelques autres mauvais peintres prédécesseurs de Vien. Agissant, eux aussi, à tâtons, ils avaient fait une œuvre négative sous le rapport du talent et du sujet. M. Gigoux a fait une œuvre forcément négative sous le rapport du sujet, et son talent, il l'y a mis en pure perte. On aura beau faire, on ne pourra jamais bâtir un tableau sur un sujet dont les personnages n'ont pas de figure. L'obscurité des époques est la plus profonde de toutes, et ce qui est obscur n'est pas du ressort de la peinture. M. Gigoux a satisfait à une commande du ministre de l'intérieur, c'est très-bien; mais *le Baptême de Clovis* est une page qui ne compte pas pour sa gloire.

Il existe beaucoup de figures de saint Louis, léguées par un âge qui était déjà bien en dehors de la barbarie. Aussi M. Signol ne risquait point de s'égarer. Il a fait son portrait sur preuves authentiques, en y mettant sa manière un peu effacée, un peu ascétique et mystique; mais il a bien traduit cette figure du grand homme et du grand roi qui savait, selon l'expression de M. Michaud, « *mettre la modération dans la grandeur.* »

Nous arrivons au tableau de M. Lécurieux. M. Lécurieux est encore un de ces peintres qui méritent qu'on les traite avec déférence. Nous lui soumettons une seule objection. Quand saint Bernard partit, avec ses deux frères et douze moines, pour se retirer dans l'affreux désert de l'*Absynthe,* sur les bords de l'Aube, désert jusque-là seulement fréquenté par les voleurs et les assassins, il ne partit point avec un plan d'église. Dans la *Vallée de l'Absynthe*, qu'il devait d'abord, comme le dit son histoire, défricher de ses propres mains, il n'y avait alors qu'une petite maison ou plutôt un ermitage suffisant pour les solitaires. On ne vit s'élever l'église que beaucoup plus tard, quand l'influence personnelle de saint Bernard, son renom de piété eurent attiré l'attention et les offrandes des grands sur la naissante abbaye de Clairvaux. Jusque-là, les peintres, d'accord avec l'histoire, nous représentent le saint priant, agenouillé sur le roc, devant une croix d'osier fichée en terre. A cette inexactitude historique près, nous ne voyons dans le tableau de M. Lécurieux qu'une œuvre estimable.

Dès l'année dernière, une femme s'est lancée dans le genre de la peinture religieuse. Madame Calamatta pourra profiter des conseils de son mari, le premier peut-être de nos graveurs. Mais il serait temps

qu'elle se préoccupât un peu du réel. L'étude de Raphaël, qu'elle poursuit avec une persévérance qui a le tort d'être trop soutenue, lui sera profitable dès qu'elle voudra faire de la peinture *personnelle*, et non pas, comme aujourd'hui, des tableaux d'après des tableaux. *Eudore et Cymodocée, la Sainte Famille* ne peuvent être regardés que comme des cartons. Nous attendons M[me] Calamatta à une épreuve plus décisive.

Après les peintres dont nous venons de parler, et qui traitent en général la peinture religieuse avec un sentiment austère et dans un style soutenu, nous venons à une série d'artistes qui, en s'appliquant au même genre, y apportent plus de fougue, d'individualité. Le premier que nous rencontrons est M. Muller, et cette rencontre nous embarrasse fort. M. Muller, en effet, a une couleur agréable. Il tient ce que promettaient les *Festins d'Héliogabale* de l'année dernière; mais il n'est point naturellement peintre de sujets religieux. Son *Entrée du Christ à Jérusalem* ne donne point l'idée d'une des plus imposantes scènes de la Passion. De plus, toutes les parties de son tableau sont loin, tant s'en faut, d'être également bonnes. Le Christ, les personnages qui l'entourent, ceux du premier plan, les hommes qui enlèvent les portes de la ville : voilà tout ce qu'il y a dans sa composition; le reste n'existe pas. Ce sont des masses très-confuses, des perspectives mal à leur place. Enfin, et ceci s'applique aux meilleures parties de l'œuvre, le coloris de M. Muller, tout chatoyant, tout flatteur qu'il paraît, n'est pas de très-bon aloi ; ses figures manquent absolument de caractère. Peut-être le jeune peintre se complétera-t-il un jour. Il est en première ligne dans le pastel, et rappelle Latour et Vanloo, dont il ne doit pas, qu'il y prenne garde! emprunter toujours la palette. Mais en se modifiant il ne perdra pas de vue l'exemple de M. Eugène Devéria. On ne touche pas impunément à ce qui fait l'essence même d'un peintre. Souvent, en perdant ses défauts, on perd aussi ses qualités. Plutôt que de nous exposer à semblable chose pour ce qui regarde M. Muller, ce qui serait très-regrettable, prenons-le pour ce qu'il est, pour un peintre de grande promesse; mais conseillons-lui de retourner à son genre ordinaire : il n'a ni le style ni le sentiment de la peinture religieuse.

Il en est de même de M. Saint-Evre. M. Saint-Evre, qui, depuis longtemps, n'a plus à chercher son genre, faisait autrefois d'assez heureuses excursions dans le domaine de la fantaisie; que n'y est-il resté, et que signifie ce *Jésus enfant parmi les docteurs?* Voilà des tons couleur de brique qui ne peuvent passer quand on a le dessin lâché, la touche

un peu vagabonde de M. Saint-Evre. Il fut un temps où M. Saint-Evre avait du talent, en a-t-il toujours?

Pendant que nous en sommes aux profanes entrés clandestinement dans le temple, en voici trois que nous ne devons pas oublier : profanes est bien le mot, puisqu'il s'agit de MM. Dubufe père et fils, et de M. Lépaulle! Mon Dieu, oui! ces messieurs aussi se lancent dans le genre religieux. M. Lépaulle a eu déjà des chapelles à décorer; MM. Dubufe en auront sans nul doute, ils nous promettent de si jolies saintes! Voici de M. Dubufe le père une Vierge qui a l'air furieusement coquet; elle tient devant soi un marmot qui ressemble fort à l'héritier d'un agent de change; la peau de son cou forme un pli bien provoquant, je crois même qu'elle a des grains de beauté! Ses doigts sont effilés, ses ongles roses, longs et faits avec soin; ses cheveux, artistement nattés, feraient honneur à Normandin. Eh! mon Dieu, c'est tout simple, ce n'est que le portrait flatté d'une jolie femme de la clientèle de M. Dubufe; le peintre l'a parée en vierge Marie, et voilà tout.

M. Edouard Dubufe, lui, a peut-être quelque chose de plus élevé dans le style, mais il a tout à apprendre! Son dessin n'est pas encore formé, sa couleur est indécise; enfin il a, de famille, ce sentiment charnel qui est déplacé dans les sujets religieux.

Quant à M. Lépaulle, c'est un peintre agréable, *fashionable* surtout, même quand il décore des chapelles. Ses peintures produisent dans une église, sous de sombres voûtes gothiques, le même effet que les violons et les chanteurs de théâtre dans les chants sacrés. Peintre du Jockey's-club, dont il a placé tous les membres dans un tableau devenu classique, M. Lépaulle règne dans le champ de la *fashion*, mais il a plus d'une corde à son arc. S'il fait à ravir les portraits en buste ou en pied des chevaux pur sang, des lévriers de race, il réussit également aux jolies femmes, aux actrices, aux bayadères : c'est dans cette spécialité même qu'il a trouvé ses plus grands succès. Il possède une palette très-riche, nous en convenons; il sait faire étinceler les diamants en rivière, velouter le regard d'une cantatrice, lustrer la moustache et la barbe d'un dandy; tout ce qui est monde, *sport*, vie extérieure, lui va à ravir. Est-ce qu'il n'y a pas en cela argent et vogue, sinon renommée? La *Résurrection du Christ* de M. Lépaulle est hors du domaine de la critique sérieuse, c'est un pas de clerc du peintre; nous gagerions qu'il s'en mord déjà les doigts. Ce tableau ne lui a pas été commandé, et nous croyons qu'il aurait tort de compter sur un *sportmann* pour le lui acheter.

Arrivons maintenant aux tableaux historiques.

En passant sur la *Bataille d'Ascalon*, toile destinée aux galeries de Versailles, nous remarquons une fois de plus que toutes les batailles se ressemblent fatalement en peinture. Le genre bataille ne comporte pas, à notre avis, des personnages de grande dimension ; disons toute notre pensée : un tableau de bataille ne peut pas être un tableau d'histoire. Que voyons-nous dans les tableaux des peintres qui ont voulu aller contre cette vérité ? Deux grands hommes et deux grands chevaux qui sont aux prises ; puis, entre les jambes des chevaux, une mêlée confuse et de la fumée, de la fumée surtout ! Dans les sujets modernes, ce sont Napoléon, la redingote grise, le mameluck sacramentel, et un grognard qui salue : lithographie de vingt pieds de haut ! Que font les vrais peintres de bataille : Salvator, Bourguignon, Palamède, Parrocel, Decamps ? Une mêlée générale, où des personnages ordinairement grands comme le doigt se prennent corps à corps, se tirent des coups de carabine à brûle-pourpoint, ou se sabrent de tout leur cœur, et ils mettent à cela le titre qui leur passe par la tête ; un titre n'est pas même nécessaire. Depuis qu'on a voulu introduire le genre bataille dans la grande peinture, on patauge, on n'est pas même, tant s'en faut, à la hauteur des *Batailles d'Alexandre* du vieux Charles Le Brun.

Ceci dit nous dispense d'examiner le tableau de M. Larivière. Une œuvre tout à fait hors ligne pourrait nous faire sortir de notre réserve ; mais telle n'est pas l'œuvre de M. Larivière.

Nous passerions absolument sous silence le tableau de M. Debay, s'il ne s'y rencontrait pas une erreur qui pourra choquer beaucoup de monde comme elle nous a choqué. Sur le premier plan de son tableau, la *Bataille de Dreux*, nous voyons un pennon de couleur violette avec une croix d'argent. Remarquons ici que les pennons, qui étaient une reproduction exacte des écussons, ne furent jamais de couleur violette ; cette couleur n'est pas héraldique. Cette erreur, dans laquelle ne tomberaient jamais les artistes lettrés de l'école de Dusseldorf, a de l'importance, si l'on fait attention qu'elle doit être exposée aux regards de plusieurs générations. N'est-ce pas le cas de remarquer ici que toutes les sciences se tiennent, et qu'il est impossible d'occuper une place distinguée dans l'une d'elles, en restant étranger aux autres ? Cela est vrai en littérature, cela est vrai en peinture, cela est vrai en tout.

M. Gallait est un jeune peintre qui commence à attirer l'attention. De ce qu'il a mis au Salon, la toile qui a pour titre *Malheur* est celle

devant laquelle on s'arrête le plus volontiers. Une pauvre femme en haillons, avec deux enfants sur les bras, s'approche d'une petite madone placée dans une niche; elle la regarde et pleure. Son regard semble dire: « Vous voyez tout ce que je souffre depuis bien long- « temps, ô Vierge; ayez enfin pitié! » On pourrait reprocher quelque chose au bras gauche de la femme. L'abaissement de l'épaule qui la supporte ne nous semble pas suffisamment expliqué par le poids d'un enfant. Mais, en somme, ce tableau est bien fait. Il arrête, il émeut, et, ce qui vaut mieux, il doit inspirer aux heureux de salutaires pensées.

Celui qui fait pendant, et a pour titre *Bonheur*, est traité dans un sentiment moins vrai et plus vulgaire.

Peintre de l'école coloriste, M. Baron rappelle, à beaucoup d'égards, Camille Roqueplan, absent cette année de l'exposition. Il a cherché parmi les vieux artistes d'Italie; il a choisi le Giorgion, et il l'a peint au moment où ce grand artiste fait le portrait de Gaston de Foix, duc de Nemours. Giorgione Barbarelli était bien cet homme aux cheveux crépus, au teint olivâtre, aux traits durs, vêtu avec une magnifique négligence. Le coup de pinceau qu'il va donner est sans doute d'une grande importance; car ses élèves, mêlés aux pages du seigneur, sont là qui suivent la main du maître avec anxiété. Gaston est à demi couché sur des coussins; sa femme et son enfant s'avancent sur le premier plan. Ce tableau de chevalet plaît beaucoup. M. Baron a un coloris franc; il a du *chic*; sa manière est libre; il ne termine pas avec trop de soin. Il met tout de suite et du premier jet ce qu'il faut, et, encore un coup, il plaît.

Constatons l'heureux début d'un nouveau peintre. M. de Lemud s'exerçait depuis longtemps dans la lithographie. Parmi les planches qu'il a exécutées et qui sont de vrais tableaux, on remarquait *Maître Wolframb, la Translation des cendres de Napoléon* et *Hélène Adelsfreit*.

Tous ces sujets étaient traités d'un style quelque peu étrange, et avaient une saveur allemande de la rive gauche du Rhin; mais ils étaient aussi artistiques qu'extrêmement originaux. Tout ce que M. de Lemud a fait ainsi est bien à lui. Aujourd'hui il pense, et nous croyons qu'il a raison, il pense avoir à exprimer des choses qui sont à la hauteur de la peinture. Son tableau *les Hirondelles*, bien qu'empreint d'un sentiment poétique, n'est pas suffisant pour que nous puissions porter un jugement en connaissance de cause sur l'avenir promis à cet artiste; car enfin il n'y a dans son tableau qu'une tête qui regarde d'un œil attendri et interrogateur les hirondelles qui viennent de son

pays; mais nous pensons que M. de Lemud pourra se faire une place à part dans la peinture de fantaisie.

Voyez maintenant ce petit tableau; vous avez tout de suite reconnu M. Diaz. Quel fougue! quel surprenant coloris et quel diable au corps! Mais aussi comme tout cela est jeté et fait en *à-peu-près!* C'est une orgie de couleurs qui captive le regard plus qu'elle ne s'empare de la pensée. Pourtant restons ici et regardons d'un peu loin. Les groupes se forment, les personnages se détachent, les figures commencent à nous sourire. Cette toile à peine couverte, ces gazons qui nous semblent faits au couteau et en profitant du grain de la toile, ressortent maintenant avec leur toison roussâtre. Les arbres prennent de la flexibilité, les feuillages deviennent légers; et puis quelle entente de l'ombre et de la lumière! Voilà les Bohémiens qui s'engagent dans le ravin. Quels haillons et quel luxe! Ils marchent, ils défilent, nous croyons les voir s'agiter; nous sommes tout à fait dupes de nos yeux. Nous avons dit le mot: M. Diaz nous dupe. Il a une magie à lui ; mais si vous résistez au charme, si vous examinez froidement, si vous vous raidissez, tout est dit. Le tableau magique, la féerie disparaissent; vous n'avez plus devant vous qu'une ébauche bonne à décorer un dessus de porte. M. Diaz ne changera pas, et personne n'oserait le lui conseiller. En arrêtant son dessin, en se contenant de toute manière, il perdrait les effets surprenants qu'il obtient. Il faut l'accepter comme il est, comme le peintre des beaux rêves, des illusions dorées, et voilà tout.

Ce qui, en faisant l'éloge de M. Diaz, explique le pourquoi de sa manière, c'est que, d'abord peintre d'attributs, il n'a pas reçu les sévères principes de l'école. Nous croyons du reste que ç'a été un bonheur; cela eût comprimé peut-être sa nature, l'eût empêché d'être ce qu'il est, c'est-à-dire un peintre très-remarquable.

Sans exciter nulle illusion, sans nous entraîner au-dessus, au-delà du monde réel, M. Leleux nous arrête et nous intéresse. Son premier tableau remarquable fut, si nous avons bonne mémoire, la *Korolle*, danse bretonne. C'était pris sur le fait. La *korolle* serpentait sur la lande au terrain crayeux. Perché sur une tonne, le joueur du *biniou* faisait sauter, mal en mesure, ces lourdes guirlandes de paysans et de paysannes, aux figures sérieuses et presque lugubres. Tel est le caractère des naturels de cette province, où l'allégresse se traduit seulement par l'agitation du corps. Quand un Breton est content, il ne rit pas, il saute. Cette fois, M. Leleux a porté ses excursions loin des landes du Finistère. Il s'est arrêté dans un bas chemin qui

coupe à pic une montagne de la Navarre, et nous a rendu, avec la plus grande vérité, des cantonniers qui ont suspendu leurs travaux et dorment. Les amateurs qui s'arrêtent devant ce tableau (ce ne sont point en général ceux qui admirent M. Biard) sont attirés par un grand sentiment de vérité, de sincérité, si nous l'osons dire, dont cette peinture est empreinte. On reste à la regarder et on ne regrette pas son temps. M. Leleux est un de nos meilleurs peintres de nature réelle. Il a fait de grands progrès depuis *la Korolle*. Son frère, M. Armand Leleux, le suit à quelque distance. Il a gagné du terrain ; il ne risque point de s'égarer en marchant sur la route que son aîné lui a tracée.

M. Horace Vernet voyage beaucoup et peint davantage. Ses voyages nous valent presque un tableau par étape. Il a exploité bien des genres. Sous la Restauration, c'était le grand homme et le grognard. Il s'était fait un monopole de ces sujets ; il y revient encore de temps en temps. Après, ce fut le tour des Grecs, puis vinrent les chasseurs d'Afrique et les Bédouins ; maintenant voilà les Russes. Nous parlions tout à l'heure d'un tableau par étape : voyez ! Cet officier emporté dans les brumes par le galop de trois chevaux que mène un mougick, c'est M. Horace Vernet lui-même : M. Horace Vernet est officier d'état-major en même temps que peintre. Mais, dans ce petit tableau, meilleur encore que le *Voyage dans le désert*, que voyons-nous autre chose que d'assez vulgaire, qu'une halte dans la médiocrité où le peintre est arrivé et reste depuis si longtemps? Tout est dit à l'égard de M. Horace Vernet. Il a son public à lui, et sa réputation, nous le croyons, n'a plus de vicissitudes à craindre.

Malheureusement des artistes, séduits par sa vogue, par la franchise tout unie de sa manière, par la facilité avec laquelle ses intentions sont comprises des intelligences les plus vulgaires, se mettent à sa suite et cherchent à le reproduire. M. Schopin a tout adopté de M. Vernet, sauf ses qualités. Il n'a pas cette touche indépendante, *ce chic* qui est presque tout le talent de M. Horace Vernet. M. Schopin est coquet et en même temps commun. Il a fait un *Don Quichotte*, tableau où le sentiment du lieu et le sentiment du personnage sont également absents. Nous croyons qu'il fera bien de continuer à traduire *Manon Lescaut*, *les Mystères de Paris* ou même *les Mystères de Londres*.

Trois peintres nous restent à examiner pour terminer la série des tableaux de genre : ce sont MM. Jules Dehaussy, Colin et Gosse. M. Jules Dehaussy a exposé un petit tableau *l'Aumône*, travaillé avec

soin, mais qui rappelle un peu trop les Flamands, et en particulier Gaspard Netscher. Pourtant le sujet est traité dans un joli style. Ce tableau est bien peint et bien composé. Des travaux aussi sages et aussi consciencieux méritent d'être appréciés.

Le duc de Nevers allant visiter Adam Billaut (cet Adam Billaut qui nous est connu sous le nom de Maître Adam le chansonnier) fait le sujet d'un tableau digne d'être remarqué. La femme de Maître Adam, en introduisant le seigneur auprès de son mari, plus occupé de ses vers que de son rabot, lui dit : « Voyez, monseigneur, à quoi mon « paresseux de mari s'amuse, au lieu de travailler. » Madame Billaut est une matrone encore fort accorte, qui a vraiment raison, bien qu'on ne puisse donner tort à Maître Adam. Nous préférons ce tableau de M. Gosse à celui qui représente *Louis XI aux pieds de saint François de Sales*. M. Gosse rend bien les scènes anecdotiques de l'histoire; nous croyons qu'il fera bien de s'attacher à ce genre.

M. Colin fait aussi des tableaux agréables, mais dans un ordre d'idées différent. Évidemment, on ne peut s'y tromper, nous ne parlons pas de ses tableaux de grand style, de ses *Résurrections*, de sa *Découverte du Nouveau-Monde*, etc. Comme le public, nous les laissons pour ne nous attacher qu'à trois sujets de petite dimension : *le Printemps, l'Été, l'Automme*, qui sont peints avec grâce et avec une grande fraîcheur de coloris. C'est joli, c'est modestement coquet ; c'est un peu commun, mais c'est naïf et suave.

Après nous être occupé de vrais tableaux, il nous reste à nous occuper d'un tableau qui n'en est pas un, bien qu'il ait tous les honneurs du Salon : c'est *la Fédération de* 1790. Là figurent tous les personnages infortunés, criminels ou simplement lâches du grand drame révolutionnaire. A peine pouvons-nous apercevoir (car ils n'ont pas plus d'importance que le moindre de ces innombrables soldats) Louis XVI, Lafayette et l'évêque d'Autun officiant sur l'autel de la patrie. Nous nous demandons : Ceci est-il un tableau d'histoire? Non évidemment, car où est l'action ? Est-ce donc un paysage ? Pas tout à fait; car voici des personnages qui ont l'air de faire quelque chose. Mais à quoi donc sert ce ciel qui occupe les trois quarts de la toile? Il sert du moins à indiquer à quel genre de peinture appartient celle que nous avons sous les yeux : c'est un panorama. Ce n'est pas, comme dans les tableaux ordinaires, la réalité traduite, interprêtée; c'est la réalité même, et voici une vue à vol d'oiseau du Champ-de-Mars pendant la journée du 14 juillet 1790.

Un peintre anglais, Martins, a fait des tableaux beaucoup moins

grands que la toile de M. Couder et qui cependant représentent d'immenses étendues. C'est Babylone, c'est Ninive, toutes deux réduites en cendres, ce sont des millions d'hommes près d'être engloutis dans la terre qui s'entrouvre au-dessous des deux coupables cités. Tout le secret de Martins était dans sa manière d'éclairer certaines parties du tableau et de plonger les autres dans une ombre qui laissait deviner l'immensité. M. Couder n'a pas pu ou n'a pas voulu employer cette *ficelle;* il a aligné ses légions, il a dressé ses balustrades en sapin, il a fait flotter les draperies et les festons officiels; aussi sa toile n'est pas un tableau.

Cependant les petites figures accessoires sont très-joliment peintes; les costumes sont traités avec goût. Il y a une multitude immense: une journée ne suffirait pas pour la compter; néanmoins chaque personnage est bien distinct, chacun a même sa physionomie. Nous nous sommes laissé dire, il est vrai, que M. Couder avait donné ici, comme dans presque toutes ses œuvres commandées, une très-grande part à la collaboration, qu'il avait un faiseur bien connu. Dans les ateliers on allait nous disant que cela était de notoriété publique. On nous engageait à voir dans la galerie du Luxembourg un Adam et Eve, et à dire après s'il était possible qu'un peintre qui travaillait ainsi à sa plus belle époque pût faire les jolies petites figurines du Champ-de-Mars dans sa vieillesse.

Ainsi donc on fait maintenant de la peinture par entreprise. Avions-nous tort de dire que l'industrie est en progrès?

Nous sommes habitués à rencontrer M. Alfred de Dreux dans le genre *sport.* D'où vient que nous le trouvons ailleurs aujourd'hui? Ce ne sont point cette fois de fringants jockeys, ni de belles dames en calèche découverte, ni des *sportsmen* en habit écarlate, ni des piqueurs, ni toutes ces élégances de la vie fashionable, du *high-life* comme disent les Anglais. Maintenant voici un champ de bataille, voici des cadavres déjà dépouillés, des éclats de cuirasses, des tronçons d'obus. Parmi les morts, il y avait un pauvre cheval atteint de plusieurs coup de feu. On l'a dépouillé, lui aussi, de sa selle et de sa bride; mais il s'est relevé pour retomber peut-être un peu plus loin, et il marche en chancelant, les naseaux ouverts du côté où l'armée fait sa retraite. Il cherche son rang dans l'escadron des cuirassiers; car, pour ce brave animal, associé à la vie militaire, là où est le drapeau, là est la patrie. Il craint de rester seul dans ce désert ensanglanté. Il y a tout un ordre d'idées, toute une gamme d'émotions dans ce simple sujet, qui rappelle *le Cheval du trompette* de M. Horace Vernet.

Le *sport* est dans nos mœurs; il y fut de tout temps. Seulement autrefois il avait quelque chose de plus noble. Dans le moyen âge et jusqu'à la mort de Henri II, ce furent les tournois; après, vinrent les carrousels; l'écuyer Laguerinière, sous Louis XV, en enseignait encore les règles, qui furent mises en pratique, jusqu'à la Révolution, par les jeunes gens qui fréquentaient les académies. Le *sport* ou du moins la chose que ce mot exprime faisait autrefois partie de l'éducation. Il est assez naturel alors que ce genre ait sa place au Salon.

M. Jadin, à qui nous consacrerons, comme au représentant du genre, quelques pages de cet article, M. Jadin a pris une partie de l'existence des *sportsmen*. Depuis longtemps le titre de peintre des chasses de M. le duc d'Orléans lui était acquis. Personne ne fait comme lui les différentes races de chiens courants, chiens de l'Anjou, lévriers, barbets ou terriers; personne ne rend comme lui les têtes pleines d'intelligence et de bonhomie de ces utiles et agréables quadrupèdes.

Mais, de plus, M. Jadin est le restaurateur du genre. Depuis Carle Vernet, la vénerie n'avait pas eu de peintre, et encore Carle Vernet ne s'était pas occupé de vénerie sous un point de vue spécial. Tout dans ses compositions n'était que l'occasion des chevaux. Pourtant, au XVIIIe siècle, beaucoup de peintres, parmi lesquels Oudry se distingua, firent avec succès de la peinture de chasse. La fréquentation des gens de lettres donna à M. Jadin l'idée de la faire revivre. M. Alexandre Dumas le rapprocha de M. le duc d'Orléans. Les chenils de Meudon furent ouverts à l'artiste, et il suivit les chasses à Compiègne, à Chantilly, à Fontainebleau. Le succès avec lequel il rendit ce qu'il avait vu l'encouragea. Ce fut un bien pour lui et pour les amateurs des arts. Les sujets qu'il traite ordinairement sont une décoration nécessaire pour certains panneaux.

Voici d'abord deux portraits : ce sont *Ralph* et *Zeph*, lévriers à l'entraînement. Ces deux intéressants animaux, à la physionomie intelligente, sont dans un âge tendre, comme le prouvent leurs yeux encore peu ouverts et leurs grosses pattes armées de griffes fines et courtes. Il y a école d'entraînement pour les lévriers, et c'est naturel. Comme les chevaux de course, ils auront aussi à faire preuve d'agilité, mais le but sera un pauvre lièvre. Ils l'atteindront en quelques enjambées, le happeront bel et bien, et le rapporteront au chasseur sans le gâter, sans le mettre à mort, à moins qu'en faisant trop le mauvais il ne les oblige à serrer la gueule. Une semblable scène est traduite d'une manière charmante sur une des toiles longues ex-

posées par M. Jadin et destinées sans doute à l'ornement de la salle à manger de M. le comte de Greffulhe.

Voici maintenant toute une galerie de portraits. Ce sont les chiens de M. de Greffulhe peints *ad vivum*. Ils sortent du chenil, et les voici, dans la grande avenue, aspirant les *fumées* à tous les points de l'horizon. Un lapereau leur part entre les pattes, mais c'est à peine si l'un d'eux daigne se retourner pour regarder avec dédain s'échapper une semblable proie. Il sait d'ailleurs quel châtiment sévère l'attendrait s'il ne se contenait pas! A côté de cette toile, voici le *Débuché d'une harde de sangliers* (le livret dit à tort *horde*). C'est une scène d'intérieur de forêt. La harde, père et mère en tête, s'enfuit devant les piqueurs et les limiers ; les marcassins suivent à grand renfort de coups de jarret ; mais bientôt on va laisser toute cette sauvage famille pour ne poursuivre que le vieux sanglier. Alors la scène changera. Tous ces chiens qui s'élancent avec tant d'ardeur sur la voie feront cercle autour du vieux solitaire, et n'oseront approcher qu'à distance respectueuse de son groin flamboyant et de ses boutoirs aiguisés et cambrés comme des poignards turcs.

Et voyez! ce dernier acte du drame est retracé par M. Jadin. Voici un *Hallali dans la forêt de Fontainebleau*. Comme ce vieux sanglier est terrible ! Quelles éclaircies il a faites dans les rangs ennemis! La forêt est un vrai champ de bataille. Voici de pauvres chiens qui gisent sur le côté, les entrailles hors du ventre, ou avec une patte cassée d'un coup de boutoir ; les autres ont été foulés aux pieds de l'impétueux animal et sont broyés à demi. Enfin ce qui reste debout serre la queue et se contente d'aboyer en chœur sur un ton lamentable. Mais la bête est dangereuse même pour les hommes. Voyez ce vieux *ragot*, qu'on nous permette ce terme spécial. Il ne peut plus fuir, l'haleine lui manque. Déjà les piqueurs saisissent leur trompe et s'apprêtent à sonner *la mort*. Il ne veut pas du moins mourir sans vengeance. D'un bond furieux il s'élance sur un des chasseurs (le prince de Wagram); mais il n'atteint que son cheval auquel il porte de rudes atteintes. Il faut mettre fin au drame. Voici le cavalier qui prend sa carabine. Il va lui envoyer une balle ramée qui l'abattra.

La vénerie peut devenir un filon assez précieux à exploiter pour l'art. Que n'y joint-on aussi la fauconnerie? Cette chasse, qui a quelque de chose de plus relevé, de plus élégant, est redevenue en faveur en Angleterre et dans les Flandres. Une solennité de ce genre a eu lieu dernièrement au Loo, résidence du roi des Pays-Bas. Elle était très-brillante. Que n'y étiez-vous, M. Jadin! Edwin Landscer, votre confrère

de l'autre côté du détroit, fait des tableaux de fauconnerie qui sont charmants.

Les portraits ne sont point un genre secondaire ; les grands maîtres seuls y ont excellé. Les meilleurs portraits sont de Raphaël, Rubens, Van Dyck, Titien, Tintoret ; jamais des peintres spéciaux n'y ont tenu le premier rang. Le portrait est la pierre de touche des grands maîtres.

En effet, peut-être est-il plus difficile de léguer à la postérité une physionomie bien complète que de laisser un bon tableau d'histoire. Dans le premier cas, c'est une âme que vous avez à traduire avec le pinceau ; dans le second, c'est une scène, et la disposition, les accessoires, le drame vous viennent en aide.

Et combien ce genre est important! C'est le personnel de l'histoire que nous lèguent les bons peintres, aussi utiles que les historiens, et plus explicites ; vous saurez mieux votre François Ier devant le portrait peint par le Titien, et votre Charles-Quint devant le portrait de la main de Jean Bellin, qu'après avoir lu des volumes.

Il est vrai qu'au lieu de s'exclure ces deux sources de l'histoire se complètent l'une par l'autre.

Le portrait de M. Pasquier est peint mieux que ne peint d'ordinaire M. Horace Vernet. La manière aisée, le coloris franc de cet artiste se trouvent là dans tout leur jour. Le costume est habilement traité ; les draperies sont bien jetées. Ces drapeaux autrichiens se trouvent là sans doute pour rappeler que c'est le chancelier qui eut l'idée de les faire descendre des combles du Luxembourg pour en décorer la salle des séances ; mais ils font mauvais effet en ce qu'ils viennent à l'œil plus qu'à la tête. Ce taffetas jaune, relevé de couleurs tranchantes, est un mauvais repoussoir. Dans les détails, M. Vernet n'a pu s'empêcher de payer tribut à la vulgarité, son défaut originel. Le bureau du chancelier, bureau en acajou et à baguettes carrées, ressemble, à s'y tromper, à un comptoir de café, et l'urne au scrutin à la tirelire du garçon, où M. Pasquier va déposer son offrande.

M. Alfred de Dreux a une palette pleine de richesse. Il saisit tous les miroitements de la robe des chevaux, jusqu'aux ondulations du poil ; il rend très-bien le mat du sabot et le vitrin de l'œil. Il ne ferait pas un portrait d'homme tout seul ; il le lui faut accompagné d'un portrait de cheval. Sa plus jolie toile est le portrait d'un jeune enfant vêtu d'une houppelande de velours bleu céleste à bordure d'hermine, monté sur un poney. Cela est vrai de couleur

et en même temps chatoyant, flatteur à l'œil et plein de goût.

Le plus grand tableau du même peintre est un portrait équestre du feu duc d'Orléans. La posture à cheval est aisée. La ressemblance a été garantie à l'artiste par un témoignage éloquent et en même temps bien flatteur. On dit qu'en voyant ce portrait la veuve du prince a laissé échapper des larmes.

Dans le genre mi-partie tableau de genre, mi-partie portrait, le portrait du comte de Medem, en droschki, accompagné de ses deux lévriers, est une jolie chose.

Pour MM. Court et Dubufe, un portrait c'est toujours une femme élégante, jeune et jolie. Les détails sont du satin, des dentelles, des blondes, des fourrures irréprochables. Les hommes portent des habits d'Humann, des gants Jouvin, des bottes vernies de Gaillard, etc. Tous ont lu la quatrième page des journaux.

M. Court, en son particulier, ne s'en tient pas là : il laisse les jolies femmes et arrive jusqu'aux femmes coquettes. Elles minaudent, leurs regards sont provoquants, elles ont du rouge, des grains de beauté, des demi-masques. Tout cela peut être joli et surtout lucratif ; mais l'art n'a rien à y voir.

Ce n'est pas le peintre des jolies femmes, cet artiste au pinceau dur, qui prend laborieusement toutes les taches de la peau, toutes les verrues, toutes les imperfections physiques, pour les traduire sur la toile. M. Henry Scheffer nous ramène aux vieux temps de l'école allemande. Holbein, lui aussi, s'attachait aux détails et les rendait avec le soin le plus minutieux ; mais après avoir posé ses touches, il modelait et fondait, usant en ceci d'un procédé logique. Il commençait par l'analyse et achevait par la synthèse.

Le portrait de M. de Rambuteau est une erreur de M. Henry Scheffer. Il semble ne plus se souvenir d'un portrait de M. Arago. Cette peinture, bien qu'un peu pâle, avait des qualités. Les couleurs en étaient fondues. M. Henry Scheffer fera bien, nous le croyons, de revenir à son genre d'alors; c'est ainsi qu'il fera encore des tableaux dignes de sa signature.

M. Louis Gallait persévère dans la bonne voie où il s'est engagé. Après avoir signalé de cet artiste un bon tableau : *Malheur*, nous ferons remarquer son portrait du docteur Dubois. M. Gallait a beaucoup de chaleur; il sait animer ses têtes. S'il était plus tempéré, nous le comparerions volontiers à certains Flamands, à Vander Helst, par exemple, dont il atteint presque la réalité, sans cependant avoir de ce peintre inimitable la pureté, la grâce et l'élégance. Ses qualités le pla-

cent entre les Flamands et les Espagnols. Il ne change rien aux traditions des portraitistes : il pose des fonds bruns en repoussoir, puis il s'occupe d'animer les chairs, d'y faire circuler le sang, de donner de la légèreté aux cheveux ; il traite le costume largement et s'en tient là : nous pensons qu'il a raison.

Dans un sentiment semblable, M. Jeanron a fait un remarquable portrait ; mais on y trouve je ne sais quoi d'inachevé. Il y a là comme un grand effort avorté. Milon a ouvert le cœur du chêne, mais l'arbre s'est refermé sur sa main.

Sans tenter rien au-dessus de ses forces, parce qu'il ne vise qu'au raisonnable. M. Pérignon a produit plusieurs bonnes toiles portraits. On voit en tout un peintre qui a fait ce qu'il a voulu faire. Le grand salon contient un portrait de jeune personne. Ici point d'accessoires à grand fracas, point de fourrures, de dentelles, de diamants, peints d'après nature. Le *sujet* est mis très simplement : petite robe brune, brochée de même couleur, cheveux nattés presque négligemment, pose nullement étudiée, mais plutôt un peu roide, et pourtant rien de plus satisfaisant que ce portrait. C'est tout à fait du réel. Vous n'y trouvez point de difficultés, point de tours de force, rien qui accuse la manière. Le peintre s'est effacé pour laisser voir, respirer, vivre son modèle. Il semble que ce portrait soit fait comme l'eût fait tout le monde, et c'est là un bon signe.

Parmi les envois des peintres étrangers, nous distinguons plusieurs toiles de M. Georges Healy. En Angleterre, le portrait fut en tout temps pratiqué avec succès. La morgue, l'esprit d'individualisme ont porté à la culture du genre, qui s'est développé en rencontrant des physionomies heureuses et intelligentes et des pinceaux habiles. En ce pays aussi, la fortune et les honneurs ont été chercher les bons peintres. Windsor s'enrichit d'abord des portraits de Van Dyck. Après lui vint Largilière, un Français qui n'était pas sans talent ; Joshua Reynolds, et enfin sir Thomas Lawrence, lui succédèrent. Ainsi s'est continuée jusqu'à nous la filiation des peintres de portraits de l'aristocratique Angleterre. M. Healy a bien, lui aussi, ce trait un peu effacé, ce coloris vaporeux que donne à tous les objets un jour péniblement tamisé à travers les brouillards et la fumée des usines de Londres. Il abuse un peu des tons gris, mais il est élégant ; ses portraits ont de la grâce. M. Healy représente ici dignement les portraitistes anglais et pourrait occuper une place honorable parmi les nôtres.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que

M. Healy vient d'être chargé de prendre, dans différents châteaux royaux de l'Angleterre, des copies de plusieurs portraits qui seront placées à Versailles. Il sera piquant de voir figurer Marlborough, le duc de Wellington, Nelson, Pitt, etc., dans un musée consacré, dit-on, aux gloires nationales.

Philippe de Champagne, Van Dyck, en un mot les Flamands du bon siècle, ont trop séduit M. Jean-Baptiste Guignet. Il nous fit l'an dernier un portrait qu'on eût pu prendre pour celui d'un compatriote et d'un contemporain du grand-pensionnaire de Witt : c'était tout simplement le professeur d'histoire d'un de nos colléges. Que M. Guignet ne veuille plus reproduire que des costumes noirs et des collerettes blanches, rien de mieux; mais il fera bien d'emprunter aux maîtres qu'il affectionne un coloris plus transparent et plus moelleux. Son dessin est dur; cette imperfection nous frappe dans le portrait de la princesse Lætitia Bonaparte et dans celui de la comtesse de P. et de sa famille. Celui du comte Jankowitz, bien que moins important, nous semble meilleur. Les souvenirs du public viennent encore accuser M. Guignet. Son portrait de femme avec un palmier, exposé il y a quatre ans, nous semble ce qu'il a fait de mieux jusqu'ici.

Nous n'avons cette année qu'une seule toile de M. Lehmann. L'œuvre est loin de plaire à tout le monde; mais au moins tout le monde en tient compte. On la discute et elle en vaut la peine. C'est en très-petit ce qui arriva pour le Saint Symphorien de M. Ingres, dont M. Lehmann est l'élève et dont il a en grande partie adopté la manière. On remarque dans le portrait de Mme la princesse Belgiojoso une grande austérité de détails. La princesse est vêtue d'une robe flottante de damas blanc, coiffée d'une seule couronne de cheveux. Les diamants brillent par leur absence, aujourd'hui qu'il est de bon goût de n'en pas porter; mais les mains, parfaitement modelées, sont chargées de bagues aux larges camées. Ce portrait accuse un travail consciencieux et soutenu, une étude profonde. On voit que, comme son maître, M. Lehmann fait de la peinture difficile. C'est un sûr moyen d'être apprécié sérieusement. Ce qui est long à faire dure longtemps; Léonard de Vinci mit, dit-on, neuf ans à terminer la tête de *la Joconde*.

Aussi le portrait de M. Lehmann est une œuvre estimable. La princesse, femme distinguée par elle-même et par sa famille, les Trivulce de Lombardie, qui ont donné un maréchal de France sous Louis XII, offrait au peintre un sujet digne d'être traduit avec soin.

Le dessin et le modelé sont remarquables; mais on regrette qu'ils soient accompagnés d'une couleur terne; que le sang ne circule pas dans les chairs; qu'un jour blafard, étendu sur ce portrait, fasse croire qu'il est peint en grisaille. De plus, M. Lehmann a exagéré l'écartement des yeux et l'a rendu plus sensible en faisant nager les prunelles entre les paupières trop ouvertes. Toutes ces choses contribuent à donner à cette figure l'apparence d'un fantôme. Les jolies clientes de M. Court et de M. Dubufe ne se consoleraient pas d'être peintes de cette façon.

Mme de Mirbel brille toujours en première ligne dans le genre miniature. Pour trouver des comparaisons à ses petits chefs-d'œuvre, il faudrait rétrograder dans le passé jusqu'à Petitot. Toutes les sommités sociales et intellectuelles sont venues poser devant Mme de Mirbel, et il en doit être ainsi: aux gens distingués, un habile artiste; aux têtes qui dominent la foule, un peintre hors ligne.

Parmi les débuts qui promettent, mentionnons un bon tableau de M. de Montessuy: *Grégoire XVI visitant l'église de Subiaco*. Le dessin en est bon, fin même dans quelques parties; la couleur est intelligente; on trouve çà et là de belles têtes. En somme, ce sujet est bien compris.

M. de Bornschlegel a aussi des qualités estimables. Son *Retour de la Noce* est une jolie peinture faite dans un style franc et bonhomme. Un pastel du même peintre présente les mêmes qualités, et quand M. de Bornschlegel voudra choisir d'autres sujets, il fera des choses dignes d'être remarquées.

Avant de quitter entièrement la peinture de genre, consacrons encore quelques lignes à des peintres qui se sont assimilé d'autres peintres, qui les ont incorporés en quelque sorte à eux-mêmes. M. Henri de Chacaton vit des miettes de M. Decamps, assaisonnées de la verdure de M. Marilhat. Sa *Fontaine, souvenir de Syrie,* est une jolie chose. La couleur, les types de figures, les animaux, tout cela est bien. Quel dommage que cela ait été déjà fait!

Decamps, compliqué de Salvator cette fois, revit en M. Guignet (Adrien), et Watteau en M. Wattier. M. Wattier se vieillit d'un siècle. Les tableaux de son maître sont datés de 1740 environ, et il recommence Watteau. Ce sont mêmes sujets, mêmes personnages, mêmes costumes, mêmes scènes. Watteau était sans doute un bien charmant artiste; Salvator était plus que cela, ainsi que M. Decamps. Il est bien malheureux pour M. Wattier que Watteau ait vécu, et il serait à désirer pour M. Adrien Guignet que MM. Decamps et Sal-

vator n'eussent jamais existé. Pourquoi vouloir les refaire? ils ont pris soin eux-mêmes d'exprimer leur pensée. MM. Watteau et Guignet ont de l'habileté. Ce sera pour eux tout profit de l'employer à reproduire leurs propres impressions plutôt qu'à répéter de vieux tableaux.

Avant de nous occuper des paysages, nous avons à examiner quelques tableaux de genre qui méritent de ne pas être passés sous silence. Telles sont les deux toiles sur lesquelles M. Verheyden a représenté des jeux de son pays. En prenant M. Verheyden comme le représentant de l'école flamande actuelle, dont il a du reste les caractères, on peut voir ce qu'est aujourd'hui cette école relativement à la nôtre. Ces jeunes filles qui dansent le *jan en kan nict nayen* sont suffisamment dessinées; elles sont disposées en jolis groupes. Les têtes respirent une gaîté franche, mais un peu grosse. Les types des peintres de ce pays n'ont pas changé, c'est-à-dire sont toujours très-vulgaires. L'ancienne école flamande compensait ce désavantage par une habileté de pinceau qu'elle ne possède plus.

M. Verboekhoven veut marcher sur les traces de ses compatriotes, les célèbres peintres d'animaux. Voici des bœufs, des moutons, des chèvres avec un berger romain. Ce qu'on voit d'abord en mettant le pied dans le salon carré, c'est une formidable paire de cornes. Eh! mon Dieu! Paul Potter, compatriote de M. Verboekhoven, faisait aussi des animaux; mais jamais il ne fit un bœuf aussi grand que les cornes de celui-ci. Il déployait à perte de vue les gros pâturages de la Flandre, mais, c'est une vérité dont témoigne son œuvre tout entière, il fut toujours convaincu que la peinture d'animaux ne peut convenir qu'à des tableaux de chevalet.

Le remaniement fait depuis les fêtes de Pâques dans le classement des toiles a donné lieu à quelques actes de justice. C'est ainsi que nous avons pu voir au grand jour un tableau, les *Musiciens ambulants*, signé de M. Derigny. Le sujet est peu de chose. Ce sont deux hommes dont l'un joue de la mandoline pendant que l'autre fait le guet, puis une petite fille et un chien. Ce quadrupède, traité avec tant d'égards par M. Jadin, est singulièrement sacrifié; mais le reste est satisfaisant. Le style des têtes est original. Les accessoires sont de bon goût. M. Derigny est déjà connu par de bons portraits, et il en a envoyé à ce Salon un qui est digne des aînés. Quand il voudra fondre un peu ses couleurs, quand il aura acquis plus de pratique, il aura du succès. Nous croyons voir dans ses œuvres, jusqu'ici peu nombreuses, les promesses d'un avenir d'artiste.

Les tableaux de nature morte sont en grand nombre cette année au Louvre; nos provinces du Sud-Est nous en envoient une quantité. Celui de M. Saint-Jean a reçu des éloges qui étaient presque de l'enthousiasme. Il est vrai que Van Huysum et Spaendonck ont fait à peine aussi bien. M. Remillieux (de Lyon) mérite d'être placé à côté de M. Saint-Jean; mais des tableaux de nature morte ne peuvent être l'objet d'une appréciation étendue; passons aux paysages.

C'est ici que l'amateur s'épanouit, car nos richesses de ce côté sont bien réelles. Jamais on ne fit le paysage comme à cette heure, Sans doute Carrache, le Poussin, Rubens, avec leurs qualités de premier ordre, ont fait des chefs-d'œuvre en ce genre. Les Flamands Ruysdael et Hobbema ont pris la nature sur le fait; mais pour le sentiment du vrai, pour le style, nous ne voyons pas une époque, quelle qu'elle soit, qui puisse être, sous ce rapport, comparée à la nôtre.

Au milieu de la foule des paysagistes rayonnent les noms de Flers, Troyon, Corot et Marilhat; puis, à côté d'eux, dans un genre quelque peu de convention, vient se placer M. Paul Flandrin.

La différente de manière de ces artistes vient de la différence de leur point de vue. M. Paul Flandrin semble regarder la nature du haut du château Saint-Ange, d'une des fabriques dont le Poussin a semé ses paysages, ou bien encore d'un de ces déserts où les anachorètes se retiraient dans les premiers temps du Christianisme. Elle se montre à M. Corot à travers les souvenirs de Virgile. Enfin M. Troyon la considère de dessous la charpente détraquée qui enjambe ce fossé dont la vase est dissimulée par une luxuriante verdure. C'est de là que lui apparaissent ces merveilleux détails, ces fouillis habiles où nous distinguons jusqu'aux cressons et aux lentilles d'eau, où nous voyons les joncs que le vent fait plier, tandis que, plus haut, les arbres de haute futaie entre-choquent leurs énormes têtes.

M. Troyon a une main très-habile. Il s'attache aux détails. C'est une manière grande de traiter la nature, cette immense épopée où rien n'est petit, ou tout est admirable, où ce qu'il y a de plus chétif, de plus faible, dit un grand mot. M. Troyon obtient ainsi des effets d'une vérité surprenante. Il veut plus que des à peu près; il lui faut la nature elle-même. Voilà pourquoi M. Troyon fait de si beaux paysages.

M. Flers procède à peu près de même. Lui aussi ne passe rien, et c'est chose inconcevable tout ce qu'il a fait entrer dans une toile

grande comme la main. Voici une vue de Normandie : M. Flers est fidèle à cette province depuis plusieurs années. Une petite rivière serpente au milieu d'une riche prairie. Nous voyons des saules, une oseraie, une chaumière, puis cet homme qui pousse un bateau. On distingue jusqu'à des tiges de joncs qui s'élancent du lit peu profond de la rivière, et, dans les roseaux, des bergeronnettes et des martins-pêcheurs. Après nous avoir fait descendre jusqu'à ces petits détails, le peintre nous découvre des espaces immenses et nous montre une quantité de bourgs, de hameaux et de villes. Tout cela est si vrai, si bien en perspective, qu'en regardant longtemps on a presque une hallucination. M. Flers a une légèreté de pinceau, une facilité de manière particulières. Ces qualités portent obstacle à la solidité de sa peinture. Mais supposons que ce tableau soit gravé, et certes il en vaut la peine, que la gravure vienne fixer toutes ces lignes un peu indécises et servir d'interprète à leur langage un peu confus ; alors nous aurons quelque chose de merveilleux.

Personne ne diffère plus des deux peintres dont nous venons de parler que M. Corot. M. Corot ne fait pas comme eux tout ce qu'il voit. Nous avons tout à l'heure prononcé le nom du poëte de Mantoue qu'il rappelle inévitablement. Il peint la nature d'une manière épique ; il a une belle manière de la voir ; mais sa nature où la prend-il ? On dirait qu'il a visité ces campagnes lumineuses où le paganisme plaçait les âmes des sages et des grands hommes. Dans son *Paysage avec figures*, qui se trouve dans le grand salon carré, M. Corot a voulu, c'est évident, dire quelque chose de semblable ; il a même employé des figures pour exprimer sa pensée plus clairement encore. Ces groupes de jeunes gens qui tiennent des lyres et chantent sous des bouquets d'arbres, au milieu de cette prairie si parfaitement enclose de verdure, ce sont évidemment des demi-dieux ou des poëtes. Nous ne reprocherons presque pas à M. Corot ses tons uniformes, ses jours qui ne sont que des crépuscules, ses figures qui sont plutôt brochées que peintes ; car il nous enlève dans de si hautes régions que tous les détails perdent leur importance.

Les pays où nous conduit M. Marilhat sont indiqués sur la carte. Nous voici sur les bords du Nil. Le fleuve s'enfonce en de sinueux détours ; il réfléchit quelque temps un ciel de nacre où le soleil, couché depuis longtemps, a laissé une poussière blanchâtre : puis il disparaît. Ses bords sont cachés par des saules qui laissent pendre dans son tranquille courant leur chevelure éplorée. Un petit fellah pousse ses buffles, qui entrent en hésitant dans le fleuve. Derrière une colonnade

de palmiers, voici la ville, avec ses minarets, ses coupoles, ses créneaux, qui commence à s'illuminer, et découpe sa silhouette d'un brun froncé sur ce ciel d'argent. Un croissant écorné s'y montre, et un vol de cigognes y dessine un chapelet en forme de delta. On se laisserait aller à contempler ce tableau qui fait illusion. Ce calme vous gagne; cette fraîcheur, on croit la respirer. On regarde, on rêve, on est près de prier. Indépendamment du procédé forcément très-simple dans un sujet où la lumière dort, où les nuances n'existent pas, mais seulement des oppositions du jour et d'ombre, M. Marilhat a trouvé quelque chose de très-nouveau. Il a beaucoup osé, mais il a réussi, et, en fait d'art, cela absout toujours.

Les autres paysages de M. Marilhat sont si nombreux que nous ne pouvons dire d'eux tout le bien que nous en pensons. Voici le passage d'un pont dans une ville de Syrie, puis une caravane de vieux Arabes qui s'acheminent lentement à travers le désert. Le désert est nu et plat ; seulement, de distance en distanee, sont des dunes de sable dont le premier vent changera la géographie. Voici maintenant un caravansérail. Les voyageurs ont fait halte; ils prennent le café en fumant leurs chibouques. Un petit noir rudoie un dromadaire et le mène boire à la mare.

Nous n'en finirions pas si nous voulions faire connaître toute l'œuvre de M. Marilhat, car ce peintre est aussi fécond qu'il est habile. Ses qualités pratiques sont tout à fait éminentes; il a un procédé à lui pour les terrains. Tantôt ce sont, on le voit, des sables qui ne demandent qu'à s'envoler au premier souffle du simoun, tantôt ce sont des glaises durcies et cependant poudreuses qu'il faudra ouvrir à la hache. Si M. Marilhat est un bon peintre, c'est aussi un homme instruit. On voit qu'il n'a pas reculé devant la nécessité d'acquérir des connaissances extrêmement variées. On pourrait faire sur ses tableaux une curieuse étude des races humaines qui habitent l'Orient, depuis le Maure à la figure longue et régulière jusqu'au nègre d'Éthiopie, et des différentes variétés des quadrupèdes, depuis le chameau blanc jusqu'au dromadaire rouge.

Des rochers nus aux tons d'ocre, aux ombres bleuâtres, des arbres d'un vert uniforme, un ciel gris de perle, une teinte mélancolique, voilà ce qui distingue les paysages de M. Paul Flandrin. On s'attend toujours à trouver dans ses solitudes un pieux anachorète. C'est la nature dépouillée, nue et sans atours, où l'on ne voit que Dieu. Les paysages de M. Flandrin n'attirent pas, mais ils retiennent et remplissent l'âme d'austères pensées.

A côté de ces sommités, nous mentionnerons encore M. Malathier, dont le paysage intitulé : *Rêverie*, traité par masses et un peu velouté, fait penser à Poëlemburg ; M. Hostein, dont nous connaissons déjà des vues du Dauphiné, et enfin M. de Saint-Hilaire, qui promet de marcher honorablement dans la route suivie par MM. Cabat, Jules Dupré et Paul Huet.

Les marines sont nombreuses cette année. Le voyage de la reine d'Angleterre au château d'Eu a été pour M. Isabey l'occasion d'un gros péché contre l'art. Son transfèrement des cendres de l'empereur à bord de *la Belle-Poule* nous eût fait attendre quelque chose de mieux que sa *Vue du yacht royal de la reine Victoria*.

Bien qu'il ne se donne pas beaucoup de peine pour cela, qu'il broche beaucoup et tienne son sceptre, nous allions dire son trident, avec quelque indolence, M. Gudin est toujours le roi du genre. Lui seul possède le secret de la transparence des eaux, du sillage d'un navire, et ces tons jaunâtres et livides que prend la mer quand elle est secouée par l'orage, quand elle pâlit comme épouvantée des menaces du ciel. Nous n'entendons pas parler des nombreuses marines où, cette année encore, M. Gudin se répète si délibérément, de ces marines où il est évident que sa main seule a quelque chose à faire, mais de deux tableaux auxquels le sujet par lui-même donnerait de l'importance. Voici une des plus belles, des plus solennelles et des plus tristes scènes des Croisades : nous sommes à Tunis. Couché sur la cendre, environné des barons en pleurs et d'une armée agonisante, saint Louis vient de mourir. Comment ! tant d'efforts auront été vains ! Toute l'Europe, qui suivit jadis la France dans la guerre sainte, aura en pure perte et par quatre fois répandu son sang sur ces plages meurtrières ! Nous sommes au 25 août 1270 : le soleil va disparaître, il fait éclater encore l'acier des armures; mais la mer commence à devenir d'un bleu sombre; et la jetée qui relie l'ancienne Carthage au continent serpente comme une ligne blanchâtre dont le prolongement se perd dans le lointain. Quelques galères appartenant à Charles d'Anjou sillonnent tristement, et pour la dernière fois peut-être, ces eaux mortelles. Le roi vient de prononcer distinctement ces paroles : « Seigneur, j'entrerai dans votre maison et je vous adorerai dans votre « saint temple » ; et, dit M. de Châteaubriand, son âme s'est envolée dans le saint temple qu'elle était digne d'habiter.

Voici maintenant le pendant de ce tableau. Nous reconnaissons tout de suite à six siècles de distance la place où le saint roi rendit le dernier soupir. C'est toujours le 25 août, mais nous sommes en

1841 : tout est bien changé. Le jour est éblouissant; une chapelle a été bâtie, par une pieuse pensée, à l'endroit même ou s'élevait la tente royale. Des pyroscaphes sillonnent victorieusement la mer. Voici, sur l'emplacement du camp des chrétiens, un peuplier orné des couleurs actuelles de la France, et ce sont des soldats du bey de Tunis, des soldats maures, gauchement costumés à l'européenne, qui aident eux-mêmes à transporter sur le haut de la colline la statue du dernier des rois croisés. Consolant et admirable spectacle! Ce ne sont pas nos armes qui nous ont fait triompher ici. Le Christianisme a vaincu par lui-même: il nous a grandis, nous a rendus forts. L'Europe chrétienne ne viendra pas écraser sur leurs plages ceux qui jadis l'en repoussèrent. Le Christianisme poursuivra ses pacifiques conquêtes; les Infidèles ouvriront les yeux, et verront quelle est la cause que Dieu soutient, et quelle est celle qu'il abandonne.

En finissant notre revue de la peinture, nous dirons quelques mots du pastel. Ce genre, vraiment heureux et avec lequel on fait de la peinture facile, est décidemment en faveur. Par aucun procédé on ne rend aussi bien le mat de la peau, le velouté du regard, et ces lèvres de carmin que Latour donnait à ses charmantes figures. M. Fantin-Latour, nom de bonne promesse, M. Tourneux et M. Vidal ont fait preuve de beaucoup de talent.

Mais dans ce genre toutes les idées sur la valeur des peintres reçoivent un démenti. Des artistes inconnus y brillent au premier rang, tandis que la gloire des autres s'éclipse. M. Antonin Moine, si bon modeleur, l'ébauchoir en main, a fait deux mauvais pastels; nous regrettons d'avoir à le dire. M. Glaise n'a pas mieux réussi, lui, pourtant, auteur d'un tableau remarquable de *Sainte Elisabeth de Hongrie*.

SCULPTURE.

Finissons par quelques mots sur la sculpture. Quelques mots, en effet, suffiront; car on dirait que cet art, le plus ancien, le plus laborieux, le plus durable de tous les arts, tend à disparaître. Comment se rendre compte de cela quand on a des sculpteurs comme David (d'Angers), Pradier, Gayrard, Bosio, Etex? Serait-ce donc que cet art ne convient plus à nos mœurs mesquines? Serait-ce que l'homme se rapetisse aujourd'hui de tout son pouvoir, devient forcément économe, s'occupe de supputations d'intérêts composés, d'entreprises de chemins de fer, seules questions de notre époque?

Poussons un peu plus loin l'examen de ce fait qui a de quoi préoccuper péniblement. La sculpture est un art fait évidemment pour la place publique. A Rome, quand on exposait l'œuvre d'un statuaire grec, c'était dans le Fòrum, dans le Portique, aux endroits où affluait le peuple. Quand Louis XIV ordonnait au Puget ou au cavalier Bernin un Milon ou une Cléopâtre, c'était pour égarer ces statues dans le parc de Versailles et pour envoyer à leur recherche la foule des courtisans. Enfin, quand Napoléon occupait à la fois Chaudet, Cartellier, et tant d'autres, c'était pour que le peuple allât admirer les uniformes de la Grande-Armée sur l'arc de Triomphe du Carrousel ou le cothurne et le laurier du nouveau César sur une nouvelle colonne Trajane.

Si nous voyons la statuaire mourir entre les mains de nos artistes distingués, cela tient donc en partie à l'esprit d'individualisme, à la tournure de nos idées vers les moyens d'amélioration matérielle, enfin à l'absence de tout sujet, de tout homme qui soit de proportion à surexciter l'esprit public et à le tourner vers les grandes choses.

Il semble que l'on ait pris acte en tout lieu de l'état d'indifférence générale à l'endroit de la statuaire. Les marbres, alignés sur trois rangs, ont été mis à greloter dans un vestibule du Louvre. Le jour n'y réflète que la bancheur du plafond, celle des murs et celle du marbre et du plâtre. Il en resulte une lumière blafarde qui blesse la vue et empêche même de voir les lignes. On se croirait dans la galerie d'une carrière de moellons. Les marbres du cabinet des Antiques sont du moins relevés par des marbres de couleur.

Les meilleures œuvres perdent beaucoup dans de semblables conditions. Nous avons toutefois remarqué quelques bonnes statues ; il y en a même un assez grand nombre. Le *Mathieu Molé* de M. Joseph Doroz est d'un beau style. La tête, rendue avec intelligence, exprime la fermeté et justifie cette devise qui l'accompagne : *Stat mole immotus.*

Le Baptistère, sculpté par M. Jouffroy, d'après les dessins de M[me] de Lamartine, est une œuvre de goût. La composition est due à une pensée élevée et pourtant simple; elle est exprimée par trois figures d'enfants qui soutiennent un bénitier à trois coquilles, du centre duquel s'élève une croix. L'exécution est bonne et savante. Ces angelots sont potelés comme ils doivent l'être. On devine à peine dans leurs petits membres la présence des tendons et des muscles. Ce sont partout fossettes où la lumière se joue.

Nous avions déjà vu la Velléda de M. Maindron. Disons-le sans détour, cette statue, bien que remarquable, nous semble une hérésie. Elle est traitée dans un sentiment singulier. Cette jeune prêtresse gauloise est bien étrange en effet ; mais nous croyons qu'une semblable création n'était pas faite pour être transmise de la plume au ciseau. Cette attitude pensive, mais cherchée, ce regard trop plein d'intention, toutes ces choses où se révèle, de la part de l'artiste, beaucoup de goût et de sentiment, nous ne croyons pas qu'elles soient exprimées avantageusement par un art qui vit surtout du calme majestueux des figures et de la pureté des formes.

Une statue tombale, celle de l'évêque d'Hermopolis, rappelle les meilleures œuvres du genre, dues au ciseau de Jean Boudin ou à celui de Germain Pilon. Le marbre est fouillé avec une grande science ; les détails sont légers et habilement traités. C'est une heureuse pensée d'avoir mis ce lévrier emblématique aux pieds du prélat vénérable qui fut en tout si fidèle. Son mausolée est digne de lui et de l'élève qui le lui érige.

Le buste de Mme la comtesse de Caraman est un des plus remarquables de la galerie. M. Bonassieux a eu une heureuse réminiscence de la statuaire grecque. On dirait un beau marbre antique retrouvé par un autre Choiseul-Gouffier dans une des îles de la mer Ægée.

Un Anglais, M. Moore, a envoyé au Louvre des bustes dignes de venir de la patrie de Flaxman et de Chantrey. Parmi ces bustes on trouve celui du célèbre Père Mathieu, l'apôtre de la tempérance. Nous devons à M. Gatteaux deux bonnes statuettes en bronze : *Bisson et le Chevalier d'Assas ;* enfin deux statues d'un grand style : *Saint Caprais, premier évêque d'Agen,* et *Saint Francois d'Assise.* Toutes deux, destinées à des églises de province, sont l'œuvre estimable de M. Rochet.

Et voilà notre revue terminée. Les dieux s'en vont ; la statuaire, qui est un art païen, à son tour. Que voulez-vous d'ailleurs ? Indépendamment des causes que nous avons signalées, il y a encore l'impossibilité de faire rien de nouveau. Les plus grands statuaires du siècle de Léon X n'ont eu que de splendides et sublimes réminiscences. De temps à autre il leur naîtra des successeurs ; mais cela sera de plus en plus rare. Un nouveau Michel-Ange pourra recommencer quelque chose d'aussi beau que le *Moïse* ou le *Laurent de Médicis ;* mais les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque : *le Gladiateur, le Laocoon, l'Antinoüs,* resteront toujours les spécimens d'une perfection impossible à retrouver. La statuaire était l'art chéri des générations

qui ne sont plus ; elle était faite pour des mœurs païennes et pour d'autres cieux.

Elle eut son temps; nous sommes dans celui de la peinture, et il est glorieux pour l'école française d'être la première des écoles existantes.

E. DU MOLAY BACON.

REVUE POLITIQUE.

L'évènement du dernier mois est la discussion ouverte à la Chambre des pairs sur la liberté d'enseignement. Depuis bien longtemps on n'avait entendu s'agiter à aucune tribune d'aussi hautes questions, ni se prononcer des opinions aussi graves, ni la lumière se faire graduellement dans une lutte si animée et pourtant si convenable de part et d'autre. On y a vu dès l'abord les catholiques s'emparer d'un terrain excellent, produire des faits, des citations décisives, interroger l'Université dans ses doctrines, dans sa direction philosophique, lui faire subir préalablement cet examen de capacité, de moralité, de compétence, dont elle entendait bien se réserver le privilége à l'égard des écoles rivales, mettre au grand jour la fausse position de ces hommes qui, variables dans leurs sentiments sur Dieu, sur la création, sur tout ce qui est fondamental dans l'éducation, se donnaient pourtant pour les seuls propres à maintenir dans le pays l'unité et la consistance des esprits. On y a vu des appuis inattendus surgir, des talents depuis longtemps endormis s'éveiller, l'adresse aux prises avec la véhémence, la politique avec la conviction, la religion marcher à son but avec une force de raisonnement remarquable, la philosophie louvoyer péniblement entre les rochers dressés par elle-même en des temps meilleurs pour elle, où elle disait fièrement : « C'est là-dessus que je vais désormais rebâtir la cité. » Maintenant ces rochers de fondation sont devenus des écueils qu'elle s'efforce de côtoyer sans y toucher, et qu'elle voudrait pouvoir couvrir d'écume pour qu'on ne les voie plus.

C'est donc une bonne, une excellente discussion pour nous, pour le pays, pour la liberté, pour l'intelligence. Elle ne produira pas encore une loi ; elle se résoudra en une œuvre informe et sans vie, et cela même est excellent ; car ces faiblesses, ces inconséquences, ces non-sens de la loi, proviennent de ce qu'il y a au moins balance en-

tre deux forces, de ce que la force du monopole ne peut plus emporter la force de la liberté. Ne pouvant garder le monopole, on veut que la liberté transige avec lui : de là un esprit contradictoire qui annule l'efficacité de la loi et la rend impraticable en tout sens, en toute direction. En attendant le public s'éclaire, l'idée mûrit, et une foule de personnes commencent à voir dans l'enseignement bien des choses qu'elles n'y avaient jamais remarquées. L'une des deux forces gagne évidemment, peu à peu, mais tous les jours, au moins dans les esprits sérieux; le monopole a été entendu plusieurs fois gémissant, parce que le désert se faisait autour de lui, et parce que ses cris au jésuite, son ignoble tactique et ses hypocrisies de langage faisaient hausser les épaules, même au vulgaire. Il voit maintenant ce que nous lui disions l'année dernière : que les temps sont bien changés, que 1826 est loin, que le catholicisme, débarrassé de l'alliance des partis politiques et surtout du gouvernement, retrouve ses sympathies perdues; que la bourgeoisie se rassemble volontiers autour d'un autel qui ne porte plus d'autre trône que celui de Dieu, et qu'on ne réussirait pas à réchauffer la vieille guerre voltairienne. Sans doute il reste des préventions, des inimitiés, mais combien peu actives et peu retentissantes en comparaison d'autrefois! Les situations ne se comprennent que d'une manière relative : transportez-vous donc à ce temps où l'on délibérait sur la loi du sacrilége. Alors, comme aujourd'hui, la question était religieuse; elle avait pour organes d'une part le clergé, les catholiques, l'aristocratie; de l'autre les libéraux, les philosophes, la bourgeoisie ; les deux partis de 1789 étaient en présence avec tous leurs éléments bons et mauvais, et il y en avait de bons et de mauvais de part et d'autre : complication déplorable, enlacement d'intérêts et de principes ; et nous savons tous quelles clameurs en furent la suite, quelle lutte acharnée et quelle catastrophe politique, jetant la croix par terre sur le sceptre. Rien de semblable aujourd'hui, il faut bien le reconnaître. La corporation universitaire, en tant que monopole, est évidemment seule dans la lice. Si elle cherche à jouer la comédie politique et révolutionnaire dans quelques cours et journaux, on voit si bien la ficelle, et la pièce est si doctoralement ennuyeuse, que personne ne se prête à l'illusion. Le vulgaire ne comprend pas assez cette métaphysique, et les autres la comprennent trop. Véritablement, la menace de M. Michelet de faire encore dix révolutions contre le catholicisme n'aura pas de suite.

La discussion de la Chambre des pairs a été la traduction assez exacte de cette situation de l'esprit public. Beaucoup de tiraillements,

à cause des antécédents et des habitudes prises; mais, en somme, un résultat favorable, sinon pour le chiffre des votes, au moins pour celui des raisons. Tous nos défenseurs ont grandi : M. de Montalembert, malgré cette jeunesse qu'on lui a si maladroitement reprochée, s'est élevé cette fois, par la fermeté, la modération, la maturité de son talent, à une position parlementaire qu'on peut appeler européenne, car ceci est une question européenne s'il en fut. MM. de Barthélemy, Beugnot, Séguier, de Ségur-Lamoignon et plusieurs autres membres de la noble Chambre, ont également porté au monopole des coups dont il ne se relèvera pas. Nos principaux adversaires, au contraire, sont restés sur le carreau : M. Cousin, en dépit de ses énergiques efforts et de quelques inspirations éloquentes, n'a pu sauver le palladium de l'éclectisme, et M. Villemain a montré toute l'insuffisance de son talent littéraire en présence d'une cause si positive et si bien définie. Tellement que le premier amendement a emporté la place; car où le monopole s'était-il retranché tout d'abord et soigneusement fortifié, à l'aide de ses journaux pendant plus d'un an? dans cet axiome que l'*Université c'est l'Etat*. La Chambre des pairs a commencé par démolir cet axiome-là, et par proclamer en principe que l'Université ce n'est point l'Etat. Ainsi le programme des études sera préparé par le conseil royal de l'instruction publique, parce que le conseil possède les facultés spéciales requises pour ce travail préparatoire; mais ce travail sera soumis au conseil d'Etat avant d'être adopté par le ministre. Cette combinaison n'est peut-être pas une garantie pour les catholiques; au moins ce n'est pas en ce sens qu'ils l'acceptent; mais ils l'acceptent comme négation de l'étrange doctrine que le monopole essayait de faire prévaloir. L'Université est une corporation enseignante, c'est parfaitement entendu. En partant de là, on pouvait remanier la loi et en faire quelque chose de logique et de praticable; on ne l'a point fait; qu'en résultera-t-il? de l'incohérence, voilà tout : *desinet in piscem mulier formosa supernè*. Mais cela vaut infiniment mieux que la cohérence avec un mauvais principe.

En prétendant que l'Université c'est l'Etat, on avait voulu se faire un rempart politique, et s'abriter dans la constitution même pour de là tirer à l'aise sur le Catholicisme. Mais les orateurs catholiques, après avoir détruit cette prétention, ont pris l'offensive directe à leur tour; ils ont pénétré jusqu'au cœur du monopole; ils en ont arraché certains mystères philosophiques, soigneusement enveloppés de formules abstraites, mais saisissables cependant. La philosophie, dirigée par M. Cousin, envoyait depuis longtemps, sans bruit, un torrent

d'idées panthéistes dans les artères de la corporation étendue sur toute la France. Les évêques avaient averti le public et les grands pouvoirs de l'Etat ; leurs avertissements ont eu de l'écho dans la Chambre des pairs. C'est ici le signe vraiment encourageant de la situation nouvelle. Déjà la commission avait tenu compte de ces faits philosophiques, et en avait implicitement reconnu le danger ; même elle avait indiqué à la Chambre un moyen assez bizarre de remédier au mal, lequel consistait tout bonnement à exclure la métaphysique de l'enseignement de la philosophie. Plusieurs amendements proposés dans ce but, dont un par M. de Montalivet, ont prouvé que partout, même dans les plus hautes régions, on trouvait mauvaise la métaphysique éclectique, en dépit des grands noms de Bossuet, de Malebranche, de Leibniz, dont elle cherchait à se couvrir. M. Cousin allait jusqu'à se mettre derrière un jésuite, le Père Buffier. Cette tactique n'a point réussi. On a laissé là le Père Buffier, qui n'était pas en cause, et, en s'attaquant aux textes de M. Cousin lui-même, on a fait voir qu'en 1828 il était panthéiste très-clairement ; que, depuis, il l'a été encore, quoique plus obscurément ; que ses leçons de 1828 sont toujours l'évangile de ses disciples, répandus presque partout, et que ses variations passées ne sont pas une garantie pour l'avenir, ni un moyen de fixité intellectuelle pour la jeunesse française. La Chambre voulait donc écourter la philosophie de toute la partie métaphysique : ç'eût été une belle opération, en vérité ! Vous figurez-vous l'Université disant à la jeunesse française : « Voici la logique qui vous apprendra à raisonner judicieusement sur toutes choses ; voici la psychologie qui vous révélera les opérations de votre âme, les faits intimes de votre pensée ; voici la morale où vous trouverez la règle des devoirs. Il reste bien encore la métaphysique, qui, par les preuves de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'âme, donnerait un but à cette pensée, une sanction à ces devoirs : ces choses-là sont aussi fort nécessaires, et même, sans elles, le reste ne sert à rien du tout ; mais nous ne vous en parlerons pas. Pensez-en ce que vous voudrez. Cherchez çà et là, cherchez à la Sorbonne, cherchez au Collége de France, cherchez à l'Athénée, cherchez à l'Institut Historique, et si vous rencontrez en chemin quelque phalanstère, cherchez-y encore, car il y a de la philosophie partout. D'ailleurs n'avez-vous pas des livres ? Lisez l'histoire de la philosophie de Brucker, huit ou dix gros volumes in-quarto en latin d'Allemagne : vous trouverez là une belle collection de systèmes. En tout cas, de par la loi, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ne nous regardent pas. Nous avons là-dessus

des opinions particulières qu'on ne veut pas nous laisser dire. Voilà le langage tacite que l'amendement, si on le suppose exécutable, aurait imposé aux professeurs de philosophie de l'Université. Nous ne pourrions guère imaginer un condamnation plus sévère.

M. Cousin a vivement repoussé une telle proposition, et certes il aurait dû y mettre bien plus de chaleur encore et toute l'indignation de son âme; car c'était une véritable flétrissure de la philosophie qu'il propage. La chambre n'en voulait certainement pas à la théodicée en elle-même; la démonstration rationnelle des dogmes fondamentaux de toute société a été de tout temps le couronnement d'un enseignement sérieux; elle en est pour ainsi dire la tête. Il faut donc que cette tête soit aujourd'hui bien mauvaise aux yeux de la Chambre pour qu'elle ait songé à décapiter ainsi l'enseignement secondaire. Pourquoi donc M. Cousin n'a-t-il pas cherché à prouver que sa philosophie est irréprochable? On l'a poursuivi de citations textuelles; on l'a accusé d'identifier Dieu, la nature et l'humanité, et de répandre dans toutes nos écoles cette doctrine équivalente par ses conséquences morales à l'athéisme. Le silence de M. Cousin est un aveu public dont il est important de prendre bonne note.

Voilà donc un vote de défiance contre l'Université. C'est un fait acquis dont nous pouvons nous contenter pour le moment. Cependant nos orateurs devaient pousser leurs avantages. Un contre-projet a été présenté, sous forme d'amendement, par MM. de Barthélemy, Beugnot, Séguier et de Gabriac. Ce contre-projet n'était que la conséquence logique de tout ce qui avait été dit contre la philosophie universitaire, contre la partialité universitaire, contre l'omnipotence du conseil royal d'instruction publique; il s'agissait de former un autre conseil, qui aurait défendu et surveillé les écoles libres, comme le conseil actuel défend et surveille les écoles de l'Université. Le but du contre-projet n'était que d'organiser, pour ainsi dire, la défiance, qui est la pensée-mère de toute la loi, comme M. de Broglie l'a si nettement déclaré, et de donner un corps et une garantie réelle à la liberté. Cette idée, trop peu défendue peut-être, n'a pas été admise; toutefois elle restera comme un texte solide pour les discussions futures. Il faudra bien en venir à quelque chose de semblable, à moins qu'on ne nous laisse une liberté absolue, comme en Belgique, ce qu'on ne peut pas espérer. En réclamant désormais les deux conseils distincts, les catholiques échapperont au vague d'un principe général, se rapprocheront du but pratique, et prouveront, par le fait, qu'en

demandant l'indépendance vis-à-vis de l'Université ils n'entendent rien ôter aux droits incontestables de l'État.

Venait ensuite le paragraphe inquisitorial, cette étrange anomalie dans une loi qu'on dit faite pour la liberté. Cette fois encore M. de Montalembert a abordé la question de front, moins soucieux de gagner par des ménagements un succès actuellement impossible que de jeter des démentis aux préjugés et aux haines d'un autre temps, d'accoutumer certains hommes à ce terrible nom de Jésuites, qu'on prononce encore d'un ton si mélodramatique au Collége de France, et d'attaquer enfin nettement tous ces vieux arrêts et ces lois abolies qu'on invoque sans cesse contre un ordre célèbre. Nous regrettons seulement que M. de Montalembert n'ait pas consenti à donner à la Chambre, qui l'y invitait, lecture de cet arrêt fameux du Parlement qui a chassé les Jésuites de France, et que le Père de Ravignan a cité en partie dans sa brochure. Il y a quelque part dans ce moment-ci, dit-on, un tribunal de première instance qui se fonde aussi sur un arrêt du Parlement pour défendre aux avocats de porter moustache. Les avocats répondent que le même arrêt veut que les juges portent perruque, et que c'est au tribunal à donner l'exemple de l'obéissance aux lois. L'arrêt sur les Jésuites est un peu plus absurde que tout cela ; malheureusement il est peu connu ; M. Dupin aîné a oublié de le mettre dans son *manuel de droit ecclésiastique*. Nous le lui recommandons, ainsi que l'arrêt sur les moustaches : ni l'un ni l'autre n'a été révoqué.

Le discours de M. de Montalembert avait produit un effet terrible dans le camp univesitaire. Voilà donc où nous en sommes venus ! On a pu, quatorze ans après la révolution de Juillet, discuter gravement, franchement, en pleine Chambre des Pairs, sur le mérite des enfants de Loyola ? on a pu y traiter avec le plus souverain mépris les arrêts qui les ont proscrits, les ministres violents et les femmes corrompues qui ont provoqué leur expulsion ! On a invoqué pour eux le droit commun ; et la Chambre ne s'est pas soulevée, et dans la presse de tous les partis il y a des journaux qui, sans aimer les Jésuites, les veulent libres comme tout le monde, et n'en ont pas peur ; et le public, qui lit toutes ces choses, reste indifférent ou même penche vers l'impartialité, la liberté, la justice ! Mais c'est là un fait énorme. La position est tout-à-fait changée. Sur ces réflexions, on a cru nécessaire d'opposer à M. de Montalembert un homme à la fois imposant et adroit : on a poussé M. Guizot à la tribune ; nous disons qu'on l'y a poussé, car il n'aurait jamais de lui-même démenti ses

prétentions à l'impartialité, ses opinions connues, ses actes positifs, le projet de loi présenté autres fois par lui-même.

M. Guizot est un grand orateur; mais rien n'est plus déplorable à voir qu'une grande manière qui se consume en une mauvaise cause. Le procédé de M. Guizot, dans ces pénibles circonstances où la position tyrannise la pensée, c'est de se jeter dans des considérations générales qui ont l'air de planer au-dessus de la question, tandis qu'en réalité elles se trouvent à côté. Son discours avait deux parties : dans le premier il établit que la différence entre l'ancien régime et le régime actuel, c'est que, dans l'ancien régime, l'État n'était qu'un composé de corporations particulières, de forces indépendantes ou privilégiées, que la Révolution a brisées et absorbées dans la grande association de l'État ; de sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus en présence de l'État que des droits et des libertés individuelles, d'où il suit qu'une congrégation religieuse ne saurait plus avoir aucun droit à l'enseignement public. On pourrait très-bien nier cette individualisme absolu et impossible que M. Guizot, pour le besoin de sa cause, attribue comme caractère distinctif à la société actuelle; mais accordons-le, qu'en résultera-t-il ? Est-ce qu'on demande pour les Jésuites une existence légale de corporation? Nullement: c'est comme individus, comme citoyens, qu'ils réclament leurs droits individuels de citoyens. Leur association, comme l'a dit M. de Montalembert, est une affaire de conscience à laquelle personne n'a droit de s'attaquer. La première hypothèse n'aboutissait donc à rien ; mais, dans sa seconde partie, il en a fait une autre bien plus étrange encore. L'Ordre des Jésuites, a-t-il dit, fut fondé pour défendre le pouvoir absolu au spirituel et au temporel, contre le libre examen. L'intention était bonne; car on ne pouvait pas deviner, à cette époque, qu'il sortirait un grand progrès de ces mouvements désordonnés, de cette révolution encore incomprise. Mais enfin ce grand progrès en est sorti ; c'est la liberté, c'est la légalité, ce sont les constitutions modernes. Les Jésuites n'ont pas aperçu, n'ont pas accepté ce bienfait du libre examen ; ils veulent encore aujourd'hui ce qu'ils voulaient aux premiers jours de leur apparition. Qu'ils acceptent le libre examen, et alors nous les accepterons aussi. Tel est le résumé du discours de M. Guizot; il faut avouer que la conclusion en est quelque peu naïve, et qu'on ne pouvait rien attendre de pareil de la part d'un si grand ministre.

Il faudra donc que les Jésuites se fassent protestants : alors ils auront droit d'ouvrir une école dans la France catholique. Qu'est-ce en

effet que cette liberté qu'on leur reproche de ne pas accepter? Est-ce la tolérance civile? Est-ce qu'ils demandent une nouvelle révocation de l'édit de Nantes? Ce serait absurde à dire. Est-ce qu'ils ne veulent pas qu'on examine, qu'on étudie, qu'on sonde les bases de leur croyance? Mais que font-ils donc tous les jours? Le Père de Ravignan fait-il autre chose dans ses conférences de Notre-Dame, au milieu de cette foule sérieuse et empressée que vous connaissez? Les Jésuites examinent leur religion beaucoup plus que vous n'examinez la vôtre, soyez-en bien sûr. C'est donc le libre examen à la façon protestante que vous voulez leur imposer; ce détestable principe, que tout homme est un légitime interprête de la tradition et de la doctrine; en d'autres termes, l'infaillibilité du peuple; en d'autres termes encore, la souveraineté du peuple. Vous voulez qu'ils adoptent dans le dogme ce que vous combattez tous les jours dans la politique, la suprématie de l'ignorance, le jugement en dernier ressort de qui n'entend rien à la cause. En vérité, nous ne saurions voir en tout ceci qu'une très-mauvaise défaite pour échapper à une fausse position.

Et que dire de cette autre supposition, que les Jésuites du XVI[e] siècle se trompaient lorsqu'ils prenaient le parti de l'unité et du pouvoir, au temporel comme au spirituel, tandis que le protestantisme fondait la liberté de l'Europe? Où donc existe cette liberté, cette égalité des droits, cette impuissance des castes vis-à-vis de l'État, si ce n'est dans des pays qui ont combattu le protestantisme pour rester catholiques, tels que la Belgique et la France? Le protestantisme a été partout un obstacle à la fusion des castes; partout il s'est présenté comme le défenseur des priviléges et des aristocraties, soit marchandes, soit militaires, soit territoriales; partout il les a sanctionnées et conservées. C'est lui qui a maintenu en Allemagne les principautés contre l'unité de l'empire que Charles-Quint voulait essayer; et c'est dans cette conspiration contre l'unité allemande qu'il a puisé sa force révolutionnaire; c'est lui, qui, en Angleterre, a consacré par deux révolutions les priviléges de la propriété et des corporations, et l'oppression de l'Irlande; et ce sont ces pays-là précisément que vous nous citez comme des exemples de la liberté créée par le protestantisme? Il nous semble qu'il serait bien temps d'en finir avec ce contre-sens historique. Les Jésuites firent bien de défendre, non-seulement l'unité de la foi, mais l'unité du pouvoir civil. Affaiblir celui-ci au XVI[e] siècle, c'était éterniser toutes ces forces indépendantes qui existaient encore en ce temps-là, et que M. Guizot s'applaudit lui-même de voir détruites. La liberté alors était dans la monarchie, qui continuait son grand travail

de fusion commencé au moyen âge sous l'inspiration de l'Église catholique. Tout ce que la Révolution a laissé après elle de bon et de vivace, l'abolition des castes, l'unité administrative et judiciaire, la prééminence de la pensée sur les faits, du droit sur les priviléges, du progrès sur les antécédents, la monarchie française l'avait préparé de longue main, et ce n'est qu'après Richelieu et Louis XIV que les temps ont été mûrs pour une nouvelle forme de gouvernement qui résumât toutes ces choses. Les Jésuites du XVI[e] siècle ne se trompaient donc pas lorsqu'ils défendaient, non pas le pouvoir absolu, comme on affecte de le dire, mais la monarchie forte et unitaire; et si on persiste à leur attribuer à eux seuls l'honneur de l'avoir sauvée de l'invasion protestante, ils peuvent en être fiers; car ils auraient seuls, en ce cas, rendu possible la constitution actuelle de la France, qui n'est point du tout celle de l'Angleterre ni celle de l'Allemagne, Dieu merci.

Trois choses nous sont donc acquises par la discussion qui vient d'avoir lieu :

1° L'Université n'est point l'État, mais une corporation enseignante munie d'assez beaux priviléges.

2° La philosophie de l'Université, toute privilégiée qu'elle soit, est reconnue mauvaise, à tel point que la Chambre a délibéré sur la convenance d'en supprimer ce qui concerne l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

3° La Société de Jésus elle-même n'est plus un épouvantail que pour les débris du vieux libéralisme et du vieil esprit parlementaire; elle a été vivement défendue, et il ne s'est produit contre elle que des objections puériles, un arrêt stupide de l'ancien régime, des ordonnances arrachées à la Restauration, et la peur qu'a l'Université d'une sérieuse concurrence.

Nous avons maintenant devant nous une année au moins pour faire valoir et développer ce triple résultat. Nous n'oublierons point surtout que c'est par l'emploi franc et entier des moyens constitutionnels qu'il a été obtenu. Jusqu'à présent, le clergé s'adressait de préférence à l'élément monarchique, et semblait attendre de la haute protection des rois l'appui qui lui était nécessaire. C'était tout simple : pendant plus de mille ans, le clergé français avait prêté son appui aux rois pour constituer l'unité nationale. Une si longue alliance ne pouvait se rompre; il fallait que la force des choses vînt la dénouer. C'est un fait accompli maintenant. Les évêques sont entrés dans le mouvement du système représentatif; ils ont usé à leur tour

des libertés qui appartiennent à tout le monde; la presse et le droit de pétition sont des instruments dont ils apprécient la puissance. Neuf d'entre eux ont adressé des mémoires à la Chambre des pairs; ce sont NN. SS. les archevêques de Lyon et de Toulouse, les évêques de Strasbourg, d'Angers, de Poitiers, de Rennes, de Metz, de Quimper, et le coadjuteur de Nancy. Quelqu'un disait : C'est le 89 de l'épiscopat. Le mot est juste. Il s'agit, en effet, pour l'épiscopat d'entrer dans cette ère nouvelle, dont il n'a jusqu'ici que subi les inconvénients, et dont il est bien décidé à revendiquer à son tour les avantages. Il s'agit de chercher la force où elle est; et elle n'est plus aujourd'hui dans tel ou tel rouage du gouvernement, mais dans tout le système, et surtout dans la publicité, qui en est le grand moteur. Il serait bien ridicule, en effet, que l'Église, qui touche à tout dans le pays, qui le couvre d'un immense réseau, et dont les racines plongent dans tous nos beaux souvenirs nationaux, se laissât fouler aux pieds par une coterie de prétendus prophètes et d'incompréhensibles révélateurs. Il n'en sera pas ainsi, on peut en avoir désormais la certitude.

Au reste, cette lutte contre le monopole ne manque pas d'épisodes qui ajoutent encore à la grandeur de son caractère. Un combat entre la religion et le sophisme serait incomplet si un peu de persécution ne venait l'embellir. La porte d'une prison fait très-bien sur le second plan d'un tel tableau. Le monopole n'a eu garde de s'en passer; ses clameurs ont appelé l'œil de lynx du parquet sur quelques mots énergiques échappés à une indignation pourtant bien juste en principe. Il y a un mois, nous parlions du procès de M. Combalot; aujourd'hui, c'est le tour de M. Louis Veuillot. Publiez dans un livre, proclamez dans un cours public que Dieu, le monde et l'humanité sont identiques, d'où il suit que tous nos instincts, toutes nos passions sont légitimes, puisqu'elles ne sont que des phénomènes de notre portion de divinité; ou bien prêchez une morale nouvelle, qui condamne le mariage et propose une organisation générale de la promiscuité; imprimez et réimprimez les sales théories de Fourier pour arrêter l'exubérance de la population par un vaste système de *polyandrie-polygynie* (qu'on nous permette ce grec de botanique pour ne pas souiller la langue française de ces philosophiques horreurs), faites tout cela, et on vous laissera faire : c'est le droit de la philosophie. Mais n'allez pas déchirer le voile du monopole, n'allez pas livrer au grand jour les vices d'une éducation irréligieuse et indisciplinée. Certes, nous respectons la chose jugée; mais le ministère public

pourrait augmenter encore ce respect en choisissant un peu mieux les objets de la vindicte des lois.

Ce dernier procès de *l'Univers* offrait d'ailleurs sous un rapport un spectacle assez triste : deux catholiques étaient en présence, l'un accusateur, l'autre accusé; l'un orateur habile, magistrat intègre, faisant parler, avec le double ascendant de la sincérité et de l'éloquence, la religion elle-même pour obtenir la condamnation d'un de ses frères ; l'autre, non moins convaincu, non moins loyal, pleinement persuadé qu'il sert l'Église, qu'il souffre pour la liberté de l'Église, qu'il se dévoue pour la liberté du dévouement. M. Veuillot a eu la noblesse de taire douze années de sa vie consacrées à la défense du pouvoir, à la défense des lois mêmes qui lui ont été appliquées : il a été condamné. Mais la situation reste la même. Personne ne reculera dans la défense d'une cause qui grandit à vue d'œil : nous respecterons les lois, les pouvoirs publics, mais sans déposer aucun de nos droits, et si nous rencontrons des frères qui méconnaissent nos intentions, qui nous accusent de vouloir remplacer un monopole par un autre, et d'aspirer à la domination par l'anarchie, nous ne désespérerons pas de les désabuser, de désarmer leur conscience, de leur faire comprendre que les réclamations de l'épiscopat tout entier sont pourtant un préjugé bien légitime en faveur d'une cause, et de conquérir enfin l'unanimité catholique dans cette question vitale pour le catholicisme.

La discussion de la liberté d'enseignement et celle des prisons cellulaires, qui occupe la Chambre des députés, ont absorbé tout l'intérêt politique de ces dernières semaines; toutefois il y a encore quelques faits que nous devons mentionner, et d'abord une seconde interpellation sur l'affaire de Taïti.

L'abîme appelle l'abîme, et un acte peu avouable, peu courageux, fait recourir aux subterfuges, et les subterfuges attirent les démentis. Telle est, jusqu'à présent, au point de vue ministériel, cette affairé de Taïti, qui n'est pas finie encore, et qui a commencé si mal pour la politique de M. Guizot.

Le retour d'un officier chargé des dépêches du contre-amiral Dupetit-Thouars était pour l'opposition une occasion toute naturelle de renouveler ses interpellations sur la vérité des faits qui ont amené la prise de possession des îles de la Société. La situation était restée trop équivoque, les explications trop suspectes, pour qu'il fût possible de négliger les moyens d'éclaircissements qui s'offriraient. C'est pour obtenir ces éclaircissements que M. Billault est redescendu dans l'a-

rène; il ne pouvait attaquer à fond une question encore obscure; il a fallu qu'il se bornât à exposer des doutes et à faire ressortir tout ce qu'il y avait eu d'incomplet, de contradictoire, d'enveloppé d'ambages dans les assertions ministérielles. En définitive, le discours de M. Billault, habile dans sa modération, pressant dans sa réserve, aggressif dans sa simplicité toute narrative, consistait tout entier en une accusation de mensonge public, dirigée contre le ministre des affaires étrangères. M. Guizot avait dit en effet, dans une précédente discussion, qu'il n'avait point reçu d'autres pièces concernant les événements de Taïti, que celles qu'il avait déposées; M. le ministre de la marine avait fait une déclaration analogue, et depuis il a pourtant été démontré et avoué que d'autres documents étaient déjà parvenus aux ministres au moment même où ils niaient si vivement qu'ils en eussent aucun.

C'était donc une attaque personnelle; mais elle avait un but qui la justifiait complétement. Sans doute, il y a une question de ministère au fond de ces attaques de l'opposition; mais sans doute aussi il est légitime d'aspirer au ministère par des luttes parlementaires que la politique du pays et la morale universelle peuvent avouer. C'est le cas où le jeu de la machine constitutionnelle est véritablement utile. M. Guizot avait-il en effet trompé la Chambre? Avait-il donné du haut de la tribune et du haut de sa position ministérielle un déplorable exemple de supercherie, un triste démenti à cette probité politique dont il se pare si volontiers? La chose méritait un examen. Et, nous l'avouons avec regret, car il est triste de voir de pareils scandales éclater dans le gouvernement de la France, la justification de M. Guizot a paru généralement faible et insuffisante. Qu'on se rappelle donc que, le 29 février, sur une vive interpellation de M. Billault, M. le ministre de la marine avait affirmé sur l'honneur qu'il n'avait point été reçu par le navire *l'Elisabeth* d'autres documents que ceux qui avaient été déposés. Comme l'interpellation portait évidemment et avait porté pendant toute la séance sur tous les documents parvenus au ministère par quelque voie que ce pût être, personne n'avait attaché d'importance ni de signification restrictive à ces trois mots glissés dans la phrase du ministre : *par le navire l'Elisabeth*. Cependant M. Guizot a fait porter sur ces trois mois toute sa justification.

« Nous avions bien, en effet, reçu des documents plus étendus, mais ce n'était point par le navire *l'Élisabeth* ; c'était par d'autres navires. » Telle a été au fond toute l'apologie que M. le ministre a pu donner de sa conduite, toute sa réfutation du reproche de mensonge qu'on lui

avait jeté à la face. A plusieurs reprises, quand M. Billault lui prouvait qu'il était impossible que des dépêches ne fussent pas arrivées, on l'avait entendu répondre laconiquement et fièrement : « Il n'y en a pas. — Aucune. — Du tout. — Nullement. » Mais à chacune de ces dénégations, M. Guizot ajoutait tout bas, dans sa conscience : par le navire *l'Elisabeth*. Un tel procédé ne pouvait avoir l'approbation de personne. Il a fallu que le ministre promît des communications nouvelles, qui ont été publiées en effet, et dont il sera tiré parti sans nul doute dans la troisième interpellation qui ne peut manquer d'avoir lieu sur cette malheureuse affaire.

Quand un ministère soutient si mal la dignité du pays dans ces lointains parages, on ne doit pas désirer qu'il s'impose des difficultés nouvelles. Pour un pouvoir fort et respecté, la situation actuelle de notre ancienne colonie de Saint-Domingue, émancipée par le massacre, et toujours ingrate, aurait offert une belle occasion de revendiquer des droits qui ne sont pas éteints, puisque les conditions d'indemnité n'ont pas été remplies. La république d'Haïti est livrée de nouveau à l'anarchie ; l'aristocratie de la peau est encore une fois décimée ; les nègres égorgent les gens de couleur, et les navires français ne suffisent point à recueillir les malheureux fuyards. On a parlé de constituer ce pays sous un double protectorat : celui de la France pour la partie française, et celui des Anglais pour la partie espagnole. Nous y aurions certainement quelques droits ; mais l'usage de ce droit pourrait entraîner bien des embarras et même des humiliations. Nous ne croyons pas que ce soit une idée sérieuse. D'autres cherchent à réveiller la querelle de la Nouvelle-Zélande ; ils prétendent que les Anglais ne nous ont pas seulement gagné de vitesse pour la prise de possession de ce fertile territoire, mais qu'ils nous l'ont volé ; que notre acquisition était légitime, tandis que la concession faite aux Anglais est nulle, parce que les chefs auxquels ils se sont adressés n'avaient aucun droit de propriété sur ces terres. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans les faits qu'on allègue ; mais si notre pavillon s'est abaissé à Taïti devant les Anglais, ce n'est pas une raison pour que le leur s'abaisse devant nous dans la Nouvelle-Zélande.

Si notre expansion coloniale rencontre tant d'obstacles, l'Angleterre se plaint de ne pouvoir plus arrêter la sienne. Dans ses possessions des Indes, elle se sent pour ainsi dire entraînée sans cesse au delà de ses limites. Plus ses frontières s'étendent, et plus elle se sent vulnérable ; le nombre des peuplades ennemies qui l'assiégent s'ac-

croît, et la disproportion des forces à l'espace devient plus sensible. Lord Auckland, il y a quelques années, paraissait déjà très-aventureux; lord Ellenborough, son successeur, après s'être annoncé comme le champion de la paix et de la civilisation, a éprouvé bientôt à son tour le vertige des conquêtes; ses expéditions du Scinde et de Caboul ont effrayé la Compagnie des Indes, qui vient de le rappeler. De concert avec le ministère, elle envoie, pour le remplacer, sir H. Hardinge. Ce monstrueux gouvernement de la Compagnie ne réussira pas à maîtriser le besoin d'envahir, qui résulte, après tout, de sa propre cupidité. Le dieu Terme des Romains avançait toujours sur les terres voisines, et quand il recula, ce fut la fin de l'empire; c'est l'histoire de toutes les nations conquérantes.

Un nouveau ministère s'est constitué en Espagne, plus homogène, et, à ce qu'il paraît, plus résolu que celui de Gonzalez Bravo à continuer le régime de vigoureuse répression établi depuis la chute d'Espartero. Il semble que la politique qui veut enfin régulariser la révolution espagnole se soit servie de M. Bravo et de ses amis comme le juste-milieu de France s'est servi en 1830 de MM. Odilon Barrot, Laffitte et Lafayette, les mettant au pouvoir au fort de la difficulté pour profiter momentanément de leur influence sur la révolution, amortir leur ferveur de système par le contact des choses pratiques, les brouiller avec la portion ardente de leur parti, et les laisser retomber ensuite dans une opposition qui, ne pouvant plus être que flottante et molle, ralentit désormais, par sa force d'inertie, le mouvement du radicalisme. Quoi qu'il en soit, le nouveau ministère représente, dans sa pureté, le système de résistance; il a commencé par lever l'état de siége comme pour faire voir qu'il ne s'agit point d'une résistance accidentelle et momentanée, mais systématique et légale; ses journaux déclarent sans détour que la force fera ce que la conciliation ne peut faire, et que, si la tête sanglante de l'anarchie osait se relever encore du milieu des ruines qu'elle a entassées, le gouvernement ne reculerait devant aucune mesure de sévérité. Le caractère connu de Narvaez doit convaincre les perturbateurs que ce ne sont pas là de simples métaphores espagnoles; ses amis mêmes craignent qu'il ne pousse trop loin l'énergie militaire de son dévouement à la reine, et lui conseillent de mêler quelques grains de prudence politique à son courage : c'est ce que son collègue M. Pidal, devenu célèbre depuis la triste affaire d'Olozaga, lui fera sans doute comprendre. L'Espagne vit actuellement sous une vraie dictature ministérielle; c'est la période par laquelle les révolutions se ferment

d'ordinaire. Il est probable qu'on en profitera pour accomplir une grande mesure, la seule peut-être qui puisse assurer l'avenir ; il s'agit des nouvelles circonscriptions provinciales. Si la substitution des départements aux anciennes provinces a paru nécessaire en France pour fonder le pouvoir central, combien ce changement n'est-il pas plus indispensable encore à l'Espagne, espèce de fédération de royaumes et de municipes jaloux, qui, depuis Charles-Quint, ont à peine fait quelques pas vers l'unité administrative?

Une autre question non moins grave occupe toujours les esprits et demande à être résolue par le nouveau ministère: c'est le mariage d'Isabelle. On dit que don Carlos consent à abdiquer en faveur de son fils, et que celui-ci, pour rendre possible une conciliation définitive, ferait aux circonstances, aux idées modernes, aux faits accomplis, beaucoup plus de concessions que son père n'en voudrait consentir en son propre nom. On ajoute que des négociations auraient été entamées dans ce but, entre le ministère anglais et la reine-mère, sans appeler à y prendre part le gouvernement français, qui verrait de mauvais œil une pareille combinaison. Le ministère Peel jouerait ainsi à M. Guizot, en Espagne, le mauvais tour joué par lord Palmerston à M. Thiers dans l'affaire d'Orient. Il n'y a aucune probabilité à cela, mais c'est une de ces hypothèses qui naissent comme d'elles-mêmes sur un fonds de vérité. Il est impossible, en effet, que la rivalité des deux politiques anglaise et française ne se réveille pas avec plus d'énergie que jamais lorsqu'il s'agira de cette clôture définitive de la question espagnole. Il faut que l'Espagne entre dans le système anglais ou dans le système français : *that is the question*... la question d'Hamlet, une vraie question d'existence, bien plus grave qu'à l'époque du traité d'Utrecht, à cause des immenses intérêts qui pèsent aujourd'hui sur toutes les rives de la Méditerranée. C'est donc encore *une affaire qui commence*, comme dirait M. Guizot ; et, à cause de sa gravité même, le public suppose qu'elle se termine sans nous, tant nos sympathies sont reconnues platoniques, accoutumés que nous sommes à en voir passer les objets au pouvoir d'autrui.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Dans le nombre des communications faites à l'Académie des Sciences pendant le mois dernier, nous avons surtout remarqué une note de M. Gruby sur le développement, en grande masse, de plantes cryptogamiques dans l'estomac d'une malade qui éprouvait, depuis plusieurs années, des difficultés dans la déglutition; une lettre de M. Dubordeau, signalant, comme un bon moyen d'obtenir, par les temps les plus humides, de belles épreuves photographiques, l'introduction, dans la boîte, d'une substance avide d'eau, telle que l'acétate de potasse et le chlorure de calcium; des observations critiques sur une nouvelle théorie de la respiration de M. Magnus, par M. Gay-Lussac; un mémoire, dans lequel M. Faulion soumet au jugement de l'Académie un nouveau système de chemin de fer à pression pneumatique; une notice de M. Panckoucke sur un nouveau système d'impression qui donnerait une économie de moitié sur les frais de papier et de tirage; une lettre de M. Daguerre à M. Arago, sur un nouveau procédé de préparer la couche sensible des plaques destinées à recevoir des images photographiques; un opuscule de M. Orfila et de nouvelles considérations de MM. Danger et Flandin en réponse à ce travail, sur la localisation des divers agents toxiques, dans les cas d'empoisonnement; un mémoire où M. Lorris du Val signale les inconvénients auxquels expose l'emploi des substances vénéneuses dont on fait usage dans divers procédés d'embaumement, une lettre où le vigilant M. Gannal s'emparant des inconvénients indiqués par M. Lorris, demande, *dans l'intérêt de l'hygiène publique et de la médecine légale*, que l'Académie veuille bien se prononcer sur les méthodes d'embaumement qui pourraient conduire à de grands abus et celles dont l'innocuité n'est pas douteuse; enfin un rapport adressé à l'Académie des Sciences par M. Lefébure, président d'une commission scientifique en Abyssinie, rapport intéressant à plus d'un titre et qu'on nous saura gré de reproduire ici.

Observations critiques de M. Gay-Lussac.— On sait que le sang rouge ou artériel, à mesure qu'il fournit aux diverses parties du corps les éléments dont ils se composent, perd lui-même ses qualités réparatrices et prend un caractère de sang noir ou veineux; que dans cet état et après s'être mêlé avec la lymphe et le chyle, il est porté dans le tissu des poumons par le torrent circulatoire, afin d'y redevenir artériel et nutritif sous l'influence de l'air respiré. On sait encore que cet air n'est plus, en sortant des poumons, ce qu'il était en y entrant; qu'il s'y est dépouillé d'une quantité notable d'un de ses principes constituants, d'oxygène, tandis qu'il s'y est, au contraire, chargé d'un peu de sérosité, d'acide carbonique et d'azote, gaz impropres et même contraires à la vie.

Or, deux théories principales ont été proposées sur les phénomènes chimiques de la respiration. Dans l'une, longtemps adoptée, la formation de l'acide carbonique et de l'eau, ainsi que la production de l'azote, ont lieu dans le poumon même, au contact de l'oxygène de l'air avec les vaisseaux capillaires sanguins. Dans l'autre théorie, l'oxygène n'agit plus immédiatement dans le poumon sur le sang; il en est simplement absorbé; il est entraîné dans le torrent de la circulation, et dans ce trajet, par le travail secret des capillaires, une certaine quantité se combine, partie avec le carbone, pour former de l'acide carbonique qui reste en dissolution, partie avec de l'hydrogène, pour former de l'eau. Le sang, ainsi chargé d'acide carbonique et transformé en sang veineux, arrive dans le poumon, où il abandonne à l'air son acide carbonique, reprend de

l'oxygène, et, redevenu sang artériel, commence une nouvelle révolution. C'est cette dernière théorie, pressentie depuis longtemps, fortifiée et ébranlée tout à coup, et enfin admise dans la science depuis le dernier travail de M. Magnus, c'est cette théorie dont M. Gay-Lussac a entrepris la vérification et offre aujourd'hui la critique.

A l'appui de sa théorie, que devrait prouver M. Magnus?

1° Que le sang veineux contient de l'acide carbonique, et, dans le cas où le sang artériel en contiendrait aussi, qu'il en contient plus que celui-ci ;

2° Que la différence des quantités d'acide carbonique de l'un à l'autre sang satisfait anx exigences de la respiration ;

3° Que l'oxygène absorbé par le sang dans les voies aériennes et abandonné dans le trajet de la circulation se trouve en rapport de quantité avec l'eau et l'acide carbonique exhalés dans l'acte de la respiration ;

4° Que le sang veineux contient en outre de l'azote et toujours plus que le sang artériel, au cas où ce dernier en contiendrait aussi.

« Les tableaux dont M. Magnus a accompagné son travail prouvent en effet, dit M. Gay-Lussac, avec la dernière évidence, que le sang veineux et le sang artériel tiennent également en dissolution de l'acide carbonique, de l'oxygène et de l'azote ; mais c'est tout ce qu'ils prouvent, et ce qui ruine le nouveau système par sa base, c'est que la quantité relative de ces gaz, loin d'être plus grande dans le sang veineux, l'emporte, au contraire, notablement dans le sang artériel, celui-ci contenant 18 pour 100 d'acide carbonique et moitié d'azote de plus que le premier. Il y a plus : les expériences de M. Magnus n'établissent aucunement que l'acide carbonique produit par la respiration soit en rapport avec la quantité d'oxygène absorbée par le sang. »

M. Gay-Lussac en conclut que la théorie de la respiration soutenue par M. Magnus ne repose sur aucune base solide et qu'un nouvel examen des phénomènes chimiques de la respiration est encore à désirer.

— La machine à vapeur, dans le système de M. Faulion, agit, non plus comme pompe aspirante, mais comme pompe foulante. Le tube pneumatique, au lieu d'être solide et ouvert dans le haut sur toute son étendue, est flexible, susceptible de s'affaisser sur lui-même et de se gonfler alternativement, et cela dans tout son pourtour. Le piston qui, dans le système Clegg et autres systèmes analogues, glisse dans l'intérieur du tube, est remplacé ici par un galet à gorge qui se meut à la surface du tube flexible, et qui est d'ailleurs, de même que le piston, lié au convoi par des tiges verticales rigides. Ce galet est disposé de manière à rouler le long d'une plaque de fer qui occupe la partie centrale du chemin. Le tube, qui repose également sur cette plaque, est pressé par la gorge plate du galet, qui applique étroitement les deux parois l'une contre l'autre, sans d'ailleurs pouvoir les écraser, leur double épaisseur étant justement égale à la hauteur des deux filets extérieurs du galet. Cela posé, on conçoit que, lorsque la machine soufflante est mise en jeu, le tube flexible tend à se gonfler, ce qu'il ne peut faire sans pousser en avant le galet dont le mouvement détermine celui du convoi. »

— Dans le système d'impression de M. Panckoucke, il s'agirait de retrancher la moitié inférieure des lignes imprimées, ce qui n'empêcherait pas qu'avec un peu d'habitude on ne les lût aisément, et permettrait de réduire les interlignes, sans qu'il en résultât de confusion, l'espace ordinairement maintenu n'étant nécessaire que parce que plusieurs lettres, le p, le q, le g, le j et l'y ont des prolongements inférieurs qui disparaissent dans l'impression à mi-type.

— « En 1838, écrit M. Lefébure, une commission fut nommée par le gouvernement pour explorer l'Abyssinie ; cette commission, dont j'ai l'honneur d'être président, se composait d'abord de MM. les docteurs Petit et Quartin-Dillon, et

s'adjoignait plus tard M. Vignaud, comme dessinateur. Ces messieurs se chargèrent de la partie de l'histoire naturelle ; la partie géographique, dans toute son étendue, me concernait exclusivement.

« Nous partîmes de Marseille le 11 décembre 1838. Dans le cours de notre trajet en Egypte, en Arabie, nos travaux n'eurent pour but que de fournir des points de comparaison à la science, ces localités ayant été déjà étudiées avec fruit. Ce n'est qu'en passant dans l'archipel Dhalac que commença la spécialité de nos recherches. Ces îles ne sont pas, comme plusieurs voyageurs l'ont affirmé, entièrement formées par le travail des madrépores ; elles sont le résultat de soulèvements. Certaines parties se sont élevées subitement au-dessus du niveau de la mer, tandis que les parties les plus basses se sont recouvertes d'animaux coquillers et de madrépores, lesquels, en outre du travail d'exhaussement qui leur est particulier, ont été relevés aussi par des soulèvements généraux qui, à différentes époques, ont exhaussé le niveau général du littoral de la mer Rouge, circonstance qui a fait que plusieurs ports, autrefois très-profonds, ont été comblés, et que des rivières se jetant naguère dans la mer vont aujourd'hui se perdre dans plusieurs lacs qui existent sur les deux littoraux, à des niveaux inférieurs à celui de la mer.

« Dans quelques-unes de ces îles, les roches soulevées qui n'étaient pas arrivées à fleur d'eau ont été recouvertes de madrépores ; ces madrépores, restant à nu lors de l'abaissement annuel du niveau, pendant la saison des vents du Nord, se sont chargés de sables et de détritus d'insectes pareils à ceux qu'on voit sur les côtes de Syrie, dans les années où les sauterelles font leurs ravages ; et c'est à la terre végétale ainsi formée que ces dernières îles, entièrement pourvues d'eau douce, doivent leurs végétations d'arbres marins, arbres qui atteignent jusqu'à deux mètres de hauteur. La feuille sert de nourriture aux chameaux et le bois est employé par les marins pour brûler dans les usages journaliers.

« Deux de ces îles, Dhalac et Neva, ont une grande étendue et plusieurs sources d'eau douce qui, dans les années de sécheresse, approvisionnent l'île de Messoah. La première comprend douze villages principaux, dont les habitants s'adonnent à la pêche des perles, de la nacre et de la tortue ; la deuxième contient sept villages, dont les habitants ont la même industrie que les précédents. Leur sol fournit assez de végétation pour nourrir quelques chèvres, des ânes et des chameaux. Le climat y est sain ; j'y ai vu un vieillard de cent trente-un ans, dont le fils était âgé de quatre-vingt-quinze ans et le petit-fils de soixante-dix ans ; mais la chaleur est tellement forte en été que les habitants eux-mêmes ne sortent pendant le jour que pour aller dans leurs pirogues.

« Arrivés en Abyssinie, à Adoa, nous dûmes faire une longue station dans cette ville. Si nous n'eussions voulu qu'une simple exploration, nous nous serions bornés à passer dans chaque localité, n'y recueillant que ce que la bonne disposition des habitants nous eût laissé prendre ; mais avec le projet que nous avions de faire un travail comparatif complet de toutes les parties de l'Abyssinie, nous nous sommes dès l'abord trouvés dans la nécessité d'établir nos observations sur une base large et solide. Or, Adoa était on ne peut plus propice à ce dessein, tant par l'intérêt particulier qu'offre le rayon de pays dans lequel nos investigations se trouvaient étendues, que par la facilité que nous rencontrâmes chez les habitants : ce qui nous permettait, soit en interrogeant les chefs de caravanes, soit en consultant les traditions répandues, de nous former *à priori* une opinion des contrées que nous devions visiter ultérieurement et dans lesquelles il nous eût été impossible de demeurer longtemps. C'est ainsi qu'ont pu être fructueuses nos courses dans les pays Gallas, où chacune de nos stations ne dura pas plus d'un jour.

« En quittant Adoa et le Tigré, nous avions donc déjà des tableaux comparatifs de géographie, de géologie et d'histoire naturelle, qui embrassaient toute la portion de terrain s'étendant jusqu'à la mer, et l'on en sentira l'importance quand on saura qu'Adoa est situé dans un bassin environné de hauts pics, qui atteignent jusqu'à deux mille mètres d'élévation absolue. De ces études continuées avec persévérance pendant cinq ans, il est résulté une quantité considérable de matériaux de toutes espèces, propres à fournir la matière d'une publication intéressante et assez volumineuse. J'en donnerai plus bas une liste complète; j'extrairai d'abord, pour les nommer ici, celles de nos observations qui nous ont paru de nature à fixer l'opinion de la science sur les contrées que nous avons parcourues.

« *Géographie physique.* — Presque toute l'Abyssinie est formée par un vaste plateau qui s'élève en gradins superposés, à quelque distance des bords sablonneux de la mer Rouge. Ce plateau s'abaisse au nord-ouest et au sud-est, mais plus sensiblement dans la première direction, qui est en effet celle des principaux cours d'eau de l'Abyssinie, le Nil-Bleu, le Taccazé, le Mareb. Au sud-est, ce n'est qu'au sortir des pays Gallas que le plateau prend une pente prononcée; il porte alors dans l'Océan, sur la côte du Zanguebar, les eaux du Zubba et de ses affluents, dont le principal a le nom de Guibé et prend sa source entre Noumo et Kafa, dans la même chaîne où prend sa source la Sienne, le Godjobe, l'une des principales sources du Nil-Blanc.

« Depuis que le Zubba a été signalé, les hommes de science font des vœux pour que son cours soit remonté, et qu'on détermine jusqu'à quel point il est navigable. Si l'on se décidait enfin à ouvrir des relations commerciales étendues avec l'Abyssinie, il serait possible que le Zubba en devînt un des principaux débouchés.

« La disposition du sol, en Abyssinie, est peut-être la chose la plus curieuse de cette contrée; elle est du moins la plus féconde en résultats remarquables Ces plateaux superposés, taillés en bords abruptes, dominent des terrains à toutes les hauteurs, du niveau de la mer jusqu'à près de trois mille mètres; par suite de cela, des températures très-diverses et les plus extrêmes, depuis la chaleur brûlante des basses terres jusqu'aux neiges des plus hauts pics. Cette variété dans les climats en cause une analogue dans les productions naturelles; c'est ce qui ressort à la première vue d'un coup d'œil jeté sur les collections que nous avons apportées d'Abyssinie.

« L'histoire naturelle formait une des parties principales de nos recherches en Abyssinie. MM. les docteurs Petit et Quartin-Dillon s'étaient partagé le domaine de cette vaste science: le premier était chargé de la zoologie; le second de la botanique. Les collections qu'ils ont formées, les manuscrits qu'ils ont rédigés sur les lieux, l'atlas qui fut dessiné par M. Vignaud, dessinateur, qui, plus tard, vint s'adjoindre à notre commission, ont acquis une importance bien grande par la mort de ces trois victimes de leur zèle pour la science. Il me serait impossible de faire connaître ici en détail les objets intéressants et en grande partie nouveaux que mes compagnons de voyage ont recueillis dans les diverses provinces de l'Abyssinie. L'ornithologie surtout s'enrichira d'un nombre très-considérable d'oiseaux nouveaux dont M. Petit a étudié les habitudes et souvent décrit l'organisation intérieure. L'herbier fait par M. Quartin-Dillon, et que M. Petit a continué après la mort déplorable de ce dernier, se compose d'environ seize à dix-huit cents espèces de végétaux. On peut approximativement évaluer à cinq ou six cents le nombre des espèces nouvelles dont la flore abyssinienne enrichira la botanique, ainsi que l'a constaté M. Richard, qui, par ses conseils bienveillants, avait encouragé et dirigé mes compagnons pendant notre pénible voyage, et qui a eu la bonté de ranger mé-

thodiquement l'herbier que les membres de la commission avaient formé pour eux.

« Voici une liste nominative des matériaux recueillis par la commission :

« 1° Une carte topographique de l'Abyssinie, depuis le 16e degré lat. N. jusqu'au 8e degré lat. N., et depuis le 35e degré long. E, jusqu'au 38e degré long. E. La triangulation de cette carte a pour base la ligne comprise entre la montagne Damo-Galila et Nahaïlé, deux points d'où l'on découvre toute l'Abyssinie. Quarante points ont été déterminés astronomiquement ; les relèvements ont été faits au théodolite et à la boussole ;

« 2° Un tableau d'observations astronomiques ;

« 3° Un tableau d'observations météorologiques ;

« 4° Un tableau d'observations magnétiques ;

« 5° Un tableau d'observations barométriqnes ;

« 6° Un tableau de la direction des vents ;

« 7° Un tableau de la quantité de pluies tombées annuellement ;

« 8° Cartes, coupes, croquis géologiques, avec les collections de minéraux ;

« 9° Notes botaniques, avec collection ;

« 10° Notes zoologiques, avec collection ;

« 11° Dessins coloriés en très-grand nombre : costumes, portraits (avec leurs dimensions du crâne prises dans un but de travail ethnologique), oiseaux, mammifères, reptiles, poissons, plantes, ustensiles, armes, vues, antiquités et inscriptions (avec des notes) ;

« 12° Tableaux de production dans les trois règnes ;

« 13° Tableau commercial ;

« 14° Navigation de la mer Rouge ;

« 15° Vocabulaire de l'Amarah, du Tigréen, des Adal, du Missoah, des Gallas et des Agow ;

« 16° Manuscrits rapportés, tenant du copte, du phénicien et du syriaque ;

« 17° Divers échantillons des produits du pays dans tous les genres ;

« 18° Des notes très-étendues sur la religion, la politique, les mœurs, les lois, etc.

« Tel est l'aperçu des travaux de la commission en Abyssinie. Ils manqueraient d'intérêt en eux-mêmes que le prix auquel ils ont été achetés devrait les en rendre dignes. Deux de mes compagnons de voyage avaient succombé dès le début de l'expédition ; l'assurance d'une mort certaine n'avait pu les détourner un instant de ces ravins empestés où ils entrevoyaient de précieuses conquêtes pour la science. Un seul, M. Petit, m'a accompagné à travers les lointaines contrées des Gallas ; ensemble nous avons pu observer les traits distinctifs qui différencient ces peuples des habitants du Tigré. L'infériorité de leur civilisation et l'originalité de leur langage établissent de prime abord un contraste frappant ; cependant il est digne de remarque que la conformation du crâne ne change pas notablement, et que tous les autres caractères de la physionomie restent les mêmes. Tous les gens qui peuplent cette haute terrasse abyssinienne ont une couleur de peau tellement uniforme qu'ils sont tous appelés Habisch par les Arabes, qu'ils parlent d'ailleurs galla, amarah, agow ou tal-tal. En résumé donc, on est tenté de n'attribuer qu'à l'éloignement de la mer la différence entre les gallas et les Tigréens ; cette influence se fait également sentir sur la population chrétienne du Choa. M. Petit a fait à ce sujet des remarques curieuses ; il a eu lieu aussi d'observer que le Choa, qui paraît être le foyer des colonies juives, semblait être également celui de la lèpre et de toutes les maladies dont l'origine est attribuée à cette raison.

« Après cette ample moisson de renseignements, nous revînmes par l'ouest de l'Abyssinie. Nous traversâmes une première fois le Nil, à l'embouchure de la rivière Djemma, et entrâmes dans le Godjam. Les difficultés que nous éprou-

vâmes alors de la part des habitants, qui voulaient nous dévaliser, peuvent être considérées comme une mort à laquelle nous avons échappé. Nous passions dans une contrée désolée par la guerre et la famine; les habitants s'étaient réfugiés dans les bois et ne vivaient que de pillage. Il serait trop long de dire ici à combien de dangers nous fûmes exposés dans cette pérégrination périlleuse, même en temps de paix. Partis de Dima, ville-asile qui nous offrait la plus grande sécurité, mais où l'impatience de M. Petit ne souffrit pas que nous demeurassions, nous nous attachâmes à suivre constamment la ligne de démarcation où les pillards des deux armées belligérantes n'osaient pas s'aventurer. Cela allongea notre course, mais nous permit d'atteindre une seconde fois le Nil sans beaucoup d'encombres. En cet endroit le fleuve coule dans un lit de roches de formation primitive, modifiée par l'action du feu. Ses bords encaissés sont très-rapprochés, et, d'une roche à l'autre, les Portugais avaient construit un pont qui reposait sur une seule arche, et dont les extrémités étaient suivies de déversoirs pour les débordements. L'arche a été rompue par les Abyssins ; et comme en cet endroit le lit du fleuve est très-profond, on est obligé, pour faire passer les bagages, de les attacher à des lanières dont les bouts sont tenus aux deux bords. C'est ainsi que je fis passer les nôtres. Pendant ce temps, M. Petit, contrairement à mon avis et à celui des Abyssins, descendit la rive vers un endroit où le fleuve est moins encaissé, et qui sert au passage des mules. Il fit d'abord passer sa tunique par un de ses domestiques, qui atteignit rapidement le bord opposé; puis, ne sachant pas nager, il se mit à l'eau sous l'escorte de deux nègres qui le soutenaient. Déjà il touchait au rivage, et ses domestiques venaient m'annoncer qu'il avait effectué son passage, lorsqu'un grand cri, arraché de l'âme, me glaça d'effroi. Je m'élançai aussitôt; il n'était plus temps. Je ne trouvai que les deux nègres, qui rapportèrent que leur maître les avait subitement lâchés en poussant un cri de douleur, et s'était immédiatement enfoncé dans l'eau pour ne plus reparaître. Il n'y avait pas le moindre doute: un crocodile venait de m'enlever mon compagnon. En vain nous restâmes longtemps encore sur le rivage pour en apercevoir quelques traces; le fleuve ne répondit à nos recherches que par son calme et sa sérénité accoutumée.

« Dans la disposition d'esprit où me jeta ce coup terrible, je ne songeai plus qu'à me rapprocher de mon dernier compagnon, M. Vignaud, que j'espérais retrouver à Gondar. En arrivant dans cette ville, on m'apprit qu'il était parti pour la France. Nouveau malheur ! Après avoir terminé promptement quelques travaux à Gondar, je m'acheminai vers Adoa, où je comptais trouver des nouvelles positives. Je sus là que M. Vignaud était effectivement parti par la route de Soakim ; mais on ne me disait pas tout. Ce ne fut qu'à Melloah que j'appris que M. Vignaud, atteint d'une fièvre qu'il avait probablement gagnée dans cette île, était tombé très-malade à Soakim, où il s'était embarqué pour Djeddah. Arrivé dans ce port, mon dernier compagnon expira entre les mains du docteur Serkis.

« Tous étaient donc morts un à un, songeant jusqu'au dernier moment à la patrie, objet de leurs vœux et de leurs plus chères espérances. Pour moi, resté seul si éloigné encore de la France, il me fallut, pour que le découragement ne me prît point, le sentiment d'une tâche nouvelle : dernier enjeu de cette terrible partie, c'est sur moi désormais qu'en reposait tout le sort ; et je me disais qu'elle serait encore gagnée si je parvenais à en sauver les débris, surtout si je ne laissais pas perdre le fruit du dévouement de mes infortunés collègues.

« J'y ai réussi jusqu'ici, et c'est pour suivre l'accomplissement d'un religieux devoir que je viens, plutôt en leur nom qu'au mien, rendre compte à l'Académie de nos travaux, et demander un suffrage qui doit honorer leur mémoire et adoucir l'amertume de mes souvenirs. »

EM. PERROT.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

HISTOIRE DE FRANCE, par M. Amédée Gabourd.

On se plaignait, il y a quelques années, avec raison, du petit nombre d'ouvrages élémentaires ; aujourd'hui on aurait plutôt à se plaindre de l'inondation périodique d'écrits destinés aux jeunes gens, et par laquelle la forte et saine littérature menace d'être bientôt envahie. Et cependant, moi qui m'occupe depuis longtemps d'enseignement, je dirais volontiers : Donnez-nous encore des livres élémentaires. C'est qu'au fond, je ne connais rien de plus difficile que de beaucoup dire en peu de mots; que de se rendre intéressant sans se laisser aller à trop de développements ; que d'être clair et de rester court; rien de plus difficile enfin que de donner à un squelette les apparences d'un corps vivant et animé. Ceci est surtout vrai de l'histoire. Combien peu d'hommes de talent se condamneront à descendre des hauteurs où se tient d'ordinaire leur intelligence pour la mettre au niveau de ceux qui bégaient à peine les premiers mots de la langue intellectuelle! Aussi, ouvrez la plupart de nos Précis; vous trouverez en eux, ou le produit d'une misérable spéculation industrielle. assemblage informe de pages dérobées à nos meilleurs historiens et copiées textuellement; ou bien encore l'expression d'un parti pris d'avance de dénigrer tout ce qui se rattache de près ou de loin au catholicisme dans les temps modernes. Quant à la première classe de ces ouvrages, il est inutile de s'y arrêter; quant aux seconds, le mal qu'ils font est incalculable; car ils laissent des idées dans leur germe, et y déposent cette première semence d'incrédulité dont les fruits sont si amers dans la suite de la vie. Il semblerait cependant que, dans un moment où les catholiques se préparent à entrer dans une voie nouvelle, qui n'est certes pas la liberté, mais qui peut-être y conduira, dans un pareil moment il serait bon de songer à entreprendre avec conscience, avec ce dévouement dont le chrétien seul a le secret, une série d'ouvrages historiques et philosophiques pour la jeunesse de nos établissements. Il faudrait, j'en conviens, une association d'hommes dans le genre de Port-Royal, moins peut-être la forme conventuelle. La première règle à poser dans une pareille tâche, ce serait l'abnégation de toute vue particulière, disons mieux, de tout amour-propre, pour opérer uniquement le bien. Ainsi donc, il faudrait, sans contredit, profiter de quelques excellents travaux faits au sein de l'Université comme en dehors de cette institution, en y introduisant plus de clarté, et surtout un esprit moins protestant, qui, il faut bien le dire, va parfois plus loin que les protestants eux-mêmes. Il ne s'agirait certainement pas de biaiser avec la vérité : on l'exposerait, au contraire, dans toute sa nudité; mais en même temps que le revers de la médaille apparaîtrait, on n'en oublierait pas la figure radieuse et pure, comme cela est arrivé trop souvent. Quant à moi, j'ai souvent employé cette méthode,

et toujours avec succès. Il y a déjà de très-bons éléments parmi nous; on aurait seulement à les coordonner, à les soumettre à un plan plus rigoureusement conçu pour leur donner ainsi une unité qui leur manque. Je suis convaincu que pareille œuvre entreprise de la sorte aurait un grand mérite réel, et par suite un succès non moins réel.

Parmi ces éléments d'histoire générale et catholique à l'usage de la jeunesse, nous pouvons certainement compter l'*Histoire de France* (1) de M. Amédée Gabourd, dont nos lecteurs connaissent l'intéressant travail sur Louis XIV. J'ai lu peu d'écrits de ce genre qui m'aient autant satisfait dans leur ensemble : on y retrouve je ne sais quelle bonne odeur des sources originales que notre siècle exige avec raison ; un sage esprit de critique qui fait la part des temps et accueille avec reconnaissance les progrès de la civilisation moderne ; une clarté d'exposition remarquable, et enfin un talent de style qui n'est pas à dédaigner. Assurément, j'exprime ici une opinion bien spontanée, et, à mon sens, impartiale, car je n'ai point l'honneur de connaître M. Gabourd. En vérité, il faut avoir une terrible envie de critiquer pour l'accuser, avec un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, de l'exagération qu'offre Marchangy. Pour prouver moi-même que je n'exagère pas, on me permettra de citer une ou deux pages de ces résumés généraux qui termine chaque époque dans l'ouvrage de M. Gabourg. Je choisirai précisément une appréciation qui montrera le mieux l'homme, celle qui précède la révolution de 1789.

« Une seule révolution n'avait point eu lieu : c'était celle qui donnerait la suprématie au tiers-état, et lui livrerait, sinon en droit, du moins en fait, l'exercice de la puissance politique.

« Le roi et le peuple se trouvant en présence, sous Richelieu et Louis XIV, le roi prévalut, parce que le peuple, dépourvu de l'instinct de sa force, se laissa amuser d'abord par le spectacle de la chute des grands, puis éblouir par la splendeur et la majesté du prince. Il avait d'ailleurs soif d'administration, d'ordre, de justice et de repos, et se résignait spontanément à l'obéissance. La royauté rêva la durée perpétuelle de cette soumission de la France ; elle se crut affranchie de tout danger, et s'endormit d'abord, avec Louis XIV, dans la gloire, puis, sous Louis XV, dans la corruption. Quand elle se réveilla, il était trop tard.

« Le peuple existait dans toute la valeur de ce mot, non plus à l'état de serfs mourants de faim, réduits à se cacher par troupeaux dans les forêts, à se réfugier humblement autour du clocher de l'abbaye ou du donjon seigneurial pour solliciter un peu de pain et de protection ; non plus à l'état de bourgeois jaloux, faisait consister leur liberté à élire quelques magistrats, et à se barricader avec des chaînes quand le suzerain devenait trop exigeant ; non plus à l'état des *Jacques* et des *pastoureaux*, que les nobles, cuirassés de fer, exterminaient par centaines ; non plus même à l'état de commerçants paisibles, d'industriels honnêtes, se contentant de plaisirs modestes, et s'humiliant traditionnellement devant l'ombre ou les broderies d'un grand. Tout cela avait fait son temps. Des circonstances nouvelles avaient créé des nécessités nouvelles.

« Le peuple, en 1789, se composait de la presque totalité de la population française et de toutes les classes savantes, littéraires, artistiques, marchandes, libérales, industrielles, agricoles. Dans tous les rangs de la bourgeoisie l'instruction avait pénétré ; le luxe avait développé des besoins, l'ambition avait développé des intérêts, des jalousies, des prétentions. Ces corps nombreux d'avocats, de médecins, de littérateurs, de négociants, de financiers, de riches manufacturiers, autour desquels se groupaient des corporations considérables d'artisans

(1) 3 vol. in-18 anglais, chez Waille, rue Cassette.

ou de marchands, d'hommes de loi ou d'étude, s'étaient multipliés et élevés, avaient grandi ensemble, les unes par les autres, et présentaient une masse d'autant plus redoutable qu'elle s'appuyait, dans le clergé, sur les prêtres des campagnes, dont la condition était fort difficile ; dans l'armée, sur les sous-officiers, tous fils de bourgeois, et à qui, sauf des cas extraordinaires, la carrière des hauts grades était fermée ; dans l'opinion, sur les principes que les écrivains mettaient à la mode ; dans le pays, sur le prolétariat et les classes les plus nombreuses et les plus pauvres, dont ils étaient l'avant-garde naturelle... »

Il y a certainement dans cette page, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres, il y a une austérité et un bon sens historiques qui ne dépareraient point l'ouvrage le plus philosophique. Nous tenions d'ailleurs à démontrer avec quelle liberté certains critiques portent leurs jugements. Maintenant nous ne nous excuserons pas non plus auprès de M. Gabourd de lui soumettre quelques observations où le blâme trouvera également sa place. Après le tableau historique des grands fiefs sous les premiers Capétiens, nous aurions voulu un exposé plus net et plus ferme du régime féodal en lui-même, de ses devoirs, de ses garanties, de son influence sur la civilisation générale. Pour bien des lecteurs, mais surtout pour de jeunes lecteurs, il y a dans cette partie quelque confusion dont l'esprit a peine à se dégager. J'ai pu moi-même m'en convaincre dans la pratique de l'enseignement, et c'est pourquoi j'en parle d'une façon si positive. Après cet échiquier de grands fiefs ou plutôt de grands seigneurs, il faudrait détacher des masses fortement accusées et à l'ombre desquelles l'intelligence pourrait se reposer. Encore une observation. Pourquoi ne pas accompagner les chapitres de géographie politique d'une toute petite carte qui y correspondrait? Ce serait une innovation, je le sais, mais elle serait heureuse, et j'aimerais à la voir se généraliser. Les moyens *graphiques*, comme disent les Anglais, agissent si fortement sur nous qu'on ne doit jamais les dédaigner. Enfin, puisque M. Gabourd a cru devoir faire des tableaux synchroniques, comment se fait-il que l'histoire du pays lui-même soit très-peu représentée dans ces tableaux chronologiques? C'est une lacune facile à remplir, sans augmenter le volume de l'ouvrage. Il s'agirait uniquement de placer en regard deux colonnes : avec ces améliorations, cette bonne petite histoire aurait peu de chose à envier aux gros in-octavo. C. F. A.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VRAIE DOCTRINE, par L. Moreau; chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Considérations sur la vraie Doctrine : c'est là un titre grave et sévère, et de plus, plein d'à-propos. Rappeler les principes de la vraie doctrine, c'est servir utilement la science; c'est défendre la philosophie contre ceux qui la repoussent sans la connaître, et contre les sophistes qui l'ont si fort compromise. Tel est le mérite du livre de M. Moreau.

M. Moreau appartient à l'école théologique ou théocratique, comme on voudra dire. Nous tenons peu à ces distinctions ambitieuses, inventées le plus souvent au nom et pour la plus grande gloire des derniers venus. Le moyen âge, à notre avis, a autant observé et induit que les âges postérieurs, et avec bien plus de fruit, ce nous semble, puisqu'il retenait dans sa foi le principe de la science générale. En ce sens, si on le veut, M. Moreau, comme tous les catholiques conséquents, appartient à l'école théologique. Aussi, sans attendre qu'il soit sorti du moi pour affirmer Dieu, il rapporte le moi lui-même à sa cause et débute par un acte de foi. Il confesse la foi catholique, son unité, son universalité, et dans la foi catholique il trouve le principe de la parole, de la science, de l'art, de toutes les institutions humaines. Suivons-le dans ces diverses considérations.

Le rationaliste nie le dogme de la chute. Quel sera pour lui le principe de la certitude? Il se ferait à lui-même cette certitude! Mais il serait Dieu alors; car il aurait la science de l'absolu. La tradition, le sens intime, la raison inductive, tout lui interdit une pareille prétention. Que seulement, dans son doute, il explique l'erreur et le mal! Il dira que ce sont des nécessités de notre nature finie. Étrange explication! L'homme est dans l'intégrité de son être, il est dans l'ordre, et il produirait l'erreur! Il est supérieur à tous les autres êtres, et, tandis que la brute se conforme à la loi, lui seul serait enclin au désordre et au mal! Ici l'auteur accumule les preuves. Dans un langage plein d'élévation et de vie, il nous montre successivement la morale ne reposant plus que sur la base fragile de la métaphysique; la psychologie réduite à néant, impuissante qu'elle est à comprendre et expliquer les causes premières; le divorce et la lutte des sciences entre elles, faute d'un principe commun qui les relie; le doute forcé, qui en est la suite, sur les plus hautes questions qui intéressent la conscience humaine; et il conclut victorieusement que pour nous le principe de la certitude c'est la foi, c'est-à-dire le rapport du fini à l'infini, c'est-à-dire l'adhésion intérieure de l'esprit aux notions fondamentales dans l'ordre de la nature, l'adhésion de l'âme à la vérité révélée dans l'ordre de la grâce. La logique est le terme moyen de ce rapport, et la raison affirme sans qu'il soit besoin qu'elle sache toujours ce qu'elle affirme. Elle n'a pas besoin, en effet, de comprendre l'autorité qui s'impose; il suffit qu'elle comprenne que cette autorité existe et qu'elle a droit de s'imposer. Et, de vulgaire qu'elle était, la raison s'étend et s'élève; elle devient sublime; car elle s'unit à Jésus-Christ, la vérité absolue, le centre de toutes les vérités.

Pourquoi pas à un autre révélateur? Pourquoi, au catholicisme, *qui a fait son temps*, ne pas substituer une autre doctrine plus en harmonie avec l'esprit et les besoins du siècle? L'auteur va vous le dire. Souffrez seulement qu'il vous interroge. Dites, quelle autre doctrine vous offre, comme le catholicisme, ce triple et sacré caractère de témoin, de docteur et de juge? Où trouver une aussi admirable logique que dans ses révélations, ses enseignements et ses lois? N'est-il pas à la fois la tradition première et la révélation finale? Et sa doctrine ne vous présente-t-elle pas, avec la conséquence du fait initial, les prémisses du futur qu'elle annonce? Est-ce votre raison, par hasard, qui créera mieux que la religion une et universelle? Auriez-vous toute l'imagination du grand poëte, toute l'éloquence du grand orateur, on vous répondra qu'en dehors de la loi divine il y a nécessité de l'absorption dans le panthéisme ou de la lutte fatale dans le dualisme. Vous voulez que les forces s'équilibrent: prenez garde! Il ne s'agit pas ici de la loi du monde physique, que nous ne connaissons pas, parce que Dieu ne nous l'a pas révélée, mais de la loi des forces morales, dont la fin bien connue est de s'unir. Équilibrer la tradition et l'innovation, grands mots vides de sens en dehors de la conciliation catholique. La liberté s'harmonise avec la loi, parce que, dans son choix, elle reste en pleine possession d'elle-même. Ainsi la raison s'harmonise avec la foi; ainsi l'innovation avec la tradition. Il n'y a d'innovation réelle que la réparation dans le plan providentiel, réparation de tous par Dieu lui-même, et réparation de chacun en Dieu.

Ainsi l'homme est de Dieu, il est à Dieu, il ne vit que pour Dieu. Comment atteindra-t-il à sa fin? comment prendra-t-il possession de lui-même pour s'offrir à son Créateur? Par la parole, qui est encore un den de Dieu. Nier ce don, ce serait nier Dieu lui-même. L'homme aurait-il inventé la parole? Le rationaliste le prétend; mais pour cela il est obligé, lui, homme d'examen, de contester les premières vérités que nous fournit l'expérience. Pour lui l'éducation ne se fait plus par la société et rien que par la société. L'homme se sent saisi par les phénomènes de conscience, et sa conscience n'a pas été, au préalable,

saisie par la parole. Il n'a certainement pas inventé les organes *sensitifs*, et il aurait inventé l'organe *intelligent* ! Il n'a la raison d'aucun principe, et il aurait créé le principe générateur de la pensée ! Il pourrait ainsi se suffire à lui-même, se passer de Dieu et des hommes ! Conceptions absurdes et conséquences monstrueuses qui nous ramènent forcément à la vérité catholique. La parole nous a été donnée par Dieu ; et, dans l'usage que nous en faisons, nous retrouvons à la fois le caractère de sa divine origine et la preuve de la liberté en même temps que de la chute de l'homme. Par suite de la chute, il en est du verbe humain comme du Verbe divin ; il est venu pour la ruine comme pour le salut de plusieurs.

Dégradé avec nous, le langage suffit néanmoins à notre destination. L'inconstance est désormais le vice qui l'affecte ; mais il garde les vérités essentielles, telles que la loi des nombres, du raisonnement et de la morale, et ces lois communiquent aux langues leur vitalité. Reste à expliquer la multiplicité et la diversité des langues. Moïse l'a fait en nous racontant l'histoire de leur confusion. Ce fut à la fois un châtiment et une providence : un châtiment, car les hommes se virent confondus dans leur orgueil et leur faiblesse ; une providence, car, en séparant, Dieu brise la résistance collective. S'il divise, c'est pour maîtriser et conserver ; s'il conserve, c'est pour régénérer.

Et, maintenant qu'il est reconnu que la stabilité des langues dépend de la constance des peuples dans la foi, il est facile d'assigner aux progrès du langage leur véritable cause. Les linguistes qui attribuent la décadence d'une langue à sa longévité ne sont pas dans le vrai ; ceux qui cherchent la raison de cette décadence dans le mélange des idiomes, sans sortir de la vérité, n'arrivent pas cependant au cœur de la question. On sent ici l'abus de l'analyse, et l'on regrette cette barrière insurmontable qu'il élève entre les sciences. Dans ce dernier système, il reste à expliquer pourquoi les idiomes se mêlent. En faisant la part des accidents, on ne peut se rendre compte de la perturbation qui attaque le génie même d'une langue que par l'affaiblissement des croyances. Autrement, le peuple, en butte à ces sortes d'entreprises, retiendrait, avec ses croyances, le langage qui les exprime et qui en est inséparable. Disons, avec M. Moreau, que plus un peuple avance ou recule dans les voies de la foi et de la morale, plus aussi son langage se perfectionne ou se dégrade.

Le principe est posé ; tout s'ordonne. L'homme est redevable à Dieu de la parole ; il lui devra également la puissance de l'intelligence et du génie. La conception intellectuelle n'est que la faculté par préméditation ou consentement de servir d'organe à une vérité ou à une erreur. Et, chose remarquable et terrible, qui prouve combien le domaine de l'homme est restreint, à peine a-t-il fait son choix, à peine a-t-il émis sa pensée, qu'elle ne lui appartient plus que par les liens de la responsabilité. Qu'il pense, parle et opère en Dieu, et Dieu pensera, parlera et opèrera en lui ; et plus ainsi il sera vivement pensé, parlé et mis en œuvre par Dieu, plus vive sera sa pensée, plus vives sa parole et son œuvre. Là est le génie. On l'a défini une inspiration fréquente et passagère qui aurait le don de créer. L'homme ne crée pas ; il reçoit l'inspiration. Créer est une puissance unique, incommunicable ; ce n'est pas un don. D'autres ont dit que le génie, c'est la patience. Patience inspirée, oui, et en cela que Dieu ne délivre pas le génie des entraves, mais qu'il lui laisse au contraire, dans les obstacles, le mérite de la lutte et de la souffrance. Ici, comme toujours, la Providence dans les dons de la grâce : c'est le faible que le génie visitera de préférence, comme si Dieu redoutait pour le fort les abîmes de l'orgueil. Ici encore, néanmoins, la liberté sous la loi. L'homme peut résister aux sollicitations de la grâce ; mais alors le génie tourne à sa perte. L'homme se sépare de Dieu, qui lui a accordé des grâces de privilége ; de la société, chargée de les lui transmettre. Et

non-seulement il perd son temps (car le temps, c'est l'ordre de succession dans les attachements et les œuvres), mais il consomme en lui et sur lui-même un crime affreux : il se suicide spirituellement ; il se retranche de la vie de l'Eternité. Et quelle horreur s'attache à cette mort quand on songe combien d'autres morts elle peut entraîner après elle!

L'homme doit, autant qu'il le peut, reproduire Dieu dans ses actes; il doit donc aimer, car Dieu est amour. Mais l'amour parfait, qui est l'union dans l'unité, ne se trouve qu'en Dieu, qui se suffit à lui-même. *Deus caritas est.* L'amour dans l'homme est nécessairement imparfait. « Nous aimons, et bientôt nous mourons à ce que nous aimons ; ce que nous aimons meurt à notre amour par l'instabilité du cœur, par l'instabilité de l'esprit, par l'instabilité de la vie. Sentiment, existence, tout devient en nous la proie du temps. » Comment rétablir dans les mouvements de notre âme cette unité, condition essentielle de l'amour vrai ? Par l'amour en Dieu. En Dieu nous aimerons nos frères; nous pourrons, nous devrons nous aimer nous-mêmes, aimer nos pensées, aimer nos œuvres, et dans l'unité de cet amour universel nous aurons retrouvé la vie. Mais cette union des âmes en Dieu est-elle donc possible en dehors de l'Eglise, ailleurs que dans la foi au dogme de la sainte Eucharistie ? Si le divin Médiateur n'est pas là présent, s'il n'intervient pas pour la réparation, quelle sera l'efficacité de la prière? Qui comblera l'abîme entre les infinies perfections de Dieu et les infinies misères de l'homme? Jésus-Christ se fait chair, il se donne à nous, et non-seulement il nous relie à nos frères, il tire la femme de son abaissement, il sanctifie l'union des sexes ; mais il nous élève jusqu'à lui, jusqu'à ses impénétrables mystères. Si l'expiation nous apparaît comme le chef-d'œuvre de la justice, nous bénissons la Rédemption comme le chef-d'œuvre de l'amour. C'est ainsi que l'amour, qui est la vie, ajoute les dons infinis de la grâce aux puissances de notre esprit. L'amour, c'est bien la raison du génie.

La foi, l'amour ne sont pas seulement des nécessités de l'ordre moral. Qui repousse la foi repousse nécessairement le principe de causalité du domaine des sciences. Dès lors, à vrai dire, il n'y a plus de science. C'est bien l'aveu de Condorcet. Il voudrait pour la science l'unité, l'autorité et la perpétuité, et il rejette du monde moral ces principes d'ordre et de vie. Où les trouver ailleurs? Il n'aboutira plus qu'à un grossier syncrétisme, ou plutôt il restera dans cet état d'anarchie qu'il déplore et dont en vain il voudrait sortir. Les preuves abondent. Calvin nie la foi, et du même coup il étouffe le sentiment, il proscrit l'art, expression du sentiment. Les savants des derniers siècles se traînent à la suite des réformateurs, ils veulent être indépendants, et, en réalité, ils se circonscrivent, s'asservissent et deviennent stationnaires. Les disciples de Jansénius font du calvinisme dans la littérature et dans les arts, comme leur maître en a fait dans l'ordre des vérités théologiques. L'art moderne, autre rejeton de la réforme, n'entend relever que de lui-même ; il reste sans écho et sans valeur. On pourrait multiplier les citations. Il suffit de voir les théories à l'œuvre dans leur application la plus générale : les institutions civiles et politiques. Quel est l'esprit de la loi protestante? La glorification du moi ; par conséquent, le mépris ou l'oubli du prochain, la charité légale, c'est-à-dire la négation de la charité ; la séparation de plus en plus marquée des classes, les haines irréconciliables qui en sont la suite, la plaie hideuse et effrayante du paupérisme. Dans les Etats catholiques, au contraire, la religion garde son économie ; la charité reste volontaire, et par conséquent elle demeure. Le catholicisme a des saints qui consacrent la pauvreté, il en a d'autres qui organisent la charité volontaire, d'autres qui se font les instituteurs du pauvre. Son amour fait les grands saints et les grands hommes ; sa prière relie tous les cœurs dans la pratique du devoir commun ; la force qu'il puise dans son unité réalise toutes les grandes choses et

prépare tous les progrès. En un mot, sa vie entière n'est qu'une révélation continue de la science de la charité; car le catholicisme et la charité c'est une seule et même chose, et la charité c'est la *science universelle.*

Telles sont, dans leur ensemble, les *Considérations sur la vraie Doctrine*, exposé plein d'étendue et de suite, que viennent à peine interrompre quelques considérations particulières sur l'histoire du clergé dans les deux derniers siècles. Et encore ces considérations sont-elles parfaitement à leur place dans un livre qui s'adresse à des lecteurs français. Trop de préjugés ont été accumulés chez nous sur la question des églises nationales, pour que l'auteur n'aborde pas cette question dans un traité de la vraie doctrine. A ceux qui voudraient faire retomber sur le clergé la responsabilité des événements de 89 et de 93, l'auteur répond péremptoirement que le seul tort du clergé ce fut de partager l'erreur de tout un siècle. Le vent de la réforme soufflait alors sur toute l'Europe; il dessécha jusqu'à la France, cette fille aînée de l'Eglise. La raison d'Etat voulut empiéter sur les prérogatives du pouvoir spirituel, le clergé eut le malheur de laisser faire; et il en résulta ces désastres que Bossuet, sans les prévoir tous, a si énergiquement accusés : rois et peuples, désormais sans frein, « éprouvent le dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, cette démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple. »

Ici se termine cette analyse, bien imparfaite sans doute, d'un ouvrage auquel nous attachons une réelle importance. Nous regrettons de ne pouvoir parler des notes qui l'enrichissent. Telle est la nature substantielle du livre, que nous avons excédé les bornes d'un compte-rendu sans être parvenu à tout dire. Le lecteur y suppléera, nous l'espérons, en méditant sur le livre même, et tout le monde y gagnera.

Pas d'œuvre humaine qui n'ait ses imperfections. On reprochera peut-être à M. Moreau d'avoir mêlé les méthodes, l'intuition et le syllogisme ; et, pour nous servir d'un terme de comparaison, de n'avoir vu qu'un seul ouvrage là où Bossuet en concevait et exécutait deux, qui sont deux chefs-d'œuvre : le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* et les *Elévations sur les mystères.*

Le reproche ne nous semblerait juste qu'autant qu'il s'adresserait à la modestie de l'auteur. Si M. Moreau n'a voulu faire un livre que pour les catholiques, il a eu tort. Il serait à désirer que son livre fût lu de tout le monde. Seulement alors il faudrait en écarter certaines idées, certains mouvements un peu trop mystiques pour des esprits peu nourris encore de la vérité catholique, peu familiarisés avec les délectations de la foi. Ce serait le cas d'invoquer une autorité que M. Moreau ne récusera pas : « *Adhuc multa habeo vobis dicere ; sed non potestis portare modo.* »

On regrettera que l'auteur, si riche de son propre fonds, ait fait trop bon marché néanmoins de la preuve historique, ce qui l'a entraîné dans quelques hardiesses ou inadvertances. Il est dit, au chapitre des accusations contre le clergé, qu'il n'y a réellement eu que deux guerres de religion dans le monde ; savoir : la guerre qui a duré depuis Moïse jusqu'à Titus, et celle de notre révolution actuelle. Ailleurs on croit pouvoir affirmer que c'est la réforme qui a consommé la ruine de la féodalité. Nous pensons qu'il suffit de relever ces inexactitudes.

Enfin on dira à l'auteur que son style est parfois trop abstrait, qu'il affectionne le mot formule, que l'exagération de ses termes peut nuire parfois à la valeur de ses idées.

Qui sait? On reprochera peut-être à M. Moreau d'avoir traduit saint Augustin. Nous ne saurions nous associer à un tel reproche. Que M. Moreau ait puisé aux bonnes sources ou qu'il ne doive ses inspirations qu'à lui-même, son style a toute la chaleur de la vie. Il y a peu de temps un orateur sacré, esprit éminent, plein de vie lui-même, le révérend Père de Ravignan, saluait avec bonheur et

comme une vieille connaissance cet esprit de vie qu'il retrouvait dans saint Augustin et Fénelon, après l'avoir cherché vainement dans Platon et dans Rousseau. Nous sommes heureux de pouvoir appliquer la parole d'un maître, et nous la répétons avec un filial respect : « C'est ici la religion du cœur, la vérité vivante. »

Les Docteurs du jour devant la famille, par Brucker (Michel Raymond); chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

A chacun sa pensée ; à la pensée sa libre expression : le tout, bien entendu, dans les limites des bonnes mœurs, du bon sens et du bon goût. La liberté sous la loi, c'est le principe dans la littérature et dans les arts aussi bien que dans le monde moral. Nous respectons les principes que Dieu lui-même a posés; nous discutons les conséquences que l'homme en tire; nous ne voulons pas imiter ces critiques exclusifs qui brisent l'inspiration dans l'étau de leur logique, sous prétexte de lui donner le dernier coup de lime. Les critiques de ce genre peuvent avoir beaucoup étudié, beaucoup vu, mais dans leur chambre. Les grands critiques sont rares ; ce sont les hommes de génie ; les autres doivent être modestes dans leurs affirmations. La modestie est le devoir commun ; pour le plus grand nombre, c'est une nécessité.

Nous avions besoin de faire cette réserve à propos des *Docteurs du jour devant la famille.* Ce livre est plus sérieux qu'il n'en a l'air. En citant les docteurs du jour à comparaître devant la famille, c'est bien la philosophie actuelle que l'auteur traduit au tribunal de la vraie doctrine. En ce sens sa pensée est bien celle de M. Moreau. Mais M. Moreau parle au penseur, tandis que M. Brucker ne s'adresse qu'à l'homme du monde. Et l'un fait œuvre de philosophie, tandis que l'autre écrit un conte qui a bien aussi sa portée philosophique, mais dans lequel l'originalité, l'esprit et l'intérêt le disputent à la profondeur des aperçus.

L'auteur suppose deux jeunes étudiants, tout frais sortis du collége. Ils étaient sans doute de ceux qu'on appelle les *forts.* Le fait est qu'ils ont marché vite dans les voies de la pratique. Ce sont deux parfaits chenapans. Ils retournent en vacance criblés de dettes; mais ils ne sont pas à bout d'expédients. Ces garçons-là sont instruits.

Pour se tirer d'embarras, ils profiteront d'une mésintelligence qui existe entre leurs deux familles ; neutres dans le conflit des pères, les fils doivent rester vainqueurs. Ils croiseront le feu contre les respectables auteurs de leurs jours, et, en bons camarades, il s'accorderont ainsi l'un à l'autre une gratification de quelques mille francs. C'est un vol en partie double ; mais l'idée n'est pas mauvaise pour une idée de voyage ; ils en feront un opéra-comique.

En attendant la pièce se joue réellement; mais elle n'a pas le dénoûment espéré. Ces malheureux-là n'étaient pas aussi mauvais qu'ils voulaient le paraître. Avant d'aller au collége ils avaient séjourné dans la famille. Ils y retrouvent ces douces et salutaires impressions que rien ne peut remplacer ni effacer au cœur de l'homme. Et ils sont vaincus, vaincus par l'amour et les larmes de leurs parents; vaincus par l'admirable bon sens d'un campagnard qui puise tous ses arguments dans la simplicité de sa foi, vaincus par la logique foudroyante d'un universitaire..... convertis, vaincus ou plutôt désarmés, attendris, charmés par ce parfum de sainteté que répand autour de lui un bon prêtre.

C'est là sans doute une action bien simple; elle est pleine d'intérêt. Le mérite de l'auteur, c'est précisément d'avoir su donner à des questions souvent abstraites, à des discussions parfois irritantes tout l'attrait d'une action bien conduite. Il était impossible, dans un cadre si resserré, de traiter plus de sujets à

la fois, et de les traiter d'une manière plus complète et plus piquante. D'un côté, la religion, ses dogmes, sa morale, sa discipline, les ordres religieux, la vaillante milice de Jésus, la plus attaquée parce qu'elle est la plus redoutée, la famille, l'indissolubilité et la sainteté du lien marital ; de l'autre, les philosophes et leurs prétentions orgueilleuses, et leur impuissance ridicule ; les *thaumaturges* modernes et leur matériaisme monstrueux ou leurs tristes parodies du Christianisme : voilà les principaux sujets que l'auteur traite et résume avec une force incontestable. Nous recommandons aux penseurs l'éloquente sortie contre les thaumaturges et la défense si bien motivée des Jésuites. On regrette vraiment que les bornes du livre aient contenu la pensée de l'écrivain. C'est l'inconvénient de ce genre qu'on appelle le conte philosophique. Il y a ici des compensations. A ceux qui aiment les émotions vraies et pénétrantes, nous pouvons indiquer les *Bulles de Savon*, la *Prière en famille*, le *Père surprenant son fils dans l'orgie*, et la scène si touchante de la *Confession*. Il est fâcheux que l'invraisemblance de quelques situations, et surtout l'excentricité trop fréquente du style viennent troubler et fatiguer l'attention du lecteur.

Après tout, nous ne pouvons demander à l'auteur que ce qu'il a bien voulu nous donner. Son livre est un ouvrage de jet ; il a les qualités et les défauts du genre. M. Brucker a comparé nos docteurs du jour à des enfants qui souffleraient des bulles de savon dans la nuit. A part la substance qui demeure, le livre de M. Brucker pourrait bien être aussi comparé à une bulle de savon, mais à une bulle de savon soufflée en plein jour, et réflétant dans tout leur éclat les plus nobles et les plus brillantes images.

TRAITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE, par le comte N. de Champagny, docteur en droit; 1 vol. in-8°. — Chez Videcoq.

Quoiqu'il n'entre pas dans le plan de notre recueil d'analyser dans ses détails un ouvrage de ce genre, il est bon cependant de remarquer qu'il y a dans de tels livres un côté qui se rattache aux études les plus élevées. La science du jurisconsulte, qui dégénère trop souvent en une routine de palais, n'en a pas moins, quand elle est véritablement elle-même, une relation intime avec la philosophie et de perpétuelles connexités avec l'histoire. Toute œuvre de ce genre qui préfère à une aveugle acceptation des usages l'examen consciencieux des doctrines, la déduction à l'imitation, l'application logique des principes une fois posés, à l'adoption illogique d'une pratique dont on méconnaît l'origine, toute œuvre pareille mérite d'être encouragée, à une époque où la science du droit est peut-être celle qui s'efface le plus dans le vague des idées et la préoccupation des intérêts de détail. Pour avoir ces qualités, l'ouvrage que nous avons sous les yeux n'en est pas moins usuel et pratique ; mais il l'est avec intelligence. Il ne dédaigne aucune question de détail, mais il les éclaire par des principes dont les conséquences sont sévèrement déduites. Il n'omet ni un texte d'ordonnance ni un arrêt des tribunaux; mais en même temps qu'il n'omet rien, il discute tout, et on ne peut que souhaiter la continuation et l'achèvement d'un livre qui sera à la fois digne d'intérêt pour le jurisconsulte et le magistrat, journellement usuel pour le simple maire de campagne.

Histoire de saint Jean de Dieu, par M. Trapadoux ; chez Waille, rue Cassette, 6. — *Traité général des preuves de la religion mis au niveau de l'état actuel des connaissances humaines ;* chez Hivert, quai des Augustins, 55.— *L'Arche d'alliance et la Croix* ou *Instructions raisonnées d'un séminariste à un Juif converti*; chez Waille.—*Visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge pour demander la conversion des pécheurs,* par M. l'abbé Arnault; chez Devarennes, faubourg Saint-Honoré, 14.

Saint François de Sales trouvait l'occasion de louer et de bénir Dieu rien qu'à respirer le parfum d'une fleur. Quelles ne doivent pas être les dispositions de notre âme lorsque c'est la fleur de la sainteté dont nous respirons la bonne odeur ? Aussi croyons-nous que pour lire avec fruit, surtout pour bien écrire les *vies de saints*, il faut des qualités et une préparation toutes particulières. Ce n'est pas assez de la droiture du cœur, de la justesse de l'esprit, des richesses de l'imagination, de la parfaite connaissance de l'homme ; ce n'est pas assez même de la prière, il faut de plus et surtout la méditation, la méditation soutenue. Le saint, par la grâce, vit de la vie surnaturelle ; et, pour le suivre toujours, il faut, par la méditation, l'aller chercher dans les bras de Dieu. C'est la méditation qui a produit certaines parties admirables du grand ouvrage de Baronius et les *Acta Sanctorum*, et tant d'autres œuvres si justement célèbres. Sans les grâces de la méditation, l'hagiographe ne peut plus se croire un assez fidèle interprète. Aurait-il tous les autres dons, et le meilleur de tous, la prière, ce n'est plus qu'un bel enfant priant sur les genoux de sa mère. A cet âge on a du vif-argent dans les veines; les pieds, les mains, les yeux, tout marche à la fois; la mère avertit doucement son fils; et l'enfant reprend son air le plus recueilli, et il prie le bon Dieu de tout son cœur; mais il a eu des distractions inévitables.

Il y a ici un auteur, son livre et le public, et nous ne voulons pas oublier nos devoirs. M. Trapadoux écrit la vie de saint Jean de Dieu, et ses réflexions pieuses accompagnent le héros dans toutes les circonstances de sa vie militante. C'est l'ouvrage d'un de ces esprits dont nous venons de parler. L'auteur a bien des qualités, mais il lui en manque une, du moins dans une assez large mesure, et malheureusement c'est la principale. M. Trapadoux doit s'en consoler. La méditation, il le sait, est une grâce de privilége que plus d'un grand saint, avant de l'obtenir, dut implorer pendant des années entières. M. Trapadoux est jeune : il peut espérer. Mais il a des défauts volontaires, et ceux-là, nous ne les lui passerons pas. Nous lui reprochons des associations d'idées bizarres, forcées, cherchées, qui déparent son sujet; nous lui reprochons surtout un style qui parfois n'est ni français ni latin, parce que probablement il voudrait être l'un et l'autre. Est-ce pour prévenir les écarts de son imagination que le jeune auteur s'emprisonne dans la période latine? Qu'il y prenne garde! Le diable se fourre partout. Est-ce par respect pour son sujet qu'il affecte les allures roides et compassées? Ce serait, dans un autre genre, le grand défaut de l'école religieuse parmi nos peintres modernes, et nous engagerions M. Trapadoux à mieux choisir ses modèles.

Malgré ses défauts, la *Vie de saint Jean de Dieu* est un ouvrage qui sera lu. Les bonnes âmes n'y mettront pas de malice et elles retireront des fruits de leur lecture. Les esprits lettrés verront, dans ce premier écrit d'un jeune homme, une étude qui n'est certainement pas sans mérite. C'est à M. Trapadoux de prendre en bonne part les observations qui lui sont faites et de tenir toutes ses promesses dans la nouvelle publication qu'il annonce.

— *Traité général des preuves de la religion*, etc., etc. — Voici un livre dont le titre est bien solennel. L'introduction a quelque chose de plus solennel encore.

« Ne pensez pas que ce livre vienne redire une débile et triviale apologie..... Douée d'une perfection céleste, investie d'un reflet des grandeurs de Dieu, telle est la religion et telle vous la verrez dans les pages de ce livre. » Trouver la perfection céleste, même un simple reflet des grandeurs de Dieu dans deux volumes in-8° qui traitent de tout en général et de rien en particulier, cela est bien difficile. Nous aimons peu les encyclopédies. On l'a dit, et nous le croyons, l'esprit humain est trop borné pour s'éparpiller sur tous les points à la fois. Le seul livre de l'*Imitation* vaut pour nous toutes les encyclopédies du monde. Cela ne nous empêchera pas de reconnaître dans le *Traité général* le mérite d'une compilation laborieuse. Philosophie, mathématiques, astronomie, physique, chimie, géologie, histoire naturelle, médecine, histoire universelle, tout est fouillé, compulsé et mis au jour. Il est fâcheux que des recherches utiles, des résumés substantiels n'aient réellement ni but ni conclusion, faute de prendre pour point de départ le seul principe vrai, la foi catholique. En dehors de la foi, on l'a dit, la raison peut ériger des systèmes ; elle ne constituera jamais la science générale.

— *L'Arche d'alliance et la Croix.* — Titre un peu singulier au premier abord, mais bon livre au fond. Le plan en est sage, l'exécution consciencieuse. Dans les bornes d'un traité élémentaire, l'auteur a solidement résumé la doctrine catholique. Son travail se divise en deux parties : la première consacrée à établir, par l'Ancien-Testament, la tradition du catholicisme ; la seconde plus particulièrement réservée à l'exposition du dogme catholique. Combien de chrétiens auraient besoin de lire ce livre, qui ne s'adresse qu'aux Juifs ?

— *Visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge pour demander la conversion des pécheurs.*—On voit bien que nous sommes dans le mois des fleurs : les publications religieuses abondent. C'est ici une fraîche couronne tressée en l'honneur de Jésus et de Marie. Au prêtre seul il appartient d'analyser la prière. Il la compose, il la consacre, et les fidèles la répètent après lui, et Dieu habite avec tous. C'est à Dieu qu'il faut rendre compte du livre de M. l'abbé Arnault.

Nous ajouterons seulement que, dans ce livre, l'expression correspond, pure, facile et pénétrante, à la vérité de l'idée, à la vivacité du sentiment.

— *Les Fleurs des Saints* ou *Choix de narrations édifiantes* (voir la couverture). Les principes que nous rappelions au sujet d'un livre estimable viennent de recevoir une nouvelle consécration. L'ouvrage que nous indiquons ici est conçu dans cet esprit de méditation que nous croyons si nécessaire à l'hagiographie. Les *Fleurs des Saints* sont cueillies et rassemblées par le moissonneur lui-même. Le livre est rédigé par des ecclésiastiques ; il est publié sous les auspices de noms chers à tous les cœurs catholiques. Disons que, dans le choix et la disposition des récits, les auteurs ont adopté un nouveau plan qui donne à leur ouvrage une valeur historique, en même temps qu'il leur permet d'éviter la confusion et les longueurs des ménologes usuels. Disons en outre que, pour le luxe typographique et la beauté des illustrations, les éditeurs tiennent consciencieusement toutes leurs promesses ; et nous aurons acquitté une première dette envers cet intéressant ouvrage, sur le mérite duquel nous aurons occasion de revenir bientôt.

Le Gérant, V.-A. Waille.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

LE

CORRESPONDANT

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS.

RELIGION,
PHILOSOPHIE, POLITIQUE, LITTÉRATURE,
SCIENCES, BEAUX-ARTS.

A dater de juillet prochain, *le Correspondant* paraîtra deux fois par mois. Les noms sous les auspices desquels il sera publié témoignent hautement de ses principes. C'est toujours ce même esprit de liberté dans l'unité catholique qui a constamment animé et éclairé sa rédaction. *Le Correspondant* n'a pas, on l'espère, à renouveler autrement sa profession de foi. Deux années bientôt d'efforts et de succès semblent répondre de son avenir.

Dans le présent, jamais œuvre ne fut plus opportune. Les grandes questions qui ont été dernièrement abordées par les Chambres, l'Enseignement, l'Esclavage, les Prisons, ont mis au jour, à mesure qu'on les sondait, la doctrine religieuse qui en occupe le fond, et sur laquelle seule on peut construire. Dans nos affaires intérieures, dans nos moyens d'influence nationale,

partout, et cela doit être, c'est le principe catholique qui finit par se produire comme dernière formule et comme conclusion pratique. La seule liberté d'enseignement soulève toutes les questions. Ce n'est pas une loi ordinaire, c'est tout un droit public qui doit sortir de la lutte actuelle. Il s'agit de savoir si les conditions de liberté que comporte la société moderne seront enfin comprises, ou si l'on rejettera les catholiques en dehors du droit commun; si enfin, par une sorte de culte pour certaine métaphysique de l'Etat, on voudra livrer la France à toutes les erreurs et tous les dangers des systèmes philosophiques.

La Religion est menacée ; il faut la défendre. Elle est attaquée par la presse ; il faut la défendre par la presse. A côté des journaux qui suffisent à leur œuvre, il est nécessaire qu'une publication périodique, fréquente, calme et forte, reprenne et développe, pour les propager davantage, les généreuses doctrines si brillamment soutenues à la tribune. La vérité religieuse a sa participation dans toutes les œuvres de l'homme. La cause de l'Eglise, qui est la cause de la justice, est aussi la cause de la science, des arts, de tous les intérêts légitimes. Il faut le prouver à tous. C'était déjà la mission du *Correspondant ;* il la poursuit avec une nouvelle activité. Le mouvement qu'il imprime à sa partie philosophique et politique doit se communiquer à sa partie littéraire. C'est partout un redoublement de vie.

Auxiliaire de la tribune, la presse ne peut pas, ne doit pas se ralentir dans son action. C'est avant qu'une nouvelle discussion s'ouvre dans les Chambres et dans l'intervalle des sessions qu'il importe d'agir avec force, mesure et persévérance. Que tous les hommes de bonne volonté et de talent s'unissent, et l'œuvre commune s'accomplira (1).

Lettre à Monseigneur l'Archevêque de Paris.

MONSEIGNEUR,

Au moment où *le Correspondant* reçoit un développement nouveau, les membres du *Conseil de Direction et de Surveillance et du Comité de Rédaction*, qui prennent la responsabilité morale de ce recueil, mettent, avec une respectueuse et filiale confiance, sous les yeux de Votre Grandeur, le prospectus où sont

(1) Voir la couverture pour les conditions et le prix de l'abonnement.

résumés les sentiments qui les animent et les principes qui les dirigent.

Ami de la science et des lettres, vous daignerez, Monseigneur, encourager des écrivains qui s'unissent pour mettre leurs forces au service de la vérité. Conduit par votre mission sainte à prendre une glorieuse part dans un débat où les intérêts de la religion et ceux de la liberté se trouvent joints étroitement, vous verrez avec satisfaction, nous en avons l'espoir, que des hommes habitués aux luttes de la tribune et de la presse consacrent en commun leurs efforts à la défense et au triomphe du droit.

Est-il besoin d'ajouter, Monseigneur, que, dans les sujets purement littéraires, la rédaction du *Correspondant* continuera de se faire une loi absolue d'observer la plus sévère convenance ; que, dans les questions philosophiques, qui, de près ou de loin, touchent inévitablement à la religion, tout sera mis en œuvre pour qu'aucune parole ne puisse blesser l'entière soumission que de vrais fidèles doivent à l'Église?

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de notre profond respect.

Les Membres du Conseil de Direction et de Surveillance et du Comité de Rédaction.

(Suivent les signatures.)

Paris, 9 juin 1844.

Réponse de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

« Paris, 11 juin.

« Messieurs,

« Je ne puis être indifférent aux moyens que vous venez de prendre pour assurer au nouveau *Correspondant* un plus grand développement et un puissant concours.

« Cet excellent recueil ne peut manquer d'exciter une confiance encore plus générale depuis qu'il a associé à des écrivains honorablement connus les nobles Pairs qui, dans une discussion à jamais mémorable, ont si éloquemment soutenu la liberté d'enseignement.

« D'autres secours vous arriveront sans doute à la suite de ceux que vous apportent les courageux défenseurs du droit le plus important qui, depuis quarante ans, ait été débattu devant les Chambres législatives.

« Si je ne puis donner une approbation *proprement dite* à vos

futurs travaux, je suis heureux d'applaudir à leur esprit et d'en prévoir le succès.

« Je ne doute pas « que, dans les questions philosophiques, qui, « de près ou de loin, touchent inévitablement à la religion, tout « sera mis en œuvre pour qu'aucune parole ne puisse blesser « l'entière soumission que de vrais fidèles doivent à l'Eglise. » J'ai pour garant de l'assurance que vous me donnez à cet égard votre dévouement à la foi catholique et la présence au milieu de vous d'un théologien distingué.

« Elle est grande, d'ailleurs, la liberté qui est permise à un philosophe chrétien; elle s'arrête là seulement où commence l'anarchie des mille systèmes qui, jusqu'à ce jour, ont abusé l'esprit humain. Mais elle doit être grande aussi la vigilance quand il s'agit de ces doctrines fondamentales qui dominent plus ou moins toutes les sciences.

« La science de la morale en particulier est une lumière, un guide sûr pour la conscience ou un moyen de la pervertir profondément, selon qu'elle repose sur une philosophie chrétienne ou qu'on lui donne pour fondement des principes antichrétiens.

« Si, dans un recueil destiné à défendre le Catholicisme, les erreurs directement opposées à l'enseignement de l'Eglise sont facilement évitées, il peut ne pas en être ainsi de celles qui ne sont contraires à cet enseignement que d'une manière indirecte. Nous en avons des exemples récents dans des hommes d'ailleurs remarquables par leur talent et par leur instruction. Les plus savants théologiens ont eux-mêmes besoin d'une attention sévère pour échapper à ces erreurs involontaires.

« Plus les écrivains rationalistes s'égarent dans la voie où ils se sont engagés, et plus les écrivains catholiques doivent être désireux de ne point se méprendre sur des questions dont la solution, bonne ou mauvaise, entraîne de si graves résultats. C'est parce que vos dispositions à cet égard me sont bien connues que j'ai conçu une grande confiance dans vos travaux. Je n'ai pas besoin de vous dire que je forme des vœux sincères afin que Dieu couronne d'un heureux succès ces nouveaux efforts en faveur des vérités qui peuvent seules assurer à la France un avenir moins orageux.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement et de ma haute considération.

« † DENIS, *archevêque de Paris.* »

DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES.

Second article (1).

III. En disculpant les ordres religieux des graves accusations qui leur sont intentées, je n'ai accompli qu'une très-faible partie de ma tâche. L'impartialité historique n'est plus rare aujourd'hui : beaucoup d'esprits éclairés consentent à se transporter dans le point de vue des siècles antérieurs, et à reconnaître les inappréciables services que les ordres ont rendus à la société; mais entre ces temps et les nôtres, au jugement des mêmes personnes, il s'est creusé un abîme : ce qui convenait alors n'est plus de mise aujourd'hui; la destruction des ordres a été aussi salutaire que leur établissement; la société doit s'opposer aux tentatives qui auraient leur résurrection pour objet : dans le temps où nous vivons, ils seraient aussi dangereux qu'inutiles.

Nous ne considérons pas comme un danger le rétablissement des ordres religieux ; nous les croyons appropriés à nos besoins et destinés à résoudre quelques-uns des plus graves problèmes de notre état social ; mais, pour mettre ces vérités dans tout leur jour, il faut nous élever plus haut. Les défiances que les ordres inspirent font partie de celles que produit la possibilité d'un nouveau développement de la puissance ecclésiastique ; c'est donc avant tout l'Eglise qu'il faut venger de ces craintes.

On va fort loin dans cette voie, et les imaginations y sont fertiles. On n'hésite pas à rappeler les temps où un surcroît de puissance temporelle assurait l'action spirituelle des souverains pontifes : le Vatican a jeté ses foudres au milieu des complications de la politique; les Papes ont déposé des empereurs et des rois ; ne voudrait-on pas en revenir à ces excès? Rome ne

(1) Voir le numéro du 15 mai.

rêve-t-elle pas, ne prépare-t-elle pas le rétablissement de toute sa puissance? Chaque pas que fait le Catholicisme vers sa réhabilitation morale et le retour de son influence ne doit-il pas être considéré par les gouvernements qu'il menace comme une rétrogradation vers des temps d'oppression et de ténèbres?

A vrai dire, il ne serait pas difficile au Catholicisme de mettre à néant ces vains soupçons. Veut-on qu'il se prononce une fois pour toutes, sans équivoque, sans l'ombre d'une arrière-pensée? Faut-il en appeler au témoignage de tous les catholiques sans exception? Je ne craindrais pas cette épreuve; je voudrais qu'on choisît parmi les nôtres le plus prêt à céder aux entraînements de l'étude, le plus disposé à confondre les conditions du passé avec celles du présent: quelle que fût cette tendance, il n'hésiterait pas à reconnaître le dogme politique de l'indépendance des Etats; il abjurerait, pour l'Église, toute prétention à s'immiscer dans le temporel; il signerait des deux mains la renonciation absolue de la puissance spirituelle à gouverner les peuples et à déposer les rois.

Cependant une telle déclaration, fût-elle unanime de la part des catholiques, fût-elle même acceptée, pour le moment, par leurs adversaires, une telle déclaration ne finirait rien. La difficulté ne serait que reculée et demeurerait au fond tout entière.

Les adversaires prendraient acte du langage des catholiques comme d'un désaveu du passé; ils s'obstineraient à le considérer comme une tactique et un attermoiement. — La situation est difficile, mais elle est transitoire: on peut s'en accommoder tant bien que mal, sauf à attendre l'occasion de recommencer. Telle serait supposée la pensée intime des catholiques, et la défiance qu'ils inspirent ôterait d'avance toute valeur à leur déclaration.

En se montrant prêts à la faire, les catholiques ne désavouent rien dans le passé et ne réservent rien pour l'avenir. Le fonds de la situation est, pour eux, aussi invariable que leur foi. La diversité ne s'est trouvée et n'existe encore que dans les circonstances qu'a traversées l'Église. A chaque temps sa mesure, à chaque sillon son labeur, à chaque danger son remède. La multiplicité des moyens ne prouve que l'unité de la direction.

La question est donc, encore une fois, toute historique: il s'agit de savoir qui, des catholiques ou de leurs adversaires, apprécie le plus sagement le passé et juge le mieux l'avenir.

Si l'on envisage l'histoire de l'Église dans son ensemble, on y distingue trois époques principales.

La première commence au berceau même de la religion chrétienne, et s'achève avec la soumission définitive de la civilisation romaine au joug de cette religion.

La seconde a deux phases principales : dans l'une, l'Eglise oppose la conquête morale des Barbares à la conquête matérielle de l'empire romain ; dans l'autre, elle concentre les éléments de la résistance des chrétiens contre leurs adversaires extérieurs, et surtout contre l'islamisme. Cette époque, beaucoup plus longue , présente néanmoins une frappante unité dans son caractère et son génie.

La troisième, qui est celle où nous vivons, a pour point de départ le moment où le Christianisme, cessant de redouter ses adversaires, voit s'ouvrir devant lui la perspective de la conquête du monde.

On parle beaucoup de la liberté de conscience, et on a raison. On rappelle que les chrétiens invoquèrent d'abord la tolérance et qu'ils durent leur triomphe à la reconnaissance de ce principe. En même temps on ne permet plus au Christianisme de se produire sous un autre drapeau que celui de ses premières victoires. Tout cela est parfaitement juste, conforme à la vérité, conforme à l'intérêt bien entendu de la religion. La liberté de conscience a été la loi et pour ainsi dire la base du Christianisme dans la première époque, il doit l'être encore dans la troisième; mais s'agit-il des faits qui ont marqué la seconde, on signale, dans les moyens dont le Christianisme a fait usage, une contradiction flagrante avec ses principes. On s'écrie, on s'indigne, si on le repousse; on jette un voile officieux sur ses fautes, si on l'aime et si on le protége. C'est là le mal, c'est là la source d'une erreur grave qui a été longtemps commune aux catholiques et à leurs adversaires.

Je ferai voir bientôt quelle a été la cause de cette erreur; je démontrerai comment le principe de la liberté de conscience, et la tolérance qui en est l'application, ont été impossibles, chimériques dans la seconde époque de l'Eglise.

Remarquez d'abord que, pendant près de mille ans, la question n'a pas fait l'apparence d'une difficulté. Tout le monde ne pensait pas de même en matière de dogme. Le sectaire repoussait le joug de la communion dominante, mais c'était unique-

ment pour y substituer le joug de la sienne. Les réclamations qui à diverses reprises ont pu être faites en faveur de la liberté de conscience n'avaient au fond ni sincérité ni gravité. L'appel à la tolérance n'était alors qu'une arme transitoire entre les mains des partis religieux. Nul n'aurait songé à en faire pour la société une loi permanente et salutaire.

Il en était ainsi parce que la situation était tranchée, parce que la nécessité était évidente et incontestable. Cependant on n'était pas arrivé à ce point, on n'a pas commencé à en sortir, sans des transitions obscures et pénibles. Quand une situation se modifie progressivement et avec lenteur, quand le principe qui se retire se heurte encore contre celui qui prend sa place, la société est livrée à des incertitudes et à des angoisses d'une nature toute particulière. C'est ce que l'Eglise a éprouvé tant qu'il y a eu à la fois une société romaine et une société barbare. Nous sommes depuis quatre siècles dans les phases de la dernière transition. Elles sont plus longues, plus difficiles, à proportion même que le résultat en sera plus grand et plus durable.

C'est par des exemples, c'est en plaçant des noms illustres à l'entrée et à la sortie de ces carrières de transition que nous pouvons faire apprécier le caractère et les causes des révolutions qui se sont opérées. A cet égard, nous possédons dans le Catholicisme un avantage inappréciable. Ceux que l'Eglise a rangés au nombre des saints sont sacrés à nos yeux ; nous ne pouvons douter ni de leurs intentions ni de leurs lumières. Si donc des saints, et des saints illustres entre tous, ont paru agir d'une manière contradictoire dans des circonstances qui semblent identiques et qu'a séparées un intervalle de temps peu considérable, nous devons conclure de ce contraste que, d'un point à l'autre, une modification essentielle s'était opérée dans le fond des choses.

Au commencement de l'époque nécessairement intolérante, de l'âge de fer, nous voyons saint Martin et saint Augustin agir d'une manière différente à l'égard des hérétiques. Dix siècles après, la même opposition nous frappe dans les principes et la conduite de saint Pie V et de saint Vincent de Paul.

Priscilien avait répandu en Espagne les semences d'une doctrine insensée et grossière. Idace et d'autres évêques de cette province entreprirent la défense de la foi. Une de ces révolu-

tions si fréquentes dans l'histoire de l'empire romain venait de s'accomplir en Gaule. Magnus-Maximus avait usurpé sur Gratien l'autorité suprême, et le nouvel empereur, s'apprêtant à envahir l'Italie, s'efforçait de donner des gages aux catholiques en embrassant leurs intérêts. Idace et saint Martin se rencontrent à Trèves auprès de Maximus, l'un venu pour implorer l'appui du bras séculier contre les priscilianistes, l'autre pour rappeler à César que les princes sont comptables devant Dieu du malheur des peuples. Idace est l'organe de l'orthodoxie en Espagne; il est uni de foi avec saint Martin; mais il vient de donner un triste et dangereux exemple : au lieu de laisser à la puissance spirituelle le soin de rétablir l'autorité du dogme, il a appelé sur des opinions religieuses la persécution politique. C'en est assez pour que saint Martin refuse avec horreur de communiquer avec Idace et se hâte de fuir l'arène sanglante du palais impérial.

A vingt ans de distance, saint Augustin, en présence des excès commis par les donatistes dans la province d'Afrique, réclame énergiquement l'appui du bras impérial. Si j'admire saint Martin, si j'entoure sa belle conduite de toute la sympathie dont mon âme est capable, condamnerai-je pour cela l'évêque d'Hippone? Nullement; car les circonstances étaient, dans les deux cas, essentiellement différentes. Dans l'erreur des priscilianistes, il n'y avait qu'une hérésie; les donatistes, au contraire, se montrent à nos yeux comme des sectaires armés; c'est par le fer et la flamme qu'ils soutiennent leur doctrine. Non contents de ces violences, ils y intéressent les ennemis de l'empire; ils précipitent sur la province ces nomades que jamais Rome n'a pu entièrement dompter, et que les discordes intestines des chrétiens menacent à chaque instant de rendre les maîtres du pays. Saint Martin se contente des armes spirituelles, parce que l'autel seul est en danger; saint Augustin sollicite d'autres secours, parce qu'il faut combattre littéralement *pro aris et focis*, pour la religion et pour l'État.

Nous venons de voir les choses empirer rapidement de saint Martin à saint Augustin : une amélioration en sens inverse se manifestera entre 1570 et 1630, entre la bataille de Lépante et la prise de La Rochelle, et nous serons ainsi conduits à accepter à la fois la sévérité de Ghislieri et la mansuétude de Vincent de Paul.

Je ne crains pas de m'exprimer ici avec une entière franchise, bien que je touche un sujet où la calomnie trouve un accès facile dans la susceptibilité du plus grand nombre. Il est bien entendu que quiconque cherche à expliquer les rigueurs ordonnées au nom de la religion, sans pour cela couvrir d'opprobre la religion et ses ministres, est un fanatique qui redemande des bûchers. J'aurais mille fois raison sur tous les autres points qu'il suffirait d'une vélléité d'explication en matière de persécution religieuse pour faire pousser le cri d'alarme aux bonnes et charitables âmes qui m'attendent au passage, et s'apprêtent à profiter de la première équivoque, afin de me compromettre auprès des opinions humaines et modérées.

Mais la défense d'un saint vaut bien la peine qu'on s'expose à un plus grand danger, si grand que soit celui que je cours.

Pour comprendre et admirer Ghislieri, il faut tenir compte de tout; il faut avoir devant les yeux l'immense corruption de l'Italie au XVI[e] siècle. La nature italienne, inépuisable en sa richesse, luxuriante dans le bien comme dans le mal, ne pouvait alors trouver de ressources morales que dans l'âpre existence des montagnards de l'Apennin : ce fut un sublime spectacle quand on vit la conscience chrétienne porter Ghislieri sur le trône pontifical; puis le pâtre de la Ligurie, sanctifié par les austérités extrêmes du renoncement, impitoyable aux autres comme à lui-même, armé du fer chaud de la discipline contre le désordre qui rongeait le Catholicisme, seul en Italie pour combattre la dissolution intérieure, seul en Europe pour repousser l'invasion ottomane, arracher, dans le moment suprême, les Vénitiens à leurs calculs égoïstes, pousser sur la flotte un jeune homme avide de renommée, quelle qu'elle fût, le forcer de devenir le héros du Christianisme, et après avoir, comme un autre Moïse, élevé vers le Ciel ses bras décharnés pendant la bataille de Lépante dont il était l'âme et le génie, consacrer les trophées de la victoire à la Vierge-Mère, *secours des chrétiens!*

Ce sauveur de la chrétienté avait été *inquisiteur de la foi* avant son élévation à la papauté, inquisiteur non-seulement de droit, mais de fait, et, sur le trône pontifical, il continua d'appliquer les armes temporelles à la répression de l'hérésie.

Je me sens fort heureux de n'avoir pas vécu dans le temps et dans le pays où ces rigueurs étaient jugées nécessaires; mais

je remercie Dieu tout autant de m'avoir dispensé du siècle et de la contrée où un Pierre Arétin, le plus impudent et le plus méprisable des hommes, avait été, avant Pie V, la première puissance morale de la nation.

A soixante ans de distance, et revenus dans un pays où du moins l'empire de la justice et de l'honneur n'a jamais complétement cessé, même dans le monde, nous voyons d'autres hommes, marqués comme Pie V du sceau de la perfection chrétienne, s'avancer, la croix à la main, sur une terre où brûlaient encore les amorces de la guerre civile et de la guerre religieuse. La prise de La Rochelle avait mis fin au protestantisme en France comme parti politique, mais la question de foi restait indécise entre les catholiques et leurs adversaires ; partout le prêche était debout en face de l'Eglise : à côté de la science, de la pureté des mœurs, du prosélytisme ardent qui se montraient dans la communion dissidente, un clergé recruté dans des intérêts mondains, corrompu, tiède et ignorant, n'offrait au Catholicisme que des ressources insuffisantes. Des prêtres se présentèrent alors, qui, se chargeant d'inoculer au clergé français la vertu, la science et le zèle, ne demandèrent au pouvoir temporel que la faculté d'agir dans le domaine de la liberté de conscience. A l'éternel honneur de celui qui gouvernait alors (c'était un prêtre catholique), les deux libertés, la liberté de l'Église et la liberté de conscience, furent également maintenues, également favorisées; et tandis que, sur le terrain neutre de la foi en un même Rédempteur, de la société civile et de la science, les hommes distingués des deux communions se donnaient une main fraternelle, les missionnaires catholiques, à la tête desquels brillaient un Vincent de Paul, un François de Sales, un Fournier, un Olier, un Bourdoise et tant d'autres, reconquéraient pied à pied, à l'aide des deux armes toutes-puissantes du Christianisme, l'éloquence et la charité, le terrain perdu dans le siècle précédent par l'incurie, la corruption et la violence.

Dès que l'œuvre purement chrétienne put être reprise, dès que l'Église put remontrer sans périls aux peuples sa figure désarmée, des hommes de charité et de foi réclamèrent avec énergie les immunités pacifiques de la parole chrétienne. Leur entreprise, qui pouvait passer pour chimérique aux yeux de la puissance humaine, fut couronnée d'un immense succès; les mœurs continuaient d'être brutales, presque sauvages, et le

sanctuaire purifié développa dans des milliers d'hommes une mansuétude céleste. La terre, volcanisée par cent ans de discordes, tremblait sous le pied des hommes d'Etat, et dans cette terre la charité jeta des fondements qui durent encore. Les campagnes étaient désertes, l'agriculture et le commerce sans sécurité, la guerre continue et horriblement destructive, les coffres de l'État toujours vides ; ceux de la charité ressemblaient à ces sources inépuisablement limpides qu'à de longues distances les touffes de palmiers annoncent dans le désert : les saints multipliaient l'or, comme le Sauveur avait multiplié la nourriture.

Ces miracles de la religion se prolongèrent tant que les deux libertés furent intactes : la source ne commença à tarir qu'à dater du jour où le pouvoir politique étouffa, sous une oppression commune, la liberté de l'Eglise et la liberté de conscience.

En rappelant ces faits immenses dans l'histoire du Catholicisme, je surprendrai beaucoup de personnes. Il faut pourtant qu'on le sache, en dépit de la conspiration du silence ; il faut que ceux qui se figurent que la *tolérance* a été une invention du dernier siècle se détrompent, pour peu qu'ils aient de bonne foi. La tolérance, dont on reproche si aveuglément l'oubli au Catholicisme, lui appartient en propre, au contraire, puisque c'est le Catholicisme qui, le premier entre toutes les religions, a profité du retour de sa sécurité pour rejeter des armes inutiles désormais et toujours dangereuses. Ce qui me frappe surtout dans ce respect pour la conscience des autres, ce qui confirme, à mes yeux, sa supériorité chez les catholiques, c'est son alliance avec une foi vive, avec un besoin incessant d'action et de conquête. La tolérance à laquelle on donne pour base la liberté indéfinie d'examen aboutit à l'indifférence ; celle que réclame le faible n'est qu'une arme défensive ; celle que l'incrédule oppose à l'influence religieuse est une sape dirigée contre la religion ; mais celle qui se confond avec la ferveur de la foi est un acte de confiance en Dieu et un hommage solennellement rendu à cette liberté que Dieu a déposée dans nos âmes.

Essayons maintenant de pénétrer plus avant dans l'examen des causes qui ont rendu à certaines époques et rendent aujourd'hui praticable la liberté de conscience, impossible en d'autres temps et sous l'empire d'autres circonstances. En pla-

çant tout à l'heure à côté de la liberté de conscience la liberté de l'Eglise, j'ai fait pressentir la condition sans laquelle l'établissement de la tolérance est une chimère ou un danger. Il faut que l'existence et la sécurité de l'Eglise soient garanties, il faut que l'action de l'Eglise sur la société ait son plein et entier effet. La plus forte de toutes les entraves est celle de l'Etat quand l'Eglise lui est ou subordonnée ou trop étroitement unie. La liberté de conscience est impossible là où n'existe pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Qu'on ne s'y trompe pas pourtant ; je n'entends point parler ici d'une séparation formelle qui romprait tous liens et tous rapports entre l'Eglise et l'Etat, et les condamnerait l'un et l'autre à tourbillonner dans le même système avec une égale indépendance, sauf à se heurter quelquefois. La durée d'un tel état de choses, si l'essai en était tenté, paraît impossible à beaucoup d'esprits judicieux, et d'ailleurs la solution de ce problème, toujours arbitraire et variable, dépend partout de la nature des précédents. La séparation dont je parle existe bien plus au fond que dans la forme : elle est le résultat d'une situation dans laquelle l'Etat a cessé de dépendre de l'Eglise, comme l'Eglise de l'Etat.

Je sais qu'en général on tire une induction différente des trente et quelques millions inscrits au budget en faveur de la religion catholique : les uns considèrent l'acceptation de cette libéralité comme un acte de soumission à l'Etat ; les autres s'imaginent qu'il n'y aura d'indépendance pour l'Eglise que quand elle aura brisé cette chaîne d'or qui l'entrave. Ces deux manières de voir me semblent exagérées et inexactes. La suppression de l'article de la Charte qui reconnaissait une religion de l'Etat, la substitution à cet article de la déclaration pure et simple de ce fait que la religion catholique est celle de la majorité des Français, ont opéré dans notre droit constitutionnel une révolution complète et entièrement favorable à l'indépendance de l'Eglise, quoique sans doute les réviseurs de la Charte n'aient guère prévu la conséquence du changement qu'ils y avaient introduit.

Après la destruction du privilége politique de la religion catholique, le vote d'un traitement en faveur des ministres de cette religion est, de la part des mandataires de la nation, un renouvellement annuel de leur profession de foi ou de leur respect

pour la foi des autres. Que ce vote soit fait à d'autres conditions, pour la religion catholique, que de continuer d'être ce qu'elle a toujours été dans ses dogmes, sa discipline et sa hiérarchie, c'est ce qu'on ne peut soutenir sans revenir aux doctrines de la constitution civile du clergé, repoussées par l'Eglise et condamnées par l'histoire.

Les choses en resteront-elles à ce point? La séparation de l'Eglise et de l'Etat se prononcera-t-elle encore davantage? C'est là une question fort obscure, et sur laquelle il n'est pas d'ailleurs nécessaire de nous expliquer ici. Qu'il nous suffise d'avoir constaté la réalité de la séparation.

Or, précisément, rien d'approchant n'a existé dans la seconde et la plus longue des époques dont nous avons essayé plus haut de tracer les limites; ni l'Église ni l'État n'ont été indépendants l'un de l'autre et n'ont pu l'être : à quelque point que vous vous arrêtiez dans ce période de mille ans, vous n'en trouvez pas un où l'Eglise et l'Etat aient pu se passer l'un de l'autre. S'agit-il des temps où le Christianisme s'efforçait d'adoucir et de dompter les mœurs sauvages des nations qui avaient envahi l'empire romain, où s'opérait ce qu'on pourrait appeler l'œuvre de la contre-conquête : tout le monde convient qu'alors la domination de l'Eglise sur l'Etat était la loi de salut.

A mesure que s'accomplit l'enfantement de la féodalité, la possession exclusive des principes d'ordre et de régularité cessa d'appartenir à l'Eglise. Cette transition merveilleuse, dans laquelle le génie barbare assoupli prépara l'esprit des sociétés modernes, n'aurait pu pourtant se réaliser si la domination de l'Eglise, quoique moins apparente, eût été au fond différente de ce qu'elle avait été pendant les siècles d'invasion.

C'est surtout pendant la défense de la chrétienté contre l'islamisme que les effets de la cohabitation forcée de l'Eglise et de l'Etat se manifestent avec évidence.

Renfermés, pour ainsi dire, dans l'enceinte étroite d'une même forteresse, ils perdent réciproquement toute indépendance d'action. L'Etat marche sous la bannière de l'Eglise. La politique envahit la religion; les évêques lèvent des armées, les moines portent cuirasse; le guerrier mourant se fait une croix du pommeau de son épée. Au milieu des dangers inouïs qui assiégent la famille chrétienne, deux choses surtout semblent nécessaires à ceux qui veillent sur ses destinées : empêcher au sein de la

société la discorde qui la dissout, et, par une puissante direction morale, faire tourner les forces de tous à la défense commune. Il faut que l'Etat protége l'Eglise au nom de la religion ; il faut que la religion continue d'inspirer l'Etat.

Or, comment ces conditions auraient-elles pu être remplies, sans que l'Eglise ne se ressentît de quelques-uns des inconvénients qui sont propres à l'Etat? La liberté politique n'existait guère alors que comme un embryon dans les républiques municipales, et d'ailleurs, quelque somme de liberté que l'Etat puisse jamais donner, peut-elle équivaloir à la liberté religieuse? Cela se comprend sans qu'il soit nécessaire d'en induire un blâme pour l'Etat. Gouvernant, comme il le fait, le for extérieur, toute transgression à ses lois est un désordre qu'il réprime avec énergie. Dans la religion, qui est le gouvernement de la conscience ou du for intérieur, la transgression est pour ainsi dire normale, et l'usage du droit de grâce, accidentel et surérogatoire dans l'Etat, est la base même de l'autorité dans l'Eglise.

Tout en acceptant la force des choses, tout en soumettant son esprit à la nécessité qui a fait vivre l'Eglise et l'Etat si près l'un de l'autre, on conçoit que l'Eglise n'ait point gagné au contact ; on regrette de voir si souvent l'Etat stipuler au nom de l'Eglise, ou l'Eglise manier les armes de l'Etat. A ce commerce l'esprit de mansuétude s'altère, l'âme s'endurcit, les rigueurs se multiplient ; quand il nous faut parcourir si longtemps les détours du donjon féodal, nous avons peine à y trouver et à y reconnaître la crèche de Bethléem.

Une longue erreur a dissimulé la grandeur et la pureté de l'Eglise pendant le moyen âge. L'irréligion, les mauvaises passions ont eu leur bonne part de cette erreur ; mais si, depuis que la sécurité de la république chrétienne a rendu possibles l'indépendance de l'Eglise et la liberté de conscience, les gouvernements y avaient mis moins d'entraves, la jouissance des biens présents aurait fait plus tôt comprendre la nécessité des maux passés.

Sous ce rapport, la France politique a un compte sévère à rendre à la conscience chrétienne. Je voudrais pouvoir en ce moment étaler les principales pièces du procès; car il n'y a pas de question sur laquelle l'opinion de mon pays me semble s'abuser plus étrangement. Ce n'est pas d'hier que la France a cherché hors des voies du Christianisme le remède à des plaies que le Chris-

tianisme seul peut guérir. Nulle part, l'inspiration religieuse n'a continué d'être, à travers les siècles, plus sûrement chrétienne dans les âmes privilégiées, et nulle part aussi nation n'a plus constamment abusé de ses qualités mêmes, de sa générosité, de sa pénétration, de sa promptitude, en un mot de son cœur et de son esprit, pour entretenir et échauffer la guerre contre les plus nobles prérogatives et les premiers intérêts de sa destinée.

En sa qualité d'adversaire de la liberté ecclésiastique pendant cinq siècles, la France est responsable du retard qu'a éprouvé le rétablissement de la liberté de conscience.

Mais comment démontrer en peu de mots ce que j'avance? comment soulever à moi seul cette montagne de préventions qui dérobe la vérité à presque tous les yeux?

Au XIIIe siècle, la France, investie de la confiance de l'Église, était devenue la première des nations chrétiennes; elle avait protégé les papes contre les empereurs, elle avait donné l'impulsion aux croisades. Les nationalités distinctes, membres futurs de la fédération européenne, se fondaient à l'ombre de son épée.

Mais la société civile, lasse de la tutelle ecclésiastique, avait hâte de se constituer d'une manière indépendante. Ce fut un saint qui lui ouvrit la carrière; malheureusement ses descendants ne lui ressemblèrent pas. A la suite d'un tyran ivre d'or, la société civile à peine émancipée se jeta dans une corruption sans frein. La destruction de l'indépendance du Saint-Siége inaugura ces saturnales.

Il y a des gens qui s'amusent à chercher dans les écrits laïques de cette époque des arguments contre les vices de l'Eglise. J'en conviens, on n'a pas mieux fait plus tard: en matière de satire et d'invective, les trouvères sont passés maîtres. Ce qui me confond seulement, c'est qu'on se refuse à voir où menait ce débordement de l'esprit. A des générations actives, morales, érudites, le XIVe siècle fait succéder le fanatisme, la mollesse, l'ignorance et la présomption. Les élèves des trouvères, la tête perdue par les romans de chevalerie, après avoir laissé l'Orient à l'abandon, ne savent pas même défendre le sol de la patrie, dont ils ont préféré la possession tranquille aux hasards des croisades, ridiculisées au nom du bon sens et de l'intérêt. Tandis qu'en Asie se fonde la formidable puissance des Ottomans, la France tombe aux mains des Anglais.

Mais on n'en finit pas ainsi d'un coup avec la France. A défaut de la royauté et de la noblesse, le peuple resta fidèle à l'esprit religieux et patriotique de la vieille monarchie. Dieu nous a rudement traités en trois rencontres, et pourtant, si l'on comptait avec le Dieu des chrétiens, comme les païens avec la Fortune, on le remercierait encore de nous avoir donné Jeanne d'Arc en compensation de nos désastres. Dieu n'a mis un pareil chapitre dans l'histoire d'aucun peuple. Mais pouvons-nous penser un instant que la France du XVe siècle fût digne d'un tel miracle? N'est-ce pas une honte que de voir la politique, justement flétrie sous le nom de machiavélisme, envahir un pays sauvé par l'enthousiasme surhumain d'une fille des champs, et Louis XI succéder, en quelque sorte, à Jeanne d'Arc? Quel usage la royauté française fit-elle de la gloire que le dévouement populaire lui avait faite? Quel secours prêta-t-elle à la papauté au sortir du schisme? Au lieu de la relever, de lui tendre la main, la royauté française aime mieux protéger contre le rétablissement de la discipline les abus invétérés de l'Eglise nationale. L'Europe, malgré tant de déceptions, s'obstine à voir dans la France une puissance généreuse et libératrice; la France la détrompe par cinquante ans de guerres insensées, entreprises dans un pur intérêt de conquête et d'oppression. Quand l'Italie vit descendre des Alpes la belle armée de Charles VIII, elle poussa contre la puissance ottomane un cri d'affranchissement, et c'était le moment où la France, par une série de fautes inouïes, allait détruire elle-même le prestige dont l'avait entourée son rôle de gardienne de la chrétienté. Cependant la politique impériale s'agrandissait de nos fautes. Les choses en vinrent au point que l'établissement de la liberté de conscience, dont le besoin se faisait sentir à mesure que la sécurité croissait en Europe, sembla dépendre de la destruction de l'unité chrétienne, à un moment où la dissolution de cette unité pouvait livrer encore le monde chrétien à ses ennemis.

La France n'avait point lassé la patience de Dieu. La race des Valois fut rejetée; elle s'abîma dans la boue et le sang avec ses bûchers et ses massacres. Il n'est pas besoin d'une longue apologie pour faire voir que le Catholicisme ne fut pour rien dans ces calculs d'une lâche politique. Ce qui reste de catholique en France pendant les guerres de religion, c'est la

persistance du sentiment populaire, c'est la Ligue, puissance déréglée comme les circonstances qui l'avaient produite, mais expression d'un attachement indomptable à la foi de saint Louis, la Ligue qui fit le premier essai des libertés populaires, et, après une capitulation honorable où ce ne fut pas elle qui céda le plus, fit asseoir le président Jeannin à côté de Sully dans le conseil de Henri IV. Mais que dis-je? Est-ce qu'il est permis de juger la Ligue plus équitablement que les Jésuites? Il suffit de prononcer le nom de la Ligue pour faire de tout démagogue un royaliste furieux. Malgré son libéralisme, la Ligue aura beau faire : elle ne se lavera pas du reproche d'avoir maintenu la France au nombre des nations catholiques.

J'ai déjà enregistré avec reconnaissance et respect l'époque de tolérance sincère et de religion vive qui succéda aux tempêtes des guerres civiles. Richelieu n'en eut pas tout l'honneur : Henri IV l'avait admirablement préparée. Il faut lire, à la suite des *Œconomies royales*, les rêveries politiques de ce grand roi; car, dans ces rêveries qu'on a injustement dédaignées, est toute la destinée de la société moderne. La France, placée à la tête des puissances catholiques, et garantissant en même temps à la moitié de l'Europe la jouissance de la liberté de conscience, l'interdiction des prises d'armes faites au nom du Catholicisme et contre ses intérêts, l'affranchissement des chrétiens d'Orient; en un mot, une combinaison aussi habile que généreuse du programme catholique de la Ligue et de l'intervention protectrice de la France contre les puissances qui tendaient, sous prétexte de Catholicisme, à la monarchie universelle : le seul plan vraiment catholique dans le fond, puisque seul il affranchissait le Saint-Siége de la protection tyrannique de l'Espagne, sans lui faire renoncer à l'espoir de reprendre peu à peu, par une propagande pacifique, le terrain qu'elle avait perdu pendant le XVIe siècle.

Avec les grands résultats de la politique extérieure préparés par Henri IV, réalisés par Richelieu, achevés par Louis XIV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche, l'extension de l'influence française dans le Levant et l'établissement des Bourbons sur le trône d'Espagne, l'Eglise florissante et rassurée aurait accepté sans hésitation le principe de la liberté de conscience.

Malheureusement l'accomplissement de la destinée française

marchait d'un pas plus rapide au dehors qu'au dedans. Henri IV n'avait laissé rien que de provisoire. La nécessité de l'organisation frappait tous les yeux. Louis XIV s'y dévoua et sacrifia tout le reste à l'accomplissement de cette tâche.

La toile dont se compose le travail de la société humaine est tissue de fils si divers qu'il suffit de s'attacher sérieusement à l'un de ces fils pour oublier tous les autres. La préoccupation du roi fut celle de son siècle. Les intérêts les plus considérables furent immolés sans scrupule à l'organisation matérielle de l'unité française.

On n'achèvera jamais l'histoire de ce grand despotisme; on ne parviendra pas à expliquer ce mélange de bien et de mal, d'égoïsme et de dévouement, de générosité et de calcul, de religion et de politique; on ne consentira pas à reconnaître que le siècle de Bossuet et de Fénelon a été, par ses résultats, si fatal au Catholicisme, et que les semences de la tempête qui faillit déraciner l'Eglise à la fin du XVIII[e] siècle furent jetées par le pouvoir qui prétendait effacer l'hérésie du sol de la France.

L'enivrement pour le prince était tel qu'il avait rendu ses désordres sacrés comme sa personne. La suppression du conseil de conscience fut le prix de cette idolâtrie. On réglementa tout, jusqu'à la religion, et l'Eglise perdit toute liberté d'agir. Le pouvoir civil intervint à chaque instant dans les questions de dogme et de discipline; la barrière entre Rome et l'Eglise gallicane fut relevée jusqu'au schisme, à peu de chose près; le poison de l'esprit de conquête se substitua graduellement au noble sentiment de l'arbitrage européen. On ne se contenta pas d'avoir détruit le despotisme de l'Autriche; on jalousa sa gloire quand cette gloire servait l'Europe, et le roi de France en fut réduit à déplorer l'avortement des calculs de sa politique, quand la chrétienté tout entière entourait les libérateurs de Vienne des acclamations de la reconnaissance.

Et comme au fond Louis XIV était sincèrement catholique, comme il sentait sa conscience chargée de l'oubli de ses devoirs de roi très-chrétien, il ne sut se laver de son alliance avec les ennemis du Christianisme, des scandales de sa vie privée et de de la persécution du Saint-Siége, qu'en organisant contre les protestants une autre persécution sans justice et sans pitié, route détestable que les Valois lui avaient ouverte, et dans la-

quelle il ne craignit pas de s'engager malgré les maux que des mesures semblables avaient déjà attirés sur la France.

Ceux qui sont habitués à reconnaître l'action de la Providence dans l'histoire savent bien que le jugement de Dieu, un jugement terrible, mais équitable, ne se fit pas attendre pour Louis XIV. Le roi fut averti par les coups les plus sensibles à son ambition et à son cœur : l'anéantissement presque complet de sa descendance légitime et les humiliations de sa politique conquérante. Le front du glorieux se courba dans la poussière, et les derniers coups lui furent épargnés. Avant de mourir il put reconnaître la France à sa force impérissable et reposer ses regards sur un enfant de sa race que ne souillait pas le scandale de sa naissance. Après Louis XIV, Dieu a prononcé en dernier ressort. Tout ce que ce grand prince avait fait pour la France subsiste ; il n'est rien resté de ce qu'il s'était réservé à lui-même.

Dans les premières années du XVIII[e] siècle, la conscience de fautes énormes, le pressentiment de grands maux pesaient sur les âmes d'élite. Quelques voix courageuses s'élevèrent pour avertir le pouvoir et le pays : toutes ces voix, celles de Vauban, de Fénelon, de Beauvilliers, furent chrétiennes. Qu'en pensaient la vieille Ninon et les philosophes du Temple? Considérerons-nous le régent et Dubois comme bien prévoyants et bien soucieux de l'avenir de la patrie?

Ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on raconte les choses, je le sais. On fait deux parts : celle de la religion ou du mal, celle des philosophes ou du bien. La religion, complice du despotisme, perpétuait à son profit l'ignorance et l'abrutissement; la philosophie, par ses déclamations généreuses et les flots de lumières qu'elle versait dans le peuple, préparait le remède et la délivrance. On a de certains noms, les Jésuites, Madame de Maintenon, admirablement propres à servir de boucs-émissaires aux iniquités de l'ancien régime. Mais les philosophes étaient essentiellement de l'ancien régime, dans tout ce qu'il y a eu d'imprévoyant, d'abusif et de servile. Qu'il était doux de déclamer contre les abus, *en chambre bien nattée*, derrière les murs d'un manoir seigneurial ou d'un opulent bénéfice! L'abbé Morellet ne trouva rien d'excessif dans les provocations à tout détruire, tant que son abbaye demeura franche et indemne entre ses mains. Le jour où les bénéfices ecclésiastiques furent

supprimés, il tonna contre la Révolution. Ainsi des autres,

Pour mon compte, je ne connais rien de plus étrange que la prétention sans cesse renouvelée de la philosophie du XVIIIe siècle au monopole de la Révolution.

Est-il un seul philosophe qui ait voulu la Révolution telle qu'elle s'est accomplie, qui en ait prévu les phases, qui ait sondé ses abîmes, et dont la pensée prophétique ait indiqué d'avance par où viendrait le salut?

Il me semble que, dans la restauration de la société, la religion a été pour quelque chose; et pourtant ceux qui écrivaient : *Ecrasons l'infâme!* ne s'apprêtaient guère à invoquer le secours de l'*infâme!*

S'il est permis aux catholiques d'apprécier à leur tour la Révolution telle qu'elle s'est produite et telle qu'elle s'est achevée, ils diront peut-être que ç'a été une seconde Ligue, c'est-à-dire une autre fois la conscience publique abandonnée à elle-même, et cherchant sa voie au milieu de la plus violente des situations.

Et qu'aurait-on voulu que devînt une nation ardente et intelligente entre toutes, à la fois généreuse et corrompue, en présence d'une royauté qui ne travaillait plus à l'unité, qui froissait le sentiment national par ses faiblesses, la conscience publique par ses mœurs, et qui, n'étant plus ni nécessaire comme despotisme, ni glorieuse comme exemple, prétendait se perpétuer sans modification; en présence d'une noblesse qui, n'ayant plus rien de grand que ses désordres, tenait à durer telle quelle, comme la royauté sa complice; au milieu d'une contradiction flagrante entre les institutions et leurs rôles, quand la conscience publique s'adressait en vain à son guide naturel, à l'Eglise, mutilée, asservie, atteinte de la corruption dans un si grand nombre de ses membres; quand ceux qui avaient prétendu remplacer l'action de l'Église poussaient à la tempête par une horrible réunion de vices et de lumières?

De là le plus grand spectacle peut-être qu'il ait été donné à l'homme de voir et d'étudier, mais dont l'intelligence est impossible sans le guide du sentiment religieux.

Les mots, les couleurs me manquent pour peindre un seul et le plus grand côté de cette étude, l'Église, qu'on avait voulu détruire, épurée par le martyre, la persécution et l'exil, le rétablissement du culte réclamé par la conscience nationale; au

milieu de la décrépitude des institutions, la religion reparaissant avec son éternelle jeunesse, le *Génie du Christianisme*, portique du XIXe siècle, les lettres rebâtissant l'édifice qu'elles avaient démantelé, le Souverain Pontife apparaissant comme la colombe de l'arche sur la terre de France à peine raffermie après le cataclysme, la religion enfin gagnant tout à cette révolution qui devait l'abolir.

Je voudrais peindre aussi la naïve profondeur de l'étonnement, chez ceux qui avaient travaillé à la Révolution dans une tout autre espérance ; mais chacun aujourd'hui peut achever le tableau : les modèles posent toujours.

Le Catholicisme, à l'égard de la Révolution, est dans une situation d'une netteté parfaite : il en profite sans en accepter la responsabilité.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, la religion avait présenté son programme à la royauté : liberté de conscience pour tous, liberté d'action pour elle-même. La royauté ne se soucia ni de l'une ni de l'autre de ces conditions. La religion a laissé la royauté s'abîmer dans le despotisme, et elle reprend les choses où saint Vincent de Paul les avait laissées, avec ce surcroît de garanties toutes chrétiennes que Dieu, par la Révolution, a introduites dans la société civile.

Ici j'éprouve le besoin de détruire une dernière objection, de toutes peut-être la plus fréquemment reproduite.

On dit au Christianisme : Votre œuvre propre a avorté ; vous avez laissé tout à faire à la Révolution.

Votre loi est une loi d'égalité, et, tant que vous avez régné, il a régné avec vous une monstrueuse inégalité sociale.

Votre loi est une loi d'affranchissement, et il a fallu vous renverser pour que le peuple cessât d'être esclave.

Vous êtes né, vous avez grandi en réclamant la liberté de conscience, la liberté de discussion, et ces deux libertés n'ont été inscrites dans nos lois que sur les ruines de vos priviléges.

Ces biens sont notre ouvrage ; c'est à nous de les garder, de les protéger contre des envahisseurs tels que vous, qui ne voulez y pénétrer que pour les détruire.

Mais, répondra le Christianisme, si je m'étais chargé à moi seul de refondre la société civile, de quel nom auriez-vous caractérisé mon entreprise? Vous l'auriez appelée *théocratie* et vous l'auriez repoussée comme telle. J'aurais été bien venu de

convier les classes privilégiées de l'ancien régime à préparer la rédaction du Code civil ! Et d'ailleurs Dieu m'a imposé le respect des puissances et je n'ai jamais donné le signal d'une révolte. Mais qu'ai-je donc fait pour préparer la transformation sociale ? J'ai semé. Si mon soc n'avait pas remué tant de fois le sol de la conscience humaine, vous n'auriez pas joui de ces moissons que vous croyez votre ouvrage, parce que vous les cueillez.

Il y a aujourd'hui des gens qui se plaignent de ce que Dieu n'en agit pas bien avec eux. Ils lui ont pourtant rendu des services : ils ont prouvé que son culte avait du bon, que les hommes qu'il inspire n'étaient pas sans génie ; en un mot, ils l'ont protégé : cela valait bien la peine d'un peu de gratitude et de déférence.

Mais Dieu n'en tient compte : il maintient le mystère de sa prescience à côté de celui de la liberté humaine. Il prétend qu'il a tout préparé et que rien ne s'accomplit que par son ordre ; il rend à son Eglise ce qu'on n'a pas laissé faire à son Eglise.

Vous verrez que, pour en finir, il faudra faire une constitution contre Dieu.

IV. Pour continuer son œuvre, l'Eglise redemande ses auxiliaires ; elle soutient que les associations qu'elle a autorisées n'ont jamais eu que les inconvénients humains.

J'ajoute que les plus graves de ces inconvénients ont tenu au caractère de l'époque où l'Eglise et l'Etat étaient nécessairement confondus ; on ne doit plus s'en préoccuper aujourd'hui, puisque rien de semblable à cette époque ne peut désormais renaître.

Ainsi il y avait des abus inhérents à l'existence privilégiée des ordres monastiques : cette existence datait du temps où le droit commun était inconnu, et où par conséquent rien ne pouvait subsister qu'en vertu d'une loi particulière. Dans le privilége, la jouissance suppose l'exclusion, et l'avantage que l'un possède est constitué aux dépens du bien-être de l'autre.

En visitant l'année dernière les ruines de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire, je fus frappé de la position de ce monastère. C'est comme une île bornée au sud par le fleuve, et des autres côtés par des marais d'une grande étendue. Au dedans de ces marais, la famille de saint Benoît cultivait avec sécurité un immense territoire. Aujourd'hui la sécurité est partout, et les intérêts morcelés n'ont rien pu jusqu'à présent contre l'in-

fluence pestilentielle des marais qui protégeaient autrefois l'abbaye. Quand la fièvre ravage les chétives habitations dispersées sur leur bord, c'est de notre temps un mal sans compensation et sans excuse; mais quand le reste des campagnes était encore livré à l'invasion des Barbares ou au désordre féodal, ces marais, qui tuaient peut-être dix hommes, contribuaient à en nourrir dix mille.

De graves abus étaient nés de l'accumulation des richesses dans les mains des ordres religieux. Au moment de la Révolution, un abbé de Pontigny, près d'Auxerre, trouvait le moyen de laisser en mourant 2,500,000 liv. de dettes, et pourtant il est probable que, dans le XIIe siècle, les moines de Pontigny n'avaient pas beaucoup plus que le nécessaire. La vérité est qu'on n'avait pas prévu cet inconvénient. Avant la fixité que le Christianisme a imprimée à la société humaine, on ne pouvait se douter du prodigieux accroissement de valeur territoriale qui résulte, concurremment avec l'effet des autres causes de progrès, d'une culture intelligente et d'une gestion économe prolongées pendant une longue suite de générations. L'épreuve du Christianisme a révélé bien des secrets à l'économie politique, qui lui en sait peu de gré. La richesse, s'accroissant ainsi à mesure que le nombre des vocations diminuait, produisait des conséquences fatales à la religion, et devant lesquelles les donateurs primitifs auraient reculé, s'ils avaient pu les prévoir.

Si les ordres religieux se reconstituent, l'expérience du passé servira à prévenir les crises presque périodiques de la propriété ecclésiastique.

L'inégalité des partages, introduite dans les mœurs à la suite de la féodalité, reconnue par les lois et perpétuée dans un intérêt de moins en moins justifiable, influait aussi d'une manière fâcheuse sur le recrutement monastique. Les vœux de religion n'étaient trop souvent qu'un pis-aller : la vocation véritable n'entrait alors pour rien dans une détermination aussi sérieuse ; on portait dans le cloître les espérances ou les regrets du monde. Aliment de la cupidité des grandes familles et de leurs calculs, les riches abbayes étaient devenues la proie des hommes et le tombeau des femmes.

L'Eglise n'a plus à se préoccuper de ces professions contraintes ou de ces vocations intéressées : le Code civil y a mis bon ordre.

D'autres abus non moins fâcheux résultaient de la protection de l'Etat, quand cette protection était nécessaire à l'existence même de la religion. On avait le droit de trouver dure la nécessité qui avait porté l'Etat à intervenir dans le domaine si délicat de la conscience, en faisant consacrer les vœux perpétuels par la loi civile. L'Eglise est heureuse d'avoir échappé à cette confusion du devoir civil et du devoir religieux.

La barbarie du moyen âge avait refusé de reconnaître l'Eglise à son caractère évangélique, et la puissance spirituelle avait été forcée d'entrer dans les voies de la réalité matérielle. Pour se faire respecter des princes, il fallut que les Papes devinssent eux-mêmes des princes et des seigneurs terriens. Les Papes eurent dès lors des intérêts temporels distincts de ceux de l'Eglise, et Dieu a permis que quelques uns préférassent aux intérêts généraux de leur charge les intérêts inférieurs de leur souveraineté.

Les princes, de leur côté, étaient trop heureux de trouver une raison plausible pour exciter les défiances de l'esprit national contre l'influence des Papes. De là tant de déplorables conflits : le clergé séculier des Eglises particulières était coalisé avec les rois ; le Saint-Siége n'avait que les ordres (et encore ne les avait-il pas toujours) pour vaincre les obstacles et maintenir son action à distance. De là les immunités des ordres et les dispenses de l'ordinaire qui semblent si exorbitantes aux observateurs superficiels. Quand l'intervention des ordres gênait les princes et les évêques, on faisait remarquer au peuple que les Papes n'agissaient pas toujours dans l'intérêt général de la chrétienté; on représentait les ordres comme autant d'armées dévouées à l'ambition temporelle des Papes. Il avait suffi que le reproche fût une fois fondé pour qu'on le renouvelât en toute circonstance.

Je voudrais savoir si quelqu'un serait assez osé aujourd'hui pour prétendre que le Pape, déjà assez embarrassé d'une partie de son domaine, convoite la Toscane, ou, par exemple, que les Jésuites sont rentrés en France pour faire restituer Avignon au Saint-Siége.

Il y avait même des inconvénients à ce que toutes les lumières fussent du côté de l'Eglise, et surtout des ordres. Les adversaires ignorants et grossiers ne pouvaient exercer aucune influence; l'Eglise souffrait de ne pas trouver dans les attaques

de ses ennemis les lumières de l'intelligence et l'habileté du langage.

Sous ce rapport, le talent des adversaires de l'Eglise fait, dans la société actuelle, un avantage souverain à la religion. L'Église, qui doit régler l'opinion, a besoin néanmoins, pour sa propre force, pour son propre salut, de se justifier perpétuellement aux yeux de l'opinion. Le règne de l'opinion lui maintient l'efficacité morale de ses ouvriers. Sous l'action d'un contrôle sévère, elle est désormais à l'abri de la corruption.

Je ne doute pas que, dans l'Église même, des imaginations promptes ou inquiètes ne se nourrissent du regret des forces matérielles que la religion a perdues et qu'elle empruntait à l'Etat. Ces imaginations ont tort, je ne crains pas de le dire. Je ne leur reproche pas de se souvenir avec complaisance d'un temps où la tâche de l'ouvrier évangélique était plus commode, car jamais clergé n'a accepté ses travaux avec plus de dévouement que le clergé français; mais on accuse l'indifférence de l'État de favoriser le désordre des âmes et d'augmenter le mal. On voudrait, dans une ardeur légitime de ressaisir les consciences, quelque chose de collectif comme l'action d'un gouvernement et d'impératif comme la loi. *Compelle intrare*, l'Église l'a répété souvent, et je ne sais quelle généreuse violence lui a quelquefois réussi.

J'ignore pourtant si, en compensation de conquêtes éclatantes, mais douteuses, l'Église n'a pas lieu de se réjouir de la qualité de celles qu'elle fait maintenant. Le suprême avantage du Catholicisme français, c'est sa sincérité. Notre langue du XIXe siècle a rendu au mot *fides* toute l'étendue de l'acception qu'il avait en latin. Aujourd'hui *foi* et *confiance* sont redevenues synonymes.

Oserai-je même ajouter une conjecture à la certitude de ces remarques? Il y a des moments où je serais tenté de croire que jamais l'Église de France n'a compté un plus grand nombre de vrais fidèles. Pour les classes supérieures, j'en suis convaincu; pour la population des villes, mon hypothèse est encore plausible; c'est l'étude des campagnes, c'est l'observation des provinces, où la pureté du Christianisme s'est conservée, qui seuls peuvent maintenir la balance du nombre des vrais chrétiens en faveur des anciens âges. La philosophie n'a rien fait de plus cruel que de détruire la foi dans les campagnes. Les harmonies de la religion

et de la nature ont quelque chose d'irrésistible : ces problèmes que présentent les différents âges du chrétien, si difficiles à résoudre dans l'atmosphère des villes, la sagesse du jeune homme, la fidélité de l'époux, la résignation du vieillard, s'accomplissent aux champs avec une douceur merveilleuse. Le catéchisme fait des laboureurs autant d'Epictètes chrétiens.

Après cette large et consolante exception, qu'on cesse donc d'exalter imprudemment les âges de foi aux dépens du nôtre! Qu'on n'encourage pas, par ces apologies peu historiques, la disposition qu'ont aujourd'hui tant de gens à désespérer de la possibilité d'arriver à la foi, dans un temps si différent de ceux où elle régnait en souveraine! Il y eut, n'en doutons point, dans les siècles d'autorité religieuse, bien des plaies cachées, et dont la tombe a emporté le secret. Si nous découvrions tout à coup le résultat de tant d'actes de religion intéressés ou forcés, si le mystère des communions indignes se révélait à nos yeux, s'il nous était possible enfin de dresser le bilan de l'hypocrisie pendant les siècles où l'Église a été l'État, à coup sûr nous reculerions épouvantés.

Dieu attache une bénédiction particulière à cette moisson de l'Église qui mûrit au soleil de la liberté.

V. Ceci me ramène au parallèle que j'établissais plus haut entre la première et la troisième époque de l'histoire du Christianisme. Ce n'est pas seulement par la possession de la liberté ecclésiastique et de la liberté de conscience qu'elles se ressemblent. Les autres analogies sont aussi nombreuses que frappantes, et dans l'Église actuelle il commence à respirer un parfum de la primitive Église.

Toutes deux doivent accomplir la même tâche : toutes deux ont un monde à conquérir sur le paganisme.

Le mot que je viens de prononcer n'est point un signe de mépris pour la portion de la société actuelle qui repousse le Christianisme. Je fais grand cas du paganisme, ou du moins de quelques-unes des choses qu'il a produites. L'intelligence, abandonnée à ses propres forces, ne s'élèvera jamais plus haut qu'avec Platon, et la forme donnée à la pensée humaine dans tous les temps, ceux du Christianisme compris, ne surpassera pas celle d'Homère.

Il est vrai que le paganisme moderne est loin d'avoir porté aussi loin que son aîné la beauté de la forme ; mais en revanche

il a marché à pas de géant dans la carrière des sciences : d'où il suit qu'au lieu d'adorer la nature extérieure il s'est adoré lui-même.

Ce progrès même des sciences n'a point amené pour le paganisme moderne une plus haute intelligence des vérités premières qu'il n'est donné de les concevoir à l'homme privé du secours de la Révélation. Nous avons beau reculer la limite de nos connaissances : l'espace que nous avons parcouru pour nous rapprocher de Dieu est toujours imperceptible auprès de l'éternelle immensité.

Et d'ailleurs, c'est toujours relativement à une inconnue qui nous échappe que nous mesurons les progrès des sciences. Lucrèce croyait que la science d'Epicure avait révélé le secret du monde, et du haut de cette science il jugeait les religions. L'avenir, sans doute, fera de notre présomption le cas que nous faisons de celle de Lucrèce.

La marche de l'Église aux deux époques se ressemble-t-elle aussi par les obstacles qu'elle rencontre ? Des persécutions sanglantes l'éprouveront-elles encore ? Sur ce secret, connu de Dieu seul, il faut éviter le ridicule, si commun de nos jours, de ceux qui crient à la persécution au milieu d'une liberté parfaite ; il faut se garantir aussi d'un excès de confiance.

Fasse le Ciel que la persécution religieuse ne soit qu'une prétention de ceux qui se donnent pour persécutés ! Fasse le Ciel que les mœurs soient adoucies, comme on le répète tous les jours ! Le XVIII[e] siècle, aussi confiant dans l'empire de la philosophie, se croyait revenu aux confins de l'âge d'or ! A vrai dire, ce n'est pas là le danger qui me préoccupe ; je me défie davantage, pour notre temps, des piéges que le progrès du bien-être tend à la conscience ; je crois que c'est là désormais l'épreuve que Dieu réserve à l'humanité ; et pourtant une douceur inspirée par la mollesse et l'indifférence ne me rassure pas complétement.

Quoi qu'il arrive, le Christianisme est prêt comme au jour de sa jeunesse. On ne se contentait pas d'effrayer les premiers chrétiens ; on voulait souvent les séduire. A côté du calice du martyre était celui des passions. Le Christianisme, fidèle à ses traditions, résistera à la séduction comme à la crainte. Par la vaillance avec laquelle ses missionnaires affrontent les supplices chez les Barbares, il montre ce qu'il ferait si la haine du nom

chrétien ravalait de nouveau la civilisation au niveau de la barbarie.

Ce que la nouveauté de la religion inspirait aux chrétiens des premiers siècles, son ancienneté le provoque aujourd'hui. Le zèle des martyrs était alors animé par les dernières paroles et pour ainsi dire par les derniers regards du Sauveur et de ses apôtres. De nos jours, la foi s'exalte en contemplant cette perpétuité qui défie les outrages du temps et la mobilité des hommes.

Dans les limites de l'empire romain, et tant que les légions en firent respecter l'intégrité, le Christianisme ne connaissait qu'une espèce d'adversaires, et la civilisation qu'il avait en face lui prêtait autant de force qu'elle lui opposait d'obstacles. Si les lumières inspirent trop souvent un orgueil contraire à la soumission religieuse, elles préparent aussi à l'empire de la foi. Les Pères de l'Eglise ont exprimé leur reconnaissance envers Platon d'une manière assez magnifique pour qu'on se soit cru en droit de reprocher au Christianisme d'avoir fait des emprunts à la philosophie de Platon. Afin de rester dans le vrai, il faut dire que c'était déjà une belle préparation pour les âmes d'élite.

Le Christianisme, aujourd'hui riche d'une sécurité qui n'a pu être que précaire aux plus beaux jours de l'empire romain, puise une force au moins égale dans des lumières encore plus grandes. Les mystères de notre petitesse matérielle, que la science a révélés, accroissent notre reconnaissance pour le don que Dieu nous a fait d'une intelligence assez haute pour comprendre cette petitesse. Plus notre vie mondaine est chétive devant la nature et devant Dieu, plus se raffermit notre espérance d'une autre vie où la place de l'intelligence sera égale à sa grandeur.

L'Eglise primitive bravait le pouvoir temporel; aujourd'hui elle sent diminuer le besoin de recourir à son appui. En conséquence, elle s'en sépare chaque jour davantage, pour s'unir, d'une manière de plus en plus étroite, au centre du pouvoir spirituel.

Si la foudre s'est éteinte entre les mains du dépositaire de ce pouvoir, ce n'est point un signe de faiblesse, c'est une marque de force et de confiance. Ne suffit-il pas de sa voix pour rassembler toutes les consciences catholiques?... Aussi commen-

çons-nous à comprendre pourquoi l'Eglise déployait tant de faste quand il s'agissait de dompter l'imagination des Barbares. Il restera des traces de cette magnificence, et le plan sublime que Jules II avait conçu commence à s'accomplir : la ville la plus magnifique du monde et le plus simple des pasteurs ; la nudité apostolique au milieu des chefs-d'œuvre des arts ; dans le palais des Césars, le pêcheur de la Galilée.

Ce que nous voyons n'est encore qu'un symptôme de l'avenir. Quand il n'y aura plus de violence à craindre de la part des princes, et d'églises locales à protéger contre la servitude temporelle, l'Eglise romaine reprendra le calme des premiers siècles ; elle sera simple comme la crèche, silencieuse comme les Catacombes. Son ambition, qu'on se figurait insatiable, se contentera de l'assentiment des fidèles. Son langage rappellera celui qu'elle tenait au temps où tous reconnaissaient dans le siége de Rome la pierre fondamentale et le centre de l'unité.

Les catholiques de ce siècle ne passent pas pour se soucier beaucoup des libertés de l'Eglise gallicane : ce sont des *amateurs* qui se chargent à leur place de revendiquer ces libertés. Je ne recherche pas en ce moment jusqu'à quel point ce zèle est sincère et religieux ; je me contente d'avertir qu'on ne prend pas la bonne route pour rendre à notre Eglise sa physionomie indépendante. Un des mérites suprêmes du Catholicisme, c'est de n'avoir jamais confondu l'égalité avec le nivellement. Une foi uniforme n'implique pas l'effacement des nuances et l'asservissement du génie propre à chaque peuple. L'Eglise romaine, en groupant autour d'elle les Grecs, les Chaldéens, les catholiques de l'Arménie, du Liban et de l'Ethiopie, avec les rites et les traditions propres à chaque Eglise, se réjouit de cette diversité comme d'une beauté et d'une richesse. Le souffle de la Grèce pare saint Jean-Chrysostôme, celui de la Gaule anime saint Hilaire, celui de l'Afrique échauffe saint Augustin. Les influences nationales remontent jusqu'au berceau même du Christianisme : on reconnaît la tradition juive chez saint Pierre et l'éducation grecque dans l'apôtre des Gentils. Pourquoi donc notre Eglise abjurerait-elle son originalité et s'absorberait-elle dans le type romain ? A Rome même, bien que le génie de la prudence gouverne les conseils de la papauté, on n'est peut-être pas en position de tout voir et de tout juger en connaissance de cause. Le clergé gallican,

qui, en ce moment, fait une si heureuse expérience du régime de la liberté politique, pourrait contribuer, par exemple, à dissiper de fâcheuses préventions. Ce serait là un service que l'Eglise de France serait seule peut-être en état de rendre au Catholicisme et à l'humanité. Vivant à la fois dans le calme et dans la discussion, libérale au milieu d'une organisation régulière, traitée favorablement par l'Etat, quoique ayant cessé de lui être soumise, elle donne déjà l'idée d'une situation définitive et d'un problème résolu. A cet avantage de position, elle joint ceux de l'esprit français ; elle manie une langue qui est devenue celle de la raison pour tous les hommes; elle vit dans une atmosphère où la théorie n'est plus nuageuse, où la pratique se rattache constamment à des principes généraux.

Mais pour que l'Eglise gallicane acquière une influence prépondérante dans les questions qu'il lui appartient d'éclaircir, il faut qu'elle s'entende, qu'elle s'assemble, qu'elle délibère. L'esprit de modération a tout à gagner aux réunions nombreuses et aux discussions solennelles. Les talents s'y classent ; les fantaisies individuelles, audacieuses dans l'isolement, prennent honte de leur faiblesse quand les hommes sont réunis. Veut-on sincèrement que les publications sans talent, les apologies sans modération cessent de compromettre la cause de la religion ? Veut-on porter remède à cette solitude des âmes qui les laisse à la merci de la première parole véhémente, mais sympathique, qui se fasse entendre à leur oreille ? Tient-on à faire disparaître de l'Eglise toute chance d'anarchie, et à rendre aux pasteurs qui ont la confiance de l'Etat, puisqu'il les a choisis, une influence pacifique et favorable à la société civile comme à la société religieuse ?

Non-seulement on interdit les réunions religieuses, mais encore on défend aux évêques de s'entendre par correspondance. On trouve équitable que l'agriculture tienne ses grands jours et que les intérêts vinicoles se coalisent; mais on proscrit, comme dangereux et illégal, le concert des intérêts religieux. L'Eglise a donné à la politique le système représentatif ; l'Etat a sagement, quoique tardivement, profité de l'invention, et il juge commode d'en défendre l'exercice à l'inventeur.

Qu'est-ce donc que les *libertés de l'Eglise gallicane?* Veut-on désigner par cette expression les *libertés* singulières qu'on prend avec cette Eglise?

Les choses ont marché en dépit de ces obstacles. Le rôle de l'Église gallicane a grandi depuis que son union avec le Saint-Siége est redevenue plus étroitement catholique.

J'écris ces lignes peu de jours après que, dans la plus grave et la plus éclairée de nos assemblées politiques, des hommes d'un noble caractère et d'un talent élevé, animés en outre d'un sentiment chrétien, ont proclamé par un vote solennel leur défiance envers les ordres religieux, sous le prétexte que ces ordres obéissent à un chef étranger.

Le motif est spécieux, mais les conséquences logiques en sont encore plus graves ; c'était sous un prétexte identiquement semblable que l'Angleterre avait soumis le Catholicisme lui-même à la plus sanglante tyrannie. Quand on allègue ce motif de l'obéissance à un chef étranger, y a-t-il une raison pour que les fidèles qui obéissent au Pape ne soient pas traités aussi rigoureusement que les moines ?

Je m'expose à fournir des armes aux ennemis du Catholicisme, car je vais faire une terrible dénonciation.

Qu'ils sachent donc, ceux qui n'envisagent qu'avec terreur le principe de l'obéissance des Jésuites à leur général, qu'ils sachent que, depuis dix ans, grâce aux paquebots à vapeur, grâce au bon marché et à la facilité des voyages, grâce enfin à l'industrie, qui ne se doutait guère du service qu'elle était destinée à rendre à la religion, des milliers de prêtres français vont annuellement à Rome prendre le mot d'ordre auprès de ce chef étranger qu'on redoute ; qu'il n'y a peut-être pas un curé à trente lieues de distance du Rhône ou de la Méditerranée, c'est-à-dire dans un grand tiers de la France, qui n'ait été s'inspirer au centre de l'ultramontanisme ; que des centaines de prêtres français, et en général les plus distingués dans notre jeune clergé, ont étudié la théologie et pris leurs grades dans les écoles romaines, et que, par ces communications illimitées, les derniers vestiges de l'esprit de défiance contre Rome ont peut-être déjà disparu du clergé français.

Ce serait le cas de faire jurer aux jeunes prêtres, avant de les introduire dans l'Église gallicane, qu'ils ne viennent pas de Rome ou qu'ils n'en feront jamais le voyage.

Et cependant, tandis que nos législateurs sommeillaient, de beaux résultats se sont accomplis. L'Église de Rome a vu de près ce clergé français si régulier, si simple, si dévoué au mi-

nistère, et la discipline cléricale, toujours difficile à maintenir en Italie, a dû de grands progrès au contact et à l'exemple de nos prêtres. L'Italie, de son côté, communique à l'Église gallicane sa critique plus large, son érudition plus abondante. La vue des grandeurs de Rome élève des âmes trop souvent déprimées par une vie d'isolement et de dégoûts. En même temps le rigorisme, si naturel aux Français et si fatal à notre Église, tend à se rectifier et à disparaître. La morale des théologiens de l'Italie est à la fois plus indulgente et plus éclairée. Par un contact journalier elle pénètre dans notre clergé et dans nos écoles. Le prêtre français gagnera en souplesse, en connaissance du monde, et ne perdra rien de sa vertu.

Voici des faits assez significatifs, et la société civile les ignore : elle n'en a éprouvé jusqu'à présent ni inquiétude ni ébranlement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même d'un fait moins général, c'est-à-dire du rétablissement des ordres religieux ? Pourquoi se remparer si fort contre ce danger, quand on a si peu songé à l'autre ? Si un péril doit venir de la cour de Rome, il est inutile de se préoccuper des ordres ; le clergé séculier est certainement plus redoutable.

On sait notre pensée : tout ici roule sur des équivoques : on repousse la liberté de l'Eglise au nom de la liberté de conscience; l'histoire à la main, j'ai démontré que la coexistence de ces deux libertés était nécessaire et que leur garantie était mutuellle.

Au nom de la liberté de conscience, à mon tour j'ai donc le droit de réclamer la liberté de l'Eglise ; je soutiens que la société civile a tout à gagner à l'existence de cette dernière liberté; j'ajoute qu'elle est impossible si les associations que forme l'Église, si le droit de délibération qu'elle réclame continuent d'être considérés par la loi civile comme des délits. L'Eglise nationale reste mutilée, impuissante, esclave, sans les ordres religieux et les assemblées synodales.

Mais j'entends les réclamations qui s'élèvent : les ordres, c'est l'envahissement ; les synodes, c'est l'anarchie ; c'est-à-dire que ce qui est simplement *vivre* pour l'Eglise, c'est *dominer* selon ses adversaires.

Je pose la question dans les termes les plus rigoureux. Les immunités de la société civile resteront intactes; la liberté de conscience acquerra toute sa plénitude. L'Etat se contentera de

maintenir l'ordre matériel dans la société, sans prétendre régler la forme extérieure qui sera donnée aux faits de conscience. Mais l'Eglise participera de cette faculté illimitée ; on ne lui coupera plus de membres pour la faire marcher plus droit ; on ne la saignera plus à blanc pour la préserver de l'apoplexie ; elle sera à elle-même son médecin et son modérateur. Dans un tel état de choses, la conséquence de ses excès retombera sur elle , si elle en commet, de même qu'elle jouira du profit net de ses conquêtes. Le jeu des institutions pourra lui profiter, comme à tout le monde : réduite aux armes spirituelles , elle en usera librement, pleinement. Rien ne s'opposera à l'emploi qu'elle fera d'une censure toute morale, d'une pénalité acceptée par les fidèles, et qui ne s'étendra jamais au delà du cercle de la communion catholique !

Mais, me diront les adversaires, ce que vous réclamez là c'est formidable , c'est exorbitant, c'est impossible. Nous n'avons pas la foi de notre curé, nous ne fréquentons pas son église, mais nous nous soucions fort de sa censure. Nous voulons qu'il se tienne à notre égard dans les bornes de la charité chrétienne. Au besoin, nous la lui ferons imposer par la loi.

J'ai répondu jusqu'ici aux objections de bonne foi, à celles qui naissent d'une connaissance imparfaite de l'histoire. Ce n'est pas là le préjugé que je redoute le plus : il cèdera peut-être à la démonstration de la vérité. Mais les objections déloyales, les motifs qu'on n'avoue pas, les embarras de la conscience qu'on déguise sous une apparence de fermeté, voilà nos vrais ennemis. Pour conjurer leur influence, il faut les forcer dans leurs retranchements, il faut (et c'est ce que je vais faire maintenant) dévoiler aux âmes candides qu'ils entraînent les secrets du langage et les mobiles de la conduite de quelques-uns de nos adversaires.

Ch. Lenormant.

(*La suite à un numéro prochain.*)

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE.

Les originaux des Lettres qui suivent sont à Beaune, dans le cabinet de M. le comte Anatole de Juigné-Lassigny.

Elles sont adressées à Mme Bellot, née Octavie Guichard (et non Guignard), depuis la présidente de Meynières.

Cette dame était déjà veuve d'un avocat au Parlement de Paris, lorsqu'elle se fit connaître en 1756 par les *Réflexions d'une Provinciale sur les discours de J.-J. Rousseau touchant l'inégalité des conditions*, in-8°.

Deux ans après, elle publia des *Observations sur la Noblesse et le Tiers-État*, in-12; et en 1759, ses *Mélanges de littérature anglaise*, 2 parties in-12.

Je n'ai point lu ces brochures presque séculaires; mais je me crois en règle avec le public, pour peu que j'en rappelle fidèlement les titres.

Les *Mélanges de littérature anglaise* venaient de paraître, quand Thieriot transmit aux Délices une lettre de la femme auteur avec ses œuvres. Il ne paraît pas que Voltaire ait été fort touché du présent. Le 10 mars 1759, il répondait à Thieriot (édition Beuchot, n° 2795) : « J'ai reçu par le Savoyard voyageur « votre lettre, vos brochures très-crottées et la lettre de Mme Bellot. Je vais lire « ses œuvres et je vous prie de me mander son adresse. Selon l'usage des per- « sonnes de génie, elle n'a daté en aucune façon ; et je ne sais ni quelle année « elle a écrit, ni où elle demeure. »

Thieriot ne se pressa pas de donner satisfaction à son ami. Le 26 mars, nouvelle lettre de celui-ci (enregistrée par M. Beuchot sous le n° 2809, et qui devra prendre désormais le n° 2803) : « Vous êtes un paresseux, comme je le dis fort « bien à Mme Bellot. Rendez-lui donc cette lettre, mon ancien ami, puisque « vous n'avez pas voulu me dire sa demeure. »

A ces mots : CETTE LETTRE, M. Clogenson et M. Beuchot écrivent en note : *cette lettre manque*. Elle ne manquera plus; la voici.

I

A Monsieur Tiriot pour RENDRE *s'il lui plaît à Madame Bellot.*

Au château de Tournay par Genève, 26 mars (1).

L'ami Tiriot, qui m'a fait parvenir vos faveurs, est un paresseux, et connu pour tel, qui ne m'a pas seulement instruit de votre demeure. Je luy adresse enfin les remerciments que je

(1) 1759. Cette date fixe celle du billet d'envoi à Thieriot, que M. Beuchot, forcé après M. Clogenson de la classer au hasard, a mis à tort comme lui entre le 11 et le 15 avril.

vous dois. Je ne veux pas passer pour ingrat, quand vous m'avez fait votre redevable et votre admirateur. Je serais enchanté de vos ouvrages si vous n'étiez qu'un homme. Jugez quels sont mes sentiments quand je scai que vous êtes de ce sexe qui a civilisé le notre, et sans lequel nous n'aurions été que des sauvages, comme Jean-Jacques veut que nous soyons (1). La plus part des personnes de votre espèce n'ont réussi qu'à plaire. Vous savez plaire et instruire. On m'a dit, Madame, que votre société est aussi aimable que vos livres. Vous avez voulu me consoler, en me procurant le plaisir de vous lire, du malheur de ne pouvoir vous entendre, et vous m'avez inspiré une reconnaissance avec laquelle je serai toutte ma vie, Madame,

Vot. tr. humb. et obéiss[t] serviteur,

VOLTAIRE (2).

II

Les compliments venus de Tourney (3) furent pris au mot par M[me] Bellot. Elle était pauvre ; elle sollicita l'appui de Voltaire auprès de M[me] de Pompadour ou des ducs de Choiseul et de Richelieu. Elle espérait tout au moins sa recommandation auprès de d'Alembert et des autres coryphées littéraires de l'époque. Mais Voltaire n'usait pas ainsi son crédit. Le Talleyrand de Ferney mit du moins toute la grâce possible dans le refus qu'on va lire.

A Madame Bellot, cloître S[t] Thomas du Louvre, à Paris.

24 mars 1760, par Genève aux Délices (4).

Je ne suis plus de ce monde cy, Madame, et mes maladies me mettent un peu sur les confins de l'autre. Que puis-je au fonds de mes vallées, entouré de montagnes qui touchent au ciel? Je ne puis guères que le prier de m'envoier du soleil. Je suis plus loin encor des graces des roys, que des graces de Dieu ; il ne faut s'attendre dans ce monde cy, ni aux unes, ni aux autres ; elles tombent, comme la pluie, au hazard, et souvent mal à propos (5). Je n'ai à Paris aucune correspondance suivie ; M. Ti-

(1) Dans le *Discours sur l'inégalité*, réfuté par M[me] Bellot.

(2) Cette lettre tout entière est autographe.

(3) Je suis archipédant sur les noms propres. L'ancien nom était Tornex. Il faut donc écrire Tourney (et non Tournay, comme faisaient Voltaire et le frère du président de Brosses).

(4) Cette lettre est de la main du fidèle Wagnière.

(5) Bien des gens trouvaient cette philosophie plus consolante que celle de l'Évangile. Nous pardonnera-t-on d'être d'un autre avis?

riot m'écrit une fois en six mois. Un commerce avec les gens de lettres est dangereux, et avec les grands, très inutile. Le parti de la retraitte la plus profonde est le plus convenable pour quiconque est guéri des illusions, et qui veut vivre avec soi-même. Je sens tout vôtre mérite, Madame, et plus j'y suis sensible, plus je vous plains d'en chercher à Paris la récompense ; elle ne s'y trouve pas. Melle du Chap peut faire sa fortune à vendre des blondes, et d'autres personnes à vendre leurs mines ; mais l'esprit, les connaissances, le vrai mérite n'ont point de débit ; ils ornent la fortune et ne la procurent point. Vous ne trouverez dans cette grande ville que des gens occupés d'eux-mêmes, et jamais de la triste situation des autres, si ce n'est peut-être pour s'en divertir. Je crois que Paris n'est bon que pour les fermiers généraux, les filles et les gros bonnets du Parlement, qui se donnent le haut du pavé. La littérature n'est à présent qu'une espèce de brigandage. S'il y a encore quelques hommes de génie à Paris, ils sont persécutez. Les autres sont des corbeaux qui se disputent quelques plumes de cigne du siècle passé, qu'ils ont volées, et qu'ils ajustent comme ils peuvent à leurs queues noires. Vous me citez Mad^e^ de Graffigny, mais elle est morte de chagrin (1). Il faut être à Paris Melle Le Duc, ou s'enfuir. J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

V.

III

Mme Bellot, désappointée, essaie d'intéresser à une comédie de sa façon l'auteur de *Nanine*. Mais le vieux diplomate ne s'y laisse point piper. Écoutez sa réponse.

18 avril 1760, aux Délices.

Vous m'avez pris à votre avantage, Madame ; vous êtes une dame d'esprit vous portant bien ; vôtre imagination est soutenuë par les agréments que vous trouvez dans Paris. Mais un pauvre solitaire, vieux et malade, qui a renoncé au monde, ne trouve point dans sa solitude de quoi mériter vos attentions et vos bontés. Je serai très-flatté, sans doute, que vous daigniez me faire confidence de la comédie que vous faittes. Si je juge de son mérite par celui de vos lettres, cette pièce doit être bien

(1) Le 12 décembre 1758, à la chute de *la Fille d'Aristide*, drame en cinq actes et en prose !

supérieure à celle de Mad^e de Graffigny. Le public mêla peut-être un peu de politesse aux éloges prodigués à *Cénie* (1); mais à vous, Madame, il vous rendra justice. D'ailleurs, n'attendez point de moi des conseils, je ne porte pas l'impudence jusques là. Je n'ai jamais pû deviner le gout du public dans le peu de temps que j'ai été à Paris; il m'a paru toujours inconstant et capricieux. Il y a seulement quelques pièges usez, auxquels les cervelles du peuple se laissent toujours prendre, comme les reconnaissances, les lieux communs de morale, les portraits, et les petits prestiges du comique larmoyant. Mais je crois que tout cela change à Paris tous les six mois comme les modes. Un hermite comme moi ne connaît pas plus vôtre ville, que les parisiens ne connaissent le reste de l'Europe. Je me crois très étranger, mais je sens que je le suis moins avec vous qu'avec un autre; vous me paraissez, Madame, avoir l'esprit de tous les païs. Je vous demande pardon, Madame, de ne vous pas écrire de ma main, étant actuellement très-incommodé.

Pénétré d'estime et de respect pour vous. Aux Délices, 8 avril (2).

V.

IV

Il paraît que Mme Bellot nourrissait en secret l'ambition de se tirer de la foule par un pèlerinage aux Délices. Elle annonçait même, ce semble, quelque velléité de se faire la voisine de campagne de Voltaire. La réponse ne se fit pas attendre.

16 may (3).

Vos lettres sont charmantes, Madame; mais les sujets en sont bien tristes. Vous semez des fleurs sur un fonds noir (*sic*). Ce que vous me mandez de l'opprobre de ma patrie (4) m'afflige sans me surprendre. Vous avez réparé cette honte en m'envoyant Rasselas, qui m'a paru d'une philosophie aimable et très-bien écrit (5). Vous ne quitterez point Paris, Madame; on ne s'arrache point ainsi aux lieux où l'on doit plaire, et où l'on est toujours bercé de quelque espérance. Les villes de province sont

(1) En effet, qui pense aujourd'hui à *Cénie?*

(2) Cette dernière ligne est de la main de Voltaire.

(3) 1760. Cette lettre est autographe.

(4) Lisez : Du succès de la pièce des *Philosophes* (2 mai 1760).

(5) *Histoire de Rasselas, prince d'Abyssinie*, traduite de Samuel Johnson par Mme Bellot, 1768, in-12. Était-ce le texte anglais qu'elle avait envoyé à Voltaire en 1760? Était-ce le manuscrit de la traduction qu'elle ne publia que huit ans après?

insipides et tracassières. La campagne n'est bonne que quand on a le bonheur de la cultiver, et c'est un goust qu'on ne se donne pas, car on ne se donne rien.

Si vous étiez déterminée à la retraitte, vous pourriez en trouver une pour cent écus par an à une demie lieue de Genève. Il y a un petit jardin, la maison est meublée et mal meublée. L'hiver y serait dur. Croiriez-vous pourtant qu'un neveu de M. de Montmartel occupe à présent ce taudis pour être à portée de M. Tronchin, dont il croit avoir besoin quoyqu'il ait fait à cheval le voiage de Paris à Genève? Nous sommes cinq maîtres aux Délices : ma nièce (1); Mademoiselle de Bazincourt, fille de votre age, jouant la comédie, faisant de petits vers, travaillant en tapisserie, et s'étant consacrée à la retraitte; un neveu (2); un géomètre, qui fait des quadrans au soleil, et des vers (3), et enfin moy chétif. La maison est pleine, et vous me faittes bien souhaitter qu'elle fut plus grande. Je ferai l'impossible pour la mettre en état de vous recevoir, si jamais vous donnez la préférence sur le Languedoc et la Bourgogne à notre beau lac de Genève, à la plus belle vuë de l'univers, à un pays libre et tranquille où la nature est riante et où la raison n'est point persécutée.

Soyez persuadée, Madame, de la respectueuse estime du suisse V.

V

Pour entendre la lettre qu'on va lire il faut se reporter au mois de mai 1760, où Voltaire écrivait à d'Argental : « Mon très cher ange, voilà une vilaine époque; la pièce de Palissot, le discours de maître Joly de Fleury (réquisitoire contre l'Encyclopédie), celui de maître Lefranc de Pompignan (à l'Académie Française) mettent le comble à l'ignominie de la France. »

Il y eut alors en effet une réaction avortée contre les Encyclopédistes; c'est toute une vieille histoire à raconter.

La princesse de Robecq, fille d'un premier lit du dernier maréchal de Luxembourg (Charles-François-Frédéric de Montmorency), n'aimait pas les Encyclopédistes. *Très-cruellement offensée,* dit Morellet, par Diderot ou par Grimm, il n'importe, Palissot, qu'elle protégeait, fit pour la venger la comédie des *Philosophes*, pleine d'allusions, comme on sait, à des hommes vivants : c'était

(1) Mme Denis. — Voir, sur les détails qui suivent, la lettre à d'Argental du 11 mai (Beuchot, 3002).

(2) Probablement Daumart, sur lequel on peut voir l'édition Beuchot, n°s 3321 et 3268.

(3) Siméon Valette (V. les lettres 2871 et 2935 de l'édition précitée). Ce Valette, auteur d'un Traité de gnomonique dédié à d'Alembert, passe pour l'original du *Pauvre Diable* de Voltaire.

le temps où Voltaire mettait en scène Fréron et le nommait, à une lettre près, dans *l'Écossaise*, jouée plus tard, mais qu'il avait dès-lors en portefeuille. Ceux que baffouait la pièce des *Philosophes* étaient, alors aussi, en veine de pamphlets contre Lefranc de Pompignan : il en paraissait un toutes les semaines. Ils n'en furent que plus outrés de l'audace des représailles dont ils étaient l'objet. Morellet publia sa *Préface de la comédie des Philosophes ou Vision de Charles Palissot*, où il passait de beaucoup (il en convient dans ses Mémoires) les limites d'une plaisanterie littéraire. Dans ce libelle, car c'en était un, il laissa tomber contre la protectrice de Palissot, sans la nommer toutefois, comme l'a cru M. Beuchot, quatre ou cinq lignes assez amères. Morellet fut mis à la Bastille. Il se trouva que la princesse de Robecq était mourante de la poitrine, et la *Vision de Palissot* semblait faire allusion à l'état où elle était; elle survécut à peine deux mois à l'emprisonnement de celui qui l'avait blessée. Le duc de Choiseul, jusque-là très-favorable aux Encyclopédistes, se montrait fort indigné. Voltaire se désespérait, c'est le mot, d'une imprudence qui avait un instant donné aux grandes dames de la Cour un peu d'humeur contre ses amis (lettre 3023, Beuchot).

Lui-même était embarrassé.

Palissot, qui l'avait connu à Lunéville, à la cour de Stanislas, et qui lui avait fait une visite aux Délices, lui avait envoyé sa pièce, le 28 mai 1760, avec une lettre où, loin de le confondre avec les Encyclopédistes, il tâchait d'enlever à ceux-ci le reflet de gloire qu'ils devaient à l'auteur de *la Henriade* et de *Zaïre*.

Voltaire ne pouvait tirer sur ses propres troupes; mais il ne voulait pas déplaire au Premier Ministre. Il ne voulait pas même se brouiller avec Palissot. Il répondit à ce dernier d'une manière fort habile. Palissot fit courir des extraits de cette réponse, sans choisir ceux qui lui étaient le moins favorables, et mit à sa comédie une préface où il s'abritait sous le nom de Voltaire, qu'il exaltait à plaisir aux dépens des autres Encyclopédistes. Ferney ne pouvait désavouer tout haut ses ménagements envers Palissot; on va voir comment Voltaire s'en expliquait tout bas.

20 juin, aux Délices, 1760.

Je réponds si tard à vôtre lettre, Madame, que vous êtes en droit de me croire coupable de la belle intelligence que vous me suposez avec M. Palissot de Montenoy; je suis cependant très-innocent. Il m'a même outragé dans sa préface, ou postface, en prétendant que je vaux mieux que ceux qu'il offense. Je serais digne de marcher à quatre pattes si je ne sentais pas toute la supériorité des lumières et des profondes connaissances de Messrs d'Alembert et Diderot; je les regarde comme les premiers hommes du siècle. Jamais M. Palissot ne m'a envoïé son manuscrit : j'aurais fait l'impossible pour l'empêcher d'être l'Aristophane des Socrates. Il m'a envoyé l'ouvrage imprimé, et je lui ai répondu les mêmes choses que je vous écris. Le stile de la pièce est bon, mais le sujet de la pièce est horrible; il représente les plus honnêtes gens du monde enseignants à

vôler dans la pôche. Voilà précisément ce que je lui ai mandé (1).

Oui, Madame, la maison en question est très-près des *Délices;* mais vous en êtes bien loin. Je n'ai pas plus de foi aux dames qui disent qu'elles quitteront Paris, qu'à celles qui prétendent quitter l'amour. On ne peut venir dans l'enceinte de nos montagnes que par un coup de la grâce; je suis converti, mais je ne me flatte pas de faire des conversions. Il faut avoir furieusement compté avec soi-même pour se vouër à la retraitte. Tout ce que je peux faire, Madame, c'est de prier Dieu pour vous. Puisse-t-il vous inspirer autant de haine pour les sottises de Paris, que vous m'inspirez d'estime pour vôtre mérite!

V.

VI

22 juillet (2).

J'ay reçu une lettre du 2 juillet, non dattée, non signée, je la crois de Madame de Sévigné.

Je ne suis rien de ce qu'on me dit; je ne suis qu'un laboureur. Mais j'ay l'honneur d'être en relation avec Mademoiselle Vadé, et avec un Père de la doctrine crétienne (3). J'envoye leurs vers à la personne du monde qui écrit le mieux en prose. J'avais deux *Russes* (4) : on me les a pris. J'en retrouverai. Il n'y a rien qu'on ne fasse pour Madame de Sévigné, à qui je souhaitte autant de bonheur qu'il y a de ridicule de Montauban (5) à Paris.

Je signe V., et Madame de Sévigné devrait signer B. Car on

(1) Pas tout à fait, ou du moins avec bien des correctifs (Voir la lettre à Palissot, du 4 juin 1760, Beuchot, n° 3015). « Mais, écrivait Voltaire à d'Argental, je veux *me* « *donner l'air* d'être indigné de la pièce des *Grenouilles* contre les Socrates. Je le suis « encore davantage de la réponse intitulée *Vision*, dans laquelle on insulte madame de « Robecq mourante (lettre du 13 juin 1760, Beuchot, n° 3020). » — Anne-Maurice de Montmorency-Luxembourg, mariée, en 1745, à Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, mourut le 4 juillet 1760. *Les Philosophes* de Palissot avaient été joués le 2 mai.

(2) 1760. — Autographe.

(3) Voltaire venait de donner *le Pauvre Diable* comme l'œuvre posthume de Vadé, publié par Catherine, sa nièce; et il faisait paraître *la Vanité* comme l'ouvrage d'un Père de la Doctrine chrétienne.

(4) Deux exemplaires du *Russe à Paris*, autre satire publiée par Voltaire sous le pseudonyme d'Ivan Aléthof, juin 1760.

(5) Lefranc était premier président de la cour des aides de Montauban.

est quelquefois embarrassé à reconnaître l'écriture, et cela peut produire des méprises (1).

VII

11 aoust (2).

Monsieur Helvetius et M. La Poplinière, Madame, sont à mes yeux des hommes respectables; car ils sont philosophes, et ils font tout le bien qu'ils peuvent. Ils ne présentent point de mémoires au Roy, pour lui dire qu'ils ont une belle bibliothèque, et qu'ils ont eu autrefois des conversations amicales avec le feu chancelier d'Aguesseau. Il n'en est pas de même de M. Lefranc de Pompignan; il écrit au Roy, il n'est point philosophe, et il fait tout le mal qu'il peut.

J'ay vû enfin les lettres de M. Palissot de Montenoy (3). Je ne sçais pas si la religion et la morale enseignent à faire imprimer les lettres d'un homme sans son consentement; il a un peu altéré la pureté du texte; mais il ne faut pas y regarder de si près, tous ces rogatons me viennent fort tard, et je n'ai lû aucune *fréronade*.

Je remercie M. Darget (4) de son souvenir, et je vous prie, Madame, de vouloir bien lui dire que je lui suis toujours très-tendrement dévoüé. Je ne sçais point quel est l'auteur du poëme sur la peinture, dont vous me parlez, ni quelle est son avanture (5). Je ne connais de *sœur du pot* (6) que celle de mon village. Au reste, je ne réponds à toutes les calomnies dont on accable les philosophes, et à toutes les accusations ridicules d'irréligion, qu'en fesant bâtir actuellement une église. Je sçais bien que cette bonne œuvre me ruine (7) dans ce monde cy,

(1) Flatteur!

(2) 1760. Cette lettre est la dernière que Voltaire ait datée du mois d'août. Ce même jour, il écrivait à Thieriot en datant du 11 auguste, et il n'y a plus manqué.

(3) Les lettres de Voltaire à Palissot, avec les réponses. Cette publication contraria la diplomatie de Ferney. M. Beuchot reconnaît que, si Palissot avait remplacé quelques passages par des points, il n'avait pas *altéré le texte*, au grand scandale de d'Alembert, qui n'était pas content de la troisième lettre de Voltaire.

(4) Ancien secrétaire de Frédéric II.

(5) L'auteur du poëme sur la peinture était Watelet.

(6) Probablement une facétie quelconque sur les Encyclopédistes. On nommait la duchesse d'Aiguillon *la sœur-du-pot des philosophes*.

(7) *Me ruine* est un peu fort; cette église n'est qu'une grange, que chacun a pu voir en avant du château de Ferney, à gauche. — Ce même jour (11 août 1760), Voltaire écrivait à Duclos : « Diderot n'a qu'à répondre qu'il est bon catholique; il est si « aisé d'être catholique! »

mais Dieu me le rendra dans l'autre. Je voudrais pouvoir un jour y entendre la messe avec vous.

V.

VIII

10 novembre 1760.

Il y a plus de quinze jours que V. a envoié à madame la veuve B. l'histoire du C., c'est-à-dire du Czar (1). Plusieurs de ces paquets, quoique protégés par des intendants des postes, n'ont point été rendus à leur adresse. Si madame B. a quelque autre débouché, elle n'a qu'à l'indiquer, et elle aura son C... sur-le-champ. Elle fait fort bien de voir M. H. (2) : car ce M. H. a du génie, de l'esprit, et un cœur charmant. D'ailleurs, la terre de Vauré (3) est un plus beau séjour, et plus à portée d'elle, que le trou des Délices, qui n'est qu'une chaumière dans une très belle vuë. On n'ose pas se flatter qu'elle daigne venir dans cette chaumière ; on le souhaitte seulement, et on s'en reconnaît indigne. Quelques philosophes y viennent de temps en temps. Madame B. me paraît aussi philosophe qu'eux tous. Elle sçait que je l'ai prise une fois pour Mad^e^ de Sévigné à son stile ; mais je n'aurais jamais pris Mad^e^ de Sévigné pour elle, car, en fait de raison, cette Mad^e^ de Sévigné est une grande caillette (4). Je présente à Madame B. mes très-humbles et très-sincères compliments.

V.

IX (5)

Vous savez, Madame, combien le solitaire des Alpes aime vos charmantes lettres ; mais, tout suisse qu'il est, il n'aime point du tout les romans suisses (6), et il déteste l'insolent or-

(1) Le premier volume de l'*Histoire de Pierre-le-Grand*, publié par Voltaire en 1760.

(2) Helvétius.

(3) Voré, dans le Perche, à l'une des extrémités du département de l'Orne, sur la route d'Alençon à Paris par Bellême. Helvétius passait dans ce château les deux tiers de l'année.

(4) Voltaire avait-il volé ce mot à Mlle de Sommery, ou Mlle de Sommery à Voltaire ?

(5) Fin de février ou commencement de mars 1761. — Autographe.

(6) *La Nouvelle Héloïse* venait de paraître (janvier 1761). Voltaire écrivait à d'Olivet le 22 de ce mois : « Je parcours un roman du citoyen de Genève, moitié galant, moi- « tié moral, où il n'y a ni galanterie, ni vraie morale, ni goût, etc., etc. » — Et à d'Argental, le 26 janvier : « Et le roman de Jean-Jacques ! A mon gré, il est sot, « *bourgeois*, impudent, ennuyeux. »

gueil d'un valet de Diogène, qui insulte notre nation. Il est enchanté que la pièce de M. Diderot (1) ait triomphé de la cabale. C'est une réparation d'honneur que le public luy fait d'avoir écouté la prétendüe comédie des *Philosophes*.

Le Solitaire voit avec une extreme consolation que le public a des égards pour les gens qui pensent. Madame Bellot doit trouver son compte à cette disposition des esprits. On lui réitère du fonds (*sic*) du cœur les assurances de la plus respectueuse estime.

X

La lettre qui suit veut une longue explication.

Voltaire avait fait, en avril 1760, un je ne sais pas quoi : *Le Droit du Seigneur*. Il brûlait de le faire jouer à Paris. Mais nul n'a craint les sifflets à l'égal de Voltaire : à chaque pièce nouvelle qu'il risquait, il était d'avance en quête de quelque prête-nom qui essuyât pour lui le premier feu de l'ennemi. Pour *le Droit du Seigneur,* il comptait un peu sur l'amorce du scandale pour attirer aux premières représentations le public sensuel de son siècle. Mais il n'osait prendre sur lui ni le titre, qu'il sacrifia plus tard aux scrupules de la police, ni surtout le succès, trop manifestement douteux, d'une fadaise dont d'Argental lui-même augurait assez mal (2).

Que fait-il? Il donne le mot d'ordre à ses confidents. L'auteur du *Droit du Seigneur*, ce sera *Jodelle* (3), ou bien Mellin de Saint-Gélais (4). Quant à l'arrangeur, il s'appelle *tour à tour* Hurtaud (5), Legouz (6), Picardet (7). Mais, comme il y avait à Dijon des Legouz et des Picardet, qui eussent pu trouver la plaisanterie un peu familière, il se ravise, et il ne s'agit plus que de MM. Rigardet ou Picardin (8).

Aucune de ses pièces ne lui a coûté plus de cajoleries envers ses *Anges,* plus de frais d'invention en pseudonymie. Ce manége dura dix-huit mois. Mais se douterait-on que Voltaire ait un instant songé à donner *le Droit du Seigneur* sous le nom d'une femme? C'est pourtant ce qui ressort clairement de la lettre que voici :

Aux Délices, 29 mars (9).

Vous avez trouvé le secret
De philosopher et de rire,

(1) *Le Père de Famille*, joué en février 1761.
(2) *Correspondance*, édition Beuchot, n[os] 2993, 2995, 3224 et *aliàs passim.*
(3) *Ibid.*, n° 2979.
(4) *Ibid.*, n° 3432.
(5) *Ibid.*, n[os] 2979, 2993, 2995, etc., etc.
(6) *Ibid.*, n[os] 3400, 3402 3407, 3412.
(7) *Ibid.*, n[os] 3413, 3417, 3420.
(8) *Ibid.*, n[os] 3432, 3514, 3528, 3530.
(9) 1761. Ce même jour, Voltaire écrivait à d'Argental (Beuchot, n° 3284) : « Mes « chers anges, j'ai surtout une grâce à vous demander; c'est de me garder un profond « secret sur *le Droit du Seigneur*, et de ne pas empêcher qu'une personne de mérite, « qui est dans la pauvreté, retire quelque émolument de ce petit ouvrage. »

Et de votre charmante lire
Vous faittes un joli siflet
Pour sifler notre ami Trublet,
Que je révère et dont j'admire
La profondeur et le caquet.
Badinez tandis qu'il compile,
Eguaiez souvent par vos sons
La pesanteur de son beau stile;
Et baffouez dans vos chansons
Son journal (1) et son évangile.

A présent venons au fait; Madame, vous n'êtes pas riche, voicy ce que j'ai imaginé, et ce que vous refuserez, si la proposition offense votre honneur. Un jeune magistrat de Dijon a fait une comédie; et il veut être ignoré à cause des fleurs de lis et de la grave sottise de M. son père le président. Voulez-vous, pouvez-vous garder le plus profond secret? On vous fera tenir la pièce. Vous partagerez (2) les honoraires de la représentation et de l'impression. Je crois que la comédie aura du succès. Elle est en vers, en cinq actes (3). Vous ferez la préface, et la pièce s'en débitera mieux. Si cette offre vous choque, j'en demande pardon à vos charmes et à votre esprit.

Le laboureur V., secrétaire de l'empereur de la Chine (4).

Souvenez-vous que ce malheureux petit Jean-Jaques, le transfuge, m'écrivit il y a un an (5) : *Vous corrompez ma république pour prix de l'azile qu'elle vous a donné.*

XI

Mme Bellot n'accepta point la défroque de Voltaire. Elle était alors occupée à traduire l'*Histoire des Tudors* de Hume, et même elle eut la pensée de la faire imprimer à Genève sous le patronage de Ferney. Mais Voltaire à son tour refuse, et par d'assez bonnes raisons, on va le voir.

(1) *Le Journal Chrétien*, dont Trublet passait pour l'auteur, bien qu'il n'en convînt pas. Il venait d'entrer à l'Académie Française, malgré d'Alembert. Voltaire lui adressa, le 27 avril, une lettre de réconciliation assez équivoque.

(2) Avec les comédiens, apparemment.

(3) *Le Droit du Seigneur* fut joué d'abord en cinq actes, le 18 janvier 1762. Voltaire depuis le réduisit à trois.

(4) Voltaire venait de publier le *Rescrit de l'Empereur de la Chine* sur l'extrait (donné par J.-J. Rousseau) du Projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre. Vooi la lettre à Cideville, du 26 mars 1761 (Beuchot, 3279).

(5) Le 17 juin 1760. Cette lettre de Rousseau est dans ses *Confessions*, livre X, et dans le Voltaire de M. Beuchot, t. LVIII, n° 3022.

Au château de Ferney par Genève, 27 august 1761.

Je suis faché, Madame, de m'intéresser si inutilement à vous; mais je crois qu'on fait fort bien de prendre le parti qu'on vous conseille. Les tipographes de Paris sont bien plus en état de faire un bon parti que les tipographes de Genève, attendu que les frais sont moins considérables à Paris, et que ceux du transport sont immenses.

D'ailleurs, vous jouïrez bien plutôt de vôtre réputation, et du petit avantage qui peut la suivre, en faisant travailler à Paris. Vôtre ouvrage paraîtra deux jours après l'impression; et dans vôtre premier plan, il paraîtrait six mois après. Ainsi, à marché égal, vous y gagneriez encor beaucoup. Je pense qu'il n'y a pas à balancer. Je suis très-flatté que M. de Vallori (1) veuille bien se souvenir de moi. Si vous le voyez, Madame, je vous serai très-obligé de lui présenter mes très-humbles obéissances. Il me semble que les nouvelles sont de jour en jour plus affligeantes. Ce temps-cy n'est guères favorable aux lettres, et je doute qu'il en vienne un plus heureux. Il y a bien des gens qui n'achètent point de livres, parce qu'ils n'ont pas de quoi acheter un habit. Ce n'est plus le temps où l'on avait vingt aunes de drap sur un billet signé Germanicus. Je plains le siècle; il est aussi infortuné que ridicule.

Vous me parlez, Madame, de M. de Fourbonay (2); il ne sçait pas les obligations que je lui ai, c'est l'homme du monde avec lequel je me suis le plus instruit.

Etc., etc., etc. (*sic.*)

XII

La traduction de *l'Histoire de la maison de Tudor* paraît en 1763. Elle réussit au delà de ses mérites. La traductrice obtient une pension. Voltaire se hâte de l'en féliciter par la lettre suivante :

28 mars 1763, aux Délices.

Votre drole de lettre, Madame, m'a fait un plaisir que je ne peux vous exprimer. Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez

(1) Est-ce celui dont parle Rousseau dans ses *Confessions* lorsqu'il dit de Mlle d'Etté : « Elle passait pour méchante et vivait avec le chevalier de Valory, qui ne « passait point pour bon. »

(2) François Véron de Forbonnais, alors premier commis du contrôle général des Finances, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'économie politique, né au Mans, en 1722, mort à Paris, membre de l'Institut, le 28 septembre 1800.

pas de quoi faire chanter un aveugle, car je chante vos louanges, et je chante encore celles du Roy, qui a récompensé vôtre mérite. Il me reste environ un œil, qui lira avec grand plaisir l'*Histoire des Tudors*, quoiqu'il soit en assez mauvais état. Je vous admire de vous appliquer à des ouvrages si solides et si utiles, avec un esprit fait pour la guaité.

Mad[e] Dupuits, cydevant Mad[elle] Corneille, prétend qu'elle vous a vue, et que vous êtes fort belle ; il est étonnant qu'avec cela vous fassiez des livres, et de bons livres. Il faut qu'il n'y ait pas un moment de perdu dans vôtre vie, mais il n'appartient pas à un vieil aveugle de vous dire des galanteries. Je me borne à vous féliciter de faire de si bonnes choses, et d'être couchée sur l'état des pensions, ce qui est une des meilleures manières de se coucher. Tous les saints dont vous me parlez sont les miens (1), et je les invoquerais tous pour obtenir une petite part dans vôtre bienveillance. Je suplie Madame la veuve B. d'agréer la reconnaissance du laboureur V.

XIII

M[me] Bellot, pensionnaire du Roi, traductrice de Hume, dont elle donna les *Plantagenets* en 1765, paraît avoir moins éprouvé qu'auparavant le besoin de s'appuyer sur Voltaire. A partir de 1763, leur correspondance languit. Toutefois, en 1772, elle lui fit part de son second mariage; et à cette occasion, elle reçut de Ferney les deux lettres qui suivent. Après quoi, elle ne semble avoir eu de relations avec Voltaire qu'en 1778, quand il vint triompher et mourir à Paris.

9 septembre 1772, à Ferney.

Un vieillard presque octogénaire, Madame, tout accablé qu'il est de maladies, n'a pu recevoir des marques de confiance de Monsieur votre fils, et lire son excellent mémoire sans se ressouvenir du mérite de Madame sa mère, et des bontés dont elle l'a honoré autrefois.

Recevez mes très-sincères compliments sur vôtre nouvelle union (2) qui doit faire deux heureux, si le mot d'heureux est fait

(1) Apparemment les saints de l'église encyclopédiste.

(2) Avec le Président DE MEYNIÈRES (Jean-Baptiste-François DUREY), ancien président de la deuxième chambre des requêtes au Parlement de Paris, veuf d'une sœur de René Héraut, Lieutenant général de Police. Né le 21 avril 1701, sorti du Parlement en 1758, le président de Meynières est mort le 27 septembre 1785. Voltaire, dit M. Beuchot, fut en correspondance avec ce magistrat; mais on n'a rien publié de leur commerce épistolaire. On assure qu'il coopérait aux *Mémoires secrets* connus sous le nom de Bachaumont, et qu'il avait fait un dépouillement général des registres du Parlement,

pour les pauvres mortels. Vous vivez avec l'homme du monde le plus estimable, et loin des tracasseries de Paris (1). Si avec cela le bonheur n'est pas chez vous, il n'est nulle part. Il y a plus de vingt ans que j'ai trouvé dans la retraite ce bonheur après lequel tout le monde court dans les villes.

Je vous souhaitte surtout, à Monsieur de Meynière et à vous, une bonne santé, sans laquelle il n'y a rien. Je ne l'ai jamais eue, cette santé si nécessaire; j'ai vécu pour souffrir; ainsi, ce que j'appelle mon bonheur n'est que ma consolation.

J'ai bâti une espèce de petite ville; j'y ai fait venir une colonie; j'y ai établi des manufactures, et puis j'ai dit : tout est vanité. Mais ce qui n'est point vanité, et ce qui pourtant nourrit en secret la mienne, c'est la lettre dont vous honorez ce pauvre malade, qui présente ses respects à Monsieur et à Madame.

V.

XIV

A Madame la Présidente de Meynière, au pavillon de Saint-Cloud à Paris.

30 octobre 1772, à Ferney.

Oui, Madame, j'ai osé écrire à Horace (2), et je n'ose vous envoïer mon épître : la raison en est qu'elle n'est point finie. Ce n'est qu'une esquisse sur laquelle j'ai consulté M. d'Argental; car il faut toujours consulter, dans les choses même où l'on croit avoir raison. Je devrais vous consulter plus que personne, mais vous m'intimideriez par ces trois lignes que je trouve dans vôtre lettre ; les voicy : « Non pas quelques morceaux qui les con-« trarient et qui ont paru sous vôtre nom, que je suis persuadée « qu'on vous a prêtés et que vous désavouerez quelque jour. « Je crois que l'on blasphême lorsqu'on assure que vous avez

formant plus de cent volumes in-folio, dispersés après sa mort. Il avait transmis des notes à Voltaire pour le *Siècle de Louis XIV*.

(1) Le président de Meynières habitait Chaillot.

(2) L'épître si connue, qui commence ainsi :

> Toujours ami des vers, et du diable poussé,
> Au rigoureux Boileau j'écrivis l'an passé.
> Je ne sais si ma lettre aurait pu lui déplaire;
> Mais il me répondit par un plat secrétaire,
> Dont l'écrit froid et long, bientôt mis en oubli,
> Ne fut jamais connu que de l'abbé Mabli.

« heurté par distraction des vérités, des maximes que vous avez « enseignées, etc. »

Vous m'avouerez, Madame, que, pour m'inspirer une pleine confiance, vous devriez bien commencer par me confier ces accusations terribles, dont je ne me sens point du tout coupable. Il faut, dans les traités, que la bonne foi soit réciproque. Dites-moi hardiment ce que vous avez sur le cœur et je vous répondrai de même. Si je suis assez téméraire pour n'être pas de vôtre avis, ce sera en vous estimant et en vous respectant de toute mon âme. Il y a longtemps que ces sentiments sont gravés dans mon cœur, et rien ne les effacera.

J'en dis autant à Monsieur le Président de Meynière.

Le vieux malade de Ferney.

XV

A MADAME DE MEINIÈRES,

AU PAVILLON DES DAMES SAINTE-MARIE A CHAILLOT.

22[e] février 1778, à Paris.

Vous avez écrit, Madame, à un homme de quatre-vingt-quatre ans mourant, et peu s'en est fallu que vous aiez écrit à un mort. Vous avez bien mal adressé les choses pleines d'esprit et de grâces que vous m'écrivez. Je ne puis y répondre dans le cruel état où je suis que par les sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels je serai jusqu'au dernier moment, que j'attends, Madame, vôtre très-humble et très-obéissant serviteur, et celui de Monsieur de Meynière.

V.

XVI

A Madame la Présidente de Meynières, à Chaillot.

21 mars (1).

Le malade à qui Madame la Présidente de Meynières fait l'honneur d'écrire n'a d'autre titre que celui de malade et de malheureux. Il était attaqué d'une strangurie mortelle et d'un vomissement de sang. Il est guéri de son vomissement, mais il ne l'est pas de la strangurie. S'il peut à son âge revenir d'un si

(1) 1778.

triste état, il ne manquera pas de venir rendre ses respects à Monsieur et à Madame de Meynières.

XVII

A Madame la Présidente de Meynière.

Paris, 31e mars 1778 (1).

Après trente ans d'absence, et soixante ans de persécutions, j'ai trouvé un public, et même un parterre devenu philosophe, et surtout compatissant pour la vieillesse mourante. Mais ce qui me touche le plus, c'est la lettre et la bonté dont vous m'honorez, et l'indulgence de Monsieur le Président de Meynière.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse reconnaissance,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE (2).

(1) *Irène* avait été jouée le 16.

(2) Cette signature est peut-être la dernière que Voltaire ait donnée en toutes lettres. On sait qu'il mourut le 30 mai 1778.

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME EN ALLEMAGNE.

(4e article.) — Suite et fin (1).

Nous avons dit par quelle succession de grands événements et de grands hommes les peuples du Nord, qui semblaient faits pour le renversement de la chrétienté, y furent pacifiquement introduits. Il reste à pénétrer plus avant et à considérer le changement qui s'accomplit dans les mœurs et dans les intelligences. Nous avons vu des siècles laborieux et des vies héroïques; il faut étudier maintenant l'effort des institutions et des doctrines. Comment, des races barbares, travaillées par le Christianisme, une civilisation sortit, et avec elle tout un empire et toute une littérature? Quelles résistances arrêtèrent d'abord la civilisation chrétienne, menacèrent de la détruire et lui disputent encore l'Allemagne? Nous savons par quelles voies l'Eglise s'empara des nations germaniques; il est temps d'apprendre ce qu'elle en a fait.

La barbarie avait mis le désordre dans la nature humaine; elle livrait l'âme aux sens, la société à la force. Il fallait donc recomposer la société et régénérer les âmes.

I. La société était oppressive, elle était impuissante. On n'y connaissait que la force des armes, où le guerrier plaçait sa confiance, et la force de la famille, qui, pour une même cause, armait plusieurs bras. Les tribus s'attachaient à des chefs connus par l'éclat de leurs aventures et de leurs grands coups d'épée, ou bien par la noblesse de leur race, si les femmes y étaient fécondes et les enfants robustes (2). Il n'y avait là qu'un

(1) Voir les nos du 15 août, du 15 décembre 1843, et du 15 février 1844.

(2) Tacite, *Germania*, 7 « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. »

pouvoir de chair et de sang appuyé sur les instincts grossiers des hommes et comprimant l'essor des facultés morales, où est l'origine de tous les droits. Mais comme un pouvoir matériel n'agit qu'en se faisant voir, celui-ci ne pouvait maintenir qu'une subordination momentanée; il cessait d'être obéi aussitôt qu'il était absent. Tous les liens se rompaient, lorsque, après le combat, les bandes se dispersant, chacun rentrait dans sa maison solitaire au bord des bois. Les Germains aimaient cet isolement qui faisait leur indépendance, mais leur impuissance en même temps (1). Ils avaient horreur des villes, et, leur prévoyance ne s'étendant pas au delà du besoin présent, ils formaient des confédérations, mais rien ne les sollicitait à constituer de grands Etats. Voilà pourquoi la barbarie n'entreprit aucun de ces ouvrages qui exigent l'effort commun d'un grand nombre de volontés, afin de durer plusieurs siècles. Elle ne fonda point, elle ne bâtit point, elle n'écrivit pas de lois, elle ne laissa pas de monuments, en sorte qu'il n'y a rien de plus faible au fond que cette force qui abrutit les hommes quand elle les gouverne, et qui les laisse désunis quand elle se retire.

Au milieu de ces mœurs violentes, le Christianisme venait introduire l'idée la plus civilisatrice qui fût jamais, l'idée d'une société de tout le genre humain gouvernée par une autorité spirituelle sans armes et sans lignée. Il faut voir comment une pensée si nouvelle se réalisa sur cette dangereuse terre d'Allemagne, comment elle soutint tout l'édifice de la hiérarchie ecclésiastique, s'affermit par les décisions des conciles, pénétra dans les mœurs des peuples et les remua jusqu'au fond.

L'Eglise ne plaçait l'autorité qu'en Dieu seul, dont la volonté est le principe de tous les droits; au-dessous de lui, elle ne reconnaissait que des pouvoirs délégués, et le souverain Pontife n'avait pas d'autre titre que celui de vicaire de Dieu parmi les hommes. Quand donc les Barbares, habitués à suivre des chefs qu'ils voyaient, qu'ils admiraient tous les jours (2), entrèrent dans la communauté chrétienne, ils apprirent qu'on n'y obéissait qu'à un chef invisible représenté ici-bas par un vieillard qu'ils

(1) Tacite, *Germania*, 16. « Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est : ne pati quidem inter se junctas sedes ; colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. »

(2) Tacite, *Germania*, 7. « Duces exemplo, potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agunt, admiratione præsunt. »

n'avaient jamais vu, qui habitait une ville éloignée au delà des monts et des fleuves. Cependant c'était cet étranger qui faisait tout mouvoir chez eux ; rien de considérable ne s'entreprenait qu'en son nom. Les évêques du premier concile germanique, en 742, avaient publié solennellement « la soumission qu'ils « voulaient garder envers le siége romain, et leur ferme réso- « lution de suivre canoniquement les préceptes de saint Pierre, « afin d'être comptés au nombre de ses brebis (1). » Dès lors l'action de la papauté ne cessa plus de presser les destinées religieuses de l'Allemagne. Il lui arriva même, comme à toutes les puissances qui se font aimer, qu'on lui attribua plus de droits qu'elle n'en avait prétendu et qu'on lui soumit plus d'affaires qu'elle n'en voulait. C'est l'origine des fausses décrétales, dont on a fait tant de bruit (2). On n'y voit plus aujourd'hui qu'un recueil de canons interpolés, rédigés à Mayence, loin de Rome et à son insu, dans l'intérêt des évêques francs qui cherchaient à s'ouvrir un recours plus facile auprès du siége apostolique contre les entreprises des métropolitains et les vengeances des rois. Quand la violence envahissait tout, il fallait bien que le droit se fût réfugié quelque part. On sentait sa présence au Vatican, et tous ceux qui attendaient justice tournaient les yeux de ce côté. L'exemple du clergé fut suivi du reste des hommes : les rois recoururent à un tribunal dont ils entendaient si hau-

(1) Schannati, *Concilia Germaniæ*, t. I, 2.

(2) Les recherches de la critique moderne ont éclairé l'origine des fausses décrétales. On les voit paraître vers 845, dix ans après le concile de Thionville, où les archevêques de Reims, de Lyon, de Narbonne, et plusieurs évêques, avaient été violemment déposés; quand l'épiscopat ébranlé par les vengeances politiques menaçait ruine, et que les peuples effrayés demandaient le rétablissement des prélats et la restauration des églises. Dans ces orageuses circonstances, il était naturel de placer l'autorité épiscopale sous la protection des monuments de l'antiquité ecclésiastique : ce fut la pensée du collecteur des décrétales. La supercherie ne consista guère qu'à transformer en décrets solennels les allusions des biographes aux actes des premiers papes, et à placer des décisions plus récentes sous des noms plus anciens. La seule innovation considérable fut d'établir que le concile provincial ne pouvait juger un évêque sans l'autorisation du souverain Pontife. Mais cette nouveauté même ne trompa les esprits que par la satisfaction qu'elle donnait aux besoins du temps. Du reste, les décrétales furent si peu faites pour servir les intérêts de la papauté qu'elles se taisent sur ses plus importantes prérogatives, la confirmation des évêques, la collation du *pallium*, et que, déjà citées en 857 au concile de Quiercy, elle ne sont pas encore connues du pape Nicolas Ier en 863, lorsque, dans sa lettre à Hincmar, il énumère les sources de la discipline ecclésiastique. Au milieu de tant de lumières, comment donc un écrivain aussi éminent que M. Guizot a-t-il pu demeurer à la suite des vieilles opinions protestantes, et faire dater de la collection du Pseudo-Isidore les titres de la papauté?

tement vanter la sagesse ; ils lui déférèrent l'arbitrage de leurs différends. De ces appels répétés se forma le droit public du moyen âge, qui attribuait aux Papes la consécration de tous les pouvoirs et la garde de toutes les libertés. On en reconnaît les commencements lorsque les Francs consultent Zacharie sur la déchéance du dernier Mérovingien. Plus tard, en 876, l'empereur Louis II reconnaît que les princes de sa race « n'obtiennent la dignité impériale qu'en recevant l'onction du Pontife romain (1). » Le principe posé ne s'arrête plus ; il s'établit dans l'opinion, il passe enfin dans le droit écrit, et la loi de Souabe déclare que « le Pape reçoit de Dieu les deux glaives : il retient « pour lui le glaive ecclésiastique, et remet le glaive temporel « à l'empereur ; et, s'il monte son blanc palefroi, il faut que « l'empereur lui tienne l'étrier (2). » Tel était le progrès des esprits ; ils aimaient à mettre aux pieds de l'autorité spirituelle, de ce vieillard qu'ils auraient pu écraser, la force, figurée par ce qu'ils connaissaient de plus redoutable au monde, par l'empereur, héritier des Césars, chef de la féodalité, avec ses trésoriers, ses juges et ses chevaliers bardés de fer. Une si grande nouveauté ne pouvait s'introduire sans contradiction. De là, cette lutte du sacerdoce et de l'empire, qui agita cruellement les peuples, mais qui devait faire l'éducation politique de la royauté (3). Les souverains y apprirent qu'ils avaient cessé d'être, comme les Césars du paganisme, au-dessus des lois ; ils apprirent à se ranger sous la même règle que les derniers serfs de leurs domaines, à respecter la sainteté des mariages, la vie des hommes, la loyauté des contrats. Ils tremblèrent sous l'excommunication, qui, au bout de l'an et jour, entraînait déchéance de toutes les dignités. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 836, professait déjà cette redoutable doctrine du moyen

(1) *Epist.* Ludovici II ad Basilium imperatorum : « Nam Francorum principes primo reges, deinde imperatores dicti sunt, ii duntaxat qui a Romano Pontifice ad hoc oleo sancto peruncti sunt. »

(2) *Schwabenspiegel*, Vorrede, art. 9 et 10.

(3) La querelle avait déjà commencé avant le milieu du IX[e] siècle : le concile d'Aix-la-Chapelle, en 836, s'en exprime en ces termes : « Unum obstaculum ex multo tempore jam inolevisse cognovimus, id est quia et principalis potestas, diversis occasionibus intervenientibus, secus quam auctoritas divina se habet, in causas ecclesiasticas prosilierit ; et sacerdotales, partim negligentia, partim ignorantia, partim cupiditate, in secularibus negotiis et sollicitudinibus, ultra quam debuerant, se occupaverint (Schannati, *Concilia Germaniæ*).

âge : « que le nom de roi vient de rectitude, et que celui-là seul en est digne qui régit les peuples avec piété, avec probité, avec miséricorde ; que, s'il y manque, il n'est plus qu'un tyran (1) ; et qu'enfin les royaumes se perdent pour défaut de justice. » Les princes connurent encore ce que l'antiquité avait ignoré : que l'obéissance avait des limites ; que, tout formidables qu'ils étaient, leurs épées n'effaceraient jamais un seul des commandements de Dieu, et que le pouvoir temporel n'a rien à voir dans le domaine des consciences. C'était beaucoup faire pour l'avenir que de sauver ainsi le principe de l'égalité des hommes ; d'assurer aux sujets la liberté d'être gens de bien, qui est la première de toutes ; d'établir la justice dans les volontés, d'où elle devait tôt ou tard descendre dans les institutions ; et de maintenir enfin, au milieu de toutes les violences et de toutes les tyrannies, l'idée du devoir, de l'accomplissement duquel dérivent tous les droits.

La puissance spirituelle portée si haut par la papauté s'exerçait de plus près par l'épiscopat. Les Germains avaient vu avec étonnement cette magistrature pacifique, ces hommes au vêtement long, un bâton dans une main, un livre dans l'autre, qui entraînaient la multitude par leurs discours, qui, en se rendant les serviteurs des ignorants et des faibles, devenaient les maîtres des grands, et qui, après soixante ans de fatigues, allaient se faire tuer chez les païens, d'où on rapportait leurs os pour les mettre sur les autels. Ainsi s'introduisait un gouvernement nouveau, soutenu par le savoir et par la vertu. Les peuples l'honorèrent d'abord et l'enrichirent ensuite. Mais quand la noblesse guerrière vit les honneurs et les richesses dans l'épiscopat, elle l'envahit. Ces chefs de guerre qui vivaient de leur épée, qui, en temps de paix, guerroyaient encore contre les buffles et les sangliers de leurs bois, qui n'avaient jamais quitté le harnais, ni pour s'asseoir à un festin, ni pour tenir les plaids du canton (2), devaient se plier difficilement à l'idée d'un pouvoir désarmé : ils

(1) *Concilium Aquisgranense* (836), III, 1. Ut quid rex dictus sit Isidorus in libro sententiarum scribit. « Rex enim, inquit, a regendo vocatur. Si enim pie, et juste, et misericorditer regit, merito rex appellatur. » Si his caruerit, non rex, sed tyrannus est... Unde et beatus Gregorius ait in moralibus : « Viros namque sanctos proinde vocari « reges in sacris eloquiis didicimus, eo quod recte agant sensusque proprios bene re- « gant. »

(2) Tacite, *Germania*, 22. « Tum ad negotia, nec minus sæpe ad convivia procedunt armati. »

entrèrent dans l'Église avec leurs armes et leurs habitudes; ils y portèrent la vie des camps. Les évêchés se convertirent en bénéfices conférés par voie d'investiture féodale et à charge de service militaire. L'inféodation de l'Église fut un des plus grands périls du moyen âge. Ces temps eurent besoin d'une aristocratie belliqueuse appuyée sur l'hérédité; mais afin qu'un pouvoir si pesant n'écrasât point la société qu'il couvrait, il fallait qu'il eût pour contre-poids le pouvoir de l'Église, recrutée démocratiquement par l'élection; il fallait que les fils des laboureurs et des charpentiers, assis aux champs de mai et aux Parlements à côté des barons, y défendissent les intérêts de ce pauvre peuple d'où ils étaient sortis. Si la féodalité se fût emparée de l'épiscopat, si une caste sacerdotale et guerrière, comparable à l'ancien patriciat de Rome, eût mis la main sur les affaires et en même temps sur les consciences, que fût devenue la liberté du monde? Il semble que ce danger avait été pressenti, lorsqu'on voit à l'assemblée de Worms, en 803, une requête présentée à Charlemagne: « Afin que les évêques ne soient plus contraints « d'aller à la guerre, mais qu'ils demeurent dans leurs diocèses, « occupés de leur sacré ministère et qu'ils prient pour le prince « et pour l'armée, faisant des processions et des aumônes... en « sorte que le prêtre ne soit pas comme le peuple. » Les conciles de Mayence (813), d'Aix-la-Chapelle (836), d'Augsbourg (932), rappelèrent ces maximes: les Papes ne permirent pas qu'elles fussent oubliées; elles l'emportèrent enfin (1). Si les grands siéges de Trèves, de Mayence et de Cologne, si de nombreux évêchés richement dotés exercèrent une puissance temporelle sur leurs territoires, si les prélats qui sentaient dans leurs veines le sang des ducs et des empereurs ne résistèrent pas au plaisir de rompre une lance, du moins la liberté canonique des élections fut sauvée; l'autorité épiscopale demeura distincte du bras séculier dont elle disposait, et le principe qui mettait l'intelligence au-dessus de la force ne périt pas. Cependant le doux génie de l'Evangile se faisait place, et des mœurs plus saintes avaient prévalu dans l'Église d'Allemagne au commencement du XI[e] siècle. Un historien de ce temps représente les évêques,

(1) Schannati, *Concilia Germaniæ*, concilium Aquisgranense (836). « Nullus episcopale ministerium per ambitionem munerum attentare præsumat. » *Libellus de ecclesiasticis disciplinis*, auctore Reginone Prumiensi, art. 176: « Episcopus, presbyter aut diaconus, canes ad venandum aut accipitres habere non liceat. »

« occupés du bien des peuples, soutenant de leurs conseils la « fortune de l'empire, sans rien relâcher de la rigueur du sa- « cerdoce. Entre tous s'élevaient les archevêques de Trèves et « de Cologne, Willigise, ce fils de charron porté sur le siége de « Mayence ; Burchard de Worms, loué dans l'Église pour son « zèle à recueillir les saints canons; Meinwerk de Paderborn, « qui fut mis au rang des bienheureux, et beaucoup d'autres, « incomparables en sainteté. Comme autant de chérubins qui « s'animeraient du battement de leurs ailes, ils s'excitaient du « spectacle de leurs vertus; ils faisaient tressaillir la terre aux « louanges de Dieu, et gouvernaient avec vigueur, dans la pro- « spérité comme dans l'adversité, les nations confiées à leur « garde (1). » Ainsi le caractère sacerdotal se dégage peu à peu des mauvais instincts qui le dénaturaient. En même temps les siéges épiscopaux se multiplient par les conquêtes d'Othon-le-Grand et de ses successeurs. Au XIII[e] siècle, l'empire d'Allemagne, avec la Bourgogne, la Bohême, une partie de la Pologne et le territoire des chevaliers teutoniques, comptait treize métropoles et soixante-treize évêchés (2). Les circonscriptions

(1) *Vita S. Meinwerk Paderbornensis*, apud Bollandum, 5 jul. « Illius quoque tempore episcopi, sapientia et scientia præditi, subjectorum profectibus continue erant dediti, secundas imperii partes sancte et juste adjuvantes, sacerdotii rigorem nullatenus relaxantes. Inter quos vitæ merito eminebant Treverensis metropolis, ex qua primum sonus evangelicæ prædicationis intonuit partibus Teutonicis, Meingos et Poppo; Coloniensis quoque Heribertus et Piligrinus; Moguntiensis ecclesiæ Willegisus et Erchambaldus, Aribo et Bardo ; Burchardus Wormaliensis, studio suo in collectione canonum in Ecclesia laudabilis ; Trajectensis Ansfridus et Athalbaldus ; Mimighen Fordensis (Munster) decor, Thiedericus et Sigfridus ; Osnebrugensis Thietmarus ; Hildesenheimensis Berenwardus et Godehardus ; Mindensis Sibertus et Bruno ; Werinharius Argentinæ civitatis (Strasburg) ; Meinhardus et Bruno Wirciburgensis (Wurzburg) ; Parthenopolitanæ (Magdeburg) Gero et Naufridus; Bremensis Unuwanus; et alii quam plures pontificii dignitate venerabiles, sanctitate incomparabiles... Hi ut cherubim virtutum suarum alas alter ad alterum concutiebant, et in laude Dei orbem terræ commoventes, meritorum qualitatibus tanquam discreti vultibus, et in corporalibus et in spiritualibus oculati ante et retro, tam in prosperis quam in adversis, populum commissum strenue gubernabant. »

(2) Voici le tableau de l'organisation ecclésiastique de l'empire vers la fin du XIII[e] siècle. Cf. Schannati, t. I.

Mayence métropole, 12 évêchés : Würzburg, Worms, Spire, Strasburg, Eichstædt, Constance, Coire, Werden, Augsburg, Hildesheim, Paderborn, Halberstadt.

Trèves, 3 évêchés : Metz, Toul, Verdun.

Cologne, 5 évêchés : Liége, Munster, Utrecht, Minden, Osnabruck.

Aquilée, 3 évêchés : Trévise, Pola, Trieste.

Magdeburg, 5 évêchés : Mersebourg, Meissen (?), Naunburg, Brandburg, Havelberg.

Salzburg, 10 évêchés : Ratisbonne, Passau, Trente, Brixen, Freisingen, Chiemsee, Gurk, Sécovie (Gratz), Lawentmund, Vienne.

diocésaines enveloppaient comme d'un réseau toute la face du pays. L'Eglise était partout, donnant partout l'exemple de cette vie publique qui anime les Etats modernes. On y voyait une hiérarchie fortement organisée où toutes leurs fonctions avaient leur contrôle et leurs garanties : des tribunaux canoniques qui ne versaient pas de sang et dont la procédure servit de leçon aux tribunaux civils ; enfin des assemblées délibérantes qui exerçaient les esprits aux grandes affaires, à la discussion, à la publicité, aux résistances legales. La comparaison était instructive pour les barons accoutumés à pressurer les vilains et à détrousser les marchands. Il n'y avait guère de ces puissants seigneurs qui, du haut de leurs châteaux forts, derrière leurs ponts-levis, qu'on ne passait qu'en tremblant, ne pussent apercevoir les tours de la cathédrale où siégeait une autorité rivale de la leur, attentive aux injustices et accessible aux plaintes. En sorte que ce voisinage inquiétant devenait tout ensemble une leçon donnée au pouvoir féodal et une sauvegarde pour les populations destinées à lui échapper un jour.

Si l'épiscopat était une magistrature, le clergé formait une armée ; il y fallait une discipline, et ce fut le célibat. Dès les temps apostoliques, la loi interdisait le mariage aux évêques et aux prêtres, et trois conciles du IV[e] siècle, ceux d'Elvire (305), de Carthage (390), et de Turin (397), avaient imposé la continence au clergé d'Occident ; en sorte qu'il n'y a rien de plus ancien que cette règle qu'on a bien osé représenter comme une entreprise de Grégoire VII. Le sacerdoce chrétien voulait toute la vigueur de la virginité et toute l'indépendance d'une vie solitaire. Il était nécessaire que le prêtre pût s'enfoncer sur les mers, dans des contrées inconnues, parmi les infidèles, sans regarder derrière lui. Il ne fallait pas qu'il eût besoin de la faveur

Hamburg et Brême, 7 évêchés : Lubeck, Schwerin, Lebus, Schleswig, Camin, Ratzburg, Obotriles.
Besançon, 3 évêchés : Bâle, Lausanne, Belley.
Gnezen, 6 évêchés : Breslau, Glockau, Vladislas, Varmie, Cracovie, Lublin.
Riga, 4 évêchés : Curland, Revel, Oisel, Dorpat.
Prague, 3 évêchés : Olmütz, Leitmeritz, Budweis.
Vienne, 1 évêché : Sion.
Lyon, 2 évêchés : Mâcon, Chalon.
Sous le grand-maître de l'ordre teutonique, 7 évêchés : Ermeland, Heilsberg, Culm, Primislav, Pomeranie, Samland, Riseburg.
Sous la juridiction immédiate du Pape, 2 évêchés ; Bamberg, Misnie (?).

des grands, ni de la complaisance de la foule, ni d'autre chose que du pain de chaque jour qui ne manque jamais : car le pain pour lequel l'homme de cœur se tourmente, s'humilie, et quelquefois se déshonore, ce n'est pas le sien, c'est celui de ses enfants. Il était aussi de l'intérêt des nations que le sacerdoce ne pût devenir héréditaire, qu'il attendît ses recrues de la société laïque, qu'il y tînt, pour ainsi dire, par ses racines. Et cependant, si tout le monde pouvait se jeter dans l'Eglise, il convenait qu'en y entrant on y trouvât le célibat comme une compensation aux priviléges de cléricature, et que la grandeur du sacrifice fît hésiter sur le seuil ceux qui ne seraient pas appelés. Rien donc n'était plus sage, mais pour les Barbares rien n'était plus nouveau. Ce qui faisait l'orgueil et la force du Barbare, c'étaient moins encore ses armes que sa famille ; c'était la fécondité de sa femme et la vigueur de ses fils ; c'était une nombreuse lignée de parents qui tiraient l'épée avec lui dans les batailles, qui juraient pour lui devant les juges s'il était accusé, qui devaient poursuivre la vengeance de sa mort. Quand donc les Germains convertis recrutèrent les rangs du sacerdoce, ils ne renoncèrent pas sans murmure à ces puissantes attaches de la nature humaine. Souvent l'ombre du sanctuaire couvrit les mœurs grossières du foyer. On vit alors ce qu'on a toujours vu depuis, l'abâtardissement d'un clergé amolli par le mariage, condamné à toutes les humiliations, à toutes les pusillanimités de la vie ordinaire, vivant de commerce, d'usure, de misérables services, sur les marchés, dans les écuries des châteaux, dans les tavernes. Mais ce débordement trouva des obstacles. La discipline du célibat fut maintenue par les lois des Mérovingiens, par les capitulaires, par tous les synodes du VIIIe et du IXe siècle (1). En 760, Chrodegang, évêque de Metz, épris des souvenirs de l'antiquité chrétienne, imitait saint Augustin en rassemblant ses prêtres autour de lui, sous un même toit, à une même table, sous une même règle de travail et de prière. Cette règle, portée dans toutes les villes épiscopales, y assura la réforme

(1) Concilium auctoritate S. Bonifacii, ann. 742, art. 7. Concilium Aquisgranense, 836, II, art. 8 : « Similiter de illis præsbyteris qui, contra statuta canonum, villici fiunt, tabernas ingrediuntur, turpia lucra sectantur, et diversissimis modis usuris inserviunt : et aliorum domus inhoneste et impudice frequentant, et commessationibus et ebrietatibus deservire non erubescunt... ut ab hinc districte severiterque coerceantur. » — Art. 11 : « Ut præsbyteris nulla omnino cohabitet fœminarum. »

ecclésiastique. Ce fut un spectacle profitable que celui d'un grand peuple sacerdotal affranchi des instincts de la chair, qu'on avait cru si longtemps irrésistibles. Quand on vit ces hommes sans enfants, qui prenaient le genre humain pour famille et les nations pour leur postérité, on commença à connaître quelque chose de plus pur et de plus fort que l'autorité paternelle, une paternité des âmes, un pouvoir dégagé des liens du sang. On comprit la possibilité du dévouement pour des intérêts moins étroits que ceux de la parenté, et l'idée du bien public se fit jour. Mais l'exemple décisif et qui achevait d'éclairer les esprits, c'était celui du clergé monastique. La barbarie, en pénétrant dans l'Eglise par toutes les portes, s'était introduite jusqu'au fond des cloîtres; mais une réforme vigoureuse, prêchée par l'ermite Benoît d'Aniane, avait relevé la discipline ancienne. Sous sa présidence, une assemblée, tenue en 817 à Aix-la-Chapelle, rétablit la règle bénédictine et en fixa l'interprétation (1). Les milices monacales, ralliées sous une même loi, campées au cœur de l'Allemagne, y portaient comme une image parfaite de la société catholique qui attirait et transformait peu à peu les populations converties, à peu près comme les colonies de Rome, qui la représentaient chez les nations vaincues et les façonnaient à ses lois. Ces hommes défiants, qui avaient mis leur sécurité dans l'isolement de leurs habitations et qui ne pouvaient souffrir le voisinage d'autrui, voyaient maintenant s'élever les grandes cités cénobitiques de Saint-Gall, de Fulde, de Corvey. Ils y voyaient cinq cents moines, rassemblés derrière les mêmes murs, dans des cellules contigües, dans la gêne d'une

(1) M. Guizot a jugé sévèrement la réforme de saint Benoît d'Aniane : il n'y voit qu'une dégradation de la règle primitive. Cependant la nécessité de cette réforme résulte des tentatives répétées qui la précédèrent. Cf. Schannati, *Concilia*, t. I : *Regularia decreta fratribus manasterii Murbacensis palefacta circa*, ann. 803. *Libellus supplex monachorum Fuldensium*, 812. Les quatre-vingts articles de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle venaient mettre un terme aux explications arbitraires qui énervaient la règle ou qui introduisaient le despotisme des abbés. Ainsi s'expliquent les dispositions où l'on fixe les rations des frères et le nombre des vêtements, où l'on interdit l'usage de la saignée générale et des fustigations publiques. Je n'y vois rien que de libéral et de sensé; je m'étonne que le grand esprit de M. Guizot n'y ait aperçu qu'une législation minutieuse et puérile, et qu'il ait fait dater de si haut la décadence de l'esprit monastique, surchargé désormais « de ces ridicules servitudes qui abaissent les hommes. » Il faut se souvenir que ce furent pourtant les hommes formés à cette école qui achevèrent la conquête religieuse de l'Europe, que les armées civilisatrices avaient besoin de toute la régularité militaire, et qu'on serait aussi bien venu à insulter la puérilité des règlements de caserne et des exercices qui font la force des armées modernes.

vie commune, sans famille, sans rien posséder en propre, sans volonté personnelle. Il n'y avait là que pauvreté, chasteté, obéissance, c'est-à-dire trois signes de faiblesse. Mais c'était précisément cette faiblesse volontaire, c'était l'abnégation de chacun et l'union de tous, c'était l'esprit de communauté qui faisait la force des monastères : et on s'en apercevait assez par le défrichement des terres environnantes et par la rapide propagation des lumières et des mœurs chrétiennes. Les hommes imitèrent ce qu'ils avaient sous les yeux; ils s'accoutumèrent à se rapprocher, à vivre ensemble, par conséquent à se supporter et à se soutenir. Les maisons se groupèrent autour des abbayes et formèrent des villes nouvelles. Quoi de plus misérable d'abord que ces cultivateurs et ces tisserands entassés entre d'étroites murailles? et cependant il s'établissait au milieu d'eux un intérêt commun, c'est-à-dire un principe d'unité, un germe de puissance. Ils apprenaient, chez les moines leurs voisins, à délibérer entre eux, à se donner des chefs, à obéir, à se dévouer pour le bien général. En s'organisant ainsi, les habitants des villes commençaient l'œuvre de leur affranchissement, de sorte que, sans contester la diversité des causes qui concoururent à la même fin, il faut bien reconnaître que l'exemple des communautés fit beaucoup pour la constitution des communes.

Ainsi le Christianisme avait achevé en Allemagne un grand dessein; il avait fondé une société spirituelle : car la foi et l'amour formaient le lien sacré, nœud auquel était suspendue toute l'économie des institutions ecclésiastiques. Rien n'était plus puissant qu'une telle société, puisqu'elle ne connaissait de limites ni dans l'espace ni dans le temps, et qu'elle prétendait régler les affaires de l'éternité. Et cependant rien n'était plus libre, puisque le pouvoir ne s'y exerçait que par la parole et par l'exemple. Mais comme l'ordre ne peut s'établir au milieu du désordre sans attirer tout à lui, la société religieuse n'avait pu se constituer parmi les Barbares sans y recomposer la société politique. Ce changement s'était accompli en substituant à la force, qui n'est qu'un fait matériel, l'autorité, qui est un droit, c'est-à-dire une chose spirituelle et une volonté de Dieu pour le bon gouvernement des nations. Voilà pourquoi l'Église sacrait les Césars allemands, bénissait l'épée féodale des chevaliers, marquait de la statue d'un saint (*Weichbild*) le territoire des villes af-

franchies. Elle s'appliquait ainsi à sanctifier le pouvoir, à lui imprimer un caractère moral, à le dégager enfin de ce qui lui restait de matériel et de violent. En même temps qu'elle conservait la majesté des princes, l'Église assurait la liberté des peuples. L'autorité ne s'établissait qu'en prouvant ses titres; il fallait qu'elle s'adressât à la raison et à la conscience; il fallait donc qu'elle reconnût leurs droits. Et quand la conscience éclairée se soumettait enfin, elle ne se rendait encore qu'à l'évidence d'un devoir, c'est-à-dire d'une loi divine, et l'obéissance devenait un sacrifice, l'acte le plus libre dont la nature humaine soit capable. Ces conditions de liberté étaient aussi des conditions de puissance. Comme le pouvoir assis dans les esprits ne s'absentait plus, comme il veillait toujours et se faisait entendre partout, rien ne l'empêchait désormais d'agir avec l'étendue et la durée qu'il faut aux grandes choses. Les peuples, de leur côté, exercés à la discipline, au dévouement, à l'amour du bien public, se trouvaient en mesure de suivre ces entreprises de longue haleine qui veulent l'effort de plusieurs générations, et qui finissent par faire la gloire et la prospérité des Etats. Sur un territoire morcelé, longtemps peuplé de tribus ennemies, se forma l'empire germanique, l'une des plus vastes monarchies qui furent jamais, qui devint pendant quatre cents ans le cœur de la Chrétienté et le centre des affaires du monde. Ainsi l'Église avait organisé la société à son image. De même qu'elle prenait de l'argile, du sable et de la pierre, et que, bénissant ces grossiers matériaux, elle les élevait en voûtes, les transformait en vitraux, elle y mettait partout le sentiment et la vie, jusqu'à ce qu'elle en eût fait une chose pour ainsi dire spirituelle, et que sa pensée resplendît dans l'édifice, de même elle avait pris ces choses matérielles et nécessaires, les armes, les richesses, le lien du sang; et, les employant, les moulant à son gré, elle en avait fait un édifice politique qui répondait à ses desseins. Les hommes ne s'y trompaient pas : au milieu de cette organisation de l'Etat, dont ils voyaient l'appareil extérieur, ils sentaient une puissance mystérieuse qui en était l'âme; et quand l'empereur d'Allemagne, au jour de son couronnement, se montrait le diadème en tête, tenant d'une main le sceptre et de l'autre le globe du monde, faisant porter devant lui la croix, la lance et le glaive, entouré de la féodalité sous les armes et des députés des villes libres du Danube et du

Rhin, en présence d'un si grand spectacle, la foule répétait cette acclamation solennelle : « Le Christ a vaincu, le Christ règne, le Christ a l'empire! *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat !* » C'était la charte du moyen âge ; c'était aussi la constitution de toute la société moderne, qui ne peut être autre chose, après tout, que la victoire de l'esprit sur la matière, le règne du droit, et l'empire invisible des idées divines, réalisées dans les lois humaines.

Mais la société, périssable ouvrage des législateurs, n'est faite que pour le développement de la personne humaine, qui est l'œuvre immortelle de Dieu. Toute la civilisation ne conspire qu'à ce terme : et tant d'événements, tant d'institutions qui remplissent l'histoire, ne sont que l'école passagère où les âmes se forment pour une destinée sans fin qu'elles doivent trouver ailleurs.

Qu'était donc devenue la personne humaine dans l'état de barbarie? Si je considère de près les mœurs des Germains, je n'y découvre aucune trace d'éducation. Je vois les enfants toujours nus vivant parmi les esclaves et les bêtes de la ferme, et grandissant de la sorte, sans soins, sans règle, sans enseignement, jusqu'à l'âge où ils allaient recevoir dans l'assemblée des gens de guerre l'écu et la marée (1). Je n'aperçois rien de ces efforts qu'il faut pour dégager l'homme des premières impressions, pour le porter plus haut, pour *l'élever* enfin. Les âmes restaient donc dans une éternelle enfance, sous la loi des sens. Les intelligences étaient troublées, elles étaient ignorantes, elles étaient paresseuses. Le paganisme avait déplacé l'idée de Dieu, et, en touchant à cette idée, qui est le fond de l'entendement humain, il y avait mis la confusion. La création divinisée était pleine de mystères qui ne se laissaient pas interroger. L'histoire demeurait aussi inconnue que la nature, et les Germains ignoraient encore le reste des hommes, quand les armes romaines vinrent les en instruire. Rien ne les sollicitait à s'éclairer. Les Barbares n'aimèrent jamais le travail, et, moins que tout autre, le travail d'esprit. Après la guerre et la chasse, ils trouvaient leur passe-temps à rêver silencieusement dans leur hutte enfumée (2) ; ils ne connaissaient pas, comme les peuples du Midi,

(1) Tacite, *Germania*, XX. « In omni domo nudi et sordidi... excrescunt... Inter eadem pecora, in eodem humo degunt. »

(2) *Ibid.* XV. « Quoties bella non ineunt, multum venatibus plus per otium transigunt... ipsi hebent... cum iidem homines sic ament inertiam... »

ce plaisir de la parole, qui réveille et exerce la raison. Dans le sommeil de leur pensée, comment la notion du bien et du mal ne se fût-elle pas obscurcie? Ainsi les volontés étaient déréglées; elles étaient inefficaces, livrées sans défense à la passion du moment; elles en avaient la fougue et aussi la mobilité. On reconnaît à ces traits les Germains de Tacite, passant le jour et la nuit dans le vin et dans le jeu, se prenant de querelle et finissant par s'entre-tuer; inconstants en toute choses, excepté dans la poursuite de la vengeance (1). Mais parce qu'ils mettaient leur force à ne se jamais contraindre, ils étaient les plus faibles des hommes; ils se sentaient maîtres de leurs corps et de leurs mouvements, mais non de leur conscience et de leurs déterminations, incapables de tous les actes où il faut s'appliquer et se conduire, par conséquent de choisir et de persévérer, en quoi consiste cependant toute la faculté de vouloir. En sorte que la volonté même périt quand elle n'a plus les lois qui la gardent et les assujettissements qui la soutiennent; et que toute la nature humaine semble détruite dans cet état dont on a bien osé faire l'état de nature.

Telle était la misérable condition des Barbares. Or, le Christianisme introduisait un culte dont tout l'effort est de faire l'éducation de la personne immortelle. Il relevait l'intelligence par la prédication, la volonté par la pénitence, et toute l'âme enfin par la prière.

Le paganisme n'a jamais prêché. Jamais les religions anciennes ne parlèrent en prose, c'est-à-dire dans une langue précise, aux peuples assemblés dans leurs temples. Au contraire, le Christianisme leur tenait le ferme langage de la raison; il leur portait un Évangile en prose, commenté par une parole simple et intelligible aux petits. La foi, qui dans la chaire de saint Jean-Chrysostôme avait parlé le dialecte de Démosthènes, ne craignit point de prendre le rude accent du Frank et du Saxon. Parmi les règlements de saint Boniface, on remarque déjà celui qui veut que tout prêtre soit en mesure d'interroger les catéchumènes, et de leur expliquer dans leur idiome à quoi ils renoncent et ce qu'ils confessent. En 813, le concile de Mayence exigea que la loi de Dieu fût annoncée en langue tu-

(1) *Ibid.*, XXII, XXIV, XXV. « Crebræ ut inter vinolentos rixæ. Sæpius cæde et vulneribus transiguntur. »

desque (1) ; en même temps on dressa des formules d'exhortations et de prières, premiers monuments des littératures germaniques. Ainsi toute l'exactitude de la pensée théologique se conservait sous une expression barbare. L'orthodoxie faisait la force de l'enseignement chrétien. Ce n'était pas en vain que cette doctrine solide, dont tous les articles avaient passé par les controverses et par les décisions des conciles, s'établissait dans des esprits bercés par les fables. Elle les arrachait du vague où ils s'étaient complus; elle leur proposait des dogmes, c'est-à-dire des points immuables ; elle leur apprenait d'abord à se fixer, ce qui est le premier effort de l'étude. Elle les obligeait de discerner chaque point, de ne rien confondre, de pratiquer tous les procédés d'une saine logique. Enfin elle les décidait à croire, à prendre ces habitudes de conviction et de fermeté qui font la puissance de l'entendement humain. Ainsi la prédication, en définissant tout, en distinguant tout, en prouvant toujours, rétablissait l'ordre dans les intelligences.

Elle y ramenait aussi la lumière. L'idée de Dieu remontait à sa place, et l'invisible était conçu. Au lieu des mythes impurs et sanguinaires du paganisme, se substituait le récit d'une incarnation où la Divinité ne se manifestait que par la sagesse et par l'amour. Ce grand événement expliquait toutes les destinées du genre humain, qui se déployait depuis la chute originelle jusqu'à la fin des temps, débordant de toute part les traditions des Germains, et ouvrant à leurs yeux cinquante siècles d'histoire. Enfin la création tout entière se dépouillait des prestiges effrayants que la superstition lui avait prêtés. Ce monde qui avait commencé, qui devait périr, ne paraissait plus qu'une chose finie, et par conséquent pénétrable à la curiosité de l'esprit. Ainsi, dans les douze articles du symbole, il y avait assez de clarté pour découvrir les deux horizons de l'humanité et de la nature, et pour illuminer d'un seul trait l'ignorance de l'homme, en lui faisant voir combien il avait ignoré. C'est pourquoi la prédication des premiers temps se renfermait dans les termes de cette profession de foi que toutes les mémoires pouvaient retenir. Voici comment s'exprime une homélie du VIII[e] siècle : j'aime à recueillir le peu qui reste de ces orateurs sans gloire dont la parole créait des peuples. « Ecoutez, mes enfants,

(1) Schannati, *Concilia Germaniæ*. Noth Dœnkmœhler.

« la règle de foi que vous devez garder dans votre cœur, vous « qui avez reçu le titre de chrétiens; car c'est le symbole de « votre Christianisme, inspiré de Dieu, institué par les apôtres. « Les paroles sont peu nombreuses, mais de grands mystères y « sont contenus; car le Saint-Esprit les a dictées aux saints apô- « tres, maîtres de l'Eglise, avec cette brièveté, afin que ce qui « doit être connu de tous et professé toujours pût être compris et « retenu de mémoire..... Il faut donc savoir, mes enfants, que « chacun de vous, jusqu'à ce qu'il ait enseigné et fait com- « prendre cette foi au filleul qu'il a élevé des fonds du bap- « tême, reste engagé par sa parole de caution. Et celui qui aura « négligé de l'enseigner en rendra compte au jugement de « Dieu (1). » Ne méprisez pas ces moines qui enseignent le *Credo* aux Barbares assis à leurs pieds : ils savent ce qu'ils font. De ce peu de mots vous verrez sortir toute la science de l'Allemagne chrétienne.

Il ne suffisait pas d'éclairer les intelligences, il les fallait exercer, il les fallait tirer de l'oisiveté qu'elles aimaient, pour les soumettre à un régime actif et laborieux : la prédication y pourvoyait encore. On se rappelle les conseils de l'évêque Daniel, et ces questions dont il veut qu'on presse les païens : « Si le monde a eu un commencement; et, s'il a commencé, qui l'a créé? S'il fut toujours, qui donc le gouvernait avant la naissance des dieux? S'il faut servir les dieux pour une félicité présente et temporelle, ou pour une éternelle et future (2)? » Ces interrogations ne laissaient pas de relâche aux esprits; elles les poussaient au doute comme à une révolution d'où ils sortaient libres. Il ne faut pas croire qu'on ne les affranchît de la servitude païenne que pour les remettre sous un autre joug. Nous avons quinze homélies de saint Boniface à ses disciples; il n'en est pas une où le maître ne respecte cette liberté naturelle de la raison, qui ne se rend qu'à la vérité reconnue (3). Le dogme enseigné s'in-

(1) *Exhortatio ad plebem christianam*, en langue tudesque, ap. Wackernagel et Noth. « Hloset, ir chindo liupostun, rihtida thera galaupa the ir in herzin kahuctlicho hapen sculut, ir den christianum nanum intfangan eigut thaz ist chundida juvera christanheili, fona demo truhtine in man gaplasan, fona sin selpes jungiron kasezzih, etc.

(2) *Epist. Daniel espic.*, inter epistolas B. Bonifacii, edidit Wurdtwein.

(3) *Durand et Martène* amplissima collectio, t. IX. Il faut surtout remarquer la première homélie *de Fide recta*, la seconde, *de Origine humanæ conditionis*, la douzième, *de Jejuniis*, la quinzième, *de Abrenunciatione in Baptismate*, adressée aux néophytes dans la solennité du baptême.

terprète et se développe, ses conséquences ne s'arrêtent plus; elles mèneront les esprits plus loin qu'ils ne croient. On a reproché au Christianisme d'être allé chercher des peuples paisibles qui ne songeaient à rien, et d'avoir tourmenté les hommes. Le reproche est vrai, mais il est glorieux. Une fois établi dans les intelligences, le Christianisme ne souffrait plus qu'elles s'endormissent. Il les occupait de lui d'abord, puis de toutes choses; comme la lumière, lorsqu'elle est quelque part, ne se fait pas voir seulement, mais aussi tout ce qui l'entoure. Il ramenait sans cesse les hommes en présence de Dieu et d'eux-mêmes; il les entretenait de questions redoutables, et qui veulent qu'on y songe toujours, de la vie, de la mort, de l'éternité. Il formait les ignorants à la réflexion, à la méditation, à ces difficiles exercices où la philosophie antique n'avait appelé qu'un petit nombre de sages, de sorte qu'en étudiant de près l'enseignement chrétien on serait confondu des efforts qu'il demande à la pensée, et du travail métaphysique qui se fait dans l'esprit d'un enfant qu'on catéchise, ou d'une femme agenouillée au pied d'une chaire, un chapelet dans les mains. Ce furent ces utiles fatigues qui finirent par dompter les paresseux instincts des Barbares : les Allemands y prirent le tempérament laborieux qu'ils ont gardé ; et, la passion du travail s'emparant de cette race forte et généreuse, il ne faudra pas s'étonner d'en voir naître un jour Albert-le-Grand, Erasme et Leibnitz.

Il semble que ce fût beaucoup d'avoir formé les intelligences : c'était beaucoup plus de réformer les volontés. L'Eglise y parvint par ses institutions pénitentiaires.

Toutes les législations punissent ; mais dans les lois profanes la peine n'est établie que pour réprimer. Dans les législations religieuses, il faut que le châtiment expie. Chez les vieux peuples du paganisme, le supplice du criminel est une immolation qui apaise les dieux et qui purifie la cité (1). Mais la loi chré-

Le début du dixième discours, *de Incarnatione*, est admirable : « Postquam huc cecidit primus homo, ab illo quo contemplabatur lumine secessit. Nos in hujus exsilii « cæcitate nati, audivimus esse cœlestem patriam, audivimus ejus cives angelos Dei, « audivimus eorumdem angelorum socios spiritus justorum... Sed carnales quique quia « illa invisibilia scire non valent per experimentum, dubitant utrumne sint quæ car- « nalibus oculis non vident. Unde factum est ut ipse invisibilium Creator unigenitus « Patris veniret. »

(1) Ainsi particulièrement dans la loi des Frisons.

tienne a horreur du sang; elle cherche à réparer l'homme, au lieu de le détruire. L'idée de la peine est donc poussée plus loin. Il ne suffit plus qu'elle réprime, ce n'est pas assez qu'elle expie : il faut qu'elle corrige. Et, à cause du souverain respect que le Christianisme professe pour le libre arbitre, il faut encore que tout se passe sans contrainte et que le châtiment soit consenti. Voilà les conditions du problème : comment l'avait-on résolu?

Le premier point était de trouver, au lieu de la force publique qui réprime par des moyens violents, un pouvoir qui siégeât dans le for intérieur et qui n'agît que par les voies morales. Ce pouvoir avait sa place dans la conscience; mais la place était vide. Les fugitives terreurs du remords pouvaient quelquefois troubler le repos du païen; mais, n'étant pas soutenues par une ferme connaissance du bien et du mal, elles avaient peu de prise sur la volonté criminelle. Il s'agissait d'y substituer un sentiment plus durable, derrière lequel il y eût une idée précise, impérieuse, et qui ne se laissât pas impunément désobéir. Le sentiment que le Christianisme introduisit fut la crainte de Dieu; il l'établit dans la conscience pour n'en sortir plus. Ainsi se trouvait constitué un pouvoir capable de faire la police de l'âme, d'y saisir la volonté non plus seulement dans l'acte du crime, mais dans l'intention même, et de l'écarter par cette première répression qu'on appelle le repentir. Mais la police des âmes devait avoir son tribunal; et comme il y fallait un juge impassible et désintéressé, le juge fut le prêtre. Le repentir lui amenait la volonté coupable; elle s'abjurait, elle s'immolait par l'aveu de ses fautes. La volonté était donc sacrifiée, pour qu'il y eût expiation; mais c'était aussi la volonté qui faisait l'acte expiatoire et qui sortait purifiée. Alors elle entrait sous une discipline réparatrice où elle retrouvait ses forces dans les épreuves et dans les luttes. Par l'abstinence, par l'aumône, par l'humiliation, elle s'affranchissait du servage de ces trois passions maîtresses : la volupté, l'avarice et l'orgueil. Et lorsqu'enfin la volonté délivrée se soumettait au régime légal du devoir; en se rangeant sous une règle connue et consentie, en se contenant, en se gênant, elle exerçait ce gouvernement d'elle-même, la plus haute prérogative qui lui fût donnée. Ainsi la pénitence chrétienne, où l'on ne voit d'abord qu'une école d'obéissance, devenait l'apprentissage de la liberté; et tout y conspirait à la correction du coupable, c'est-

à-dire au retour volontaire de l'homme dans l'ordre divin d'où il était volontairement sorti.

Telles étaient les mesures de l'Eglise pour la réforme de la volonté déchue. Il faut voir quel usage elle en fit dans ce grand travail de la conversion des Barbares. On la trouve d'abord occupée de réveiller en eux cette crainte religieuse qui fait la force de la conscience ; elle les y rappelait par ces cantiques en langue vulgaire qu'on faisait répéter aux néophytes, et dont nous avons conservé de rares fragments. « Seigneur, mes pensées ne « peuvent échapper à tes pensées ; tu connais tous les chemins « par où je voudrais fuir. — Si je vais aux cieux, tu y résides ; « si je descends aux enfers, je t'y trouve présent. — Si je m'en- « fonce dans les ténèbres, tu m'y découvres : je sais que ta nuit « peut devenir aussi brillante que notre jour. — Dès le matin, je « prends mes ailes : je vole aux extrémités de la mer... Il n'est « pas de lieu où ta main ne m'atteigne (1). » Quand le guerrier germain, au sortir du meurtre ou de l'orgie, cheminant à travers les bois où il se croyait seul, entendait dans le lointain ces paroles chantées par quelque pieux voyageur, croyez-vous qu'il pût s'empêcher de frémir, et résister longtemps à l'image de cette main divine étendue sur sa tête, jusqu'à ce qu'elle le jetât repentant aux pieds du prêtre qui l'attendait ? Tout était prévu pour le recevoir. Les formules de confession, rédigées en langue tudesque et en latin, réglaient la procédure de l'accusa-

(1) Fragment imité du 138e psaume, texte du IXe siècle, dans les *Fundrugben* de Hoffman :

Wellet ir gihoren
Daviden den guoton,
Den sinen touginon sin ?
Er gruoste sinen trohtin...
Ne megih in gidanchun
Fore dir givanchon !
Du irchennist allo stiga
Se varot so ih ginigo...
Far ih uf ze himile,
Dar pistu mit herie.
Ist ze ello min fart,
Dar pistu geginvart...
Ne megih in nohheim lant
Nupe mih hapet tin hand....

Je trouve aussi dans Hoffman une traduction rimée de la parabole de la Samaritaine, et dans Wackernagel (*Deutsches lesebuch*) un chant sur le jugement dernier.

tion volontaire. Voici l'interrogatoire dressé par un canoniste du IXe siècle. C'est le prêtre qui parle. « Mon frère, ne rougis « point de confesser tes péchés, car moi aussi je suis pécheur et « j'ai fait peut-être plus de mal que toi.... Avouons donc libre- « ment ce que librement nous avons commis. Peut-être, mon « bien-aimé, tous tes actes ne reviennent pas aussitôt dans ta « mémoire; je t'interrogerai donc. As-tu fait homicide, par ha- « sard ou par volonté, ou pour venger tes parents, ou pour « obéir à ton maître? — As-tu fait quelque blessure, coupé les « mains ou les pieds, ou arraché les yeux d'un homme? — As- « tu fait quelque parjure ou induit les autres à se parjurer? — « As-tu fait quelque vol avec sacrilége, effraction ou violence? « — As-tu fait adultère avec la femme ou la fiancée d'autrui? — « As-tu déshonoré une vierge? — As-tu violé et pillé un tom- « beau? — As-tu diffamé quelque homme auprès de son sei- « gneur? — As-tu consulté les magiciens, les aruspices, les en- « chanteurs?—As-tu fait des vœux aux arbres et aux fontaines? « — As-tu enlevé un homme libre pour le faire esclave?—As-tu « brûlé la maison ou la grange d'autrui? -- T'es-tu enivré jusqu'à « vomir?—As-tu étouffé ton enfant?—As-tu bu quelque philtre? « — As-tu fait ce que les païens observent aux calendes de jan- « vier? — As-tu chanté des chansons diaboliques sur les trépas- « sés?...» Suit l'examen des huit péchés capitaux (1). Cette confession du Barbare fait voir ce qu'il faut penser des temps héroïques de la Germanie et de la pureté de cette race vierge, dont le Christianisme, dit-on, vint si fâcheusement arrêter l'essor; ou plutôt on voit à quelles mœurs il avait affaire, et de quelles ruines il fallait tirer des âmes immortelles. C'était déjà un prodige que d'avoir mis la main sur ces hommes farouches qui ne connaissaient d'autre juge que l'épée, et de les avoir réduits à se trahir eux-mêmes, à se livrer, à se mettre à la merci d'un tribunal. Mais l'autorité de l'Eglise, une fois saisie, ne relâchait pas sitôt ses justiciables; elle les faisait passer par les degrés laborieux de la péniten-

(1) *Libellus de ecclesiasticis disciplinis*, collectus ex jussu domini Rathbodi, Trevericæ urbis episcopi, a Reginone, quondam abbate Prumiensis monasterii. Art. 300, *Ordo ad dandam pœnitentiam.* « Pœnitentem affectuose alloqui debet sacerdos his verbis: « Frater, noli erubescere tua peccata confiteri, etc.» Après l'adultère viennent les péchés contre nature. Les huit péchés capitaux, selon la nomenclature des anciens moralistes, sont: « Superbia, vana gloria, invidia, ira, tristitia, avaritia, ventris ingluvies, luxuria. » Cf. deux formules de confession en langue tudesque, publiées par Noth, *Denkmæhler der Deutschen sprache*, 33 et 35.

ce. Le meurtrier, séparé pendant quarante jours du commerce des chrétiens, pieds nus, sans linge, sans autre nourriture que le pain et le sel, demeurait ensuite trois ans dans le jeûne et l'abstinence, privé des droits de porter les armes ; pendant quatre ans encore il jeûnait trois quarantaines ; au bout de la septième année on le réconciliait aux autels (1). Ces Barbares, si prompts à tuer, apprirent ce qu'ils savaient le moins : le prix de la vie, et le respect de la personne d'autrui. Les traditions des saints Pères, les saints canons et l'expérience des siècles avaient fixé les règles correctionnelles ; des traités, connus sous le nom de pénitentiels, les recueillirent et les popularisèrent ; elles furent sanctionnées par les décrets des conciles contemporains, entre lesquels il faut citer ceux de Mayence (847) et de Tribur (895). On y distingue la pénitence privée, et celle qui doit se faire publiquement pour le péché public. Les temps y sont marqués : sept ans pour le meurtre volontaire, l'adultère et le parjure ; trois ans pour l'enlèvement d'un homme libre et pour les actes d'idolâtrie ; un an pour la mutilation et pour le vol grave. On recommande au prêtre de jeûner avec le pénitent une semaine ou deux, « car on ne peut relever celui qui est tombé sans se pen-« cher vers lui. » Et, par une disposition où je reconnais bien l'admirable faiblesse de l'Eglise pour les opprimés : « Quand des « esclaves viendront à vous, est-il dit, vous ne les chargerez pas « d'autant de jeûnes que les riches : imposez-leur seulement la « moitié de la peine (2). » Je ne me lasse pas de ces livres poudreux, de cette législation dédaignée d'un âge de fer ; et je reste confondu devant une politique si profonde, si clémente, si efficace, et qui fait honte à la dureté de nos misérables systèmes.

Pendant que la prédication s'emparait de l'entendement par

(1) *Concilium Triburense*, ann. 895. « Si quis sponte homicidium fecerit, XL diebus ab ingressu ecclesiæ arceatur, et nihil manducet, illis XL diebus, præter solum panem et salem, neque bibat nisi puram aquam. Nudis pedibus incedat ; lineis non induatur vestibus, nisi tantum femoralibus. Sæcularia arma non portet. Vehiculo non utatur. Ad nullam fœminam nec ad propriam uxorem his diebus misceatur. Nullam communionem illis XL diebus habeat cum aliis christianis nec cum alio pœnitente, in cibo vel potu, vel ullis rebus, etc... His VII annis rite expletis reconcilietur. »

(2) Schannati, *Concilia Germaniæ*, t. II, et le Pénitentiel de Halitgart, évêque de Cambrai, dans Martène, t. II, p. 43, *ordo* II. Il déclare avoir tiré ces règles des archives de l'Eglise romaine. C'est bien la doctrine de la seconde lettre du pape Grégoire III, à Léon l'iconoclaste.

la foi, et que la pénitence s'imposait à la volonté par la crainte, la prière saisissait en même temps ces deux puissances, et rétablissait l'unité de l'âme par l'amour, qui fait le nœud de toutes les facultés humaines.

Dans l'action de l'âme qui prie, c'est-à-dire qui s'approche de Dieu, il y a un seul amour, témoigné par deux efforts : une contemplation du vrai et un désir du bien. Il faut aussi qu'elle trouve, dans le rapprochement qu'elle cherche, deux satisfactions : une lumière pour l'éclairer, une force pour la soutenir. Ces deux efforts se montrent déjà dans un hymne peu connu, où l'on sent encore le sauvage accent de la barbarie. « J'ai « appris parmi les hommes les plus sages — que la terre « n'existait pas, ni le ciel, — que l'arbre et la montagne « n'existaient pas; — qu'il n'y avait ni soleil ni étoile, — et « que la lune ne donnait pas sa lumière; — et la mer n'était « pas encore. — Alors, quand le néant n'avait point de « limites, — existait le Dieu tout-puissant et plein de mi- « séricorde, — et avec lui beaucoup d'esprits glorieux. — « Et toi, Dieu saint, Dieu tout-puissant, qui as créé le ciel et « la terre, et qui as fait tant de bien aux hommes, donne-moi « donc ta grâce, une foi droite et un bon vouloir, sagesse, pru- « dence et force pour résister aux démons, confondre le mal et « accomplir ta volonté (1)..... » Il est impossible de rendre plus énergiquement, d'un côté, le dogme de l'unité divine, la création, la séparation de l'intelligence et de la matière, et tous les points par où les esprits s'arrachaient du paganisme; et, de l'autre côté, les terreurs de cette lutte, l'angoisse du

(1) *Wessobrünner Gebet*, apud Wackernagel et Noth. Cette pièce, comme celle du *Jugement dernier*, conserve le rhythme antique de l'allitération.

Dat gefragin ih mit firahim firiwizzo meista,
Dat ero ni was noh ufhimil,
Noh paum noh heinig; noh pereg ni was
Ni... noh sunna ni scein,
Noh mano ni liuhta, noh der mareo seo.
Do dar niwit ni was enteo ni wendeo,
Enti do was der eino almahtico cot,
Manno miltisto; enti dar warun auh manakè
Mitinan coollihhe geista....., etc.

Voyez aussi, dans Noth, la prière à saint Pierre, et celle intitulée : *Augsburger gebet*, et dans Wackernagel la traduction du *Te Deum*, et d'un hymne de saint Ambroise.

danger, et le cri de l'homme enfin qui se sent faible, mais qui se souvient que Dieu est fort.

Mais l'Eglise ne se contentait pas d'introduire chez les Barbares la prière solitaire qui dissipait leurs doutes et rassurait leurs frayeurs. Comme l'éducation qu'elle prétendait leur donner était une éducation publique, comme elle leur portait une parole publique, comme elle instituait des pénitences publiques, elle fondait aussi la prière commune. Voici en quels termes s'exprimaient ses règlements : « Les prêtres doivent avertir les maîtres de faire assister au moins à la messe du dimanche et des fêtes les bouviers, les porchers et les autres pâtres et paysans qui demeurent dans les champs et les forêts, et qui sont exposés à vivre comme les bêtes; car le Christ les a rachetés aussi bien que les autres. En effet, le Seigneur, venant dans le monde, ne choisit pas pour les siens des savants ni des nobles, mais des pêcheurs; et il voulut que sa nativité fût annoncée d'abord par un ange à des pâtres (1). » L'Eglise aimait cette confusion des rangs, les grands agenouillés dans la foule des pauvres, des ignorants, des misérables. Et lorsque, le même jour, à la même heure, sur tous les points de l'Allemagne chrétienne, elle tenait ainsi la nation rassemblée, elle l'initiait, non pas aux timides essais d'une religion nouvelle, mais aux solennités d'un culte qui avait déjà huit cents ans d'existence : ses rits réunissaient dans leur ensemble toutes les traditions bibliques, la poésie des psaumes et des prophéties, des récits du Nouveau-Testament, des actes des martyrs, l'éloquence des Pères, les travaux liturgiques de saint Ambroise et de saint Grégoire; avec tout l'essor que la musique peut donner au sentiment, avec tout le soutien que la peinture prête à la pensée; avec tout le pouvoir de l'architecture religieuse, pour retenir l'âme enchantée dans ses murailles, lui faire oublier le monde qui est au dehors, et lui faire sentir Dieu qui est au-dessus. De sorte que le culte chrétien, formé de tant de matériaux, rassemblant en lui ce qui restait des langues, des arts,

(1) *Libellus de ecclesiasticis disciplinis*, art. 416, et parmi les questions de la visite pastorale, 64. « Si porcarii et alii pastores, dominica die, ad ecclesiam veniant et missas audiant; similiter in aliis festis diebus? »

Je remarque aussi les articles 76 et 89. « Ne coloni aut servi propter commissa crimina virgis nudi cædantur... Si quis propter cupiditatem Judæum aut paganum occiderit... »

des sciences de l'antiquité, ne pouvait se communiquer aux peuples qu'en leur communiquant toute leur civilisation.

Voilà comment le Christianisme réformait la personne immortelle. Mais les doctrines fortes sont exigeantes; quand elles se rendent maîtresses des âmes, elles ne s'y contiennent pas. Ce n'est pas assez qu'elles remplissent les pensées, il faut qu'elles passent dans les actes, qu'elles se fixent dans les œuvres. Elles ne sont satisfaites qu'en se trouvant reproduites par des monuments durables. Ainsi, quand la foi chrétienne eut pénétré les esprits des Germains, elle ne leur laissa pas de repos; elle les mit à l'ouvrage dans les sciences, dans les arts, dans les lettres: elle les poursuivait au fond des bibliothèques, des abbayes; sur les chantiers où le ciseau façonnait les pierres des églises; au milieu des fêtes populaires, où il fallait des chants nouveaux à la multitude assemblée. Cette importunité, cette obstination d'une idée qui veut se produire, qu'est-ce autre chose que ce qui fait le génie? Le génie allemand éclata donc; il conserva la verte jeunesse d'une race nouvelle sans perdre l'empreinte de l'éducation savante qui l'avait discipliné, sans se détacher de cette communauté de traditions et d'habitudes qui unit la grande famille des nations latines. On reconnaît la fermeté de l'intelligence chrétienne dans les vues profondes où l'évêque Otton de Freyssingen embrasse tous les temps de l'histoire, dans l'érudition philosophique d'Albert-le-Grand, dans le mysticisme judicieux de Taulere. Il fallait toute la persévérance de la volonté régénérée pour prendre une langue barbare, parlée par les plus grossiers des hommes, et la plier à toutes les délicatesses de la sensibilité, jusqu'à ce qu'elle pût devenir l'harmonieux instrument des Minnesinger, et rivaliser de souplesse musicale avec les idiomes d'Italie et de Provence. Enfin c'était l'amour purifié, ramené à Dieu premièrement, pour redescendre ensuite sur l'humanité et la nature, qui devait déborder un jour dans les compositions poétiques du XIIe et du XIIIe siècle. Une même inspiration, l'héroïsme de la foi conjugale, devait soutenir en même temps l'épopée guerrière des Nibelungen et les récits chevaleresques de Wolfram d'Eschembach. En même temps les poëtes de Souabe célébraient dans un rhythme charmant le réveil du mois de mai après les longs hivers; et Henri Suso, au fond de son monastère, « sentant que son jeune cœur ne pourrait longtemps demeurer sans amour, choisissait pour la

dame de ses pensées la sagesse éternelle, » et se levait avant le soleil pour lui chanter le chant du matin. Le Christianisme ne pouvait pas être descendu dans une grande nation, sans y susciter une grande littérature, sans y encourager l'étude, cette occupation chaste et sévère, sans y pousser jusqu'au dernier degré le soin de la parole par laquelle il gouvernait toutes choses, sans y bénir enfin sous toutes ses formes ce travail sacré des lettres, qui n'est après tout qu'un effort pour fixer un idéal divin dans le langage des hommes.

III. Nous avions à parcourir une période de mille ans, la sixième partie, et peut-être la plus laborieuse, de la durée du genre humain. Nous avons fait cette route avec lenteur, avec difficulté, mais avec l'opiniâtre attachement qu'on met à un grand spectacle. Nous nous arrêtons au moment où, tous les peuples germaniques étant désormais entrés dans la société chrétienne, ils y trouvent une religion, une législation, une littérature; c'est-à-dire qu'ils sont en pleine civilisation moderne.

La puissance qui avait conduit un si long dessein était l'Église romaine, la plus grande autorité spirituelle qui fut jamais ; fondée au siége de l'empire, élevée à son ombre, durant les quatre siècles de sa prospérité, pour hériter après lui des respects et des lumières du monde. C'était un Pontife romain, des évêques, des prêtres, des moines latins, vivant sous les lois romaines, qui contenaient les invasions, se rendaient maîtres des nations émigrées, pénétraient chez les tribus sédentaires, reprenaient la conquête du Nord, et, au bout de huit cents ans, portaient la frontière latine jusqu'au bord de la Baltique. En étudiant les actes de leurs martyrs, leurs prédications, leurs conciles, nous y avons reconnu le grand caractère de Rome chrétienne, toujours simple dans la foi, précise dans la parole, persévérante dans les institutions. Au milieu de ces siècles obscurs, elle n'a montré, ni moins d'héroïsme, ni moins de génie, qu'au temps où elle priait aux catacombes, ou présidait à Nicée. Tous ses ouvrages portent la même empreinte : les basiliques romanes couronnent les rives du Rhin et du Danube ; les lettres latines refleurissent dans les écoles monastiques de la Saxe et de la Bavière ; et quand les peuples se réunissent sous une même loi, il faut que la monarchie nouvelle prenne le titre de saint empire romain, afin de montrer que rien ne se perd dans l'histoire, non plus que dans la nature, et qu'un vieux nom est

encore un pouvoir. En poliçant l'Allemagne la politique du Vatican avait constitué l'Europe ; mais elle devait embrasser l'univers. Ce fut elle qui tourna vers l'Orient le prosélytisme des croisades, qui porta sur tous les points de la terre l'effort pacifique des missions. Ce sont enfin les quatre nations occidentales les plus profondément travaillées par la culture latine, je veux dire l'Italie, l'Espagne, la France et l'Angleterre, qui ont propagé leurs langues, leurs lois, leur commerce, sur toutes les côtes de l'ancien et du nouveau continent. En sorte que toute la civilisation moderne est romaine, et que, si l'on considère cette cité maîtresse qui, depuis vingt-six siècles, ne cesse de mettre la main aux affaires de l'humanité, il faut bien reconnaître une destinée singulière, et cet ascendant mystérieux que Virgile faisait déjà ressentir aux pâtres du vieil Evandre quand ils visitaient la roche tarpéienne.

Quis Deus ? Incertum est : habitat Deus...... (1)

« On peut ignorer encore quel Dieu y réside, mais on sent qu'il y réside un Dieu. »

Toutefois le pouvoir de l'Eglise devait trouver une résistance obstinée dans la barbarie, parce qu'il y avait affaire à l'une des forces les plus vives de la nature humaine : je veux dire cette passion d'indépendance qui se laisse dompter quelquefois, mais détruire jamais. Nous avons vu les instincts barbares se débattre sous l'étreinte du Christianisme, lui échapper par moment et renverser d'un seul coup l'ouvrage de plusieurs générations. Nous avons vu au IVe siècle les Goths précipités dans l'hérésie ; au VIe, les Francs Ostrasiens retournant aux idoles ; au VIIIe, les Eglises d'Alémannie et de Bavière tombées en ruines ; plus tard, les quatre apostasies des Saxons et les canons de vingt conciles attestant l'opiniâtreté des coutumes païennes. En continuant de descendre le cours des temps, il n'est pas d'époque où l'on ne rencontre cette opposition qui fait l'intérêt de l'histoire. On en suit la trace au XIe siècle, dans la chronique d'Adam de Brême, lorsqu'il représente les peuples de la Saxe « encore enveloppés des erreurs du paganisme, ne comptant « pour rien le parjure et l'inceste, en sorte que plusieurs entre- « tiennent deux, trois épouses, ou même un plus grand nom-

(1) Enéide, liv. VIII, v. 351.

« bre (1). » En même temps (1074) la loi du célibat, promulguée à Nuremberg par les légats du Saint-Siége, soulevait les fureurs du clergé concubinaire; et les prêtres s'écriaient « qu'ils « renonceraient au sacerdoce plutôt qu'au mariage, et que le « Pape aurait à voir où il trouverait des anges pour gouverner « l'Eglise, puisqu'il ne voulait plus des hommes (2). » Ainsi les résistances n'étaient pas vaincues. Toutes les passions des vieux Germains revivaient en la personne de Henri IV, accusé par ses sujets de célébrer des sacrifices idolâtriques, de jeter ses ennemis aux lions, et d'enlever, à main armée, les filles de ses amis. Il engageait cette lutte de l'empire et du sacerdoce, qui n'est autre chose qu'une guerre contre la civilisation latine. Deux cents ans de querelles entretinrent chez les peuples la haine de Rome; elle se perpétua par les prédications des Lollards et des Hussites, jusqu'à ce qu'elle éclata avec Luther. Je ne puis m'empêcher de reconnaître un dernier effort du génie barbare au milieu de ce débordement du protestantisme où je trouve les deux grands désordres de la barbarie : dans la société, l'empire de la force sur les consciences, établi par l'inféodation de l'Eglise et la sécularisation du clergé, c'est-à-dire par la simonie et le concubinage ; dans la personne humaine, la révolte des sens, qu'il a fallu satisfaire en renversant le régime pénitentiaire du Catholicisme, et en introduisant cette forme honteuse de polygamie qu'on nomme le divorce (3). Et comme les religions ne se laissent pas enfermer dans leurs temples, comme il faut qu'elles en sortent pour se rendre maîtresses des institutions, la doctrine protestante, après avoir renversé le dogme du libre arbitre dans l'homme, devait

(1) Adam. Bremensis, *Hist. eccl.*, in fine : « Multos paganorum erroribus implicitos... ut parjuria pro nihilo computent, effusionem sanguinis in laude habeant; similiter adulteria, incestuositates... vix culpantur ab aliquo eorum, plerique enim duas, vel tres, vel innumerabiles simul tenent uxores. »

(2) Lambertus Aschaffemburgensis : « Adversus hoc decretum protinus vehementer infremuit tota factio clericorum... quod si pergeret sententiam confirmare, malle se sacerdotium quam conjugium deserere, et tunc visurum eum, cui homines sorderent, unde gubernandis per Ecclesiam Dei plebibus angelos comparaturus esset. »

(3) Voyez les nobles regrets exprimés par M. le comte Agénor de Gasparin, dans son livre : *Des Intérêts généraux du protestantisme en France* (p. 215), et par l'auteur *du Mariage au point de vue chrétien* (111, 213). Nous n'avons pas besoin de rappeler la polygamie simultanée rétablie au commencement de la réforme par le double mariage du landgrave de Hesse. — En 1842, neuf cents demandes de divorce étaient pendantes devant le tribunal de Berlin.

ruiner les maximes de liberté dans l'Etat (1), et faire asseoir le pouvoir absolu des rois sur le trône de Charlemagne, que le moyen âge avait rendu électif et responsable. A mesure que l'Allemagne s'éloigne des traditions qui avaient fondé sa puissance, je la vois diminuer en se divisant, et perdre jusqu'à ce nom d'empire qui lui donnait autrefois la conduite des affaires chrétiennes. Elle laisse échapper successivement ses provinces d'Alsace, de Lorraine et de Flandre, ce territoire romain où elle avait la moitié de ses forces et de ses lumières, et se retire vers l'Orient pour y tomber dans l'inévitable vassalité de la Russie. En même temps je vois le despotisme personnel des docteurs se substituer à la loi commune de l'orthodoxie, depuis le sang versé par le synode de Dordrecht, jusqu'au roi liturgiste dont les dragons installaient, il y a dix ans, le culte officiel dans les paroisses récalcitrantes de la Prusse. Je compte les confessions de foi démolissant, pierre à pierre, l'édifice de la théologie ; trois siècles d'exégèse travaillant à déchirer la Bible, ce livre civilisateur ; et soixante ans de philosophie employés à troubler la notion de Dieu et avec elle toutes les lois de la pensée humaine. Pendant deux mille ans, les maîtres de l'enseignement philosophique, Platon, Aristote, saint Augustin, saint Anselme, Descartes, avaient pris l'idée de l'Être, la plus solide et la plus simple des idées, pour en tirer successivement, par une admirable suite de travaux, toute la métaphysique, toute la théodicée, toute la psychologie. Il s'est trouvé au delà du Rhin d'autres penseurs qui ont cherché le principe des choses non plus dans l'être, mais dans ce qu'ils appellent le *Devenir* (*das werden*), dans ce qui n'est pas encore, dans ce qui échappe à toute conception précise, dans une notion vague et fugitive où la personnalité divine s'évanouit (2). La réalité, c'est-à-dire ce qui est, sans eux et malgré eux, ce qu'ils ne peuvent ni détruire ni modifier, fait le chagrin de ces fiers esprits. Ils la bannissent de la métaphysique ; ils la chassent de l'histoire, ls n'ont pas de paix qu'ils n'aient réduit les événements en mythes, les personnes en symboles. La parole se ressent du trouble de la pensée. De là ces ténèbres volontaires de

(1) Luther avait dit : Il est impossible qu'un autre que Dieu soit libre (*de Servo Arbitrio*). On sait comment il appliqua ces maximes à la révolte des paysans.

(2) Hegel : *Encyclopædie der philosophischen Wissenschaften*, et l'excellente critique qui en est faite dans la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret.

la prose, qui cache mal la vulgarité du sens sous l'appareil d'une terminologie savante; de là ce délire de la poésie finissant par le *second Faust*, c'est-à-dire par la dérision de tout ce qui est saint, la foi, la patrie et l'art (1). Assurément nous savons tout ce qu'il y a eu de génie dans ces erreurs; mais nous déplorons de le voir usé à faire des ruines, et à recommencer en Allemagne, il faut bien le dire, l'invasion de la barbarie. Le mot n'a rien de trop dur, puisqu'on en convient et qu'on en fait gloire, puisqu'on veut ramener le peuple allemand à ce type héroïque, dénaturé, dit-on, par le contact des Latins; puisqu'enfin on se vante d'avoir rompu avec les Welches et de sortir de la chrétienté (2). Que l'Allemagne protestante y prenne garde! En reniant cette éducation commune du moyen âge, sans laquelle elle ne serait rien, en se renfermant dans un isolement orgueilleux, en tirant tout d'elle-même, qu'elle ne se flatte pas d'y trouver assez de force pour saisir le gouvernement intellectuel du monde. Le monde ne s'y trompe pas. Malgré tant de talents et de travaux, quelle puissance cette école exclusive exerce-t-elle au delà des frontières de la Confédération germanique? La France, qui s'y laissa prendre un moment, commence à en être lasse; l'Angleterre la dédaigne, l'Italie la repousse, et le reste du genre humain l'ignore.

Cette résistance d'une partie de l'Allemagne ne prouve donc rien contre le Christianisme ; elle prouve seulement qu'il met le temps à ses œuvres parce qu'il y veut le concours des hom-

(1) Voyez surtout les scènes qui terminent le 4e acte de la 2e partie de *Faust*. Il est impossible de traiter avec un mépris plus indigne tout le passé héroïque de son pays. On y reconnaît bien le mauvais cœur de Gœthe, qui n'aima jamais que lui-même ; l'ingrat séducteur de Frédérique et de Bettina, qui déshonora par la honte de ses mœurs un des plus admirables génies que la Providence ait suscités pour l'ornement du monde. Qu'on aime mieux, avec toute l'infériorité de leur esprit, les nobles sentiments de Klopstock et de Schiller! Pour qui veut y regarder de près, l'intelligence ne reste jamais impunie des désordres de la volonté ; toutes les lois de la pensée sont aussi des lois de la conscience, et le caractère est une condition de l'art comme de la vertu.

(2) J'ai cité, dans mon premier article, les paroles de Gervinus. M. Lenormant voulait bien me signaler, il y a quelques jours, la préface du savant ouvrage de Lassen (*Indische alterthumskunde*), où je trouvais la préférence hautement accordée au polythéisme indo-germanique sur le monothéisme des hébreux, et par conséquent des chrétiens. On peut voir aussi la *Plainte présentée* par le docteur Ruge, de Dresde, au sujet de la suppression des *Annales allemandes*, et surtout le dernier manifeste de la gauche hégélienne : *die Religion der zukunft*, par Feuerbach (Winterthür ünd Zürich, 1843). En vérité, ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour répéter misérablement la plus grossière philosophie du XVIIIe siècle.

mes. Sous cette passion d'indépendance dont nous avons reconnu les excès, il y a un principe légitime, je veux dire l'inviolabilité absolue des volontés humaines, qu'il ne faut pas contraindre, et qu'il faut cependant faire obéir. C'est là tout le problème de la civilisation. Nous savons maintenant comment l'Eglise l'entendit, comment, pendant dix siècles, elle poliça les peuples, non par une intervention étrangère, mais par les ressources qu'elle trouvait au milieu d'eux, employant les Gallo-Romains à la conversion des Francs leurs maîtres, les Francs à celle des Bavarois, les Anglo-Saxons à celle de la Saxe ; et toute la Germanie enfin à celle des Scandinaves. Nous l'avons vue, par une condescendance admirable, s'abaisser au niveau des races déchues qu'elle devait relever, et, les introduisant dans la société chrétienne, les y faire monter de rang en rang, jusqu'au premier de tous (1); jusqu'au jour où Othon III, de la maison de Saxe, fut couronné empereur au Vatican par un prêtre bavarois devenu Pape sous le nom de Grégoire V, et que deux Germains se trouvèrent maîtres des affaires spirituelles et temporelles du monde. Ce n'était pas assez que les hommes du Nord remplissent tous les trônes, tous les manoirs féodaux, les trois quarts des chaires épiscopales. Leurs saints peuplèrent les autels ; leurs images couvrirent les murs des basiliques ; il fallut que Rome honorât de son encens les petits-fils de ces Barbares qu'elle avait tant méprisés. La politique libérale de l'Eglise ne devait pas se démentir : c'était par les Allemands qu'elle devait continuer d'éclairer et de discipliner l'Allemagne. Aux violences des empereurs saliques elle opposa la fermeté des grands vassaux, et ce fut assez pour faire trembler toutes les tyrannies, de délier les

(1) Je rappelle cinq grands exemples, qui établissent, pour ainsi dire, les traditions d'indulgence de l'Église romaine : saint Remi, répondant aux détracteurs de Klodwig : « Qu'il faut beaucoup pardonner au propagateur de la foi et au sauveur des provinces; » saint Grégoire, écrivant à Mellitus pour lui tracer les voies de douceur et de longanimité par où il faut gagner les cœurs des Saxons; saint Boniface, tempérant les saints Canons pour les Églises naissantes de Germanie ; l'admirable lettre d'Alcuin sur les baptêmes forcés ; et, enfin, la bulle du pape Jean IX, exhortant l'archevêque de Reims à user de condescendance en faveur des Normans convertis. Voici un passage de cet acte qu'on a peu cité. « Quod enim mitius agendum sit cum eis quam sacri censent canones, vestra satis cognoscit industria, ne forte insueta onera portantes, importabilia illis fore (quod absit !) videantur, et ad priorem vitæ quem expoliaverunt hominem, insidiante adversario relabantur...... (Baronius *ad ann.* 905.)

sujets du serment de fidélité. Les progrès du protestantisme, poussés par la cupidité des princes et par la corruption du clergé, s'arrêtèrent devant la piété et le bon sens des peuples. Il ne faut pas croire que toute l'énergie, tout le patriotisme, tout le talent passèrent du côté de la réforme. On ne peut pas oublier les travaux prodigieux des Jésuites, qui enlevèrent à l'hérésie les plus belles provinces de l'empire, ni cette monumentale entreprise des Bollandistes pour sauver les traditions du moyen âge, au moment où elles semblaient perdues. D'un autre côté, l'éloquence populaire des Franciscains ébranlait les populations des villes, et les Bénédictins de Mœlk et de Vienne rivalisaient avec ceux de Saint-Maur pour asseoir les bases de cette science historique, où nous ne pouvons mettre notre pierre que sur les leurs. Les noms de Canisius, de Papebroch, de Bernard Pez, de Ziegelbauer, sont de ceux que tout le monde savant retiendrait, si au delà du Rhin on ne s'en souvenait pas. Le grand esprit de l'Allemagne chrétienne se conserve aussi dans Grotius et Leibnitz, encore tout latins par la simplicité et la solidité de leurs ouvrages, et si voisins de l'unité catholique dont ils regrettaient la ruine. Au milieu de la renaissance littéraire du XVIIIe et du XIXe siècle, parmi cette moisson d'hommes illustres, le Catholicisme prend sa dîme, et recueille ces belles âmes de Winckelmann, Stolberg, Schlegel, Novalis, Werner et Gœrres; pendant qu'au sein même de la réforme l'orthodoxie cherche à se relever dans les chaires de Neander et de Schelling, et que les historiens désabusés rendent justice aux Papes héroïques du moyen âge. En même temps s'élève dans Munich une école nouvelle : la théologie, la philosophie, l'histoire y refleurissent, à l'ombre de ces basiliques et de ces palais dont on nous raconte les merveilles, sous la sauvegarde des institutions représentatives que les années affermiront (1). La Bavière se souviendra qu'elle est le pays d'Henri-le-Lion et de Maximilien-le-Grand. Par sa foi, par ses lois, par ses souvenirs, elle tient à tout ce qu'il y a de sacré dans la patrie allemande : elle résiste à cet ascendant dominateur de l'empire slave, qui menace Vienne et qui se fait obéir à Berlin. Elle peut un jour rallier autour d'elle les intérêts

(1) On connait les excellents travaux de Guido Gœrres, de Dœllinger, Hœffler, Philips, et de toute cette école qui couronne la vieillesse glorieuse de Gœrres et qui lui promet de dignes héritiers.

de dix-huit millions de catholiques, qui forment la majorité de la Confédération et qui ne l'oublieront pas. Avec le prosélytisme pacifique de la science, de l'art, de la liberté, on peut reprendre la mission interrompue de saint Boniface; et de ces deux Allemagnes dont nous avons vu les rivalités, n'en faire plus qu'une enfin, en concluant pour toujours l'alliance du génie germanique avec la civilisation romaine. Si les Allemands veulent compter encore dans les affaires de l'humanité, ils ne peuvent plus éviter cette alliance. Depuis plus de dix-huit cents ans toute l'histoire y travaille, et ce n'est pas trop pour un si grand ouvrage. Mais il est temps qu'il s'achève. Il est temps que ces deux puissances, qui soutiennent les sociétés humaines, l'autorité et la liberté, que les peuples latins et les peuples du Nord s'unissent enfin pour resserrer la famille européenne quand il semble que le reste du monde va lui être livré. Elle est déjà maîtresse des deux Amériques : ses colonies s'avancent le long des côtes de l'Asie, dont elles viennent de forcer les dernières barrières : elles cernent les rivages de l'Afrique, elles couvrent peu à peu les archipels de l'Océanie; et le moment paraît venu où la chrétienté, enveloppant la terre comme un filet, saisira ces huit cents millions d'hommes qui ne connaissent pas encore l'Evangile.

A.-F. Ozanam.

EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

C'est la dixième fois depuis 1798 que les produits de l'industrie française sont exposés sous le patronage et par les soins du gouvernement. Quand le ministre François de Neufchâteau eut l'heureuse idée de la première exposition, la France venait de traverser des temps désastreux et terribles. Il s'agissait de tout réorganiser, la société, l'administration, l'industrie, et les expositions de 1798, de 1801 et de 1802 donnèrent une idée du degré de malaise où celle-ci était tombée dans un pays où, dix ans auparavant, les exportations atteignaient le chiffre de 464 millions. Celle de 1798, à laquelle cent dix exposants seulement prirent part, dura trois jours. « L'exposition n'a pas été nombreuse, écrivit à ce sujet François de Neufchâteau; mais c'est une première campagne, et cette campagne est désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique. » Le ministre terminait son rapport en annonçant que désormais le jury central décernerait vingt médailles d'argent aux vingt manufacturiers les plus habiles, et une médaille d'or *à celui qui aurait porté le coup le plus funeste à l'industrie anglaise.* Ainsi, détournés de leur destination providentielle, les arts même les plus pacifiques devenaient des instruments de guerre et de ruine. Le gouvernement français pensait avoir trouvé dans l'industrie un de ses plus puissants auxiliaires, et l'on comprenait déjà que frapper l'Angleterre dans ses fabriques ou dans ses débouchés, c'était la frapper au cœur. L'idée était patriotique sans doute, mais sur ce terrain la lutte était plus que jamais impos-

sible. A l'intérieur, la France effrayée, sans confiance dans le lendemain, n'osait mettre des capitaux suffisants au service de l'industrie; à l'extérieur, la liberté des mers, la facilité des débouchés lui manquaient. Aussi, malgré les encouragements du gouvernement, malgré les belles découvertes de la chimie, l'industrie anglaise, faiblement inquiétée, trouva peut-être un nouveau stimulant dans les efforts que la concurrence étrangère faisait avec l'intention hautement proclamée de la ruiner.

En 1801, deuxième exposition. Le nombre des exposants, parmi lesquels on comptait le célèbre Jacquart, s'éleva cette fois à deux cent vingt. Faut-il le dire? Jacquart n'obtint que la médaille de bronze, tandis que douze médailles d'or et vingt médailles d'argent furent décernées à d'autres industries. La troisième exposition eut lieu en 1802 et dura dix jours; le nombre des exposants fut de cinq cent quarante. L'Empire ne compte qu'une seule exposition, en 1806. La Belgique, la Suisse, l'Italie y prirent part, et le nombre des exposants s'éleva à quatorze cent vingt-deux. Trois expositions sous la Restauration, où le nombre des exposants atteignit dix-huit cents, trois autres depuis 1830 complètent la liste. Le livret de 1844 porte le chiffre des exposants à trois mille neuf cent cinquante-huit. Où s'arrêtera cette progression? Avant vingt ans d'ici, huit à dix mille exposants se présenteront peut-être et seront admis. En ce cas, il sera urgent de donner à chaque galerie, à chaque rue de cet immense bazar, un nom emprunté aux sommités de l'industrie et de la science, précaution utile dès aujourd'hui. Quant au livret qui devrait fournir les indications nécessaires pour découvrir sans recherche tous les objets exposés, il n'indique rien et n'est d'aucune utilité. En 1819, en 1823, en 1827, on réclamait déjà, au nom de l'industrie, un local spécial, permanent. Heureusement, le gouvernement n'a pas cédé à cette fantaisie. Où logerait-on aujourd'hui la moitié de l'exposition actuelle? Demanderait-on des fonds pour construire un second palais, en attendant qu'un troisième, puis un quatrième et un cinquième peut-être deviennent nécessaires? Evidemment, une salle provisoire et temporaire suffit aux besoins actuels. Qui peut prévoir au juste les destinées futures de l'industrie, et à quoi bon emprisonner l'avenir?

La première impression que l'on éprouve en entrant dans le palais de l'industrie (l'usage a consacré ce nom) est une impression d'étonnement et d'admiration. Ces hautes galeries, où sont classés, étalés avec art, les produits les plus beaux, les plus riches et les plus élégants de l'activité humaine; ces lointains infinis où le fer et l'or, la

laine et la soie, le cristal et le bronze se mêlent et se déploient sous leurs plus gracieuses formes, cette foule immense qui s'y presse et s'y renouvelle sans cesse de neuf heures du matin à cinq heures du soir, ces idiomes divers, ces accents de toutes les provinces, cette satisfaction qui se trahit sur tous les visages, tout cela élève l'âme et donne l'idée d'un grand peuple, d'une puissante nation. Mais cette première impression est bien plus vive encore si, prenant à droite, dans la galerie du Nord, du côté des instruments de musique, on est assez heureux pour entendre un habile organiste, M. Hesse ou M. Danjou, faisant chanter les orgues de MM. Daublaine-Collinet ou Cavaillé-Coll. J'ai eu ce bonheur plusieurs fois, et, chaque fois, une sensation indéfinissable m'a retenu dans cette galerie malgré la foule toujours croissante. Il me semblait alors que ces légions de voix, dont l'orgue dispose à son gré, chantaient les louanges du Dieu qui a réhabilité, sanctifié le travail, et ces louanges, au milieu même des merveilles du travail, me paraissaient avoir une signification dont il y aurait ingratitude, de la part de l'industrie, à méconnaître le sens intime et profond.

On entend dire quelquefois que les catholiques s'alarment des développements que prend l'industrie. Est-il utile de répéter ici que ces accusations n'ont aucune espèce de fondement ? N'a-t-on pas vu à Orléans, à Strasbourg, et dans d'autres villes, des évêques prêter l'imposant prestige des cérémonies du culte à l'inauguration de grands travaux d'utilité générale? Comment la religion verrait-elle avec regret tout ce qui tend à unir et à relier, non-seulement les individus, mais les nations? Elle veut que les hommes aient besoin les uns des autres, et rien n'est plus propre que l'industrie à développer cette dépendance mutuelle. Une exposition de l'industrie eût-elle été possible avant le Christianisme, alors que le travail manuel était le lot exclusif de l'esclave et de l'affranchi? Il est même à remarquer que si, parmi les peuples modernes, quelques gouvernements ont imité l'exemple de la France, ce sont en général des gouvernements catholiques : c'est Bruxelles, c'est Vienne, c'est Naples, c'est même l'Espagne, quelque bornée que soit son industrie. Ni l'Angleterre ni les États-Unis ne nous ont suivis sur ce terrain, et si l'on alléguait la supériorité de l'industrie anglaise, et, par suite, l'inutilité de ces sortes de concours, nous répondrions que le même motif n'est pas applicable aux États-Unis. Ainsi, au lieu de proscrire l'industrie et ses pompes, le Catholicisme pousserait plutôt à son développement. Toutefois, il convient de placer ici une observation importante. Le progrès des arts humains est évidemment dans les vues de Dieu ; mais, en

vertu même des nouvelles exigences qu'elle crée, l'industrie a besoin d'un puissant contre-poids, et ce contre-poids, une éducation catholique peut seule le fournir. Les ouvriers sont des soldats qu'on ne tue pas. Il ne suffit pas de leur donner du travail quand la commande abonde pour les rejeter ensuite sur le pavé le jour où elle vient à manquer; il faut encore les élever dans ce sens moral, dans ce respect d'eux-mêmes et de leur âme qui complètent l'homme, et dont l'enseignement est un des premiers devoirs de la société; il faut leur apprendre comment il est possible d'économiser même sur les plus modestes journées, et leur faciliter ces économies par tous les moyens praticables; il faut enfin en faire des ouvriers chrétiens. Se préoccupe-t-on assez de ce noble but? Il est triste de dire que non, et c'est ce qui fait l'inquiétude de tous ceux qui aiment sincèrement l'ouvrier, qui l'aiment selon la loi chrétienne. Qu'arrive-t-il de là? que des milliers d'hommes vivent et meurent dans un état de dégradation morale dont le cœur saigne quand on descend jusqu'à eux. Est-ce leur faute? Hélas! non, et Dieu tiendra compte assurément des enseignements salutaires, des bons conseils qui leur ont manqué. Une réflexion douloureuse se présente à l'esprit quand on étudie les causes de la situation précaire des classes ouvrières dans les grands centres de population. Pour ce qui concerne la France, et sauf quelques industries disgraciées, il est rare que le travail manque, et la rémunération est en général suffisante pour ces existences modestes qui sont la base et le ciment des sociétés. Par malheur, les mauvaises habitudes, le goût des liqueurs fortes, en un mot l'ignorance ou l'inobservation des préceptes de la loi religieuse viennent aggraver de toutes les manières cette situation qui n'était supportable qu'à force d'ordre, et l'on voit, dans les moments de crise ou de stagnation commerciale, et par suite de diminution du salaire, un ouvrier qui travaille cinq à six jours par semaine manquer quelquefois, faute de prévoyance, du pain nécessaire pour nourrir sa famille. Y a-t-il donc lieu d'être surpris si nous trouvons que le développement de l'industrie impose de grandes obligations, et ne faudrait-il pas s'étonner plutôt si, voyant le mal et connaissant seuls, nous ne craignons pas de le dire, le souverain et unique remède que les écoles et les systèmes cherchent vainement ailleurs, nous n'insistions point pour qu'on ne tarde pas plus longtemps d'en faire sérieusement l'essai?

L'exposition de l'industrie a soulevé plusieurs questions préalables d'une certaine importance. Fallait-il admettre les produits de l'industrie étrangère? Y avait-il lieu d'exiger de chaque fabricant qu'il in-

diquât le prix de l'objet exposé? La première de ces questions a été résolue négativement, et cela se conçoit. D'abord elle avait été soulevée un peu à l'improviste, et elle était d'une exécution impossible. En effet, c'est tout au plus si le local actuel a pu satisfaire à demi toutes les exigences. On ne se fait pas une idée des influences qui ont été mises en jeu par quelques exposants pour obtenir un mètre de plus de terrain. Des ministres, des députés ont été sollicités avec la même chaleur que lorsqu'il s'agit d'une recette générale à donner. En second lieu, aurait-on admis tout ce qui eût été adressé à Paris, ou bien un jury étranger eût-il été prié d'examiner préalablement les produits? Rien de tout cela n'était praticable, sans compter que, sur quelques points, nos fabricants ne sont pas encore en mesure de lutter avec l'industrie étrangère, et que, s'il est bon de stimuler les industries paresseuses par l'abaissement des droits, il en est d'autres qu'il ne faut pas décourager par une comparaison prématurée. Quant à la question des prix, le jury central s'est borné à inviter les exposants à marquer tous les objets; mais l'invitation n'a été entendue que du très-petit nombre, et c'est tout au plus si une centaine de fabricants y ont déféré. Cette question est très-importante. En général les fabricants désirent marquer leurs produits; mais les marchands intermédiaires auraient vu cette mesure avec peine, et la crainte de leur déplaire l'a fait échouer. On ne peut méconnaître que ce ne soit là un fait fâcheux, d'abord pour le fabricant, dont tout le mérite réside très-souvent dans l'abaissement de prix obtenu d'une exposition à l'autre, pour le public ensuite qui n'en profite pas assez. En effet, le marchand intermédiaire étant peu disposé d'ordinaire à diminuer ses prix et à courir la chance de gagner la même somme en vendant un plus grand nombre d'objets, la consommation n'augmente pas, et fabricant et consommateurs se trouvent lésés. Il est à désirer qu'à l'exposition prochaine le jury insiste fortement pour que tous les prix soient indiqués et en fasse une condition d'admission. Tant pis pour les marchands, si ceux d'entre eux qui gagnent aujourd'hui de 25 à 40 pour 100 (et il y en a beaucoup dans le commerce des articles de fantaisie) voient leurs bénéfices réduits à 15 ou 18 pour 100! Ce n'est pas pour eux qu'ont lieu les expositions, et, en définitive, c'est la fabrication et la consommation qu'il faut encourager. En attendant, il serait de toute justice qu'à mérite égal le jury décernât les récompenses au petit nombre d'exposants qui, bravant l'interdit, ont eu le courage et le bon esprit de marquer leurs produits.

Une autre question non moins importante, mais bien plus diffi-

cile à résoudre, paraît avoir été agitée sans que rien d'officiel ait transpiré à ce sujet. Il s'agissait de décider, dit-on, s'il y avait lieu, dans les industries complexes, de décerner des récompenses à l'exposant d'un produit ou à l'ouvrier qui l'a fabriqué, à la tête qui conçoit et dirige ou au bras qui obéit et exécute. C'est là, il faut en convenir, un problème très-ardu et que l'on ne pourra jamais résoudre d'une manière absolue et d'après des règles invariables. Le chef, le directeur d'une manufacture y apporte, s'il est intelligent, autre chose encore que des fonds. Il met cette manufacture dans une voie bonne ou mauvaise, et, s'il emploie des ouvriers qui soient en même temps artistes, il préside en quelque sorte à leurs inspirations, les aide de son expérience, de son goût, de ses conseils. Il serait donc de toute injustice de priver cet industriel d'une récompense, si le produit qu'il a exposé y a droit; mais, en même temps, il n'est pas moins injuste de laisser l'ouvrier dans une ombre complète, de ne s'enquérir de lui en aucune façon, et de faire comme s'il n'existait pas, en rapportant tout à l'exposant. Sans doute, et c'est ici que la difficulté commence, de nombreux obstacles ne permettent pas de déterminer avec assez de précision la part qui revient à chacun. Ces obstacles seraient même insurmontables si l'on voulait appliquer le principe à toutes les industries. Il ne pourrait donc être raisonnablement question que de celles, en très-petit nombre, où la grâce du dessin et le fini de l'exécution jouent le plus grand rôle, et qui touchent à l'art par quelque côté. En ce cas, pourquoi ne pas accorder à l'ouvrier, à l'artiste, une médaille spéciale? On se figure aisément l'émulation que l'espoir d'obtenir une pareille distinction produirait parmi les ouvriers. Qui sait même si cette médaille n'exercerait pas une influence morale des plus heureuses? Il est hors de doute, en effet, que l'ouvrier qui l'aurait méritée rougirait d'aller s'attabler des journées entières dans un cabaret. Noblesse oblige, et l'on sait qu'il suffit d'une simple étincelle pour développer chez l'ouvrier français les sentiments les plus généreux. L'objection principale viendrait peut-être de quelques fabricants qui redouteraient les exigences des ouvriers auxquels ils doivent leur fortune, si des récompenses honorifiques étaient accordées à ces hommes aujourd'hui inconnus. Mais il faut espérer, pour l'honneur de nos manufacturiers, qu'un très-petit nombre d'entre eux soutiendraient une thèse aussi crûment égoïste. Rien de mieux, sans doute, que les chefs d'industrie, qui sont en même temps intelligents et laborieux, et qui exposent en outre des capitaux considérables, réalisent des bénéfices en rapport avec les

risques qu'ils courent, avec l'activité qu'ils dépensent. Mais lorsque, dans cette armée de dessinateurs, de mécaniciens, de sculpteurs et de ciseleurs enrôlés sous les drapeaux de l'industrie française, il s'en rencontre quelques-uns à qui Dieu a donné ce feu sacré de l'invention qui vivifie ou de l'art qui fait les chefs-d'œuvre, n'est-il pas raisonnable, n'est-il pas de la plus stricte justice que ces ouvriers retirent de leur travail un salaire proportionné à son utilité, à sa beauté? Un habile chanteur, une danseuse en renom récoltent plus de 100,000 fr. par an, outre les bravos et les bouquets, à faire des roulades et des pirouettes. Permettez donc à un laborieux ouvrier de se faire sa place au soleil, et de tirer honnêtement le meilleur parti possible de la part d'intelligence que la Providence lui a départie.

Il ne sera pas sans intérêt, à propos d'une exposition des produits de l'industrie française, de présenter un tableau récapitulatif des valeurs de toute nature que cette industrie crée annuellement. En 1817, M. Chaptal évaluait ces valeurs à 1404 millions; plus tard, un économiste anglais, M. L. Goldsmith, les a portées à 1820 millions. Le tableau qui suit a été publié en 1842 par M. Schnitzler, auteur d'une *Statistique de la France*.

Industrie du fer, y compris l'extraction et la préparation des minerais ainsi que la valeur des combustibles	124,000,000 fr.
Elaboration du cuivre, du zinc et du plomb	26,500,000
Verreries, cristalleries et fabrique de glaces	47,500,000
Fabrication de la porcelaine, de la faïence et de la poterie en général	27,500,000
Tuilerie, briqueterie, fabrication de la chaux et du plâtre.	66,500,000
Fabrication de produits chimiques	22,000,000
Industrie du chanvre et du lin	360,000,000
— du coton	500,000,000
— de la laine	400,000,000
— de la soie	230,000,000
— du cuir et des peaux	300,000,000
— du sucre	45,000,000
Papeterie, impression sur papier, librairie, imprimerie.	50,000,000
Construction de machines	10,000,000
Horlogerie	30,000,000
Fabrication des bronzes	25,000,000
— du plaqué	6,000,000
Orfévrerie et bijouterie	50,000,000
Distilleries, brasseries, etc., etc.	206,000,000
Industries diverses, arts et métiers	385,000,000
TOTAL	2,911,000,000 fr.

Il n'est pas besoin de faire observer qu'une pareille évaluation est essentiellement approximative. Le tableau qui précède est une des

nombreuses et des plus hardies fantaisies de la statistique, de cette science qui veut tout savoir, et qui, si elle n'y prend garde, fera douter de tout. Du reste, M. Schnitzler a le bon esprit de présenter le résultat de son tableau comme une pure évaluation, qu'il croit cependant beaucoup plus rapprochée de la vérité que les approximations précédentes. Le même auteur estime que le produit brut créé en France par l'agriculture et par l'exploitation des mines s'élève annuellement à 5,200,000,000.

En admettant ces deux évaluations, la différence entre les valeurs créées par l'industrie et celles créées par l'agriculture serait donc de 2,289,000,000 à l'avantage de la dernière.

Nous félicitons sincèrement la France de ce résultat; car, tout amis que nous sommes de l'industrie, nous ne voudrions pas la voir absorber la majeure partie de l'activité nationale. A défaut de la préférence que la vie agricole mérite sous beaucoup de rapports, la brillante misère de l'Angleterre devrait nous servir d'avertissement et nous tenir soigneusement en garde contre un système qui amène à sa suite les déplorables conséquences et les crises incessantes dont nous sommes témoins.

Il est temps de jeter un coup d'œil général et rapide sur l'ensemble de l'exposition, car notre but ne saurait être de passer en revue les produits même les plus remarquables étalés dans ses galeries, et si tout à l'heure nous citons plusieurs noms, ce sera principalement pour mieux préciser par des exemples quelques-unes des considérations générales qui précèdent. Le palais de l'industrie forme un vaste carré dans lequel règne une double galerie circulaire. Les galeries du Nord et de l'Est renferment les objets de luxe, les instruments de musique, les meubles, les glaces, l'orfévrerie et les cristaux. Les tapis, les soieries de Lyon et de Nîmes, les étoffes pour meubles, les mousselines, les châles et les draps occupent la moitié de la galerie de l'Est et toute celle du Midi. La galerie de l'Ouest, sur laquelle empiètent d'un côté les instruments de musique, de l'autre les tissus, est consacrée en grande partie aux articles dits de Paris. Enfin au centre du carré se trouve la salle des machines, pièce immense où le fer et le bronze, le cuivre et l'acier, tous les métaux utiles, règnent souverainement sous mille formes très-élégantes et s'adaptant à mille usages. Le coup d'œil que présente cette salle est très-beau, très-curieux; c'est là que, le dimanche, des milliers d'ouvriers viennent suivre avec intérêt le développement de l'industrie à laquelle ils ont donné leurs forces pendant la semaine, et plus d'une fois j'ai appris

le mécanisme d'un nouveau moteur en écoutant leurs démonstrations. Que sont devenus les temps où leurs pères peut-être brisaient avec désespoir ces mêmes machines, où, dans leurs préoccupations, ils ne voyaient qu'un sujet de ruine, et dont le résultat a été, au contraire, d'augmenter la fabrication, tout en ôtant à une partie du travail ce qu'il avait d'essentiellement matériel et brutal? Sur beaucoup de points, il est vrai, la transition a été douloureuse; elle l'est encore sur d'autres, et le sera tant que le génie de la mécanique n'aura pas dit son dernier mot; mais, vivre n'est-ce pas souffrir, et les plus grandes souffrances sont-elles donc causées par la gêne de la journée ou par l'incertitude du lendemain? Les ouvriers ne sauraient échapper à cette loi divine qui atteint l'humanité entière; seulement, et c'est ici le cas de le répéter, qu'on leur apprenne la loi.

Nous ne sortirons pas de la salle des machines sans dire un mot d'un marteau de forge à la vapeur, pièce véritablement ingénieuse et neuve, car rien de semblable n'avait encore été exposé. Or, notre intention est précisément d'indiquer le petit nombre d'objets qui sont le fruit d'une idée nouvelle ou qui portent le cachet d'une exécution artistique et supérieure. Le marteau de forge de M. Schneider a cela de particulier que la vapeur agit sur lui directement, sans engrenages, sans aucun intermédiaire. Une telle précision règle ses mouvements qu'il obéit aux moindres caprices du forgeron qui l'arrête comme il veut, quand il veut, à la hauteur qu'il veut. Cela n'est-il pas admirable, et n'y a-t-il pas dans ce fait seulement de quoi faire rentrer dans la poussière ces insensés qui voient dans l'homme lui-même une simple variété du singe, tout à la fois produit et instrument du hasard? Le marteau cyclopéen de MM. Schneider fait infiniment d'honneur à l'établissement du Creuzot que dirigent ces habiles constructeurs. C'est là une intelligente machine à laquelle l'avenir appartient, et qui, moyennant quelques faciles perfectionnements, sera popularisée avant peu de temps. Je voudrais bien pouvoir en dire autant des statues en fonte dont le saint Louis colossal, exposé par M. Calla, est un magnifique échantillon. Par malheur, la fonte n'est nullement propre à remplacer le bronze, comme elle en a la prétention, et il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les fontaines de la place de la Concorde, tombées, après deux ou trois ans, dans un état de dégradation déplorable : triste expérience que la ville de Paris a eu tort de tenter, et contre laquelle protestaient à la fois la chimie et le goût!

Une des parties les plus remarquables de l'exposition de 1844 est, sans contredit, l'orfévrerie. Nous voici dans le domaine de l'art, et

il faut bien convenir que c'est le plus intéressant à explorer. Trois noms surtout se gravent dans le souvenir, quand on visite ce riche quartier de l'exposition ; ce sont ceux de MM. Froment-Meurice, Morel et Comp., et Rudolfi. Le style des ouvrages exposés par ces habiles fabricants n'est pas nouveau dans le sens rigoureux du mot. Cela est franchement impossible et il y aurait de la vanité à prétendre le contraire. La grande orfévrerie compte parmi ses fondateurs un incomparable génie, un artiste dont le style ne sera jamais dépassé, et qui résume en lui la beauté, la fantaisie, la grâce : cet artiste, c'est Benvenuto Cellini. Ce que l'école actuelle a donc de mieux à faire, la seule chose qu'elle ait à faire, c'est de revenir le plus possible au style de Benvenuto, c'est de s'en inspirer, de l'imiter, de le copier même, comme Virgile a imité Homère, comme Corneille a copié Euripide et Sophocle. Après Benvenuto Cellini, que se disputaient les plus grandes puissances de la terre et que François Ier parvint à fixer auprès de lui pendant quelques annés, la France a possédé d'habiles ciseleurs. Jean Varin , Claude Ballin, Pierre et Thomas Germain apportèrent leur contingent de chefs-d'œuvre au grand siècle, chefs-d'œuvre dispersés depuis longtemps, et dont la plupart, hélas! furent fondus par les ordres du roi lui-même, pour aider à garantir l'indépendance du royaume un moment menacée aux mauvais jours de son règne. Vinrent ensuite Jean Bourgeret et Briceau. Tour à tour sculpteur et peintre, architecte et orfèvre, Aurèle Meissonnier essaya de tout et réussit dans tout ce qu'il essaya. Sous Louis XV et sous Louis XVI, le style s'affaiblit dans l'orfévrerie comme dans la peinture. La Révolution nous amena à sa suite l'école grecque, qui, après avoir duré une vingtaine d'années, fit place à un style anglais, déplorable mélange de rocailles, de coquillages et d'enroulements, style aux formes lourdes, sans précision et sans pensée, auquel Wagner porta un rude coup à l'exposition de 1839, et dont le règne vient enfin de finir, grâce aux efforts réunis de MM. Froment-Meurice, Morel, et Rudolfi, successeur de Wagner.

Je mets M. Froment-Meurice en première ligne. Orfèvre de la ville de Paris, M. Froment-Meurice a eu le bonheur, chose rare et précieuse pour un artiste ! de pouvoir composer quelques pièces de grande dimension. Le vase destiné à M. Emmery, ingénieur des eaux de la capitale et commandé par la ville, est un beau travail. La forme est sévère, riche, gracieuse; peut-être eût-il été à désirer que les sujets qui ornent les flancs mêmes du vase fussent traités avec plus de vigueur. Un autre vase, commandé par l'administration des hospices

de Paris, et destiné par elle à M. le baron de Feuchère, qui a fait un si noble emploi d'un immense héritage, est aussi d'un grand style. Au milieu se trouve le portrait de M. le baron de Feuchère en malaquite; les deux anses, très-correctement, très-sévèrement sculptées, représentent, d'un côté la Charité, un enfant dans les bras, un enfant à la main; de l'autre, la Patrie, armée d'un glaive abaissé. Tout près de là, un bouclier de grande dimension est un véritable chef-d'œuvre de ciselure : c'est peut-être la pièce capitale de l'exposition; elle n'a pas été commandée et ne vaut que 3 ou 4000 francs. Quant à la décrire, je ne l'entreprendrai même pas; comme pour le bouclier d'Achille, il faudrait un Homère; et puis cela nous mènerait trop loin. Une toilette Louis XV, toujours de M. Froment-Meurice, est la chose la plus ravissante de dessin et d'exécution que l'on puisse imaginer; elle a été commandée par l'empereur de Russie. Si la possession de ces somptueuses futilités faisait le bonheur, celle à qui cette toilette est destinée serait assurément bien heureuse ; mais le bonheur est-il là? Répondez, vous dont les moindres caprices sont satisfaits aussitôt que prévus. Enfin M. Froment-Meurice expose, parmi ses grandes pièces, deux ostensoirs, style Louis XIII, très-beaux, très-riches et d'une magnifique élégance. L'un de ces ostensoirs est destiné, je crois, par la reine, à la chapelle des chevaliers de Malte. Je ne parle pas des bagues, des bracelets, des châtelaines, des épingles du même exposant; tous ces objets sont traités avec un goût exquis. Tous réveillent un sentiment, une pensée. Il y a là beaucoup d'art et d'intelligence. C'est en quelque sorte un nouveau commerce qui se forme. La précieuse industrie de Benvenuto Cellini est peut-être sur le point de retrouver son ancien éclat.

De pareils éloges peuvent être adressés à M. Morel et à M. Rudolfi. C'est le même goût, le même style, le même désir de marcher dans la belle et grande voie ouverte par les maîtres. Seulement, ni l'un ni l'autre n'ont eu le bonheur d'avoir à composer des pièces aussi importantes que M. Froment-Meurice; mais il est sûr que, l'occasion se présentant, ils se placeront au premier rang , à côté de lui. En attendant, M. Morel expose des pièces de moyenne grandeur, des coffrets, des aiguières, des coupes, en or, en argent, en ivoire, très-habilement sculptés. Sa bijouterie est également très-remarquable et ne laisse rien à desirer pour la richesse, la fantaisie et la grâce. J'en dirai autant des charmants bijoux de M. Rudolfi et de ses magnifiques armes orientales, qui rappellent les sombres héros de lord Byron; mais la pièce capitale de M. Rudolfi est sans contredit un

Coffret hexagone à bijoux, qui est lui-même un des plus rares bijoux de l'exposition.

Assurément, il ne viendra à l'esprit de personne que MM. Froment-Meurice, Morel et Rudolfi n'aient pas droit à la plus haute des récompenses données par le jury; mais les artistes qui ont dessiné ces vases, ces boucliers, ces ostensoirs, ces coffrets et ces bijoux, mais ceux qui ont fouillé l'or, l'argent et l'ivoire avec tant d'art, qui leur ont donné ce relief si pittoresque, la plus parfaite imitation de la vie, ne méritent-ils pas aussi leur récompense, n'ont-ils pas d'incontestables titres à une médaille spéciale? Cette question ainsi restreinte à certaines industries ne comporte pas, il me semble, deux solutions, et le temps n'est pas loin, on peut le prédire, où les droits du travail ne seront plus absorbés comme aujourd'hui par ceux de la surveillance et du capital.

Citons encore quelques industries où le progrès a été assez marqué depuis cinq ans pour être facilement apprécié. La statuaire à la mécanique est de ce nombre. Il y a cinq ans, elle était à peine connue, elle s'essayait ; aujourd'hui elle marche à la popularité. M. A. Colas a exposé les principales pièces de son musée naissant. Ce sont en général des copies de chefs-d'œuvre antiques, copies incontestablement et mathématiquement aussi belles que les modèles. Ses tableaux sculptés sur l'ivoire, le bois ou le bronze atteignent aussi un degré de perfection que la pensée peut à peine se représenter. C'est tout simplement admirable. M. A. Colas aura rendu un immense service à l'art et au bon goût, car peu à peu, à mesure que son musée s'étendra et que les prix subiront une diminution proportionnée à l'importance des débouchés, on renoncera, il faut l'espérer, à ces horribles statuettes de pacotille et notamment à ces sujets de pendule si disgracieux et si communs qui encombrent les magasins de la rue Saint-Martin, des boulevards, et qui sont un outrage permanent à l'art et au bon goût. Par un procédé analogue sans doute à celui de M. Colas, M. Barye, qui est lui-même un statuaire distingué, fait de la sculpture mécanique sur marbre. Les produits exposés par M. Barye prouvent aussi l'extrême perfection, la précision infinie de son procédé. Faut-il, comme le font quelques personnes, s'affliger de ces découvertes dans l'intérêt même de l'art? Nullement. La statuaire originale ne sera jamais abandonnée ; elle pourra, à de certaines époques, se plaindre de quelque délaissement; mais l'esprit humain y reviendra toujours, à cause de ses difficultés même, et de la gloire, de la popularité réservées à ceux qui atteignent le but. Qui sait même si la multiplicité des chefs-

d'œuvre de la Grèce et de Rome, reproduits ainsi à l'infini par la mécanique moderne, n'exercera pas une salutaire influence sur nos statuaires et ne les sauvera pas de ce mauvais goût auquel plusieurs d'entre eux n'ont que trop sacrifié depuis quinze ou vingt ans? D'ailleurs, on ne tue pas plus une grande invention qu'une grande idée, et si l'une ou l'autre se produit dans le monde, c'est que son heure était venue : c'est aux hommes à savoir s'en accommoder. La possession des chefs-d'œuvre originaux sera toujours interdite aux classes moyennes; pourquoi voudrait-on les déshériter des pures jouissances que procure le plus grand, le plus noble, le plus majestueux de tous les arts ?

Beaucoup de meubles sont exposés cette année dans les galeries des Champs-Élysées, mais cette industrie est dans un complet désordre d'idées. Tous les genres se mêlent et se confondent. Des imitations maladroites, soit du style gothique, soit du style Louis XV, voilà ce qui domine. Le style gothique de nos merveilleuses basiliques, monuments impérissables de la foi patiente et vive de nos aïeux, ce style est sans doute une admirable combinaison de leur génie; mais le gothique implanté dans nos salons, au milieu de nos modes et de nos vêtements étriqués, dans ces appartements sans hauteur et sans grandeur, c'est là une anomalie qu'il faut s'étonner de voir durer aussi longtemps. Le style Louis XV ne convient pas beaucoup mieux à notre époque. Sauf quelques boudoirs et quelques salons où le goût de la femme s'impose en maître, où c'est la femme qui règne, ce style n'est pas plus approprié aux besoins du temps, aux tendances plus sérieuses, plus régulières des esprits. En ce cas, de quel côté se tourner ? D'où viendront le goût et la lumière ? C'est aux artistes, c'est aux dessinateurs à venir en aide aux ébénistes; car, abandonnés à eux-mêmes, ceux-ci ne sortiront pas de la voie sans issue où ils sont entrés. Enfin, nous avons aussi, dans la myriade de pianos admis à l'exposition, et qui s'y livrent, comme toujours, une guerre acharnée, les pianos gothiques et les pianos Louis XV. Un piano gothique pour faire danser des contredanses et des polkas ! Conçoit-on un plus étrange non-sens ?

Une industrie des plus considérables par l'importance de la main d'œuvre, de la consommation intérieure, et des débouchés qu'elle est parvenue à se créer à force d'intelligence, est celle des châles, et il s'est formé, cette année, pour les attaquer et les défendre, deux camps opposés. Les châles s'en vont, a dit un économiste distingué dans une boutade qui a fait du bruit. « Les châles sont des tapis qui ont toute la grâce du

carrick et toute l'élégance du paletot. Quant aux dessins de l'exposition, ils sont d'une monotonie désespérante, et si les fabricants français ne peuvent décidément lutter avec l'Inde, sous le rapport du dessin et du procédé, le règne des châles est fini. » En même temps, un autre critique a demandé que l'on renonçât enfin au style indien, qui ôte à cette fabrication toute son originalité et doit la faire tomber aux mains de la concurrence étrangère. A ces critiques contradictoires, les fabricants de châles répondent que leur industrie occupe, à Paris seulement, soixante mille ouvriers, qu'elle produit par an pour 20 millions de francs dans lesquels la matière première entre pour 5 millions à peine, et que les châles français sont maintenant exportés partout, même dans le Levant, même dans l'Inde, à cause de leur bon marché, ce qui n'est nullement un signe d'agonie. Quant au style indien, les fabricants sont très-peu disposés à y renoncer. A tort ou à raison, disent-ils, le style indien est admis comme le type du beau, et les châles les plus recherchés sont ceux qui l'imitent le mieux. Adopter un style de fantaisie, éternellement changeant, ce serait introduire dans cette industrie une confusion fâcheuse, un élément de désordre et de ruine; ce serait la soumettre aux caprices de la mode et la perdre peut-être à tout jamais. Qui oserait dire que ce raisonnement soit faux? Le châle n'est pas un objet indispensable, et les pelisses, les camails, les burnous, les mantelets, les écharpes, auxquels il a succédé, lui ont causé dans ces derniers temps une frayeur dont il se remet à peine. Une fois le style indien abandonné, le châle conserverait-il son empire? resterait-il longtemps un objet de mode? Cela est au moins fort douteux. En attendant la solution de ce grand procès industriel qui commence à peine, le style indien est l'objet d'une multitude d'imitations confuses, exagérées, bizarres, et très-peu gracieuses pour la plupart. Nos fabricants ont sagement renoncé aux pagodes et aux éléphants, mais on peut dire à la rigueur qu'ils ne savent pas au juste ce qu'ils font; ils cherchent. Nous verrons dans cinq ans ce qui sera résulté de leurs efforts. Un des fabricants qui concilient le mieux cette année l'exubérance du style indien avec la grâce et l'élégance contenues du goût français est sans contredit M. Frédéric Hébert, le doyen des fabricants, et celui à qui l'industrie des châles doit ses plus remarquables perfectionnements depuis près de vingt ans. MM. Fortier, Heuzel et Marcey, Duché et Gaussen, serrent de près M. Hébert, et viennent immédiatement après lui.

L'industrie des bronzes n'est pas moins importante que celle des châles, car elle produit annuellement pour 25 millions, dont les

deux tiers sont exportés à l'étranger, notamment en Angleterre, malgré un droit de 20 pour 100. Deux vieilles réputations, MM. Denière et Thomire, y occupent toujours le premier rang. L'un et l'autre exposent cette année des lustres, des pendules, des surtouts d'une grande richesse. Cela veut-il dire que le style dominant des bronzes d'ornement soit dans une voie naturelle, irréprochable? Il s'en faut de beaucoup, et non-seulement ce style manque fréquemment de grâce et de véritable élégance, mais il faut ajouter qu'à force de chercher la fantaisie, les fabricants se laissent entraîner vers le bizarre et le monstrueux, plus souvent que la fantaisie elle-même ne saurait le permettre. *Desinit in piscem*, disait, il y a dix-huit cents ans environ, en voulant caractériser par une image parlante le plus grand outrage qui pût se faire au bon sens et au goût, un poëte qui est resté l'arbitre du goût. D'où il est permis de supposer que l'aberration signalée par lui était un fait monstrueux, exceptionnel, bien que la mythologie païenne l'autorisât, le provoquât en quelque sorte. Mais aujourd'hui, dans une société régénérée dont les croyances sont la condamnation formelle de ces écarts d'imagination, à une époque même où ces croyances renaissent mieux raisonnées et plus vives, où la foi, un moment ébranlée par de violentes secousses, revient dans les intelligences et dans les cœurs, que signifie donc cette profusion de sirènes, de femmes et d'enfants à queue de poisson, aux jambes velues, aux pieds de satyre? Si ce n'était qu'un outrage gratuit à la raison humaine, à la dignité humaine, à Dieu! Mais cela n'est pas même gracieux, et je ne sais quelle satisfaction la vue et l'esprit peuvent trouver à se repaître toute la vie de pareilles monstruosités, sous forme de fontaines publiques, de pendules, de candélabres, de vases et de flacons.

Depuis quelques années l'industrie des vitraux tend à se perfectionner. Il y en a de beaux à l'exposition. Nous sommes pourtant fort loin encore des vitraux des XIIIe et XIVe siècles; nous en approcherons peut-être à force d'études et de temps. Une châsse de M. Cahier, destinée, par une pieuse douleur qui veut rester cachée, à recevoir la Sainte-Robe que possède la commune d'Argenteuil, attire tous les regards. Il y a du mérite dans cette œuvre, mais la ciselure manque de vigueur et de fini. Je ne voudrais pas oublier de très-beaux candélabres et un tabernacle d'une grande magnificence exécutés par M. Villemsens, pour la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Paris. Dans l'industrie si intéressante des tapis, la fabrique de Nîmes a seule fait des progrès remarquables, car on ne saurait

citer comme une preuve de progrès le tapis exécuté par M. Sallandrouze pour l'Hôtel-de-Ville de Paris, simple tapis ras, sans moelleux, sans velouté, bien qu'il ne doive pas coûter moins de 8 à 9,000 francs. En outre, on pourrait encore critiquer la raideur du dessin, et toutes les couleurs dont il est composé sont d'un ton éclatant qui fatigue. Cette industrie des tapis, il faut bien le dire, est essentiellement arriérée pour ce qui concerne les prix, dix fois plus élevés en France que dans le Levant et de beaucoup supérieurs aux prix des tapis belges, allemands, anglais, sans que cette différence puisse s'expliquer autrement que par les droits d'entrée énormes qui, sous prétexte de protéger l'industrie nationale, l'entretiennent dans une léthargie aussi funeste à ses intérêts qu'elle est fâcheuse pour le comfort de nos appartements. Citons comme un tour de force digne d'encouragement des draps de la Dordogne à 1 fr. 50 c. le mètre. Dans la galerie affectée aux produits de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf, on remarque un curieux assortiment de draps légers, à nuances claires, dont MM. Bertèche-Bonjean ont fait une expédition considérable en Chine. C'est un essai très-hardi, très-intelligent, et qui mérite de réussir. Les fleurs exposées par M. Constantin sont tout à fait dignes de l'admiration qu'elles excitent. Est-ce la nature, est-ce une main humaine qui créa ces gracieuses merveilles ? Voilà ce que chacun se demande en s'arrêtant devant le vitrage qui les renferme. La cristallerie de Baccarat obtient aussi beaucoup de succès. Les formes de cette cristallerie sont sévères et pures. C'est du style classique, fort régulier et fort beau ; seulement, les pièces gracieuses et de fantaisie manquent. Sur ce point, on peut dire que la Bohême et Venise n'ont pas encore été serieusement imitées. L'impression lithographique a fait depuis cinq ans d'immenses progrès. La lithographie tend sérieusement à devenir un art avec lequel il faudra compter sous peu. J'ai cité en commençant les orgues de MM. Daublaine-Collinet et Cavaillé-Coll ; à côté de ces habiles facteurs, dont la réputation est si justement européenne, M. Debain expose des orgues-harmonium de petite dimension, très-soigneusement exécutées. Son orgue, acheté par M. Roger, réunit deux qualités précieuses : c'est tout à la fois un meuble très-gracieux, très-savamment dessiné, et un excellent instrument.

Une pensée se présente naturellement à tous les esprits quand s'ouvre l'exposition quinquennale de l'industrie. Y a-t-il, depuis l'exposition précédente, des inventions véritablement dignes de ce nom ? Voilà ce que l'on cherche tout d'abord. Cette année, comme à l'ordinaire, les inventions, les découvertes nouvelles sont très-rares,

et il faut se borner à constater de nombreuses améliorations. Le procédé du docteur Boucherie pour la coloration des bois, celui de MM. Ruolz et Elkington pour la dorure et l'argenture des métaux par immersion et sans l'emploi du mercure, sont, sans contredit, les deux découvertes les plus importantes que le jury aura à signaler. Il est inutile de parler du daguerréotype, auquel on a fait une position spéciale. Vient ensuite le marteau cyclopéen de M. Schneider. Un fabricant de châles a trouvé un procédé pour tisser deux châles à la fois; l'expérience le sanctionnera-t-elle? Un imprimeur lithographe de Périgueux a découvert un moyen pour prendre d'innombrables empreintes d'un vieux manuscrit, d'un vieux livre, et j'ai entendu des hommes compétents faire un complet, un magnifique éloge de ce procédé, qui n'altère en rien le type sur lequel il agit. Mais une invention a surtout le privilége d'attirer la foule, bien que les résultats que l'on peut en attendre soient très-hypothétiques encore : c'est la machine à composer de MM. Young et Delcambre. Cette petite machine, très-ingénieuse à coup sûr et très-élégante, a la forme d'un piano droit. Le compositeur appuie avec ses doigts sur des touches qui, en s'abaissant, ouvrent des réservoirs remplis de lettres. Ces lettres s'écoulant une à une, dans l'ordre où on les a appelées, par des rigoles confluentes, viennent se ranger, chacune à leur rang, sur une longue ligne où elles sont reprises par un ouvrier pour former les colonnes d'un journal ou les pages d'un volume. Je le répète, ce mécanisme est des plus ingénieux, des plus heureusement combinés. La gracieuse machine à composer fonctionne on ne peut mieux. Fonctionne-t-elle assez vite pour présenter un avantage sur le procédé de composition ordinaire? MM. Young et Delcambre l'affirment sans hésiter. Les hommes du métier, au contraire, n'admettent pas cet avantage, et considèrent la machine à composer comme un très-joli et très-curieux bijou; rien de plus. C'est au jury, ou plutôt c'est à l'expérience à prononcer.

S'il fallait en croire certains visiteurs de la province et même de Paris, on ne devrait rencontrer dans les salles de l'exposition que des objets riches, curieux, élégants, qui flattent l'œil. Pourquoi ces chaussettes et ces draps grossiers, disent les visiteurs dont il s'agit? Qu'avons-nous à faire de ce savon, de ces limes et de cette faïence commune? Vient-on au palais de l'industrie pour voir de pareils objets? Je reproduis cette critique parce qu'on l'entend faire par des personnes très-sérieuses, ce qui ne l'empêche pas d'être essentiellement fausse. On ne saurait trop le répéter : les expositions ne sont pas faites pour les beaux et riches produits seulement, mais pour tous les pro-

duits, quelles que soient leur nature et leur destination, pourvu qu'ils indiquent un progrès, une amélioration de l'industrie à laquelle ils appartiennent. L'exposition n'est pas un spectacle imaginé pour amuser quelques oisifs ou quelques natures superficielles; c'est, si l'on peut emprunter cette image à un autre ordre d'idées, une espèce de concours général, une *composition* entre toutes les industries rivales, composition dont le public est, en quelque sorte, le juge. Seulement, il faut répéter qu'il manque au public un élément essentiel pour se prononcer : c'est le prix des objets exposés ; et cet élément, intéressant à connaître dans tous les cas, nous l'avons déjà dit, devient indispensable quand il s'agit des objets dont nous parlions tout à l'heure. Il suffira d'un exemple pour le prouver: quelques fabricants du Gard ont eu le bon esprit de marquer leurs chaussettes en soie pure, qu'ils livrent aujourd'hui à 6 fr. la douzaine, et l'on s'intéresse naturellement à une industrie dont les efforts aboutissent à de tels résultats. Mais si le public rencontre à l'exposition de la faïence la plus grossière, et que cette faïence ne soit pas étiquetée, le but de son admission au milieu des merveilles qu'il vient de voir lui échappe. On dit que le jury central s'informe du prix de tous les objets; mais cela n'est pas suffisant. Et puis, qui peut répondre que le jury ne sera pas trompé?

Deux départements seulement ne sont pas représentés à l'exposition: le Lot et la Corse. Le Lot est un de nos départements qui produisent le plus de tabac, et toute son activité se porte peut-être sur cette culture, qui est presque une industrie. Quant à la Corse, il ne faut pas sans doute lui demander des manufactures, elle n'en aura pas de longtemps; mais outre l'industrie du fer, qu'un capitaliste parisien naturalise en ce moment dans les environs de Bastia, il en est une autre que l'on pourrait y importer immédiatement avec des chances de succès : c'est celle de la marbrerie fine. Les richesses minéralogiques de la Corse sont innombrables. Il y a quelques années j'ai eu occasion de voir, dans le cabinet du préfet de ce département, à Ajaccio, un échantillon de tous les métaux, de toutes les pierres précieuses, de tous les marbres de l'île. C'est une collection très-curieuse, très-intéressante, et il serait fort à désirer que le gouvernement en possédât une exactement semblable à Paris. Nos marbriers y trouveraient, sans contredit, d'utiles inspirations. Granit, porphyre, marbre statuaire, albâtre, agate, serpentine, la Corse possède presque toutes les variétés, et les variétés les plus rares du genre. Les lapidaires de Florence en tirent du cobalt et des émeraudes; mais ce qu'ils

recherchent le plus, c'est le granit vert orbiculaire de Tallano, le plus riche, le plus admirable de tous les granits. Ne semble-t-il pas qu'un marbrier intelligent serait placé là dans de bonnes conditions, et que les ouvrages de luxe fabriqués à Bastia trouveraient des débouchés avantageux soit à Marseille, soit à Paris? La nature a trop fait en faveur de la Corse pour que le flot de la civilisation ne baigne pas enfin ses rivages, et, suivant toutes les apparences, elle ne sera pas longtemps encore absente de nos expositions.

Pierre Clément.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'UNE FORÊT (1).

1100-1841.

Si, plus ou moins, le rois Charles V, le comte Jehan de Châlon, l'évêque d'Auxerre, et même les bourgeois de Mailly, étaient contents du marché conclu le 5 janvier 1371, il y avait de par le monde un homme qui n'en prenait point son parti, et qui jura d'y perdre son nom ou de le faire rescinder. Cet homme, et on comprend son désappointement, était le frère de Jehan, le comte de Tonnerre, Loys de Chalon. Il invoqua le droit féodal et la faculté de *retrait lignagier*. Domaine héréditaire de sa maison, le comté d'Auxerre devait, à prix égal, passer entre ses mains, de préférence à celles d'un étranger, cet étranger fût-il le roi de France. Le parlement fut saisi de la cause. On s'est plaint en tout temps des lenteurs de la justice; il paraît que le grief était fondé, au moins au XIV[e] siècle. Maître Guy Coquille, qui écrivait en 1622, disait : « Lequel procez « n'est vuidé et demeure en arrière par l'occasion des divisions « qui peu de temps après survindrent en France. » Cependant le juriconsulte nivernais se trompe; sans doute le procès vécut plus que Loys de Chalon; il passa en héritage à ses enfants, et en 1404 il n'était pas terminé; mais à cette époque le roi obtint un désistement des demandeurs, moyennant 35,750 livres payables à diverses échéances. A ce prix le comté d'Auxerre fut bien acquis à la couronne...

(1) Voir les numéros de février et de décembre 1843.

Pas définitivement toutefois, et les divisions dont parle Coquille eurent une triste influence sur les destinées politiques de cette principauté, non moins que sur la vie locale de notre héroïne, la forêt de Frétoy.

Pauvre forêt! elle n'a pas gagné à changer de maître. Tant qu'elle faisait partie du patrimoine d'un simple seigneur, tel brave et tel illustre qu'il pût être, elle n'avait à souffrir que ce qu'il souffrait lui-même; et si de temps en temps elle se voyait exposée à une coupe plus hâtive et plus large; si quelque concession de bois mort ou vif venait décimer ses hautes futaies; si les ennemis personnels de la maison de Nevers ou d'Auxerre la traversaient en y laissant des traces de leurs hostilités, elle n'avait après tout que peu de dégâts à subir, peu de désastres à réparer. La voilà maintenant domaine de rois; la voilà livrée aux caprices de la politique, aux exigences de la volonté souveraine; la voilà mêlée de première main aux grandes querelles de la royauté, en butte aux coups des ennemis de la monarchie, pillée par les mécontents, ravagée par les étrangers, victime de tout le monde, même de ses maîtres, et payant bien cher l'honneur de se blasonner à la livrée des Valois.

Ainsi, quant à sa destinée privée, voici venir d'abord les Anglais. La forêt est sur le chemin de Crevant, et, à ce titre, elle est sillonnée tant par ceux qui prennent la place que par ceux qui la reconquièrent, et toujours avec un notable dommage pour elle. Puis c'est Mailly-le-Château, l'âme de son corps, qui est attaqué, pris et repris. Le sire de Chastellux et Jehan de Digoine l'enlèvent; Thibaut de Termes le ressaisit au nom du roi; mais en 1426 il est emporté par le duc de Bourgogne, qui le rase sans pitié. Hélas! hélas! la maison féodale, les vieilles tours de Mathilde et d'Agnès, les fiers remparts qui avaient abrité tant de héros et de nobles dames, les créneaux qui portaient jusqu'au ciel l'écu des Courtenay, des Nevers, des Bourbon et des Bourgogne, le haut donjon qui dominait majestueusement les cimes verdoyantes et les humbles vallées; tous ces souvenirs, toutes ces magnificences des vieux âges, toute cette grandeur et toute cette poésie succombent et s'abîment sous la colère d'un soldat! Leur crime était d'être fidèles et d'avoir bravement résisté, et il sembla que ce fût aux yeux du prince rebelle un cas d'inexpiable trahison. On rapporte qu'au bruit des pierres qui croulaient les échos de la forêt répon-

daient par de longs gémissements : c'étaient les ombres des anciens propriétaires qui s'envolaient lamentablement et qui cherchaient un asile sous l'épaisseur des bois ; et longtemps, bien longtemps, les habitants du pays n'osèrent s'aventurer la nuit dans les sentiers voisins du château ruiné, craignant d'y rencontrer ces âmes gémissantes qui revenaient souvent pleurer sur les décombres.

L'ère des douleurs a commencé par cette terrible catastrophe ; elle continue par une longue série de malheurs. En 1435, au mépris de promesse solennelle du roi Charles V, malgré l'union indissoluble qu'il avait jurée pour lui et ses successeurs, Charles VII cède la comté d'Auxerre au duc de Bourgogne. Il est vrai que c'était pour le désintéresser dans la lutte décisive de la France et de l'Angleterre ; il est vrai qu'à ce prix le roi de Bourges s'assurait peut-être le recouvrement de son royaume. Mais il n'en reste pas moins une tache de félonie sur la conduite du vassal insolent qui se révolte contre son suzerain, et qui, pour l'accabler, met son bras et son épée au service de l'étranger ; il n'en reste pas moins cette triste conséquence pour nos pauvres bourgeois de Mailly, qu'ayant perdu la garantie de leur liberté en échange de leur incorporation au domaine royal, ils perdaient encore ce dernier avantage sans recouvrer le premier.

Ajoutez à cela que l'infortuné pays d'Auxerre, terrain mixte, voisin de deux ennemis tout-puissants et contesté entre eux, va devenir le champ clos de toutes leurs querelles ; heureux si, pareil à la proie disputée par deux aigles, il n'est pas violemment déchiré en lambeaux sanglants !

En premier lieu, le duc de Bourgogne ne le garda pas, au moins quant à l'usufruit. Ce grand seigneur avait des dettes : on ne fait pas la guerre sans argent. Spécialement il devait 6000 livres de rente à Jehan de Bourgogne, comte d'Etampes, son parent. Il lui céda la jouissance du comté en acquit de cette obligation, et le roi confirma l'arrangement (7 août 1437 et 11 juillet 1446). Il était dans la destinée de ce comté de servir de gage ou de payement aux créanciers des princes.

En second lieu, quand il rentra aux mains du duc, ce ne fut que pour porter le poids douloureux des dissensions qui occupèrent toute l'existence de Charles-le-Téméraire. Il y avait deux partis, l'un dévoué au duc, l'autre dévoué au roi. Loys XI

agissait là comme partout, avec la ruse, avec la corruption, avec la perfidie; Charles employait la violence, la cruauté, le despotisme, ses armes favorites. Une peste de trois ans vint ajouter ses horreurs à celles de la discorde. A peine délivrée, la ville se déclara hautement pour Charles. Loys accourut, pilla et rançonna les environs. La trève de 1474 ne fit que changer la nature des souffrances sans les diminuer : au lieu des routiers du roi, on vit arriver les agents du duc. Il fallait des contributions pour la guerre folle contre les Cantons suisses ; elles portèrent lourdement sur Merry, sur Mailly et sur les bourgades voisines. C'était bien la peine d'écraser les pauvres populations pour que les pâtres d'Uri dédaignassent les trésors et les pierreries du vaincu! « Il y a plus d'or dans les éperons de « vos chevaliers que dans nos waldstettes, » disaient les députés suisses au Téméraire ; après qu'ils eurent broyé son armée et comme ils se partageaient le butin de ses tentes, un soldat jeta sur la route le gros diamant de la couronne ducale, qu'il prenait pour un morceau de verre. Contre de tels hommes, résolus à mourir, la partie n'était pas égale et l'argent des Auxerrois n'y pouvait rien.

D'ailleurs ils ne le donnaient qu'à leur corps défendant. Une députation du comté s'en alla porter plainte et réclamer à la cour ducale; Jehan Johannis, médecin d'Auxerre et *gouverneur du fait commun*, exposa les griefs du peuple contre cet impôt des *sarches et fouages*, ainsi qu'on l'appelait : c'était en 1476. La même année Charles était tué devant Nancy. On ignore quelle avait été sa réponse aux bourgeois : il est loisible de supposer qu'ils n'en furent guère satisfaits, puisque, de tous les Etats du duc de Bourgogne, la ville d'Auxerre fut la première qui se déclara pour le roi. Quinze notables se rendirent près de Loys XI pour lui faire leur soumission, et un édit déclara de nouveau le comté d'Auxerre et toutes ses dépendances et appartenances, indissolublement uni à la couronne.

Au demeurant, le comté se retrouvait dans la même situation qu'un siècle auparavant. Il y avait un peu plus de cent ans (1371-1476) que la première adjonction avait été déclarée; mais, hélas! combien de peines endurées pendant ce long circuit! que de souffrances pendant cette triste circonvolution! Et, pour notre forêt, que de tribulations, que de contre-coups! Qui pourrait dire combien de fois elle fournit des fascines pour

les siéges, des arbres pour les échelles, des solives pour les engins, des pièces de bois pour les machines? Qui pourrait dire à combien de partis ennemis elle prêta, la pauvre inoffensive, l'abri de ses ombres et le repos de ses fraîches clairières? Qui pourrait dire que de combats ensanglantèrent ses routes, que d'embuscades se cachèrent dans ses chemins creux, que de vaincus y cherchèrent un refuge, que de vainqueurs y trouvèrent de haltes triomphales? Et de tout cela, comme souvent elle était payée par l'ingratitude, par le mépris, par l'insulte! Les hautes cimes, l'honneur et la gloire de ses collines, abattues et dépouillées; une troupe se frayant la voie par la hache et par l'incendie; des maraudeurs pillant et brûlant sans autre cause que le caprice, sans autre but que le mal; enfin toutes les inventions du génie de la destruction déployées pour sa ruine et acharnées à sa perte : voilà le sort de ces malheureux bois, de ces bois chéris de l'héroïque Agnès et de la grande Mathilde...

Quas dulcis Amaryllis amabat!

Les temps, on le voit, sont devenus mauvais; il faut faire le deuil des anciens jours, car ils ne reviendront plus. Sans doute, il y aura des instants de répit et de clémence; mais ces instants seront courts et enviés. Disons-le, néanmoins, l'égide protectrice des rois de France ne se sera pas étendue en vain sur le comté d'Auxerre; et, à part les querelles des guerres de religion, la vie politique de l'Auxerrois, confondu dans l'unité nationale, sera affranchie de ces brusques revers et de ces redoutables vicissitudes qui en ont signalé la première période. Toute l'agitation se reportera sur l'existence particulière, sur les individualités, sur la forêt de Frétoy spécialement et sur les priviléges locaux des habitants.

Voici que la lutte des époques primitives tend à se renouveler. On commence à chercher noise aux bourgeois sur leurs libertés. Ils auront à se garder sérieusement des velléités d'uniformité et de nivellement que manifestent les gens du roi. Ces légistes de tous les âges ne comprenaient qu'une chose : l'autocratie à la façon du code impérial de Rome, le pouvoir souverain, dominateur, absolu, faisant ployer sous son sceptre les nobles, les bourgeois et l'Eglise; et puis, pour contre-poids à cette extrême puissance, leur propre résistance, leurs colères parlementaires, et leurs jalouses défiances, et leurs émeutes de

carrefours. Heureusement que la liberté avait un asile dans la loyauté des fils de saint Louis; heureusement que la droiture de nos monarques n'était jamais invoquée en vain par les faibles et les petits, et que leur honneur chevaleresque les liait par le serment de leurs prédécesseurs.

Aussi jamais ne refusèrent-ils de confirmer solennellement les chartes octroyées ou garanties par leurs ancêtres. Il est vrai que les bourgeois de Mailly, gent soupçonneuse et inquiète, se hâtaient à chaque nouveau règne, et plutôt deux fois qu'une, d'obtenir une ratification éclatante. La précaution, après tout, n'était pas inutile, et il se trouvait de par le monde plus d'un bailli de Sens ou d'Auxerre qui n'eût pas été fâché de faire disparaître doucement les vieilles franchises, et qui n'eût certes pas manqué de s'en faire un titre de gloire ; d'autant plus que les bonnes gens savaient défendre leurs droits et en user au besoin. Ainsi, lors de la rédaction de la coutume d'Auxerre, en 1507, les habitants de Mailly firent des observations énergiques sur les chapitres de leur charte concernant les *lods* et *ventes*, et il fallut en tenir compte.

C'est du reste une chose fort curieuse que de voir la persistance indomptable et l'infatigable ténacité de ces bourgeois dont la liberté était plus vieille que la noblesse de beaucoup de hauts barons, puisqu'elle datait des Courtenay. Ils s'adressent d'abord à François Ier, puis à François II, en 1559 et 1560 ; puis ils font reconnaître leurs priviléges au bailliage d'Auxerre en 1561 ; ils les font confirmer par Henri III en 1575 et 1577 ; et tous ces titres, *scellés à simple queue de cire jaune*, allaient se ranger dans le trésor de Mailly comme des amas invincibles pour le jour du danger.

Jusque-là rien de mieux ; mais où l'ambition ne pénètre-t-elle pas ? Quelle est l'âme exempte de cupidité, et quels hommes échappent au souffle de l'orgueil ? L'avarice séduisit un jour les bourgeois de Mailly, et ils entrèrent dans une mauvaise et injuste coalition au préjudice de leurs vieux voisins et pacifiques alliés, les hommes et le seigneur de Merry-sur-Yonne. Il paraîtrait qu'il y avait, en 1579, un procureur du roi au bailliage d'Auxerre qui, dans l'intérêt bien ou mal entendu de son maître, s'avisa de contester aux gens de Merry, vous savez, le descendant ou l'héritier au moins de dame Alixaint d'Arcies, leur droit d'usage dans la forêt de Frétoy.

La prétention était inique; les bourgeois de Mailly ne rougirent pas de s'y associer, et la cause fut portée au bailliage. Le sire de Merry était un grand seigneur ; il se nommait Anthoyne de Veilhan, et les actes le qualifient « chevalier de l'Ordre du Roy, « conseiller en son conseil privé, capitaine de cinquante hom- « mes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gouverneur et « bailly de Maconois, etc. » Il résista, étant sûr de son droit. On exigea exhibition de ses titres ; il présenta le fameux aveu de 1315, et la sentence le déclara, lui et ses hommes, « usagers des « bois et usage de Frétoy, appartenant au Roy en propriété, à « cause de son comté d'Auxerre. » La honte de cette action déloyale retomba sur « le procureur du roy, à lui joint les habi- « tants de Mailly, » selon les *qualités* du jugement. La leçon était bonne : il faut croire que les demandeurs s'en contentè- rent ; car depuis on n'entendit plus parler d'eux, au moins pendant un demi-siècle. Ce qui termine cette période de notre histoire.

VI

La période suivante s'ouvre par un grand fracas de disputes et de procès ; tout le monde court aux armes et la contrée est en feu. La châtellenie de Mailly est aux mains du jeune prince de Condé, engagiste ; les seigneurs de Merry-sur-Yonne, la Grange-Folle, etc., réclament leurs droits ; la dame de Chrisenom intervient à cause de sa métairie de Charmoy ; les habitants de Mailly se débattent pour leur propre compte. Il s'agit de l'*usage*, de ce précieux usage qui fait le nœud de tout ce récit, possédé de temps immémorial par les uns, *quem semper habuerunt*, disait-on en 1229 pour Mailly, revendiqué par les autres à des titres divers, exigé par tout le monde sans que personne puisse s'entendre, pas plus très-haut, très-puissant et très-excellent prince monseigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Anghuien, de Châteauroux et Montmorency, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses pays et duché de Berry, Bourgogne et Bresse, seigneur de Mailly, lequel avait quinze ans alors, que la dame de Chrisenon, dont nous ne savons pas l'âge, et les citoyens de Mailly, qui n'étaient pas les moins intraitables. Il fallut que la justice mît la paix entre tous les prétendants, et ne pouvant les accorder, elle ordonna qu'on

arpenterait la forêt en litige, et qu'on en attribuerait des lots proportionnels à chaque partie. Ces opérations furent faites : on trouva deux mille trois cent douze arpents. L'expert juré en fit trois parts : monseigneur eut le premier lot, sept cent cinquante arpents, proche Mailly ; le reste fut délivré aux usagers. Tel est le contenu de l'acte du 29 mars 1636.

Ce règlement pouvait bien froisser les intérêts des usagers et ceux de Mailly en particulier ; mais c'eût été folie que de s'y opposer : on s'estima heureux d'en être quitte avec un pareil accord. Le prince devint le grand Condé et s'en alla orner son jeune front des lauriers de Rocroy ; la dame de Chrisenon se tut ; Louis Armant de Melun, exerçant les actions de madame Anne de Veilhan, son épouse, et tuteur des enfants de feu Anthoine de Veilhan, fournit au roi, à cause de son côté d'Auxerre, aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Merry ; et chacun se tint pour satisfait, ou à peu près.

L'usage au moins, l'usage était sauvé. On ne se doutait pas alors du coup terrible qui menaçait ce droit séculaire. L'orage s'amoncelait cependant, et de sourdes rumeurs en dévoilaient l'approche. On disait en hauts lieux que le roi, frappé des abus résultant des concessions et surtout des usurpations d'usage, avait délibéré, dans son conseil, s'il ne frapperait pas le mal dans sa source, en abolissant l'usage lui-même partout où les usagers ne justifieraient pas de titres authentiques remontant à un siècle environ. Les habitants des villages et communes, en rentrant en eux-mêmes, se faisaient bien le secret aveu du peu de fondement de leur possession, et plus d'un, s'il eût écouté la voix intérieure, eût dit :

Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.

D'autres agissaient en toute bonne foi ; mais ils n'ignoraient pas qu'il se trouverait des loups quelque peu clercs pour les condamner, et ils tremblaient. Heureux les gens de précaution, alors ! heureux ceux qui avaient soigneusement gardé leurs antiques concessions ! Mais encore à peine étaient-ils tranquilles, et, dans plus d'un endroit, le syndic ou le maire, posant sur son nez inquiet de perçantes lunettes, se hâta de parcourir et de revoir dans leur entier les chères pièces qui attestaient le privilége menacé. Enfin l'ordonnance parut. Elle

était datée de 1669 ; elle supprimait bien en effet les usages ; mais au titre *du chauffage*, article 2, on lisait : « Ceux qui justifieront d'une possession avant 1560, ou à titre onéreux, seront dédommagés. » C'était un espoir et une consolation pour ceux qui avaient sauvé leurs chartes : Mailly et Merry étaient de ce nombre, ce qui nous dispense de toute autre réflexion sur l'ordonnance des eaux et forêts.

L'exhibition des titres ne tarda pas à être demandée : par la déclaration de 1689, et en conséquence des arrêts du conseil du 29 novembre même année et de janvier 1691, les paroisses devaient déclarer les biens et droits qui leur appartenaient. Le 6 mai 1691, les habitants de Merry-sur-Yonne se rendirent aux ordres de Sa Majesté, et déclarèrent spécialement : « qu'ils avaient droit d'usage, avec la paroisse de Mailly-le-Château et autres, de la moitié ou plus de la forêt de Frétoy. » Il y avait de la générosité à rendre ainsi le bien pour le mal à leurs voisins de Mailly ; mais le malheur est un conseiller de bonne résolution ; le danger rapproche les adversaires et apaise bien des inimitiés. Or le danger était au comble et les grandes tribulations vont s'abattre sur la forêt.

Il existait en 1717 un certain grand maître des eaux et forêts de France, au département de Paris, lequel se nommait M. de la Falluère, et faisait la terreur de tous les voisins des bois du roi, tant il prenait sévèrement les intérêts de Sa Majesté. On était bien aise, sous le Régent comme sous son petit-fils, de *faire rendre à l'impôt tout ce qu'il pouvait donner ;* les droits de la couronne, et surtout ceux qui se résolvaient en finances, étaient défendus avec une ardente sollicitude, et heureux les agents qui parvenaient à augmenter le revenu ou le domaine du prince ! Or les priviléges d'usage étaient fort onéreux pour les propriétés royales, d'autant plus que les usagers n'étaient pas très-scrupuleux dans l'exercice de leurs libertés. L'esprit bourgeois est rapace d'ordinaire, comme l'esprit nobiliaire est magnifique et prodigue, et jamais le mot de La Fontaine ne s'appliqua mieux qu'aux gens du tiers-état :

Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre...

de force ou d'adresse, d'adresse surtout ; ils n'en étaient pas encore venus à la force : leurs *petits*, recueillis dans le giron de

la royauté, n'étaient pas encore *grands et forts.* Aussi la souplesse et l'habileté étaient à l'ordre du jour, et la forêt s'en ressentait. Bien souvent des dégâts étaient commis; bien souvent des usurpations étaient consommées. La maîtrise des eaux en prenait acte ; elle dressait procès-verbaux sur procès-verbaux. Dire qu'au fond du cœur elle ne voyait pas ces petits inconvénients avec une secrète joie, dire qu'elle n'en exagérait pas quelquefois l'importance, ce ne serait connaître ni les sentiments ni les habitudes des officiers fiscaux passés, présents et futurs. Lorsque la mesure parut assez remplie, M. le grand-maître démasqua ses batteries, et fulmina une ordonnance datée du 23 juillet, par laquelle se fondant sur les délits des usagers, sur la révocation générale de tous les droits d'usage par l'ordonnance de 1669, et enfin sur l'insuffisance des titres de Mailly, Merry et consorts, il interdisait l'usage jusqu'à ce que Sa Majesté en eût autrement décidé.

Le coup était terrible : une seule ligne de La Falluère effaçait six siècles de titres authentiques et peut-être dix de possession réelle. Le caprice d'un forestier de Louis XV détruisait ce qu'avaient confirmé les Courtenay, ce qu'avaient respecté les Valois, ce qu'avaient sanctionné les Condé. C'était bien la peine d'avoir multiplié les actes, les serments, les paroles royales; c'était bien la peine d'avoir souffert et payé pour les comtes, pour les ducs, pour les rois; de s'être fait meurtrir en cent batailles en reconnaissance des priviléges octroyés; d'avoir donné la dîme de l'or et la dîme du sang pendant de longues et de cruelles années; le tout pour qu'un courtisan du régent écrasât de son talon rouge des droits vieux comme la France et robustes comme la justice.

Dans cette extrémité, les habitants ne se découragèrent pas: ceux de Merry surtout se défendirent comme des lions. En 1720 le procureur du roi voulut procéder au bornage de la forêt. Ils s'y opposèrent. « Depuis plus de cinq cents ans, disaient-ils, la forêt de Frétoy nous appartient à titre d'usage et à titre onéreux, et par ces deux raisons elle ne peut nous être enlevée. Notre usage est constaté par une possession immémoriale, et chaque année, à la Saint-Remi, nous payons à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Conti, seigneur de Merry, un bichet d'avoine pour chaque laboureur et 5 sols pour chaque manœuvre. »

A cela il n'y avait rien à répondre que de passer outre, selon la raison du plus fort qui est toujours la meilleure. Les gens du roi s'attribuèrent tout, parce qu'ils s'appelaient grande maîtrise des eaux et forêts, et par cette autre excellente raison que les malheureux habitants avaient *mangé l'herbe d'autrui* ou brûlé le bois du roi avec le leur.

Si encore cet acte d'iniquité ne les eût privés que de quelques-unes des commodités de la vie! Mais c'était un arrêt de mort prononcé sur toutes les Communes usagères de cette contrée; car leur usage c'était leur fortune, leur commerce, leur pain de chaque jour, leur vie entière. Oui, leur vie entière; et qu'on ne nous accuse pas ici de poésie et d'exagération. Les faits parleront, et voici, soixante-dix ans après, le tableau de la situation affreuse qu'avait produite l'ordonnance de M. de La Falluère, tableau tracé par les victimes elles-mêmes.

VII

La révolution de 1789 venait de commencer : l'Assemblée nationale promettait monts et merveilles à la France. Les bons habitants de Merry s'imaginèrent que le jour des redressements et des réparations était arrivé, et que l'âge d'or s'ouvrait pour la patrie. Leur horizon se bornait tout entier à leur cher et précieux droit d'usage; le recouvrer était le comble de leurs vœux. L'Assemblée nationale avait bien mérité de la postérité si elle pouvait le leur rendre, et, dans leur innocence, ils s'imaginaient qu'un signe de l'omnipotence représentative suffirait. Aussitôt ils s'empressent, ils se mettent en devoir de formuler leurs griefs et de rédiger une pétition. La pièce est curieuse par les expressions d'humilité admirative, par l'enthousiasme des solliciteurs, et aussi par la triste et frappante peinture de la misère qui la remplissent. Le vocabulaire du respect et de la louange y est épuisé; la confiance va jusqu'à la naïveté, et au milieu de tout cela la douleur se fait jour énergiquement.

« *A nos seigneurs les Députés de l'Assemblée nationale.*

« Nos Seigneurs,

« Les habitants de la paroisse de Merry-sur-Yonne, etc., ont « l'honneur de représenter à vos Grandeurs (je copie textuelle-

« ment) que, le 23 juillet 1717 M. de la Falluère, grand maître « des eaux et forêts de France, a rendu une ordonnance, etc. » (Je fais grâce du récit qui est l'abrégé de notre histoire et j'arrive aux conséquences.) « Pour l'observation et exécution de « cette ordonnance, les officiers de la maîtrise des eaux et fo- « rêts d'Auxerre ont créé six gardes dont le zèle mal dirigé en « a élevé une partie à un degré important de fortune, et a « rendu cette paroisse, ci-devant aisée, la plus indigente du « royaume. Une foule de rapports et procès pour de légers usa- « ges de bois mort et mort bois et pâturages, a soumis ses habi- « tants à des frais annuels excédant leurs impositions royales. « Leurs réclamations les plus justes n'obtinrent que du mépris « et ne servirent qu'à aggraver sur eux le poids des plus sévères « condamnations, prononcées par la maîtrise des eaux et forêts « d'Auxerre. Ces infortunées victimes du pouvoir arbitraire « n'ont opposé d'autres armes à la spoliation de leurs plus pré- « cieux droits et aux vexations qui en ont été les suites que le plus « respectueux silence et leurs gémissements. »

Après ce préambule vient la précaution oratoire à l'adresse de l'Assemblée : « Régénérés aujourd'hui à la liberté par votre « dévouement pour le bonheur des Français et par votre zèle et « fermeté, ils implorent avec confiance, Nos Seigneurs, votre « justice et osent sans crainte déposer dans vos seins paternels « les justes sujets de leurs plaintes. »

Du reste ils connaissent bien leur question et ils la discutent habilement.

« L'origine de ce droit est inconnue, disent-ils; il est si an- « cien qu'il n'a pas été possible de conserver le titre primordial « jusqu'à nos jours. La charte de 1229 prouve qu'il existait « alors ; d'après cela on peut présumer avec raison que ce droit « remonte à ces premiers temps où les seigneurs, jaloux de peu- « pler leurs terres, s'attachaient les peuples par les abandons « les plus séduisants et les plus propres à encourager l'agricul- « ture, et on ne peut révoquer en doute que celui de la jouis- « sance des bois était de nécessité indispensable pour l'utilité des « habitants, pour la culture des terres et pour élever des bes- « tiaux, surtout dans un climat où il n'y a d'autres pâturages que « les bois. » Certes, M. Guizot et M. Thierry, racontant les origines féodales, n'auraient pas mieux dit.

Voyez ensuite ce qu'était l'usage et quel prix on devait y at-

tacher. « Dans leurs usages ils trouvaient tous les bois néces-« saires aux constructions, réparations de leurs bâtiments, aux « outils et instruments d'agriculture, et enfin le bois nécessaire « pour le chauffage. Ils avaient un pâturage commode et avan-« tageux aux bestiaux de travail, aux vaches et à leurs élèves, « ressource la plus précieuse de la campagne et seule branche « de commerce praticable parmi eux. Dans le produit d'un quart « de réserve, ils trouvaient la ressource pour acquitter les im-« positions royales, charges seigneuriales, et fournir à leurs be-« soins. »

Puis ils s'écrient: « Mais, hélas! que sont devenus ces heu-« reux temps? et quel triste changement n'a pas opéré la cruelle « contre-révolution de l'interruption de la jouissance de ces « précieux droits d'usage dans la forêt de Frétoy? Depuis cette « affligeante époque, le chef-lieu et les hameaux de la paroisse « de Merry-sur-Yonne ne sont qu'un amas de masures qu'on ne « peut habiter sans crainte. La maison rectorale y est écroulée « en partie, et la maison presbytérale est dans le même danger, « à cause de l'impossibilité de sa reconstruction, quoique or-« donnée en 1781. Le couvert de l'église est aussi en souffrance, « et les chemins vicinaux sont devenus, par ravins et excava-« tions, impraticables depuis l'ouragan du 14 mars de 1779, qui « a mis le dernier sceau à la misère de cette paroisse par la dé-« gradation de ses fonds. » L'exposé continue, mais je l'abrége: il n'y a plus de bestiaux, la culture est diminuée; un arriéré d'impôts s'accumule chaque jour, l'indigence augmente et sévit. « Dans tous les printemps, et surtout depuis quelques années, « on y voit les hommes disputer la vie aux animaux, ne pouvant « se procurer d'autres aliments que des herbages sauvages, « cuits avec un peu de farine grossière et même du son. L'office « divin y a été souvent troublé pour donner du secours aux indi-« vidus de tous les âges qui y tombaient de faiblesse, et la mort « en eût détruit la plus grande partie sans les secours et chari-« tés journalières de leur respectable seigneur, M. Angran « d'Alleray. »

Le dernier trait est touchant, surtout quand on sait que le seigneur de Merry était, lui aussi, atteint par les ordonnances de La Falluère; c'est un noble hommage rendu à de nobles ver-tus. Grâce à Dieu, il y avait en France plus d'un seigneur de ce caractère!

La pétition se termine par une péroraison où le sublime va jusqu'au grotesque et jusqu'au barbarisme ; il faut le pardonner en faveur de l'intention.

« Ce tableau de notre misère, quoique faiblement tracé, suffit « pour pénétrer et attendrir vos cœurs. Vous êtes nos pères, « ceux du royaume entier. Venez, nos Seigneurs, nous vous en « supplions, à notre secours et rendez-nous la vie en annulant « cette meurtrière ordonnance qui nous a si inhumainement dé- « pouillés pendant soixante-treize ans de nos plus précieux « droits ; annulez aussi, nous vous en supplions, toute procé- « dure pendante au *tribunal ardent des redoutables maîtrises* des « eaux et forêts qui, depuis trop longtemps, se sont *engorgées* de « notre substance... Et cette petite portion du royaume, ac- « tuellement stérile et indigente, *recouvrira* par votre secours « son premier état.

« Délivrés par vous, nos Seigneurs, de tous émissaires du « pouvoir arbitraire, le père de famille, menant une vie paisi- « ble, transmettra par devoir à ses descendants toute la recon- « naissance qu'il vous doit. Vos noms respectables seront parmi « nous en bénédiction, passeront sur nos lèvres et dans nos « cœurs, avec tout le caractère du respect et de la recon- « naissance. Nous nous réunirons tous pour porter aux pieds du « trône de l'Etre suprême nos vœux les plus pressants pour la « conservation, prospérité et succès de tous les respectables « membres de votre auguste assemblée.

« Signé DUMARETZ, *curé ;* GAUTHIER, *maire ;* MANDRON, *officier municipal ;* UGEIN (Eugène?) MOREAU, GODARD, GUITTON, etc., etc. »

Voilà sans contredit bien des frais d'éloquence et bien des preuves de bon droit. Je sais que l'on pourrait quelque peu contester la couleur rembrunie du paysage ; je sais qu'il faut faire la part de l'entraînement d'une longue misère, de l'attrait d'une juste cause et du désir d'émouvoir l'Assemblée. Toutefois il y y avait là de quoi attendrir les députés, s'ils avaient pu l'être. Mais, hélas ! pauvre curé, pauvres officiers municipaux, pauvres habitants, pauvre forêt ! toutes vos doléances sont en pure perte, et l'Assemblée a vraiment autre chose à faire qu'à vous rendre raison ! D'ailleurs, où allez-vous donc vous plaindre ? Et quelle innocence est la vôtre ? Croyez-vous que les hauts génies

de 1789 se sont fait élire pour jouer le rôle de Don Quichottes des petites gens? Sur les tréteaux où ils paradent, ils ne rétablissent rien, pas même un droit de plusieurs siècles; ils ne sont occupés qu'à les abattre tous, et ils ne font que des ruines. Quoi! rien en faveur du menu peuple, rien pour la vie locale et pour les priviléges spéciaux de ce tiers *qui n'est rien et qui doit être tout?* Non; que parlez-vous de vos avantages matériels? Il s'agit bien d'usage et de pâturage. On vous conquiert des droits politiques. Mais nos bestiaux, mais nos maisons, mais notre repos, mais notre foyer? Vous serez libres, vous serez égaux; que vous faut-il de plus?

Et les infortunés habitants de Merry reçurent la réponse suivante:

«6 août 1790.—Extrait du registre des délibérations du comité « des domaines de l'Assemblée nationale. — Sur le rapport pré- « senté par M. Pison-du-Galland, le comité a été d'avis qu'il « n'y avait lieu à délibérer, sauf auxdits habitants et commu- « nautés à se pourvoir par les voies de droit contre l'ordonnance « sus énoncée ou en règlement de leur indemnité, en la forme « de l'ordonnance des eaux et forêts qui doit être exécutée jus- « qu'à ce qu'il ait été autrement pourvu. — Collationné sur le « registre des délibérations. A Paris, le 24 août 1790.

« Signé PARENT, *président.* »

Les bourgeois de Mailly, les hommes de Merry et consorts furent atterrés, et ils ne comprirent pas pourquoi on avait fait une révolution puisqu'ils ne rentraient pas dans leurs droits.

Tout n'était pas perdu cependant, et la Convention se chargea de réconcilier les Auxerrois avec les principes et les actes révolutionnaires. Le décret du 28 août 1792, qui autorisait les communautés (ce qui signifiait alors les communes; il est bon de s'entendre) à rentrer en possession des droits communaux dont elles auraient été dépouillées, fut accueilli avec enthousiasme à Merry et à Mailly, le 1er novembre 1792, « l'an IV de la liberté, le premier de l'égalité et de la république, » ainsi disaient-ils dans leur joie expansive: le bonheur est bavard, « les « habitants de Merry soussignés ou dénommés, Bardet, Man- « dron, etc. (il y a plus de vingt signatures), exposent aux ci- « toyens administrateurs du département qu'aux termes du dé-

« cret du 28 août dernier les communautés sont autorisées à « rentrer en possession, etc... » Suit l'énoncé du décret et celui des titres, et ils terminent : « Les exposants espèrent, citoïens, « que, frappés de la justice de leurs réclamations, vous leur pro- « curerés le plus prompt retour à leurs usages et propriétés. » Usage était bien, propriété était de trop ; mais on prenait sans compter, et on essayait une revanche. « Et ferés justice, » ajoutaient-ils.

L'espoir renaissait donc dans le cœur des usagers, et certes, après tant de traverses, il semblait permis de croire que leur constance ne serait pas trompée.

« Renvoyé au district d'Auxerre pour donner avis et être sta- « tué ce qu'il appartiendra.

« Auxerre, le 5 novembre 1792, an Ier de la république.

« *Les administrateurs*, PETIT et C. DECOURT. »

Telle fut la réponse, d'un laconisme vraiment républicain, qui accueillit la pétition ; et l'affaire traîna. Disons-le néanmoins, il faut rendre hommage à qui de droit, elle ne traîna pas tant qu'on l'aurait pu craindre. Après quelques réclamations et presque sans débat, intervint une sentence arbitrale, le 28 pluviose an II, qui reconnaissait les droits des usagers et les réintégrait dans les portions que leur attribuait le partage de 1636. C'était donc cause gagnée ou à peu près, et il ne restait plus qu'à exécuter la sentence. Mais pour cela il fallait le concours du fisc ou du domaine, comme on voudra. Or, en ce temps-là, le domaine faisait le mort et se tenait coi. Il n'osait pas récriminer ; aux heures de révolution, il était trop prudent pour élever la voix. Seulement il se taisait et se réservait *in petto* pour des jours meilleurs.

Au demeurant, les habitants de Merry, de Mailly et consorts usèrent largement de leurs droits : dans l'attente d'un cantonnement, ils prirent bois mort et mort bois ; ils en prirent même du vif, selon leurs vieilles coutumes. Je soupçonnerai presque que, par le système de compensation, ils se dédommagèrent du passé. Cela dura onze ans,

Jours fortunés, jours d'honneur et de gloire.

Les armées de la République sillonnaient l'Europe entière et se faisaient des trophées de toutes les capitales, et les bonnes gens

de l'Auxerrois brûlaient des feux de joie à chaque victoire... avec le bois de la République. Et le Domaine donnait toujours.

VIII

Le Domaine se réveilla enfin en l'an XIII. Le général Bonaparte était devenu l'empereur Napoléon ; la République était devenue l'Empire. On recommençait à dire Sa Majesté, comme sous Louis XIV, et les agents de la monarchie s'étaient remis en quête pour rassembler tous les biens de l'ancienne Majesté au profit de la nouvelle.

La frayeur revint aux citoyens de Mailly et de Merry. Il ne s'agissait plus seulement, comme au vieux temps, de présenter les chartes vénérables de Guy et de Mathilde, de montrer les confirmations de Charles-le-Sage et de tous les Valois, et d'obtenir une confirmation bien et dument authentique, dût-elle être scellée à *simple queue de cire jaune*. Depuis ces âges de barbarie et de despotisme, la liberté avait fait de grands pas ; et, surtout après 1789 et après la Déclaration des Droits de l'Homme, le peuple souverain marchait l'égal, que dis-je? commandait aux têtes couronnées. C'est pourquoi les habitants firent prudemment une humble pétition tendant « à être re-« connus usagers et à obtenir un cantonnement dans la forêt do-« maniale dite le Frétoy. » Oh ! que cela est petit et modeste pour des citoyens libres qui avaient brisé un trône et qui venaient d'en voter un autre à cette magnifique parodie des assemblées primaires ! Mais peu importe la forme ; c'était le fond qui leur tenait au cœur ; et s'il n'avait été question que de quelques courbettes, ils en auraient fait bien d'autres. L'intérêt a une merveilleuse souplesse de langue et d'échine.

Au reste le moyen avait déjà réussi, et il semblait n'avoir rien perdu de sa puissance. Ajoutez d'ailleurs qu'il y avait à l'appui cette haute équité des siècles et ces droits incontestables qui peuvent être méconnus ou violés, qui ne se prescrivent jamais. Un arrêté du conseil de préfecture, en date du 4 brumaire an XIII, fut favorable aux communes ; le ministre des finances consulté appuya la demande au conseil d'Etat.

Mais, hélas, hélas ! la grand'maîtrise des eaux et forêts, semblable au phénix des mythographes, venait de renaître de ses cendres ; son plumage seul avait changé : elle s'appelait *administration générale*, et, sous ce nouvel habit, elle avait gardé tou-

tes ses rancunes, toutes ses prétentions, toutes ses sévérités. Il y a mieux : elle faisait appel aux mêmes traditions, et s'autorisait des mêmes arrêts. M. de La Falluère était ressuscité. En voici la preuve.

Les pauvres habitants se berçaient d'une douce illusion : forts de leur bon droit, de la sentence de l'an II, de l'arrêté de la préfecture, de l'avis du ministre, ils attendaient le résultat de leur demande avec confiance, quand tout à coup cette lettre tomba au milieu d'eux comme un coup de foudre :

« *Le Préfet du département de l'Yonne au maire de Mailly.*

« Le conseil de préfecture, Monsieur le maire, a pris le 4 brumaire an XIII un arrêté tendant à faire reconnaître les droits de votre commune et de celle de Merry-sur-Yonne, dans la forêt de Frétoy. Cet arrêté, soumis au gouvernement, a été rapporté par un décret impérial du 10 brumaire dernier, qui annule en outre la sentence arbitrale rendue le 28 pluviose an II, et déboute définitivement vos habitants et ceux de Merry-sur-Yonne de toute prétention de droit d'usage dans la forêt de Frétoy. Vous trouverez ci-joint ampliation de ce décret, contre l'exécution duquel il n'y a aucune voie de recours.

« Je vous salue. *Signé* R. LABERGERIE. »

A cette lettre était joint le décret suivant :

Au quartier impérial de Braunau, en Haute-Autriche, le 10 brumaire an IV.

« Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie :
« Sur le rapport de notre ministre des finances,
« Vu les pétitions des communes de Mailly-le-Château et de « Merry-sur-Yonne, tendant à être reconnues usagères et à « obtenir un cantonnement dans la forêt domaniale dite le « Frétoy ;
« Une sentence du grand-maître des eaux et forêts de 1717, « qui défend aux habitants desdites communes, sous les peines « les plus sévères, d'exercer leurs droits d'usage dans la forêt de « Frétoy, parce que l'ordonnance de 1669 les supprime tous, le « tout jusqu'à ce qu'il soit prononcé par le roi, sur l'avis qui en « a été adressé au conseil le 5 mars 1716 ; attendu qu'il est « prouvé par titre que ladite forêt appartient à Sa Majesté ;
« Une sentence arbitrale du 28 pluviose an II ;

« L'arrêté du conseil de préfecture du 4 brumaire dernier, « favorable à leurs demandes ;

« Les observations et avis des administrateurs généraux des « forêts du 10 floréal dernier ;

« Notre conseil d'Etat entendu ;

« Nous avons décrété et décrétons :

« Art. Ier. L'arrêté du conseil de préfecture du département « de l'Yonne, qui reconnaît les communes de Mailly et Merry « usagères dans la forêt domaniale de Frétoy, et qui propose de « convertir leurs droits en indemnité, EST RAPPORTÉ ;

« Art. 2. La sentence arbitrale du 28 pluviose an II, qui réin- « tègre lesdites communes dans les droits qu'elles tenaient du « partage de 1636, EST REGARDÉE COMME NON AVENUE.

« Art. 3. Lesdites communes sont déboutées de toute préten- « tion à la jouissance des droits d'usage dans ladite forêt de Fré- « toy ; *elles sont déchargées de toute prestation ou redevance s'il en* « *était dû aucune pour l'exercice desdits droits*.

« Art. 4. Notre ministre des finances est chargé de l'exécu- « tion du présent décret.

« *Signé* NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, le secrétaire d'Etat,

« *Signé* HUGUES B. MARET.

« Pour copie conforme : le ministre des finances,

« *Signé* GAUDIN. »

Jugez de la consternation des habitants. Il n'y avait rien au monde de plus inique que ce décret. D'abord il cassait une décision judiciaire, une sentence arbitrale, rendue d'après les lois de l'époque et qui, après tout, se référait tout simplement à un partage accepté par les parties et devant leur servir de règle inviolable, en telle sorte que du même coup il tranchait et le décret conventionnel en vertu duquel la sentence avait été rendue, et le partage de 1636, dont nul ne contestait la légalité et la justice. De plus, il rapportait un arrêté du conseil de préfecture rendu dans toutes les formes et selon l'exacte équité, et qui ne faisait qu'une proposition juste et admissible. Enfin il effaçait violemment des concessions immémoriales et brisait des droits imprescriptibles.

Il est vrai qu'il était daté du quartier impérial et signé Napo-

léon, ce qui était alors un argument péremptoire. Les communes baissèrent la tête : l'Europe la baissait bien ! Elles rentrèrent dans leur néant : l'Europe y rentrait bien! Elles se turent et elles obéirent : l'Europe obéissait et se taisait bien !

Et puis M. le préfet ne l'avait-il pas dit : « Contre ce décret « il n'y a aucune voie de recours. »

Il y en avait une cependant, comme contre tout ce qu'avait fait Napoléon : Dieu et l'avenir. Les bourgeois attendirent, ainsi que faisait l'Europe, et quand le vainqueur d'Austerlitz fut allé mourir captif sur le roc de Sainte-Hélène, ils se souvinrent qu'il y avait des juges en France.

IX

Seulement les pauvres Auxerrois attendirent trop longtemps. Ils auraient dû profiter de la réaction légitime qui se manifesta partout contre les actes arbitraires du grand capitaine. Juges et parties respirant à peine au sortir du terrible joug qui venait d'être brisé avaient encore présentes les meurtrissures de leurs fronts, et la gloire du guerrier n'avait pas encore étendu ses reflets magiques sur le sceptre de fer du despote. Il eût suffi de déférer à la barre d'une Cour royale le décret de Braunau ; les magistrats comme les gens du roi se seraient empressés d'en annuler les dispositions et de rétablir les plaignants dans leurs antiques priviléges. C'était l'ère des restaurations, et certes Mailly eût obtenu la sienne ; c'était le triomphe des droits séculaires, et le petit-fils de saint Louis, le successeur des Valois et des Capétiens aurait signé avec joie une ordonnance qui confirmait les promesses de ses illustres prédécesseurs.

Mais, par malheur, à ce terme de leurs efforts, la constance ou la hardiesse manqua aux braves bourgeois. Ils étaient las, désespérés, et la confiance les abandonnait. Leur patience et leur courage étaient épuisés. Ils subirent leur sort et plièrent la tête, laissant avec une triste indifférence la misère s'acharner après eux, dévaster leurs chaumières et ruiner leurs champs. Quand on a lutté six siècles durant, on peut se fatiguer de la lutte, et le découragement est concevable.

Les maux s'aggravaient toujours. Un chemin de grande communication était devenu nécessaire; mais comment le construire? La commune n'avait aucune propriété pour y subvenir, et elle était trop pauvre pour s'imposer des sacrifices, quelque légers

qu'ils fussent. Le pont, qui depuis tant d'années, était entretenu avec le bois de la forêt, menaçait ruine ; mais comment le réparer ? La commune n'avait plus son précieux usage, et les habitants avaient tout perdu en perdant leurs droits.

Une nouvelle révolution avait passé sur la patrie : elle avait aussi, comme l'autre, promis le bonheur et la liberté. Les échos de la forêt répétèrent ces lointaines clameurs ; mais les habitants étaient désabusés. La première révolution ne leur avait pas restitué leur usage, et elle leur avait enlevé leur bon et charitable seigneur, dont l'existence avait seule adouci leur infortune. Ils n'espéraient plus rien des révolutions ni de la liberté.

Enfin la nouvelle leur arriva que d'autres paroisses, situées dans le même comté qu'eux, possédant des droits analogues aux leurs, moins anciens peut-être et moins prouvés, avaient obtenu justice. Grâce au talent et à l'habile éloquence d'un avocat du barreau de Paris, d'un illustre compatriote, de M[e] Philippe Dupin, les communes usagères de la forêt d'Othe étaient rétablies dans leurs usages immémoriaux. Tout près d'eux, à la limite de leur forêt, Coulanges-sur-Yonne, réintégrée dans sa possession, reprenait l'exercice de son droit, et avec lui l'aisance et la prospérité. Le marteau communal frappait de nouveau les arbres vénérables de Frétoy, et il semblait que les bourgeois des siècles passés tressaillissent de plaisir dans leur tombe et se levassent pour saluer le retour triomphant de leurs priviléges.

L'espoir leur revint au cœur : ils se mirent en quête de leurs titres, ils rassemblèrent les parchemins vermoulus, les papiers à demi effacés, les souvenirs des anciens et les témoignages de l'histoire ; ils reprirent la généalogie de leurs droits, tant bien que mal. Les pièces essentielles s'y trouvaient : des recherches patientes les complétèrent ; l'autorisation de plaider, car il en faut une aux communes même pour revendiquer ce qui leur est dû , l'autorisation fut accordée, et l'affaire fut remise aux soins éclairés de celui qui déjà s'était signalé par de semblables conquêtes.

Il était trop tard ; l'engouement pour le régime impérial était revenu, mais avec une telle force, avec un tel entraînement, que les magistrats, sur leurs chaises curules, ne pouvaient pas s'y soustraire. Il se rencontrait partout des tribunaux et des Cours pour sanctionner les décrets les plus illégaux, les actes les

plus violents de la volonté absolue de l'empereur. Napoléon était une idole à laquelle on parlait d'ériger des temples, et qu'en attendant on plaçait impudemment au-dessus du maître-autel d'une église catholique (1). Non-seulement on approuvait ses actes, mais on inventait un système tout entier pour les diviniser, pour leur reconnaître l'infailliblité suprême. On fouillait dans la constitution dérisoire du sénat conservateur, et on disait que sans doute le pouvoir impérial n'avait pas eu le droit de statuer par un simple décret; mais que comme le sénat, gardien de la constitution, n'avait pas réclamé contre cet empiétement, le décret devenait sacré et passait en force de loi. Et avec ce misérable subterfuge, le glaive de la justice s'humiliait respectueusement devant des actes qu'il aurait dû déchirer impitoyablement, et la balance de l'équité fléchissait sous le poids qu'elle aurait dû rejeter avec indignation.

Ainsi en advint-il à la Cour royale de Paris, en 1841, je crois; la date n'est pas présente à mon souvenir; mais le fait n'est que trop certain. L'éclatante justice de la cause, l'omnipotence des titres de propriété et de possession, l'admirable dialectique et la haute puissance oratoire de Me Dupin, rien n'y fit, et tout se brisa devant cette étrange fin de non-recevoir : « Le décretd e Braunau a tranché la question; le sénat conservateur n'a pas réclamé : ce décret est loi, et il n'y a pas de recours. »

Le décret de Braunau a tranché la question! Oui, certes, mais comment? par la violence et par la tyrannie. Le sénat conservateur n'a pas réclamé! Et contre qui réclamait-il donc, ce corps abâtardi, dont le mutisme est aussi proverbial que celui du Parlement d'Henri VIII? Il n'y a pas de recours! Hélas non, devant la justice des hommes : elle a parlé, ses arrêts doivent être respectés. Mais il y a un tribunal pour les grandes comme pour les petites causes, et auquel on peut toujours en appeler sans blesser la révérence due aux magistrats, car ils y sont soumis ainsi que le monde entier : Dieu et la postérité!

Conclusion.

Et voici la moralité de toute cette histoire.

Un droit *immémorial* en 1229, reconnu, consacré, confirmé par six races de comtes, par les Nevers, par les Douzy, par les

(1) La Madeleine.

Chastillon, par les Bourbons, par les Châlons ; par six races impériales ou royales, les Courtenay, les Valois, les Valois-Orléans, les Valois-Angoulême, les Bourbons et les Condé ; droit essentiel à la vie et à la fortune de plusieurs paroisses du pauvre peuple, suspendu par l'arbitraire d'un forestier de la Régence, rétabli par la Convention, est venu se briser sous l'épée de Napoléon sans pouvoir être relevé du coup par un tribunal libre sous la Charte de 1830.

Ce qui est une page curieuse à ajouter à celles des triomphes et des progrès de la démocratie en France depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1841.

Henry de Riancey.

VIE DE RANCÉ,

PAR M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Un nouvel ouvrage publié par un grand écrivain, si modeste qu'en soit le but, si simple qu'en soit la forme, est toujours un événement. Ce livre rappelle ses devanciers, et de ce souvenir il tire pour lui-même plus d'intérêt et de relief. Mais il n'y a pas qu'un plaisir pour le lecteur dans cet accord du passé et du présent. La critique y trouve pour ses jugements un appui et des lumières.

La *Vie de Rancé* fait qu'involontairement on se reporte aux grandes époques de la vie même de M. de Chateaubriand ; et tandis que le cœur se dilate, la pensée voit et réfléchit. On ne sait alors ce qui frappe le plus, des nobles efforts du génie en faveur d'une cause sainte , ou de la sage circonspection avec laquelle les dépositaires de la foi accueillent ces magnifiques avances. Le *Génie du Christianisme* paraît ; M. de Chateaubriand en explique le but, l'objet et le plan : il s'adresse de préférence aux gens du monde, et son œuvre est surtout une œuvre d'art. Mais le titre même du livre éveille de justes susceptibilités : ce titre embrasse tout dans sa vaste acception : l'auteur tiendra-t-il toutes ses promesses ? Le dogme, l'histoire et la science occuperont-ils une assez large place dans cette synthèse catholique ? On doute, on examine ; en un sens les craintes se justifient ; et il se passera bien du temps avant qu'on reconnaisse tout le bien que le livre peut faire. Vienne plus tard une autre œuvre admirable, *les Martyrs*, qui peuvent entrer en parallèle avec le *Génie du Christianisme ;* ce seront de la part du poëte les même efforts, les mêmes élans, et de la part des hommes de foi la même sollicitude, la même réserve. L'auteur met en présence le beau grec et le beau chrétien ; et la victoire, bien entendu, doit rester au beau chrétien. Mais le chantre de Cymodocée n'a-t-il pas été chercher ses inspirations sous le riant soleil d'Asie ? Son imagination n'a-t-elle pas fait de la fille d'Homère une trop ravissante peinture ? On ne se demande pas si le beau n'était pas plus facile à

réaliser dans cette antiquité païenne, qui prenait l'homme pour type, que parmi les modernes chez qui l'artiste, comme le saint, doit tendre à se perfectionner sans cesse. On doute encore, et l'on s'abstient, jusqu'à ce qu'un succès légitime ait fait oublier ou pardonner les fautes. Enfin, l'illustre auteur achève l'œuvre commencée par le *Génie du Christianisme;* il publie ses *Études historiques*. C'est là un monument magnifique, aux proportions majestueuses; mais le poëte, devenu historien, apporte toujours le même enthousiasme, la même passion dans la poursuite de ses œuvres. Par un amour emporté du vrai, il ne recule pas devant des hardiesses parfois condamnables; et l'excès dans le détail nuit à l'effet d'ensemble; les imperfections de la forme feront longtemps méconnaître la portée immense de l'œuvre. Ne nous étonnons ni ne nous effrayons de ces résultats. Ainsi va la pensée humaine dans le monde catholique. Le génie s'élance dans l'espace; la foi en le réglant modère et assure son essor. Cependant les années s'écoulent, et tous les efforts aboutissent au but commun, la gloire de Dieu, qui est le principe de la foi et du génie.

C'est sous l'empire de ces réflexions que nous voulons étudier le nouveau livre de M. de Chateaubriand. Nous aimons le génie, nous aimons plus encore la foi; nous voulons respecter l'un et l'autre.

Avouons-le sans crainte, et qu'on nous passe cette expression, la *Vie de Rancé* nous a *désorienté* tout à fait. Cette vie a été écrite bien des fois, jamais d'une manière complète: c'est Bossuet qui l'a dit. Mais, s'il nous est permis d'émettre un sentiment, le plan du grand évêque ne serait pas le nôtre. Bossuet veut une sorte de juste-milieu dans l'histoire de la pénitence: « Ne flatter ni les Bénédictins, ni les Jésuites... » Préoccupation du siècle dans une histoire qui devait rester générale. Aujourd'hui, il faut réunir ce que Bossuet divise, réunir dans une même admiration les Bénédictins et les Jésuites, en butte aux mêmes attaques. C'est une première raison de différer; il en est d'autres. La principale, qui tient peut-être uniquement à notre manière de voir, c'est qu'il est fort difficile, il faudrait être Bossuet pour y réussir, de résumer dans une simple biographie la vie de tout un ordre religieux, et de rattacher cette histoire particulière à l'histoire générale du Catholicisme, en montrant quelle salutaire influence devait exercer sur le monde chrétien la réforme de la Trappe, dans ses rapports avec l'Église, l'État et le salut individuel. Ce plan si vaste, ne vaut-il pas mieux qu'il soit successivement élaboré par les siècles? La sainteté est comme le génie: l'un et l'autre peuvent défier tous les efforts de la pensée vulgaire. Chaque âge mettrait la main

à l'œuvre; et si le travail, ainsi divisé, perdait de ses proportions grandioses, la réalisation n'en serait que plus assurée. C'est surtout pour notre temps, pour nos besoins, pour nos souffrances, que nous voudrions une vie de Rancé.

Faut-il donner nos motifs? Hélas! ils se produisent chaque jour dans nos fautes et dans nos misères. Ce sont les révolutions, terrain mouvant et entr'ouvert, d'où s'échappent des races indomptables. Qui enchaînera leur audace? Qui leur fera mordre et bénir le frein? — C'est notre système d'éducation, égoïsme de théorie qui, chaque année, lance dans la vie active de nouvelles générations, impatientes d'en venir à l'œuvre, prêtes à se passer sur le corps pour arriver au but. Les places sont rares, les carrières encombrées, les besoins immenses. Qui satisfera les mécontents?—C'est ce déplorable matérialisme qui s'est répandu dans nos mœurs et introduit jusque dans la famille pour la corrompre et la dissoudre. Voici, à côté d'une mère coupable, un père qui ne peut plus aimer ses enfants. N'avez-vous à lui offrir que le déshonneur, la promiscuité du divorce ou la vengeance? — C'est le scepticisme ou le désespoir qui ronge tant de pauvres cœurs privés de croyances ou d'appuis. Combien ils chériraient une libre dépendance, ces malheureux esclaves d'une liberté sans soutien! N'y a-t-il plus pour eux d'autre fin que l'abrutissement ou le suicide?

La *Vie de Rancé*, preuve par elle-même et occasion de preuves nombreuses en faveur des ordres religieux, voilà ce que nous souhaitions et attendions. Ce n'est pas exagérer l'importance du monachisme. « Dieu, dit Rancé, n'a pas commandé à tous les hommes de quitter le monde, mais il n'y en a point à qui il n'ait défendu d'aimer le monde. » « Là se pourront réfugier, dit Bonaparte, ceux à qui le monde ne convient pas ou qui ne conviennent pas au monde. »

Mais voici que le génie lui-même entreprend l'œuvre du siècle; M. de Chateaubriand écrit pour notre temps, seulement avec ses fins particulières. Toutes les souffrances n'étaient pas comprises dans nos plaintes. Nous prenions la société par en bas : le poëte la prend par en haut. Nous n'en voyions que ce qu'on appelle les *éléments d'avenir;* la pensée de M. de Chateaubriand embrasse, avec l'avenir, le passé et le présent. Il y a dans les derniers débris du XVIII[e] siècle, ruines désolées que la mort fait chaque jour disparaître, de cruelles douleurs et d'inexprimables craintes. Il y a parmi les anges déchus de notre temps ou un doute poignant qui fait pitié, ou une sécurité d'orgueil qui fait frémir. C'est à ces autres malheureux que M. de Chateau-

briand s'adresse. Lisez la dédicace du livre, relisez le livre lui-même. Rapprochez certains noms qui tombent là comme par hasard, et qui ont leur place marquée dans le livre comme dans le cœur de l'écrivain. Songez à toute cette noble vie, à cette belle vieillesse, et prononcez !

L'entreprise est périlleuse. Il faut prouver à tous ces mécréants que leur vie c'est la mort, et que ce qu'ils appellent la mort c'est la vie. Et dans la lutte un seul preux contre tant d'ennemis ! C'est un de ces fiers combats du moyen âge où la valeur pouvait défier le nombre. Rodrigue veut mourir les armes à la main.

Pourquoi trembler ? M. de Chateaubriand saura bien persuader ceux qu'il ne peut convaincre. Les héros sont-ils donc toujours jeunes ? Que de vivacité, de souplesse et de grâce, nous allions dire de légèreté et de coquetterie dans cette causerie du vieillard ! Est-ce bien à un spectacle de larmes et de mort que nous allons assister ? Ce ne sont partout que parfums et que fleurs. « Singulière annonciation du saint ! » Rancé, au collége, dans cette *enfance mythologique qui passe d'une génération à l'autre*, Rancé prélude aux folies de sa jeunesse par les chants joyeux d'Anacréon. Et comme tout lui fait écho ! C'est M. le cardinal devenu le Mécène de notre jeune Horace ; ce sont les grands hôtels, l'hôtel de Rambouillet surtout, qui tous les soirs s'allument et étincellent de mille feux, comme pour tenter sa jeune imagination ; c'est tout ce que la France compte alors d'illustrations, de beautés et de gloires, qui l'appelle et qui bientôt l'entraînera dans son étourdissant tourbillon : la Fronde et son héroïsme de carrefour : les grandes dames, astres brûlants dès l'aurore, Anne d'Autriche, Mademoiselle, madame de Longueville : les dames beaux-esprits, de Sévigné à Scudéry : les belles dames, de Montbazon à Ninon de Lenclos.

Fleurs et parfums, avons-nous dit : fleurs qui se fanent, parfums qui portent à la tête et qui rendent fou ! La Fronde, dernier effort d'une aristocratie décapitée, n'aboutit plus qu'à des convulsions bouffonnes. L'hôtel de Rambouillet, ce temple ouvert à tous les beaux diseurs, ne sera bientôt plus que le dernier refuge des précieuses, *galantes* ou *spirituelles*, et plus galantes que spirituelles. Les grandes dames perdent leurs adorateurs ou leur prestige : Mazarin a déjà *tout quitté :* Turenne ne doit plus aimer que Dieu et la gloire : Mademoiselle *a tué son royal époux*. Les dames beaux-esprits prennent du café et comptent leurs rides en attendant que Racine passe. Les belles dames sont les mieux partagées, sans doute parce qu'elles dureront moins longtemps. La vie est courte, il la faut bonne. Que de-

vient Rancé, le condisciple de Bossuet, le prêtre ordonné, le docteur en Sorbonne, l'opulent titulaire de tant de bénéfices? Rancé vit de la vie commune. Bonne mine, bonne chère, la chasse, l'escrime : voilà l'homme. Rancé est fou : il aime madame de Montbazon. Autant vaudrait aimer la Ninon. Nous ne racontons pas ces amours ni tous ceux qui leur font cortége; c'est d'un vrai par trop nu. Seraient-ce les précautions obligées? il faudrait désespérer alors, non de l'orateur, mais du public. Que nous aimons bien mieux cette pâle et douce figure de Marcelle de Castellane, pauvre enfant, trompée, délaissée par le duc de Guise, et qui meurt de repentir, bien plus que d'abandon et de misère ! Mais cet amour lui-même est jugé. Ecoutez comme l'auteur résume toute cette époque ! « Sociétés depuis longtemps éva-« nouies, combien d'autres vous ont succédé! Les danses s'établis-« sent sur la poussière des morts, et les tombeaux poussent sous le « pas de la joie. Nous rions et nous chantons sur les lieux arrosés du « sang de nos amis. Où sont aujourd'hui les maux d'hier ? où seront « demain les félicités d'aujourd'hui ? Quelle importance pourrions-« nous attacher aux choses de ce monde ? L'amitié ? elle disparaît « quand celui qui est aimé tombe dans le malheur, ou quand celui « qui aime devient puissant. L'amour? il est trompé, fugitif ou cou-« pable. La renommée? vous la partagez avec la médiocrité et le crime. « La fortune? pourrait-on compter comme un bien cette frivolité ? « Restent les jours dits heureux, qui coulent ignorés dans l'obscurité « des soins domestiques, et qui ne laissent à l'homme ni l'envie de « perdre ni de recommencer la vie. »

Le drame s'engage et se noue. Madame de Montbazon est morte; Rancé veut mourir au monde. A quoi bon, pour expliquer une conversion qui fut si sincère et si complète, se jeter dans le merveilleux et l'horrible ? Les poëtes aiment l'impossible, ce qui n'exclut pas toujours une impartialité scrupuleuse, une sagacité admirable. M. de Chateaubriand prouve supérieurement contre lui-même que l'histoire de la Tête de Mort (1) est une invention absurde, bonne tout au plus pour effrayer les vieilles filles et les petits enfants. Rancé croit, et voilà pourquoi il est si profondément effrayé et tourmenté. Mais sa résolution n'est pas sitôt prise : ce serait l'effet de la peur, et pour un si grand sacrifice il faut toutes les forces de la volonté. Que d'efforts pénibles et infructueux ! Toujours sur pied, et ne trouvant le repos

(1) Le monde disait, jaloux de tout expliquer à l'honneur du diable, que dans la frénésie du désespoir Rancé avait coupé la tête de madame de Montbazon et qu'il avait emporté cette chère relique à la Trappe !

nulle part, des rêves affreux l'obsèdent et le poursuivent. C'est à Véretz, naguères le lieu de ses délices, que les épreuves sont le plus terribles. « Il se promenait un jour dans l'avenue de Véretz; il lui « sembla voir un grand feu qui avait pris aux bâtiments de la basse-« cour; il y vole, le feu diminue à mesure qu'il en approche; à une « certaine distance l'embrasement disparaît et se change en un lac « de feu au milieu duquel s'élève à demi corps une femme dévorée « par les flammes. La frayeur le saisit; il reprend en courant le che-« min de la maison; en arrivant les forces lui manquent, il se jette « sur un lit; il était tellement hors de lui qu'on ne put, dans le pre-« mier moment, lui arracher une parole. »

Ces visions, comme plus tard celles qui vinrent troubler les solitudes de la Trappe, doivent paraître quelque chose de bien misérable aux philosophes qui ne croient plus aux fantômes, et qui ont placé leur confiance en eux-mêmes. M. de Chateaubriand est plus simple. « Les convulsions, nous dit-il, se calmèrent; il n'en resta à Rancé « que l'énergie d'où sortent les vigoureuses résolutions. » Mais la résolution tarde encore. « Il semblait jouer à la pénitence pour l'appren-« dre avant de la pratiquer. On assiste avec intérêt à cette conquête « de l'homme sur l'homme. « *Ou l'Evangile me trompe,* » disait-il en parlant de Véretz, « *ou cette maison est celle d'un réprouvé.* » Il finit par y mettre partout l'esprit de pénitence. Mais le temps n'était pas encore venu de couronner cette œuvre par le sacrifice de lui-même. Ce n'était point attache aux choses du monde; « ses souvenirs de la terre « n'étaient plus qu'une haine de la vie, devenue chez lui une véritable « obsession. Sa désespérance de l'humanité ressemblait au stoïcisme « des anciens, à cela près qu'il passait par le Christianisme. » Toute la différence est en effet dans cette réserve. Rancé était chrétien; c'est pourquoi il hésitait. Si sa haine de la vie n'avait eu pour principe l'amour de Dieu et la défiance de soi-même, s'il se fût nourri de l'orgueil des stoïciens, certes, il n'eût pas tant différé. Aurait-il persévéré? C'est une autre affaire. Toute cette partie du livre est d'un intérêt saisissant. L'effet sombre et triste en est accru par de touchants souvenirs et des rapprochements terribles. Lorsque Rancé songe ainsi à la pénitence, il en a déjà reçu l'exemple de la mère Louise Roger de la Mardelière, l'une des victimes de Monsieur. Monsieur lui-même va paraître devant Dieu; et c'est Rancé qui l'assiste à ses derniers moments. Et telle est alors la touchante piété du repenti, que chacun fait des vœux pour l'avoir auprès de soi au moment suprême. Et tout cela se passe à Chambord, le domaine national d'Henri de France!

Ici une belle page, noble tribut payé par un grand homme à une grande infortune. A Véretz même mourra plus tard de mort déplorable P.-L. Courrier, l'orgueilleux vigneron... Ainsi les cris de souffrance et de mort se répondent, comme tout à l'heure les chants de triomphe et d'amour.

A la Trappe! C'est là seulement que Rancé peut trouver la paix. Mais qu'est-ce alors que la Trappe? Il faut d'abord la réformer; et, comme un autre Borromée, le réformateur risque d'y perdre la vie. Qu'importe? Pour lui, le danger n'est pas là. A peine est-il entré dans l'étroite observance de Perseigne que l'abbé de Prière veut l'envoyer à Paris et à Rome pour défendre les intérêts de la communauté. Rancé craint les *périls*, et il refuse. Qu'il craigne surtout le passé, cela se peut; mais que ce soit sa seule crainte, est-il bien possible? Rancé a horreur de ses crimes, il sent toute sa faiblesse dans l'œuvre de réparation, et voilà pourquoi il prend en haine le monde avec lui-même. Un si grand dessein, et la fragilité de l'homme pour l'accomplir, c'est le perpétuel contraste qui jusqu'à la fin nous intéresse à la vie du solitaire.

Cependant l'abbé de Prière insiste; Rancé doit obéir. Il va à Paris, puis à Rome. C'est surtout à Rome que les périls le menacent. Combien sont allés à Rome fervents chrétiens en apparence, qui devaient en revenir hérétiques! Est-ce donc l'Église qui a changé? C'est l'homme seul qui tombe et qui meurt. L'orgueil humain s'élance pour atteindre à la cité sainte. Qu'il fasse une chute en sa route, faut-il s'en étonner? Heureuse l'Église quand le chrétien se relève! M. de Chateaubriand ne s'est-il pas fait le trop généreux écho d'une voix célèbre, quand il a jugé les sages lenteurs de la cour de Rome? Il le dit si bien ailleurs : « M. de La Mennais s'est incliné sur l'homme... l'homme est fragile « et le génie pèse; le roseau en se brisant peut percer la main qui l'a- « vait pris pour appui. » Mais revenons à l'humble solitaire silencieux et isolé dans cette ville, reine du monde, que M. de La Mennais saluait de tous les transports de l'enthousiasme. Rancé possède le goût et le talent qui font l'artiste; mais il n'a d'yeux et d'oreilles que pour les choses du ciel. Il est doué du génie des affaires; mais il a pour les affaires une aversion profonde, et cette aversion s'accroîtrait, s'il était possible, à la vue de ce cardinal de Retz qui se fourre partout et qu'il retrouve à Rome. Le portrait du cardinal est admirable. Peut-être, cependant, M. de Chateaubriand se montre-t-il un peu sévère dans sa critique des *Mémoires*. Que diraient nos célébrités contemporaines si on les jugeait toujours avec une pareille sévérité?

Laissons Rome, où Poussin va mourir, où lord Byron, étranger partout, rêvera plus tard un tombeau sur les grèves. Revenons à la Trappe. Un instant découragé, mais toujours docile, Rancé projetait de se retirer à la Chartreuse ou à Clairvaux; il reprend le chemin du Perche. « On ne vit donc point Rancé suspendu dans les abîmes « de Saint-Bruno, ou attaché à la tombe de saint Bernard. C'eût été « plus éclatant pour le poëte, moins grand pour le saint. Dieu, qui « avait ses conseils, rappela Rancé à la Trappe afin d'y établir la « Sparte chrétienne. » Bientôt avec le consentement de tous ses religieux il donne ses constitutions. Dans le discours qui les précède, il en explique énergiquement le but. « L'abbaye est sise dans un vallon « fort solitaire; quiconque voudra y demeurer n'y doit apporter que « son âme; la chair n'a que faire là dedans. » Nous ne pouvons, et c'est notre regret, analyser, avec M. de Chateaubriand, cette œuvre si forte; mais il y a des mots qui disent tout. « Le chapitre des coulpes « aura lieu trois fois par semaine. » C'est la mort, l'anéantissement du moi. « A l'infirmerie, le malade ne se plaindra jamais. Un ma- « lade ne doit avoir devant les yeux que l'image de la mort; il ne « doit appréhender que de vivre.... » Comment réaliser jamais un si terrible dessein? par la prière et le silence. La prière n'est suspendue que par le travail; Rancé veut que l'âme et le corps aient une égale occupation.... Une si profonde connaissance du cœur de l'homme étonne et subjugue. Pourrions-nous accuser les préjugés ou la sécheresse du législateur? Où sont les préjugés du savant réformateur qui fonde des écoles et des maisons de travail? Où est la sécheresse de ce tendre père si justement aimé? « Quand l'abbé s'apercevait que les religieux « souffraient de douleurs qui ne se décelaient par aucune marque « apparente, à ceux-là il s'attachait. Il n'opérait point à l'aide des « miracles; il ne faisait point entendre les sourds, ni les aveugles « voir; mais il soulageait les maladies de l'âme et jetait les esprits « dans l'étonnement en apaisant les tempêtes invisibles. Variant ses « instructions suivant le caractère de chaque cénobite, Rancé s'étudiait « à suivre en eux l'attrait du ciel. Un mot de sa bouche leur rendait « la paix » « ... A ces fatigues du corps, Rancé joignait celles de « l'esprit, ressentant dans son âme toutes les peines et toutes les ten- « tations de ses enfants, leurs faiblesses et leurs misères; et, comme « un autre saint Paul, se faisant tout à tous, il les portait dans ses en- « trailles; il était triste avec ceux qui l'étaient, malade avec les « malades, se chargeant par le pur effet de sa charité de tous leurs « maux corporels et spirituels. » Enfin de l'œuvre elle-même serait-il

vrai de dire que, née dans un autre âge, elle est morte avec cet âge? Le temps n'a servi qu'à la développer. « Petit à petit sa renommée se « répandit. On s'aperçut qu'il venait des parfums d'une terre inconnue. « On se retournait, pour les respirer, vers les régions de cette Arabie « heureuse; attiré par les effluences célestes, on en remonta le cours. » — Les franchises et l'urbanité de la conversation ont permis à l'illustre auteur de rapprocher ici Port-Royal de la Trappe; mais il est clair que tout doit se borner à ce simple rapprochement. M. de Chateaubriand ne se fait pas illusion : Port-Royal est mort, et tous les artifices d'un beau talent, tous les charmes d'un esprit ingénieux ne parviendront pas à ranimer cette œuvre d'un autre temps. La Trappe, au contraire, s'est relevée, et nous la voyons pleine de sève et de vigueur. C'est qu'avec la sévérité de ses constitutions elle a gardé l'humilité et l'obéissance, vertus fondamentales aussi de toute corporation religieuse.

Tout n'est pas fini. C'est à la veille de la mort que Rancé doit souffrir les extrêmes douleurs : ainsi les chrétiens persécutés livraient dans le cirque leur combat décisif. Les ennemis les plus redoutables ne sont ni les sarcasmes des libertins, ni les calomnies des jaloux; ce sont les indiscrétions de l'amitié, les importunités de la vertu, les ardeurs même de la charité. A la Trappe affluent les mondains. Il faudra un jour leur en fermer la porte. C'est Mademoiselle, toujours excessive, à qui il faut maintenant des Trappistes pour régler ses austérités; c'est madame de Guise que sa naissance ne défend pas contre les disgrâces d'une nature contrefaite; c'est Pellisson qui, devenu malheureux, trouve dans Rancé un ami toujours fidèle; ce sont les jansénistes, en faveur desquels Rancé a le tort d'écrire des lettres, soyons plus juste, disons une lettre aussi longue qu'elle est ennuyeuse et peu concluante; c'est la tendre La Vallière, qui est dans la joie d'avoir vu Monsieur de la Trappe : dites encore que cet homme-là n'a pas d'entrailles; c'est Bossuet, le grand Bossuet lui-même, qui sera peut-être pour son condisciple, son ami une occasion de chute. Bossuet veut que le solitaire écrive; Rancé s'en défend, il brûle ses manuscrits; il écrira néanmoins, et nous compterons un chef-d'œuvre de plus : le Traité *de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. Rancé écrira en outre une quantité innombrable de lettres; et, à cette occasion, M. de Chateaubriand nous donne lui-même sur le genre épistolaire des pages délicieuses. C'est chose curieuse que ces volumes échangés entre Rancé et le docte Mabillon sur une question que Bossuet tranche d'un seul coup : La science est-elle

nécessaire au religieux? « Il faut distinguer, dit Bossuet, l'état de « solitaire de l'état de cénobite. » C'est en revanche une vertu bien rare que la constante abnégation du solitaire dans tout le cours de cette vive et laborieuse polémique. M. de Chateaubriand rend bonne justice à son héros. « Le style de Rancé n'est jamais jeune. Dans les « œuvres de Rancé le souffle du printemps manque aux fleurs ; « mais en revanche quelles soirées d'automne! Qu'ils sont beaux « ces fruits des derniers jours de l'année! »

Nous touchons au dénouement. Rancé a condamné le jansénisme, condamné le quiétisme, approuvé la révocation de l'édit de Nantes. Encore une épreuve, et il en aura fini avec la vie ; il se démet de ses fonctions, et va se perdre parmi les simples religieux. Ah! là n'est point l'épreuve. Lisez cette touchante histoire. « Le roi nomma, « pour remplacer Rancé, dom Zozime, prieur de ladite abbaye et « ami de Rancé. Les bulles étant arrivées de Rome le 19 septembre « 1695, le nouvel abbé fut installé le 28 du même mois. L'ancien « abbé, pouvant à peine se soutenir, se prosterna aux pieds du nou- « vel abbé et lui dit : Mon Père, je viens vous promettre l'obéissance « que je vous dois en qualité de mon supérieur, et vous prier de me « traiter comme le dernier de vos religieux. L'abbé Zozime tomba à « genoux, et lui répondit : Et moi, mon Père, je vous renouvelle « l'obéissance que je vous ai vouée dès mon entrée dans cette sainte « maison. Majestueuse abnégation, et qui donnait une proportion « inconnue à la nature humaine. » Quelle leçon pour nos hommes d'État qui frémissent à l'idée seule de perdre le pouvoir! Mais voici le moment douloureux. Zozime meurt; Rancé s'abuse et lui donne un successeur indigne; cet homme déchire le sein qui l'a réchauffé.... Rancé pleurera, mais sur le malheureux qui se perd et qui scandalise ses frères.

Rancé va mourir ; voyez errer autour de la Trappe, comme des fantômes qui annoncent la mort, la princesse Palatine dont Bossuet va prononcer l'oraison funèbre; le roi et la reine d'Angleterre, autres âmes prédestinées, mortes à jamais à toutes les splendeurs du trône. Rancé se ranime et s'exalte aux approches de la mort; et l'auteur des *Martyrs* ne lui répond que par un long cri de souffrance. Ne nous hâtons pas de juger ; assistons aux derniers instants du solitaire.

« Le lit de cendres était préparé. Rancé le regarda tranquille avec « une sorte d'amour, puis il s'aida lui-même à se coucher sur le lit « d'honneur. L'évêque de Séez lui dit : « Monsieur, ne demandez- « vous pas pardon à Dieu ? — Monsieur, répondit l'abbé, je supplie

« Dieu très-humblement du fond de mon cœur de me pardonner mes « péchés, et de me recevoir au nombre de ceux destinés à chanter « éternellement ses louanges. » Les forces venant à lui manquer, il « s'arrêta. L'évêque dit : « Monsieur, me reconnaissez-vous? — « Monsieur, répliqua l'abbé, je vous connais parfaitement, je ne vous « oublierai pas. »

« L'évêque de Séez s'étant enquis si l'on avait donné quelque chose « au mourant pour le soutenir, l'abbé de Rancé fit lui-même la ré- « ponse: Rien n'a manqué à l'attention de leur charité. »

« Il s'établit par les paroles de l'Ecriture un dernier dialogue entre « l'agonisant et l'évêque.

« L'Évêque : Le Seigneur est ma lumière et mon salut.

« L'Abbé : Je mettrai en lui toute ma confiance.

« L'Évêque: Seigneur, c'est vous qui êtes mon protecteur et mon « libérateur.

« L'Abbé : Ne tardez pas, mon Dieu; hâtez-vous de venir.

« Ce furent les dernières paroles de Rancé, il regarda l'évêque, leva « les yeux au ciel, et rendit l'esprit. »

Et maintenant ne comprendrons-nous pas la plainte d'une âme tendre, les larmes d'une glorieuse vieillesse?

« Cette vie ne satisfait pas, s'écrie M. de Chateaubriand, il y « manque le printemps...... Heureuses les existences qui sont tom- « bées en fleurs...... Une foule d'hommes fameux avaient déjà pris « les devants : Pascal, Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Tu- « renne et Condé; le vainqueur de Rocroy avait reçu de Bossuet la « dernière couronne. Bossuet penchait vers sa ruine, qu'il avait an- « noncée avec une simplicité si magnifique. Ce siècle est devenu im- « mobile comme tous les grands siècles, il s'est fait le contemporain « des âges qui l'ont suivi. On ne voit pas tomber quelques pierres de « l'édifice sans un sentiment de douleur. Quand Louis XIV descend « le dernier au cercueil, on est atteint d'un inconsolable regret. »

Il y a là, certainement, plus qu'un regret de l'antique monarchie; il y a une douleur qui fait mal et que l'on voudrait pouvoir adoucir. Vaudrait-il mieux la condamner? Nous ne nous en reconnaissons pas le droit; nous n'envions pas un tel courage. Mais comment s'expliquer cette grande douleur? On a essayé de tout justifier à l'aide d'un contraste. Rancé, dit-on, avait tout perdu dans la vie; M. de Chateaubriand a conservé son génie. Cette ingénieuse explication nous paraît plus brillante que solide.

Il serait plus simple d'imputer beaucoup à la vieillesse, aux souf-

frances, à toutes les servitudes de la vie; mais leur trop accorder, ce serait être injuste envers une grande âme.

L'amour explique et se fait pardonner bien des choses; c'est l'amour qui conduit le noble vieillard. En respectant les douleurs de l'homme, n'oublions pas le but de l'auteur; rappelons-nous qu'il parle à des égarés, des endurcis. De là, nous le croyons, ses concessions, ses sacrifices; de là ce plan qui rappellerait l'ordonnance des oraisons funèbres de Bossuet et qui descend parfois aux proportions de la causerie la plus familière : les écarts regrettables de la pensée, les exagérations du sentiment, les fâcheuses inégalités du style : tantôt le rire de Voltaire, tantôt le style *à la diable* de Saint-Simon. Il semble qu'il y ait comme une intention de confession de la part de l'auteur dans ce portrait emprunté à La Bruyère : « Concevez un homme « facile et doux, complaisant, traitable, et tout d'un coup violent, « colère, fougueux, capricieux; imaginez-vous un homme simple, in- « génu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris. Mais per- « mettez-lui de se recueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit « en lui... Quelle verve! quelle élévation! quelles images! »

Qu'ont produit cependant les concessions, les sacrifices du trop généreux vieillard? Il faudrait écouter ici les organes de tous ces malheureux esprits à qui M. de Chateaubriand s'adresse. L'illustre auteur se prend-il à pleurer : on lui dit bravement qu'il doute. Parle-t-il du néant des choses humaines et de la vie de l'éternité : on lui répond chemin de fer, roi de Rome et Hudson-Lowe.

Il est triste de voir méconnaître un généreux dessein, et l'esprit de parti se glorifier des avances faites à la faiblesse. M. de Chateaubriand s'en consolera, s'en vengera : avec le génie il lui reste la prière.

La prière de M. de Chateaubriand! Cette pensée ne peut nous trouver insensible : il nous semble voir le noble vieillard courbé sous la main de Dieu et priant pour d'ingrats amis, rebelles à ses empressements. Soutenue par la prière, sa pensée se dégage et s'élance. De ses amis il ne garde que les saints, de lui-même que le domaine de son Dieu. Il voudrait contempler face à face la beauté infinie; et, comme un autre Augustin, il déplore les vanités, les impuissances de la parole humaine.

M. de Chateaubriand hésiterait-il devant un dernier et plus pieux sacrifice? Si des erreurs lui étaient démontrées, ne sacrifierait-il pas ces erreurs? Nous croyons fermement que le noble vieillard est prêt à tout. La simplicité de l'enfant dans le cœur du grand homme, c'est le plus beau fruit du génie chrétien.

E. VARÉ.

REVUE POLITIQUE.

La fin de la discussion sur la liberté d'enseignement n'a pas présenté moins d'intérêt que les séances précédentes : toujours même droiture et même netteté de principes, d'une part; même tactique et même arbitraire de l'autre.

Au moment de discuter l'article 17, devenu l'article 30, et relatif aux petits séminaires, M. de Montalembert a déclaré, au nom de MM. Beugnot, Barthélemy et Séguier, qu'au point où la discussion en était arrivée, la loi avait acquis un caractère assez déterminé pour ôter tout espoir d'en tirer quelque apparence de liberté d'enseignement. En conséquence, les nobles pairs se sont retirés du combat, pour ne pas compromettre la pureté de leur cause par l'acceptation de cet article. En effet, en permettant aux jeunes séminaristes, dont la vocation au sacerdoce ne se confirmerait pas, de se faire recevoir bacheliers, et en conservant d'ailleurs toutes les restrictions arbitraires imposées en 1828, cet article ne faisait qu'aggraver la servitude de tout le poids d'impopularité qu'impose un privilége lors même qu'il n'est qu'apparent. M. de Montalembert et ses amis ne sont pas tombés dans le piége : ils ont donné à la Chambre, en abandonnant la discussion, ce dernier avertissement, que, pour n'avoir pas voulu être franche, la loi est devenue tyrannique, et que tyrannique elle est impossible; qu'il en doit sortir une longue lutte, dont l'Église souffrira, mais dont l'État souffrira davantage; que la classe la plus soumise des citoyens, celle dont les gouvernements ont le plus besoin, celle qui se détache difficilement du pouvoir, mais qui s'y rallie difficilement aussi, la classe des hommes religieux, des catholiques sincères, plus nombreuse et plus éclairée qu'on ne croit, en retirant ses sympathies à un gouvernement qui lui refuse ses droits les plus sacrés, fera surgir devant lui un de ces écueils qui en ont brisé de plus forts et de plus imposants.

A cette déclaration si nette, à cette position inattaquable, M. Gui-

zot a cru devoir pourtant opposer quelque chose. Il n'était pas aisé de deviner ce qu'il allait dire; mais on aurait pu parier qu'il ne dirait rien du tout de la question : et en effet, comme M. Cousin l'a remarqué le lendemain avec beaucoup de raison, il n'y aurait pas eu moyen de rien appuyer ni de rien combattre dans le discours de M. Guizot; car rien n'y tendait à un système quelconque sur l'article 30. Ce n'était qu'une pitoyable diversion, et il faut le dire, car plus un homme est doué de talent, plus il faut l'accuser lorsqu'il en abuse, ce n'était qu'un misérable escamotage. Ç'a été dans cette discussion la pratique constante de M. Guizot, de monter à la tribune dans les moments difficiles, pour détourner l'attention de la difficulté. Il commence par se donner une attitude fière, menaçante même; puis, montrant quelques généralités en l'air, il attire tous les yeux sur ces nuages qui défilent, et, pendant que la distraction béante regarde là-haut, la péroraison arrive, et le tour est fait. On ne trouvera point cette similitude trop vulgaire, si on analyse son discours en faisant abstraction de la pompe des mots et des véhémences affectées de la période.

M. de Montalembert avait commencé par déclarer que la Chambre l'avait écouté, lui et ses amis, avec une loyale impartialité; il l'en avait hautement remerciée. Que fait M. Guizot? Il suppose l'inverse, prétend que M. de Montalembert s'est plaint de n'avoir pas été écouté, de n'avoir pas trouvé la discussion assez libre et assez impartiale. Puis, s'étant fait ainsi le champion de la dignité de la Chambre, que personne n'avait blessée, ayant ainsi, en quelque sorte, éperonné sa colère, car il paraît que la colère est le Pégase oratoire de M. Guizot, le voilà qui se lance dans la plus incroyable des arguties : « Vous accusez la loi de tyrannie; la loi n'est pas tyrannique, car vous l'avez combattue, on l'a pleinement et librement discutée. » Comme si une loi discutée ne pouvait plus être tyrannique; comme si une majorité sûre d'elle-même était à l'abri de tout reproche par cela seul qu'elle laisse parler librement une minorité dont elle n'a rien à craindre! Ce n'est pas tout : M. le ministre cherche ensuite à faire honte aux ecclésiastiques de leur opposition à la paternelle suzeraineté universitaire qu'on veut leur imposer. « Comment, dit-il, vous reculez devant ces épreuves de moralité, de capacité, d'aptitude, devant lesquelles les laïques ne reculent pas! » M. Guizot sait pourtant fort bien que la question n'est pas là, que les prêtres ne se croient pas inférieurs, il s'en faut de beaucoup, en moralité, ni en capacité véritable, ni en aptitude pour l'enseignement et l'éducation, aux professeurs universitaires; il sait

très-bien que ce qu'ils repoussent, ce ne sont pas ces épreuves, mais la suprématie d'une corporation rivale, mais le contrôle de leurs concurrents; la défiance qu'ils éprouvent n'est pas tant celle de leurs propres forces que celle de la partialité de leurs adversaires; leur défiance est celle qui est l'esprit même de la loi, comme l'a dit M. le duc de Broglie. Mais qu'importe tout cela? M. Guizot a besoin de détourner les esprits de ces vérités trop évidentes; il lui faut un thème à tout prix, et il le prend où il peut.

De divagations en divagations M. Guizot est arrivé à la situation du clergé, à son éducation trop séparée du monde; il sort du peuple, est élevé à part, ne connaît pas assez la société, n'en est pas assez connu. Dans une certaine mesure, ceci est vrai, beaucoup moins vrai cependant qu'il y a une quinzaine d'années. Le clergé, n'étant plus compromis dans les partis politiques, a commencé à se faire connaître assez bien, Dieu merci. Les pauvres, les sociétés de bienfaisance, les prisons, les colonies agricoles, les hôpitaux, les écoles des petits enfants, le peuple des campagnes et des villes le connaissent assez généralement, et il les connaît aussi. Il n'est pas même aussi étranger aux classes élevées que M. Guizot a l'air de le croire; à coup sûr on pourrait dire qu'il connaît mieux le pays et en est plus connu que les membres de l'Université. Mais ce n'est point de cette façon-là que M. Guizot l'entend. Il voudrait voir un prêtre dans le conseil royal, un banc d'évêques à la Chambre des Pairs. Un prêtre au conseil royal n'aurait que sa voix, et nulle influence; mais sa présence seule couvrirait, en quelque sorte, la responsabilité universitaire vis-à-vis des familles chrétiennes. Quelques évêques à la Chambre des Pairs joueraient exactement le même rôle de dupes. C'est toujours la pensée de l'article 30: accorder aux prêtres quelque faux et inutile privilége pour leur ôter le bénéfice du droit commun; attirer sur eux l'impopularité, qui les forcerait à tendre la main au gouvernement et à lui accorder beaucoup pour en être protégé un peu. Mais la politique de M. Guizot se fourvoie ici encore. L'épiscopat sait trop bien à présent que son seul appui fidèle et constant, son seul rempart, c'est la liberté, c'est le droit commun. Que M. Guizot et ses amis veuillent l'arracher de là, rien de plus naturel; leur but étant de subalterniser l'Église, il faut bien qu'ils lui ôtent d'abord la confiance de la nation. Mais les prêtres ne sont pas aussi oublieux de leur propre histoire que ces maîtres hautains veulent bien le dire, et l'on verra bientôt s'ils en ont profité.

Nous préférons de beaucoup, à l'hostilité faussement protectrice de M. Guizot, l'hostilité sincère de M. Cousin. Celui-ci a peu à peu, dans

l'ardeur du combat, abandonné les habiletés politiques dont il cherchait d'abord à couvrir ses vues; et, dans son discours sur l'article 30, nous reconnaissons volontiers qu'il avait la logique et le bon sens de son côté. Les petits séminaires sont-ils des écoles spéciales? Qu'on les renferme dans leur spécialité. Sont-ils des écoles de droit commun? Qu'ils subissent les conditions du droit commun. Dans ces termes, il n'y avait rien à répondre à l'argumentation de M. Cousin. Mais ce droit commun leur est-il offert? N'est-ce pas un pseudonyme qui signifie la servitude commune? Les petits séminaires ne demandent pas mieux que le droit commun selon la liberté; mais le droit commun des entraves, le droit commun sous une juridiction incompétente et partiale, n'est qu'une hypocrisie : il n'y a donc pas lieu à choisir, et le dilemme de M. Cousin n'est bon que comme abstraction, ne s'appliquant à rien pour le présent. Au reste, le célèbre philosophe n'a pu s'empêcher de revenir à la charge encore une fois sur ces pauvres jésuites. Le prince de Kaunitz disait du comte Florida-Blanca des paroles bien triviales, rapportées par l'abbé Georgel : « Ce monsieur, disait-il, a certainement toujours un Jésuite à califourchon sur le nez, car il ne voit, il ne rêve, il ne parle, il n'écrit que jésuite. » Sauf l'inconvenance de cette caricature, on pourrait dire quelque chose de pareil de M. Cousin, depuis sa mémorable préface sur Pascal. On dirait que Pascal, pour se venger de cette préface, a transmis à l'auteur sa monomanie; on sait qu'il se croyait toujours sur le point de tomber dans la rivière, comme M. Cousin croit toujours voir s'ouvrir à ses pieds le gouffre du jésuitisme. Les plus grands philosophes ont eu de ces maladies-là.

Enfin la loi a été votée; une minorité de 51 voix contre 85 la repoussait. Une semblable minorité est de bon augure, quelle qu'en soit la signification ; elle proteste contre le caractère faux et équivoque qu'on avait imprimé à la loi. Ce qui reste acquis et démontré, c'est l'injustice et la tyrannie du monopole, c'est le danger de la philosophie qui règne dans l'Université, c'est l'affaiblissement des préjugés d'autrefois, que ni les traditions des légistes, ni l'éloquence intéressée des professeurs, ni le sophisme qui déplace sans cesse les questions n'ont pu raviver. Il reste surtout un fait immense, imprévu, provoqué par une folle assertion de M. Persil, et qui vient clore admirablement toute cette discussion : ce sont les manifestations du clergé inférieur, dont on avait représenté le respectueux silence, pendant que les évêques parlaient, comme un silence de peur et d'esclavage. De tous les diocèses il s'élève des voix libres de prêtres qui anéantissent avec une facilité extrême le nouvel échafaudage de mauvaise chicane qu'on

essayait d'élever. Ces protestations de curés et de vicaires sont en général très-bien écrites, énergiquement raisonnées, et les professeurs du monopole doivent être assez surpris de voir tant de style et de logique sortis des séminaires, eux qui croyaient avoir accaparé tout l'esprit et toute la littérature de ce temps-ci ! Mais ce qui est grave, c'est l'unité d'âme et de pensée qui éclate ainsi dans l'Eglise. Ceux qui n'ont jamais pu bien toiser ce vaste et majestueux édifice, qu'ils en examinent à présent les proportions et l'harmonie, et qu'ils disent en conscience s'ils se sentent la force de l'abattre. Pendant que la philosophie allemande de M. Cousin tombe en décadence de toutes parts, pendant que les partis politiques se dissolvent dans l'impuissance du bien et du mal, pendant que l'industrie guerroie contre elle-même et que les questions des tarifs divisent le Nord et le Midi, l'unité morale se manifeste dans notre vieille Église des Gaules, aussi forte et plus brillante qu'en ces temps antiques où elle recueillait les débris de l'empire romain.

C'est dans ces circonstances que M. Villemain vient de présenter à la Chambre des Députés le projet de loi amendé et voté par la Chambre des Pairs. On sait bien qu'elle ne peut être discutée par les Députés pendant la session actuelle; mais on veut provoquer dans les bureaux quelques déclamations violentes contre le clergé, qu'on aura soin de publier et de commenter pour lui faire peur. Ce sera en effet un rude besogne pour les Députés catholiques de combattre dans cette Chambre les préjugés dont la majorité est encore imbue ; ils auront besoin de toute leur fermeté et de toute leur prudence pour se faire écouter. Au reste, le nouveau rapport de M. Villemain est la fidèle image de l'attitude insignifiante, pauvre et terne que lui a faite la discussion de la Chambre des Pairs. Pas une idée nouvelle, pas une question franchement abordée. Dans ce vaste sujet, dans cette institution qu'il s'agit de fonder, et sur laquelle repose, de l'avis de tout le monde, la destinée du pays, M. le ministre de l'instruction publique n'a pas trouvé le moyen de poser le moindre principe à la hauteur de la question. Il s'agit toujours de la ridicule identification de l'État et de l'Université, si bien détruite déjà par des orateurs de toutes les nuances d'opinions politiques à la Chambre des Pairs. Tant d'insignifiance ne peut manquer de se communiquer aux discussions prochaines; aucune raison grave en faveur du monopole déguisé n'ayant pu être trouvée jusqu'ici, il est probable qu'on n'en découvrira pas davantage dans les bureaux de la Chambre ; mais nous devons nous attendre à beaucoup d'évocations révolutionnaires, à beaucoup de sou-

venirs des anciens Parlements, à l'intervention des Guy-Coquille et des La Chalotais de nos jours; enfin à tout ce que les légistes pourront réchauffer d'idées mortes et de passions qu'on pouvait croire enterrées depuis longtemps dans la poussière vénérable de l'antique grand'Chambre. Il sera curieux de voir l'effet que produiront ces choses-là sur les bourgeois de 1844.

Nous n'avons jamais manqué l'occasion de louer la Chambre ou le ministère, lorsqu'il en est sorti quelque protestation en faveur de la moralité publique. Il n'y a point, selon nous, d'affaire aussi importante que celle-là. Deux faits de ce genre ont eu lieu, dont l'honneur appartient tout entier à la Chambre. D'abord M. Charles Laffitte a été renvoyé pour la quatrième fois, et l'opiniâtreté des électeurs de Louviers a du moins eu cet avantage d'établir un précédent très-clair et très-bien défini contre la corruption par les intérêts de localité. Ensuite, la corruption privée vient de recevoir aussi une verte semonce, par la déclaration, signée d'un grand nombre de Députés, qui, au moment de voter les lois sur les chemins de fer, attestent n'avoir aucun intérêt financier dans ces entreprises. Une telle déclaration a sans doute des inconvénients nombreux; mais il n'en est que plus honorable pour ces Députés d'avoir passé outre: le mal était si grand, si audacieux, qu'il allait devenir règle; la réserve, en faveur des membres de la Chambre, d'actions au pair, ou de fonctions lucratives dans l'administration des compagnies, s'érigeait en principe; et la juiverie, dans ses calculs, mettait déjà parmi ses charges ordinaires la valeur des consciences chrétiennes.

Il n'y a qu'un moyen efficace, nous l'avons déjà soutenu plus d'une fois, d'échapper à la détestable domination des hauts et puissants spéculateurs qui convoitent le monopole des transports: c'est de laisser à l'Etat l'exécution et l'exploitation des chemins de fer. Les agents de l'Etat seront au moins responsables envers le pays. L'avidité et l'opiniâtreté avec laquelle les compagnies poursuivent cette riche proie, tout en cherchant à la déprécier, l'hypocrisie et les contradictions de leur langage, leurs prétentions énormes, sur lesquelles ils se relâchent cependant à mesure que le public s'éclaire, les améliorations nouvelles qui s'annoncent, et dont quelques-unes diminueraient dans une proportion inespérée les frais d'établissement, tout a contribué à modifier l'opinion, et l'on peut enfin espérer que l'Etat n'abandonnera point ses droits, ses devoirs, et les ressources fécondes que lui promet cette nouvelle administration. La révolution industrielle amenée par les chemins de fer sera ainsi accompagnée

d'une heureuse révolution financière. Le système des emprunts sera contre-balancé et rendu moins onéreux par un système de placements utiles et productifs. La création par l'Etat des chemins de fer n'est pas autre chose, financièrement, qu'un placement de cette espèce. Au lieu d'engager l'avenir, on lui préparera des revenus, ce qui est le véritable devoir d'une famille nationale qui veut se perpétuer. C'est la propriété publique, c'est l'ancien fisc qui renaît sous une forme nouvelle. Le prix des transports sera un impôt-salaire, comme celui de la poste aux lettres; le plus juste, et par conséquent le meilleur de tous les impôts, puisqu'il ne se perçoit qu'en rendant un service. Quant à son produit, il dépassera tout ce qu'on en dit aujourd'hui, de même que le produit des chemins déjà exécutés dépasse tout ce qu'on en avait espéré en les créant. Nous aurons peut-être occasion de revenir sur ce point de vue, qui n'a point encore été envisagé dans cette grande question.

Mais ces travaux de la paix ne doivent plus seuls nous préoccuper. De toutes parts il échappe des pressentiments de guerre. Il semble même que l'on commence, dans les hautes régions de la politique, à se résigner à cet avenir terrible.

Une *Note* sur les forces navales de la France, publiée par M. le prince de Joinville, a produit une vive et utile sensation. L'auteur, avec des précautions transparentes qui voilent, sans l'obscurcir, sa pensée intime, suppose, non comme probable, mais comme possible, une rupture avec l'Angleterre, et il se demande quelle serait en ce cas l'efficacité de notre marine militaire. Sa conclusion est que, malgré la science, l'expérience et l'intrépidité de nos officiers, même en supposant une première victoire, même en adoptant un système d'attaques partielles, qui n'exposeraient point nos escadres aux chances des grandes batailles, même en frappant l'ennemi à son endroit vulnérable, qui est le commerce et la confiance en sa position insulaire, l'infériorité serait encore du côté de la France. Il le prouve par la comparaison des deux marines : la nôtre ne suffit pas même aux besoins actuels et ordinaires; les Anglais, au contraire, outre leurs bâtiments de guerre, beaucoup plus nombreux, outre l'immense ressource de leur marine marchande, ont encore dans leurs ports une réserve considérable qui attend les éventualités. A ce fâcheux spectacle, le prince oppose une perspective meilleure, une espérance facile à atteindre : il n'y aurait qu'à employer plus sagement les fonds votés pour la marine, à ne plus les consacrer à des constructions inutiles, à développer enfin notre marine militaire à vapeur. La révolution

produite par la vapeur dans toutes les sciences navales n'est point encore comprise ; l'expérience de la première guerre enseignera beaucoup de choses nouvelles sur ce sujet ; pourtant il est évident dès à présent que la vapeur est appelée à jouer le premier rôle dans les futures opérations maritimes ; il est évident que cette circonstance est éminemment avantageuse à la France, et peut lui créer une situation inespérée sur les mers. Avec l'ancien système, en effet, la France n'aurait jamais pu rivaliser avec l'Angleterre, parce qu'elle n'aurait jamais pu se créer une population suffisante de bons matelots ; mais la vapeur rend inutiles les trois quarts de cette population ; il ne s'agit plus que d'avoir des bâtiments et des machines. C'est une dépense considérable ; mais elle ne serait point improductive pendant la paix, et elle répondrait en temps de guerre à des nécessités devant lesquelles il n'est pas possible d'hésiter. C'est donc un immense intérêt pour le pays ; M. le prince de Joinville, en réduisant à la simple vérité les chiffres fallacieux publiés maintes fois sur ce sujet, en dissipant des illusions qui pourraient devenir funestes, a fait acte de prévoyante et de patriotique liberté. Son aversion assez prononcée pour l'Angleterre, son dévouement à sa profession, sa hardiesse même un peu aventureuse, qui l'ont signalé en Amérique, il y a quelques années, ne permettent pas de suspecter la franchise des motifs qui lui ont inspiré cette brochure ; il n'est pas question ici de ce jeu bien connu par lequel les dynasties constitutionnelles ménagent quelquefois une popularité personnelle à quelqu'un de leurs membres pour balancer les mécontentements publics provoqués par tel ou tel système. Nous y voyons une manifestation sérieuse ; et elle a dès lors une signification assez grave, parce qu'elle confirme l'opinion qui ne croit pas la situation actuelle de l'Europe soluble autrement que par un *jugement de Dieu* plus ou moins prochain.

La guerre sainte est déclarée contre nous par l'empereur de Maroc. Les échecs subis récemment dans l'Algérie par M. le duc d'Aumale, et qui ont fait penser au rappel de ce jeune prince trop aventureux, auraient-ils encouragé Abd-er-Rhaman ? La querelle de celui-ci avec l'Espagne aurait-elle exalté jusqu'à l'imprudence sa haine contre tous les chrétiens ? ou bien aurait-il cédé tout simplement aux sollicitations d'Abd-el-Kader ? Quoi qu'il en soit de la cause occasionnelle, il était de toute manière inévitable que cette guerre éclatât un jour. Le chef des croyants africains se voyait de plus en plus isolé de ses fidèles et frappé dans leur puissance par nos progrès en Algérie. Une religion ainsi menacée ne meurt pas sans faire quelque grand effort. D'ail-

leurs Abd-el-Kader était là : son zèle infatigable, ses longs travaux, son malheur, ont dû inspirer aux Marocains une vénération profonde pour sa personne, et, en restant indifférent ou pacifique, Abd-er-Rhaman aurait établi un contraste qui pouvait lui devenir funeste. Les Arabes lui auraient reproché, avec raison, de ne pas tenir dignement le glaive du prophète, que le chef algérien avait si vaillamment tourné contre les chrétiens. Cette guerre de fanatisme est donc d'autant plus grave qu'elle était nécessaire. Le Maroc est le dernier asile et le sanctuaire du mahométisme dans l'Afrique septentrionale. Ces peuples le savent ; ils sont nombreux, hardis, bien défendus par la nature du territoire. Notre guerre d'Afrique prend des proportions nouvelles : elle exigera probablement des coups énergiques et de grandes dépenses ; et, dans l'état actuel de l'Europe, on ne saurait nier qu'il n'y ait là un embarras très-sérieux pour la France. M. le prince de Joinville a reçu l'ordre d'aller en croisière, avec un vaisseau, une frégate et quelques bâtiments à vapeur, devant la côte du Maroc. Une vigoureuse et rapide représaille serait, sans doute, le meilleur moyen d'ajourner la guerre décisive ; mais déjà le ministère a manifesté des pensées de transactions, en attribuant à l'indiscipline de quelques cavaliers l'attaque effectuée sur notre territoire. Recommencera-t-il quelque grosse faute analogue au traité de la Tafna, quelque acte de folle confiance envers des Barbares qui ne connaissent d'autre droit que la force ? Les antécédents doivent nous le faire craindre : nous ne tarderons pas à voir se prononcer la direction de notre politique à cet égard.

A la manière dont la Providence pose les faits, on dirait, en vérité, qu'elle veut absolument rappeler la France à sa vieille mission de propagande chrétienne. La chapelle de Saint-Louis qu'on a construite près de Tunis semble nous attirer, malgré nous, vers la race arabe pour la faire entrer dans la sphère de la chrétienté. Quelle déplorable faiblesse nous a donc fait abandonner la seule tribu arabe déjà chrétienne, ces pauvres Maronites qui n'ont cessé, depuis six siècles, d'invoquer les descendants de saint Louis ? Livrés à la haine des Druses, que protége l'Angleterre, ils invoquent depuis deux ans les liens de protection spéciale qu'une fausse combinaison de concert européen nous a fait relâcher. Désespérés, ils finiront par chercher ailleurs un plus sûr et plus courageux patronage. Récemment deux prêtres maronites sont débarqués à Marseille ; leurs instructions sont d'offrir à l'Autriche cette glorieuse clientèle, si nous continuons à n'en pas remplir les devoirs. Nous avons lieu d'espérer toutefois que le ministère ne portera pas si loin l'abnégation de notre honneur. Dans la dis-

cussion des crédits supplémentaires, M. de Carné ayant posé au ministère quelques questions précises sur la conduite qu'il se proposait de tenir relativement au gouvernement des Maronites, et au rétablissement de la famille Schâab, M. Guizot a paru disposé à revenir de ses illusions anglaises, à exiger la répression de la tyrannie des Druses et à favoriser la restauration de l'émir Beschir. Quoique le spectacle de ces fluctuations, de ces fausses mesures, de ces réparations tardives, soit bien triste, on peut croire pourtant que l'expérience nous ramènera enfin aux vraies traditions de la politique française en Orient.

Pendant que de nouveaux embarras viennent nous faire obstacle, l'Angleterre se hâte d'aplanir les siens, au moins provisoirement. La motion de lord Ashley, sur les dix heures de travail des femmes et des enfants dans les manufactures, a été rejetée à la Chambre des Communes à une très-forte majorité; mais, pour obtenir ce résultat, il a fallu que le premier ministre posât nettement la question de cabinet. En vain il avait évalué en chiffres, comme à la Chambre des Lords, le nombre d'heures qu'une pareille proposition menaçait d'enlever au travail national, et la quantité de produits dont elle priverait le mouvement annuel du commerce. En vain il avait invoqué l'intérêt même des malheureux ouvriers qu'on prétendait soulager, et montré que leurs salaires subiraient une diminution proportionnelle à celle de leur travail; tout cela n'ébranlait nullement une grande partie de la Chambre, qui tenait le ministère en échec par des motifs complexes. Quelques-uns restaient fidèles au sentiment d'humanité qui avait dicté la motion; mais les intérêts politiques animaient le plus grand nombre. Des Tories voulaient donner une bonne leçon aux manufacturiers, pour leur ôter l'envie de se liguer contre la loi des céréales; des Whigs voulaient, avant tout, ébranler, sans pourtant le faire tomber encore, un ministère dont ils convoitent l'héritage. Sir R. Peel, comprenant le principe de cette opiniâtre résistance, a dû finir par porter un coup décisif au cœur même de cette situation, et, opposant politique à politique, il a couronné ses considérations commerciales par cette conclusion tout à fait actuelle et irrésistible : « Si la Chambre veut réaliser une mesure que nous jugeons fatale, nous ferons des vœux pour qu'elle ait de meilleurs résultats que ceux que nous prévoyons; mais ce serait une tyrannie de vouloir nous imposer la responsabilité d'un pareil acte; nous la laisserions tout entière à des successeurs plus capables que nous de diriger la nouvelle situation qui serait faite au pays. » Cette déclaration a vivement ému et dérouté toutes les fractions opposantes; les Tories ont eu peur de tom-

ber sous le joug des ligueurs qui menacent leur rente territoriale; les Whigs ont eu peur d'une victoire dont ils n'auraient su que faire en ce moment ; la question d'humanité a coulé sous ce flot de difficultés politiques. Une telle terminaison de la crise est un nouveau symptôme de la maladie industrielle de la Grande-Bretagne; et c'est un fait qu'il ne faut pas oublier que l'énorme importance attachée par les plus grands hommes d'État de ce pays à une diminution de deux heures sur le travail journalier de la population ouvrière.

Pendant que le gouvernement anglais donnait ainsi gain de cause à la tyrannie industrielle, il achevait sa victoire sur l'Irlande. Est-ce bien une victoire? O'Connell en prison est-il vaincu ? Rien ne peut encore nous le faire croire. Il serait vaincu, en effet, s'il était là par suite d'une révolte matérielle; mais il ne s'était fait redouter que par l'action morale qu'il exerçait; tout ce qui accroît cette action morale ajoute donc à sa puissance. Son emprisonnement est un véritable triomphe. Et voyez la coïncidence! Pendant qu'il triomphe de la haine de l'aristocratie anglaise, l'autocrate russe vient en triompher à son tour d'une autre manière. C'est un étrange spectacle de voir cette aristocratie autrefois si fière, aujourd'hui dégénérée, abâtardie, *emasculated*, comme dit un journal anglais, solliciter humblement les agents de police pour arriver plus près de l'autocrate, pour obtenir un regard du soleil impérial. Toutefois, on comprend l'empressement des Tories. La politique russe est bien leur politique, ils fabriquent des protocoles de constitution, affichent une horreur profonde de l'esclavage, établissent le droit de visite, et en même temps refusent la vie à tout un peuple, organisent en Irlande un vaste système d'espionnage, violent toutes les formes de la justice pour jeter en prison un des hommes les plus admirables des temps mordernes. Après tout, cependant, cette politique porte ses fruits. O'Connell captif est plus puissant qu'en pleine liberté; archevêques, évêques, membres du Parlement, de l'aristocratie, hommes du peuple, se donnent le mot pour le visiter. La proclamation d'O'Connell a produit son effet; jusqu'ici, pas le plus petit trouble ne s'est manifesté; mais une détermination froide et calme d'arriver à ses fins semble s'être emparé de toute la nation. Le libérateur et ses amis ne sont plus seulement des chefs politiques, ce sont des martyrs. A peine arrivé en prison, O'Connell y a reçu la sainte Communion avec une ferveur extraordinaire. Dans beaucoup de villes, les boutiques ont été fermées, et les affaires suspendues pendant un jour, en signe de deuil. Plusieurs feuilles irlandaises ont paru encadrées de noir. L'association pour le

Rappel devient plus nombreuse que jamais, et en quelques jours les contributions volontaires ont de nouveau atteint un chiffre fort élevé. Le barreau presque tout entier entre peu à peu dans ce grand mouvement. Enfin les Irlandais se proposent d'adresser une pétition à la reine pour demander l'élargissement d'O'Connell comme un acte de justice, et non comme une faveur. Quand les hommes prennent une pareille attitude et tiennent un semblable langage, il ne reste plus qu'une seule alternative : ou les écraser, ou faire droit à leurs demandes.

Il était question depuis longtemps de l'annexation du Texas aux États-Unis, et on croyait généralement assez peu à la réalisation de cet acte important. Mais le gouvernement américain avait tenu tête à l'Angleterre dans l'affaire non moins grave du droit de visite, et il n'a pas reculé davantage dans celle-ci. Le traité a été signé; seulement il faut encore qu'il soit sanctionné par le Sénat à une majorité des deux tiers des voix ; le ministère anglais se flatte que cette sanction ne sera point accordée.

Il y a déjà près de quarante ans que l'idée d'annexer le Texas aux États-Unis s'est manifestée pour la première fois, et cette idée n'a jamais été abandonnée. Lorsqu'en 1828 la question des frontières fut réglée entre le Mexique et les Américains, ceux-ci proposèrent d'acheter le Texas moyennant 5 millions de dollars; mais le gouvernement du Mexique, dont Santa-Anna n'avait pas encore transformé la confédération républicaine en république unitaire, n'avait pas le droit d'aliéner une partie du territoire de l'État, et la proposition n'eut pas de suite. Mais il se forma un parti insurrectionnel, et le Texas se déclara indépendant du Mexique; puis il offrit de lui-même de s'unir intimement aux États-Unis, mais en se réservant sa souveraineté particulière; cette espèce de protectorat ne fut pas accepté. Ce fut alors, c'est-à-dire de 1839 à 1840, que la France, la Hollande, la Belgique et enfin l'Angleterre, sous lord Palmerston, reconnurent l'indépendance du Texas vis-à-vis le Mexique. C'est sur cette reconnaissance même que les Anglais se fondent aujourd'hui pour empêcher l'annexation et pour en faire presque un cas de guerre. « Nous avons, disent-ils, reconnu l'indépendance du Texas; c'est là un acte international, c'est un traité que le Texas n'a pas le droit d'anéantir par un nouveau traité avec une autre puissance. » Cet argument est un peu subtil et fort contestable ; mais voici qui vaut mieux : « Le Texas a reconnu le droit de visite ; les États-Unis le repoussent; l'annexation détruira cette convention conclue, et c'est ce que le Texas n'a pas le droit de faire. » Ici se montre

le véritable nœud de l'affaire, la question de l'esclavage exploitée par l'Angleterre.

Sans doute le Texas convient aux Etats-Unis sous beaucoup de rapports. La fertilité du sol, le voisinage sur une frontière commune de trois cent dix milles de longueur; la population qui est américaine d'origine, car les quatre cinquièmes de ce pays ont été mis en valeur par des colons des Etats-Unis; enfin la faiblesse relative de cette province, dont l'indépendance ne pouvait guère manquer de devenir fictive dès qu'elle tomberait par des traités sous l'influence d'une puissance européenne; toutes ces considérations excitaient vivement le désir de s'adjoindre ce nouveau territoire. Mais le motif le plus puissant était celui-ci : l'Angleterre y provoque l'abolition de l'esclavage; l'Angleterre négocie un accord entre le Mexique et le Texas, d'après lequel le Mexique reconnaîtrait l'indépendance de sa province révoltée, à condition que celle-ci abolirait l'esclavage. Dès lors les Etats-Unis sont doublement menacés : le Texas deviendrait un foyer d'agitation pour les Etats américains à esclaves, qui en sont voisins, et tomberait nécessairement sous le protectorat anglais, qui cherche à développer son influence dans le golfe du Mexique.

On reconnaît encore ici ce vaste plan de la politique anglaise dans l'Atlantique, lequel consiste à couvrir d'un prétexte religieux sa propagande commerciale, et de mettre toujours, pour ainsi dire, une enseigne morale sur la porte de sa boutique. Une note de lord Aberdeen à M. Calhoun, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, résume assez bien cette hypocrisie mercantile. Il proteste d'abord contre toute intention d'établir au Texas, au profit de l'Angleterre, une influence exclusive; il n'a d'autre but que le développement légitime du commerce anglais; mais il doit dire aussi que, l'Angleterre s'étant donné la mission de poursuivre dans le monde entier, par des moyens pacifiques, l'abolition de l'esclavage, elle n'a pas pu négliger l'occasion d'accomplir cette grande œuvre dans le Texas. C'est dans ce but d'humanité, et nullement pour troubler les provinces méridionales des Etats-Unis, que l'Angleterre a demandé au Mexique une reconnaissance dont l'abolition de l'esclavage aurait été la condition. A quoi M. Calhoun répond avec beaucoup de sens que, quelles que soient les intentions proclamées par le gouvernement anglais, il n'en est pas moins vrai qu'en fait l'abolition de l'esclavage au Texas serait un danger permanent et une menace toujours suspendue sur les Etats à esclaves de la république; que la propagande des abolitionnistes anglais y établirait nécessairement son foyer; que par là le Texas, placé entre

deux hostilités, celle du Mexique et celle des Etats-Unis, tomberait bientôt sous le joug de la protection anglaise, et que dès lors il n'y aurait plus de sécurité pour les Etats-Unis.

C'est donc, comme on voit, encore une de ces affaires où les bons et les mauvais motifs sont tellement entrelacés de part et d'autre qu'on n'ose approuver ni l'un ni l'autre parti. L'Angleterre veut émanciper les esclaves, mais il y a une spéculation là-dessous, qui profane l'œuvre et dépare le système; les Etats-Unis veillent à leur indépendance nationale, mais ils souillent cette noble cause par l'alliage d'un intérêt criminel, le maintien de l'esclavage.

La question de l'esclavage domine toute cette affaire du Texas, non-seulement au dehors et par rapport à la propagande anglaise, mais aussi au dedans par rapport à la pondération entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Les premiers, dont la richesse est dans les cultures tropicales, veulent des esclaves; les seconds, marins et industriels, n'en veulent pas. Ces deux intérêts divisent, comme on sait, la république en deux nations ennemies, unies seulement par un intérêt plus grand qui leur est commun, celui de se défendre contre leur ancienne métropole. L'annexation du Texas donnerait une nouvelle force au parti du Sud, et la balance serait rompue peut-être dans la représentation centrale. On craindrait aussi que le parti du Nord, pour rétablir l'équilibre, ne renouvelât ses tentatives pour révolter le Canada contre l'Angleterre et se l'annexer à son tour. La situation deviendrait alors fertile en complications intérieures et extérieures, et ces conséquences expliquent pourquoi l'on fait une si grosse affaire de l'annexation du Texas aux Etats-Unis.

Monseigneur le duc d'Angoulême est mort à Goritz, à soixante neuf ans. Plein de loyauté, pénétré au plus haut degré de l'idée et du sentiment du devoir, doué d'un grand courage personnel, ce prince avait franchement accepté pour la France les conditions de l'ordre constitutionnel; mais il avait gardé pour lui la tradition d'un respect sans borne et d'une obéissance absolue envers l'autorité royale. Placé sur la première marche du trône, il ne se considéra jamais que comme le premier sujet du roi, et on le vit constamment éloigné de toutes les intrigues de cour. Sa vie était une pratique sincère de vertus privées, calmes et modestes. La guerre d'Espagne a montré en lui plus d'une fois l'intrépidité militaire, le sang-froid du commandement, la fermeté contre les excès et les vengeances d'une réaction politique. Il y eut quarante ans d'exil dans cette vie : quelle destinée que celle des descendants de Louis XVI!

REVUE SCIENTIFIQUE.

Dans une notice publiée en 1828, sur la condensation de la force magnétique à la surface des aimants, M. le docteur de Haldat avait rassemblé une série de faits propres à établir une nouvelle analogie entre les propriétés des corps à l'état électrique et ceux qui possèdent la force magnétique; mais ces premiers faits n'ayant pas permis de résoudre entièrement la question, M. de Haldat s'est livré à de nouvelles recherches qui lui permettent aujourd'hui d'assurer : 1° que la force magnétique réside principalement, si ce n'est absolument, à la surface ou près de la surface des corps magnétiques; 2° que la masse dans les aimants n'a que très-peu d'influence, si elle en a, sur leur puissance.

Cependant, observe ce savant, si les faits qui établissent ces principes offrent une analogie remarquable entre l'état magnétique et l'état électrique, ils constatent d'autre part entre ces deux états une différence qui n'est pas moins étonnante : c'est que le vide, qui exerce, comme on sait, une si grande influence sur les uns, est absolument impuissant sur les autres.

— On sait depuis assez longtemps que la coloration diverse des milieux traversés par les rayons solaires exerce une influence sur la végétation des plantes et la germination des graines. Les premières recherches qui furent faites à cet égard ne datent cependant que de 1782, et appartiennent à Senebier. Ce physiologiste soumit de jeunes plantes et des graines de laitue, d'épinards et de haricots à la lumière solaire, qui ne leur arrivait qu'après avoir traversé de grandes bouteilles de verre très-mince, remplies d'eau colorée par le carmin, par le curcuma, le safran ou la teinture de tournesol; et, continuant ses expériences pendant quatre ans consécutifs, il croit avoir reconnu que la germination arriva d'abord dans les graines soumises à la lumière jaune et à la lumière violette, ensuite dans les graines soumises à la lumière rouge, puis seulement dans les graines tenues dans l'obscurité; que l'allongement, au contraire, des tiges et des racines se fit au plus haut degré dans l'obscurité, diminua successivement sous l'influence des lumières jaune, violette et rouge, et fut au plus faible degré à la lumière libre; que la lumière libre est la plus efficace pour verdir les plantes, et que les rayons violets ont plus d'énergie pour prévenir l'étiolement que tous les autres rayons de lumière colorée.

Canadori, dans un ouvrage publié en 1841, confirme les résultats obtenus par Senebier en ceci que le pouvoir de la lumière, pour colorer en vert les végétaux, est à un degré éminent dans les rayons violets et bleus, bien qu'il y soit plus faible que dans la lumière ordinaire.

Vingt-quatre ans avant, c'est-à-dire en 1817, le docteur Sébastien Poggioli avait également publié un ouvrage remarquable, où il rend compte d'observations faites sur le même sujet. Seulement, au lieu de soumettre les plantes à

la lumière transmise par des verres colorés, il les soumit à l'influence des rayons colorés du spectre solaire, et ne fit usage que des deux rayons extrêmes du spectre, c'est-à-dire des rayons rouges et des rayons violets.

M. Zantedeschi, professeur de physique à Venise, vient à son tour de renouveler les mêmes recherches, et présente à l'Académie des sciences, à ce sujet, un mémoire dont MM. de Jussieu, Brongniart, Boussingault, Dutrochet ont été chargés de rendre compte.

Les conclusions que M. Zantedeschi tire de ses expériences sont les suivantes :

« La végétation, sous l'influence de la lumière transmise par tous les verres colorés, est languissante et maladive, ainsi que l'avaient observé Senebier et Canadori.

« L'ordre observé pour la germination sous les verres colorés est différent de celui qui a été observé par Senebier.

« La lumière violette a une puissance peu inférieure à celle de la lumière ordinaire pour verdir certains végétaux, ainsi que l'avait dit Senebier.

« Qnant à la vigueur de la végétation, elle n'est point plus grande sous le verre violet qu'elle ne l'est sous les verres rouges et jaunes, ainsi que l'avait observé Senebier.

« La lumière verte est moins favorable à la végétation que la lumière rouge.

« La plus grande vigueur de végétation a lieu sous le verre bleu pour l'*oxalis multiflora.* »

M. Zantedeschi pense, du reste, que les anomalies présentées par les expériences proviennent de ce que ce n'est pas seulement la lumière qui agit sur les plantes pour favoriser leur végétation, mais aussi d'autres agents, à l'influence desquels est soumise d'une manière variable la vitalité des tissus, et cela suivant la diversité des plantes.

— L'albuminurie est une maladie des reins dont le cadre nosologique a été enrichi dans ces derniers temps, et qui compte au nombre de ses caractères les plus remarquables la présence de l'albumine dans les urines des sujets atteints. « Jusqu'à ce jour, a dit M. Fourcault, dans un travail remarquable sur les causes de cette affection, on n'a considéré l'influence de la suppression de la transpiration cutanée, dans la production des maladies, que d'une manière générale; on n'a point cherché à connaître le mode d'action des divers éléments que la peau cesse d'éliminer sur l'altération du sang et sur les lésions observées dans le cours des inflammations et des fièvres. »

Dans le but donc de contribuer à remplir cette lacune, M. Fourcault a, d'une part, étudié les causes des maladies dans des lieux offrant les conditions les plus variées; et d'une autre part, il a supprimé artificiellement la transpiration cutanée chez les animaux, au moyen d'enduits imperméables. Dans l'un comme dans l'autre cas, il a vu se manifester les mêmes phénomènes morbides : une altération du sang, la dissolution de ses éléments organiques, des épanchements, des lésions de diverses natures et des engorgements vasculaires que l'on trouve dans les fièvres graves aussi bien de nos climats que des régions intertropicales. L'expérience a montré que c'est par la suppression brusque, primitive ou secondaire, de l'exhalation cutanée que ces maladies aiguës se développent et s'aggravent, et que la suppression lente de la même excrétion donne encore lieu à la plupart des affections chroniques. Cette vérité est surtout parfaitement démontrée en ce qui concerne la maladie des reins connue sous le nom d'albuminurie. Les recherches de M. Fourcault l'ont conduit à reconnaître que la suppression artificielle de l'exhalation cutanée détermine cinq ordres de phénomènes : une altération profonde du sang; un grand abaissement de la température; des supersécrétions et des épanchements de diverses natures;

des lésions locales et des engorgements vasculaires; des altérations de l'urine; enfin l'albuminurie qui tient à l'introduction de l'acide lactique dans le sang, et qui paraît être aussi déterminée, quoique bien plus rarement, par l'affection primitive des reins.

Après avoir reçu communication de ces divers travaux, l'Académie a entendu la lecture : d'une note de M. Laignel, sur un appareil qui permet de sonder en mer pendant la marche d'un navire; — d'une addition à une précédente note concernant l'application des procédés daguerriens à la photographie, par MM. Fizeau et L. Fourcault; — d'une lettre de M. B. Bizio sur une altération du pain causée par le développement d'un cryptogame; — d'une note où M. Claudet communique les résultats des recherches auxquelles il s'est livré dans le but d'affranchir la photographie de certaines causes d'insuccès auxquelles on paraît avoir fait, jusqu'à présent, peu d'attention; — de plusieurs notes de M. Gaudichaud, relatives à une protestation faite dans la séance du 12 juin 1843, à la suite de la lecture d'un mémoire de M. Mirbel; — d'un mémoire sur la théorie de la polarisation chromatique, par M. Augustin Cauchy.

L'Académie a de plus reçu une lettre de M. Selligue sur un appareil physico-mécanique de son invention, destiné à remplacer les machines à vapeur, et dans certains cas, les machines hydrauliques de grande puissance. « Il y a des personnes, dit M. Selligue, qui ont voulu faire le vide dans des appareils au moyen de l'inflammation du gaz, et faire marcher ainsi des pistons dans des corps de pompe; mais ces moyens sont de peu d'effet, n'agissant que sur une partie de la pression atmosphérique, et nécessitant des machines qui se trouvent hors de rapport avec les forces motrices que les auteurs croient obtenir. » Pour lui, M. Selligue, il se sert de la force expansive obtenue par la détonation du gaz; force expansive d'autant plus forte que l'air et le gaz contiennent plus d'eau en vapeur. La description détaillée des appareils ingénieux de M. Selligue occupe trop d'espace pour qu'elle puisse trouver place dans ce bulletin. Disons en quelques mots qu'une sorte d'éprouvette, un grand tube recourbé se trouve fixé à l'arrière d'un navire. La branche horizontale de ce tube loge un piston qui, chassé de seconde en seconde par l'explosion d'une certaine quantité d'hydrogène mêlé d'air, s'appuie sur l'eau dans le sens opposé à la marche du navire et pousse ce dernier en avant. Ce mécanisme, s'il est réalisable, assurerait, dit-on, aux bâtiments qui en seraient pourvus, pour la puissance comme pour l'économie, une grande supériorité sur les bâtiments mus par la vapeur.

— Une lettre de M. Frédéric Kuhlmann rend ensuite compte de l'étude qu'il a faite de l'influence exercée par le vide sur les réactions chimiques.

1° En opérant dans le vide, l'action de la chaleur ne peut-elle pas souvent permettre de distinguer le degré de stabilité des combinaisons chimiques, et faire reconnaître celles qui peuvent être considérées comme de simples mélanges? 2° Le vide peut-il amener quelque perturbation dans les époques auxquelles les décompositions chimiques se produisent? 3° En soumettant à une faible pression certaines substances qui, par l'action de la chaleur, donnent lieu au développement de quelques corps nouveaux, tels que des acides pyrogénés, ne peut-on pas mieux isoler ces corps qu'en opérant à la pression habituelle? 4° Le fait de la modification éprouvée, lorsqu'ils sont isolés, par les différents corps que la distillation donne le moyen de séparer, a-t-il de l'influence sur le rapport dans lequel ces corps passent à la distillation, alors qu'on opère à diverses pressions? — Telles sont les diverses questions auxquelles l'auteur cherche à trouver une solution.

— Conformément à la demande qui lui avait été faite à l'occasion d'une précédente communication, M. Wronski transmet un atlas où se trouve la repré-

sentation graphique de nouvelles roues et de nouvelles voitures au moyen desquelles il espère opérer la réforme de la locomotion terrestre. Voici comment se termine la note dont il a accompagné cette pièce :

« Nous terminerons cet aperçu de la présente réforme de la locomotion terrestre en rappelant ici les avantages pratiques qui résultent de cette réforme scientifique, telle qu'elle est maintenant réalisée matériellement par des procédés techniques positifs, par de nouvelles machines locomotives déjà construites et expérimentées dans leurs éléments primordiaux. Ces avantages pratiques, qui sont positivement fixés dans la conclusion finale du dernier de nos trois mémoires, forment les deux résultats principaux que voici :

« 1o Pour la locomotion inerte pratiquée par des forces motrices extérieures, telles que le tirage des chevaux ou d'autres animaux de trait, on pourra l'opérer par les nouveaux procédés avec la moitié des forces dont on se sert aujourd'hui, même sur les pentes les plus élevées, et avec le tiers seulement de ces forces, en terme moyen, sur la voie horizontale ;

« 2o Pour la locomotion spontanée pratiquée sur les chemins de fer par des forces intérieures, telle que la machine à vapeur, on pourra, en se servant des nouveaux procédés, l'opérer sur les routes ordinaires avec la même force et avec la même célérité qu'on l'opère aujourd'hui sur les chemins de fer par les faux procédés de locomotion dont on s'y sert encore ; et, au besoin, on pourra, dorénavant, établir les chemins de fer sur la voie en terre des routes ordinaires, et y marcher avec des forces moindres et des vitesses plus grandes que celles dont on se sert actuellement sur les chemins de fer existants.

« Ces résultats, ajoute l'auteur, quelque incroyables qu'ils puissent paraître, sont d'irréfragables corollaires mathématiques déduits de ces nouveaux théorèmes de la mécanique rationnelle, de ces théorèmes qu'il n'est plus au pouvoir de l'homme de méconnaître ; et il y aurait ignorance ou immoralité profonde à vouloir encore, après cela, persister dans la barbare construction actuelle des chemins de fer, et dans la fausse locomotion que l'on y pratique jusqu'à ce jour. »

— « J'ai trouvé, annonce enfin M. F. Robert, près de la petite ville d'Alais (Gard), en cassant un bloc de calcaire marneux, des ossements fossiles sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler l'attention. Ces fossiles sont d'un homme ; il y a une portion assez considérable du crâne où s'aperçoivent un apophyse et des dents bien caractérisés, telles que molaires, incisives et canines. Le terrain qui renfermait ce fossile humain est une couche sédimentaire de nature calcaire d'environ un mètre d'épaisseur et d'une couleur jaunâtre. Il repose sur d'autres couches d'un calcaire très-compacte, à cassure conchoïde, alternant en divers lits de couleur noire et blanche, veiné de chaux carbonatée. Au-dessus de l'ensemble de cette formation se trouve un banc considérable de cailloux roulés qui appartient au terrain de transport diluvien ; ce qui ne laisse aucun doute sur l'époque reculée où a été enveloppé ce fossile. Aussitôt après cette importante découverte, je suis allé à Montpellier pour la communiquer à MM. de la Faculté de médecine et à la Société géologique de cette ville ; l'honorable M. Marcel de Serres, professeur distingué près de cette Faculté, en a convoqué immédiatement tous les membres pour leur soumettre ces fossiles et avoir leur opinion. Ils ont reconnu de la manière la plus explicite que je ne m'étais point trompé dans la détermination que j'en avais faite au premier abord, et que c'étaient véritablement des dents et une portion d'un crâne d'homme. »

On sait que jusqu'à présent on n'avait encore pu découvrir de fossiles humains dans les terrains anciens où l'on a trouvé des débris des autres classes d'animaux. Nous sommes curieux d'apprendre si la science confirmera la déclaration des professeurs de Montpellier.

E. P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DES PAUVRES DE LILLE (1).

Tel est le sujet d'une brochure dont M. le docteur Villermé a rendu compte dans l'une des dernières séances de l'Académie des Sciences morales et politiques. La *Société de Saint-Vincent-de-Paul* de Lille, fortifiant la charité par la science, et profitant de ses visites aux pauvres pour étudier les problèmes économiques qui se rattachent à la question du paupérisme et de la population, avait nommé une commission parmi ses membres, et l'avait chargée d'une enquête minutieuse sur la condition matérielle et morale d'un certain nombre de familles indigentes, et sur les causes qui aggravent cette condition.

La commission, composée de MM. de MELUN, RAPY, ANDRÉ, et le docteur BINAUT, rapporteur, prit au hasard 200 familles parmi celles que patrone la Société, et s'en fit un sujet d'études scrupuleuses sous ces divers rapports : *population et fécondité, état sanitaire, travail, salaire, besoins, ressources, habitations, fréquentation des écoles, instruction, moralité*. Cette méthode nous paraît pouvoir être offerte à l'imitation des Sociétés charitables qui, en secourant les pauvres, voudraient chercher à éclairer scientifiquement, par la comparaison des faits, ce terrible mystère du paupérisme. La solution chrétienne de ce problème, bien pressentie d'avance, ne vaincra cependant tous les obstacles que le préjugé y oppose que lorsque l'évidence des faits l'aura entourée d'une lumière irrésistible.

Voici les principaux résulats de cette enquête :

Le nombre moyen des personnes par famille a été de $5 \frac{85}{100}$.
Le nombre d'enfants par famille était de $4 \frac{41}{100}$.
Le nombre d'enfants procréés en 18 ans de mariage a été, par couple, de $7 \frac{9}{100}$.

Ainsi la mortalité avait réduit le nombre des enfants d'environ 3 sur 7. On aurait tort, selon nous, de voir dans ce fait une réfutation de la doctrine de Malthus sur la population. Pour que la population fût stationnaire, il faudrait que la moyenne du nombre des enfants fût de 2 seulement par famille, et il suffit qu'elle s'élève à 3 pour que la population s'accroisse indéfiniment, jusqu'à ce que la limite des subsistances vienne l'arrêter. Il serait d'ailleurs inexact et peu juste de confondre le principe de Malthus, fondé sur des faits physiques, avec les fausses conséquences et les remèdes impies qu'on a voulu en déduire. Le principe vrai et frappant posé par cet économiste sera un jour expliqué par l'un des dogmes les plus profonds du Christianisme, et montrera tout ce qu'il y avait de prophétique et de nécessaire dans ces institutions catholiques de virginité, que tous les sectaires ont si grossièrement méconnues.

(1) Chez Waille, rue Cassette, 6.

L'état sanitaire a été trouvé effrayant. Les maladies chroniques, dont la plupart sont incurables, au moins dans la situation où se trouvent les pauvres, atteignaient 63 chefs de famille sur 100. Parmi les mères, ce chiffre est de 47 sur 100; parmi les enfants, près de 25 sur 100 : moyenne totale, environ 33 pour 100. « Ainsi, dit le rapporteur, un tiers à peu près des pauvres est affecté de maladies chroniques qui influent sur la constitution des individus atteints et sur leur progéniture; elles influent aussi sur leur travail, et par conséquent sur leur salaire. Il est donc vrai de dire que la misère appelle la misère. L'insuffisance du salaire force l'ouvrier à se nourrir et à se loger plus mal; à la longue, ces aliments et ce logement modifieront la constitution; voilà déjà que nous touchons à la maladie; celle-ci apparaîtra plus ou moins rapidement suivant la moralité des familles; puis nous voilà à l'impossibilité du travail. Comment donc sortir de ce cercle? Le pauvre le peut-il sans le secours de ses frères? »

Le nombre d'individus composant les 200 familles s'élevait à 1212. Sur ce nombre, 596 pouvaient seuls travailler.

M. Villermé avait évalué les besoins d'une famille pauvre de Lille à une somme annuelle de 1226 fr. M. de Villeneuve-Bargemont avait estimé cette somme à 1050 fr. La commission de Saint-Vincent-de-Paul l'a réduit, en 1843 (le pain étant à bon marché), à 962 fr. Eh bien, si, à cette évaluation faite avec tout le détail et toutes les précautions possibles, on compare la somme des salaires que cette même famille peut gagner en un an, on trouve un déficit annuel de 362 fr., car les salaires ne s'élèvent qu'à 600 fr., tout au plus. On ne croirait pas à un tel résultat, si l'enquête n'avait été faite par des hommes sérieux, sincères, sur les documents fournis par les négociants et manufacturiers de Lille, membres eux-mêmes de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, et qui n'ont, certes, ni comme chrétiens, ni comme industriels, aucun intérêt à exagérer des faits si déplorables. C'est à la charité à remplir ce déficit. Il faut ajouter qu'à Lille la charité est inépuisable.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces détails; les personnes qui s'intéressent à cette belle étude de la charité peuvent lire le rapport, qui, pour avoir pris ses bases dans une localité circonscrite, n'en est que plus digne de confiance, et devient un utile document sur la question de la misère publique dans les pays manufacturiers.

COMMENTAIRE GÉOGRAPHIQUE DE L'EXODE ET DES NOMBRES,

Par Léon de Laborde, auteur des *Voyages de l'Arabie-Pétrée, de la Syrie et de l'Asie-Mineure;* un volume in-folio, avec treize cartes. Paris et Leipzig, Jules Renouard et Ce.

La promesse que M. le comte Léon de Laborde avait faite, lors de la publication de son *Voyage de l'Arabie Pétrée*, est déjà réalisée depuis quelque temps. Il nous a donné les résultats de ses recherches sur la presqu'île du Sinaï, le pays d'Edom, la terre de Canaan, principaux théâtres des faits historiques de la Bible, et c'est un devoir pour nous d'en rendre compte à nos lecteurs.

Le *Commentaire géographique de l'Exode et des Nombres*, où l'auteur publie ses observations de voyageur sur l'Ecriture sainte, résout d'abord une des plus graves questions : celle de montrer toute l'importance que la science des livres sacrés peut retirer de la géographie. Ce n'est, en effet, que par l'ignorance du théâtre des récits mosaïques et évangéliques, et par l'oubli le plus complet des mœurs orientales qui nous en donnaient l'explication, que les Dupuy, en France, et les Strauss, en Allemagne, ont nié l'authenticité de ces récits. Une

fois cette base des événements méconnue, il devenait assez facile de leur substituer une mythologie de complaisance, et l'histoire, qui ne reposait sur rien, pouvait être également reléguée parmi les mythes d'Adonis, les révolutions sidérales de l'Egypte et de la Chaldée. Cependant la géographie protestait contre un pareil système; elle conservait l'empreinte de la vie patriarcale et témoignait à chaque pas en faveur des livres saints.

La géographie vient donc à propos, dans l'ouvrage de M. de Laborde, pour donner un corps historique et une réalité plus vivante à ce qu'un philosophisme superficiel aurait voulu reléguer parmi les légendes de convention, et qu'un scepticisme scientifique appelle la poésie des rapsodes hébreux.

Remarquons encore qu'en Orient, plus que partout ailleurs, la géographie est le meilleur commentaire des monuments écrits ; rien ne change en effet dans cet Orient, où les hommes comme les choses se renouvellent toujours semblables à eux-mêmes, et perpétuent les plus vieilles traditions sous la garde d'un génie qu'on n'a surnommé immobile que parce qu'il est éminemment traditionnel.

De cette importance de la géographie sacrée est sortie la belle introduction, où l'auteur nous rappelle l'histoire des pèlerinages, des voyages et des caravanes en Palestine. Cette histoire, qui résume elle-même tout ce que la religion, le commerce et l'esprit d'aventure ont produit de plus merveilleux au moyen âge, n'est indiqué qu'à grands traits par M. de Laborde; mais il nous en dit assez pour que le lecteur y trouve une source d'instruction aussi riche que variée.

Voici, en effet, comment s'exprime l'auteur, après avoir rappelé les principaux travaux consacrés à l'interprétation de la Bible et à l'intelligence de ses notions géographiques, d'après les écrivains grecs, latins, juifs ou orientaux.

« Dès qu'on se fut rendu maître de cet appareil scientifique, on s'aperçut bientôt que l'on n'avait encore conquis qu'une lettre morte ; que le véritable livre qu'on avait laissé fermé et qu'il fallait ouvrir, était l'Orient, et qu'à défaut du pays même, les voyageurs qui l'avaient parcouru devaient être consultés comme témoins.

« Les explorateurs de la Terre-Sainte se divisent en trois classes : les pèlerins, les croisés, les voyageurs, trois catégories distinctes liées entre elles par deux intérêts qui se sont souvent confondus dans ces expéditions aventureuses, la religion et le commerce.

« La religion seule pouvait inspirer ce dévouement, imposer ces sacrifices; mais le commerce venait à sa suite continuer, par l'amour du gain, ces grandes entreprises commencées par le seul amour de Dieu. Les courageux pèlerins trouvaient dans leur foi la force nécessaire pour affronter tous les dangers ; ils frayaient les routes, surmontaient les obstacles, et pour tant d'efforts trouvaient une récompense dans la seule vue de Jérusalem et dans le martyre. Sur les chemins jonchés des os de ces enthousiastes voyageurs, encombrés par les cadavres de ces troupes de croisés qui marchaient pour ainsi dire en aveugles, le commerce, avec une hardiesse prudente, une adresse toujours égale et une persévérance plus productive que des élans d'ardeur, venait profiter de leurs succès aussi bien que de leurs revers..... Mais le commerce, n'ayant eu d'autre ambition que le gain, d'autre intérêt que sa police, ne nous a laissé que des statuts; c'est aux pèlerins, aux savants clercs qui se croisèrent, et aux voyageurs qui partent de nos jours dans le noble intérêt de la science, que nous demanderons des renseignements. »

C'est ainsi qu'après avoir visité l'Orient M. de Laborde complète ses observations personnelles par celles des voyageurs qui l'ont précédé en Arabie et en Palestine. Or dans ce travail, où la critique était si nécessaire, l'auteur, après avoir parlé des Pères du désert qui firent du pèlerinage une affaire de toute leur

vie, l'auteur ajoute : « C'est aux récits des pèlerins, qui ont devancé de deux ou trois siècles les croisades, qu'on attachera le plus d'importance ; c'est dans leur narration qu'on peut espérer trouver encore les traces les plus vraies des traditions les plus pures... mais ce n'est pas seulement aux pèlerins chrétiens que nous demanderons des renseignements. Le sépulcre de notre Seigneur, celui de la Vierge et des apôtres n'étaient pas les seuls à recevoir des hommages. Sur cette Terre-Sainte où toutes les religions semblent s'être donné rendez-vous, le juif visitait le tombeau de ses ancêtres, et le musulman se prosternait devant tous ces pieux souvenirs en allant à la Mecque adorer le tombeau de son prophète. Il nous reste des descriptions de voyages faites par des juifs, des guides composés pour eux, de même que nous possédons en turc et en arabe des itinéraires écrits pour les pieux hadgis de la Mecque : une critique impartiale et judicieuse doit tirer un utile parti de ces différents documents. »

Les grands récits des croisades, pèlerinages armés et conquérants, forment la seconde catégorie des sources où l'auteur a puisé ; quant à la troisième, elle comprend tous les voyageurs, quels qu'ils soient, depuis le XVIe siècle. Or c'est à ces derniers, et à ceux de notre époque surtout, que la topographie des lieux saints est le plus redevable par la rectification d'un grand nombre d'erreurs. La géographie n'est en effet devenue une science positive que pour les modernes, le moyen âge n'en ayant eu qu'une connaissance très-imparfaite, et l'antiquité, selon M. de Laborde, en ayant ignoré la principale base, qui est l'art cartographique.

Est-il bien vrai cependant que l'antiquité n'ait point eu de cartes ? et peut-on admettre que Ptolémée, par exemple, en ait à peine dressé de pareilles à celles que nous retrouvons ébauchées dans les manuscrits du XIVe siècle ? Les vers si connus de Properce :

Cogor et e tabulâ pictos ediscere mundos, etc.

et, d'un autre côté, les portiques d'Autun, où étaient représentés des cartes géographiques, ne permettent guère de douter que ces cartes n'aient été en usage et même en circulation avant le moyen âge, bien qu'à cette seconde époque on ne les ait point copiées. C'est donc une erreur à relever dans l'ouvrage de M. de Laborde, qui a trop oublié que les progrès de la géographie au XIVe siècle se rattachaient à la renaissance de l'antiquité. Ajoutons que l'auteur, heureux d'entrer dans une voie nouvelle et sûr d'être dans la bonne voie, s'abandonne volontiers à ses convictions, les exprime par des mots qui dépassent parfois sa pensée et s'expose ainsi au reproche d'inexactitude, alors même qu'il le mérite le moins.

Quoi qu'il en soit de ces légers vices de forme, de quelques erreurs de détail, M. de Laborde poursuit dignement sa belle introduction, et complète le tableau de la marche de la géographie dans ses rapports avec la Terre-Sainte. Or ce système, qui pourrait paraître, à certains égards, exclusif ou arbitraire, est au contraire le seul conforme à la vérité ; car on sait que la Terre-Sainte fut le centre d'attraction et le véritable mobile de tous les progrès de la géographie durant le moyen âge.

Cette partie préliminaire était d'ailleurs trop importante dans l'ouvrage pour n'avoir pas à l'appui des assertions de l'auteur toutes les pièces justificatives nécessaires. L'auteur y a donc joint, avec les notes les plus riches et les plus variées, treize cartes qui permettent de suivre la marche des travaux bibliques jusqu'à nos jours ; de sorte que cette introduction embrasse, dans un coup d'œil rétrospectif, depuis les travaux d'Eusèbe et de saint Jérôme jusqu'à ceux de Hengstemberg et de Robinson.

C'est alors que l'auteur expose le fruit de ses propres recherches et donne enfin son *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres.*

Nous ne suivrons pas M. de Laborde dans cette partie principale de son travail; il suffit de dire que, pour éclaircir et confirmer ces pages du Pentateuque, il a mis à contribution tous les trésors de la science orientale : livres, cartes, dessins, explorations personnelles du sol, rien n'a été négligé par le docte voyageur dans les explications nouvelles qu'il a proposées sur la grande migration des Israélites depuis l'Egypte jusqu'au Jourdain; il les a suivis dans toutes leurs stations, et s'est si bien attaché à leur vie errante qu'il semble avoir ressuscité cette vie elle-même à l'aide de tout ce que l'Orient conserve encore de semblable et d'identique à ce qu'elle fut dans le passé. « L'immobilité de l'Orient, la fixité des mœurs, la transmission du type sans altération, avait-il dit dans son *Introduction*, tels sont les nouveaux et précieux éléments avec lesquels nous reconstruirons un art biblique. » Et M. de Laborde a tenu parole dans le corps de son ouvrage. Celui-ci se compose des versions grecque et latine des dix-neuf premiers chapitres de l'*Exode* et des chapitres XXXIII et XXXIV des *Nombres*, et chaque chapitre y est accompagné de son *Commentaire*, que nous n'avons ni la prétention, ni la possibilité d'analyser ici.

Tel est cet ouvrage de géographie sacrée dont l'érudition peut défier le savoir de la docte Allemagne ou des Universités de Cambridge et d'Oxford. Ajoutons que ce grand et beau livre d'études bibliques est publié dans un majestueux format qui semblait oublié depuis trop longtemps, et qui ne fait pas moins d'honneur à notre librairie moderne qu'au bon goût de M. le comte de Laborde.

R. T.

Les Nattes, par Louis Veuillot. — Nouvelles diverses, par M. Edouard Ourliac. —Loisirs poétiques, par Hippolyte Violeau, de Brest ; chez Waille.

« Que si, pour prévoir tous les cas, quelqu'un, parcourant ces pages chétives, « avait la simplicité de les vouloir critiquer, ainsi qu'ils disent, *au point de vue « de l'art*, oh! le galant homme! qu'il perdrait bien sa peine. » Voilà qui est bien un peu effrayant; mais avec les personnes amies on peut se donner quelque liberté. Nous parlerons du livre de M. Veuillot, non pas peut-être *au point de vue de l'art*, mais au point de vue du bon sens et dans l'intérêt de nos lecteurs; c'est l'essentiel!

Dans son épître dédicatoire, l'auteur explique d'une manière touchante le titre de son livre; il l'emprunte à une humble coutume des moines de Palestine. Ces bons religieux « priaient, chantaient les louanges de Dieu, combat« taient le diable et vivaient de peu. Cependant, il fallait trouver ce peu, et, « dans l'intervalle des offices, le moine, devenant ouvrier, fabriquait des nattes « qu'il allait vendre à la ville prochaine. » Ainsi fait notre auteur; ses *Nattes*, ce sont ses écrits; mais là s'arrête l'analogie, car les nattes des solitaires étaient bien un peu grossièrement travaillées. Quoi qu'il en soit, M. Veuillot ne veut point passer pour homme de lettres. Sa conscience délicate décline une qualification qui pouvait bien être autrefois un titre d'honneur, mais qui n'est plus aujourd'hui que l'enseigne d'une boutique. Bon début pour le *soldat laborieux* qui ne rêve que *coups d'estoc et de taille*.

M. Veuillot est brave jusqu'à la témérité; mais, malgré toute sa bonne mine, on voit que souvent l'armure lui pèse. Il n'est jamais plus heureux que lorsqu'il peut laisser là le harnais pour aller chevaucher par la plaine. — C'est encore la guerre. — Soit; mais une guerre d'une tout autre espèce. Les combats ne s'y comptent plus que par les succès, quoique, nous l'avouons, il y ait dans l'autre

guerre des défaites qui ne ressemblent pas mal à des victoires. De la première on ne revient souvent qu'avec des horions, tandis que de celle-ci on rapporte du butin. Et quel butin! Un bel et bon livre. Toutefois disons notre embarras. Il nous est plus facile de reconnaître le mérite de cet ouvrage que d'en déterminer le genre d'une manière précise. Philosophie, roman, nouvelle, causerie, lettres intimes, portraits et satire : il y a un peu de tout dans le livre de M. Veuillot, parce que l'auteur y parle un peu pour tout le monde. Nous ne nous en plaignons pas. Ce sont là, si l'on veut, des esquisses, mais des esquisses jetées à grands traits et dans lesquelles on reconnaît le crayon de l'artiste.

L'Épouse imaginaire, histoire d'un mariage qui ne s'accomplit pas, nous associe aux généreux scrupules d'un chrétien qui veut contracter une union sainte. Le *Vol de l'âme* est un nouvel élan vers les mêmes régions idéales : c'est le célibat choisi librement dans l'amour et par l'amour même. Toute cette partie peut s'appeler le combat. Que si l'on cherche les douceurs de la paix, elles s'offrent en abondance dans les *Histoires de Théodore*, qui rappellent si heureusement la *Vierge au cancer* du comte X. de Maistre ; dans *la Journée d'un solitaire*, feuillet détaché, on le dirait, de l'histoire de saint Vincent-de-Paul ; dans la suave peinture qui a pour titre *Mitis et humilis corde,* portrait délicieux d'une angélique figure ; dans d'autres chapitres enfin, plus riants et non moins bien pensés, *Clorinde et Clémentine, En voyage, Propos de table.* Encore deux pages d'un goût sévère et d'un haut style, *A un jeune poëte, de la Beauté ;* et l'auteur, se livrant tout à fait, comme au milieu de vieux amis, nous consolera dans l'*Exhortation à un affligé*, nous encouragera dans la *Réponse à un inconnu*, nous préservera de bien des fautes peut-être en nous introduisant dans *l'École du cœur*.

On voit que, si le soldat est intrépide, son cœur est tendre, sa sensibilité inquiète, et que, fût-il consigné dans la plus étroite enceinte, il saura bien par quelque échappée de vue plonger ses regards dans la plaine. Puisse-t-il bientôt reprendre sa place au soleil !

Et pourtant je ne sais quels *grimauds* refusent à cet homme de tant d'inspiration les qualités qui font l'écrivain. Ces gens-là n'y entendent rien. Ils se croient des hommes de style parce qu'ils *liment des riens, frottent des antithèses, combinent des sophismes*, etc., etc. Et puis, lorsque vient le jour de la mêlée, lorsqu'il faut combattre devant la plus noble assemblée du royaume, ils se troublent, ils se perdent, ils n'ont plus que des mots vides de sens... Au surplus, M. Veuillot n'attache pas une si grande importance aux effets de style ; il les croit particulièrement impuissants à reproduire dans le genre descriptif les magnificences de la création. La peinture est alors pour lui le seul digne interprète. Quant à la littérature, il ne lui reste d'autres ressources que d'exprimer en un accord harmonieux les beautés du monde physique par les beautés du monde moral.—La peinture a-t-elle en effet, même dans le genre descriptif, une plus grande puissance d'expression que la littérature ? Cela revient à se demander, il nous semble, si le langage représentatif ou symbolique exprime plus que le langage conventionnel. La question n'a pas d'autre importance ici. Mais la littérature n'est-elle impuissante que dans le genre descriptif : c'est ce qu'il serait bon de savoir. Sans le privilége du génie, et même avec ce privilége, elle est partout impuissante ; car il lui faudrait embrasser Dieu, qui vit dans ses œuvres. Ainsi donc, pour l'excellence de l'expression littéraire il faut toujours cet harmonieux accord de la beauté morale et de la beauté physique, si justement senti par M. Veuillot. Et voilà pourquoi précisément nous regardons M. Veuillot comme un de nos écrivains distingués. Il est homme d'action ; c'est pourquoi il est homme de style.

—Ne séparons pas ceux qu'unit l'amitié. M. Ourliac doit venir après M. Veuil-

lot, sinon avec lui. Le but est commun aux deux écrivains; il n'y a entre eux de différences que celles qui résultent de la diversité des aptitudes. Parmi nos vaillants soldats catholiques, M. Ourliac est à l'avant-garde; M. Veuillot sur le front de bataille. Les mouvements se règlent et s'exécutent en conséquence. Ici, plus de vivacité et de légèreté, peut-être; là, plus d'étendue et de force. Mais finissons-en avec les comparaisons stratégiques, de peur que M. Ourliac ne nous accuse de *chauvinisme*. M. Ourliac est un homme d'esprit, nous n'apprenons rien à nos lecteurs; son nouvel ouvrage les confirmera agréablement dans cette juste appréciation d'un esprit distingué, d'un talent fin et délicat. Si les *Nouvelles diverses* n'offrent pas toujours dans l'action cet intérêt soutenu qui devrait en faire mouvoir tous les ressorts, en revanche, les détails y sont d'un tissu si délié, d'une couleur si fraîche et si artistement nuancée, que l'auteur a escamoté la difficulté, on peut le dire, à la satisfaction générale. Il n'y a pas seulement de l'esprit dans *le Chemin de Kéroulas, la Petite Loiseau, Tambour et Trompette;* cela est aussi vivement senti que noblement pensé. Plus d'une larme couleront sur ces pages touchantes. Une seule observation : l'homme d'esprit ne joue-t-il pas un peu trop avec sa pensée, ce qui lui donne parfois l'allure des faiseurs de paradoxes? Et pour n'en citer qu'un exemple, dans les *Phyllophages*, cette histoire si comique du journal-fléau, M. Ourliac, entraîné par sa verve, n'a-t-il pas été trop loin? Le journal ne sera jamais notre Dieu; mais ne peut-on sans crime le considérer comme une force utile ou funeste, selon la nature du mobile qui le met en jeu? C'est bien le sentiment des hommes généreux (nous ne les citerons pas tous) qui se vouent dans nos rangs à la dure mission de journaliste; c'est le sentiment de l'Episcopat, qui, par le journal, vient défendre la religion menacée. Heureux donc le journal, servi par de tels hommes, appuyé sur de telles autorités, de pouvoir invoquer la religion comme principe de son action et comme but de tous ses efforts : *In hoc signo vinces.*

—Voici venir un poëte, et nos deux journalistes lui tendent la main. C'est assurément que le poëte le mérite, car l'un d'eux est un juge sévère. « Le poëte, « dit M. Veuillot, qui nous émeut au profit du mal, quels que soient son talent et « son succès, est un faux poëte : il trahit son art, il n'est pas assez fort pour « suffire au don qu'il a reçu; il surprend déloyalement notre émotion, nos fré- « missements et nos larmes; il triomphe par l'erreur qui le domine; il manque « d'amour pour la vérité, c'est-à-dire qu'il manque d'intelligence pour la com- « prendre et de vigueur pour marcher auprès d'elle. Le dernier des pauvres « qui prie, adore et croit dans l'abîme obscur de sa faiblesse et de son ignorance, « est plus véritablement poëte en son âme que ce vain héraut de mensonge et de « sensualité. Le vrai poëte, c'est le vrai chrétien. »

M. Violeau est un poëte chrétien : nous renvoyons à sa vie, qu'a si dignement retracée M. Veuillot. Fils d'humbles parents, contrarié dans ses goûts, longtemps déçu dans son espoir, M. Violeau, qui est encore si jeune, a été bien éprouvé; mais il a pris l'adversité en patience. Il n'a point imité ceux qui se drapent dans leurs douleurs, souvent imaginaires ou méritées, et se posent en victimes pour attirer les regards. Simple de cœur, il ne montre son âme qu'à travers un chaste voile. Chez lui tout est vrai, tout est calme. On ne l'entend se plaindre ni des hommes, ni de Dieu; et c'est ce qui le distingue de tous nos élégiaques du jour. C'est ici véritablement une âme que Dieu fit *pour chanter, pour croire et pour aimer*. La modestie, la résignation, l'amour de Dieu et des hommes, voilà les sentiments que dans ses vers on rencontre à chaque pas, et presque toujours exprimés d'une manière simple et vraie.

L'éloge n'est pas sans quelque restriction : c'est que le talent de M. Violeau permet qu'on lui dise toute la vérité. Son inspiration abondante, trop abon-

dante peut-être dans les détails, ne se soutient pas aussi heureusement dans l'ensemble de la composition. Ses développements lyriques manquent parfois d'ampleur, assez souvent de nerf et de couleur. Il semble que dans certains sujets sa pensée n'ait pu se contenir assez pour devenir forte et suivie. Le mot, généralement correct, se ressent bien un peu quelquefois de la lecture des contemporains. Nous désirons sincèrement pour le poëte qu'il se tienne en garde, surtout contre ce dernier défaut. Son inspiration a le mérite d'être bonne et vraie ; que la forme en soit toujours franche et nette. Il faut laisser le style indécis et tourmenté aux désespérés, aux mélancoliques, à tous les rimeurs intéressants.

Nous ne saurions analyser tout un volume de poésies fugitives, et s'il faut le dire, nous éprouvons quelque embarras à faire un choix. Il n'est aucune de ces petites pièces qui n'offre un attrait particulier. Nous citons comme celles qui nous ont fait le plus de plaisir : *A Sylvio Pellico, A un Ami absent, la Croix d'ébène, le Berceau vide, un Voyage à Dirinon*, etc., etc.

Dans une dédicace à la sainte Vierge nous lisons cette pensée charmante :

« Vierge ! je veux aussi d'une muse innocente
A tes chastes autels vouer le premier né....

Les grands savants d'autrefois terminaient leurs immortels ouvrages par une prière. Le jeune poëte ouvre ses chants par une dédicace à la sainte Vierge. Gloire à Dieu ! C'est ainsi que se font les belles et bonnes choses.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison de Juin sont priés de le renouveler au plus tôt, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros. (Voir la couverture pour les conditions nouvelles et le prix de l'abonnement.)

TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.





